This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Fr 28.1.2

Harvard College Library

FROM THE FUND OF

CHARLES MINOT

(Class of 1828).

Received 21 May. 1898

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DE

BRETAGNE, DE VENDÉE ET D'ANJOU

Digitized by Google

NOTA. — S'adresser, pour la Rédaction et l'Administration à M. OLIVIER DE GOURCUFF, 5, rue Gounod à Paris, ou à M. R. BLANCHARD, 1, rue Royale, à Nantes.

Vannes. — Imp. LAFOLYE, 2, place des Lices.

Digitized by Google

QUARANTE ET UNIEME ANNÉE

REVUE DE BRETAGNE DE VENDÉE & D'ANJOU

PUBLIÉE PAR LA

Société des Bibliophiles Bretons

TOME XVIII

1re Livraison. — Juillet 1897

PARIS ET NANTES

1897

-- S'adresser pour la rédaction de la REVUE à M. OLIVIER DE GOURCUFF. Délégué du Bureau des Bibliophiles Bretons, 5, rue Gounod, à Paris,

— Communications relatives à la SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES BRETONS : s'adresser à M. R. BLANCHARD, Secrétaire de la Société, 1, rue Royale, à Nantes.

Digitized by Google

Fr 28.1.2
~~XIII 2125.2~~

MAY 21 1898
LIBRARY.

Minot fund.
(1897.2)

Digitized by Google

DOCUMENTS HISTORIQUES

JEANNE DE GOULAINE

DAME DE CARMAN

Le testament de cette noble dame, daté du 30 juillet 1593, aux archives d'Ille-et-Vilaine, se trouve dans le fond du couvent de Bonne-Nouvelle, et ne doit pas y rester inaperçu et inconnu ; mais, pour avoir l'intelligence de cette pièce instructive et curieuse, il convient de la faire précéder d'une exposition des illustres origines de la noble dame de Carman.

Jeanne de Goulaine était seconde fille de Christofle second du nom, sire de Goulaine, de la Ruffelière, etc., qui lui-même était fils d'autre Christofle, chevalier, sgr de Goulaine, et de Louise de la Jumelière, fille aînée de Martigné-Briant ; et elle avait pour mère Claude de Montejan, fille de Louis, sire de Montejan, de Sillé-le-Guillaume, de Cholet, de Becon, et de Jeanne du Chastel, vicomtesse de la Bellière, dame de Combourg.

Elle avait entre autres frères Claude, sire de Goulaine, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, chevalier de son ordre, quatrième fils de Christofle, sire de Goulaine, mais qui devint le principal héritier, et épousa Jeanne de Bouteville, baronne du Faouët, etc.

La sœur aînée de Jeanne était Louise de Goulaine, femme de Guy III du nom, sire d'Epinay, « qui estoit (dit du Paz) l'une des « sages, vertueuses, habiles et honorables dames de son temps « qui a eslevé et nourri huict enfants, la dite dame issue d'une « très bonne, grande, illustre, ancienne, et bien riche maison,

Digitized by Google

« située en l'évêché de Nantes. — La dicte Louise de Goulaine « mourut l'huictiesme de février l'an mil cinq cents soixante-et- « sept, ayant esté veuve seize ans, six mois, six jours, et fut inhu- « mée en l'église collégiale de Champeaux. »

Jeanne de Goulaine épousa, en 1541, Maurice de Plusquellec, sire de Kermavan ou Carman, chevalier de l'ordre du Roi, fils de Jean de Plusquellec, chevalier, et de Françoise de Kermavan, dernière héritière de sa maison, qui fit prendre son nom à ses enfants. Le sire de Carman, époux de Jeanne de Goulaine, mourut le 11 mars 1573. De cette union il y eut trois fils et trois filles :

1. *Jean de Plusquellec* dit de Carman, mourut jeune.

2. *Louis*, sgr desdits lieux, de Seixploé, de la Forest, de Lesquélen, de Campson, de la Marche et autres lieux, chevalier de l'ordre du Roi, portant la clef d'or, épousa Diane de Luxembourg, fille de Jean de Luxembourg, comte de Brienne, et de Guillemette de la Marck.

Le seigneur de Carman n'avait pas encore d'enfants quand il fut tué à Rennes sur la fin du carême, l'an 1584, dans une querelle avec Jacques de Tournemine, marquis de Coëtmur, qui, blessé lui-même dans ce duel, mourut dans les quarante jours[1].

3. *Christophe* de Carman qui entra dans la querelle de son frère, et tomba mort sur son corps.

4. Une fille défunte lors du testament de Jeanne de Goulaine, et qu'elle nomme « *ma fille de la Forest* » inhumée dans la chapelle de Lochrist.

5. *Claude* de Carman, demeurée héritière principale de l'illustre maison de Carman, dame de Seixploé, de Brinllac, Lesquélen, la Forest, Trégarantec, etc., fut mariée le 22 septembre 1577, à messire François de Maillé chef de nom et armes de la maison de Maillé, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, sgr de l'Yslette, etc.

6. *Gabrielle* de Carman épousa François de la Voue, baron de la Pierre, au pays du Maine, sgr de Clamecy en Berry, de Paillac et de Cothuan en Bretagne, chevalier de l'ordre du Roi.

[1] Il avait épousé, par contrat du 12 novembre 1574, Lucrèce de Rohan-Guémené, fille de Louis, baron de Lanvaux, et d'Eléonore de Rohan, dame de Gié.

Digitized by Google

Jeanne de Goulaine resta inconsolable de la mort prématurée et tragique de ses deux fils, tous deux à la fleur de l'âge, et qu'un auteur appelait l'espoir de la Bretagne. Inhumés provisoirement au monastère de Bonne-Nouvelle, leur mère, le cœur encore tout saignant, veut dans son testament qu'ils soient transportés aux Carmes de Saint-Pol-de-Léon, où elle a choisi sa sépulture, et où son mari repose. Lorsqu'elle y parle de ses filles de *Lilette* et de *la Pierre*, on voit par les notes ci-dessus qu'il s'agit de Claude de Carman, femme de François de Maillé, sgr de l'Islette, et de Gabrielle de Carman, femme de François de la Voue, baron de la Pierre, auxquelles elle lègue ses plus brillantes parures ; la description de ces merveilleux atours d'une grande dame de notre Bretagne, au XVIe siècle, nous semble une des choses les plus curieuses de ce testament.

Il a été transcrit, de même que la fondation de 1591, qui le précède, par M. Parfouru, l'érudit archiviste d'Ille-et-Vilaine ; nous le remercions bien vivement avec tous les chercheurs du passé de la Bretagne ainsi que M. le vicomte R. de Saint-Pern sans le secours duquel les origines et descendances de Jeanne de Goulaine n'eussent pas été complètement établies.

Ctesse du Laz.

I. — *Fondation de Jeanne de Goulaine en faveur du couvent de Bonne-Nouvelle de Rennes.*[1]

1er novembre 1591.

Nous, Jeanne de Goullaine, dame proprietaire de Couetuan, douairière de Kermauvan, savoir faisons que nous avons suplyé et donné charge à monsieur le prieur du couvent des Jacopins de Nostre-Dame de Bonne-Nouvelle de Rennes, de faire chanter, celebrer et dire chescun jour de samedi une grand'messe en chant et vigilles des trepassés, comme on a accoustumé de ce faire,

[1] Archives d'Ille-et-Vilaine, série H, couvent de Bonne-Nouvelle (Dominicains) de Rennes : original (liasse 8).

Digitized by Google

pour les ames de noz deffunctz enffans, dont les corps reposent au cœur dudit couvent, attendant que Dieu nous donne le moyen de les faire porter au pais et evesché de Leon au sepulcre de leurs predecesseurs. Et confessons que à nostre prière et requeste, lesdits sieur prieur et couvent ont, il y a deux ans et demy, faict ledict service et que nous leur avons promis payer par chescun jour vingt soulz tournois, et leur debvoir ledit payement à ladite raison desdits deux ans et demi. Prions et supplions ledit sieur prieur et couvent de faire continuer ledit service et fournir de luminaire pour ce faire, comme ilz ont acoustumé, jusques à ce que par nous il en soict aultrement ordonné. Prometons par serment et sur l'ipotecque et obligation de tous noz biens payer et faire avoir audit sieur prieur et couvent pour chescun dit jour ladite somme de vingt soulz tournois.

En tesmoign de verité, nous avons signé le present et faict cacheter de nostre cachet, à Rennes le premier jour de novembre 1591.

JEHANNE DE GOULLAINE

II. — *Testament de Jeanne de Goulaine, dame de Carman*[1].

30 JUILLET 1593.

Guillaume Hervo et Jacques Marquer, notaires royaux du nombre des establis en la court et jurisdiction de Henbond ; sçavoir faisons que, au mandement nous faict par noble et puissante dame Janne de Goullaine, dame douairière de la Forest et de Kerman, nous serions, ce jour 30e de juillet 1593, transportés jusques audit lieu de la Forest[2], où estants l'aurions trouvée gisant au lict malade, toutesfois saine d'esprit et d'entendement ; quelle nous auroit dit, de peur d'estre circonvenue de mort n'estant certaine de l'heure,

[1] Archives d'Ille-et-Vilaine, série H, couvent de Bonne-Nouvelle (Dominicains) de Rennes ; trois copies, l'une du 1er janvier 1594, l'autre du 27 mai 1600, la troisième du 13 août 1636 (liasse 22).

[2] Le château de la Forest est aujourd'hui la propriété de M. le vicomte de Kerret. Il a tout un passé lointain et célèbre ; dans les guerres de la succession de Blois et Montfort il fut attaqué et pris par Gaultier de Mauny.

Digitized by Google

qu'elle vouloit pourvoir et délibérer de ses affaires, qu'elle vouloit faire son testament, codicille de dernière volonté, suyvant les articles qu'elle eust déclaré cy-après, pour estre iceluy inviolablement gardé et exécuté de poinct en poinct.

Et premier, après avoir recommandé son âme à Dieu son créateur, à la Vierge Marie et à tous les saints, saintes, anges et archanges du Paradis, ordonne son corps estre inhumé, au costé de son defunct mary, seigneur de Kerman, en l'église et couvent des Carmes de Saint-Pol. Et que l'on ne fasse aucune pompe ny assemblée à mon enterrement, ny grand service, synon d'y appeller mes parens mes plus près et les gentilshommes d'auprès ; et veulx que le chœur et les autels ne soient tendus que de linges blancs, avecques deux cierges à chaincun autel, et que l'on sonne les cloches, affin d'assembler les prestres pour dire leurs messes.

Je veux qu'il y ait cinquante pauvres accoustrés et que chaincun ait une torche allumée, et qu'il y en ait treze à l'entour de ma tombe où sera mon corps,et que le service soit honorablement faict.

Je veux, deux ans après mon trespas, que l'on continue le service tous les jours en la dite église des Carmes, où seray enterrée, vigilles et messes de *Requiem* avecq le *Libera* sur ma tombe, pour prier Dieu pour mon mary et pour mes enfans et de moy et que la messe, vigille et *Libera* soient dits en chantant. Et après les deux ans passés, veux qu'il soit dit toutes les sepmaines, au jour que je seray morte, une vigille et messe de *Requiem*, pour prier Dieu pour mon mary,mes enfans et moy,et à la fin ung *Libera* sur ma tombe.

Plus, je veux que mes deux fils derniers morts soient portés au dit couvent de Saint-Pol, pour y estre inhumés auprès de leur père et moy, quand le temps et la commodité le permettra.

Je veux que ce qui sera ordonné par la justice au definement de la reparation de la mort de mes enfans, qu'ils soient employés à prier Dieu pour eux, de ce qu'il sera dit pour la fondation des chappelles.

Item, je donne à mon fils et à ma fille de la Pierre[1]. pour aider à

Enfants de François de la Voue, baron de la Pierre, au pays du Maine, sgr de Clamecy en Berry, de Paillac et de Cothuan en Bretagne, chevalier de l'ordre du Roi, et de Gabrielle de Carman

1° *Louis* de la Voue, baron de la Pierre, chevalier de l'ordre du Roi, gentil-

Digitized by Google

advancer leurs enfans, la somme de dix mille livres tournois, faisant trois mille trois cents trente et trois escus et un tiers, à estre prins ladicte somme de Madame de Plouuec sur ce qu'elle me doibt, et la prie de ne payer ladite somme à autre et l'atourne dès à présent de payer ladite somme audit sieur de la Pierre, et le surplus de ce qu'elle me peut debvoir estre employé pour l'exécution de mon présent testament. Et toutes donnaisons par moy faites par cy-devant audit sieur de la Pierre sont par cestes cassées et adnullées, et ne veux et n'entends que ladite somme de dix mille livres soit rabattue ny precomptée à son partaige.

Item, j'ordonne que l'on paye audit sieur et dame de la Pierre la somme d'environ deux cents cinquante escus, que je leur doibs d'argent qu'ils m'ont presté et dont ils ont une cédulle de mon escript et signe.

Aussi, je veux et ordonne que la somme de seix cents escus reste de mille que mondit fils de la Pierre me fist recouvrer à Paris pour employer à la solicitation du procès de mes enfans et dont il obligea sa terre de Chevery, et que le reste soit payé desur mon bien et que j'en acquitte ledit sieur de la Pierre entièrement.

Item, je prie mon fils et ma fille de Lislette et mon fils et ma fille de la Pierre de parachever le procès pour la réparation de mes défuncts enfants.

Aussi, je veux et ordonne que mes brodures et pierreries de diamants et de perles qui sont à Paris soient baillés et délivrés à ma fille de la Pierre, lesquels je luy donne ; et à Monsieur de la Pierre ung double saxe[1] de diamants et de rubis que je luy ay donné par cy devant pour faire une enseigne. Et aussi donne audit sieur de

homme ordinaire de sa Chambre, épousa le 19 août 1603 Guyonne de Courtarvel, fille de Charles, chevalier, sgr de Lezé, et de Guyonne de Trémigon, dont cinq filles ;

2° *Jacques* de la Voue, marié le 3 février 1625 à Charlotte de Goulaine, dont une fille ;

3° *Gabrielle* de la Voue, mariée à Louis de la Vallée, chevalier, sgr baron dudit lieu, dont une fille ;

4° *Charlotte* de la Voue, mariée au sgr de Kergorlay du Cludon (*Comm. de M. le vicomte R. de Saint-Pern*).

[1] Alias : *saye* (?

Digitized by Google

la Pierre mes quatre chevaux de coche, parce que je sçay qu'il n'en a point.

Aussi, déclare avoir laissé par cy devant à ma fille de Lislette ung carcquan de diamants et de perles.

Item, je donne, à ma petite-fille de Lislette, une robe de toille d'argent frizée veloutée de viollet.

Aussi, je donne, à ma petite-fille l'aisnée de la Pierre, une robe de lame d'argent[1] chamarée de clinquants.

Item, je donne à ma niepce de Lesmais[2] une robe de toille d'argent verte accoustrée de clinquants.

Item, je veux que la Touche-Gaincru, qui a tousjours mené le procès à Rennes de ce qui estoit pour le procès de la mort de mes enfans, soit creu des minses qu'il y a faites du sien et qu'il en soit payé et sallarizé; et luy donne oultre cinq cents escus pour ses peines, bons et agreables services que j'ai receus de luy.

Item, je veux et ordonne qu'il soit donné, oultre ce que devant, au dit sieur de la Touche-Gaincru, en considération des bons et agréables services qu'il a fait à mon dit feu mary et ses enfans, la somme de trois cents escus sol des deniers provenant des despens et réparation du procès adjugés ou [à] adjuger pour la réparation de la mort de mes enfans.

Plus, il est deu, oultre, quelque somme de deniers audit sieur de la Touche-Gaincru dès le voyaige qu'il fit en Italie avecq mon fils, dont il en garde cedulle, que je veux et entends qu'il en soit payé.

Je donne à ma niepce de Plouec[3], qui est avecq moy, une de mes robes de veloux noir à fons de satin.

[1] Dans une copie, il y a *lamée d'argent*.

[2] Marie de Goulaine, fille de Claude de Goulaine, chevalier de l'ordre du Roi, etc., et de Jeanne de Bouteville, baptisée le 17 octobre 1570 au Sainct, épousa Pierre de Lesmais, sgr de Kergoët, Kerjoly, Chefdubois, la Boixière-Edern, etc., fils de messire Guy de Lesmais et de Jeanne du Quellenec, d'où un fils unique : Claude de Lesmais qui épousa Anne d'Acigné et mourut sans enfants.

[3] Moricette de Goulaine, fille de Claude sire de Goulaine, et de Jeanne de Bouteville, baptisée en l'église de Sainct, le 27e juillet, 1561, mariée par contrat du 1er mars 1579, à noble et puissant Vincent de Plœuc, seigneur du Tymeur, chevalier de l'ordre du Roi, capitaine du ban et arrière-ban de l'évêché de Léon, veuf d'Anne du Chastel et fils aîné de haut et puissant Charles de Plœuc, seigneur du Tymeur, et de Marie de Saint-Goueznou. Il mourut en 1598.

Digitized by Google

Item, à Kergouano, qui me sert, une robe mienne de satin noir et une pièce d'estamine pour luy faire une robe.

Aussi, je donne à Roberte de Briz[1], ma fille de chambre, la somme de deux cents escus sol, sans qu'il luy soit aucune chose précomptée de ce que je luy pourrois avoir baillé par cy-devant, et tous mes accoustrements de layne camelot et maucaite[2] et toutes mes petites lingeries qui me servent ordinairement, chemises et autres petites lingeries.

Item, à dom Yves Paen, pour le bon service qu'il a fait à nostre maison, je luy donne cent escus; avecq veux que ses gages luy soient payés de ce qu'il restera depuis qu'il est à nostre service au prix de vingt livres tournois par an, et que ladite somme luy soit continuée par chaincun an sa vie durant; oultre je veux et ordonne que toutes les quittances que ledit dom Yves abaillées aux recepveurs et hommes des seigneuries de ceans et autres terres appartenants à mes enfans soient vallables comme si elles estoient signées de ma propre main, et que si les dits recepveurs et hommes gardent quelques mémoires du dit dom Yves qui ne sont point signés de moy, qu'ils vallent néanmoins de quittances auxdits recepveurs et hommes; et quitte généralement et entièrement ledit dom Yves de ce qu'il pourroit avoir touché et manié de mes biens et de mes enfans.

Item, je donne à René Dupuis, mon brodeur, la somme de cent escus, outre ce que luy est resté de ses gaiges, que l'on pourra trouver par les merques escriptes de ma main et qu'il a receu de dom Yves.

Je donne à Mathurin Cadio et Janne Puissant, sa femme, pareille somme de cent escus, oultre les payer de ce que leur reste de leurs gaiges; et ne veux point que ladite Janne soit recherchée des vieux linges que luy ay baillé en charge.

Je veux et ordonne aussi que mes serviteurs et servantes soient accoustrés de dueil, lesquels seront à mon service lorsque je mourray.

Item, je veux et ordonne aussi que ledit de la Touche-Gaincru soit payé de ce que luy restera de son estat, que feu mon mary et

[1] Aliàs : *Le Bris*.

[2] Sans doute, *moquette*.

Digitized by Google

moy luy avions promis, comme il se pourra voir par les mémoires escripts de ma main.

Aussi, veux que le pouvoir que luy avons donné par cy devant de présenter la chappelenie de Coettuen sorte à son plain et entier effet.

Je donne à maistre Yves Henry, prebstre, outre ce qu'il soit payé de ses gaiges, la somme de dix escus pour prier Dieu pour moy.

Aussi, je donne au grand Jan Le Gallic, mon serviteur, la somme de quarante escus.

Item, je donne à Pierre Petit, pour luy aider à aprendre son estat, pour le service qu'il m'a fait, la somme de quarante escus.

Item, je donne au bonhomme jardinier seix escus, oultre ce que luy reste de ses gaiges.

Je doibs mille escus à madame de Kerservant[1], que feue madame de Bouillé m'avoit prestés et autre mille escus au sieur de Bruslé, que je veux et entends qu'ils soient payés par mon fils de Lislette[2], à valoir sur la somme de quatre mille escus, je ne sçay combien davantaige, qu'il me doibt suivant l'accord fait entre luy et moy à Rennes ; et le reste de ladite somme, je veux et ordonne qu'il soit employé à la somme de cent livres tournois de rente pour la fondation d'une messe par sepmaine avecq les vigilles et *libera* à chant, qui se dira audit couvent des Carmes par chaincune sepmaine du jour que je mourray.

Je veux et ordonne que aux Religieux de Bonnes-Nouvelles de Rennes soit payé la somme de cinquante-deux livres tournois par an pour une messe annuelle que je leur ay fait célébrer es jours de samedy reste du premier jour de may 1588 pour prier pour les ames de mes enfans, et que ladite somme soit continuée jusques au jour que mes enfans seront ostés dudit couvent, et pour l'enterrement et obsèques qu'ils ont fait paravant ; ils en ont arrest de la Cour.

[1] Béatrix de Launay, femme de Nicolas de Talhoët-Kerservant, sgr du Dréortz, etc., chevalier de l'ordre du Roi : par sa mère, elle était héritière de M. de Bouillé. Elle était dame de Pontsal, de Guergelin, de Kerronic, Propriando, Bésidel, etc.

[2] François de Maillé, comte de Carman, sgr de l'Islette de Villeromain, de Hommes, etc., gentilhomme de la chambre du Roi, chevalier de son ordre, mari de Claude, héritière de la maison de Carman ou Kerman.

Digitized by Google

Aussi, veux et ordonne que mondit fils de Lislette paye les Religieux des Carmes dudit Saint-Pol de ce que leur est resté de fondation par ce qu'il a jouy des terres.

Item, je doibs à Jan Merault, marchant de draps de soie demeurant à Rennes, et aussi au sieur Chauvel, marchant de draps de soie, et à Jean Le Maistre quelques petites sommes de deniers, desquelles ils gardent cédulles ; et veux qu'ils soient payés du contenu en icelles.

Aussi, je doibs au sieur Jullien Goedro, marchant de vins demeurant en la rue Saint-Michel, près Rennes, quelque reste de la somme de quatre cens escus qu'il m'avoit presté ; que j'ordonne qu'il soit payé avecq les intérests depuis la sommation qu'il m'a fait de payer.

Item, je veux et ordonne que la somme de seix vingts escus soit payée à maistre Louis Pichot, que luy doibs par procompt fait entre nous avant ce jour, dont luy avons baillé cédulle qu'il doibt avoir esgarée ; et payant ladite somme audit Pichot, seront toutes autres cédulles précédentes par cestes cassées et adnullées.

Item, je donne une robe toille d'or cramoisy au couvent des Carmes de Saint-Pol, et une autre robe de veloux noir rayé d'or, pour faire des ornements à ladite église.

Plus, je ordonne que la doubleure d'un cappot, qui est doublé de toille d'argent, soit donnée audit couvent pour faire les orfrees[1] desdits ornements, et si cela ne suffit on prendra des accoustrements de mes dits deffuncts enfans des plus propres, et m'en remets à mesdits fils et fille de Lislette. Et pour faire le drap mortuaire pour servir au dessus de ma tombe, je donne deux de mes robes de veloux noir ; et faut que l'on y fasse une croix de satin blanc ; et veux qu'il soit armoyé de mes armes avecq l'alliance de Kerman, et en tous les ornements cy devant.

Plus, je veux et ordonne qu'une robe de satin cramoisy accoustrée de passement d'or et autre robe de taffetas à la Guise[2] qui estoit à ma défuncte fille de la Forest, soient employées, à la discrétion de ma fille de Lislette, pour des ornements pour servir à la cha-

[1] Aliàs : *auffrees*. Orfroi, parements des chapes et chasubles.

[2] Deux des copies portent : *à la glise* (?)

Digitized by Google

pelle de Lochrist, là où ma dite fille fut enterrée, et les orfrees estre faits à la discrétion de madite fille, qui les mettra entre les mains de quelque homme de bien pour les bien gouverner.

Je veux que lesdites choses par moy ainsi données et léguées soient après mon décès acquittées et payées promptement et sans rechercher longueur ny subtilité de procès, et que du tout autant de retardement qui pourroit estre fait l'intérest soit payé aux légataires. Et pour l'acquit de tout je hypotecque tous et chaincuns mes héritaiges et particulièrement ma terre de Coettuen, et que sur icelles ils se puissent faire payer par toutes voies et rigueurs, adjurant et priant Monsieur de Lislette[1] et ma fille d'exécuter promptement ma volonté, et que ceux à qui je fais lesdits legs sans forme ni longueur de procès soient payés ; et en cas qu'il leur faudroit en venir là, je implore la justice de leur tenir la main en chose si favorable.

Tous et chaincuns lesquels articles cy dessus ladite dame veut qu'ils soient entièrement exécutés de point en point irrévocablement. Et a promis par serment et obligation de biens ne venir jamais encontre en aucune manière, directement ou indirectement, à quoy pouvoir faire elle a renoncé et renonce.

Gréé audit lieu et chasteau de la Forest, soubs les signes des susdits notaires, avecq le seel de la dite Court. Et avons à ce que desur faire et tenir condempné et condempnons ladite dame à sa requeste. Et pour ce que pour son indisposition de maladie ladite dame a dit ne pouvoir signer, a commandé à maistre Yves Henry, prebstre, de signer ceste à sa requeste, ce qu'il a fait en nostre compaignie.

Fait lesdits jour et an. La cede est vers Marquer, notaire.

Aussy[2] ladite dame nous a dit luy estre dempuis venu à congnoissance debvoir à ladite de Briz[3] la somme de cinquante et deux escus sol, qui ont esté paiés en l'acquit de la dite dame à M. Glaude Pochet, apothicaire à Rennes, quelle somme elle ordonne estre

[1] François de Maillé.

[2] Les deux articles additionnels suivants ne figurent que sur l'une des trois copies, celle du 27 mai 1600.

[3] Alias : *Le Briz.*

Digitized by Google

payée à ladite de Briz. Outre, confesse debvoir audit Pochet quarante livres tournois et deux bouteilles de cirop magistral, des pillures[1] et du senné, qu'elle veut en pareil qu'elle luy soit payée.

Plus, dit debvoir au sieur Aumont, marchant de draps de soie à Paris, certaine somme d'argent pour son payne (*sic*) ? dont elle a baillé cedulle ; oultre, dit avoir baillé autre cedulle pour plus grandes sommes pour des accoustrements prins par mademoiselle de Goullaine, sa niepce, à présent madame de Lesmais, que monsieur de Goullaine luy a promis payer et l'en acquitter, dont ladite dame le prie de ce faire, et aussy ladite dame de Lesmais.

Fait comme devant lesdits jour et an.

Ainsin signé, G. Hervo, *notaire royal.*

Et en marge est escrit ce qui ensuit : Par coppie, Jacques Marquer, autre *notaire* décédé.

[1] Sans doute des *pilules.*

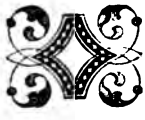

Digitized by Google

CURIOSITÉS BIBLIOGRAPHIQUES BRETONNES

LES COLLOQUES DE QUIQUER
DE ROSCOFF

I.

Ce petit livre est des plus intéressants pour l'histoire de la langue celto-bretonne. Sa première édition — une des plus anciennes impressions sorties de la ville de Morlaix — est aujourd'hui de la dernière rareté. Donc trois raisons au lieu d'une pour donner de ce volume, aux amateurs bretons, une description détaillée. En voici le titre :

DICTIONNAIRE || ET COLLOQVES || FRANÇOIS ET || BRETON. || *Traduits du François en Breton par* || G. QVIQVER *de Roscoff. Li-* || *ure nessaire* (sic) *tant aux François que* || *Bretons, se frequentans, et qui* || *n'ont l'intelligence des deux langues.* ||

A MORLAIX, || DE l'imprimerie de GEORGE || ALLIENNE.

M. DC. XXVI.

Auec Priuilege du Roy.

In-18, divisé typographiquement en deux parties : la 1re partie de 320 pages, dont 281 chiffrées de 1 à 279 (parce que l'on a répété deux fois les chiffres 267, 268) et les 39 dernières pages non chiffrées ; — la deuxième partie de 72 pages, chiffrées 1 à 71 et la dernière blanche.

La page normale porte 24 lignes ; il y a quelques pages longues de 25, surtout dans la seconde partie typographique. — Hauteur du texte, 100 millimètres, largeur 50 dans la première partie, 52 dans la seconde. — Je possède un exemplaire (provenant de la bibliothèque de Robert Samuel Turner), qui mesure, marges comprises, 123 millimètres sur 76. Celui de la Bibliothèque Nationale (coté X + 1429. A 1), n'a que 121 millim. sur 72.

Digitized by Google

Le titre du volume est compris dans la pagination. Au second feuillet, p. 3, se trouve l'avertissement dont le texte suit et que nous reproduisons ici, parce qu'il donne quelque lumière sur l'origine du livre et n'existe dans aucune des éditions subséquentes que nous avons vues.

L'Imprimeur au Lecteur.

« Amy lecteur, plusieurs personnes de diverses qualitez, ayans des affaires en ce pays de Basse Bretaigne, qui n'ont pas l'intelligence de son vulgaire Breton et mesmes des naturels Bretons, m'ont persuadé que je ferois bien au public de faire sortir de mon imprimerie vn Liure qui luy peust faciliter l'intelligence des deux langues par correspondances d'icelles ; desirant gratiffier et aux vns et aux autres, i'ai fait traduire le present Liure, que ie vous presente authorisé de sa Maiesté, par Priuilège special pour cinq ans, comme verrez par l'Extraict d'iceluy en la p. 69, signature F. Si ie voy que l'Oeuure soit receuë benignement, les cinq ans expirez (Dieu me donnant vie), je supplieray sa Maiesté de la continuation d'iceluy, pour le vous faire reuoir augmenté de moitié et en quatre langues. Outre sa disposition que trouuerez en la table folio 14.15, etc. Vous y auez de plus les Coniugaisons et plusieurs Prieres Breton et François, et deux traitez, l'vn de la prononciation Françoise, et l'autre de la prononciation Bretonne : que i'espere qu'aurez agreable. Adieu. »

Le privilège, dont l'extrait se trouve tout à la fin du volume, est daté du 24 septembre 1625 et donné « à George Allienne, imprimeur et libraire demeurant à Morlaix, » pour cinq ans à partir de l'achèvement de la première édition. Au pied de cet extrait est le : « Acheué d'imprimer le 15 de Ianuier 1626. »

II.

Voici l'analyse ou, si l'on veut, la table très détaillée du livre, d'autant plus nécessaire que celle qu'il contient ne mérite pas ce nom.

Page 3. « L'Imprimeur au lecteur. » Nous venons de reproduire cet avertissement.

Digitized by Google

P. 4-13. « Au lecteur. — *Da Lenner* », en français et en breton, le français au verso, le breton sur le recto en regard, et telle est la disposition de tous les *Colloques*.

P. 14. « La Table de ce liure. — *An Taulen auez an Leur-man* » (p. 14 à 19).

P. 20. « Vn Convive (c'est-à-dire un repas) de dix personnages. — *Vn Convi a ves a dec personaig.* »

P. 94. « Le II. Chapitre, pour aprendre à acheter et vendre. — *An eil Chabistr, euit disquiff prænaff ha guerzaff.* »

P. 120. « Le III. Chap. pour demander vne debte. — *An trede Chabistr euit goulen vn dle.* »

P. 132. « Le IIII. Chap. pour demander le chemin : avec autres propos communs. — *An peuar Chab. euit goulen an hent : gant comsou all pere à so coummun.* »

P. 146. « Le V. Chap. Deuis familiers estans à l'hostellerie. — *An V Chab. Diuysou familier ho bezaff an hostalery.* »

P. 172. « Le VI. Chap. Deuis de la leuée. — *An VI. Chab. An diuys eui seuell.* »

P. 186. « Le VII. Chap. Propos de marchandise. — *An VII. Chab. Propos à marchadourez.* »

P. 226. « Le nombre. *An nombrou.* »

P. 228. « Les iours de la semaine. — *An deisyou à ves an sizun.* »

P. 230. « Le VIII. Chap. pour apprendre faire missiues conuentions, obligations et quittances. — *An VIII. Chab. Euit disquy ober lizerou, missyu, contradou, obligacionou, ha cuittançou.* »

P. 274. « Icy commence le Devxiesme Liure- — *Aman ez commanç an* Eil Leur. » « Le Prologue du deuxiesme Liure. — *An Prolog a ves an eil leur.* »

Ce *Prologue* va jusqu'au bas de la page chiffrée 279 qui est en réalité la p. 281, le français au verso, en regard du breton qui occupe le recto du feuillet suivant.

Au verso de la page 279 (281) commence le Vocabulaire français-breton ; il est imprimé à 2 colonnes sur chaque page, le français en ordre alphabétique dans la colonne gauche, la traduction bretonne de chaque mot français, en regard de ce mot, dans la colonne droite.

Digitized by Google

Les 39 pages contenant ce vocabulaire à 2 colonnes ne sont point chiffrées (p. 282 à 320). Elles terminent la première partie *typographique* du volume.

Deuxième partie typographique. — Nouvelle pagination, nouvelle série de signatures, commençant par A. Le français étant au verso, en regard du breton qui est au recto, la page 1 de cette deuxième partie est blanche.

P. 2. « S ensuyvent les conjugaisons. — *Aman ez dezrou an conjuguœsonou* » Conjugaison du verbe avoir *(cahout)* p. 2-3, et du verbe être *(bezaf)*, p 8-9 à 14-15.

P. 16. « S'ensuyvent quelques prières et oraisons. — *Aman ez dezrou vr rum Pedennou hac Orœsonnou.* — Le *Pater*, le *Credo*, les *Commandements*, p. 16-17 à 22-23. Prière pour dire au matin, p. 22-23. — Prière pour dire au soir, p. 28-29 à 32-33.

P. 34. (En français). « De la Punctuation en general. — P. 36. Des Accens. — P. 37. De la Prononciation Françoise. — P. 56. De la Prononciation Bretonne.

P. 69. Extrait du Priuilege du Roy. — P. 71. « Acheué d'imprimé le 15 de Ianuier 1626. »

III

La partie la plus intéressante de ce livre ce sont les dialogues ou *Colloques* proprement dits, qui fourmillent de traits curieux. Mais, dit M. Loth dans sa *Chrestomathie bretonne*, « le texte français a « dû être composé en Flandre, il ne présente aucun intérêt au « point de vue des mœurs bretonnes[1]. » Je ne suis pas tout à fait de cet avis. Assurément la première rédaction vient de Flandre, nombre de traits le prouvent, et le fait n'a rien d'étonnant, étant données les relations commerciales incessantes qu'entretenait depuis plusieurs siècles avec cette contrée le nord de la Bretagne. Mais tout en prenant pour base de son travail un texte français composé probablement à Anvers, est-ce à dire que Quiquer de Roscoff n'a pas pu le modifier plus ou moins, pour l'approprier aux mœurs, aux habitudes, aux nécessités de ceux à qui il destinait

[1] Voir *Annales de Bretagne*, t. III, p. 2-9 (janvier 1868).

Digitized by Google

son œuvre, c'est-à-dire principalement aux Bretons bretonnants et à leurs plus proches voisins, les hauts Bretons et les Français de France ? Non seulement il le put, mais il le dut faire ; sans quoi il n'aurait pu dire dans son avertissement franco-breton « Au Lecteur » *(Da Lenner)* :

« Amy lecteur, ce livre est tant utile et proffitable et l'usage d'iceluy tant nécessaire, que sa valeur, voire de gens sçavans, n'est assez à priser. Car il n'y a personne en France et Bretaigne négociant, qui n'ait affaire de ces deux langues qui sont icy escrites et déclarées, soit que quelqu'un fasse marchandise, soit qu'il hante la cour, soit qu'il suive la guerre, qu'il aille par ville et par champs. Ce que nous considerans, avons, à nos grands despens et à vostre grand avantage, lesdites langues jointes ensemble et mises en ordre, si que doresnavant vous n'aurez plus affaire de truchement. » (Quiquer, édit., 1626, p. 4 et 6).

Or, si les mœurs, les idées, les habitudes exprimées par les phrases des *Colloques* ne représentaient pas, dans leur généralité, celles qui avaient cours en Bretagne, on ne voit pas bien quelle utilité en eussent retirée les malheureux qui se seraient exténués à les apprendre par cœur : je ne dis pas ceux qui « hantaient la cour » ou « suivaient la guerre », car sur la guerre ou la cour il n'y a rien dans ces dialogues, mais du moins ceux qui « allaient par ville et par champs pour faire marchandise, » — car ces colloques ont tout l'air d'un manuel à l'usage des marchands en gros et en détail, et les mœurs qu'ils représentent avec naïveté sont exclusivement celles de la bourgeoisie commerçante, lesquelles d'ailleurs, à Morlaix et à Anvers, pouvaient bien se ressembler quelque peu.

IV.

Le premier dialogue. — « *Un convive* (c'est-à-dire *un repas*) *de dix personnages* » — est le plus développé et le plus curieux. Il n'y a cependant pas dix personnes autour de la table du festin, il n'y en a que sept : Pierre et Marie, le maître et la maîtresse de la maison ; David, Roger, Anna, leurs cousins et cousine ; Jean et François, leurs enfants, âgés d'environ quinze ou seize ans, qui font en

Digitized by Google

même temps, eux seuls, fonction de serviteurs. Le repas a lieu le soir, vers sept heures. Jean qui a fait, en revenant de classe, l'école buissonnière, rentre chez lui à six heures ; après l'avoir tancé sur son retard, sa mère lui dit :

— « Or allez, couvrez la table et hastez-vous tost.

« JEAN. — Bien ma mère, je le feray ; où est la nappe?

« MARIE. — La nappe est là dedans, sur le buffet. Mettez le sel premier ; ne sçavez-vous retenir cela? Je le vous ay dit plus de vingt fois, vous n'apprenez rien, c'est grande honte. Allez quérir des tranchoirs (des assiettes), des gobelets et serviettes.

« JEAN. — Bien, ma mère, où sont-ils ?

« MARIE. — Vous ne sçavez rien trouver, les voylà. Allez quérir du pain.

« JEAN. — Donnez-moi de l'argent : pour combien en apporterais-je?

« MARIE. — Pour deux sols : pour un sol de blanc et pour un sol de bis, moitié un et moitié autre, et l'apportez tout nouveau cuit.

« JEAN. — Bien, j'y vay. (Il va et revient) Voicy du pain ma mère.

« MARIE. — Allez maintenant quérir du bois pour faire du feu. Allez esguiser les couteaux. Versez de l'eau dans l'esguière, pendez là une touaille (une serviette) blanche, et allumez le feu. Votre père vient, et David votre cousin vient avec lui ; allez au devant d'eux, ostez votre bonnet et vous inclinez honnestement. »

Entrent Pierre et David ; celui-ci dit à Pierre, en parlant de Jean :

— « Est-ce là votre fils ? C'est un bel enfant. Ne va-t-il point à l'escole ?

« PIERRE. — Ouy, il apprend à parler françois.

« DAVID. — C'est très bien fait. Jean, sçavez-vous bien parler françois ?

« JEAN. — Pas trop bien, mon cousin, mais je l'apprends. »

Voilà un trait bien breton, ce jeune garçon qui ne sait pas encore parler français. De même, dans le second dialogue (p. 98), nous nous voyons la commère Catell (Catherine) étaler sa marchandise pour séduire les chalands et leur dire : « Voulez-vous acheter un « bon bonnet ? ou un bon livre en françois ou *en breton* ? » — Ai-je eu tort de dire que Quiquer avait arrangé, oretonisé plus ou moins

Digitized by Google

en le traduisant, le texte original de ses *Colloques* ? Mais revenons à notre festin bourgeois.

Pierre et David ne sont encore qu'à l'entrée du logis, dans la première pièce ; la maîtresse de maison engage David à pénétrer dans la salle :

— « Cousin, voulez-vous demeurer là ? Pourquoy n'entrez-vous point ? Venez vous chauffer.

« David. — Pensez-vous que j'aye froid ? Ce serait grand'honte.

« Marie. — Où est ma cousine ? Pourquoy ne l'avez-vous point amenée avec vous ?

« David. — Elle est malade, elle a les fièvres depuis environ huit jours.

« Marie. — Je ne sçavois point cela ; je l'iray voir demain, si Dieu plaist. François, apportez une chaise pour votre cousin, approchez-vous du feu. François, allez là devant, on heurte là (à la porte), regardez qui est là : ce sera Rogier. »

François va ouvrir la porte et introduit le cousin Roger. Quant à la cousine Anna, elle entre, paraît-il, à la sourdine, sans qu'il en soit fait mention, mais bientôt nous la trouverons autour de la table.

V

Tout le monde étant là, on se sied à table, non sans faire pour les places quelques compliments. C'est le tour des enfants de s'asseoir, François appelle son frère :

— « Jean, venez manger, venez dire la bénédiction. »

Jean arrive ; comme le plus jeune, il est chargé de prononcer au commencement du repas la formule de prière que nous appelons aujourd'hui le *Benedicite*.

« Marie. — Jean, dites la bénédiction.

« Jean. — Bien, ma mère : « Dieu vous bénisse, mon père, ma mère, et toute la compagnie ! »

« Marie. — François, apportez-nous à manger. Apportez la salade et la chair salée. Versez-nous à boire ; versez à votre cousin et puis partout. [Cela étant fait :] François, séez-vous près de nous. Jean, allez quérir du potage pour vostre frère, et faites apprester l'autre, courez vite ! »

Digitized by Google

Ainsi le repas s'ouvre par des viandes salées servies avant le potage. C'était là un ancien usage breton. Au XVIe siècle, en Bretagne, Noël du Fail nous l'apprend, on se plaisait à « couper de longues « et larges lesches du gras jambon ou de la grosse pièce de bœuf « salé, sur bon pain bis faictis, pour rabatre les premiers caquets « de la faim[1]. »

Le potage à peine avalé, Pierre voudrait boire, mais Marie, sa femme, s'y oppose :

— « Pierre, dit-elle, ne beuvez point après votre potage, cela est malsain, mangez premier un peu, devant que vous beuviez. »

Et la brave femme, qui se sent en appétit, ajoute aussitôt :

— « Pierre, tranchez-moy de la chair, taillez-moi aussi du pain, coupez à manger à François. »

Puis se tournant vers Jean qui fait toujours le service, elle continue:

— « Jean, apportez icy du pain, Rogier n'en a pas ; allez querir une assiette et de la moutarde..... Regardez si les pastez et les tartes sont apportez. Allez querir le rosty et versez ici du vin, versez à vostre père et à Rogier. »

Bientôt on met sur table un nouveau service : — « Faites la place, dit Jean, pour asseoir les plats. » Et la maîtresse de maison, excitant ses convives à bien faire : — « Ores, s'écrie-t-elle, soyez tous les bienvenus ! » La cousine Anna répond : — « Il y a bien ici de quoy : vous avez fait trop de despens. — Non certes, réplique Marie, il me desplaist qu'il n'y ait davantage. » Elle donne en même temps le signal de l'attaque :

— « Pierre, entamez ceste espaule de mouton. Qu'on apporte des raves, des carottes et des câpres. Servez David de ce lièvre et de ces conins (lapins). Découpez ces perdrix. Vous ne vous servez point ? Faites tous bonne chère, je vous en prie ! »

— « Il y a bien de quoy faire bonne chère » s'écrie Roger à son tour.

Mais le vin vient à manquer, on dépêche Jean en chercher :

« Jean. — Où l'iray-je querir ?

[1] *Contes et Discours d'Eutrapel*, chap. XXII, édit. 1585 f. 122, v°; édit. Daffis 1874, II, p. 16.

Digitized by Google

« Pierre. — Où vous avez esté querir cestuy-cy, ou bien allez le querir au Marché, ou à [l'auberge de] la *Fleur de lys blanche*. Apportez-en deux pots ou trois pintes. Allez vite et revenez tost. »

Pendant son absence, c'est son frère qui servira : — « François, levez-vous, dit la mère, et servez à table, regardez s'il n'y faut rien. »

Jean a beau se dépêcher, les gosiers à sec accusent sa lenteur; enfin il rentre, on verse à boire à tout le monde, et Marie, en digne maîtresse de maison, exhorte ses hôtes à jouer des mâchoires :

— « Anne, dit-elle à sa cousine, vous ne faites pas bonne chère. D'où vient que vous ne dites rien ?

« Anna. — Que dirois-je ? Mieux vaut se taire que mal parler. Je ne sçay pas bien parler françois ; partant je me tais.

« Marie. — Que dites-vous ? Vous parlez aussi bien que moi et même mieux.

« Anna. — Je le voudrois, et qu'il m'en eust cousté vingt escus ! »

Se tournant vers les autres convives, Marie reprend :

— « David, vous ne mangez point !... Rogier, vous ne mangez point, il me semble ! »

Et Pierre, le maître de maison, se mettant de la partie : — « Beuvons bien, s'écrie-t-il, si nous avons peu à manger.

— « Que dites-vous là ? Il y a icy à manger pour vingt personnes ! » clament les convives, en forme de protestation.

VI.

Mais on est à la moitié du repas, il est temps de commencer à porter des santés. C'est Pierre, tout naturellement, qui donne le signal en s'écriant :

— « Or, sus, je boy à vous et à toute la compagnie ! Me ferez-vous raison ? »

Nul ne s'y refuse. Anna seule ne voudrait pas vider son verre jusqu'au fond »

— Je ne pourrois boire tout cecy, j'en ay trop.

Marie. — Voire ! pourquoy vous faites-vous ainsy prier ? A qui avez-vous beu ? Beuvez une fois à moy : estes-vous fâchée contre moy ? »

Digitized by Google

Anna se laisse faire. Et après toutes ces rasades on se remet de plus belle à manger ; la maîtresse du logis donne le signal, prêche d'exemple :

— « C'est assez beu ; il nous faut aussi manger, dit-elle. J'ay grand faim. Taillez-moy là une pièce de chair. Rogier, taillez-moy de cette espaule. Jean apportez du pain, et versez du vin partout. »

Chacun suit cet exemple, mais les forces humaines ont un terme. Après une forte reprise, on s'arrête bientôt :

« Marie. — Jean, mouchez la chandelle. Regardez si le reste est prêt. Ostez tout d'icy. Donnez-nous des tranchoirs nets (des assiettes propres) et apportez-nous le fruit avec le fourmage. »

C'est le dessert : on porte de nouveau quelques santés ; mais entre la poire et le fromage la causerie prend le dessus, et même — tout comme si l'on était au XIXe siècle — la causerie politique :

« David. — Rogier, ne sçavez-vous rien de nouveau ?

« Rogier. — Non certes je ne sçay rien, sinon que bien.

« David. — Ne parle t-on point de la paix ?

« Rogier. — Je ne sçay, je croy que la paix est encore loin à chercher.

« David. — N'avez-vous pas ouï dire comme le roy de France a a perdu la bataille contre les Espagnols ?

« Rogier. — J'ay bien ouï dire cela, mais l'on ment tant qu'on ne sçait que croire. Dieu sçait ce qui adviendra. Si nous voulions faire la paix avec luy (avec Dieu), la guerre ne dureroit pas longuement. »

C'est un des passages qui prouvent l'origine flamande du texte primitif des *Colloques* ; mais en revanche, nous l'avons vu, Quiquer y a mis de son côté bien des traits essentiellement bretons. Enfin nous sommes à la conclusion de ce copieux festin :

« Pierre. — Jean, ostez tout cecy et venez dire les grâces.

« Jean. — Je viens, mon père : « Dieu vous garde, mon père, ma mère, et toute la compagnie ! »

« Pierre. — Beuvons après les grâces.

« Rogier. — C'est bien dit, mais il faut aussi dire les secondes grâce. Pierre, combien de vin avons-nous eu ? Nous (lui et David) nous voulons payer le vin.

Digitized by Google

« PIERRE. — Non ferez certes, vous ne donnerez rien. Une fois pour toutes, si j'ay eu le moyen de vous donner à manger, je l'auray bien aussi de vous donner à boire.

« DAVID. – Bien donc, nous vous remercions. C'est à nous à le recognoistre.

« MARIE. — Tout est rocognu.

« PIERRE. — Je vous remercie aussi, moy, de ce que vous estes venus François, apportez un fagot et faites bon feu.

« FRANÇOIS. — Le feu est allumé, mon père.

« DAVID. — Nous n'avons pas froid, nous voulons nous en aller, il est temps.

« MARIE. – Quelle haste avez-vous ?

« ANNA. — Il est bien dix heures.

« MARIE. — Non, pas encore.

« ROGIER. — Si est.

« MARIE. — Jean allez querir la lanterne.

« DAVID. — Nous ne voulons pas de lanterne, le temps est clair, il n'en est pas besoin.

« ROGIER. — Dieu vous doint bonne nuict !

« PIERRE. — Et à vous aussi, je vous recommande à Dieu ! »

Tel est ce dialogue, plein de traits curieux, naturels et pittoresques : plantureuse cuisine grand appétit, marchands cossus s'il en fut, et belle simplicité de mœurs : pas un domestique, tout le service fait par les enfants de la maison.

(A suivre.)

ARTHUR DE LA BORDERIE
Membre de l'Institut.

Digitized by Google

LES PERSONNAGES SCULPTÉS

DES MONUMENTS RELIGIEUX ET CIVILS

des rues, places, promenades et cimetières

DE LA VILLE DE NANTES

(Suite[1])

MELLIER

Mellier ou Meslier (Gérard) naquit à Nantes en . Il fut trésorier de France et trésorier général de Bretagne, mais son grand titre de gloire est d'avoir été maire de Nantes depuis 1720 jusqu'à sa mort, car pendant ces quelques années il se dépensa sans compter et employa presque toute sa fortune pour embellir sa ville natale et perfectionner les services publics : on doit à Gérard Mellier la Bourse, le Jardin botanique, l'Académie de musique, le bureau de santé, l'établissement des pompes à incendie et la création ou l'amélioration d'un grand nombre de rues, de quais et de ponts. Ses concitoyens reconnaissants lui votèrent une pension de 1000 livres et une épée d'honneur. Mellier mourut en 1729. Il a laissé 8 volumes d'arrêts intéressants à relire.

On trouve à Nantes la rue Mellier.

Buste de marbre, par *Suc* (1851).

Hôtel de Ville, salle des réunions du Conseil municipal.

BACO

Baco de la Chapelle (René-Gaston) naquit à Nantes en 1751. Substitut, puis procureur du Roi au présidial de Nantes, il fut un des principaux promoteurs des agitations du Tiers-Etat dans notre

[1] Voir la livraison de juin 1897.

Digitized by Google

ville en 1788. La sénéchaussée de Nantes le députa en 1789 aux Etats-Généraux. Elu maire de notre ville en 1792, ce fut lui qui organisa la résistance lors de la vigoureuse attaque des Vendéens en juin 1793. Député extraordinairement à la barre de la Convention le 2 août 1793, il fut incarcéré à l'Abbaye pour avoir résisté à la nouvelle Constitution et sauvé par le 9 thermidor. Député de la Loire-Inférieure aux Cinq-Cents, puis envoyé en mission aux îles de France et de la Réunion, il fut directeur de l'Opéra en 1797. Enfin, commissaire du gouvernement à la Guadeloupe en 1799, il mourut dans cette île en 1800.

On trouve à Nantes le quai Baco. (La rue et la ruelle du Roi-Baco rappellent le souvenir d'un vieux marin qui se retira vers l'extrémité de la Fosse, après avoir fait fortune).

Buste de marbre, par *A. Ménard* (1850).

Hôtel de Ville, salle des mariages.

BERTRAND-GESLIN

Bertrand (Jean-Baptiste-Charles), naquit au Luc (Var). Etant capitaine au 109e d'infanterie à l'âge de 22 ans, il fut envoyé à Nantes en 1793 et on l'adjoignit à M. Bureau-Bâtardière dans la mission de pacification entreprise par celui-ci auprès de Charette : le capitaine Bertrand offrit sa vie en gage de la sincérité de cette mission, ce qui en assura le succès. S'étant marié en 1794 avec Adélaïde-Marguerite GESLIN, fille d'un négociant nantais, il prit le nom de BERTRAND-GESLIN. Il se fit recevoir en 1802 de la *Société des Sciences et Arts* (*Société académique*) et y occupa en 1807 le fauteuil de la présidence. Il fut élu conseiller général de la Loire-Inférieure. Adjoint de M. de Loynes maire de Nantes (1803-1805), il lui succéda dans cette importante fonction et sa magistrature fut renouvelée jusqu'en 1813. « Alors Nantes eut à sa tête un magistrat éminent et le nom du baron Bertrand-Geslin est celui de l'un des administrateurs les plus distingués que puissent citer non seulement notre ville, mais la France municipale. « (PERTHUIS ET DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO : *Le Livre Doré*, t. II, p. 19).

Digitized by Google

M. Bertrand-Geslin fut de nouveau maire de Nantes en 1815. Notre ville doit à sa brillante administration la création ou l'achèvement du Théâtre, de la Bourse, du Jardin-des-Plantes, de l'ancien Muséum, de l'ancienne Bibliothèque. Après la chute de l'Empire M. Bertrand-Geslin se retira à la Flèche et devint maire de cette ville en 1830 Il avait été placé à la tête de la députation de Nantes qui fut chargée d'assister au couronnement de Napoléon. Chevalier de l'Empire et membre de la Légion d'honneur (10 août 1808), créé baron de l'Empire (11 juillet 1810), il fut nommé Président du collège électoral (10 novembre 1810). Un décret impérial du 31 mai 1815, qui le nommait officier de la Légion d'honneur, fut annulé par la Restauration, mais une ordonnance royale du 28 novembre 1831 lui rendit ce titre. M. Bertrand Geslin mourut au Luc en 1843.

On trouve à Nantes la rue Bertrand-Geslin.

Médaillon de plâtre, par. ... On y lit : J. B. C. BERTRAND-GESLIN 98e MAIRE DE NANTES.

Musée archéologique.

Médaillon de plâtre, par.....

Bibliothèque publique.

Médaillon de plâtre, par.....

Hôtel de Ville, archives.

DE SAINT-AIGNAN

Rousseau Cte de Saint-Aignan (Louis-Marie), naquit à Nantes en 1767 Il remplaça M. du Fou comme Maire de notre ville en 1816 et occupa cette fonction jusqu'en 1819. Il fut alors appelé à la préfecture des Côtes-du-Nord et quitta ce poste en emportant les regrets de tous. Désigné par le Roi, en 1818, pour présider le Collège électoral de Nantes, il fut élu député à une grande majorité pour la session 1819-1820 ; réélu à deux reprises, il refusa la candidature en 1825, mais il l'accepta en 1828. L'année 1830 le vit préfet de la Loire-Inférieure. Pair de France en 1832, il ne prit part qu'à la Session de 1834 et vécut dans la retraite entouré de l'estime et de

Digitized by Google

l'affection universelle. Il était chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur. M. de Saint-Aignan mourut à Nantes en 1837. Il laissait une fille Mlle Julie de Saint-Aignan, connue dans les lettres sous le pseudonyme de Jules d'Herbauges, qui a collaboré avec distinction à la *Revue des Deux-Mondes*, à la *Revue Nationale* et à la *Revue de Bretagne et de Vendée*. M. Joseph Rousse a consacré quelques pages savoureuses à cet aimable conteur dans *l'Hermine* du 20 mars 1897.

On trouve à Nantes le boulevard Saint-Aignan.

Buste de marbre, par *Amédée Ménard* (1840).

Hôtel de Ville, petite salle précédant la salle des mariages.

Médaillon de pierre, par *Grootaers*.

Passage Pommeraye, galerie du haut.

FERDINAND FAVRE

Favre (Abraham-Ferdinand) naquit à Couvet (Suisse) en 1779. Il était issu d'une famille protestante de Besançon qui avait dû quitter la France après l'odieuse et néfaste Révocation de l'édit de Nantes. Il revint dans notre patrie en 1789, dès la proclamation de la liberté des cultes. En 1793, à peine âgé de 15 ans, il s'engagea dans la Garde nationale républicaine de Nantes pour repousser l'attaque des Vendéens. Puis il entra dans une industrie qui devint florissante et délaissa la politique pour les affaires et l'agriculture pendant l'Empire et la Restauration. Nommé maire de Nantes en 1832, il resta dans ces fonctions jusqu'en 1848 : il fut alors révoqué. Elu 5 fois député pendant sa mairie, il fut réélu membre de la Constituante en 1848, puis membre de la Législative en 1849. Bien qu'il eût professé jusqu'alors l'opinion républicaine, il se montra tout dévoué à l'Empire après le Coup d'Etat, aussi fut-il candidat officiel aux élections de 1852 à Nantes. Il fut maire de notre ville de 1852 à 1866. Entré au Sénat en 1857, il y acheva le cycle de ses avatars politiques en votant avec l'extrême-droite. F. Favre fut membre du Conseil général de la Loire Inférieure pendant 30 ans, et y occupa le fauteuil de la présidence durant les 15 dernières années. Il était

Digitized by Google

commandeur de la Légion d'honneur. F. Favre fit partie de la *Société académique de Nantes* dès 1829, patrona puissamment la belle Exposition de 1861 dont il était président, et fit donner au Musée archéologique un certain nombre de personnages sculptés qui se trouvaient au Musée des Beaux-Arts; c'est sous son administration qu'eurent lieu les premières courses départementales de chevaux à Nantes, en 1835, et que fut créé, en 1836, le cours de botanique. Il mourut à Paris en 1867.

On trouve à Nantes le quai Ferdinand Favre.

Buste de plâtre, par.....

Hôtel de Ville, archives.

COLOMBEL (Evariste)

Colombel (Evariste) naquit à Nantes en 1813. Il fit ses études classiques dans sa ville natale et son droit à Paris. Puis il revint à Nantes avec le titre d'avocat et se fit remarquer par son érudition, son éloquence et son désintéressement. Conseiller municipal de Nantes en 1843, il fut élu député de la ville en 1846, et il occupa la Mairie de 1848 à 1852. Evariste Colombel fut aussi un lettré passionné et distingué; il a laissé plusieurs ouvrages, tous contenus dans les Annales de la *Société académique de Nantes* dont il fut Président en 1847, 1848 et 1854. Il est mort à Nantes en 1856.

Buste de bronze, par *Debay le fils*. On y lit : EVARISTE COLOMBEL, ANCIEN MAIRE DE NANTES, ANCIEN DÉPUTÉ, CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR, DÉCÉDÉ LE 22 NOVEMBRE 1856, AGÉ DE 43 ANS.

Cimetière de la Bouteillerie.

Digitized by Google

HOMMES DÉVOUÉS

GRASLIN

Graslin (Jean-Joseph-Louis) naquit à Tours en 1728. Il fut d'abord avocat au Parlement ; puis, à l'âge de 30 ans, il acheta la charge de receveur général des fermes du Roi à Nantes et il l'exerça jusqu'à sa mort. « Il conçut de bonne heure, dit M. Maillard, pour les beaux-arts et la littérature un goût qui ne se démentit jamais ; sa maison était le rendez-vous de tous les hommes distingués de la ville ». Il fut membre de l'Académie de Saint-Pétersbourg et de plusieurs autres sociétés savantes ; la poésie faisait ses délices et il a laissé plusieurs ouvrages qui le classent parmi les économistes les plus distingués. Mais son plus beau titre de gloire est d'avoir agrandi, transformé et embelli notre vieille cité au point d'en faire comme une ville nouvelle. « Nantes, dit encore M. Maillard, lui doit les premiers éléments de ses progrès et de sa prospérité. Après avoir créé une des premières manufactures du pays, il forma le projet, à l'âge de 51 ans, d'agrandir et d'orner la ville qu'il avait adoptée. Chose étrange ! il rencontra de l'opposition de la part des Nantais eux-mêmes. Il persévéra cependant, surmonta les obstacles et consacra à la réalisation de son œuvre une partie de sa fortune. Bientôt des rues et des places nouvelles furent tracées, la belle salle de spectacle fut construite et le quartier Graslin fut édifié. La mort l'empêcha de poursuivre l'exécution d'autres travaux projetés. » Graslin mourut dans notre ville en 1790.

On trouve à Nantes la place Graslin ; la salle de spectacle s'appelle théâtre Graslin ; et tout le nouveau et riche quartier de notre cité est connu sous le nom de quartier Graslin.

Buste de plâtre, par *Amédée Ménard*.

Théâtre Graslin, foyer du public.

Digitized by Google

HAUDAUDINE

Haudaudine (Pierre) naquit à Bayonne en 1756. Il vint s'installer à Nantes comme négociant, et se fixa dans l'île Feydeau. Faisant partie du bataillon de la Garde nationale à l'époque de la Révolution, lorsque Nantes fut menacé en 1793 par les royalistes, Haudaudine partit avec ses compagnons pour défendre notre cité; il se battit courageusement, fut fait prisonnier à Legé et, de là, conduit à Montaigu. Le chef des royalistes voulut proposer aux administrateurs de Nantes un échange de prisonniers; trois gardes nationaux, Haudaudine, Babin et Chamier acceptèrent cette mission et donnèrent leur parole de revenir à Montaigu quel que fût le résultat de leur démarche. Ils furent mal reçus par les autorités révolutionnaires qui traitèrent leur mission d'infamante et les engagèrent vivement à ne pas retourner à Montaigu. Babin et Chamier se laissèrent ébranler, et le *Moniteur universel*, journal officiel de la Révolution, n'hésita pas à les qualifier de *lâches;* Haudaudine fut inflexible et, fidèle à la parole donnée, retourna se constituer prisonnier.

Que le lecteur me permette d'ouvrir ici une parenthèse, bien que j'évite en principe toute discussion politique dans une étude d'art; mais je crois de mon devoir d'écrivain impartial de signaler la mauvaise foi d'un petit ouvrage, assurément instructif, mais rédigé dans un tel esprit de haine de la religion et de la monarchie que la lecture en devient pénible. Je veux parler des *Souvenirs d'un vieux Nantais* où, à propos de la belle conduite d'Haudaudine, se trouve cette phrase malencontreuse : « Il eut ce rare courage de sortir de la ville et de reprendre tout simplement sa place au milieu des autres prisonniers dont il venait de sauver la vie en leur sacrifiant la sienne *Les chouans eux-mêmes durent s'incliner devant ce dévouement qu'ils ne soupçonnaient pas.* » Les chouans soupçonnaient si bien ce dévouement que, deux ans après, dans la sinistre affaire de Quiberon, un jeune officier royaliste, Gesril du Papeu, montra le même courage et la même fidélité à la parole donnée que Pierre Haudaudine. Mais le sort réservé à ces deux héros fut bien différent : tandis que la vie d'Haudaudine fut loyalement respectée par

Digitized by Google

les royalistes, malgré l'insuccès de sa démarche, l'infortuné Gesrij du Papeu fut, en dépit de l'heureux résultat de sa mission, d'abord blessé par les soldats de Hoche au moment où il regagnait la côte à la nage, ensuite fusillé avec ses compagnons de gloire. Comme on le voit, le dévouement en ce temps sombre fut de tous les partis, mais les royalistes savaient le reconnaître, puisqu'ils laissèrent la vie sauve au héros républicain, tandis que les républicains massacrèrent lâchement le héros royaliste.

Pour en revenir à Haudaudine, il se trouvait, le 18 octobre 1793, au nombre des prisonniers renfermés dans l'église de Saint-Florent-le-Vieil, que la magnanimité de Bonchamp arracha à une mort certaine. Pénétré de reconnaissance, il s'employa de tout son pouvoir à sauver la vie à la veuve de Bonchamp, condamnée à mort par le tribunal militaire du Mans : il eut la joie de voir sa généreuse tentative couronnée d'un plein succès. Aussi devint-il à Nantes une figure populaire et estimée de tous. Un fusil d'honneur lui fut offert en souvenir de sa glorieuse conduite. Haudaudine mourut dans notre ville en 1846.

On trouve à Nantes le pont et la rue Haudaudine.

Buste en bronze ou fonte, par *Grootaers*.

Passage Pommeraye, galerie du bas.

CLARKE DE FELTRE (EDGARD).

CLARKE DUC DE FELTRE (Edgard), naquit à Neuviller près Saverne en 1799[1]. Il était grand amateur de peinture et avait réuni une im-

[1] Il était fils, ainsi qu'Alphonse et Elfride, de Henri Jacques-Guillaume CLARKE, né à Landrecies (Nord) en 1765 et issu d'une famille irlandaise. général de brigade et chef d'état-major de l'armée du Rhin ; suspendu de ses fonctions comme suspect (1794) ; réintégré en 1795 ; général de division, puis destitué ; ambassadeur en Toscane (1801-1804) ; secrétaire intime de Napoléon ; gouverneur de Vienne (1805), de Berlin (1806) ; ministre de la guerre (1807-1814) ; créé COMTE D'HUNEBOURG en 1805 et DUC DE FELTRE en 1809; pair de France et ministre de la guerre en 1815, il suivit le roi à Gand, fut ministre de la guerre à la deuxième Restauration et créé Maréchal de France le 3 juillet 1816 ; il démissionna comme ministre au mois de septembre de la même année et mourut en 1818. On a dit de lui : « C'est l'homme d'épée qui doit le plus à sa plume. »

Digitized by Google

portante collection de tableaux de valeur. Par suite d'une convention faite entre lui et son frère Alphonse, dans le cas où ce dernier lui survivrait, il laissa par testament sa riche galerie soit au Musée du Louvre, soit à une grande ville de France choisie par ses exécuteurs testamentaires. Le dernier héritier étant mort le 29 mars 1852 et le Gouvernement ayant refusé le legs du duc de Feltre pour le Louvre, plusieurs grandes villes se mirent sur les rangs pour l'obtenir. Mais bientôt, en raison des conditions imposées par le testateur, cinq villes seulement restèrent en présence et Tours semblait avoir plus de chances que ses rivales : une lettre même fut écrite par le marquis de Cubières et M. Aubry exécuteurs testamentaires pour annoncer la bonne nouvelle à la cité tourangelle. Mais un de nos plus zélés et regrettés compatriotes, M. Adolphe François, président de la Société des Beaux-Arts, que l'on avait choisi avec beaucoup de bonheur pour mener à bien cette difficile affaire, ne se laissa pas abattre ; il fit un nouveau voyage à Paris et bientôt le Maire de Nantes eut la joie d'annoncer à ses collègues que notre ville était définitivement choisie pour être l'heureuse légataire de la collection de Feltre. Parmi les conditions imposées par le généreux testateur, figuraient entre autres : « L'obligation pour la ville choisie de faire exécuter immédiatement à ses frais par un artiste au choix des exécuteurs testamentaires les bustes en marbre blanc des frères Edgard et Alphonse de Felte et de les placer dans la salle de la collection avec une inscription commémorative sur beau marbre français, jaspé et fleuri ; — d'appeler la rue de l'Erail rue de Feltre ; — de donner tous les ans un grand concert de bienfaisance dont le programme sera toujours composé pour une notable partie d'œuvres musicales de feu M. le comte Alphonse de Feltre. » Les bustes ont été exécutés en 1854, la rue de l'Erail a été rebaptisée ; quant à la condition relative au concert, elle ne fut remplie qu'une seule fois, à l'occasion de l'inauguration de la galerie de Feltre, le 15 mai 1854 : il est vrai que notre municipalité fit bien les choses, car le ténor Roger, notre célèbre compatriote Battaille, Marie Cabel, l'illustre violoniste Allard parurent en cette solennité musicale. Mais il est à croire que les œuvres d'Alphonse de Feltre n'étaient pas précisément séduisantes, car ce concert resta unique dans les annales

Digitized by Google

artistiques de notre cité, et personne, dit-on, n'a jamais réclamé contre cet oubli. Le duc Edgard de Feltre mourut à Paris en 1852.

La rue de l'Erail, suivant l'une des conditions du legs, prit le nom de rue de Feltre ; en outre, le pont qui lui fait suite s'appelle pont de Feltre ; enfin notre Musée des Beaux-Arts est connu sous la dénomination de Musée de Feltre.

Buste de marbre, par *Jaley*[1] (1854). On y lit : NANTES A EDGR CLARKE DUC DE FELTRE.

Musée des Beaux-Arts.

CLARKE DE FELTRE (Alphonse).

Clarke comte de Feltre (Alphonse), frère du précédent, naquit à Paris en 1806. Ce fut un compositeur d'un certain talent et je viens de dire à l'article précédent ce qu'il est advenu de sa gloire musicale. Il mourut à Paris en 1850.

Buste de marbre, par *Jaley* (1854). On y lit : NANTES A ALPE CLARKE COME. DE FELTRE.

Musée des Beaux-Arts.

CLARKE DE FELTRE (Elfride).

Clarke de Feltre (Elfride), sœur des précédents, morte jeune.

Buste de marbre, par *Ruxthiel*[2].

Musée des Beaux-Arts. (Don du duc de Feltre).

[1] Jaley (Jean-Louis-Nicolas), né à Paris (1802) reçut ses premières leçons de son père, graveur en médailles; puis il fut élève de Cartellier et de l'école des Beaux-Arts Grand Prix en 1827, il fut décoré en 1837 et entra à l'Académie des Beaux-Arts en 1856. On admire chez lui l'élégance de la forme et le beau travail du marbre. Je citerai de cet artiste : la *Prière*, statue (1834), au Musée du Luxembourg ; *Gloria in excelsis*, groupe de marbre (1838) ; le *duc d'Orléans* (1844), pour la Chambre des Pairs ; l'*Equité* et la *Force* (1865) pour la nouvelle façade du Palais de Justice de Paris ; les statues ou bustes de *Philippe-Auguste*, *Louis XI*, *Mirabeau*, *Bailly*, *Gérard*, etc., (au Musée de Versailles). Jaley est mort en 1866.

[2] Ruxthiel (Henri-Joseph), né à Lierneux (Liège) en 1775. Grand Prix en 1808, mort à Paris en 1837.

Digitized by Google

PÉDU

Pédu (Eugène) naquit à Nantes en 1824. Il fut nommé vice-président de la *Société des Fileurs* en 1838[1], et quelques années après il fut appelé à la présidence qu'il conserva jusqu'à sa mort. En 1881, il fut le promoteur et l'un des principaux fondateurs de l'*Union générale des Sociétés de secours mutuels de Nantes;* cette utile création commença à fonctionner en 1882 et depuis lors elle a versé en secours de maladies la somme respectable de 117.613 fr. 65 cent. Cette œuvre est un véritable bienfait et tout l'honneur en revient à notre cité, car c'est à Nantes qu'a été instituée la première de ce genre. En 1883, Pédu fonda la *Société de secours mutuels des ouvrières réunies,* qui fonctionne à miracle. Notre dévoué concitoyen obtint successivement du Ministre de l'intérieur, pour ses longs et loyaux services, une médaille de bronze, une médaille d'argent et enfin une médaille d'or en 1889. Pédu est mort à Nantes en 1891. L'*Union générale des Sociétés de secours mutuels* crut de son devoir d'ouvrir une souscription dans le but d'élever à son fondateur un monument commémoratif; le plan en est dû à M. Choimet, sculpteur à Nantes. Président actuel de l'*Union générale,* et c'est lui qui a eu l'honneur de l'inaugurer en 1894.

Médaille de bronze, par *de Boishéraud*[2] (1895). On y lit : 1824-1891 A EUGÈNE PÉDU PRÉSIDENT DE L'UNION GÉNÉRALE DES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS. LA MUTUALITÉ NANTAISE.

Cimetière de Miséricorde.

[1] A cette époque, cette Société composée exclusivement de fileurs admettait dans son sein même les apprentis pour les habituer tout de suite à la mutualité ; et, pour leur donner de l'émulation, elle choisit parmi eux son vice-président qui n'était autre que le jeune Pédu, alors âgé de 14 ans.

[2] Boishéraud (Sébastien de), est né à Maisdon (Loire-Inférieure) en 1847. Il fut d'abord élève d'Amédée Ménard puis il passa à l'atelier de Le Bourg dont il devint l'inséparable compagnon. Il a modelé avec un réel talent un grand nombre de statuettes, bustes, médaillons. Son *Charette* et son *La Rochejaquelein* sont populaires et méritent de l'être.

Digitized by Google

BOUHIER

Bouhier (René) naquit à Nantes en 1842. Il fut élève de l'Ecole professionnelle et y fit ses débuts dans l'enseignement en qualité de répétiteur et de préparateur de physique et de chimie. Puis il professa les mathématiques et les sciences physiques et naturelles à l'institution Livet, jusqu'au jour où on le nomma Directeur de l'Ecole professionnelle (septembre 1871) Bouhier n'a rien écrit, mais il a donné un grand développement à cette utile institution et lui a fait une excellente réputation. Il sut se créer de nombreuses relations et de solides amitiés dont il profita pour rendre de signalés services à beaucoup de ses anciens élèves et même à des personnes étrangères à l'Ecole. *C'était un cœur excellent et un homme de bien*, m'écrit M. Texier, le très aimable et distingué Directeur actuel de l'Ecole professionnelle, qui a été lui-même élève de Bouhier. René Bouhier est mort à Nantes en 1893.

Médaillon de bronze, par *Gaucher*. On y lit : À RENÉ BOUHIER, DIRECTEUR DE L'ÉCOLE PROFESSIONNELLE, 1871-1893. LA SOCIÉTÉ AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES.

Cimetière de Miséricorde.

PERSONNAGES DIVERS

LE RAY DE CHAUMONT

Ce personnage, appartenant à la famille nantaise Le Ray qui a fourni au dernier siècle un maire à notre ville, fut intendant de l'hôtel royal des Invalides et Grand Maitre honoraire des eaux et forêts de France. Seigneur de Chaumont-sur-Loire, il y créa un important établissement industriel qui comprenait une verrerie, une poterie, une tuilerie, une fabrique de chapeaux et une fabrique de gants; Nini étant arrivé à Chaumont, on ignore par suite de quelles

Digitized by Google

circonstances, Le Ray l'entretint pendant 26 ans, d'abord comme graveur sur verre, puis comme modeleur.

Médaillon de bronze, par *Nini*[1].

Musée archéologique.

COMTE DE SILLY

Buste de pierre, par *Amédée Ménard*. On y lit : COMTE DE SILLY DÉCÉDÉ A NANTES LE 17 JANVIER 1853.

Cimetière de Miséricorde.

CHARTIER

Chartier était un ouvrier chapelier de Nantes; il était saint-simonien et professait des opinions un peu exaltées, il fut très mêlé aux événements politiques de son temps et exerça un grand ascendant sur la classe ouvrière; c'était un homme d'une honorabilité incontestable; il mourut du choléra en 1849. âgé d'environ 37 ans, et ses obsèques se firent au milieu d'une affluence considérable.

Buste en fonte, par *Chovet*[2] (1849) (fondu à l'Institution Livet en 1882).

Cimetière de la Bouteillerie.

[1] Nini (*Giambatista*) (Jean-Baptiste), né en Italie en 1717, se maria en Espagne, puis vint en France et se fixa à Chaumont-sur-Loire, où il devint le protégé de M. Le Ray et où il mourut en 1786. Ses médaillons en terre cuite sont recherchés des amateurs (Cf. Jal : *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*, article Nini).

[2] Chovet était un ouvrier mouleur fondeur en bronze remarquable; il fut l'ami de Suc dont il moula plusieurs œuvres et qui lui donna quelques leçons de modelage; le buste de Chartier fut moulé par Chovet sur le cadavre. L'ouvrier fondeur était saint-simonien comme l'ouvrier chapelier; il fut conspirateur sans trop savoir ce qu'il voulait, toujours dupe, victime, blessé, ruiné, malheureux; il aurait pu être riche, mais il a préféré sa triste situation; ce fut toujours un caractère d'une faiblesse typique; il est mort il y a 6 ans environ.

Digitized by Google

MORICIÈRE (Les filles du Gal de la)

Moricière (Henriette **Juchault de la**), fille du Général, née en 1850, mariée au comte de Maistre, capitaine d'état-major de l'armée pontificale, chevalier de la Légion d'honneur, morte à Rome en 1869,

Et

Moricière (Isabelle **Juchault de la**), fille du Général, mariée : 1° en 1873, au comte de Dampierre (1844-76). d'où est issu un fils qui vient d'entrer avec le n° 1 à l'école des Chartes ; — 2° en 1880, au comte de la Croix de Castries, ancien officier d'infanterie, chevalier de la Légion d'honneur, conseiller général de Maine-et-Loire.

Médaillon de bronze doré, par *Paul Dubois* (1878).

Cathédrale, tombeau de la Moricière, soubassement de la face O.

MILLION

Médaillon de bronze, par.....

Cimetière de Miséricorde.

GUIOMARD (Mlle)

Médaillon de bronze, par.....

Cimetière de Miséricorde.

(A suivre). Bon Gaetan de Wismes.

Digitized by Google

UN POINT D'HISTOIRE DE NANTES

PAS DE MASSACRES A LA SAINT-BARTHÉLEMY 1572

A qui peut en revenir l'honneur ?

En 1894, à la lecture d'une étude de M. le baron Gaëtan de Wismes, sur la famille Le Lou de la Biliais, imprimée dans cette *Revue*, j'écrivis à mon aimable et laborieux confrère la lettre suivante pensant que mes observations devaient être suffisantes, pour lui démontrer qu'il attribuait à Michel Le Lou une action trop importante au sujet du rôle prépondérant qu'il fait jouer à ce sous-maire à propos de la Saint-Barthélemy dont les massacres furent évités à notre ville de Nantes.

« Nantes, 12 mars 1894.

« Cher Monsieur et très honoré confrère,

« Veuillez permettre à l'auteur du *Livre Doré* de rectifier une erreur assez grande dans laquelle vous êtes tombé, article *Le Lou de la Billiais*, — Revue de Bretagne et de Vendée, — février 1894, T. XI, note de la page 116, en me faisant dire précisément le contraire de ce que j'ai écrit : *Livre Doré*, T. I, p. 144.

« Le sentiment de famille, auquel vous avez obéi, est trop respectable pour que je ne soumette pas, tout d'abord, à votre impartiale appréciation, la donnée exacte et inattaquable du *Livre Doré*.

« C'est donc, dites-vous, comme sous maire et remplaçant le maire absent, que Michel Le Loup sauva les Calvinistes.

« Pardon, Cher Monsieur et très honoré confrère, laissez-moi vous dire simplement :

Digitized by Google

« Michel Le Lou[1], étant absent de Nantes.....

« N'eut aucune part à la courageuse abstention qui épargna à notre ville les horreurs d'un massacre, tout au moins aux résolutions premières, que souleva la connaissance de la lettre.

« Relisez la page 144 du *Livre Doré*, note[1] :

« Le 25 août, c'est-à-dire, le lendemain du massacre à Paris, Michel Le Lou était à Tours pour les affaires de son mariage », il ne parut qu'à la réunion du petit bureau le 2 septembre[2].

« La lettre du duc de Montpensier fut lue par le sous-maire dans la séance du 8 septembre, c'est-à-dire quatorze jours après la date funeste du 24, la Saint-Barthélemy ; date, remarquez-le, je vous prie, altérée par l'adjonction d'un I, formant le chiffre XXVI, afin de donner à la lettre par cette falsification une date postérieure à celle fixée pour l'exécution des Calvinistes.

« Le maire G. Harouys, auquel une dépêche de cette importance, venant directement de la Cour, avait dû être remise en mains propres, ne se détermina à la faire connaître que quatorze jours après l'événement, pour dégager toute responsabilité, à son égard, comme envers ses courageux partisans.

« Par son séjour à Tours, bien constaté, Michel Le Lou est resté complètement étranger à la détermination des officiers de justice de Nantes et des échevins En affirmant que cette détermination appartient *à eux tous collectivement*, je suis dans le vrai, comme vous en convenez, du reste. Parmi eux cependant ne doit pas être compris Michel Le Lou, répétons-le, absent en ce moment.

« C'est ce qui ressort du texte du *Livre Doré*, texte reposant sur des documents irréfutables.

« Croyez, cher Monsieur et très honoré confrère, à l'expression de mon amicale sympathie.

« S. N. T. »

[1] Nous adoptons l'orthographe Le Lou, celle de l'époque.

[2] Complétons le texte qui constate cette absence. On lit : registre BB 10, 2e séance du 25 août, f° 10, v°. « La somme de sept livres dix soulz tournoiz pour « porter lettres à Monsieur Me Michel Le Lou, soubz maire, sr du Breil, estant « de présent à Tours pour les affaires de son mariage, affin qu'il vienne en cette « ville en diligence, pour adviser, avec Messieurs, de ce qui est requis faire pour « ladite entrée (du duc de Montpensier) et tenue des Etats.... »

Digitized by Google

Le mois dernier, dans la *Revue des Bibliophlies bretons*, se lisent ces lignes qui tendent à donner à Michel Le Lou *l'honneur de cette noble désobéissance.*

« Harouis de la Seilleraie,

« Harouis de la Seilleraie (Guillaume) était maire de Nantes à l'é-
« poque de la Saint-Barthélemy ; aussi plusieurs historiens lui at-
« tribuent-ils la courageuse résistance opposée aux ordres sangui-
« naires du duc de Montpensier : *C'est une erreur.* La lettre du
« Gouverneur fut lue à l'assemblée du 3 septembre, par Michel Le
« Loup, alors sous-maire, qui présidait la réunion aux lieu et place
« de Guillaume Harouis alors absent[1]. L'honneur de cette noble
« désobéissance qui épargna à notre cité une honte indélébile re-
« vient donc à l'ensemble des magistrats nantais, *à la tête desquels*
« *on doit placer Michel Le Loup, mais dont il faut excepter Guillaume*
« *Harrouis*[2]. »

Cette fois nous serons plus précis, laissant parler les chiffres.

Le mercredi 20 août, Michel Le Lou était à Tours. Les 23, 25, 27, 30 août, 1er septembre il est toujours à Tours, tandis que le maire présent à Nantes, préside l'administration.

Les 2 et 3 septembre, Michel Le Lou préside ; les 4, 5 et 6 il assiste aux séances sous la présidence de Guillaume Harouys.

Le 8, lors de l'Assemblée générale « sur les lettres du Roi de déclaracion de son intention sur la mort de l'Admiral et de l'entretenement de l'éédit de pacifficacion pour l'entrée de Monseigneur de Montpancier en ceste ville. »

Assistaient « R. P. en Dieu, M. Philippe du Bec, évêque de Nantes ; Noble et puissant Messire René conte de Sanzay capitaine des ville et château, ainsi qu'une foule d'autres personnages de distinction, et de bourgeois parmi lesquels Michel Le Lou sr du

[1] C'est le 8 septembre, selon Travers et les autres historiens, que fut lue la lettre du duc de Montpensier et non le 3, date empruntée à l'inscription apocryphe de Fournier.

[2] *Revue de Bretagne et de Vendée*, t. XVII, juin 1897, p. 437. *Les personnages sculptés des monuments religieux et civils..... de la ville de Nantes*, par M. le baron Gaëtan de Wismes.

Digitized by Google

Breil qualifié « maire dudit Nantes , » bien que cette désignation appartînt à Guillaume Harouys, n'assistant pas à la séance, quoiqu'il eut présidé celle de l'avant veille 9, et assista à celle du surlandemain 10 septembre.

Du reste cette séance solennelle du 8, paraît, d'après le procès-verbal, avoir été présidée par le comte de Sanzay, peut être un des motifs de l'abstention du maire.

Dans cette même séance, on lut les lettres du roi « icelles données à Paris le tiers jour du présent moys et an, signées Charles. » Or il fallait donc quatre jours francs à une lettre de Paris pour arriver à Nantes. Ainsi la fameuse lettre du duc de Montpensier datée du 25 août, et prescrivant le massacre avait dû arriver le 28 ou le 29 août au plus tard[1].

Donc, à sa réception Michel Le Lou était absent, à Tours, car sans cela il eut assisté aux réunions des 30 août et 1er septembre. Par conséquent il n'eut aucune part ainsi que nous l'avons indiqué au *Livre Doré*, à l'initiative qui porta les officiers de justice, maire et échevins, à supprimer cette lettre, en la dérobant, à la connaissance de leurs concitoyens et de leurs confrères.

Tout au plus Michel Le Lou se rallia-t-il à l'acte d'humanité de ses confrères ; et je ne doute pas que, s'il eut été à Nantes, il aurait été le premier à l'appuyer.

Pour nous résumer, ainsi que nous l'avons dit, *Livre Doré*, 1873, I, p. 144 :

« Sans chercher à enlever au corps municipal le mérite des sen-
« timents de noble humanité qui dictèrent sa conduite, du moins
« on peut dire qu'il est jusqu'à présent impossible de savoir, si
« c'est à l'un des officiers municipaux ou des officiers de justice,
« en particulier, qu'il faut attribuer le secret de la lettre, qui nous
« semble appartenir à tous collectivement. »

Toutefois, à notre humble avis, la présence de la lettre du 25 août aux Archives municipales, prouverait que c'est au maire Guillaume Harouys, qu'il faut attribuer l'*honneur de cette noble désobéissance !...*

[1] Les massacres eurent lieu à Saumur et Angers, le 29 août.

Digitized by Google

Nous regrettons sincèrement cette polémique, avec notre aimable confrère, dont nous connaissons, pour ses proches, l'attachement si louable et que nous respectons sans réserve. Nous lui avons écrit, pour l'éviter, le 5 juillet courant, le prévenant que, jusqu'au vendredi ou samedi, 9 et 10 juillet, nous nous tenions à sa disposition pour lui communiquer les raisons et les assertions que la défense du texte du *Livre Doré* nous imposait la nécessité de publier.

Sa réponse du 6 dit : « Notre divergence d'opinion repose, souffrez que je vous le fasse remarquer, sur ce que vous me faites dire ce que je ne dis pas.

« En effet, je n'ai jamais soutenu que la lettre, qui ordonnait le massacre des protestants de la ville de Nantes, eut été reçue par Michel Le Lou et dissimulée par lui. »

Jamais, je n'ai pu avoir cette pensée et encore moins vous en faire part.

Du reste, là n'est pas la question, que vous déplacez complètement. Depuis 1873, date du *Livre Doré*, j'ai toujours été porté à croire, ainsi que beaucoup d'autres, vous le savez, cher Monsieur, que c'est au maire Guillaume Harouys que revient l'initiative et l'accomplissement de cet acte glorieux, en souvenir duquel une des rues de notre ville porte son nom.

S. de la Nicollière-Teijeiro,
Archiviste de la ville de Nantes,
Auteur du *Livre Doré.*

Digitized by Google

LE CHANT DE LA SAINT-JEAN

Parmi les fêtes instituées par l'Eglise, en l'honneur des saints, il n'en est pas de plus solennelle et de plus populaire que la fête de la Nativité de saint Jean-Baptiste.

L'origine de cette fête doit remonter au berceau même du christianisme.

Du moins, on la trouve bien établie, avec son rite solennel, dans les premiers siècles de l'Eglise, et saint Augustin en parle comme d'une fête déjà très ancienne de son temps.

En effet, la naissance miraculeuse de saint Jean Baptiste, sa sublime vocation, son éminente sainteté, proclamée par le Sauveur lui-même, son courage et sa fermeté en face de la tyrannie du cruel Hérode, son glorieux martyr, ses miracles, tout le recommandait à la vénération et au culte des fidèles, et il est permis de croire que l'Eglise naissante elle-même a voulu favoriser cette dévotion et ce culte, en instituant une fête solennelle en l'honneur de sa naissance miraculeuse.

L'institution de cette fête fut accueillie avec joie, et, partout où pénétrait la religion chrétienne, elle était célébrée avec autant de dévotion que de solennité.

Une chose à signaler pour cette fête, c'est l'usage d'allumer, la veille au soir, de grands feux de joie en signe de réjouissance.

Cette coutume doit remonter à la plus haute antiquité, puisque saint Augustin en parle encore comme d'une chose universelle et immémoriale.

Mais quelle pourrait être la véritable cause de cette pratique? On ne s'accorde pas à la déterminer.

Les uns disent que, par ces feux de joie, on a voulu tout simplement rendre hommage à l'éminente sainteté et à la sublime mission

Digitized by Google

de saint Jean, qui, en qualité de précurseur du Messie, est comme une lampe allumée, un phare lumineux précédant la vraie lumière venue en ce monde pour allumer le feu de l'amour divin.

D'autres croient que c'est l'Église elle-même qui a établi cette coutume pour essayer de christianiser, ne pouvant sans doute l'abolir, une pratique scandaleuse des païens qui, au solstice d'été — ce qui coïncide précisément avec la Saint-Jean — célébraient, par des danses et des orgies l'entrée du soleil dans le signe du lion.

Enfin, quelques-uns prétendent qu'on ne doit voir dans les feux de la saint Jean qu'une manière de donner une plus grande solennité à cette fête. C'est ainsi que les fêtes patronales, du moins en Bretagne, et quelquefois même les fêtes de chapelles frairiales sont toutes précédées de feux de joie, que l'on allume généralement la veille, aux premières vêpres.

Quoi qu'il en soit de l'origine et des motifs de cette coutume, il est certain que pour ce qui concerne la France, elle a complètement disparu dans bien des contrées, et cela grâce à la Révolution et surtout au Concordat de 1802 qui, tout en laissant à la fête de saint Jean son rite solennel, l'a néanmoins classée parmi les fêtes de dévotion.

Mais en Bretagne, cette coutume s'est maintenue dans toute sa force Les Bretons, qui aiment leurs traditions, ont une grande dévotion à saint Jean, et tous les ans, ils célèbrent avec piété, du moins à la campagne, la fête de sa glorieuse naissance. Ils sont rares ceux qui, en ce jour, manquent la messe et se livrent aux travaux des champs.

La veille, après le repas du soir, tous ou presque tous se font un devoir d'aller, à la tombée de la nuit, assister à un feu de joie en l'honneur de saint Jean. Ces feux de joie sont nombreux dans chaque contrée : chaque localité importante, chaque village a le sien. On en voit quelquefois deux ou trois aux abords des villes et des gros bourgs. D'ordinaire, ils ont lieu sur la hauteur la plus voisine, d'où ils peuvent être aperçus au loin.

Que personne ne s'avise de s'y rendre les mains vides : chacun doit fournir son appoint au feu de joie, sous peine d'être raillé ou molesté de la plus belle façon.

Les uns portent avec eux des fagots, les autres de la lande, des

Digitized by Google

ronces, du genêt, des brindilles, enfin tout ce qui est de nature à entretenir le feu. Quelques-uns sont chargés des instruments de musique. Ces instruments sont tout simplement quelques bassins en cuivre de différentes dimensions, et une ou deux poignées de jonc un peu flétri. Il est rare que, dans nos campagnes, il y ait un feu de joie, à la Saint-Jean, sans cette musique tout à fait simple et primitive.

Les fagots, la lande et tous les matériaux apportés sont bien vite entassés, et il faut songer à y mettre le feu. Mais cette opération ne sera pas faite par le premier venu. On doit suivre une sorte de cérémonial qui varie avec chaque contrée. Ici, on tire au sort pour savoir qui aura l'honneur d'allumer le feu de joie ; là, cet honneur est dévolu à la jeune fille réputée la meilleure dans la localité ; ailleurs, c'est un droit réservé à un vieillard ou au plus digne de la compagnie.

Pendant que la flamme pétille joyeusement et s'élève en légers tourbillons vers le ciel, éclairant d'une vive lumière tous les alentours, les fumeurs prennent leurs pipes et les allument au feu de joie. Les jeunes gens doivent veiller à l'entretien du feu, et faire en sorte de prolonger sa durée le plus possible, en lui procurant de nouveaux aliments. Aussi, gare aux tas de lande, de fagots ou de genêts qui sont dans le voisinage : ils risquent fort d'être mis à contribution.

Mais en même temps la musique se fait entendre, et ce sont les femmes et les jeunes filles qui en sont chargées. Accroupies devant les bassins en cuivre, au fond desquels se trouve un peu d'eau, les unes tendent fortement les joncs au travers des bassins ; les autres, mouillant légèrement leurs doigts, les glissent sans cesse le long de ces joncs qu'elles pressent aussi fortement quo possible. Les joncs ainsi pressés produisent des sons un peu aigus et perçants par eux-mêmes, mais variés et singulièrement corrigés, adoucis par la sonorité du cuivre des bassins. Cette musique d'un genre si singulier n'a donc rien de désagréable. Elle produit l'effet d'un carillon lointain que tout le monde écoute d'abord en silence et avec plaisir.

Mais bientôt une chanteuse, d'une voix claire et forte, entonne le

Digitized by Google

chant de la Saint-Jean. Elle commence par chanter deux fois le premier vers de chaque couplet, et l'assistance tout entière le répète comme elle à l'unisson ; ensuite elle reprend ce premier vers et le fait suivre du second. L'assistance fait de même.

Ce chant de la Saint-Jean n'est pas, comme on pourrait le croire, un cantique ou un hymne en l'honneur du saint Précurseur. Il ne se rapporte qu'indirectement à saint Jean. Le sujet de ce chant est tout simplement le conseil d'une mère à sa fille qui va au pardon de Saint-Jean, et la fatale désobéissance de cette jeune fille qui est punie par le mal de Saint Jean. Ce mal n'est autre chose que l'épilepsie, dont on a toujours l'habitude de demander la guérison à saint Jean.

Ce chant d'un ton langoureux et mélancolique à la fois, exécuté avec un ensemble parfait par tant de voix, dans le calme et le silence de la nuit, en face de cet immense brasier, a quelque chose de saisissant. Il est de nature à remuer l'âme profondément et à la porter à la piété.

Il dure ordinairement de vingt à vingt-cinq minutes, et lorsqu'il est terminé, le feu de joie touche aussi à sa fin. On s'empresse alors de réciter, en présence de ce reste de feu, le chapelet et la prière du soir, au moins l'un ou l'autre, et chacun regagne sa demeure pour aller prendre un repos bien mérité.

Digitized by Google

KAÑEN GOUIL YEHAN

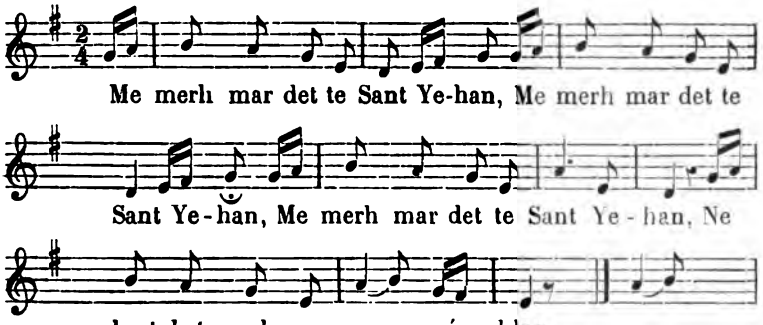

« Me merh, mar det te sant Yehan, *(ter)*
« Ne hret ket goab ag er ré klan,

« Ne hret ket goab, hret ket déjan
« Ag'ré gouéh é droug sant Yehan.

— É Sant Yehan pe arriùas,
Ar varlen er groéz é choukas,

Ar varlen er groéz é choukas,
Ha d'hobér goab e n'hum lakas;

Ha d'hobér goab, d'hobér déjan
Ag 'ré gouéh é droug sant Yehan,

Ag 'ré gouéh é droug sant Yehan,
Ben er fin oé hi er hoèhan.

Trihuèh *serviet* koarh[1] ar goarh
Hi dès bet ruget get hé nerh.

[1] Prononcez : *Koerh ar goerh.*

Digitized by Google

Trihuèh pautr iouank hi dès chuéhet
D'hi hass d'en Ilis beniget.

Hoah oé ret kavet hé dantér
Eit hi hass bedig en autér.

— « Eutru person, mar em haret,
« Difréet hou s'overen bred,

« Difréet hou s'overen bred,
« Ke me halon ne harzou ket,

« Ke me halon ne harzou ket :
« Droug sant Yehan zou'n droug kalet,

« Droug sant Yehan zou'n droug kalet,
« Doué revirou n'er gouiehèt.

— « O sant Yehan, me sant Patron,
« Lamet en droug a me halon,

« Lamet en droug a me halon,
« Ha me hrei d'oh un donézon,

« Ha me hrei d'oh un donézon,
« Er gèran vou én hou pardon :

« Ur groéz argand, ur baniél,
« Ur *halice* eur hag ur *ciboér*,

« Ur *halice* eur hag ur *ciboér*,
« Ur guskemant de bep autér ;

« Hag ur hrouiz koér eit en Iliz
« E hrei open tair zro fornis.

— É Sant Yehan hès ur boket,
N'en dé na ru ma violet,

N'en dé na ru na violet,
Meit ag el liw get er hlinved.

É Sant Yehan hès ur fetan,
Én hi é huellér d'er ré klan.

Digitized by Google

TRADUCTION

CHANT DE LA SAINT JEAN

« Ma fille, si vous allez à Saint-Jean, ne vous moquez point des malades,

« Ne vous moquez point des malades, n'insultez point ceux qui ont le mal de saint Jean.

— A son arrivée à Saint-Jean, elle s'assit sur la plate-forme du calvaire,

Elle s'assit sur la plate forme du calvaire et commença à se moquer des malades.

A se moquer des malades, à insulter ceux qui avaient le mal de saint Jean.

A insulter ceux qui avaient le mal de saint Jean ; à la fin, elle fut pire que les autres.

Par ses efforts, elle déchira dix-huit serviettes de pur chanvre.

Dix-huit jeunes gens se sont fatigués à la porter à l'église bénie.

Encore fallu-t-il trouver son tablier pour la conduire jusqu'à l'autel.

— « Monsieur le Recteur, si vous me voulez du bien, dites votre grand'messe au plus vite.

« Dites votre grand'messe au plus vite, car mon cœur ne pourra résister ;

« Mon cœur ne pourra résister : le mal de saint Jean est un mal bien pénible.

Digitized by Google

« Le mal de saint Jean est un mal bien pénible : puissiez-vous ne jamais l'éprouver.

« O saint Jean, mon saint patron, enlevez ce mal de mon cœur !

« Enlevez ce mal de mon cœur, et je vous ferai une offrande.

« Je vous ferai une offrande, la plus belle de votre pardon :

« Une croix en argent, une bannière, un calice et un ciboire en or ;

« Un calice et un ciboire en or, une garniture pour chaque autel,

« Et pour l'église une ceinture de cire qui en fera largement plus de trois fois le tour.

— A Saint-Jean il y a une fleur qui n'est ni rouge ni violette.

Qui n'est ni rouge ni violette : elle n'a que la couleur de la maladie.

A Saint-Jean il y a une fontaine, où les malades trouvent leur guérison.

(*Recueilli et traduit par* J.-M. Cadic).

Digitized by Google

POÉSIE FRANÇAISE

SUR LE CRUCIFIX SANGLANT

Trouvé dans les ruines du Bazar de la Charité.

A Olivier de Gourcuff.

O toi qu'à sa chaste ceinture
Laissait pendre en marchant la sœur de charité,
Image de Celui dont le supplice dure
Pour l'oublieuse humanité,

O Crucifix de simple cuivre
Poli par la prière et par les doigts fervents,
Qui sais quels cris d'effroi la peur de ne plus vivre
Tout-à-coup arrache aux vivants,

Sous la fumée âpre et torride,
Toi qu'on trouva sanglant dans la cendre et le feu,
Est-ce — comme autrefois la Vierge de Tauride —
Que le meurtre te plaît, ô Dieu ?

As-tu par soudaine vengeance
Enveloppé ces corps dans un linceul ardent ?
Ou, gardant ton énigme à notre intelligence,
Leur souriais-tu cependant ?

Mais non. Cette rouge rosée,
Tu crus la sentir naître à nouveau de ton cœur,
O Toi dont la poitrine offerte fut percée
Par le centurion moqueur.....

Digitized by Google

Ou bien voulais-tu, Père auguste,
En donnant à ton Fils ce baptême inclément,
Raviver son amour avec le sang du juste,
Notre culte avec son tourment ?...

Dans quelque ombreuse basilique,
Vénérable, sous l'œil des anges et des saints,
Qu'on dépose à jamais cette tiède relique,
Signe des célestes desseins !

O deux fois sacrée effigie
Par l'agonie humaine et la mort au Saint Lieu,
Cuivre où la sainte plaie est fraîchement rougie,
Croix où l'homme asaigné pour Dieu !

MARC LEGRAND.

Paris, Mai 1897.

Digitized by Google

CONTES ET LÉGENDES

DU PAYS DE GOUAREC

Cet hiver mon petit garçon, âgé de onze ans et demi, avait une bonne originaire de la partie bretonnante des Côtes-du-Nord ; il eut l'idée de lui demander si elle savait des contes, et, comme elle remarquait qu'en lui racontant, elle le faisait tenir tranquille, elle se mit à lui en dire le matin en faisant sa toilette et le soir en le déshabillant. Il m'en redit quelques-uns, et je l'encourageai à les écrire sur un cahier ; c'est sa petite récolte que l'on lira plus loin ; je n'ai rien changé à sa rédaction.

Cette bonne, Augustine Chevance, est née à Saint-Ygeaux, canton de Gouarec, arrondissement de Loudéac, à quelques kilomètres de la partie où le français seul est usité ; jusqu'à l'âge de huit ans, elle n'a su que le breton ; maintenant elle parle assez correctement le français. Un séjour de sept à huit années à Paris ne l'a pas rendue sceptique au sujet des récits légendaires : elle croit que tout ce qu'elle raconte est « arrivé » ; elle-même assure avoir vu quelques faits surnaturels, tels qu'une lumière portée par une main dont on n'apercevait pas le corps ; elle a entendu maintes fois des bruits mystérieux, lorsque, toute petite, elle était encore au pays.

Cette contrée de Gouarec est assez distante des divers endroits des Côtes-du-Nord où l'on a recueilli des contes ou des légendes : située presque au centre de la péninsule, dans un pays montagneux et pauvre, jusqu'à une époque assez récente, elle était assez éloignée des communications. Il est intéressant de voir quelle place le diable et la mort semblent tenir dans ces récits ; Augustine ne connaissait que deux contes en dehors de cet ordre d'idées. On peut remarquer aussi que plusieurs de ces récits sont des espèces de moralités.

P. S.

Digitized by Google

I

LE DIABLE PARRAIN.

Dans un pauvre ménage il y avait eu déjà six enfants, et il en vint un septième. Après sa naissance la maman se mit en quête d'un parrain, et, comme elle allait en chercher un, elle vit un beau monsieur dans une magnifique voiture, qui lui demanda si elle voulait bien de lui comme parrain, et il lui dit que si elle acceptait, il donnerait beaucoup d'argent à son filleul. La mère accepta et le lendemain le parrain, qui n'était autre que le diable, avant d'aller à l'église, demanda au père de lui donner son fils à élever quand il aurait dix ans. Le père hésita d'abord ; mais, comme le parrain était riche, il pensa que son enfant serait heureux, et il y consentit. Quand on fut arrivé à la porte de l'église, le diable se fit remplacer par une autre personne, ce qui étonna fort les assistants.

Le petit garçon grandit, et quand il fut en âge, on l'envoya à l'école. Tous les jours, à la sortie de l'école, il rencontrait un petit chien noir qui lui demandait son doigt à sucer, et l'enfant le lui donnait toujours. Le petit chien était le diable, qui sous cette forme, prenait le sang de l'enfant, ce qui l'empêchait de profiter et il maigrissait à vue d'œil. Ses parents s'en aperçurent bientôt, et, quand le petit garçon leur eut dit qu'un petit chien lui suçait tous les jours le doigt, ils allèrent demander au curé ce que cela voulait dire. Le curé dit que c'était probablement le diable et il donna un goupillon trempé dans l'eau bénite au petit garçon, et lui dit que la prochaine fois que le petit chien lui demanderait son doigt, il le lui refuse, et qu'il lui demande de faire une course avec lui ; si le petit chien noir ne l'avait pas attrapé quand il aurait fait trois fois le tour d'un champ, il n'aurait plus de droit sur lui, mais s'il l'attrapait il lui appartiendrait. Le curé dit aussi au petit garçon que, quand le petit chien serait sur le point de l'atteindre, il faudrait qu'il lui jette de l'eau bénite.

Le petit garçon rencontra encore le petit chien ; il refusa de lui donner son doigt à sucer, et il le provoqua à la course, puis ils

Digitized by Google

se mirent à courir tous les deux ; quand le filleul du diable fut près d'être atteint, il jeta tant d'eau bénite sur le petit chien que celui-ci mourut, et le petit garçon vécut heureux, grâce aux richesses que lui avait données le diable.

II.

LE DIABLE A LA DANSE.

Une jeune fille, qui habitait à côté d'un village de la Bretagne, avec sa mère qui était malade, lui dit un soir : « Mère, il y a aujourd'hui un bal chez ma tante, je veux y aller. » — « Non, répondit la mère, tu n'iras pas, car je puis être plus malade cette nuit et avoir besoin de tes soins. » La jeune fille qui était très entêtée, dit qu'elle irait quand même. Alors sa mère en colère lui répondit : « Eh bien! vas-y et que le diable t'emporte ! »

En allant chez sa tante, la jeune fille rencontra un beau monsieur qui lui demanda où elle allait. Elle lui répondit qu'elle allait au bal chez sa tante. Alors le monsieur l'accompagna chez sa tante, et dansa avec elle. Ce beau monsieur était le diable. La tante avait dans ses bras un petit bébé, et, chaque fois que le Monsieur passait devant lui, l'enfant faisait : « Tchoum ! Tchoum ! » La tante s'en aperçut et trouva cela très drôle, car le petit enfant n'éternuait jamais. Au milieu de la deuxième danse, la tante remarqua que le Monsieur avait des pieds de cheval, et elle comprit que c'était le diable. Alors elle ordonna que l'on cesse aussitôt les danses ; et le diable lui dit : « Heureusement que vous avez été plus prudente que votre nièce, car, sans cela je l'aurais enlevée tout de suite. » La jeune fille voulut s'en retourner chez elle, et sa tante ne voulut pas, mais celle-ci s'entêta, et sa tante exaspérée lui dit : « Hé bien, va-t'en, puisque tu le veux ! » La jeune fille sortit et fut suivie par le monsieur qui l'accompagna jusque chez elle, et il lui dit, arrivé à la porte, que, si on ne lui avait pas ouvert quand il aurait fait trois fois le tour de la maison, elle lui appartiendrait. Pendant que le diable tournait, la jeune fille criait toujours à sa mère de lui ouvrir, mais

Digitized by Google

celle-ci, pour la punir, la faisait attendre à la porte, et elle lui ouvrit juste au moment où le diable arrivait ; mais il était trop tard, le diable l'enleva et l'emporta en l'air en poussant un cri perçant, et sa mère ne trouva plus que sa coiffe et ses sabots, et le diable, avant de partir, marqua son pied sur une pierre à côté de la maison, que l'on voit encore près de Lannion, et, depuis ce temps, l'on n'a plus revu la jeune fille.

III

LE GUILLOTINÉ QUI PORTE SA TÊTE.

Dans le bourg de Gouarec, près d'une maison un peu éloignée des autres, et où aboutit un chemin, un homme, autrefois, a été guillotiné ; et plusieurs jeunes filles de l'endroit assurent, le soir, avoir vu le guillotiné se promener dans le chemin, une fois sans cou ni tête, et l'autre fois portant sa tête dans ses mains.

IV

L'ENTERREMENT VU A L'AVANCE.

Un soir deux boulangères de Gouarec, allant chercher des herbes et des branches dans la lande, pour faire cuire le pain, virent passer l'enterrement d'un homme du village qui n'était pas mort, mais qui alors était très malade ; les deux boulangères reconnurent même plusieurs personnes qui suivaient l'enterrement : quelques jours après, l'enterrement, cette fois véritable, de l'homme du village passa avec les mêmes personnes, et au même endroit où l'avaient vu à l'avance les deux boulangères.

V

LA TÊTE DE MORT.

Un bonhomme avait parié avec d'autres qu'il irait à minuit chercher une tête de mort au cimetière. A minuit, il part et va chercher la tête de mort, il la rapporta ensuite aux parieurs, et il eut

Digitized by Google

le prix du pari. Il garda chez lui cette tête, mais il ne pouvait dormir ; car il était éveillé tout le temps par une voix qui lui disait : « Rends-moi ma tête de mort, rends-moi ma tête de mort ! » le troisième jour il alla trouver le curé, et lui raconta la chose, et le curé lui dit d'aller, le soir même, remettre la tête de mort à l'endroit où il l'avait prise. Le soir, à minuit, le bonhomme alla reporter la tête de mort au cimetière, mais, dès qu'il fut entré, il fut assailli par des esprits qui le battaient sans qu'il les vît. Il replaça la tête de mort, mais il avait été tellement effrayé qu'il devint fou en rentrant chez lui.

VI

LE REVENANT BRULÉ.

Il y avait une fois un petit garçon qui était mort, et tous les soirs il revenait faire sa pénitence dans une maison, et s'asseyait sur un banc au coin du feu. Cela étonna la bonne, et un jour elle chauffa un fer rouge, et le mit sur le siège du revenant. Ce dernier vint bientôt, s'assit sur le trépied, poussa un grand soupir et disparut. En punition de sa méchanceté, la bonne, le lendemain matin, fut trouvée morte dans son lit.

VII

LA BOUDEUSE PUNIE.

Comme une jeune fille ne voulait pas faire ce que son père lui ordonnait, elle s'en alla bouder dans le foin et en route, elle aperçut une grosse bête noire, plus grosse qu'un chien, et qui avait des ailes et des yeux rouges, et, qui se mit à souffler deux fois sur elle, sans lui parler, mais elle soufflait tellement fort que la jeune fille se trouva presque soulevée ; cela lui fit peur ; elle rentra bien vite chez elle, et il ne lui prit plus envie d'aller bouder.

Digitized by Google

VIII

POUR SE PRÉSERVER DES REVENANTS.

Pour ne pas être tourmenté, le soir, par des revenants, il faut être trois personnes à peu près du même âge, toutes trois baptisées et du même sexe, car, s'il y avait, par exemple, deux garçons et une fille, le revenant aurait le droit de vous faire subir tout ce qu'il voudrait ; si l'on est trois et que l'on voie un revenant, on peut lui demander ce qu'il veut : s'il demande une messe, on doit la lui faire dire ; si on l'insulte, le revenant a le droit de vous tuer, mais si l'on est seul, on n'a pas le droit de lui adresser la parole.

IX

LA PETITE POMME ROUGE.

Il y avait une femme qui dit à ses deux enfants d'aller chercher des fagots dans la forêt, car il ne lui en restait plus, et elle leur dit que le premier qui serait arrivé avec le plus beau fagot aurait une petite pomme rouge.

Une fois dans la forêt, le frère et la sœur se mirent à faire leur fagot, mais la petite fille eut fini le sien avant son frère, et comme celui-ci voulait avoir la petite pomme rouge, il attacha sa sœur à un arbre, et la laissa là jusqu'à ce qu'il eût fait un fagot plus beau que celui de sa sœur ; alors, il la détacha et courut à la maison, et y arriva avant elle. Alors, il demanda à sa mère la petite pomme rouge, et celle-ci lui dit de la prendre dans la huche, et comme le petit garçon passait sa tête en dedans, sa mère la ferma et lui coupa la tête avec le couvercle, puis la mère mit le petit garçon dans la marmite et dit à sa petite fille qui venait de rentrer, de souffler le feu. Mais la petite sœur s'étonnait, car son petit frère qui était dans la marmite disait : « Petite sœur, ne souffle pas si fort, tu me brûles ! » et il répéta cela plusieurs fois. La petite fille, inquiète, demanda à sa mère qui est-ce qui criait ainsi ; et celle-ci lui ré-

Digitized by Google

pondit que c'était quelqu'un qui était dans la cheminée ; mais, comme elle entendait toujours la voix de son petit frère, elle demanda à sa mère où il était, et elle lui répondit qu'il était au bout de la maison ; elle y alla voir et ne le vit pas. Alors elle retourna demander à sa mère où il était, et elle lui répondit qu'il était chez sa tante ; elle y alla voir, mais sa tante lui répondit qu'elle ne l'avait point vu.

La petite fille retourna chez elle, et sa mère lui dit d'aller porter à manger à son père, et celle-ci partit. En route, elle rencontra une dame qui lui raconta tout, et elle lui dit que quand son père aurait mangé, qu'elle recueille bien tous les os, et qu'elle aille les laver à la fontaine, et qu'à mesure qu'ils seraient lavés, ils deviendraient blancs, et ils s'envoleraient au ciel. La petite fille fit ce que cette dame lui avait dit, et, après avoir lavé les os de son petit frère, elle s'en retourna, et en route, elle rencontra encore la dame qui lui demanda si elle avait fait ce qu'elle lui avait ordonné. Quand elle fut rentrée chez elle, elle entendit son petit frère qui disait dans la cheminée :

Ma mère m'a tué,
Mon père m'a mangé,
Ma petite sœur m'a lavé
Dans la fontaine aux chênes.

Puis après cette chanson il dit :

Ma mère, prends le ruban rouge (l'enfer,)
Mon père, prends le ruban bleu (le purgatoire.)
Ma petite sœur, prends le ruban blanc (le paradis.)

X.

L'HERBE D'ÉGAREMENT.

Dans les landes, les forêts, les chemins, etc, il pousse une certaine herbe et, quand on marche dessus, la nuit, on perd son chemin et l'on tombe dans une rivière, mais, le malheur peut être évité, si après on touche un morceau de bois ou de fer.

Digitized by Google

XI.

LE PONT HANTÉ.

Il y avait un jeune homme qui allait tous les soirs à la veillée chez un fermier, et pour s'y rendre, il traversait un pont hanté, et, si on passait après minuit, sur ce pont, on était tué. Comme un soir qu'il avait dépassé minuit, il voulait s'en retourner, les jeunes filles voulurent l'en empêcher, et lui dirent de rester à coucher chez elles, mais il refusa, et s'obstina à s'en aller : les jeunes gens lui dirent de partir s'il voulait, mais que le lendemain on ne le verrait plus. Le jeune homme marchait vite, et arriva bientôt au pont. Il voulut le traverser, mais il vit tout-à-coup devant lui un cheval blanc tout harnaché, et qui était le diable, qui lui dit de monter sur son dos, mais le garçon refusa ; alors le diable lui dit que, s'il ne montait pas, il le tuerait. Le garçon refusa encore, et alors, il vit à côté de lui une sœur toute blanche, et à cette vue le diable s'en alla, car il n'avait plus le droit sur le jeune homme. La sœur l'accompagna jusqu'au cimetière, et y entra ; le jeune homme s'en retourna chez lui, et ne rencontra plus rien. Le lendemain à la messe du matin, il alla mettre un cierge et dire une prière pour le bon Dieu qui lui avait sauvé la vie en envoyant la petite sœur blanche à son secours.

XII

LA VISION.

Un jeune homme avait été prié de venir dans la crèche, et le soir, il s'endormit dans le foin avec le berger. Le matin, en se réveillant, il vit sa sœur habillée de blanc, et qui avait quelque chose de rouge au cou. Il y avait un an moins un jour que celle-ci était morte. A cette vue le jeune homme s'évanouit ; et le berger n'avait rien vu.

Digitized by Google

XIII

LE DRAP ENLEVÉ.

Un soir une jeune femme passa auprès d'un cimetière et vit un drap blanc à côté d'une tombe et elle le prit. Arrivée chez elle, la jeune femme déchira en morceaux le drap pour en faire du linge à sa petite fille. Quand elle fut couchée, elle entendit dire : « Rends-moi mon drap blanc ou je te brûle ! » La jeune femme eut peur et se mit à recoudre le drap et alla le reporter où elle l'avait pris, et elle emmena avec elle son petit bébé qui avait deux ans, car elle savait qu'ainsi on ne pouvait lui faire de mal, tant qu'elle aurait avec elle un petit ange ; et quand elle eut remis en place le drap blanc, elle entendit dire : « Vous avez bien fait d'emporter avec vous ce petit ange, car, sans cela, je vous aurais tuée. »

XIV

LA BORNE DÉPLACÉE.

Il y avait une fois un homme qui de son vivant avait enlevé une pierre bornale dans un champ, et pour faire sa pénitence tous les soirs, il venait dans le champ avec sa pierre, et répétait tout le temps : « Où faut-il la mettre ! Où faut-il la mettre ! » Pour que sa pénitence fût achevée, il fallait que quelqu'un lui dise : « Fais-en ce que tu veux » ou bien « Jette-la là ». Comme tous les soirs il le répétait, des gens allaient le dire au maître du champ qui s'y rendit un soir, et quand il l'entendit, il lui répondit : « Vas-tu te taire ! ou gare à mon bâton ! » Mais aussitôt le champ et l'esprit devinrent rouges comme du feu, et le maître du champ, épouvanté, s'en alla en courant. Un soir un ivrogne vint à passer par là, et quand il entendit parler l'esprit, il répondit : « Qu'est-ce ça peut me faire ? fais-en ce que tu voudras ». Alors l'esprit jeta de côté la pierre, et en s'en allant, il dit à l'ivrogne : « Je te remercie bien ! tu as accomplis ma pénitence. »

Digitized by Google

XV

LE DIABLE ET L'ÉTOLE.

Il y avait dans un village un jeune homme qui était très peureux, et le curé résolut de le guérir de sa peur. Il savait que le diable venait tous les soirs dans un champ sous la forme d'un cheval blanc et qu'il emportait tous ceux qui passaient par là. Le curé emmena le jeune homme avec lui, et, arrivé à l'entrée du champ, lui dit de tenir fort son étole, et de ne point la lâcher. Ils virent tout à coup venir à eux un cheval blanc qui hennissait, et qui faisait le tour du champ pour prendre ceux qui y passaient ; mais il ne put pas prendre le jeune homme, car il tenait toujours le prêtre par son étole, et depuis ce temps-là le jeune homme n'eut plus jamais peur.

XVI

LE DIABLE SIFFLE LA NUIT.

Un bonhomme, revenant chez lui à la nuit, se mit à siffler et chaque fois qu'il sifflait, il entendait siffler plus fort et mieux que lui, et il lui semblait entendre derrière lui le bruit de petits pas ; pensant que c'était quelqu'un qui s'était caché pour lui faire une farce, il se mit à lui dire des sottises et des injures : et il les entendait aussitôt répéter ; il se remit à siffler, et entendait encore siffler plus fort que lui ; quand il fut arrivé près de sa maison, le diable, car c'était lui qui répétait ce que disait le bonhomme, l'enleva, et il n'y eut que sa femme qui le vit.

Il est défendu la nuit de siffler aux chrétiens, car il n'y a que le diable qui siffle.

XVII

L'ARGENT DES MORTS.

Un bonhomme passa un soir à côté d'un cimetière, et vit une pièce de 5 fr. à côté d'une tombe et il voulut la ramasser, mais, quand il voulait mettre la main dessus, elle rentrait sous terre. Deux

Digitized by Google

soirs de suite, il alla pour la prendre, mais elle disparaissait toujours ; le troisième jour il en parla à un de ses camarades qui lui dit de mettre son chapeau dessus, et qu'il y avait probablement un trésor caché au-dessous. Le soir notre homme alla encore au cimetière et vit la pièce à la même place que la veille, il mit son chapeau dessus et la prit. Le lendemain, pendant le jour, il emporta une bêche, et à côté d'un monument élevé pour les soldats morts pendant la guerre il trouva un trésor. Il l'emporta chez lui, et devint très riche ; il se fit bâtir un beau château, mais, il devint bientôt fou, car il avait pris cet argent de force, et il mourut quelque temps après.

XVII

LA REVENANTE.

Il y avait une jeune fille qui mourut, et elle avait une petite sœur qui s'appelait Marguerite, et qui était très jolie, mais sa mère ne l'aimait pas, et la martyrisait. Sa sœur qui était morte, résolut de l'arracher à sa mère en la faisant mourir, et tous les soirs, elle venait la découvrir, une fois la chandelle éteinte ; mais quand on la rallumait, elle ne lui faisait plus rien : quand on l'éteignait, elle recommençait, et lui serrait les poignets, lui tordait le corps, et au bout de quinze jours la petite fille mourut, et le soir, après l'enterrement, la mère, une fois couchée, entendit la voix de sa fille aînée qui lui disait : « Marguerite sera plus heureuse avec moi qu'avec toi. »

XIX

LE DIABLE GARÇON D'HONNEUR

C'était une jeune fille qui allait se marier, et la veille de sa noce, comme elle n'avait pas de garçon d'honneur, elle alla en chercher un au village, et en route, elle rencontra un beau monsieur qui lui demanda si elle voulait bien de lui comme garçon d'honneur. Celle-ci accepta, et le diable, avant de la quitter lui dit « Mais, avant de

Digitized by Google

partir, je veux avoir un écrit signé de votre sang, disant que je suis garçon d'honneur. » La jeune fille, sans réfléchir, signa l'écrit, et aussitôt le diable l'emporta en l'air, car elle lui appartenait, puisqu'il avait son sang, et on ne la voit jamais.

XX

LES SOUS DU DIABLE

Il y avait une fois un fermier et une fermière, dont les affaires ne prospéraient pas : ils résolurent de se faire francs-maçons, et ils vénérèrent le diable, qui tous les soirs sous la forme d'un petit bébé, venait leur apporter un sac d'argent et s'asseyait sur les genoux de la bonne femme qui lui donnait à manger de la bouillie, et il avait été convenu entre eux et le diable, que personne ne le saurait. Comme en venant il faisait beaucoup de bruit, les domestiques firent un trou dans le plancher, et le virent le soir. Le diable en arrivant dit à la bonne femme que ses domestiques l'avaient vu, et qu'il allait leur crever les yeux, mais la femme ne voulut pas, et, en entendant cela, les domestiques s'enfuirent. Les bonnes gens vécurent heureux jusqu'à la fin de leur vie, mais, une fois morts, ils appartinrent au diable qui les mit en enfer.

XXI

LA PETITE POULE QUI TROUVE UN SOU.

Une petite poule, en balayant sa maison trouva un sou, et se crut très riche ; alors elle alla sur un arbre, mais elle tomba dans la boue avec son sou, et s'embourba. Par là passa un bouc ; la petite poule lui dit :

Mon petit bouc, mon petit bouc,
Veux-tu nous retirer de la boue,
Moi et mon sou ?

Digitized by Google

Le petit bouc essaya, mais il s'embourba aussi. Par là passa un troupeau de bœufs, et le petit bouc leur dit :

Mes petits bœufs, mes petits bœufs,
Voulez-vous nous retirer de la boue
Nous deux et notre sou ?

Les bœufs essayèrent et s'embourbèrent aussi. Par là passa une chèvre et le petit bouc lui dit :

Ma petite chèvre, ma petite chèvre,
Veux-tu nous retirer de la boue,
Nous tous et notre sou ?

La petite chèvre retira le sou sans s'embourber, et le garda pour elle, puis elle s'en alla. Par là passa un chat, et le petit bouc dit :

Mon petit chat, mon petit chat,
Voudrais-tu nous retirer de la boue,
Nous tous et notre sou ?

Le petit chat, qui était malin, alla chercher un soufflet et souffla tellement fort sur la boue qu'il la fit s'en aller, et tous sortirent bien contents.

La petite poule se maria avec un beau petit coq, et à la noce, je voulus mettre mon doigt dans la soupe et l'on me donna un coup de bâton. Je m'encourus en pleurant, et il me semble que j'en pleure encore.

PAUL-YVES SÉBILLOT.

Digitized by Google

NOTICES ET COMPTES RENDUS

Répertoire de Bio-Bibliographie bretonne, par René Kerviler. — Fascicule vingt-cinquième (Cler-Coëtm). — Rennes, librairie Plihon et Hervé, 1897.

Ce vingt-cinquième fascicule de l'immense *Bio-Bibliographie* de M. René Kerviler, qui termine le neuvième volume, est dominé par trois noms que portèrent des hommes différemment célèbres, Clisson, Coëtlogon, Coëtlosquet.

Le grand connétable Olivier IV de Clisson en qui s'éteignit, le 22 avril 1407, une lignée de belliqueux seigneurs, a eu ses historiens, ses poètes et ses artistes. Je m'étonne que M. Kerviler n'ait pas cité le plus remarquable de ces derniers, le sculpteur Fremiet, auteur d'une très belle statue équestre d'Olivier de Clisson, exposée au Salon de 1891 et acquise par le prince de Léon pour le château de Josselin. — Dans l'ordre littéraire, je rappellerai que notre Société nantaise « Le Grillon » mit au concours, en 1886, l'éloge en vers du connétable ; aucune récompense ne fut accordée, mais le rapporteur, M. D. Caillé décerna quelques éloges à l'un des concurrents, M. E. Marchand, qui, sous son pseudonyme d'Aymerillot, avait envoyé une pièce renfermant « une grande et belle idée », malheureusement gâtée par un style négligé.

La maison de Coëtlogon, originaire de la paroisse de Plumieu, est, d'après M. Kerviler, « une des très rares familles dont on possède la filiation non interrompue jusqu'au XIIe siècle », elle a compté des chevaliers, des magistrats, deux évêques, l'un de Quimper en 1668, l'autre de Saint-Brieuc en 1681, un vice-amiral et maréchal de France au commencement du XVIIIe siècle qui a donné son nom à des vaisseaux de guerre et à une rue de Paris, plus près de nous, des littérateurs distingués, un poète de la Restauration, un romancier, ancien sous-préfet, un pasteur protestant, auteur d'ouvrages de propagande. — Un libraire de Paris, M. C. Pairault mettait récemment en vente un dessin original de Chasselat ayant

Digitized by Google

servi à l'illustration du poème de *David*, du comte de Coëtlogon ; la première édition de ce livre a paru en 1820, chez Dentu et non Le Dentu.

La famille du Coëtlosquet, qui tira son origine d'une seigneurie voisine de Morlaix, peut rivaliser en ancienneté et en illustration avec celle de Coëtlogon. Dom du Coëtlosquet, savant bénédictin, a fourni à M. Kerviler de nombreux documents sur son grand oncle, l'évêque de Limoges, membre de l'Académie française, et précepteur des enfants de France. Tous les personnages remarquables de la famille du Coëtlosquet sont, au reste, étudiés en détail dans la *Bio-Bibliographie bretonne*, y compris le héros des guerres de l'Empire, le député de la Moselle en 1849, infatigable écrivain, et le comte actuel, chef de nom et d'armes, descendant, par sa mère, d'un frère de Jeanne d'Arc et qui, sauf erreur de ma part, habite, non pas Pont-à-Mousson et Nancy, mais Rambervilliers dans les Vosges.

On doit relever dans le présent fascicule les noms de plusieurs vieilles familles commençant par *Coat* ou *Coet* (en breton *Bois*) — particulièrement les Coatandon, les Coatgoureden, les Coëtcongar, les Coëtivy et les Coëtlagat qui comptent des croisés parmi leurs ancêtres, les Coëtmen.

Peu de littérateurs en dehors de ceux que j'ai déjà cités : Albert Clouard, auteur de *Tro-Breiz* ; Vincent Coët, ouvrier à la manufacture des tabacs de Morlaix et poète breton ; Emile Coët, pharmacien et historien.

Quand j'aurai mentionné les Cochard de Nantes (un médecin, un avocat), les Cochet et dit que M. Kerviler n'a nommé qu'un des trois Codet, tous trois nos contemporains, docteurs en médecine et nés à Montauban de Bretagne, je me serai mis en règle avec ce nouveau fragment d'une des œuvres maîtresses de l'époque.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

SAYNÈTES, par Sylvane de Kerhalvé. — Paris, Alphonse Lemerre, éditeur, 1897.

Le nouveau et très aimable livre de Sylvane de Kerhalvé pourrait prendre le titre d'une des *saynètes* qui le composent : *Partie carrée*. Deux de ces petites pièces sont en prose, deux en vers. Ce sont des marivaudages, gracieux et vertueux, ce qui ne gâte rien. On y trouve de bons maris qui « filent » aux pieds d'Omphales légitimes, des artistes sages, des amis modèles qui ne demandent qu'à épouser les gentilles

Digitized by Google

amies des femmes de leurs amis, et même, — ô merveille! — une belle-mère idéale. Quand Béatrice, la plus mutine de ces épouses de la bonne école, dit :

> J'ai seulement tenté de briser un chaînon
> Du joug que mon mari m'attache aux deux épaules,

Béatrice se calomnie, elle ne voudrait rien briser du tout et l'ironie du tyran Raymond n'est pas bien féroce !

> Je semblais un mari tel qu'on n'en trouve guère,
> Un chevalier servant qui, se payant de mots,
> Compterait pour des qualités tous vos défauts ;
> N'éternisons jamais le voyage à Cythère !

Il me paraît, au contraire, que Raymond et Béatrice, Bérengère et Georges voguent à pleines voiles vers la Cythère des amours permises. Les fiancés, se piquant d'honneur, feront d'excellents maris, même Robert le pastelliste aux « manières bourrues ».

Ces *Saynètes* exhalent un parfum de bonne compagnie et de saine littérature. Sylvane de Kerhalvé, qui se plaît aux campagnes bretonnes, n'est point dépaysée dans les salons parisiens.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

NOUVELLE REVUE RÉTROSPECTIVE. — Tome V (juillet-décembre 1896). Directeur : M. Paul Cottin. — Paris, 1896.

Avec beaucoup de tact et aussi — qu'on nous passe ce mot — avec beaucoup de flair, M. Paul Cottin enrichit sa *Nouvelle Revue Rétrospective* de documents précieux pour l'histoire et la littérature, telle, dans ce dernier volume la suite des *Mémoires* du prince de Croy, récit anecdotique du règne de Louis XVI par un grand seigneur à l'esprit minutieusement et même malicieusement observateur ; telles les pièces extraites par un érudit chercheur M. Paul Funk-Brentano, des Archives de la Bastille et relatives à ce Beaumarchais, ondoyant comme son Figaro lui-même.

Mais l'attention est vivement sollicitée, dans ce volume, par des Souvenirs militaires qui égalent ou surpassent en véracité éloquente tout ce qu'ont écrit les témoins et les acteurs des guerres du premier Empire. Ce sont les *Mémoires* de Jean-François Bourgogne, sergent aux grenadiers vélites de la Garde, mort à la fin du second Empire, lieutenant-

Digitized by Google

adjudant de place. Ce soldat extraordinaire, qui écrivait comme il se battait, avait l'habitude de noter sur des carnets, à chaque étape, les faits de guerre auxquels il se trouvait mêlé.

Ainsi procéda-t-il pour la campagne de Russie, et nous devons à son amour du détail véridique la relation la plus terriblement exacte de cet hiver de 1812, où commença de sombrer la fortune de l'Empereur. La bataille de La Moskova, l'incendie de Moscou décrits de la sorte et vus par le petit bout de la lorgnette paraissent plus saisissants que dans les livres des historiens. Le récit d'un bal travesti et des grosses joies de la soldatesque glisse une note comique dans les *Mémoires* de Bourgogne qui redeviennent lugubres avec le dénouement du drame, cette retraite de Russie d'une inoubliable horreur. Mainte page où Bourgogne narre ses tortures physiques et morales donne littéralement la chair de poule. Un simple fait m'a paru caractéristique le grenadier se trouva heureux de faire partager à des camarades moins privilégiés quelques morceaux de sang de cheval glacé, ramassés à grand'peine. Encore une fois, je n'ai rien lu de pareil. Ces *Mémoires* de Bourgogne que M. Paul Cottin a si, bien fait de mettre ou de laisser mettre au jour, sont le revers de la grande médaille impériale. O. DE GOURCUFF.

*
* *

ROSEMONDE, drame historique en trois actes, en vers, par Madeleine Lépine. — Paris, Bibliothèque de l'Association, 1897.

Les dictionnaires, les anciens répertoires nous apprendraient, sans doute, que le sujet de *Rosemonde* a déjà été traité plus d'une fois. Cette princesse, fille du roi des Gépides, qui s'empoisonne après avoir fait égorger par un officier du palais, son âme damnée, le roi des Lombards que le sort des armes lui a imposé comme mari, Rosemonde présente tous les caractères d'une héroïne de tragédie. Le poème dramatique de Mlle Madeleine Lépine est d'allure toute virile ; il revêt les couleurs d'une époque barbare, sombre fresque traversée d'éclairs. Voici une comparaison qui peint les angoisses de Rosemonde après la vengeance.

Tel un pâtre éperdu poursuivi par les loups,
Sombres pensers, ainsi je m'enfuis devant vous
Sans pouvoir éviter vos morsures cruelles...
La nuit, vous me montrez de sanglantes prunelles.

Comme chacune des œuvres précédentes de Mlle Lépine, la brochure de *Rosemonde* est luxueusement éditée. O. DE G.

Digitized by Google

* *
*

La Nichina, roman, par Hugues Rebell. — Paris, Société du Mercure de France, 1897.

Je ne puis donner ici la plus légère idée des aventures de la Nichina, cette vénitienne issue d'un *Décaméron* plus impur, qui ramasse les miettes du festin de Trimalcion. Mais l'auteur, un écrivain d'origine bretonne, qui a publié à Nantes ses premiers vers et ses premiers contes, M. Hugues Rebell est un lettré de grand mérite ; s'il peuple de personnages à la Casanova la Venise de Tiepolo, il respecte la sereine beauté de l'admirable ville qui l'éblouit comme elle éblouissait la Nichina.

« Soudain l'immense place Saint-Marc m'apparut, toute chatoyante « de couleurs, toute palpitante de lumières et de mouvement, sous les « larges étendards des confréries, gonflés comme des voiles. Venise en- « tière s'était réunie là, en un instant de joie et d'enthousiasme. Pour « moi, je ne détournais pas les yeux du vaste dais de pourpre qui tra- « versait la place et sous lequel se trouvaient le Doge, les pregadi, le « Grand Conseil, toute la puissance qui faisait trembler le monde. A un « moment, on lâcha des colombes devant mon char et d'une estrade, « construite au milieu de la place, j'entendis s'élever un concert de vio- « lons et de flûtes, tandis que des voix claires d'enfants chantaient un « hymne à Vénus. »

Parmi ces Vénitiens, aux somptueux costumes, aux gestes élégants qui entourent la reine de volupté, il me semble reconnaître l'auteur lui-même ; c'est ainsi que les peintres de la grande époque, en cette même Venise, ont fixé leurs propres images dans un coin de leurs tableaux

O. de Gourcuff.

*
* *

Miss Cherry, professeur de flirt, consultation en un acte, par L. Michaud d'Humiac. — Paris, Ollendorff, éditeur, 1897.

Un monsieur et une dame viennent consulter une *miss* qui propage en France, par voie d'enseignement, cet art, cette science, cette « English institution », le *flirt*. Rassurez-vous, Miss Cherry a de bonnes mœurs et la petite intrigue qui s'ébauche sous sa protection est la plus morale du monde. Le monsieur et la dame sont le mari et la femme, que la

Digitized by Google

même curiosité, un peu malsaine, a poussés dans le cabinet de consultations; après s'être mutuellement agacés, ils s'en vont bras dessus bras dessous et Miss Cherry de s'écrier : « Cela était le plus beau triomphe de ma carrière. »

Cette charmante petite comédie a été jouée par d'excellents artistes parisiens ; mais, avec ou sans acteurs, elle fait honneur à l'esprit délicat de M. Michaud d'Humiac, notre compatriote. O. DE G.

*
* *

ALMANACH DES SPECTACLES. — année 1896, — par Albert Soubies. — Paris, Librairie des Bibliophiles, Flammarion successeur, 1897.

Le théâtre tient d'ordinaire peu de place dans ces comptes rendus, mais je me fais un plaisir de signaler, à titre simplement documentaire, le 25e volume de l'*Almanach des Spectacles*, que publie avec tant de savoir et de goût M. Albert Soubies. Les théâtres de Paris ne figurent pas seuls dans ces archives dramatiques; on y trouvera la mention de pièces jouées en 1896, sur divers scènes provinciales, particulièrement, en ce qui nous intéresse, à Nantes, à Lorient, à Saint-Malo. Dans l'utile bibliographie qui termine son élégant volume, M. Soubies cite des ouvrages de nos compatriotes J. G. Ropartz, E. Destranges et même les *Mémoires et Souvenirs* de M. E. Biré. Rien de ce qui touche le théâtre ne demeure étranger à l'érudit auteur. O. DE G.

*
* *

Mon excellent confrère Dominique Caillé a fait luxueusement tirer à part deux sonnets pieux et charmants qu'il dédiait jadis à ma jeune fille et que publiait naguère la *Revue des Provinces de l'Ouest*. Trop directement intéressé dans la question pour dire tout le bien que je pense du poète, j'envoie à l'ami mes plus chaleureux remerciements.

O. DE G.

*
* *

Parmi les périodiques nouveaux qui nous sont parvenus nous mettons au premier rang *La Revue*, où de jeunes écrivains aux aspirations généreuses se font les champions de l'idée chrétienne appliquée aux besoins d'une société démocratique. Notre ami Edouard Beaufils est l'un des meilleurs collaborateurs de la *Revue*, dirigée par M. de Piessac, qui a ouvert une curieuse enquête sur Le Cléricalisme ».

Digitized by Google

Yves Berthou continue de diriger vaillamment sa *Trêve-Dieu*. Il y insère (trop rarement à notre gré) des vers de lui, comme sa superbe pièce toute d'émotion mystique « à Daniel de Venancourt ».

Des idées passons aux faits, qui ont parfois leur poésie. *La Science Française*, dont le rédacteur en chef est M. Emile Gautier, nous apporte la description féerique du *Palais Lumineux* que va construire, pour l'émerveillement des visiteurs de l'Exposition de 1900, le célèbre *Vitrarius* M. Ponsin. Avec la Tour Eiffel 1889 a fait triompher le métal et grâce à M. Ponsin 1900 verra régner la lumière. O. DE G.

*
* *

VERS LE CALME par Léon Grenet. — Préface de A. Le Braz. Sauvaître, éditeur.

Il n'est pas de lecture qui m'ait laissé une impression de plus pénétrante sincérité que celle de ce livre récent d'un jeune poète breton. Sans préjudice du talent délicat qu'attestaient les volumes antérieurs de Léon Grenet, *Les Vagabondes*, et *Au gré des vents*, et dont témoigne mieux encore l'œuvre présente, sans doute est-ce en cette sincérité que consiste le charme exquis et spécial de ses vers.

Nous ayant initié à la vie « pure, simple étroite du jeune poète, assombrie de grands deuils, imprégnée trop tôt d'un parfum trop amer », A. Le Braz ajoute en la douce et lumineuse préface, dont il a bien voulu faire précéder *Vers le Calme*. « Les livres de vers se doivent juger, non pas tant d'après ce qu'ils contiennent que d'après l'âme frémissante qui tenta de s'y expliquer... On pourra relever plus d'une imperfection dans *Vers le Calme*, mais elle n'est point banale à coup sûr, la sensibilité à la fois souffrante et sereine qui tache à y donner sa note. »

C'est ainsi introduits dans l'intimité morale du poète qu'il convient de le lire et de le méditer ; si les pages liminaires, écrites par le maître-poète pour son jeune confrère, sont pour engager à bien augurer de son talent, elles préparent aussi dès l'abord à le mieux comprendre, elles apprennent à le plus aimer.

Léon Grenet a inscrit au frontispice de son livre ce vers d'André Chénier :

L'art ne fait que des vers, le cœur seul est poète

Il n'eut pu choisir une épigraphe dont l'esprit fut plus conforme à celui de sa poésie faite, je l'ai dit, d'émotion et de spontanéité.

Les vers sont nés sous sa plume comme ils naquirent en lui ; il les a

Digitized by Google

jetés sur le papier sans chercher à s'astreindre à une méthode, au hasard des sentiments, à l'imprévu de la vie.

Tels, ils reflètent, miroirs fidèles, l'aventure de cette vie que le sort marqua de plus d'un douloureux épisode.

Qu'importent les plus habiles variations où ne se sente point le frisson d'une âme, que valent les vers les plus achevés derrière lesquels ne palpite un lambeau d'humanité ?

Tard résonne ce qui tôt résonna

dit l'épigraphe des Lieds de Goethe : les vers de Léon Grenet éveillent en nous de profondes résonances, parce qu'ils furent pétris dans cette humanité ; à cause qu'ils expriment harmonieusement tant d'émotions humaines, ils parlent fraternellement à nos cœurs humains.

Il est des heures dans la vie
Où l'âme sanglote tout bas,
Elle est comme la fleur flétrie,
Pourtant elle ne souffre pas.
. . . . . .

Mais qui sait pourquoi les étoiles
Dans la splendeur des nuits d'été,
A l'ombre discrète des voiles.
Sont tristes pour l'éternité !

Je crains qu'en insistant sur ce côté intime de Grenet, je ne fasse oublier l'artiste que le poète, si désintéressé soit-il, n'a pas en lui, abdiqué. Ecoutez, choisie parmi tant d'autres variations d'une charmante câlinerie cette *Rustique* où la gracieuseté du sentiment s'unit à une forme achevée.

Je la rencontrerai par les chemins étroits
Où le mol chèvrefeuille à l'aubépin s'enlace,
A l'ombre d'un talus, languissante, et très lasse
D'avoir dès le matin couru par les grands Bois.

Ce sera lorsque l'heure indécise et plus lente
Mènera les troupeaux vers les ruisseaux chanteurs,
Et que le vent léger, s'égarant dans les fleurs,
Voilera le gazon d'une neige odorante.

Elle attendra l'amour, les yeux clos de langueur
Et les seins agités du long frisson des fièvres
La volupté Brûlante enflammera ses lèvres
Et les désirs puissants feront battre son cœur.....

Digitized by Google

Qu'il me soit permis, en terminant cette courte présentation, de souhaiter à ce livre le légitime succès qu'il mérite. Ouvert sur une dédicace funèbre, puisse-t-il aboutir à une grande lumière d'apaisement et de joie, *Vers le Calme* ; telles ces voies de Rome dont les premières pierres Bornales étaient des tombeaux, mais qui, ainsi le dit A. Le Braz auquel je ne puis me défendre d'emprunter encore cette exquise image, « mais qui n'en menaient pas moins ces voies, vers les vallons boisés de la Sabine, vers la Campanie Heureuse, la pure et lumineuse Beauté des côtes Tyrrhéniennes.

FRANÇOIS GÉLARD.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

LE BARON DES JAMONIÈRES

Le Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons, qui va paraître, s'arrête à la date exacte du renouvellement du Bureau de la Société, c'est-à-dire à la séance tenue à Rennes, le 28 mai 1897.

Ce même jour M. le Baron des Jamonières, qui venait d'être réélu vice-président de la Société des Bibliophiles Bretons, mourait subitement à Paris, où il était de passage.

En attendant la notice que le prochain Bulletin consacrera à cette aimable et sympathique personnalité, nous nous faisons ici l'interprête des regrets causés à tous nos confrères par cette perte inattendue.

Arthur-Antonin Juchault, baron des Jamonières, de la famille du glorieux général de La Moricière, était né à Nantes, le 22 octobre 1837 : la mort l'a frappé à l'âge de cinquante-neuf ans.

Sans avoir attaché son nom à aucune publication personnelle, il témoignait pour les lettres et les arts du goût le plus éclairé. Sur ce dernier point, il avait de qui tenir, étant l'arrière petit-fils de Jean-Benjamin de la Borde, compositeur, écrivain et fermier général, dont le célèbre Recueil de Chansons fait les délices de tous les iconophiles.

Les ouvrages de la Borde, devenus très rares, des dessins originaux, de précieuses estampes, des archives familiales avaient été rassemblés par le baron des Jamonières dans son élégant manoir

Digitized by Google

des environs de Nantes, spirituellement appelé « La Vignette », dont il faisait les honneurs avec une bonne grâce charmante à ses amis, à ses confrères en amour des livres.

La Société Archéologique de la Loire-Inférieure, la Société des Bibliophiles Bretons appelèrent dans leurs bureaux cet homme d'un commerce charmant et d'une compétence éprouvée ; l'une et l'autre firent de lui un de leurs vice-présidents. Il était très écouté dans nos conseils ; sa science, qu'il cachait sous la modestie, et son exquise urbanité le faisaient universellement estimer.

OLIVIER DE GOURCUFF.

Le Gérant : R. LAFOLYE.

Vannes. — Imp. LAFOLYE, 2, place des Lices.

Digitized by Google

ARMATEURS ET MARINS BRETONS D'AUTREFOIS

Les armateurs et les armements nantais, à Brest, de 1689 à 1789. — Un Supplément à l'histoire de la course nantaise avant la Révolution.

Je suis de ceux qui n'aiment guère l'intrusion de la littérature dans l'histoire et préfèrent le document, même sec, aux beaux effets de style, presque toujours recherchés et obtenus au prix de quelque sacrifice à la vérité. Le littérateur, en goût d'écrire l'histoire, est amené fatalement à choisir, parmi les sources à consulter, les traditions légendaires, les mémoires autobiographiques, où l'intérêt et la vanité des personnages les sollicitent à « un arrangement » prémédité ou inconscient des faits ; et, s'il aborde les papiers d'archives, il est rare qu'il en respecte l'esprit, si le contenu ne s'accorde avec celui des autres matériaux[1]. Puis, il faut bien le dire, la phrase, c'est fort joli, mais « cela tient large place », et un exposé sérieux de la moindre question, d'après des documents très authentiques, exige par lui-même d'assez longs développements. On ne saurait donc amoindrir le fond au profit de la forme, sans commettre un accroc à l'équité historique, dans un grand nombre de cas.

[1] Je ne parle pas des soi-disant historiens qui, avec un document de quelques lignes, exhumé d'un mémoire, sans valeur précise, rapporté même comme simple racontar de l'époque; fabriquent des événements et des héros, comme on l'a vu à propos de la trop fameuse Perrinaïc. Le pire, c'est que, contre les histoires de cette espèce, le bon sens se heurte et se brise. MM. de la Borderie et Trévédy sont-ils bien sûrs d'avoir détruit le roman de la pauvre bretonne, contemporaine et émule de Jeanne d'Arc ?

Digitized by Google

Nul sujet n'a donné lieu à plus d'écrits fantaisistes, avec ou sans accompagnement de démonstrations éruditives de second ordre, que les choses et les hommes de la marine. La mer a tant d'attraits pour les imaginations poétiques ! Mais celles-ci sont en général assez mal douées sous le rapport de la patience réfléchie et fouilleuse. Aussi faut-il louanger M. de la Nicollière-Teijeiro, pour l'exemple qu'il a donné, en n'accordant point trop d'extension à la note pittoresque, dans son étude sur les Corsaires nantais[1]. Riche était la matière, elle se suffisait à elle-même ; réduite à elle seule, elle témoignait d'un énorme labeur. M. de la Nicollière-Teijeiro, toutefois, n'a pu l'épuiser. Tout ce qui touche à la marine apparaît si complexe, de par la multiplicité des relations que le commerce et la guerre de mer entraînent, qu'il serait au-dessus des forces d'un historien de mener sa tâche à une fin complète, sans le secours de plus d'un chercheur... collatéral. J'ai renoncé moi-même, du moins pour le moment, à écrire l'histoire de la course autour de Brest, par cette conviction où je demeure, qu'il me faudrait aller consulter de nombreux dépôts d'archives, avant de me mettre à élaborer les notes, cependant bien grosses, que je possède. M. de la Nicollière-Teijeiro ne s'étonnera donc pas, si je me permets d'ajouter à son œuvre le supplément d'un chapitre Je l'emprunte à deux sortes d'archives : celles de l'ancienne intendance de la marine à Brest, que Levot a étudiées, mais seulement au point de vue de l'histoire de Brest, et celles de l'amirauté du même port, jusqu'à ce jour à peu près ignorées.

Qu'on ne s'attende pas au récit de faits bruyants. J'ai surtout à présenter des documents économiques ; mais, à mon avis, ce ne sont pas les moins intéressants à exhumer : ils satisfont moins les amateurs du pittoresque, mais beaucoup plus les gens sérieux. D'ailleurs, c'est une fausse légende, que l'opinion encore accréditée sur la course. Je ne suis pas un détracteur absolu de ce genre d'opérations : la guerre est une très vilaine chose ; il est admis que tous les moyens sont bons, qui la peuvent rendre plus désastreuse à l'adversaire. Voilà une vérité humaine en son inhumanité ! Mais

[1] *La Course et les Corsaires du Port de Nantes*. — Paris, Nantes, 1896.

Digitized by Google

je ne regarde pas la course comme une forte école de courage et d'audace, d'héroïsme, de larges vues guerrières. Pour quelques figures généreuses et chevaleresques qu'elle a mises en relief, elle n'offre qu'une tourbe de petits ou moyens capitaines, âpres à la curée par pure cupidité, de pauvres diables de marins recrutés par l'espoir d'un gain, même médiocre, au milieu des plus noires misères, et ce monde entre en jeu sous l'impulsion et par l'intervention d'armateurs guidés par le désir d'accroître leur fortune : la course n'est qu'une affaire commerciale. Les lecteurs qui reçoivent leurs impressions des historiens littérateurs s'imaginent que l'existence des corsaires est une suite ininterrompue de grandes luttes ; ils n'entendent que tonitruantes canonnades ; ne voient qu'abordages avec échanges d'effroyables coups de haches : la vérité ; c'est que, sur près de 2000 dossiers de prises, que j'ai étudiés, je ne pourrais tirer l'exposé véridique de plus d'une cinquantaine de combats, dignes de ce nom, livrés par des corsaires (Duguay-Trouin et quelques rares émules du hardi malouin exceptés). Loin de former des capitaines aptes au commandement des vaisseaux et des escadres, loin de former des équipages disciplinés et prêts à tous les sacrifices, la course, immorale par essence, est un germe pernicieux au sein d'un milieu maritime. Elle a contribué à la dégénération de la marine royale, depuis la fin du règne de Louis XIV jusqu'à celle du règne de Louis XV. Dans cette période d'environ 80 années, les officiers de la marine royale, appelés à accepter des commandements particuliers ou autorisés à s'y intéresser, prennent peu à peu l'appétit pour l'argent, pour les gains faciles, et bientôt, chez la plupart, les sentiments d'honneur s'amoindrissent ; les défaillances deviennent honteuses, au cours de la guerre de Sept ans, et il faut de grands efforts pour amener la réconfection de l'esprit militaire dans la marine, au commencement du règne de Louis XVI. Plus tard, peut-être, je m'occuperai à développer cette manière de comprendre la course, que je suis en mesure d'appuyer sur un grand nombre de documents très intéressants. Pour le moment, revenons à Nantes, à ses armateurs et à ses corsaires.

Digitized by Google

*
* *

Au XVII• siècle, à une époque où la marine marchande n'emploie que des navires d'assez faible tonnage, le port de Nantes, situé très avant dans les terres, sur un fleuve large, mais peu profond et souvent ensablé, suffit aux exigences d'un commerce actif. Il regagne en sécurité vis-à-vis des ennemis extérieurs, ce qu'il perd par les obstacles à la navigation dans la basse Loire. Débouché naturel des riches provinces qu'arrose ce fleuve, au cœur même du royaume, il est un centre d'approvisionnements précieux pour la marine du Ponant. Brest en tire du blé, des viandes salées, des bois de mâture, des munitions, etc. Un intendant particulier y dirige l'administration de la marine, au nom du Roi, et est en relations incessantes avec l'intendant général de la marine, pour la province de Bretagne, qui réside à Brest.

Lorsqu'éclatent les hostilités avec l'Angleterre, à l'occasion de la Ligue d'Augsbourg, il semble que les négociants et armateurs de Nantes, habitués à compter sur la puissante marine de Colbert et de Seignelay, aient été surpris dans une confiance trompeuse. Ils n'ont point songé à la défense de leur commerce par leurs propres moyens, et, sous le comte de Pontchartrain, la marine militaire va commencer à n'être plus assez maîtresse de la mer, pour suffire seule à la protection de tous nos ports marchands. Les corsaires ennemis pullulent dans le golfe de Gascogne, guettant les bâtiments de commerce au sortir de la Loire, le retour des convois d'Amérique vers l'atterrage de Belle-Ile. Les corsaires de Jersey et de Guernesey, ceux de Biscaye, ceux même de Flessingue, portent la terreur sur les côtes méridionales de la Bretagne. L'insécurité de la navigation est telle, qu'en 1693, on ne peut faire passer du sel du Bourgneuf à Nantes, sans l'assistance d'une frégate du Roi, que le ministre prescrit à l'intendant de Brest d'envoyer à l'embouchure de la Loire (lettre du 30 mai). L'année suivante, l'on est menacé d'une incursion des vaisseaux de l'amiral Russel. Ce ne sont que plaintes des armateurs de Nantes, de Bordeaux, de la Rochelle, de

Digitized by Google

Bayonne au ministre de la marine ; les communications entre Brest et ces ports ne se font plus que par navires de guerre ou par convois bien escortés ; même, en 1697, deux vaisseaux que la compagnie du Sénégal envoie de Nantes dans ses concessions, ont besoin de l'appui de deux vaisseaux du Roi jusqu'au Cap-Vert. A l'époque présumée du retour des navires qui ont été aux Indes, on établit une croisière à la hauteur de Belle-Ile. Mais toutes ces mesures sont quelquefois en opposition avec les intérêts supérieurs de l'Etat, et la marine militaire, depuis la Hougue, a subi un amoindrissement qui ne lui permet plus de fractionner ses forces : elle doit, au contraire, les réunir pour empêcher des débarquements inopinés sur notre littoral, le bombardement de nos ports de la Manche. Le comte de Pontchartrain est très préoccupé de la situation : il écrit lettre sur lettre à l'intendant de Brest, M. Desclouzeaux, afin qu'il avise aux moyens de débarrasser nos côtes des petits corsaires ennemis, les plus audacieux et les plus redoutables.

Les premiers, les corsaires de Biscaye sont apparus. Sur l'avis de leurs menaces continuelles, Brest reçoit l'ordre d'envoyer « une barque longue qui ne bouge de l'entrée de la rivière de Nantes » (1691). Deux petits bâtiments de guerre, confiés à MM. de Quiqueran et de Basmont, sont bientôt obligés de demander des renforts d'équipages, et vers la fin de l'année 1691, il y a jusqu'à 3 frégates, la *Méchante*, l'*Effrontée* et la *Biscayenne*, spécialement chargées de la surveillance de la côte du Morbihan, contre les corsaires de Biscaye. Le roi fait exprimer le mécontentement qu'il éprouve à apprendre la continuation de leurs pilleries. Le 6 juin 1692, le ministre écrit à M. Desclouzeaux : « Il faut que vous vous fassiez une affaire de ruiner les corsaires biscayens qui rôdent depuis les barges d'Olonne jusqu'à Belle-isle. » M. de Lestandard réussit à s'emparer de l'un d'eux aux Glénans. Des vaisseaux se montrent à la côte de Biscaye. Les corsaires ne sont point intimidés : ils ne disparaissent pas du golfe. Il semble qu'on ait cherché à achetêr des plus audacieux une paix qu'on ne pouvait espérer d'obtenir, qu'au prix de sacrifices hors de toutes proportions avec l'importance de tels ennemis ; qu'on leur ait proposé de courir aux Anglais et aux Hollandais, sous un congé français ; car en septembre 1695, je trouve dans

Digitized by Google

la correspondance du ministre avec l'intendant de Brest, ces lignes caractéristiques : « Les Biscayens ont si peu de bâtiments que les passeports qui leur sont expédiés ne doivent pas faire beaucoup de tort à la course, ainsi je ne crois pas faire beaucoup de tort à la course et que cela doive rebuter les corsaires... » Singulière est la crainte d'une concurrence, chez nos corsaires, incapables alors de défendre leurs ports contre ces ennemis si difficiles à réduire. Mais plus incriminable était la faiblesse de certains officiers de guerre, chargés de la protection des côtes. La correspondance du ministre avec l'intendant général nous apprend, en effet, que les petits bâtiments chargés de cette mission, au lieu de chercher les ennemis, s'abritaient eux-mêmes dans quelque crique, où les capitaines songeaient à bénéficier des rations de leurs matelots, envoyés à terre en permissions prolongées![1]

Non moins effrontés sont les corsaires de Jersey et de Guernesey. Ils se cachent dans les baies, enlèvent nos barques de pêche, à défaut de meilleur butin, commettent sur notre littoral toutes les déprédations imaginables. Bientôt, ils sont imités par quelques cossaires de Flessingue. Mais contre les Anglais et les Hollandais, les Malouins font bonne chasse : ceux qui réussissent à pénétrer et à se maintenir dans le golfe ont à compter avec les frégates et les brigantins sortis de Brest avec ordre de leur courir sus.

Dans cette période, Nantes participe à la course, mais avec timidité. Cette place fournit des munitions pour les armements que le Roi Jacques II est autorisé à faire en son nom; mais les navires commissionnés par le souverain détrôné sont armés à Saint-Malo et au Hâvre. Les armements particuliers sont d'ailleurs entravés, à certains moments, par les ordres que reçoivent les corsaires « de rendre le bord », c'est-à-dire de débarquer leurs équipages, dont les hommes les plus valides sont nécessaires au service du Roi. Voici les mentions de corsaires nantais que j'ai rencontrées dans les procédures de prises de l'amirauté de Brest de 1693 à 1697 :

1692 (décembre). Le *Saint-Antoine*, de Nantes, capitaine Roux, armateurs « Patry Verdan et consorts, » deux prises anglaises ame-

[1] Les rations économisées étaient reprises à deniers comptants par les commis du munitionnaire.

Digitized by Google

nées à Brest, le *Lion* et le *Narbrough*[1], le premier, caiche armée en guerre, ne s'est rendu qu'après un combat « d'une durée de trois orloges[2]. »

1693. *La Fidèle*, de Nantes, capitaine le sr Perrotte, de Nantes : diverses prises, parmi lesquelles *La Couronne*, de Guernesey (août).

1694. *Le Saint-Philippe*, frégate de Nantes, capitaine le sieur Jean Prabosc : une prise, *Le Jan*, de Dublin.

1695. *L'Espérance*, corvette de Nantes, capitaine Jean Jourdan : reprise du *Saint-François*, de Dieppe, sur un corsaire de Flessingue.

1696. *Le Valaincourt* (Valincourt) de Nantes, de 80 tonneaux, 14 canons et 83 hommes d'équipage, capitaine Pierre Rozé : établi en croisière sur les côtes d'Irlande, il a été poussé par une tempête snr celles d'Espagne, il a dû relâcher à Brest pour se ravitailler : il y déclare une petite prise hollandaise, dont il est sans nouvelle.

1697. *La Nostre-Dame de Bonne-Nouvelle* : cette petite frégate de 70 tonneaux, 12 canons et 78 hommes d'équipage, est armée à Saint-Malo, mais commandée par un Irlandais « establi à Nantes depuis 18 ans, » Patrick Lincol (ou Lincoln), sans doute commissionné par Jacques II ; elle amène à Brest plusieurs prises anglaises, au mois d'avril.

Les documents de cette période sont rares, puisque M. de la Nicollière-Teijeiro n'en signale aucun. La course nantaise prend une activité plus grande pendant la guerre dite de la succession d'Espagne et les archives de l'amirauté de Brest renferment quelques intéressants documents, qui lui sont plus ou moins directement relatifs.

1702. *La Fossade*, corsaire de Nantes, de 30 tonneaux, 4 canons et 2 pierriers, capitaine Robert Wouite (White) : croisière établie

[1] Une fois pour toutes, j'avertis que je transcris les noms tels que je les ai lus sur les papiers d'archives.

[2] L'*horloge* est le sablier qui sert à marquer la durée des quarts, à bord des navires ; par extension, l'on donne ce nom au laps de temps qui correspond au complet écoulement du sable : une *horloge* équivaut à une demi-heure. « On se sert dans les vaisseaux d'horloges de sable, qui durent une demi-heure, et les timonniers ont soin de les retourner 8 fois pour marquer le quart, qui est de quatre heures, au bout duquel la moitié de l'équipage relève celle qui est sur le pont. » *Mém. de Duguay-Trouin*, éd. d'Amsterdam, 1746, p. 73.

Digitized by Google

sur les côtes d'Irlande, prise d'un petit bâtiment anglais chargé de harengs et conduit à Brest.

La Fosse, de Nantes, capitaine Robert le Blanc (c'est évidemment le même que le précédent, avec le nom du capitaine francisé) : une petite prise anglaise.

1704. *Le Diligent*, corsaire de Nantes, de 20 canons et 160 hommes d'équipage, capitaine le sieur de la Vigne-Voisin : une prise anglaise à la hauteur des Sorlingues (12 février)[1].

1705. Congé pour armer en course *Le Joseph*, de Nantes, actuellement à Brest, délivré au sieur François Austin, maître et capitaine dudit navire.

1706. *Le César*, frégate de Nantes, armée en course, capitaine Cassala : déclaration d'une rançon[2].

1707. Les corsaires ennemis ont recommencé leurs incursions et leurs déprédations, et les bâtiments garde-côtes continuent à se montrer très au-dessous de leur tâche. Pourtant, il y a moins de plaintes, émanées des places commerciales, sans doute parce qu'elles ont pris le parti de se mieux protéger par leurs propres moyens. Au mois d'avril, le ministre secrétaire d'Etat à la marine (Pontchartrain fils), transmet à l'intendant de Brest une proposition que lui a adressée un officier du département : « Le sieur Deschilays qui commande la frégate la *Nereyde*, m'escrit que le plus sûr moyen pour chasser les corsaires ennemis qui sont le long des costes et en enlever, est de faire carenner les frégates et corvettes[3] qui sont employées à la garde des costes et les faire toutes croiser en même temps pendant un mois, sçavoir les plus grandes depuis la rivière de Bordeaux jusqu'à Groa et mesme jusqu'à l'entrée du Ras et Ouessant, les moyennes en terre (à l'atterrage) de Belle-Isle, et les

[1] Une lettre de Pontchartrain fils à l'intendant de Brest, M. Robert, du 30 décembre 1705, est relative à l'envoi de Nantes à Rennes et en quelques autres villes de l'intérieur, d'officiers anglais pris à la mer, parmi lesquels un colonel, que le sieur de la Vigne-Voisin a fait prisonnier sur un brûlot.

[2] Sur les croisières du *César* ou Coezard, capitaine David Cazala, Voir l'ouvrage de la Nicolliérs-Teijeiro, p. 78 et suiv.

[3] Nettoyer leurs flancs, afin de les rendre plus lisses, et par ce moyen d'accélérer la marche des bâtiments, la vitesse étant la condition première dans une croisière de ce genre.

Digitized by Google

petites dans les roches... » Mais les corsaires ennemis sont parfois de force ; en mai, le ministre signale au port de Brest la présence dans le golfe de deux corsaires de Flessingue, de 40 à 50 canons, et prescrit d'envoyer à leur recherche les vaisseaux le *Jason* et l'*Hercule*.

Cette même année 1707, l'amirauté de Brest reçoit plusieurs déclarations de prises faites par des corsaires nantais :

Le Diligent, de Nantes, capitaine le sieur de la Merveille-Gaulet : prise de *La Prospérité*, de la Nouvelle-York (mars);

La Duchesse Anne, de Nantes, armée à Saint-Malo, commandée par le célèbre Cassard : prise d'un navire chargé de sel dans le port de Cork, le 25 octobre, navire rançonné pour 280 livres sterling ; prise de 2 bâtiments anglais sur la côte d'Irlande, les jours suivants ; le 2 décembre, prise du *Lorier* (sic), allant de Liverpool à la la Virginie, avec diverses marchandises ; le 4 décembre, prise de la *Damoiselle Anne*, d'Amsterdam, de 60 tonneaux, venant de Dublin avec du beurre et des peaux de bœufs.

1708. *La Duchesse Anne*, toujours sous le commandement de Cassard, capture le 18 janvier *l'Hélène*, de 80 tonneaux, portant un chargement de tabac à destination de Liverpool. Cassard était sorti de Brest le 28 décembre de l'année précédente pour une reprise de course, que le gros temps l'obligea bientôt à interrompre. La frégate étant déjà au large, il reconnut la présence à bord de 5 hommes « qui n'estoient pas de son équipage. » A sa rentrée à Brest, il déclare à l'amirauté, « que leur ayant demandé la raison pour laquelle ils s'estoient embarqués sans sa permission et d'où ils estoient, ils lui répondirent qu'ils n'avoient d'autre raison que celle de faire la course sous luy et qu'ils le prioient de le souffrir, ne demandant aucune advance ny salaire, espérant d'être seulement récompensé en cas de prise suivant la valleur qu'ils auroient marqué avoir pour le combat et les occasions qui auroient pu se presanter pour sa deffense et celle de sa fregatte. »

Ce trait, simplement raconté, n'en dit-il pas davantage que tout panégyrique, sur le caractère de l'honnête et vaillant marin[1] ?

[1] M. de la Nicollière-Teijeiro, s'il l'eût connu, n'aurait eu garde de l'oublier dans son *étude historique et biographique sur Jacques Cassard* (Vannes, 1890). Remarquer que l'aventure est antérieure d'un mois environ au combat de la

Digitized by Google

Le Jersey, frégate du Roi, faisant partie de l'armement de Cassard : prise d'un bâtiment neutre chargé en contrebande (17 août).

Le Ruby, frégate de Nantes, armée en guerre et marchandises, revenant des colonies françaises d'Amérique, capitaine Nicolas Walsh : prise d'un brigantin anglais à la hauteur de Cadix (30 juillet).

Le Saint-Georges, barque longue de Nantes, armée en course, de 80 tonneaux, 4 canons et 17 hommes d'équipage, capitaine Fourneau : celui-ci déclare qu'il a fait une prise en vue de 2 frégates armées en course, qui la lui contestent, et qu'il réserve tous ses droits.

1711. Déclaration du 4 novembre, à l'amirauté de Brest. « Ont comparu Pierre Maubert, officier démissionnaire, et Jean Perrot canonnier, faisant tant pour eux que pour François Laurens... (et autres matelots et mousses) le tout embarqués sur le vaisseau du Roy *La Thétis*, commandé par M. le chevalier Denequin, lesquels en ladite qualité ont déclaré qu'ayant esté pris par les Anglois sur ledit vaisseau *La Thetis* ; ils furent passé et mis ainsy que tout l'équipage à terre à la Havanne, dont les déclarants et plusieurs autres au nombre de 50 hommes, s'embarquèrent sur une frégate françoise qui estoit audit lieu, nommée *La Seresse* (Cérès) de Nantes, commandée par le sieur Despréry Macé ; que faisant route pour Bilbao lieu de la décharge des marchandises de ladite frégate, estant par les 40° 20′ de lat. et 305° de longitude, ils eurent connoissance le 1er aoust dernier d'un bâtiment anglois ; sur quoy le sieur Despréry Macé demanda aux hommes de l'équipage dudit vaisseau *La Thétis*, qui estoient sur la frégatte, s'ils vouloient se battre et l'aider à prendre ledit navire anglois, et que pour les encourager,

Duchesse Anne, contre deux corsaires de Jersey très supérieurs en artillerie et en forces, à la hauteur de l'île de Batz, combat qui eut un grand retentissement et qui valut à Cassard l'honneur d'être reçu par le Roi, le grade de lieutenant de frégate et une gratification de 2000 livres.

Le trait que je viens de rapporter va singulièrement à l'encontre de cette affirmation de M. Brun (*Guerres maritimes, port de Toulon*, I, p. 134), que « le caractère de Cassard était presque cruel » et que « les matelots ne voulaient pas aller avec lui, tant ils étaient rebutés par ses mauvais traitements. »

Evidemment, les marins bretons et provençaux n'avaient pas la même façon de comprendre et d'apprécier le caractère des capitaines énergiques, qui voulaient assurer le triomphe de leur pavillon par une juste discipline.

Digitized by Google

il leur promit le tiers du produit en cas qu'ils auroient reussy en leur entreprise, à partager entre eux et son équipage : à quoy les dénommés au présent prirent les armes jointement avec l'esquipage de ladite frégatte, et le surplus des passagers se jettèrent dans le fond de la calle, disant qu'ils ne vouloient point se battre ; ensuitte de quoy ayant approché ledit navire anglois ils l'abordèrent et l'enlevèrent environ les 9 à 10 heures du matin, après près de 2 heures de combat... » Les comparants ont appris que la prise était arrivée à Brest et ils réclament la part qui leur a été promise. La prise est en effet dans le port, c'est le *Loffly*, de Londres, bâtiment sur lest, vaisseau de 250 tonneaux, 16 canons, 20 hommes d'équipage, commandé par le second capitaine de *La Cérès*, Jean Lafosse ; elle a eu a subir un combat contre un corsaire de Guernesey. Mais la *Cérès* elle aussi est à Brest, et son capitaine, qui la déclare « frégate de Saint-Malo, » ne dit pas un mot de l'assistance de quelques-uns des passagers de *La Thétis*[1].

1712. Le *Maréchal d'Estrées*, de Nantes, capitaine Beaugrand : plusieurs petites prises anglaises amenées à Brest.

Le *Luzançay*, corsaire de Nantes, commandé par le capitaine Vié, l'un des plus renommés parmi les marins nantais[2] ; quelques prises déclarées à Brest. On sait qu'après la paix, le capitaine Vié alla prendre du service dans les marines de Gênes et de Venise. Ses biographes n'ont semblé voir dans son expatriation, que le besoin de satisfaire à une activité professionnelle, devenue sans objet en France. Il est vraisemblable que la détermination de Vié ait eu un autre motif, d'après certain passage d'une lettre du ministre de la marine à l'intendant de Brest, du mois de mai 1712, que j'ai découverte aux archives de l'ancienne intendance. Vié était un bon marin, un hardi capitaine ; mais, comme un grand nombre de ses pareils, il ne se piquait point de haute moralité, ne se privant point

[1] La frégate *La Thétis*, capitaine Hennequin, avait été chassée, près de la Havane, par une division anglaise ; elle avait dû se rendre après un vigoureux combat contre deux vaisseaux de 58 et 70 canons ; son équipage était décimé par la fièvre jaune. Troude et Levot, *batailles navales de la France*, I, 262.

[2] De la Nicollière-Teijeiro, *Corsaires nantais*, p. 88 et suiv. ; Levot, *Biog. bretonnes*, II, 957.

Digitized by Google

à terre de plaisirs brutaux et crapuleux. Dans une relâche du *Luzançay* à Brest, il commit de graves désordres chez une dame Duparc, à la requête de laquelle il fut poursuivi au criminel ; le ministre s'informe s'il est vrai qu'il eût été rendu contre ce capitaine et ses complices un jugement de condamnation à mort ?

La guerre finie, je ne rencontre plus dans les papiers de l'amirautée brestoise que de courtes mentions relatives aux armateurs et aux marins nantais, jusqu'en 1715 :

3 mai 1713. Commission délivrée au sr Duval Dumanoir, capitaine du navire l'*Africain*, de 400 (?) tonneaux et 24 canons, pour aller faire la traite des nègres à la côte d'Afrique, se rendre aux colonies françaises d'Amérique, et y prendre chargement, à la condition d'effectuer son retour à Nantes, dans un délai prescrit.

28 juin 1714. Jugement qui condamne le capitaine Darache à payer aux armateurs de la frégate le *comte de Mareuil*, de Nantes, une somme de 700 l., en dédommagement d'effets pillés à bord d'une prise (validée en 1712) ;

1715. Participation de Charles Legac, établi à Nantes, dans l'armement projeté pour Buenos-Ayres, du *Saint-Antoine de Padoue* commandé par son frère, Gabriel Legac[1].

Dr A. Corre.

(*A suivre*).

[1] Voir la *Revue de Bretagne et Vendée*, janvier 1897, page 25.

Digitized by Google

CONSÉCRATION

DE L'ÉGLISE ABBATIALE DE LEHON

(8 Juillet 1897)

La place nous a manqué, dans le numéro de juillet, pour parler à nos lecteurs de la consécration de l'église de Lehon, à laquelle la présence de quatre prélats (notamment de Mgr Fallières, évêque de Saint-Brieuc, et de Mgr Dubourg, évêque de Moulins) a donné une grande solennité. Il est encore temps de revenir sur cette belle fête célébrée le 8 juillet dernier. Nous tenons à signaler le discours dans lequel le vénéré et si dévoué recteur de Lehon, M. l'abbé Fouéré-Macé, a exposé avec tant de savoir et d'éloquence le passé illustre de cette église, qu'il a si intelligemment, si artistiquement restaurée. A ces vibrantes paroles, les mânes des Bénédictins bretons ont dû tressaillir de joie, et Mgr l'évêque de Saint-Brieuc a immédiatement félicité l'orateur en le décorant du camail de chanoine honoraire.

Présent de cœur à une cérémonie qu'il appelait de tous ses vœux, mais retenu à Vitré par sa santé, M. Arthur de la Borderie en avait exprimé son regret dans une lettre adressée à M. le recteur de Lehon, lettre qui renferme le plus digne, le plus juste éloge de l'entreprise menée à bonne fin par ce prêtre éminent. Nos lecteurs, qui ont suivi avec tant d'intérêt l'admirable restauration de l'église de Lehon, nous reprocheraient de ne pas la leur faire connaître. Elle est ainsi conçue :

Cher Monsieur le Recteur.

Je me faisais d'avance une grande joie de prendre part à la fête d'inauguration de la belle église priorale ou plutôt abbatiale de Lehon, supérieurement et splendidement rétablie dans le plus beau style de l'architecture chrétienne du moyen-âge, grâce à votre initiative, à votre énergie, à votre persévérance, à votre activité, à votre fermeté.

Digitized by Google

Je me faisais une grande fête de pouvoir, à cette occasion, présenter mes respectueux hommages à Mgr l'Evêque de Saint-Brieuc et à Mgr l'Evêque de Moulins, dont j'ai tant de fois éprouvé la bienveillance et auxquels je dois tant de gratitude, et aussi de raviver mes vieilles et persistantes relations de fidèle amitié avec l'excellent et éloquent curé de Saint-Sauveur de Dinan et avec tous les autres membres si distingués, si sympathiques du clergé des Côtes-du-Nord qui se trouveront, le 8 courant, réunis à Lehon dans le réfectoire gothique du vénérable Prieuré.

Hélas, cette grande joie que j'espérais ne me sera pas donnée. Je suis contraint de rester loin de vous, cher monsieur le Recteur, cloué ici par mes soixante-dix ans et mes mauvaises jambes.

Je veux du moins vous exprimer, de cette absence forcée, mon cruel regret.

Je veux surtout vous dire toute mon admiration pour votre œuvre.

Oui, cher M. le Recteur, vous avez fait une grande chose, vous avez donné un grand exemple.

Aujourd'hui on ne rêve plus que de faire du neuf; il y a une véritable conspiration contre nos vieux monuments, nos vieilles églises. Oh ! Je sais bien ce qu'on dit, on répète toujours la même antienne : « Elles tombent en ruine ». On dit cela très naïvement, sur la foi de tel ou tel architecte. Mais songez un peu : l'architecte qui veut bâtir une église est comme l'homme qui veut se défaire de son caniche. Le proverbe l'affirme : Quand on veut noyer son chien, on dit qu'il a la gale. De même, quand un architecte veut bâtir une église neuve, il vous dit toujours *que la vieille tombe.*

Elle tombe, oui, quand on la jette par terre. Auparavant elle n'y songeait pas. Les églises romanes, tout le monde le sait, ne tombent jamais d'elles-mêmes, je n'en connais pas un seul exemple. Mais les *faiseurs de neuf* tiennent à les faire tomber, sachant bien que si on les laissait debout, elles enterreraient les nouvelles.

Outre que ce que l'on fabrique à neuf vaut rarement, au point de vue de l'art, ce qu'on détruit, on sacrifie, en agissant ainsi, cette grande chose si essentiellement bretonne, chrétienne et catholique, *la tradition.*

Ces vieilles pierres qu'on renverse, qu'on disperse d'un cœur léger, elles ont été, pendant de longs siècles, arrosées, embaumées par les prières des aïeux ; c'est la foi des ancêtres qui vit en elles et se transmet, sous une forme palpable, tangible, à tous leurs descendants. Rompre ainsi entre les générations chrétiennes le lien visible et sensible de la tradition, de la transmission immémoriale de la foi religieuse, c'est un

Digitized by Google

malheur et une faute : rien de plus propre à affaiblir le respect, même le respect des choses saintes, que ce mépris du passé d'où elles sont venues jusqu'à nous, de cette mystérieuse antiquité où plongent leurs racines.

Vous l'avez bien compris, cher M. le Recteur, au lieu de faire du neuf, vous n'avez songé qu'à rendre à la vieille église monacale sa vie et sa grandeur. C'était une tâche hérissée de difficultés terribles, elles n'ont point effrayé votre courage ; à travers de rudes et nombreuses épreuves, vous les avez surmontées. Vous avez aujourd'hui la gloire de nous offrir l'une des plus belles œuvres de la plus belle époque de l'art chrétien en Bretagne, entière, complète, fidèlement restituée dans toute sa sincérité et toute sa splendeur.

Les ornements que vous avez ajoutés sont dignes de l'édifice, entr'autres, cet autel, cette chaire, d'un style si pur, si élégant : ces vitraux dont le brillant émail fait revivre tous les grands traits, toutes les grandes figures de l'histoire de Lehon, depuis le vénérable dom Noël Mars jusqu'à Nominoë et saint Magloire.

Par Nominoë, par saint Magloire, vous vous reliez, vous touchez à nos premiers apôtres, à nos premiers héros, aux origines religieuses et guerrières de la Bretagne.

Et ainsi, cette vieille tradition bretonne et chrétienne, que d'autres s'acharnent à effacer, vous vous êtes attaché à la faire revivre, à la mettre en pleine lumière, dans un nimbe radieux de gloire et d'honneur. Honneur donc à vous, cher M. le Recteur, à vous, à tous vos collaborateurs !

La bénédiction de Dieu, la bénédiction de tous les saints de Bretagne tombera comme une manne sur vous, sur votre paroisse, sur tous ceux qui ont aidé à votre œuvre.

Et si j'étais, après demain, du nombre des convives du réfectoire de Lehon, c'est avec une sympathie profonde, avec une énergie toute bretonne et toute chrétienne que je m'écrierais : *Ad multos et multissimos annos !*

ARTHUR DE LA BORDERIE.

Un tel éloge venant d'une plume aussi autorisée est une récompense bien digne de l'œuvre si difficile et si méritoire que M. le recteur de Lehon a su mener à bien.

O. DE G.

Digitized by Google

UN ÉRUDIT NANTAIS[1]

Un libraire parisien, Henri Jouve, a eu l'idée de réunir par départements, dans un dictionnaire spécial, la biographie de tous les personnages ayant quelques titres à la notoriété publique.

« Il est bon, dit-il, dans la préface, de réunir sur un grand tableau d'honneur les noms de tous les hommes de travail et de cœur qui ont tracé leur sillon dans la vie. »

Le volume concernant le département de la Loire-Inférieure a été publié au cours de l'année 1895.

Sous le bénéfice de quelques réserves, l'ouvrage est d'une lecture intéressante et réalise un progrès dans la rapidité de l'information, qui est une des nécessités de l'époque.

Si je n'avais pas peur de sortir du sujet, je dirais que ce besoin de savoir, ou l'information à outrance, a tué l'énergie de la presse et affaissé l'esprit public.

* * *

Je tiens à compléter la biographie de M. René Blanchard, parce que M. Blanchard est un érudit connu dans le monde savant, en Angleterre, en Allemagne comme en France, et dont la modestie s'est accommodée, dans le dictionnaire de la Loire-Inférieure, des cinq lignes de texte que voici :

Blanchard (René), né à Nantes, le 31 mars 1846.

[1] Nous sommes heureux de faire connaître à nos lecteurs cette intéressante notice, extraite d'un journal de Nantes (*le Populaire* du 14 juin 1897), et qui rend une justice bien méritée à notre savant et excellent confrère et collaborateur M. René Blanchard, secrétaire de la Société des Bibliophiles Bretons. — La Direction.

Digitized by Google

« Ancien pharmacien, membre depuis plus de dix ans des comités de la *Société archéologique de Nantes* et de la *Société des Bibliophiles bretons*, bibliothécaire de ces sociétés, lauréat de l'Institut, a publié, entre autres travaux, un remarquable recueil des actes du duc Jean V. »

Et c'est tout :

Or, l'œuvre de M. Blanchard passera à la postérité. Ses écrits — qui sont des volumes — ont déjà leur place dans toutes les grandes bibliothèques de l'étranger où l'on s'adonne à l'étude de l'archéologie avec non moins de passion que chez nous.

Dans l'immense obscurité des temps passés, alors que la terre sauvage opprimait l'homme, les œuvres du genre de celles de M. Blanchard sont des flambeaux qui éclairent certains points de l'histoire *vraie* du pays.

Je dis *vraie* car, dans les récits du temps, la légende a une place égale à celle de l'histoire.

Le savant d'aujourd'hui prend donc ces récits et cherche par des procédés spéciaux à déterminer la part de vérité et d'erreur qu'ils contiennent comme le chimiste détermine la composition d'une substance soumise à son analyse.

Ces procédés spéciaux consistent généralement dans la recherche et l'examen minutieux des actes, des comptes et des écrits de toute nature qui ont survécu à la destruction du temps. Une partie de ces documents ont été recueillis et sont aujourd'hui centralisés et catalogués dans les archives départementales, qui sont devenues ainsi des laboratoires d'étude au même titre que ceux des écoles de médecine et des facultés.

Les écrits journaliers de la vie publique sous leurs formes diverses : administration, finances, comptabilité, propriété, justice, procédure, etc., quand on sait en saisir tous les fils et les rattacher aux événements, sont les meilleurs témoins de l'histoire.

Mais quelle érudition, quel esprit de méthode et quel trésor de patience, ajouterai-je, ne faut-il pas pour pénétrer les secrets de ces témoins et les faire parler ?

M. Blanchard est devenu maître dans cette science. Nul ne sait mieux que lui déchiffrer les énigmes de ces vieilles écritures, qu'il

Digitized by Google

rend lumineuses à tous par l'imprimerie, et leur application aux faits et gestes des hommes qui ont passé à travers l'histoire.

Il fouille, non seulement les archives départementales, mais encore les greffes de justice de paix, ceux des tribunaux et des cours d'appel, les actes de notaire, tout ce qui parle enfin d'un passé !

Il faut quelquefois des années d'un travail de bénédictin avant de trouver une phrase, un bout de ligne, qui explique et précise un fait historique, mais aussi quelle joie quand on a trouvé !

Eurêka!!... s'écriait Archimède, exultant d'enthousiasme, quand il eut trouvé le principe de la densité.

Mais je laisse la plume au professeur *Siméon Luce,* chargé par l'Institut de France, dont il était membre (Académie des inscriptions et belles-lettres), de faire un rapport sur les ouvrages envoyés au Concours de 1890.

« Comme la *Description raisonnée*, de M. Reinach, dit-il, les *Lettres et mandements de Jean V, duc de Bretagne*, de M. René Blanchard, qui ont obtenu la seconde médaille, prouvent qu'une discipline scientifique quelconque permet à celui qui s'y est façonné d'aborder avec succès des travaux de tout ordre, même ceux qui exigent d'ordinaire une préparation spéciale plus ou moins longue. Assurément, la chimie et la diplomatique sont deux sciences fort dissemblables, elles n'ont de commun que les habitudes d'observation et de précision qu'elles exigent de leurs adeptes. Pharmacien à Nantes, M. Blanchard est chimiste de profession. Affilié à la Société des Bibliophiles Bretons, qu'a fondée et que dirige avec une si haute compétence notre confrère M. Arthur de la Borderie, il s'est fait diplomatiste, et il a entrepris de nous donner un recueil des actes du duc Jean V, dit le Bon, fils et successeur de Jean IV de Montfort, qui régna sur la Bretagne de 1399 à 1442.

« La préparation de ce recueil a nécessité des recherches assidues, opiniâtres dans les archives et les bibliothèques de la péninsule armoricaine et de Paris. L'introduction, où l'auteur a posé les fondements du monument qu'il se propose d'élever, comprend trois parties consacrées : la première aux sources, la seconde aux caractères des actes émanés de la chancellerie de Jean V, la troisième à l'organisation de cette chancellerie.

Digitized by Google

« La seconde partie, de beaucoup la plus importante et la plus originale, a droit à des éloges particuliers. C'est un des travaux de diplomatique les plus *approfondis* qui aient paru dans ces dernières années. M. Blanchard a réussi à déterminer par des analyses délicates les diverses catégories d'actes de la chancellerie de Jean V et a clairement exposé les particularités qui les distinguent. Il a noté et expliqué beaucoup de détails auxquels on n'avait pas encore fait attention et dont il devra être tenu compte dorénavant dans tout traité complet de diplomatique générale.

« Ce qu'il a dit, par exemple, des signatures et des paraphes du duc de Bretagne est extrêmement curieux et le paraîtrait encore davantage si des *fac-similés*, joints à l'ouvrage, venaient justifier et mettre dans tout leur jour les observations[1]. Il n'y a pas lieu lieu d'exprimer le même regret pour les sceaux : les trois planches qui terminent le premier volume forment le plus utile complément du chapitre où sont décrits, expliqués et classés les nombreux sceaux, contre-sceaux et signets du duc Jean V.

« Tel est, dans ses grandes lignes, ce travail qui, par la sévérité de la méthode, l'observation patiente et ingénieuse des particularités caractéristiques, la nouveauté et l'originalité de quelques-uns des résultats, rappelle ce qu'a fait naguère, avec le succès que l'on sait, notre confrère M. d'Arbois de Jubainville pour la diplomatique des comtes de Champagne.

« En accordant la seconde médaille aux *deux premiers* volumes des *Lettres et mandements de Jean V*, votre Commission a voulu encourager des études qui, si arides qu'elles puissent être, n'en constituent pas moins la base la plus inébranlable de l'histoire, et proposer cette publication comme un modèle, l'heureux et modeste auteur comme un exemple à l'émulation de nos jeunes archivistes. »

⁂

M. Blanchard, qui a mérité des éloges si précieux de la part de l'Institut de France, a peut-être eu tort de ne pas attendre le parachèvement de cette œuvre magistrale pour affronter un concours

[1] Les derniers volumes du Recueil répondent à ces desiderata.

Digitized by Google

ouvert l'érudition française ; la première médaille en eût été la légitime récompense.

Voici les autres ouvrages de M. Blanchard :

Observations sur quelques dates du Cartulaire des sires de Rays, Nantes, 1877. — *Durée de l'apostolat de saint Vincent Ferrier en Bretagne (1418-1419)*, Saint-Brieuc, 1887. — *Un cimetière de l'époque mérovingienne à Machecoul*, Vannes, 1892. — *Airard et Quiriac, évêques de Nantes (1050-1079)*, Vannes, 1895. — sans parler des chroniques qu'il publie dans les journaux spéciaux.

Et pour paraître incessamment : *Cartulaire des sires de Rays*, 2 vol. in-8° de 500 pages chacun. Grâce — je dirais presque à une indiscrétion, — j'ai pu y lire ce qui suit :

« Dans le courant de 1342, les Espagnols abordèrent sur notre côte où ils occupèrent le petit port du *Collet*, au fond de la baie de Bourgneuf. Cette descente est attestée dans quatre comptes différents rendus à Girard de Machecoul par divers receveurs, qui notent les dépenses en vin « que les *Espeignaux* burent, » en pain et en poissons qu'on leur porta ; une taille fut levée pour la circonstance.

« Il n'est pas douteux que c'est en alliés et non en adversaires que les Espagnols avaient pris pied au pays de Rays. On connaît assez, par les témoignages contemporains, l'appui que la flotte espagnole prêta, au début de la lutte, au parti de Charles de Blois, dans lequel s'étaient rangés les Chabot, sires de Rays, et les Machecoul, seigneurs de la Benate... Il est très probable que les bandes qui attérirent au *Collet* étaient celles que commandait Louis d'Espagne. »

J'ai appris également par ce livre qu'en 1409 la ville de Machecoul était dotée d'une école dont l'un des élèves fut Jean Le Drapier, frère de lait de Gilles de Rays, qui devint son chapelain, puis curé de Saint-Clément-de-la-Place, au diocèse d'Angers.

∴

Les hommes comme M. Blanchard sont, — si je puis m'exprimer ainsi, — les mathématiciens de l'histoire. La tâche est ingrate parce que de semblables travaux ne sont pas à la portée de tout le monde : le mérite n'en est que plus grand.

Digitized by Google

La gloire — souvent si vaine du jour — ne court point après eux et, absorbés par l'attrait de leur œuvre silencieuse, on les oublie.

M. Blanchard m'en voudra sans doute de parler ainsi de lui, mais à l'époque indécise et décevante où nous vivons, c'est une satisfaction de sortir un peu de l'atmosphère viciée de la politique pour respirer un instant l'air pur de la science.

L. Dulac.

Digitized by Google

CURIOSITÉS BIBLIOGRAPHIQUES BRETONNES

LES COLLOQUES DE QUIQUER
DE ROSCOFF[1]

(Suite).

VII

Le *Dialogue II* nous représente naïvement les offres engageantes des marchands en détail *faisant l'article* pour attirer la pratique, les interminables discussions sur un sol ou un denier de plus ou de moins entre acheteurs et vendeurs ; — et le *Dialogue III* reproduit non moins fidèlement les instances d un créancier pressé de revoir son argent, les excuses et les ajournements d'un débiteur peu pressé de le rendre. Tout cela est assez banal.

Il y a plus d'intérêt dans les deux dialogues suivants. Le quatrième nous montre un digne marchand de Bruxelles, maître Robert, perché sur son coursier et trottant sur la grande route pour se rendre à la foire de la Pentecôte à Anvers. Il n'y avait encore, on le sait, ni coche ni messagerie. Un second compère en pareil équipage (sans doute un marchand de Bretagne, car en divers lieux on le nomme Artus) joint maître Robert, le reconnaît, et lui demande la permission de voyager de conserve. Ce que l'autre lui accorde de grand cœur, car il est agité de males inquiétudes : — « Ce chemin, « dit-il, est dangereux; on détroussa, l'autre jour, un riche mar- « chand à costé de cet arbre, ce qui me fait craindre d'être dévalisé « si nous ne nous donnons garde... De par Dieu, qui sont ceux-là « qui sont devant nous? » Artus ou André (car on le nomme des deux façons), moins effrayé, tâche à le rassurer :

[1] Voir la livraison de juillet, ci-dessus, p. 17 à 27.

Digitized by Google

— « Ce sont des marchands, repart-il, piquons un peu pour les rattraper, j'ay peur que nous ne soyons hors de notre chemin.

— « Non, non, nous n'en sommes pas hors, reprend le tremblant Robert; en tout cas, demandez-le à cette bergère. » L'obligeante bergère le leur enseigne :

— « Tout droit devant vous, ne tournant ni à droite ni à gauche, tant que veniez à un haut orme; alors prenez à gauche. »

O malheur ! cet orme est justement l'arbre au pied duquel les brigands ont fait leur coup. Pourtant les deux marchands y passen, sans encombre, ils continuent de trottiner côte à côte sans autre ennui que le soleil et la poussière, dont ils se garantissent de leur mieux avec des voiles de taffetas clair devant leurs visages. Ils arrivent à Anvers à la brune, un peu avant qu'on ne ferme les portest et vont se longer rue de la Chambre, eux et leurs serviteurs (six personnes en tout), au Lion d'Or (ou au Lion Rouge), la meilleure hôtellerie de toute la ville.

VIII

Leur premier soin *(Dialogue V)* est de veiller à leurs chevaux :

— « Frottez bien mon cheval, dit maître Robert, quand vous l'aurez dessellé, détroussez sa queue. faites-lui bonne litière ; prenez son licol qui est dans la bourse de la selle, mais ne l'abreuvez pas encore. Il a trop chaud, vous luy feriez prendre les avyves[1]. Pourmenez-le un petit, et quand il aura mangé quelque peu, vous le mènerez à l'abreuvoir. Regardez si les sangles ne sont point rompues. Apportez ma bougette[2] qui pend à l'arçon de la selle. Tirez mes bottes et nettoyez-les, puis mettez-y les triquehouses[3] dedans.... Demain

[1] *Avives*, glandes placées derrière la bouche du cheval, au-dessous de l'oreille, et qui venant à s'enfler lui causent une maladie appelée aussi *les avives*. (Dict. de l'Académie).

[2] Petit sac de cuir que les voyageurs portaient à cette époque à l'arçon de la selle ou sous la croupe, où ils serraient des objets de prix ou de fréquente nécessité et d'un petit volume.

[3] C'était d'amples chausses de drap sans semelle, que l'on portait sous la botte par-dessus les bas de chausses ordinaires. (Voir Dictionnaires de Monet, de Furetière, etc).

Digitized by Google

au matin, devant qu'abreuviez mon cheval, menez-le au mareschal, et qu'il se donne garde de ne l'enclouer. »

Quand ils sont sûrs que leurs chevaux seront bien soignés, nos voyageurs songent à se soigner eux-mêmes et se font servir à souper ; ils ne se montrent guère exigeants que sur le vin. Vers la fin du souper Artus se sent fatigué :

— « Monsieur, dit l'hôte, si vous vous trouvez mal, allez vous en reposer, votre chambre est preste. » En se tournant vers la servante : — « Jeanne, faites bon feu en sa chambre, et qu'il n'ait faute de rien. »

Artus monte à sa chambre, la servante le suit.

« Artus. — M'amie, mon lit est-il fait ? est-il bon ?

« Jeanne. — Oui, Monsieur, c'est un bon lict de plume, et les linceux (les draps) sont fort blancs.

« A. — Tirez mes chausses et bassinez mon lict, car je suis fort mal disposé, je tremble comme une feuille sur l'arbre. Chauffez mon couvrechef et me serrez bien la teste... Holà, vous serrez trop. Apportez mon oreiller et me couvrez bien. Tirez les courtines (les rideaux) et les attachez d'une épingle. Où est le pot de chambre ? Où est la chambre-basse[1] ?

« J. — Suivez-moy et je vous montreray le chemin : montez là haut tout droit, vous la trouverez à main droite ; si vous ne la voyez, vous la sentirez bien... Monsieur, ne vous plaist-il autre chose ? Estes-vous bien ?

« A. — J'ay la teste trop basse : haussez un peu le traversin, je ne sçaurais coucher si bas... M'amie, baisez-moy une fois et j'en dormiray mieux.

« J. — Dormez, dormez. Vous n'estes pas malade puisque vous parlez de baiser. Plustost mourir que de baiser un homme en son lict ny ailleurs... »

Et sur cette protestation elle sort en souhaitant bonne nuit au voyageur qui répond : « Grand merci, la belle fille ! »

[1] *An chambr-eas*, littéralement, la chambre d'aisance, la chambre de commodité.

Digitized by Google

IX

Le lendemain matin, dès trois heures, nos deux marchands veulent se lever (*Dialogue VI*). Artus, parfaitement remis de sa fatigue, appelle les gens de l'hôtellerie :

— « Garçon, apporte de la lumière et fay du feu, que nous nous levions.

« Robert. — Criez plus haut, il ne vous entend pas. »

Le garçon arrive enfin, mais il leur représente qu'il est trop matin ; il les exhorte à dormir encore deux heures.

« Artus. — Tu nous veux faire aussi paresseux que toy. Va, va, allume le feu ; seiche ma chemise, afin que je me lève.

« Robert. — Demeure au lit qui voudra ; quant à moy, j'ai trop d'affaires. »

Le premier souci d'Artus en se levant est encore son cheval :

— « Où est le palefrenier ? Allez luy dire qu'il mène mon cheval à la rivière. Quand il l'aura bien frotté et estrillé, peigné ses crins, sellé et troussé sa queue, qu'il le laisse bien boire ; et puis qu'il luy baille un picotin et demi d'avoine. »

Quant à Robert, il éprouve dans sa toilette des difficultés. Les œillets de ses chausses se rompent :

— « Allez m'acheter une douzaine d'aiguillettes, et prestez-moy un poinçon, dit-il au garçon.

— « Monsieur, répond celui-ci, les marchands n'ont pas encore ouvert leurs boutiques ; habillez-vous à votre aise. »

Enfin nos deux voyageurs sont prêts à sortir :

— « Nous allons à l'église, dit Artus ; pendant ce temps apprestez-nous le desjeuner.

« Le garçon. — Que vous appresteray-je ? Il est aujourd'huy jour de poisson : c'est la vigile de saint Barthélemy, jour de jeusne.

« Artus. — Je n'y pensois certes pas. Apprestez-nous donc une douzaine d'œufs frais cuits en la braise, des gasteaux chauds, et du beurre frais. »

Ils s'appliquent, on le voit, comme c'est leur droit, le bénéfice de l'axiôme : *Viatores non sunt jejunatores*. Puis ils sortent, vont à

Digitized by Google

l'église ; après quoi, tout en faisant leurs affaires, ils se promènent par la ville, visitent les monuments, les curiosités, se font montrer les hommes, les femmes les plus notables, et rentrent ensuite pour déjeûner.

X

Une fois lestés de leur douzaine d'œufs et de leurs gâteaux chauds, ils vont à la foire faire leurs emplettes *(Dialogue VII)*. Ce qu'ils cherchent, ce sont des étoffes ; ils en achètent de deux sortes : du velours et du *carisé*.

— « Avez-vous, dit un de nos voyageurs à un marchand de la foire, avez-vous des *carisez*, teinture de Flandre ?

— « Ouy, Monsieur, j'en ay de fort beaux et bons, des meilleurs de la ville, voire qui soient en Angleterre. De quelle couleur le demandez-vous : brun, gris, orangé, tanné, rouge, jaune, violet ? J'en ay de toutes couleurs et à tout prix. »

Avant de voir les suites de cette offre, il est bon de savoir ce que c'est que le *carisé*, mais ce n'est pas très facile. Une mauvaise orthographe — *cariset* — a produit une confusion fâcheuse avec *carisel*, qui ne diffère que d'une lettre et qui désigne aussi un tissu, mais d'une tout autre sorte[1]. D'après Ménage *(Dict. étymologique)*, qui s'autorise d'un auteur du XVIe siècle (1596), « *carizé* » est une « étoffe de laine. » Le *Dictionnaire du Commerce* de Savary (édit. 1741) porte : « *Cariset* ou *Karezé*, étoffe de laine croisée, qui se fabrique en Angleterre et en Ecosse. Voyez *Créseau*. » Et sur ce dernier mot, indiqué comme synonyme de *Carisé*, il dit : « *Crézeau* « ou *Créseau*, étoffe de laine croisée, qui est une espèce de grosse « serge à deux envers (c'est-à-dire sans envers), couverte de poil « des deux côtés. — Les *créseaux* se tirent presque tous d'Angle- « terre et d'Ecosse, où ils sont appelés *carisets* ou *carezés*. Leur « largeur la plus ordinaire est de demie-aune demi-quart, les pièces « contenant les unes 17 à 18 aunes, les autres 22 à 24, le tout me-

[1] Le *carisel*, selon Furetière, est une « grosse toile claire qui sert pour travailler en tapisserie, de même que le canevas ». Il diffère donc essentiellement du *carisé*, *karezé* ou *créseau*, qui est, comme on va le voir, une étoffe de laine.

Digitized by Google

« sure de Paris. Il y en a de gros et de fins, quelquefois blancs, « quelquefois teints en différentes couleurs. »

Cette étoffe était bien connue en Bretagne, car dans le *Dictionnaire françois-breton* de Grégoire de Rostrenen (1732) on lit : « CARISÉ, « *drap, sorte de frise*, (en breton) quereçze. *Habit de carisé du* « *courtil*, Habid querezçe al lyorz, habid lyen (*habit de toile*). » Ainsi en Bretagne on appelait la toile, employée en vêtement, le « carisé du courtil » ; mais le vrai carisé était une étoffe de laine à poil, une grosse serge velue des deux côtés : drap assez commun, mais chaud et d'un bon usage.

Pendant que nous dissertons sur le *carisé*, nos voyageurs à la foire d'Anvers, après avoir longtemps bataillé avec leur vendeur, ont eu le temps d'en acheter une pièce de 27 aunes 1/2 et 1/2 quart, au prix de 6 livres monnaie. Ils s'en vont de là à une autre boutique.

— « Monsieur, que demandez-vous ? leur dit le marchand cherchez-vous de bon veloux, satin, damas, futaine, ostade[1], bougran, taffetas, ou aucune sorte de drap de soye? On vous fera bon marché. »

Ils achètent là, après de longs débats, deux pièces de velours noir pour 30 livres. Mais quand ils se mettent en train de payer, leur vendeur trouve toutes leurs pièces mauvaises :

— « Cet *angelot* est trop court. Cet escu au soleil est trop léger. Ces pièces de dix solz sont rongnées. Ce ducat n'est pas de poids. Cet escu de Flandres n'est pas de mise. Ce réal est de bas or. Ce daler (thaler) n'est pas de bon argent. Ces réales d'Espaigne ne sont pas de bon aloy. »

— « Vous estes bien difficile, répond l'autre impatienté, tenez, voilà ma bourse, payez-vous à vostre contentement. »

Ce terrible éplucheur d'écus n'est pas encore content. Il rencontre dans cette bourse un sol faux qui s'y est glissé par mégarde : il demande un clou et un marteau, il le cloue en grande pompe à un poteau en criant :

[1] « *Ostade*, étoffe ancienne, toute de laine, dont l'usage s'est entièrement perdu. Il en est parlé dans les statuts du corps de la Mercerie, et l'art. 34 de ceux des Tissutiers-Rubaniers (approuvés par le roi Henri III) leur permettait de faire toute sorte de « camelots, *ostades*, *demi-ostades*, serges, burails, étamines, le tout de *laines* et sayettes bonnes et valables. » (*Dict. du Commerce* de Savary, édit. de 1741).

Digitized by Google

— « Je voudrois que les oreilles de celuy qui l'a frappé fussent clouées comme il est là ! »

Nos voyageurs font charger leurs emplettes sur le dos des portefaix, qui les rendent à l'hôtel du Lion d'Or. Mais avant de quitter la foire :

« — Achèterons-nous, dit l'un d'eux, une poupée pour nos enfants ?

— « Achetez-en pour nous deux, » répond l'autre.

Enfin ils rentrent à leur logis pour dîner. Ils s'avisent alors qu'il est fort tard :

— « Faites seller, brider nos chevaux ! Nous devrions desjà estre à deux lieues d'ici... Sus, dînons tout debout, allons !... Comptons, notre hoste : que vous devons-nous ?

« L'HOSTE. — Vous devez quatre sols six deniers, homme et cheval. »

Ce n'est pas trop. Ils paient généreusement, donnent à la chambrière « pour ses espingles, » au valet « pour son vin, » protestent, s'ils reviennent à Anvers, de ne loger qu'au *Lion d'Or*, tant ils s'y sont bien trouvés. Puis en selle, en route... et bon voyage !

Tels sont les *Colloques* de Quiquer, uniquement composés pour les petits bourgeois, les marchands courant les foires, mais où ne manque, on le voit, ni le mouvement, ni la couleur, ni la vie. Quant à l'époque où fut composé le texte primitif, le texte français de ce livre, traduit et arrangé par Quiquer, c'est, selon toute apparence, la fin du XVIe siècle : plusieurs formules de lettres et d'actes qui suivent les *Dialogues* sont datées de « l'an LXXV », qui ne peut être que 1575.

D'ailleurs la vogue de ce petit volume, sous la forme que lui avait donnée l'auteur Roscovite, fut grande et durable. De 1626 à 1722, on en a signalé douze éditions, et sans doute ce n'est pas tout.

Il nous reste, pour compléter cette étude, à donner à cet égard quelques renseignements spéciaux de nature à intéresser les bibliophiles.

Digitized by Google

XI

Bibliographie des Colloques de Quiquer.

Voici la liste générale des éditions de ce livre venues de façon ou d'autre à notre connaissance. Sauf la première, nous ne leur donnerons pas de numéro d'ordre (2e, 3e, 4e édition, etc.), car très probablement il en existe d'autres à placer dans la série et que nous ne connaissons pas. Nous nous bornons à les ranger par ordre de date, en les marquant par les lettres de l'alphabet et en notant d'un astérisque celles dont nous avons manié quelque exemplaire.

* **A.** — 1626, Morlaix, chez Georges Allienne, in-18, première édition ; nous l'avons décrite ci-dessus, § I et II de cette notice. Elle est fort rare ; elle existe à la Bibliothèque Nationale sous la cote X ‡ 1429, A 1. — J'en possède aussi un exemplaire, dont M J. Loth a bien voulu se servir pour les extraits de son excellente *Chrestomathie bretonne*[1], ainsi que des exemplaires que je possède des éditions de 1633 et de 1671 ci-dessous.

B. — 1632. Morlaix, Georges Allienne. — Mentionnée par M. J. Loth dans sa *Chrestomathie bretonne*, p. 302. C'est probablement le même livre qui existe (sans titre) à la Bibliothèque Nationale, sous la cote X ‡ 1429, A 6.

* **C.** — 1633. Morlaix, Georges Allienne, in-16. Biblioth. Nation. X ‡ 1429, A 2 — J'en ai un exemplaire.

* **D.** — 1640. Saint-Brieuc, Guillaume Doublet, petit in-12. Biblioth Nat. X ‡ 1429 A 3.

* **E.** — 1640. Morlaix, Nicolas du Brayet, in-24. Mentionnée par Brunet, *Manuel*, 5e édition, t. IV, col. 1033.

* **F.** — 1652. Saint-Brieuc, Guillaume Doublet, pet. in-12. Biblioth. Nat. X ‡ 1429. A 4.

[1] Publiée dans les *Annales de Bretagne* voir le tome III de ce recueil, p. 239 et suivantes ; et en un volume à part, Paris, E. Bouillon éditeur, 1890, p. 301, 302 et suivantes.

Digitized by Google

* G. — 1662. Morlaix, J. de Ploësquellec, petit in-12. Biblioth. Nat. X † 1429. A 4ª.

* H. — 1671. Quimper, Guillaume Le Blanc, in-16. Biblioth. Nat. X. † 1429. A 5. — J'en possède un exemplaire.

I. — 1674.... Mentionnée par M. Levot, dans la *Biographie bretonne*, tome II, p. 676. L'existenee nous en semble douteuse; nous y reviendrons qlus loin.

J. — 1679. Quimper, Romain Malassis, in-12. Mentionnée par Brunet (*Manuel*, IV, col. 1033) d'après le Catalogue de Lancelot.

K. — 1683. Vannes, veuve Jean Bordes, pet. in-8°. Mentionnée par Brunet qui l'avait vue (*Manuel*, *ibid.*).

L. — 1690. Morlaix, J. de Ploësquellec, in-12, Biblioth. Nat. X † 1429, A 7.

M. — 1722. Quimper, Jean Perier, in-12. Mentionnée par M. de Kerdanet dans ses *Notices sur les écrivains et les artistes de la Bretagne*, p. 215.

Abstraction faite de l'édition fort douteuse de 1674, les *Colloques* de Quiquer ont donc été, en moins d'un siècle — de 1626 à 1722 — — imprimés douze fois au moins, et très probablement davantage, car encore une fois je n'entends pas donner cette liste pour complète, mais comme indiquant seulement toutes les éditions dont j'ai jusqu'à présent trouvé trace. Nous donnerons, pour terminer, quelques détails sur trois de ces éditions.

XII

Edition D. — Cette édition est, à notre connaissance, la première qui ait été imprimée hors de Morlaix. En voici le titre :

DICTIONNAIRE || ET || COLLOQVES || françois || et || breton, || *Traduits du François en Breton* || *par G.* QVIQVER, *de Roscoff* || ....
Reueu et augmenté de nouueau. ||

A S. BRIEVC, || par GVILLAVME DOVBLET, || Imprimeur et Libraire. ||
M. DC. XL. ||

Petit in-12 (pontuseaux horizontaux), non chiffré, de 15 cahiers de 12 feuillets chacun, signés de A à P (soit 180 ff. ou 360 p.).

Digitized by Google

Doublet n'a pas imprimé dans cette édition les « Douze traités » ou listes de mots bretons en ordre méthodique, ajoutées par Allienne dans celles de 1632 et 1633. En revanche on trouve à la fin une quinzaine de pages remplies de dialogues dont il n'y a nulle trace dans les trois éditions de 1633, de 1632 et de 1626. Cette partie du volume est intitulée : « Discours et compliments ordinaires tres-necessaires et convenables à toutes sortes de personnes qui hantent les compagnies », et en breton : « *Divisiou ha Complimaniou ordinal, meurbet necesser ac leveabl da quement seur lut so oh henty compaignunez.* » — Les deux interlocuteurs portent des noms tout autrement distingués que ceux des primitifs *Colloques* de Quiquer ; ils s'appellent Alcandre et Cloriman, et voici comme ils débutent :

« Alcandre. — Monsieur, vous soyez le bienvenu. Vous me faites mille fois plus d'honneur que ie n'en ay iamais mérité en vostre endroict.

« Cloriman. — Pardonnez-moy, Monsieur, c'est moy qui en reçois l'honneur.

« Alcandre. — Monsieur, c'est l'excez de vostre bon naturel qui vous fait parler de la sorte, avec ceste grande bonté de vous mesme qui est née avec vous.

« Cloriman. — Les effects seront autant de bouches qui vous rendront fidel tesmoignage de l'amitié que ie vous porte. » Etc.

Si le monde de province parlait ce langage quand il voulait faire des compliments, tout ce qu'on en peut dire de mieux — avec Mme de Sévigné — c'est qu'il se plaisait à « ramasser le délicat des mauvaises ruelles[1]. » Les conversations des braves marchands de Bretagne et de Bruxelles autour de leur table plantureusement servie ou dans l'hôtellerie d'Anvers, malgré la simplicité très primitive de leur style, ont un tout autre intérêt. — Ces beaux *Complémaniou* reparaissent dans quelques unes des éditions subséquentes, notamment dans celles de 1652 et 1662.

[1] C'est le style du P. Maimbourg que l'illustre marquise qualifie de la sorte, dans sa lettre du 14 septembre 1675.

Digitized by Google

XIII

Edition **II**. — La première édition (à ma connaissance) donnée à Quimper. Titre :

DICTIONAIRE || ET || COLLOQVES || FRANÇOIS-BRETON. || *Traduit de François en Breton, par* || G. QVIQVER *natif de Roscof.* || *Livre tres necessaire pour l'in-* || *telligence des deux Langues.* || Reueu, corrigé et augmenté en || cette derniere Edition.

A QVIMPER-CORENTIN, || chez GVILLAVME LE BLANC Imprimeur || et Libraire du Collège, 1671. ||

In-16 à 2 col. de 183 pages chiffrées, divisées en trois séries de chiffrature : 1° Colloques et Lettres, 128 pages, — 2° Vocabulaire, 39 p., — 3° Conjugaisons, 16 p.

Jamais le cliché banal « revu et *augmenté* », qui figure au titre de cette édition, ne fut plus mal placé ; c'est *diminué* qu'il faudrait. On a visé à faire un livret aussi mince que possible ; au lieu de reproduire le copieux vocabulaire des éditions de 1632 et 1633, qui a 141 pages, Le Blanc a repris celui de la première édition de 1626, beaucoup plus court, puis qu'ici il n'a que 39 pages du même format. — Dans la troisième partie on ne trouve ni les « Douze traitez » de 1632 et 1633, ni les *Divisiou ha complimaniou* de 1640, 1652, 1662. Cette troisième partie, restreinte à 16 pages, contient seulement les Conjugaisons réduites à leur plus simple expression, c'est-à-dire aux verbes *avoir* et *être*, et un extrait abrégé du traité de la Ponctuation et de la Prononciation française.

Cette édition est donc tout-à-fait étique. Mais pour l'étude de la langue bretonne elle a un intérêt particulier. En son *Collège de Jésus* publié à Quimper en 1659, le P. Maunoir avait introduit dans l'orthographe bretonne de profondes modifications ; pour en saisir l'importance il est nécessaire d'avoir sous les yeux le même texte écrit dans les deux systèmes, celui du P. Maunoir et celui d'avant. Les premières éditions de Quiquer suivent, bien entendu, l'orthographe ancienne, antérieure à 1659 ; mais l'édition de 1671 adopte

Digitized by Google

l'orthographe nouvelle : aussi M. Loth, qui le premier en a fait la remarque, a-t-il jugé utile de reproduire dans sa *Chrestomathie* tout un dialogue des *Colloques* de Quiquer, en mettant en regard le texte de l'édition de 1626 et celui de 1671 (voir *Annales de Bretagne*, III, p. 240 à 249 et *Chrestomathie bretonne*, p. 303 à 313).

Tout ce qu'on trouve de nouveau dans cette édition, c'est le petit dialogue suivant, placé à la fin de la première partie (p. 127-128), assez drôle par lui-même, et que nous allons transcrire en français et en breton, pour donner aux celtisants qui liraient ces lignes une idée de l'orthographe du P. Maunoir.

Dialogue plaisant.

Pierre. — Bonjour, Jean.
Jean. — Et à vous, Pierre.
P. — Qu'y a-t-il de nouveau ?
J. — Mauvaises nouvelles.
P. — Quelles nouvelles ? Le bœuf est-il mort ?
J. — Beaucoup pis.
P. — Les enfants sont-ils malades ?
J. — Beaucoup pis.
P. — La femme est-elle morte ?
J. — Encore bien pis.
P. — Qu'y a-t-il donc, frère ?
J — Il est venu du bon vin nouveau sur le quay ; mais il est trop cher, et les pauvres gens, faute d'argent, ne peuvent pas en boire : et c'est là mon grand déplaisir.

Dialog plæsant.

Peres. — *Dez mat dec'h, Ian.*
Ian. — *Ha dec'hu, Peres.*
P. — *Petra so à nevez ?*
I. — *Goall queslou so,*
P. — *Pez queslou? Ha maro eo an egen ?*
I. — *Cals goas so.*

Digitized by Google

P. — *Ha maro e ar marc'h?*

I. — *Cals goas so.*

P. — *An bugalé hag y so clan?*

I. — *Cals goas so.*

P. — *Ar vrec hag y so maro?*

I. — *Cals goas so c'hoas.*

P. — *Petra so eta, breur?*

I. — *Deuet eus guin mat nevez voar ar quay; hoguen re quer eo, hag an dut paour, faut à archant, ne hellont quet efva, hag e hennes e ma brassa glachar.*

XIV

Edition I. — Mentionnée par M. Levot dans la *Biographie bretonne* (II, 676) en ces termes : « Une édition de 1674, que nous « n'avons pas rencontrée, doit contenir l'*Adventureuse rencontre de* « *deux personnages, l'un du pays de Léon et l'autre de la terre Carahès,* « *dialogue plaisant* (avec deux portraits gravés sur bois), de la p. « 78 à la p. 181. Ce *dialogue* n'est pas le même que celui qu'on « voit aux pages 27-128 de l'édition de 1679. » Malgré la précision de certains détails, cette indication nous laisse beaucoup de doutes. M. Levot était un esprit exact ; s'il avait vu le volume, je croirais volontiers ce qu'il en dit ou plutôt ce qu'il en aurait dit dans ce cas, car il en eût à coup sûr parlé en d'autres termes. Mais il ne l'avait pas vu, il se borne à répéter des renseignements à lui fournis... par qui? on l'ignore, — certainement par un médiocre bibliographe, car le premier soin d'un vrai bibliographe eût été d'indiquer le lieu de l'impression et le nom de l'éditeur, puisque c'est là ce qui constate l'existence et l'individualité d'une édition. Cette double omission autorise déjà quelque défiance. Mais il y a plus : sur les douze éditions des *Colloques* de Quiquer mentionnées dans la présente liste, j'en ai vu et examiné sept ; dans aucune je n'ai absolument rien trouvé de semblable au *dialogue plaisant*, à l'*adventureuse rencontre* du Léonard et du Carhaisien ; dans aucune je n'ai rencontré aucune gravure sur bois. Il est donc probable que

Digitized by Google

l'auteur anonyme de ce renseignement a confondu avec les *Colloques* de Quiquer quelque autre vieux bouquin, peut-être plus rare et plus curieux, mais différent. — Donc jusqu'à nouvel ordre, il y a lieu de révoquer en doute l'existence de la prétendue édition de 1674, que cependant, afin de ne rien omettre, nous avons cru devoir mentionner pour mémoire dans notre liste.

Si insuffisante que soit cette notice — qui, pour être complète, eût dû être écrite par un Breton bretonnant — elle prouve du moins, je l'espère, que le petit livre de Quiquer est à tout point de vue fort intéressant et mériterait d'être réimprimé. — La bibliothèque d'un celtisant breton devrait avoir en effet, pour livres de fonds, d'abord, la très savante, très curieuse *Chrestomathie bretonne* de M. Loth, puis le *Catholicon* de Lagadec, les *Colloques* de Quiquer, le *Sacré collège de Jésus* du P. Maunoir, le *Dictionnaire breton* de Chalon, et quelques autres. Mais après le *Catholicon*, Quiquer vient au premier rang.

ARTHUR DE LA BORDERIE,
Membre de l'Institut.

Digitized by Google

LES PERSONNAGES SCULPTÉS

DES MONUMENTS RELIGIEUX ET CIVILS

des rues, places, promenades et cimetières

DE LA VILLE DE NANTES

(Suite et fin de la description[1])

PERSONNAGES ALLÉGORIQUES

NOTRE-DAME DE BON-PORT PROTÉGEANT LES MARINS

Le premier personnage sculpté de ma description était sainte Anne étendant son bras tutélaire sur notre beau fleuve. J'éprouve une joie bien vive à signaler de nouveau cette radieuse et consolante pensée de la protection du Ciel à l'égard de nos chers navigateurs. Au centre de l'œuvre magistrale de N.-D. de Bon-Port, taillée comme le groupe de sainte Anne par le ciseau de notre regretté Amédée Ménard, se détache la Vierge, assise sur un rocher et tenant l'Enfant Jésus sur ses genoux. A droite, l'ange du départ, appuyé sur un gouvernail, bénit un groupe de marins qui vont quitter leurs foyers. A gauche, l'ange du retour, appuyé sur une ancre, accueille les naufragés, et reçoit les *ex-voto*.

Groupe de 14 statues de pierre, par *Amédée Ménard* (185...)

Eglise de Notre-Dame de Bon-Port, fronton.

JUDITH

Buste colossal en pierre, par *Belloc*[2].

Hôtel-de-Ville, escalier

[1] Voir la livraison de Juillet 1897.

[2] Belloc (Aristide) est né à Nantes en 1827 ; il fut élève de Suc et de Grootaers, puis se fixa à Bordeaux où il passa d'assez longues années ; de là, il se rendit à Perpignan et il réside à présent sur la frontière d'Espagne. Il obtint une médaille au Salon de Paris en 1855. Belloc a fait de nombreux travaux

Digitized by Google

LA JUSTICE, LA TEMPÉRANCE OU LA SAGESSE,
LA FORCE, LA PRUDENCE[1].

Statues en marbre blanc, par *Michel Colombe* (1506).
Cathédrale, tombeau des Carmes.

LA JUSTICE, LA TEMPÉRANCE OU LA SAGESSE

Bustes en....., d'après les statues du *Tombeau des Carmes.*
Musée des Beaux-Arts, réserves.

PLEUREUSES

16 statuettes en marbre noir, par *Michel Colombe* (1506).
Cathédrale, tombeau des Carmes.

LA FOI, LA CHARITÉ, L'HISTOIRE, LE COURAGE MILITAIRE.

Statues de bronze, par *Paul Dubois* (1878).
Cathédrale, tombeau de la Moricière.

LA CHARITÉ, L'ÉLOQUENCE RELIGIEUSE, L'ART CHRÉTIEN,
LE PÈLERINAGE.

Statuettes en marbre blanc, par *Bayard de la Vingtrie* (1883)
Basilique Saint-Nicolas, tombeau de Mgr Fournier.

LA CHARITÉ PROTÈGEANT LES MALADES, LES ORPHELINS
ET LES ENFANTS TROUVÉS

dans les églises nouvelles de la Gironde; il a exposé à Toulouse (1858) et à Bordeaux (1859); on peut citer de lui une *Vierge* dans un couvent près d'Agen et *Deux Renommées tenant les armes de la ville* au Grand Théâtre de Bordeaux.

[1] Cette statue, on le sait, offre cette curieuse particularité d'avoir une tête à double face : le visage de devant est celui d'une femme ; celui de derrière représente un vieillard à longue barbe. Un de nos compatriotes, M. J. Furret, architecte, s'est demandé si nous ne posséderions pas dans cette figure de vieillard le portrait de Colombe fait par lui-même. Cette supposition, assez plausible, s'appuierait en particulier sur des exemples analogues. (Cf. *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, 1892, pp. 278-279, et 1893, pp. 33).

Digitized by Google

Groupe en pierre, par *Amédée Ménard* (taillé par *Miollet*) *Hôtel-Dieu, fronton.*

LA JUSTICE PROTÉGEANT L'INNOCENCE CONTRE LE CRIME

Groupe en pierre, par *Suc* (taillé par *Miollet*).
Palais de Justice, façade.

LA LOI, LA FORCE

Statues de pierre, par *Amédée Ménard.*
Palais de Justice, façade.

AUX ENFANTS DE LA LOIRE-INFÉRIEURE
MORTS POUR LA PATRIE

Cette inscription est gravée en lettres d'or sur le socle de ce beau monument, si merveilleusement placé, qui a été inauguré le 21 avril dernier par M. Faure, président de la République, accompagné de l'amiral Besnard et de MM. Méline et Barthou. M. Corroyer a été chargé de la partie architecturale, et la direction générale a été confiée à M. Henri Havard. Les frais de cette œuvre patriotique ont été couverts par le produit de la souscription organisée par l'*Association des anciens officiers de terre et de mer*, dont le très aimable trésorier M. N. B. Morin a déployé un zèle et une ténacité qui ont assuré le plein succès de la tentative. L'*Union fraternelle et patriotique des anciens combattants de 1870-71* a participé à cette œuvre. Ce monument se compose d'un socle en granit bleu de la Contrie, surmonté de :

LA DÉFENSE DU DRAPEAU

Groupe en bronze, par *Georges Bareau*[1].
et accompagné sur ses quatre faces par :

[1] Bareau (Georges-Marie) est né à Paimbœuf (Loire-Inférieure). Il fit son éducation à Nantes et partit pour Paris avec une pension de la ville et une du Conseil général; il fut élève de Thomas, Gauthier et Carlis. Il exposa au Salon de 1889 les bustes en terre cuite de M. Gasnier et de M. Duval; en 1893, il obtint une médaille de 3e classe et une bourse de voyage; en 1894, il exposa *Vox pacis* (statuette plâtre) et *la Fortune*; il obtint, en 1895, une médaille de 2e classe et le Prix de Paris pour *La défense du drapeau*; il a donné au Salon de 1896 le buste en marbre du *baron de Lareinty, sénateur* et le buste en terre cuite de *M. Trouillot député*. Enfin, il vient d'obtenir au Salon de 1897 une 1re médaille pour *Le Temps et la Sagesse*, groupe plâtre, et le buste en marbre du *Général de Biré*.

Digitized by Google

UN MOBILE

Statue en bronze, par *Charles Le Bourg*.

UN MARIN

Statue en bronze, par *Baralis*[1].

UN ARTILLEUR

Statue en bronze, par *Allouard*[2].

UN SOLDAT COLONIAL

Statue en bronze, par *Allouard*.

CLIO, EUTERPE, THALIE, MELPOMÈNE, TERPSICHORE, ERATO, POLYMNIE, CALLIOPE

Statues de pierre, par *Molcknecht* (4 ont été refaites en 1866, 4 en 1895.

Théâtre Graslin, frise.

[1] Baralis (Louis-Auguste), est né à Toulon le 7 juillet 1862. Il fit ses premières études artistiques dans sa ville natale qui l'envoya comme boursier à Paris en 1880. Elève de Cavelier et de Barrias, il obtint une médaille de 3e classe au Salon de 1888 pour *Philoctète*, statue plâtre (actuellement au musée de Toulon). On lui décerna, en 1889, le 2e grand Prix de Rome pour *Le retour de l'enfant prodigue*, bas-relief ; au Salon de 1894, il exposa *Un sauvetage*, groupe plâtre (au musée de Toulon), qui lui mérita une bourse de voyage. En 1896, il a exposé le buste en plâtre de son maître éminent *M. Barrias, membre de l'Institut*.

[2] Allouard (Henri-Emile), né à Paris en 1844, élève de Lequesne et de Schœneverck, ne débuta qu'à l'âge de 26 ans en envoyant au Salon de 1870 *Le Réveil* qui le fit déjà remarquer Il donna au Salon de 1872, *Marguerite au sabbat*, statue plâtre, et au Salon de 1873, *Melantho*, groupe plâtre ; ces deux œuvres furent achetées par l'Etat. Au Salon de 1876, il exposa *Alexandre Duval*, buste bronze (au foyer de l'Odéon) et *Ossian*, statue plâtre, achetée par l'État, qui lui valut une médaille de 3e classe. Sa *Charmeuse de pigeons*, statue plâtre (Salon de 1878) fut encore achetée par l'Etat. Il exposa en 1879, *Bacchus enfant*, statue plâtre, qui reparut en marbre au Salon de 1881, fut achetée par l'Etat et envoyée au musée de Saint-Brieuc. En 1882, il donna un véritable chef-d'œuvre, *Moliere mourant*, statue en plâtre, qui lui mérita une médaille de 2e classe ; au Salon de 1885, cette statue reparut en marbre sur la commande de l'Etat, qui l'acheta pour le foyer de l'Odéon La statue en plâtre de *Beaumarchais* (Salon de 1884) fut achetée par l'État pour le musée de Rouen ; au Salon de 1885, il donna *Héloïse au Paraclet*, statue plâtre, œuvre merveilleuse d'inspiration, qui fut reproduite en marbre en 1886 et acquise pour le musée de Marseille. A ce même Salon de 1886, il exposa

Digitized by Google

LA PEINTURE, LA MUSIQUE

Cariatides en pierre par *Amédée Ménard*[1].

Cercle des Beaux-Arts, façade.

LA PEINTURE, LA SCULPTURE

Cariatides en bois peint, par *Amédée Ménard*.

Musée des Beaux-Arts, salle du fond.

Souviens-toi, groupe plâtre, qui fut reproduit en marbre pour le musée de Dunkerque. Le buste en marbre de *Beaumarchais* parut au Salon de 1887 et devint la propriété de la Commission des artistes et compositeurs dramatiques. En 1888, il donna *J. Racine*, statue plâtre, et *Lutinerie*, ravissant groupe de marbre, aujourd'hui au musée de Bordeaux. Il exposa en 1889 *Satyriana*, groupe plâtre, et *La Comédie*, statue plâtre, reproduite en marbre pour le foyer de l'Odéon. En 1890, parurent *Carmen*, statue plâtre, et le buste en bronze de M. *Chauveau, de l'Institut*. Il exposa en 1894, le buste en bronze de *Brunetière* et *Loin du monde*, statue en marbre polychromé et pierre, achetée par l'Etat pour le musée du Luxembourg. Enfin, au Salon de 1897, il a donné *La pêche*, vase décoratif japonais, également acheté par l'Etat pour le Luxembourg. Je citerai encore de lui : les bustes de *Laïs*, pour l'Opéra, de *Faustin Hélie*, pour la Cour de Cassation, de *Choiseul de Torcy*, pour les Affaires étrangères, d'*Harpignies*, etc., les statues de *Mansard* et *Etienne Boileau* pour l'Hôtel de ville de *Lachaud*, de *Richelieu* pour la Sorbonne. Allouard obtint pour son *Figaro*, marbre, le 2e prix du concours ouvert en 1873 par *Le Figaro*. La statue d'*Henri Boulay* lui valut le 1er prix (médaille d'or) et lors de son inauguration à l'école d'Alfort (5 septembre 1889) l'artiste fut fait chevalier de la Légion d'honneur. Allouard est également l'auteur de plusieurs tombeaux, d'une cheminée monumentale en style Renaissance et d'une multitude de statuettes, bustes, etc. Très épris de l'art sous toutes ses formes, il a peint aussi de jolies aquarelles. C'est assurément une gloire pour notre ville de posséder deux statues signées de cet éminent *ymagier*, et le lecteur me saura gré de lui faire connaître l'appréciation portée sur Allouard par son rival, assurément peu jaloux, notre grand statuaire Charles Le Bourg, qui voulait bien m'écrire à la date du 12 avril 1897 : « Je connais peu M. Allouard que je sais avoir un talent éminemment distingué, je dirais même rare dans la sculpture, par la recherche de certaines élégances qui lui sont propres, qu'il rend avec une grande perfection et sont en général peu familières à la grande majorité des statuaires, ordinairement moins fins et moins délicats. »

[1] Je rappelle les quatre cariatides en bois d'Amédée Ménard : LA TRAGÉDIE, LA COMÉDIE, L'OPÉRA, L'OPÉRA-COMIQUE, qui ornaient les loges de la Préfecture et de la Mairie, au théâtre Graslin. Elles furent enlevées lors de la restauration de notre salle de spectacle en 1879-1880 et achetées par feu M. Garreau, le grand entrepreneur nantais, qui les transporta à sa propriété de Remouillé.

Digitized by Google

LA SCULPTURE, L'ARCHITECTURE

Cariatides en pierre, par *Grootaers*. (Grootaers s'est représenté sous les traits de l'homme qui symbolise la sculpture).

Hôtel Marion de Procé (ancien hôtel Grootaers), rue Anizon.

L'HISTOIRE NATURELLE

Groupe en pierre, par *Grootaers* (1870).

Muséum d'histoire naturelle, fronton.

L'ASTRONOMIE, L'HISTOIRE

Statues en fonte, par..... (1867). (Ce sont des moulages du commerce ; il est bon de se rappeler que les constructeurs de cette salle de spectacle. MM. Touchais, étaient marchands de métaux).

Théâtre de la Renaissance, pans coupés de la façade.

LES BEAUX-ARTS, LES SCIENCES, L'INDUSTRIE, LE COMMERCE ET LES SAISONS

20 génies en pierre, par *Debay le fils*.

Passage Pommeraye, grande galerie centrale et escalier.

L'AGRICULTURE, LA FLORICULTURE

2 génies en plâtre, (moulage d'après ceux du Passage Pommeraye).

Jardin des Plantes, jardin botanique.

LES PRINCIPALES BRANCHES DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE A NANTES

8 génies montés sur des dauphins, en bronze, par *Grootaers*.

Place Royale, fontaine monumentale.

L'AGRICULTURE, LE COMMERCE, LA NAVIGATION, L'INDUSTRIE

Statues de pierre, par *Perraud*[1].

Gare de l'Etat, fronton.

[1] PERRAUD (François est né à Nantes en 1849 ; sans fortune et sans appui il a étudié pendant 8 ans la statuaire à Paris, tout en faisant de la décoration pour gagner sa vie ; revenu à Nantes en 1879, il s'est associé à M. Barré avec lequel il a exécuté quelques grands travaux tels que la décoration de l'achèvement de la cathédrale et celle de l'école professionnelle. Il a exposé au Salon de Paris en 1877 le buste en terre cuite de M Delasalle : à l'Exposition

Digitized by Google

L'HORTICULTURE

Buste de pierre, par *Amédée Ménard* (1838). On lit sur une plaque de marbre blanc encastrée dans le socle « *Cours de botanique fondé par le Conseil Municipal, Ferdinand Favre étant maire, l'an 1836.* »

Jardin des Plantes, jardin botanique.

LA VILLE DE NANTES PROTÉGEANT LA SCIENCE ET LA LITTÉRATURE

Groupe de 3 statues en pierre, par *Grootaers* (1870).

Postes et télégraphe (ancienne Bibliothèque), fronton.

LA VILLE DE NANTES TENANT LE TRIDENT DE NEPTUNE

Statue en marbre blanc, par *Ducommun du Locle*.[1]

Place Royale, fontaine monumentale.

NANTES, LA LOIRE, LES BEAUX-ARTS, L'ABONDANCE

Statues de pierre, par *Robinot-Bertrand*. (Refaites lors de la restauration et de l'agrandissement de la Bourse en 1891).

Bourse, face O., acrotère du grand péristyle.

de 1882 à Nantes, il a obtenu, dans la section des Beaux-Arts appliqués à l'industrie, une médaille d'or pour un panneau décoratif : à l'Exposition nantaise de 1886, il a exposé *M. H. T.*, médaillon en plâtre teinté, et il a mérité, dans la section des Beaux-Arts appliqués à l'industrie, une 2e médaille d'or pour le modèle de l'*Agriculture* et le *Commerce*.

[1] Ducommun du Locle (Henri-Joseph, dit *Daniel*), naquit à Nantes en 1804. Elève de Bosio et Cortot et de l'école des Beaux-Arts, il débuta au Salon de 1839 avec 3 bustes de marbre ; au Salon de 1842, il envoya encore 3 bustes et un médaillon de marbre ; il exposa, en 1844, *Cléopâtre*, statue plâtre, et le buste en marbre du *comte Siméon*, pour la Chambre des pairs ; au Salon de 1846, parut *Raimbaud III, comte d'Orange*, statue en marbre pour la ville d'Orange. Sa *Cléopâtre* fut reproduite en marbre pour le Salon de 1847 et donnée par lui à notre Musée en 1849 : la ville de Nantes, en reconnaissance de ce cadeau, offrit à l'artiste un riche service d'argenterie aux armes de la ville ; une reproduction en bronze de *Cléopâtre* pour le Luxembourg figura à l'Exposition universelle de 1855 ; au Salon de 1853, parurent le *comte Mollien* et le *contre-amiral Leray* : ces 2 marbres sont au Musée de Versailles. On doit encore à du Locle, *la Musique*, statue pour le nouveau Louvre (1856) ; *Jésus Christ assis*, bas-relief, plâtre donné par lui à notre Musée. Vers 1865, notre distingué compatriote abandonna la sculpture pour s'occuper de finances ; il fut nommé trésorier-général et mourut à Réthel en 1884. Il était le père du brillant et célèbre librettiste Camill du Locle.

Digitized by Google

L'EUROPE, L'ASIE, L'AFRIQUE, L'AMÉRIQUE, LA PRUDENCE, URANIE

Statues de pierre, par *Debay, le père* (1812). (Refaites lors de la restauration et de l'agrandissement de la Bourse en 1891).

Bourse, face O., acrotère du grand péristyle.

NANTES, LA LOIRE, L'OCÉAN

Statues de pierre, par *Amédée Ménard.*

Gare d'Orléans, face O, comble de la toiture.

LA LOIRE, LA SÈVRE

Statues de pierre, par *Debay, le père* (1808).

Hôtel-de-Ville, portail monumental.

LA LOIRE, LA SÈVRE, L'ERDRE, LE CHER, LE LOIRET

Statues de bronze, par *Ducommun du Locle.* (Fondues chez Voruz).

Place Royale, fontaine monumentale.

LA SÈVRE, L'ERDRE

Modèles en plâtre des statues de la place Royale, par *Ducommun du Locle.*

Musée des Beaux-Arts, réserves. (Don de l'auteur).

LA LOIRE

Statue de pierre, par *Grootaers.*

Poissonnerie, fronton à l'E.

L'ERDRE, LA SÈVRE

Statues de pierre, par *Amédée Ménard.*

Poissonnerie, fronton à l'E.

L'OCÉAN, LE LAC DE GRAND-LUIE, LA LOGNE, LA BOULOGNE.

Bustes de pierre, par *Suc* (1852).

Poissonnerie, intérieur de la galerie.

Digitized by Google

LE JOUR, LA NUIT.

Statuettes de fonte, par *Debay, le fils* (1841-43).

Passage Pommeraye, horloge.

L'OCCASION

On a discuté longtemps sur le sens mystérieux de ces curieuses sculptures : aujourd'hui, la thèse de l'existence d'une synagogue est abandonnée et l'on admet généralement qu'il s'agit là d'une sorte d'enseigne parlante taillée par un sculpteur de l'époque.

Bas-reliefs en pierre enluminés.

Rue de la Juiverie.

JEAN QUI PLEURE, JEAN QUI RIT

Je signale ces deux masques divertissants en raison de leur popularité à Nantes et surtout comme types de ces innombrables mascarons qui ornent nos vieilles demeures et que je vois avec grand plaisir revenir à la mode, après un injuste ostracisme, dans la décoration des hôtels et maisons modernes de notre cité.

Mascarons de pierre (style Louis XV).

Place du Pilory.

ANGES JOUANT DE LA TROMPETTE

8 statues en plomb battu, par *Grootaers* et *Hamon*[1] (1860-61).

Eglise Sainte-Croix, beffroi municipal.

[1] Hamon (Auguste-Henri), né à Nantes en 1836, fut plombier zingueur couvreur comme son grand-père et son père ; il succéda à sa mère vers 1854 ; en 1863, il inventa les tuyaux de plomb doublés d'étain (Brevet du 14 avril 1863), puis il obtint un nouveau brevet (le 30 novembre 1867) pour les appareils mécaniques nécessaires à cette fabrication ; il dirigea une usine dans sa ville natale jusqu'en 1867 et partit pour Paris en 1868 ; là, il continua la fabrication de ses tuyaux contre l'intoxication saturnine, qui sont exploités en Angleterre, en Allemagne, en Autriche, aux Etats-Unis: depuis lors, notre compatriote a pris des brevets pour plusieurs inventions mécaniques. Voici maintenant l'historique des statues de Sainte-Croix : un seul personnage en bois fut fait par *Grootaers* ; sur cet unique modèle, Hamon, suivant les tra-

Digitized by Google

SUPPLÉMENT[1]

ANNE DE BRETAGNE

Médaillon en pierre, par *J. Vallet* (1876).
Hôtel de Bretagne, rue de Strasbourg.

FRANÇOIS II

Médaillon en pierre, par *J. Vallet* (1876).
Hôtel de Bretagne, rue de Strasbourg.

DRIOLLET

Driollet (Henri-Théodore), naquit à Paris en 1805. Elève de Destouches, de Duban et de l'Ecole des Beaux-Arts, il obtint le second Grand Prix de Rome en 1834. A son retour d'un voyage à Rome, il fut envoyé à Nantes pour régler les travaux de l'hospice Saint-Jacques qui venait d'être construit par les frères Douillard. Nommé architecte diocésain de la Loire-Inférieure, du Morbihan et de la Charente-Inférieure, il fut remplacé avant d'avoir pris pos-

ditions des maîtres plombiers du moyen-âge et de la Renaissance, appliqua des plaques de plomb et les battit au marteau ; avec ce procédé, le plomb suit moins exactement les formes du modèle qu'avec le moulage en creux tel qu'on le pratique partout aujourd'hui, mais il y a, par contre, plus d'individualité de la part du maître plombier ; et la preuve palpable de cette vérité, c'est que notre habile compatriote sut, en véritable artiste, donner un aspect différent aux 8 anges battus sur le même modèle. J'ajoute que M. Hamon entreprit la plomberie de Sainte-Croix à des prix moindres que ceux demandés par les grandes maisons de la capitale. Il voulait faire une œuvre d'art et démontrer qu'une modeste maison de province était aussi capable que ses grandes rivales de Paris de mener cette œuvre à bien.

[1] Malgré d'innombrables courses et des démarches de tout genre, je ne saurais avoir la prétention d'avoir fait une description exempte d'erreurs et de lacunes. Dès à présent, je me vois obligé d'ajouter ce Supplément pour des personnages que j'ai découverts récemment ou que d'aimables et érudits compatriotes ont bien voulu me signaler. Si, dans l'avenir, un nouveau supplément me paraît nécessaire, je n'hésiterai pas à l'écrire. G. W.

Digitized by Google

session et nommé, en 1837, architecte de la ville de Nantes, fonction qu'il occupa jusqu'à sa mort. Il avait accompagné l'architecte Mazois à Reims pour le sacre de Charles X et s'était fait remarquer dans la décoration de la cathédrale ; il montra le même talent à l'occasion des solennités qui eurent lieu à Nantes, à diverses époques. Il construisit dans notre ville : les *serres du Jardin des Plantes* (1843) (elles viennent d'être remplacées) ; l'*escalier Sainte-Anne* (1851) ; la *Poissonnerie* (1851) ; le *Temple protestant* (1855) ; la *fontaine de la place Royale ;* le *presbytère de Saint-Nicolas ;* il restaura le *Musée des Beaux-Arts* et appropria l'ancien hôtel des Monnaies de façon à en faire l'*Ecole des sciences et des lettres* ; il succéda à Lassus pour l'achèvement de la basilique Saint-Nicolas. Driollet fut membre de la *Commission départementale des bâtiments civils* et de la *Société centrale des architectes de Paris*. Il mourut Nantes en 1863.

Médaillon de bronze, par *Grootaers*. On lit sur la stèle de granit : HENRI THÉO. DRIOLLET, 2me GRAND PRIX D'ARCHITECTURE ARCHITECTE VOYER EN CHEF DE LA VILLE DE NANTES, NÉ A PARIS LE 23 JANVIER 1805, MORT A NANTES LE 12 NOVBRE 1863.

Cimetière de la Bouteillerie.

BOURGEREL

Bourgerel (Gustave-Benjamin-Alexandre le Prévost de) naquit à Rennes en 1813. Il fit ses classes au Lycée de Nantes et commençat l'étude de l'architecture avec Saint-Félix-Seheult. Puis il partis pour Paris et, après avoir travaillé dans les ateliers de Garnaud et Le Bas, il entra, en 1835, à l'Ecole des Beaux-Arts, qu'il quitta en en 1843 après y avoir obtenu 5 médailles. Il fit alors un long voyage en Italie, en Grèce et sur les bords du Rhin et il en rapporta une riche collection de dessins et d'aquarelles[1]. Il revint alors s'installer à Nantes où il professa, durant 30 années, le dessin et l'aquarelle. A la mort de Saint-Félix Seheult, il lui succéda comme architecte départemental, et c'est en cette qualité qu'il restaura les

[1] Notre Musée archéologique possède une précieuse série de splendide aquarelles exécutées par Bourgerel, surtout en Grèce.

Digitized by Google

Salons de la Préfecture, qu'il construisit les *sous-préfectures d'Ancenis et de Paimbœuf* et que, après avoir assuré la conservation du *château de Châteaubriant*, il restaura la belle et curieuse *tour d'Oudon*[1] sous la direction de M. Ruprich-Robert, inspecteur général des monuments historiques. Bourgerel a laissé de très nombreux et importants travaux ; on peut citer, entre autres : le *Muséum d'histoire naturelle*, la *Caisse d'épargne*, la *Flèche de Saint-Nicolas* (d'après les plans de Lassus) et la *chapelle de N.-D. de Bonne-Garde* (près de Saint-Jacques), à Nantes ; — *l'église Saint-Clair*, en Chantenay ; — les *églises de Couëron* et *de Vue* ; — plusieurs *tombeaux*, spécialement celui du *général Bréa* ; — un grand nombre de constructions particulières. Bourgerel passait pour un des meilleurs dessinateurs français et il excellait dans l'aquarelle. La *Société centrale des architectes de Paris* lui décerna en 1870 une *médaille d'or*, distinction unique, créée pour récompenser l'architecte français le plus méritant par ses travaux d'architecture privée. Bourgerel était correspondant de l'Institut, membre de la Commission départementale des bâtiments civils et la *Société des architectes de Nantes* l'appela trois fois au fauteuil de la Présidence. Il est mort dans notre ville en 1882.

Tête en pierre, par *Grootaers*. On lit autour : BOURGEREL ARCHITECTE.

Hôtel Marion de Procé (ancien hôtel Grootaers), rue Anizon.

GROOTAERS

Tête en pierre, par *Grootaers*. On lit autour : GROOTAERS SCULPTEUR.

Hôtel Marion de Procé (ancien hôtel Grootaers[2]*), rue Anizon.*

[1] C'est grâce aux vaillants efforts de M. E. Maillard que la tour d'Oudon fut classée parmi les monuments historiques, en 1866.

[2] M. Grootaers, s'étant trouvé à la tête d'une jolie fortune par suite d'expropriations, se fit construire par M. Bourgerel le charmant hôtel de la rue Anizon ; il s'était naturellement chargé de la partie sculpturale, et il suivit la tradition, — que je signalais plus haut à propos de la statue d'ange du tombeau des Carmes où l'on inclinerait à retrouver les traits de Michel Colombe, — en sculptant sur sa demeure les têtes des deux artistes qui l'avaient exécutée.

Digitized by Google

CORNEILLE

Médaillon de bronze, par *Depaulis*[1]. On lit au-dessous de la figure : MÉDAILLE VOTÉE PAR LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE ROUEN SOUS LA PRÉSIDENCE DE E. H. LANGLOIS EN 1833.

Bibliothèque publique, cabinet du conservateur.

DUBUISSON

Dubuisson (François-René-André), naquit à Nantes en 1763. Fondateur et premier conservateur du *Muséum d'histoire naturelle*, il y professa pendant 26 ans et publia un résumé de son cours ; il fut le premier à cataloguer les minéraux de la Loire-Inférieure ; il donna aussi de nombreuses et savantes études dans les *Annales de la Société académique de Nantes*. Il avait décidé le département à acheter pour 38.700 fr. plusieurs riches collections locales qui formèrent le premier fonds du Muséum et, en 1826, la ville fut autorisée à acquérir le beau cabinet formé par Dubuisson. En reconnaissance de cette utile création, les édiles de Nantes firent placer dans une des salles du Muséum le 4 février 1839 le buste du modeste et aimable naturaliste. Dubuisson est mort à Nantes en 1836.

Buste en plâtre, par *Suc* (1839). On y lit : F. R. DUBUISSON, FONDATEUR ET PREMIER CONSERVATEUR DU MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE

Muséum d'histoire naturelle.

CAILLIAUD

Cailliaud (Frédéric), naquit à Nantes en 1787. Fils d'un entrepreneur il arriva par sa rare énergie à une renommée européenne au double titre de savant et de voyageur ; il commença par être orfèvre à Paris tout en suivant les cours du Muséum, puis il parcourut la

[1] Depaulis (Alexis-Joseph), né à Paris en 1790, s'est fait un nom comme sculpteur et graveur en médailles. Il débuta au Salon de 1819. Je citerai parmi ses œuvres les plus appréciées les médailles du *Mariage chrétien* (1824) ; — de l'*Avènement du Roi* (1833) ; — du *Monument de Pierre Corneille à Rouen* ; — de la *Fondation du Musée de Versailles* (1839) ; — et un grand nombre de médaillons pour la galerie métallique des grands hommes. Il est mort à Paris en 1867.

Digitized by Google

Hollande, l'Italie, la Grèce, la Turquie récoltant des minéraux ; il passa 4 ans (1815-1818) en Egypte et en rapporta des collections qui furent achetées par l'État : le compte-rendu de ce voyage fut publié, aux frais de l'État, par M. Jomard de l'Institut sous ce tire : *Voyage à l'oasis de Thèbes avec 24 planches* A peine de retour à Nantes, il reçut une mission du gouvernement pour visiter de nouveau l'Egypte; il n'en revint qu'en 1823 et raconta ce merveilleux voyage sous ce titre : *Voyage à Méroé, au fleuve blanc*, etc. (4 vol. in-8° et 2 vol. de planches), ouvrage dédié au Roi et publié aux frais de l'État. Il reçut les éloges des savants du monde entier et Louis XVIII lui fit cadeau d'une tabatière précieusement conservée par Mme Ve Auguste Cailliaud, sa belle-fille, qui professe un véritable culte pour la mémoire de notre éminent concitoyen. A la mort de Dubuisson, F. Cailliaud accepta les modestes fonctions de conservateur du Muséum de Nantes et mit tout son zèle à enrichir nos collections ; il y déposa 4000 échantillons remarquables de mollusques et de fossiles. Il fit encore des voyages dans toute l'Europe, fut en relations avec les naturalistes du monde entier et publia un grand nombre de brochures scientifiques. Il dressa, avec une subvention du Conseil municipal et du Conseil général, une carte géologique de la Loire-Inférieure publiée en 1861 et pour laquelle la *Société académique* lui décerna une médaille d'or. La Hollande lui accorda également une médaille d'or pour son travail sur les mollusques perforants. Il était chevalier de la Légion d'honneur. Frédéric Cailliaud mourut dans sa ville natale en 1869, léguant ses antiquités au *Musée archéologique* et ses collections d'histoire naturelle au *Muséum*. (Cf la très intéressante brochure du Bon de GIRARDOT : *Frédéric Cailliaud de Nantes* Paris, Labitte, 1875).

On trouve à Nantes la rue Frédéric Cailliaud.

Buste de marbre, par *G. Devreese*[1] (1891). On lit sur le socle : F. CAILLIAUD DE NANTES, CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR, DIRECTEUR CONSERVATEUR DU MUSÉUM DE 1836 A 1869 — MÉROÉ, THÈBES.

Muséum d'histoire naturelle (Ce magnifique buste ainsi que son beau socle en marbre ont été généreusement offerts à la ville de Nantes par Mme Ve Auguste Cailliaud).

[1] Sculpteur belge, grand prix de Rome

Digitized by Google

FILLON

Médaillon de bronze, par *Maindron* (1856).
Musée archéologique.

DOBRÉE

Dobrée (Thomas) naquit à Nantes en 1781. Grand négociant, il fonda, vers 1820, un important établissement à la Basse-Indre et il obtint à l'Exposition nantaise de 1825 une médaille d'or pour ses feutres à doublage. Il fut le premier armateur qui, depuis la paix, renoua des relations commerciales avec l'Inde et la Chine, et ses vaisseaux amenèrent dans le port de Nantes des cargaisons d'une immense valeur. Il fut conseiller municipal de Nantes dès 1790 et se fit remarquer en appuyant plusieurs projets d'embellissement pour notre ville. En 1818, il fut l'un des fondateurs de la première école mutuelle de Nantes. Il publia en 1820 un Mémoire sur le commerce et il fit à la *Société Académique* plusieurs communications industrielles qui lui valurent une médaille d'or. Consul des Etats-Unis, chevalier de la Légion d'honneur, M. Dobrée est mort dans sa ville natale en 1828.

On trouve à Nantes la rue Dobrée.

Buste de plâtre, par.....
Musée archéologique.

Abbé GRÉGOIRE

Médaillon de bronze, par *David d'Angers* (1828).
Bibliothèque publique, cabinet du conservateur.

ROBESPIERRE

Médaillon en stuc, *par David d'Angers.*
Bibliothèque publique.

Médaillon en plâtre, par *E. Th. R.* On y lit en exergue :

Digitized by Google

NOUS VOULONS QUE LA FRANCE DEVIENNE LE MODÈLE DES NATIONS, L'EFFROI DES OPPRESSEURS, LA CONSOLATION DES OPPRIMÉS ; et, au-dessous de la figure :

LE SEUL TOURMENT DU JUSTE A SON HEURE DERNIÈRE
EST LE SEUL DONT ALORS JE SERAI DÉCHIRÉ,
C'EST DE VOIR EN MOURANT LA PÂLE ET SOMBRE ENVIE
DISTILLER SUR MON NOM L'OPPROBRE ET L'INFAMIE
DE MOURIR POUR LE PEUPLE ET D'EN ÊTRE ABHORRÉ.

Bibliothèque publique.

SAINT-JUST

Médaillon en stuc, par *David d'Angers.*

Bibliothèque publique

38 PERSONNAGES DIVERS

J'ai le vif regret de ne pouvoir donner la liste des personnages représentés ; mes recherches sont restés infructueuses ; tout ce que je puis dire, d'après M. Miollet, c'est que ces figures sont celles de personnes se rattachant à Saint-Nicolas et que Grootaers a compris, entre autres, dans cette galerie les portraits du *curé* Fournier, de l'architecte Lassus et son propre portrait.

Petites têtes en pierre, par *Grootaers* (vers 1850).

Basilique de Saint-Nicolas, extérieur de l'abside.

(A suivre). Bon GAETAN DE WISMES.

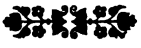

Digitized by Google

UN POINT D'HISTOIRE DE NANTES

RÉPONSE A M. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO

A deux reprises différentes, dans la lettre que j'ai eu l'honneur de recevoir de lui le 5 juillet 1897 comme dans l'article publié par la *Revue de Bretagne* (juillet 1897), M. de la Nicollière-Teijeiro exprime le vif regret que lui cause notre polémique, qui, dit-il, a été *ouverte par ma faute*.

Certes je la regrette encore plus que lui car la *Revue de Bretagne* ne me semble pas destinée à enregistrer des discussions sur chaque détail d'une étude générale. Mais personne ne saurait nier que cette polémique a été voulue par l'honorable archiviste de la ville de Nantes : il m'a attaqué sans provocation, je me vois forcé de lui répondre.

En post-scriptum de sa lettre du 5 juillet dernier, M. de la Nicollière m'écrivait : « Une note rectificative de vous, cher Monsieur, pourrait, je crois, terminer le différend. » La proposition était naïve, car c'était me demander de déclarer au mois de juillet que, au mois de juin, je ne savais pas ce que je disais. Inutile d'ajouter que j'ai décliné l'invitation. Le savant auteur du *Livre Doré* a eu toute latitude pour me critiquer, mais je me suis réservé le droit de riposter à ses coups.

J'entre dans le vif du sujet et je tâcherai d'être aussi concis, net et catégorique que possible.

Il faut d'abord se rendre un compte exact des prétentions de mon adversaire, ce qui pourrait prêter à quelque doute, étant données ses contradictions.

En effet, page 42 de la *Revue de Bretagne* (juillet 1897), M. de la Nicollière entend démontrer que j'attribue à Michel Le Loup

Digitized by Google

« une action trop importante au sujet du rôle prépondérant que je fais jouer à ce sous-maire à propos de la Saint-Barthélemy dont les massacres furent évités à notre ville de Nantes. » Cette phrase donnerait naturellement à croire que M. de la Nicollière concède à Michel Le Loup une certaine participation dans la noble initiative des magistrats nantais, puisqu'il lui refuse *une action trop importante ... un rôle prépondérant*. Eh bien ! il n'en est rien. Dans sa lettre du 12 mars 1894, le savant archiviste écrit : « Michel Le Loup n'eut *aucune part* à la courageuse abstention qui épargna à notre ville les horreurs d'un massac e, » et, dans son article de la *Revue de Bretagne* (p. 45), il répète : « Par conséquent, il n'eut *aucune part* à l'initiative qui porta les officiers de justice, maire et échevins à supprimer cette lettre. »

Une autre contradiction, bien typique, de mon respectable adversaire est celle qui existe entre les différents textes où il dévoile son sentiment sur le rôle joué par le maire Harouys. Dans le *Livre Doré*, nous lisons : On peut dire qu'il est jusqu'à présent impossible de savoir si c'est à l'un des officiers municipaux ou des officiers de justice en particulier qu'il faut attribuer le secret de la lettre, *qui nous semble plutôt appartenir à tous collectivement.* » Mais, dans sa lettre du 12 mars 1894, l'auteur du *Livre Doré* écrit : « *Le maire G. Harouys auquel une dépêche de cette importance*, venant directement de la Cour, *avait dû être remise en mains propres*, ne se détermina à la faire connaître que 14 jours après l'événement pour dégager toute responsabilité. »

En dépit de ces contradictions flagrantes, il est évident que M. de la Nicollière poursuit un but très net : enlever à Michel Le Loup la part de gloire à laquelle il a droit dans l'affaire de la Saint-Barthélemy à Nantes. J'ai donc le devoir strict — non par vanité, mais par passion de la vérité et par amour-propre d'écrivain sérieux — de remettre les choses au point et de démontrer que, d'après les documents authentiques, Michel Le Loup a pris une part importante à l'acte courageux qui épargna à notre cité les tristesses d'une tuerie entre compatriotes.

Je prendrai un à un, pour les détruire, les arguments du savant archiviste.

Digitized by Google

M .de la Nicollièreaffirme que Michel Le Loup était encore à Tours le 1er septembre[1] et il base son assertion : 1° Sur la somme allouée dans la séance du 25 *août* pour lui porter lettres à Tours afin qu'il vienne à Nantes *en diligence ;* — 2° Sur ce qu'il ne parut pas aux réunions des 30 août et 1er septembre.

Je répondrai : 1° Puisque Michel Le Loup fut prié de revenir d'urgence à Nantes, il n'est pas douteux qu'il partit de Tours immédiatement ; et, comme il n'y a pas de motif pour qu'il ait mis plus de temps à voyager que le messager du duc de Montpensier et que Tours est à peine à mi-distance entre Nantes et Paris, le zélé magistrat arriva forcément *au plus tard en même temps que l'ordre du Gouverneur de Bretagne ;* — 2° Il n'y a rien d'insolite à ce que Michel Le Loup se soit dispensé des réunions du 30 août et du 1er septembre, puisque le maire était là.

Donc, l'absence de Michel Le Loup au moment où arriva l'ordre du Gouverneur, à supposer que le messager soit venu de Paris à Nantes à franc étrier, loin d'être bien constatée, est invraisemblable.

Mais examinons la nature de cette lettre et dans quelles circonstances elle dut parvenir à la connaissance des magistrats nantais.

M. de la Nicollière, dans sa missive du 12 mars 1894, dit : «... .. une dépêche de cette importance, venant directement de la Cour. » Je m'inscris en faux contre cette qualification : la lettre du duc de Montpensier était due à l'initiative personnelle de cet homme cruel et n'émanait nullement de la Cour. Il suffit d'ouvrir une histoire de France pour constater que la Cour n'envoya aucun ordre de massacre dans les provinces et fit tout au monde pour arrêter le mouvement dès qu'elle le vit dépasser ses desseins. Il est bon de se rappeler que la Saint-Barthélemy ne fut pas un massacre organisé dans toute la France, que le pouvoir voulait seulement abattre les têtes du parti, que les meurtres eurent lieu lentement car, à Paris même, des protestants furent tués jusqu'au 17 septembre et que les villes de province imitèrent la capitale, l'une après l'autre, sans ordre et suivant leur tempérament ; à Bourges, qui est à peu près

[1] M. de la Nicollière a eu évidemment là une distraction : s'il fallait 4 jours francs de Paris à Nantes, il en fallait 2 de Tours à Nantes ; donc Michel Le Loup qui présida à Nantes la réunion du 2 septembre ne pouvait être à Tours la veille.

Digitized by Google

à la même distance que Nantes de Paris, le sang des hérétiques ne coula que le 11 septembre ; à Rouen, si proche de la capitale, ce fut le 17 septembre seulement ; à Bordeaux le 3 octobre.

Il est facile d'en conclure que le porteur de la lettre du duc de Montpensier n'avait aucun motif de dévorer l'espace et nul ne peut dire, en l'absence de document, quel jour il arriva dans notre ville.

Mais ce qu'on peut encore moins dire c'est quand et à qui l'ordre du Gouverneur fut remis. L'auteur du *Livre Doré* (page 144) nous apprend que la lettre du duc de Montpensier « porte la trace évidente d'un séjour prolongé dans une poche d'habit, comme si celui qui l'avait eue en garde n'eût pas voulu s'en séparer. » Et M. de M. de la Nicollière en déduit que cette poche d'habit fut celle d'un officier municipal ou d'un officier de justice de notre ville. J'avoue franchement qu'il m'est impossible d'accepter cette conclusion : pourquoi, en effet, un magistrat nantais pouvant cacher avec le plus grand soin dans sa demeure une pièce importante se serait-il amusé à la promener une dizaine de jours sur lui au risque de la perdre Je suis, pour ma part, absolument persuadé que la poche d'habit où séjourna l'ordre du Gouverneur fut celle du messager, lequel, logeant dans une hôtellerie, devait prudemment garder la lettre par devers lui et ne la livrer qu'au moment désigné par le duc de Montpensier, sans doute lorsqu'il saurait d'une façon certaine que les massacres de Paris étaient imités dans plusieurs provinces.

En résumé, on ne sait ni quel jour le messager du Gouverneur arriva à Nantes, ni à quelle date, ni entre quelles mains il remit l'ordre sanguinaire. Mais, en raissonnant d'après le simple bon sens, seule marche à suivre quand les documents font défaut, il est certain que la lettre du duc de Montpensier ne fut livrée que dans les premiers jours de septembre et lorsque Michel Le Loup était de retour à Nantes.

Si ces faits ne peuvent être élucidés que par le raisonnement, il en est un, enregistré comme authentique dans le *Livre Doré*, duquel découle, sans contestation possible, la part importante de gloire à laquelle a droit Michel Le Loup.

La lettre du duc de Montpensier fut lue à la séance du 8 sep-

Digitized by Google

tembre et c'est dans cette réunion que se décida le sort des protestants.

Or, quel fut, en cette mémorable circonstance, le personnage qui brava les colères possibles de la foule ?

Est-ce que ce fut le maire Harouys qui avait présidé la séance de l'avant-veille, 6 septembre, et qui assista à celle du surlendemain, 10 septembre. Non, il ne parut pas à la réunion du 8.

Celui qui assuma sur sa tête la lourde charge d'une pareille communication, celui qui s'exposa à être la victime d'une émeute, ce fut le sous-maire Michel Le Loup du Breil ; car en admettant, ce qui m'est indifférent, que la séance ait été présidée par le comte de Sanzay, la responsabilité, en l'absence du maire, retombait entièrement sur le sous-maire.

Mes conclusions sont donc celles-ci : 1° Il est démontré, jusqu'à preuve documentaire contraire, que Michel Le Loup arriva à Nantes au plus tard en même temps que la lettre du duc de Montpensier ; 2° Personne ne peut dire quel jour le messager du Gouverneur parvint dans notre ville, ni à quelle date, ni entre quelles mains fut remis l'ordre de massacre ; 3° L'honneur d'avoir résisté aux cruelles injonctions du duc de Montpensier appartient à la collectivité des officiers municipaux et des officiers de justice de Nantes, à la tête desquels il faut placer le sous-maire Michel Le Loup du Breil qui s'exposa aux colères populaires dans la séance du 8 septembre, mais dont il faut excepter le maire Guillaume Harouys qui ne pouvait ignorer ce qui allait se passer et cependant ne parut pas à cette réunion où se décida le sort des protestants de notre cité.

Je répète, en terminant, que j'éprouve le plus vif regret de cette polémique *forcée* avec le savant et aimable historiographe de notre ville, dont j'admire, plus que quiconque, la carrière si féconde et toute consacrée à la glorification de Nantes et de ses enfants.

Au surplus, nous avons exposé, chacun pour notre part, avec fermeté mais sans acrimonie aucune, notre façon d'interpréter les documents.

Le débat est clos. Aux lecteurs de se prononcer.

Baron Gaetan de Wismes

Digitized by Google

PA OAN SOUDARD

IEZ TREGER

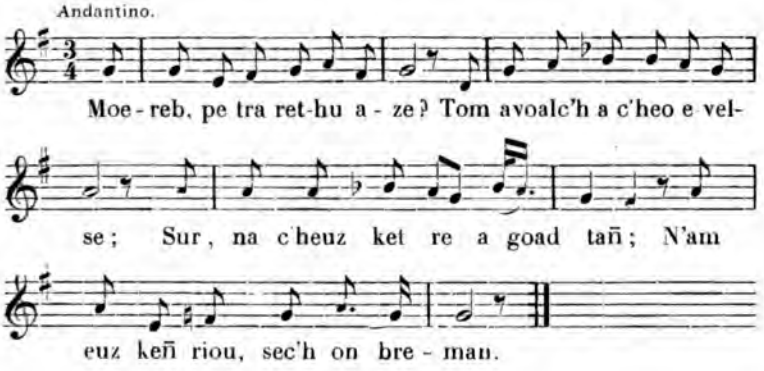

1.

Moereb, petra'ret'hu aze ?
Tom avoalc'h a c'heo evelse.
Sur, na c'heuz ket re a goad-tañ ;
Nam euz keñ riou ; zec'h on breman.

2.

Ann hini goz na selaou ket ;
War ann tañ raktal 'deuz c'houezet ;
Buhan a red da glask skolpad :
« Tom, tom aze, paour kez Breizad. »

3.

Ann naoñ, moereb, me na meuz ket ;
Miret ho kwin, ho kik salet ;
Debret am euz ; d'ac'h trugare ;
Lemmet o toubier alese.

Digitized by Google

4.

Ann hini goz na selaou ket,
Ha ma gweren he deuz karget ;
« Zeñt ouziñ, debr eunn tam bara ;
Red eo did gwellaat ha benva. »

5.

Moereb, da betra linseriou ?
Mad veñ war plouz, aze, er c'hraou ;
« Petra'lerez, paour kez bihan,
Na c'heuz ket bet avoalc'h a boan ? »

6.

Ann hini goz na selaou ket.
Eur gwele hep dale 'zo grœt.
« Divorc'hed, seder da galon,
Kousk aze, Breizad, ma mignon. »

7.

Moereb, red eo diñ ho kwitaat ;
Keno... bet sonj deuz ar Breizad ;
Merci... Oan hep tra, hep diner ;
Ma zac'h a zo brema ponner.

8.

Hag ar vamm goz an' euz laret.
'N'eur c'hoarziñ ha gwelañ kevret :
« Mar grañ stad kement ac'hanout,...
Ma mab 'zo soudard evel d'out.

Kerfot-Paimpol, le 10 juin 1897.

E. H. Barde du Ménez-Bré.

Digitized by Google

TRADUCTION

QUAND J'ÉTAIS SOLDAT

1. Eh ! la tante ! que faites-vous donc là ? c'est bien assez chaud comme cela ; vous n'êtes pas trop riche en bois à feu ; et puis, me voilà séché ; je n'ai plus froid.

2. Et la vieille ne veut pas entendre ; elle a bien vite ravivé le feu ; elle s'en va chercher quelques bûches : « Chauffe-toi, pauvre Breton. »

3. Je n'ai pas faim, bonne vieille ; gardez votre vin, votre viande salée ; j'ai mangé : merci ; et pourquoi cette nappe ?

4. Et la vieille n'écoute point. Elle remplit mon verre. « Soldat, savoure ce morceau de pain ; la santé, il te la faut ; il importe que tu vives

5. Holà ! ma bonne femme, pour qui ces draps ? je ronflerais à merveille dans l'écurie, sur la paille. « Que dis-tu, cher enfant, n'as-tu pas assez peiné jusqu'ici ? »

6. Et la charitable tante fait la sourde oreille : elle apprête la couchette : « là, sans souci, le cœur à l'aise, repose-toi ; sommeille, Breton, mon ami. »

7. Hôte vénérable, vous quitter, il le faut. Adieu. Du jeune Armoricain ayez souvenance. Merci... mais pourquoi mon sac, aujourd'hui, est-il plus pesant qu'hier.

8. Et la grand'mère, souriant et pleurant à la fois : « Tu t'étonnes, Breton ;... mon fils aussi est soldat. »

BARDE DU MÉNEZ-BRÉ.

Imité de P. Deroulède.

Digitized by Google

DEUX SONNETS

I

LES NAUFRAGEURS

Sur la côte de fer, quel effroyable grain
Précipite ses coups ! La mer est démontée.
Sous le fouet des vents, la cavale indomptée
Bondit, crinière éparse, écumante et sans frein.

La nuit tombe. Aux lueurs de la foudre, soudain,
Un navire apparaît. Sa coque ballottée
Court presqu'à sec de toile et fait une abattée
Et va droit vers des feux brillant dans le lointain.

Ce doit être le port. Non. Oh ! l'infâme ruse.
Même à la concevoir notre esprit se refuse.
Combien de scélérats l'employèrent pourtant.

Tous ces points lumineux simulant un mouillage,
Le bâtiment trompé touche et sombre à l'instant.
Alors, la gaffe en main, on s'élance au pillage !

Digitized by Google

II

LA VOIX D'ARMOR

Depuis le bec du raz, sur la grève ou l'ilôt,
De l'enfer de Plogoff au rocher de Morgane,
Des cris montent parfois, poussés par un organe,
Qui mêle amèrement le rire et le sanglot.

Cette incantation, l'effroi du matelot,
Est telle qu'on ne sait de quel être elle émane.
L'un dit que, d'un fantôme errant et monomane,
Elle est le verbe sombre et l'aparté falot.

Certains non moins portés aux hardis paradoxes,
Affirment que ce sont les chiens des équinoxes,
Les fabuleux dauphins à la mort aboyant.

D'autres croiront aussi, par une nuit sereine,
Entendre le parler hautain ou suppliant
De la belle Dahut transformée en sirène.

H. Bout de Charlemont.

Digitized by Google

LES FÊTES FÉLIBRÉENNES

DANS LE SUD-EST

Les fêtes félibréennes sont terminées. Le midi est rentré dans le calme et le repos après l'agitation bruyante et fiévreuse des premiers jours du mois.

Nous pensons qu'il ne sera pas sans intérêt, pour les lecteurs de la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, de lire un exposé succinct de ces manifestations littéraires. Voilà plusieurs années déjà qu'elles ont lieu. Les félibres et les cigaliers en ont été les ardents et convaincus promoteurs. Leur action a été féconde en résultats de toute espèce dont le plus grand est certainement la révélation du théâtre romain d'Orange au monde artistique et la reconstitution des représentations antiques dans cet admirable monument qui n'a pas son pareil en France.

Reprenons les faits dès le premier jour.

Le 1er août, à 9 heures du matin, nous étions à la gare de Valence attendant l'arrivée du président de la République. Le train est annoncé. Un coup de sifflet et le voici. Le canon tonne, les musiques jouent. Le train s'arrête. M. Félix Faure descend. Les discours commencent.

Signalons celui de M Sextius Michel, le doyen des maires de la capitale, président des félibres de Paris, qui rappelle les paroles prononcées par le chef de l'Etat en Bretagne, l'année dernière, sur l'attachement au sol natal. aux traditions et à la langue et revendique ces paroles pour la Provence. en saluant, en la personne du premier magistrat de la République. le représentant de l'indissoluble unité de la France, dans la variété des coutumes, des idiomes et de la poésie.

Digitized by Google

« Félibres et cigaliers, dit-il, nous aimons pareillement nos coutumes, nos traditions et la langue du pays où nous sommes nés et que nous venons encore une fois glorifier par la lyre et par le ciseau. Nous avons aussi le cœur assez large pour également chérir la France et le pays natal, le pays d'enfance et la patrie et nous regardons comme un article de foi cette belle devise de Félix Gras :

« J'aime mon village plus que ton village ;
« J'aime ma Provence plus que ta province ;
» J'aime la France plus que tout. »

De la gare, on se rend à la préfecture et les présentations, les discours, les banquets, les inaugurations des monuments de Bancel, par Amy, et d'Emile Augier, par Mme la duchesse d'Uzès, prendront toute la journée.

La ville est merveilleusement décorée. Ses belles rues, ses larges avenues, ses places sont couvertes d'arcs de triomphe et d'une profusion de guirlandes. Les façades de ses maisons disparaissent sous les drapeaux. Le soir le spectacle est plus merveilleux encore. Les illuminations sont féeriques. Toute la population est dehors.

A 8 heures, au grand théâtre, a lieu la représentation de l'Aventurière d'Emile Augier jouée par les artistes de la Comédie française. Le président y assiste. Il se retire vers 10 heures, salué par les acclamations unanimes des spectateurs.

Le lendemain matin, à 8 heures 1/2, on est au quai d'embarquement pour la descente du Rhône. Le Président et sa suite arrivent et prennent place sur un bateau orné de drapeaux et de tentures de velours à crépines d'or. On dérape au bruit des salves. Le bateau de la presse suit, suivi lui-même du bateau des félibres et cigaliers et d'un bateau d'excursionistes spécialement frété par le comité Augier.

En route pour Orange.

Citons, sur le bateau présidentiel, toute la suite du chef de l'Etat, le général Hagron, le colonel Ménétrez, M. Le Gall, le Directeur du Protocole, puis les ministres, MM Darlan et Rambaud, M. Loubet, président du Sénat, le général Zédé, Benjamin Constant, président de la Cigale, Sextius Michel.

Digitized by Google

Sur le bateau de la Presse, citons d'abord la charmante Mme Maujan, la reine des félibres, qui avait bien voulu accepter d'être notre présidente ; Chincholle, du *Figaro* ; Pasquier de l'*agence Havas* ; Aubanel, chef des services politiques et secrétaire général de l'agence Fournier, Léon Barsous, de la Presse ; Louis Guerraz, de la *Correspondance politique française*, Félicien Champsaur, etc., et cinquante autres.

Sur le bateau des félibres, étaient montés : Mme la duchesse d'Uzès, Georges d'Esparbès, Charles Read, Jacques Normand, Lapauze, Niel, Conte, les sculpteurs Amy et Truphème, les peintres Madrazzo, Guignard, MM. Jules Dupré, Péréal, sénateur de l'Hérault, Beauquier, Alicot, députés, etc.

Cette traversée du Rhône est vraiment un superbe voyage. Les paysages les plus divers défilent sous nos yeux. Ici, ce sont des montagnes sourcilleuses et ravinées estompées par une buée chaude. Là, les bords du fleuve sont perdus dans la verdure d'une luxuriante végétation. Plus loin, c'est le Pouzin avec ses mines et ses hauts fourneaux et ses ouvriers qui ont pris la couleur du minerai. Plus loin, ce sont les falaises imposantes de Donzère gardant l'empreinte des flots amers qui jadis ont battu leur pied inébranlable. A droite, à gauche, sur tous les sommets depuis Crussol, des murs démantelés de châteaux féodaux se dressent. Dans les déclivitées, des villes et des villages s'étendent paresseusement. Et, partout sur les rives, les populations, accourues pour saluer le chef de l'Etat, agitent des drapeaux, leurs chapeaux, des mouchoirs, jettent mille hourrah. Les musiques font entendre l'hymne national ; la poudre ébranle les échos.

On s'arrête à Bourg Saint-Andéol. Il y a réception et vin d'honneur à la mairie. Orphéons, musique, cantate, acclamations sans fin.

Le temps presse. On repart pour Orange. On déjeune à bord et, à 2 heures, on arrive au débarcadère du Pont-d'Auriac sous la pluie battante d'un malencontreux orage. C'est mouillés comme des barbets que nous faisons notre entrée dans l'ancienne capitale de Cavares où la série des présentations et des discours ne tarde pas, malgré tout, à recommencer.

Le temps heureusement se rassérène peu à peu, dissipant les

Digitized by Google

inquiétudes générales et, à 9 heures du soir, 12.000 personnes sont réunies dans ce théâtre romain dont Louis XIV disait que sa façade était la plus belle muraille du royaume.

L'éminent architecte Auguste Caristie, qui a fait sortir ce superbe monument de la poudre des siècles où il était enseveli, fait remonter sa construction à Marc Aurèle.

Complètement dégagé en 1831, de toutes les ignobles masures qui l'encombraient en le souillant, ce géant de pierre a repris les grands traits de son aspect primitif.

La scène antique a malheureusement disparu complètement ainsi que toutes les décorations, colonnades, statues, sculptures que l'art grec le plus raffiné avait accumulées dans cette enceinte et dont il ne reste plus que d'informes vestiges.

Mais une chose est restée. C'est l'acoustique merveilleuse résultant du choix habile du lieu et des secrets de la construction et qui porte la voix pure et claire jusqu'aux extrêmes limites de l'édifice.

La représentation débute par un prologue de Louis Gallet, les fêtes d'Apollon ; puis l'orchestre Colonne prélude, par la superbe musique de Massenet, au saisissant jeu de scène des Erynnies qui envahissent le théâtre et glacent d'effroi les spectateurs par leurs évolutions fantastiques et terrifiantes.

Elles disparaissent. La tragédie commence. Les beaux vers de Leconte de l'Isle déroulent leurs tirades marmoréennes. Lorsque le veilleur vient annoncer le retour de celui qu'on n'attendait plus, lorsque Klytemnestra vient confirmer la nouvelle, le public tout entier est conquis. Plus un bruit, plus un souffle ne se font entendre dans cet immense vaisseau et les péripéties de la tragédie montrant le pouvoir inéluctable de la fatalité antique se déroulent au milieu d'une attention religieuse. Mme Lerou qui joue Klytemnestra, Mlle Dudlay dans le rôle de Kassandra, Mlle Moréno identifiant Electra rivalisent de talent. Puis voilà Paul Mounet dans Orestès et l'on arrive à ce sombre dénouement d'un fils tuant sa mère pour venger son père.

A mon avis, ce rôle n'est pas le meilleur de Paul Mounet. Je l'ai trouvé souvent à côté de la vérité de l'expression et parfois même un peu trivial. Cependant sa dernière tirade a été fort belle et,

Digitized by Google

lorsque, enlacé, traqué, pourchassé par les Erynnies vengeresses, il se débat au milieu de leurs terribles étreintes, en jetant son cr d'horreur, et s'enfuit, poursuivi par la troupe entière, il provoque une émotion indescriptible.

Si je ne me trompe, je ne crois pas pourtant cette tragédie implacable faite pour réussir entièrement auprès des populations méridionales que des sentiments aussi en dehors de l'humanité ont semblé dérouter un peu.

Le lendemain matin, 3 août, le Président de la République se rend à la gare et s'embarque pour Grenoble, acclamé par la population d'Orange massée sur les quais.

Dans l'après-midi, a lieu, en petit comité et dans un des bas-côtés du théâtre romain, le couronnement du buste d'Auguste Caristie, en présence de notre excellent ami, Caristie Martel, ancien pensionnaire de la Comédie française, neveu du célèbre architecte. Mme Maujan, née Caristie Martel, dit, d'un bel accent, une ode de circonstance due à la plume d'Alexis Mouzin, l'auteur de l Empereur d'Arles joué en 1886 dans l'antique ruine.

On se sépare pour aller dîner et l'on se retrouve à 9 h. au théâtee.

Ah ! l'inoubliable soirée. J'ai ressenti, dans cette nouvelle audition d'Antigone, toutes mes poignantes sensations de 1894, augmentées encore, si c'est possible. Tous les interprètes se sont surpassés.

Mounet Sully dans le rôle de Créon, Sylvain dans celui de l'envoyé, Paul Mounet dans Tirésias, Mmes Bartet dans Antigone, Lerou dans Eurydice, Moréno dans Ismène ont atteint le summum de l émotion tragique.

Peut-être Mounet Sully force-t-il un peu trop le rôle et prodigue-t-il les éclats de voix, manifestations d'une fureur qui paraît toujours atteindre au paroxisme. Je l'avais trouvé, ce me semble, plus nuancé en 1894. Mais ne marchandons pas pour si peu et reconnaissons sans hésiter l'ampleur et la puissance vraiment grandioses du talent déployé par ce grand artiste.

Des applaudissements sans cesse répétés, des rappels, des acclamations frénétiques saluent les interprètes de cette remarquable traduction d'une des plus belles œuvres de Sophocle.

Digitized by Google

C'est que là le cœur est remué autant que l'esprit est captivé et qu'on se sent les yeux noyés de larmes et la poitrine oppressée en écoutant les tendres accents d'Ismène, les éclats de fureur de Créon, les ripostes d'Antigone, les prédictions du vieux devin, les supplications d'Emon, en contemplant le jeu muet d'Eurydice et le désespoir lamentable de Créon apportant sur la scène le cadavre de son fils qui s'est tué sur le tombeau de sa fiancée.

Oh ! spectacle admirable, vision d'idéal qui avez secoué si énergiquement ces 12.000 spectateurs, quelles grâces ne vous devons-nous pas pour nous avoir fait goûter une de ces pures jouissances qui soulèvent l'humanité jusqu'aux étoiles ! !

Le lendemain, 4 août, tout le monde est à Avignon ; chacun est prêt à continuer le pèlerinage.

C'est successivement Châteauneuf du pape où l'on inaugure le bas-relief en bronze d'Anselme Mathieu, le félibre des baisers, par Amy, et où nous avons à signaler un discours du plus pur atticisme par M. le commandant Ducos, député de Vaucluse et maire de Châteuneuf ; puis une visite aux monuments d'Arles, une course aux Saintes-Maries de la mer, célèbre par la légende des trois Maries et sa superbe église fortifiée, une félibrée à Saint-Remy, où l'on inaugure le médaillon du poète local Antonius Aréna par Demaille. Banquet, discours, poésies provençales, visite aux *Antiques*, derniers vestiges de l'énigmatique Glanum, etc.

Puis nous allons à Maillane chez le grand poète Mistral.

Nous sommes une centaine qui envahissons la coquette et paisible demeure de l'Homère provençal.

Mistral et sa charmante femme nous reçoivent de la manière la plus gracieuse.

Sextius Michel salue le maître au nom des félibres de Paris. Benjamin Constant le fait à son tour au nom des cigaliers et annonce au poète que le premier des personnages qui figureront dans le plafond de l'Opéra Comique qu'il est chargé de peindre sera Mireille.

Frédéric Mistral remercie et dit combien il est heureux de nous recevoir sous son toit. Il défend le félibrige de toute tendance exagérée et préconise le provincialisme qui, à ses yeux, est le moyen

Digitized by Google

d'action les plus puissant de la renaissance littéraire, le seul qui nous débarrassera de cette centralisation excessive dont nous souffrons, en affranchissant la province du joug intellectuel de Paris.

Un lunch des plus délicats est servi : melons exquis, raisins délicieux, miel, venu de l'Hymète à coup sûr, gâteaux, vins généreux des coteaux brûlés des Alpilles.

La musique du pays nous joue une aubade et nous quittons presqu'à la nuit tombée la maison du poète et le coquet village dont les jolies femmes aux cheveux ondés nous adressent leurs plus gracieux sourires et leurs caressants adieux.

Le lendemain, nous sommes à Avignon. Visite au palais des Papes, à ce formidable monument construit par les princes de l'Eglise et que M. Pourquery de Boisserin, député et maire de la ville, veut rétablir dans sa primitive splendeur pour en faire un musée de la chrétienté et du midi. Ensuite nous allons pieusement déposer une couronne aux monuments de Roumanille et d'Aubanel. Ces devoirs accomplis, nous nous dirigeons vers l'île de la Barthelasse sur le Rhône, où un déjeuner en plein air nous réunit une dernière fois avant le départ pour Sisteron et Pézénas.

On se rend à la gare. Poignées de main, embrassades. « Bon voyage. Au revoir. A bientôt Portez-vous bien. » Le train s'ébranle. On agite les mouchoirs, les chapeaux. « Hourrah ! Vive les félibres ! Vive les cigaliers ! » Encore un instant et Avignon a disparu.

On arrive à Sisteron à 10 h. 1/2 du soir avec la pluie. La municipalité attend à la gare. Discours de réception, vin d'honneur à la mairie, puis on va se coucher.

Le lendemain, on inaugure le buste de Paul Arène par son ami Injalbert, au milieu d'une affluence considérable. On relate la vie du charmant conteur. On analyse ses œuvres. On lui rend toute la justice qui lui est due.

Sisteron a bien fait les choses. L'empressement, le désir de plaire se lisent sur toutes les figures.

Un dernier banquet, celui de la sainte Estelle, c'est-à-dire des Pâques félibréennes, réunit les convives parmi lesquels Frédéric Mistral, Félix Gras, Maurice Faure et sa femme Mme Maujan, Syl-

Digitized by Google

vain, Caristie Martel, Benjamin Constant. Nouveaux discours, poésies, chants.

On se couche encore fort tard. Se couche-t-on, d'ailleurs ? Je n'en suis pas bien sûr. Ne faut-il pas être prêt de bonne heure pour se rendre au château de Montmaur, dans les Hautes-Alpes, où Mme la comtesse du Terrail et le colonel du Terrail nous attendent.

Après un voyage plein d'animation et de gaîté, nous arrivons au vieux manoir dont les châtelains nous accueillent avec la plus aimable courtoisie. Nous passons près d'eux une journée enchanteresse. Tout concourt à nous séduire. La beauté, les grâces, l'esprit, le talent sont réunis sous le toit hospitalier et, lorsqu'il nous faut le quitter, nous ne nous en arrachons qu'avec peine.

Nous voici de nouveau à Sisteron.

Nous nous séparons, en nous disant à l'année prochaine, et chacun prend la direction de son foyer, en emportant le plus heureux souvenir de cette sainte semaine où tous nous avons communié dans l'art.

Agapes fraternelles et fécondes, voyages ravissants, fêtes délicieuses, puissiez-vous vous renouveler souvent et, continuant votre œuvre d'apaisement des esprits, imposer votre généreuse trêve aux querelles des partis, aux discussions vaines, à la lutte acerbe des intérêts, et tourner les efforts des hommes vers la pacifique conquête de l'idéal.

C'est la grâce que je nous souhaite et que je souhaite à la France ma noble patrie, dont le drapeau couvre de ses larges plis tous ses enfants Provençaux, Bretons, Normands, Gascons, Périgourdins, etc, qui tous adorent leur mère commune et sont prêts à donner leur sang pour elle, mais demandent à conserver leur originalité propre et leur saveur, avec la diversité de leurs mœurs, de leurs coutumes et de leur parler local.

H. Bout de Charlemont.

Digitized by Google

NOTICES ET COMPTES RENDUS

DEUX SOUBRETTES, saynète en vers par Olivier de Gourcuff, — *Paris*, chez l'auteur, 1897.

Des pensées fines et justes, une psychologie mondaine très mordante en son aspect badin, de gracieux tableautins d'histoire, voilà ce que l'on trouve en cette plaquette — et, Dieu me pardonne, j'allais oublier de dire que ce délicat ragoût est présenté sous la forme d'un vers souple, imagé, alerte.

D'intrigue, il n'en saurait être question en si mince aventure. C'est tout uniment une discussion courtoise, mais ardente, entre Justine, la camériste de nos jours, et Fanchette, la soubrette du siècle passé. Celle-ci défend avec véhémence les qualités de son temps et crible d'épigrammes nos mœurs contemporaines. Ainsi, s'adressant à Justine :

> ..... On n'est pas très gai dans vos parages,
> Au lieu de joie on lit l'ennui sur les visages,
> Notre siècle était rose et le vôtre a l'air gris
> ..... Nous croyions à l'amour.
> Mais je n'attendrai pas que se lève le jour
> Sur la grande ville où l'or avec les baisers tinte.
> Je m'enfuis vers les miens et loin de votre atteinte.

Justine s'est laissée convaincre et l'avoue :

> Gavé de jouissance et dépourvu de foi,
> Notre siècle est bien plus malade que le vôtre
> Sur les cendres d'un Dieu mort il en nait un autre,
> Nous croyons à l'argent.

Lorsqu'elle voit son ennemie terrassée, Fanchette se montre généreuse, et, pour laisser à Justine un agréable souvenir de sa visite posthume, elle termine par ces sages paroles :

> Je prends votre raison, prenez ma fantaisie,
> Je mêle votre prose avec ma poésie

Digitized by Google

. . . . . .
Ma sœur, en tirant au monde ma révérence,
Je dis : Rien n'est si bon ni si mauvais qu'on pense.

Cette bleuette a été enlevée avec brio par Mme Marianne Chassaing et Mlle Maria Beaupré, de l'Odéon. Elles ont fait valoir à miracle les jolies et trop courtes pages de notre excellent ami le bon poète O. de Gourcuff, véritable Protée littéraire, qui passe des vers à la prose, de la critique à l'histoire, du théâtre au roman, et sait en toutes choses affirmer sa haute valeur.

Bon Gaëtan de Wismès.

*
* *

Gens de mer — sur la côte, par Charles Le Goffic. — Paris, Armand Colin et Cie, éditeurs, 1897.

Entre tous les livres bretons que nous ont apportés les dernières années, celui-ci a une physionomie particulière : il est précis et pittoresque, exact comme un document, vibrant comme un récit imaginaire. Mais l'imagination, (je me hâte de le dire) ne joue aucun rôle dans ces histoires *véritables* où s'affirme la connaissance la plus sûre des gens de mer, la sympathie la plus généreuse, la plus *agissante* pour les marins bretons. Qu'on ne soit pas impunément un écrivain distingué, un vrai poète, le lecteur de M. Le Goffic s'en aperçoit, je doute qu'il s'en plaigne.

Avec les routes et les chemins de fer la civilisation a pénétré en Bretagne ; mais pour se convaincre qu'elle n'a ni transformé ni absorbé les antiques coutumes de ce vieux pays, on n'aura qu'à ouvrir, à la première page venue, le livre de M. Le Goffic. Pêcheurs d'Islande et marins terre-neuviens, derniers baleiniers faisant suite aux derniers corsaires, *Paganis* ou pilleurs d'épaves de Guisseny et *Iliens* ou insulaires de Sein s'enlèvent, avec un étonnant relief, sur ce décor d'une beauté sévère, la grève bretonne. Il y a encore, il y aura toujours, en cette partie de la France, de vaillantes femmes, des hommes simples et droits ayant la crainte de Dieu un peu plus que celle des gendarmes ou des douaniers.

Certes, les mœurs que décrit M. Le Goffic ne sont pas toujours exemplaires ou dignes des habitants de l'Arcadie. Nos Bretons paient un tribut à la misère ; l'alcoolisme fait parmi eux des ravages ; et les côtes du Léon attesteraient, au besoin, que la race des naufrageurs n'est pas éteinte. Mais cette population condamnée à une lutte perpétuelle contre le plus terrible des éléments a bien droit à l'indulgence que Dieu lui

Digitized by Google

accorde, sans doute, à cause de sa foi naïve; dans une phrase que je tiens à citer, M. Le Goffic a parfaitement exprimé l'espèce de séduction qu'elle exerce.

« Charme émouvant des vieilles légendes, poussière du passé, amère « et douce, qu'on respire avec l'air de Bretagne, fanfare du vent d'ouest « sur la grève, chaumes branlants, garennes abandonnées et le chariot « de l'*Ankou*, les repas d'âmes, les processions nocturnes ! »

Ces lignes que l'on dirait gravées à l'eau forte, sont extraites d'un des chapitres les plus attachants, celui qui a pour titre « Trois vigiles des morts. » Nulle part la familiarité des Bretons avec la mort n'a été mieux caractérisée, et n'est-ce pas une touchante coutume que de confier aux mains pures des enfants le soin de préparer pour un nouvel ensevelissement les os des trépassés ?

Comme il nous donnait, dans « Une visite à l'île de Sein » le plus émouvant des récits de voyage, dans « *Trois vigiles des morts*, » M. Le Goffic nous a donné ses impressions. Ailleurs, il a poursuivi un but, réclamant dans l'*Hôtesse et le marchand d'hommes* la fondation de *Maisons de marins*, confortables et préservatrices; insistant, dans *Un officier bleu*, pour qu'un hommage fût rendu à la mémoire de Charles Cornic le morlaisien, corsaire à tous crins qui finit dans la peau du plus admirable philanthrope

Ces *desiderata* de l'auteur de *Gens de mer* ont déjà commencé de produire leur effet et je ne doute pas que l'excellent livre ne fasse du bruit dans Landerneau et plus loin.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

SA SAINTETÉ LÉON XIII A LA FRANCE, ode latine, traduction en vers du vicomte Oscar de Poli. — Paris, Delhomme et Briguet, éditeurs, 1897.

Léon XIII passe à bon droit pour un excellent latiniste. J'avais lu plusieurs de ses poèmes et je me souviens d'une jolie pièce sur les fontaines de Carpineto, sa ville natale. L'ode, envoyée par le Souverain Pontife à Mgr Langénieux, cardinal archevêque de Reims, à l'occasion du 14e centenaire du Baptême de Clovis, est d'une inspiration beaucoup plus élevée et d'une égale pureté de forme.

M. le vicomte de Poli, chez qui le grave historien, le savant héraldiste n'ont point étouffé le poète, vient de nous donner de l'auguste poème deux traductions, l'une littérale, en prose ; l'autre en vers, plus indé-

Digitized by Google

pendante, mais ne sacrifiant au rythme ou à la rime aucune des grâces de l'original.

Le vœu de Clovis à la bataille de Tolbiac, son baptême et la consécration du pays au Christ, Charlemagne, les Croisades, la mission chrétienne de la France se poursuivant à travers tous les obstacles, et aboutissant aujourd'hui à la conversion des peuples de l'Orient : telles sont les divisions naturelles de l'ode pontificale.

Léon XIII n'a eu garde d'oublier Jeanne d'Arc dans la ville du sacre. Voici la strophe qui exalte l'héroïne chrétienne, avec les deux traductions qu'en a données M. de Poli.

O novum robur celebris puellæ
Castra perrumpens inimica ! turpem
Galliæ cladem repulit Joanna,
Numine freta.

O puissance inouie de cette noble enfant qui force les camps ennemis ! Jeanne, soutenue par Dieu, a écarté de la France les hontes et la défaite.

O pouvoir inoui de l'illustre Pucelle
Qui malgré sa débilité,
Mais forte par Dieu, rend à la France immortelle
La victoire et la liberté !

Le poète français (comme on voit) n'a pas désespéré de rendre la concision de son admirable modèle latin.

O. de Gourcuff.

***

Les Frissons, par Ch. de Saint-Cyr. — Paris, Chamuel, éditeur, 1897.

J'ouvris avec un peu d'inquiétude le livre qu'un jeune homme, son auteur, venait de me remettre. « Vous avez créé un *frisson* nouveau », écrivait Victor Hugo à Charles Baudelaire. J'avais peur que M. Ch. de Saint-Cyr, rimant après Baudelaire, Verlaine et M. Mallarmé, n'eût cherché lui aussi le *frisson* inédit, sans avoir à son service la langue irréprochable des *Fleurs du mal*..

Mes craintes ont été vaines. Je n'imposerai à M. de Saint-Cyr aucune comparaison inopportune, et je dirai tout net que poète sincèrement ému, il a senti, il a traduit des *frissons* très humains, ni macabres, ni décadents.

Dans ses rêves d'infini, dans ses souvenirs d'histoire où l'antiquité est

Digitized by Google

effleurée et le moyen-age approfondi, dans sa chaste conception d'un amour unique, le poète nous apparaît triste et fier. Je l'aime surtout quand, se libérant du doute, il remonte à la foi de son enfance. Le sentiment religieux a dicté à M. de Saint-Cyr une paraphrase éloquente des Sept Paroles du Christ et lui inspire des sonnets vraiment beaux comme celui-ci :

Mon bon Seigneur Jésus, faites-moi croire en vous.
Je doute si souvent, et douter c'est souffrir :
J'en souffre horriblement, que c'est jusqu'à mourir.
Jésus, consolez-moi, Vous l'infiniment Doux !

Lorsque je ne crois pas, que je me sens flétrir,
J'excite, mon Seigneur, votre juste courroux.
Vous êtes tout puissant et pouvez tout pour nous ;
Mon âme est votre fille : ah ! faites-la guérir.

Vierge, vous fûtes mère et comprenez, Marie,
Ce dont je meurs ; aussi c'est en vous que je prie.
Je me fais tout petit comme à mon temps d'enfance.

Mère, sur votre cœur bercez-moi comme on berce
Un tout petit enfant et qu'au vent de croyance
Le doute torturant dans l'air lourd se disperse.

Le partage des rimes ajoute ici à l'effet.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

LE TRAVAIL ET L'ARGENT (projet de contrat) à MM. Léon Bourgeois et Urbain Gohier, par F. Clerget. — Paris, Bibliothèque de l'Association, 1897.

Notre époque est féconde en surprises. Quand M. Léon Bourgeois et M. Urbain Gohier traitent à des points de vue différents la question sociale, il se trouve que le plus *radical* des deux est le rédacteur du *Soleil*, adversaire irréconciliable des lois existantes. L'ancien président du conseil accommode ses idées à la raison d'Etat et son socialisme (sans jeu de mots) est passablement bourgeois.

M. F. Clerget qui s'occupe sincèrement d'améliorer le sort des prolétaires français, tient la balance égale entre les théories de M. Bourgeois sur la *Solidarité* et le réquisitoire de M. Gohier *contre l'Argent*. A l'un comme à l'autre philosophe il fait des emprunts, il adresse des critiques ;

Digitized by Google

et il tente loyalement une réconciliation des frères ennemis, à la faveur de l'*Association*.

Que faut-il penser d'un prétendu paysan, Louis Guérin, qui serait l'auteur d'un petit livre anonyme, la *Voie de Dieu*, récemment édité par M. Clerget ? M. Clerget le sait mieux que personne ; *son* Louis Guérin, en tout cas, n'est pas si mal avisé, quand il s'écrie : « Au-dessus du travail, au-dessus de l'argent, il y a Dieu ! » On le croit fou ; ces fous-là sont les vrais sages. O. DE G.

*
* *

LA MACHINERIE AU THÉATRE DEPUIS LES GRECS JUSQU'A NOS JOURS, par E. M. Laumann. — Paris, Didot, S. D. (1897).

Le théâtre est vieux comme le monde auquel Shakespeare l'a comparé, l'art théâtral est le plus complet de tous les arts ces raisons, d'autres encore expliquent et justifient l'intérêt passionné de nos contemporains pour ce qui se passe ou s'agite sur les planches, anciens tréteaux de Thespis.

Un jeune, sérieux et modeste érudit, M. E. M. Laumann, a entrepris de nous faire connaître dans un ouvrage de vulgarisation la partie la plus mystérieuse et non la moins importante de tout théâtre, ce qu'il appelle, d'un néologisme expressif, *La Machinerie*.

En plusieurs chapitres d'une élégante clarté, le livre de M. Laumann envisage le côté historique, avec de sûres indications sur la mise en scène de la tragédie grecque, de la *naumachie* romaine, du mystère du moyen âge, de l'opéra du règne de Louis XIV, du drame romantique, sur la minutieuse esthétique des théâtres orientaux ; le côté didactique et pratique, avec ce que l'auteur dénomme justement l'anatomie d'un théâtre, les décors, les trucs, les accessoires.

Ces questions sont familières à M. Laumann qui a été à bonne école, ayant assisté M. Henri Rivière dans la préparation de ces spectacles du *Chat Noir*, d'une originalité si pénétrante. La modestie de l'écrivain nous a seule privé d'une description plus circonstanciée des coulisses du théâtricule de la rue Victor Massé, coulisses aussi compliquées et plus ingénieusement agencées que celles de l'Opéra ou du Châtelet.

M. Laumann n'est point, d'ailleurs, un partisan fanatique ou exclusif de la pièce à spectacle. De ce qu'il souhaite, pour cadre à l'œuvre théâtrale, une exacte reconstitution de temps et de lieu, n'allez pas conclure qu'il fasse prédominer la forme sur le fond. « Même dans une grange on peut se bercer au rythme majestueux des vers de Corneille et de Racine », dit, en terminant, le judicieux auteur. O. DE G.

Digitized by Google

*
* *

A DOUCHE QUE VEUX-TU ? Impressions du *Pompier de service* (Louis Schneider). — Paris, Ernest Flammarion, S. D. (1897).

Vous allez rendre compte de ce léger volume ? — Pourquoi pas ? Il pèse, autant que bien d'autres, dans la balance du succès. Et puis, j'ai déjà vu ce *Pompier* à l'œuvre, sa douche est réconfortante et les *douchés* n'en sortent que plus gaillards, tout prêts à recommencer.

Mais j'oublie que nous ne regardons pas ici le théâtre, même par le petit bout de la lorgnette et que je dois me priver du plaisir de suivre dans ses pérégrinations excentriques, le *Pompier de service*, qui marche sur les traces de son confrère et homonyme des Variétés.

Il pleut des mots d'auteur et des mots de la fin, des calembours et des calembredaines dans ces cent et quelques comptes-rendus de pièces nouvelles. — Si bien qu'un beau soir, le pompier laissa échapper cet aveu naïf : « Je pourrais vous en trouver ainsi jusqu'à demain. » Et il serait de force à tenir parole.

Tout est-il donc « à la blague » en ce volume ? Non, et on peut souvent retourner les deux vers :

En faveur du badinage
Faites trêve à la raison.

Louis Schneider a toutes les audaces et tous les privilèges, y compris celui d'être prophète en son pays. De Lyon, sa ville natale, il date une de ses meilleures chroniques, relative aux *Maîtres Chanteurs*... ceux de Wagner.

Si l'on faisait au livre le reproche un tantinet justifié d'exalter cabobins et cabotines, je répondrais qu'un des ancêtres du pompier, le vieux gazetier Robinet, ne trouvait à louer, dans la *Bérénice* de Racine, que les comédiens :

L'excellente troupe royale
Joua miraculeusement
C'est-à-dire admirablement
Cette amoureuse Bérénice,
Et chacun en rendant justice
Tant aux actrices qu'aux acteurs,
Les traita de vrais enchanteurs.

On le voit, le mal date de loin, mais le *Pompier de service*, si galamment campé par M. Henry Bouvet sur la couverture du volume, ne semble pas d'humeur à l'éteindre.

O. DE GOURCUFF.

Digitized by Google

*
* *

Du Char antique a l'automobile, par F. Marcevaux. — Paris, Firmin Didot, éditeur, S. D. (1897).

Il y a deux ou trois ans, je rendais compte, ici même, d'une étude très curieuse et très documentée du Bon Christian de Wismes sur *Les Chars*. Que de progrès accomplis depuis lors! La bicyclette, dominatrice des routes et des rues, s'est élevée à la hauteur d'une institution internationale. L'automobile, encore dans l'enfance, usurpe déjà le titre de locomotion de l'avenir. L'heure a donc paru bien choisie à M. Marcevaux pour publier un nouveau livre sur la matière, et passer en revue tous les véhicules, depuis le char antique, le coche et la diligence de nos aïeux, jusqu'au tricycle et à la voiturette « dernier style ».

M. Marcevaux traite son sujet avec science et passion : des gravures rehaussent l'attrait de son texte, attrait singulièrement suggestif. Le moine de Saint-Gall frissonnait autrefois en voyant partout le fer des armes. Nous, c'est l'acier de la machine qui nous submerge et on peut prédire que nos arrière-neveux découvriront des chevaux, non sans surprise. O. de G.

*
* *

Mme Louise d'Alq commence un *Appendice* à son *Anthologie féminine* couronnée par l'Académie française il y a deux ans. Cet appendice, destiné à compléter l'*Anthologie*, forcément écourtée pour conserver un format portatif, paraît par livraisons bi-mensuelles dans les *Causeries familières*. Dès les premières livraisons, nous remarquons de curieux détails sur *Doëte de Troie*, *Barbe de Verrue*, *Mmes du Fayel*, *Des Roches*, *Anne de France*, suivis d'intéressants fragments de leurs écrits. *Marie Stuart*, *Diane de Poitiers*, la *Marquise de Chantal* paraîtront prochainement ainsi que grand nombre d'*authoresses* modernes. Dans cette même Revue, des *Causeries familières* se trouvent en cours de publication, en ce moment, par cahiers séparés, afin que les paginations spéciales permettent de les classer à la fin de l'année, en autant de volumes que de titres: *Une pauvre millionnaire*, roman par Mme L. d'Alq, le « *home moderne* », illustré d'une série de photogravures représentant les appartements intimes de hautes personnalités, *Saynètes et monologues*, — *Mme Dacier, sa vie et ses œuvres*, sans oublier les questions de *savoir-vivre*, des comptes-rendus littéraires, des beaux-arts, actualités, etc., etc.

Digitized by Google

*
* *

SOUS UNE ROSE, romance, musique de R. Deneufbourg, poésie de Camille Natal. Hamelle (ancienne maison Maho), éditeur, 22 boulevard Malesherbes, Paris.

SOUS UNE ROSE

(RONDEL)

Il s'est blotti sous une rose
Mon rossignol, chantre des bois.
Craint-il l'hiver, les premiers froids ?
Est-il blessé qu'il se repose ?

M'en approcher, vraiment je n'ose,
Tout grelottant, je l'aperçois.
Il s'est blotti sous une rose
Mon rossignol, chantre des bois,

De son retour, qu'elle est la cause ?
Est-il mourant qu'il est sans voix ?
Rossignolet — pur virtuose —
Dans mon jardin comme autrefois,
Reste blotti sous une rose.

Camille NATAL.

Ce délicieux rondel, d'un poète connu et apprécié, Camille Natal, vient de provoquer les inspirations musicales du compositeur de talent, R. Deneufbourg. La musique est tout à fait appropriée aux paroles; ce qui forme un ensemble exquis. *Sous une rose* peut être chanté par tous ; d'abord parce que les paroles sont de celles que les bouches les plus timorées peuvent chanter; deuxièment, parce que l'accompagnement n'offre pas de difficultés. Editée par la maison Hamelle à Paris, cette romance sera bientôt dans tous les salons.

Camille Natal, on le sait, est l'auteur d'un charmant volume de vers : *Gerbe d'Œillets* (1 fr 50) ; d'un ravissant volume de prose : *Cœurs de femmes* (3 fr.), et de spirituels monologues : *Presque mariée* (0 fr. 50), et *Plume brisée* (0 fr. 50), ainsi que des *pièces à dire* suivantes : *Raphaële* (0 fr. 50), *Le Liseron* (0 fr 30), et *L'Ange de l'Ambulance* (0 fr. 50).

On trouve tous les ouvrages de Camille Natal chez l'éditeur Chamuel, 5, rue de Savoie, Paris, qui les envoie *franco* contre mandat ou timbres.

Digitized by Google

*
* *

SANS FARD ! en vers et pour tous par John Croisier. — Paris. Paul Ollendorff, éditeur, 1897.

Si vous ne connaissiez pas Gacon, *le poète sans fard,* je ne plaindrais pas votre sort, car c'est un assez médiocre rimeur, de l'école de Boileau ; bien plutôt vous conseillerais-je de lier commerce avec un autre poète *sans fard* et fort bien qualifié ainsi, M. John Croisier, qui nous donne en un joli volume les produits de sa *Muse sérieuse*, de sa *Muse gauloise*, de sa *Muse fin de siècle.*

Ne nous méprenons pas sur le sens de ce dernier mot. M. Croisier n'est point un adepte de la littérature de demain. C'est dans le style de Panard et de Désaugiers qu'il se moque des encombrants chapeaux de dames ou déclare la guerre aux *pneus* Il philosophe à la façon de La Fontaine et de Béranger dont il a le tour aisé et trop souvent la morale facile. Ce sont là bien des raisons — sauf la dernière — pour déplaire aux cabarets montmartrois, qui s'approvisionnent alternativement en Norwège... et sur le boulevard extérieur.

J'ai parlé de Béranger mais je ne veux point comparer, quant au fond des idées, au chantre du *Dieu des bonnes gens* l'auteur de *Sans fard*. M. John Croisier, qui porte très haut « le respect de soi-même » et flagelle les gens qui font litière de leur conscience, a la foi du charbonnier, ou peut s'en faut.

Puisque le pauvre cœur humain
Veut toujours soulever le voile
Qui cache à chacun son étoile
Et qu'adorer est un besoin,
Si devant un Dieu je m'incline,
Je veux que sa face divine
Soit au-dessus de mes tourments.
Après ce monde il en est d'autres.
Dit-on, mais qu'ils soient mieux ou vôtres,
Croyons en Dieu tout simplement.

Voilà un couplet qui absout M. Croisier de bien des légèretés.

O. DE G.

*
* *

L'*Echo du Merveilleux*, dont nous avons annoncé la fondation et dont nous nous plaisons à constater le succès, se différencie des autres *Revues*

Digitized by Google

spirites par son respect du dogme et son attachement à la foi catholique. M. Gaston Méry, son directeur, enregistre, avec son zèle sincère, les révélations de la voyante de la rue Paradis et les extases des deux jeunes filles de Tilly-sur-Seuille. Sur les indications de celles-ci, un architecte distingué, M René Binet, a pu dresser le plan de la basilique future et en faire le sujet d'une charmante aquarelle, reproduite dans le dernier numéro de l'*Echo du Merveilleux*. Précédemment, un phénomène qui a eu la Bretagne pour théâtre a trouvé son rapporteur impartial ; il s'agit de la stigmatisée d'Inzinzac (Morbihan), que ses affreuses tortures semblent condamner au rôle de victime expiatoire. O. DE G.

*
* *

Chaque année, vers cette même époque, une exposition de grandes ou petites industries s'ouvrait dans ce pauvre palais des Champs-Elysées si méchamment mis à mal par la pioche des démolisseurs.

La présente saison verra se déplacer l'axe de l'activité parisienne. C'est en plein Belleville, au Lac Saint-Fargeau, que des sénateurs, des maires, des conseillers municipaux, des ingénieurs, des commerçants de Paris, de la province, de l'étranger, des artistes et des littérateurs inaugureront dans le courant de septembre une Exposition nationale du travail.

Le programme que l'on nous adresse abonde en promesses. Les organisateurs ont eu pour but de favoriser les inventions nouvelles en leur fournissant le plus vaste champ d'exercice. Nous sommes à l'époque où l'homme utilise toutes les forces de la nature pour dompter la matière ; l'exposition du Lac Saint-Fargeau sera un nouveau triomphe pour les applications de la science.

*
* *

La *Revue des provinces de l'Ouest* annonçait, pour un des dimanches du mois d'août, la pose d'une plaque commémorative sur la maison du Pouliguen où Jules Sandeau écrivit *La Roche aux Mouettes* et nous faisait espérer que pareil hommage serait rendu à Desforges-Maillard dans sa ville natale du Croisic. La Société des Bibliophiles Bretons, qui a édité les *Œuvres nouvelles* du spirituel mystificateur de Voltaire, souhaite vivement que ce dernier projet se réalise et serait prête, le cas échéant, à seconder M. Léon Séché dans son intéressante initiative.

Le Gérant : R. LAFOLYE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

Digitized by Google

L'ÉGLISE DE LEHON

PENDANT DIX SIÈCLES

(850-1897)

Sous ce titre, qui lui convient parfaitement, nous voulons mettre sous les yeux de nos lecteurs le discours si intéressant prononcé le 8 juillet dernier, par M. Fouéré-Macé, recteur de Lehon, à la cérémonie de la consécration de son église abbatiale, en présence des évêques, du nombreux clergé et de la foule des fidèles réunis pour cette cérémonie. Ce discours est ainsi conçu :

« C'était vers la fin du XIIe siècle. Des dissensions graves s'étaient élevées, d'une part entre les moines de Lehon et l'abbaye de Saint-Magloire de Paris, d'autre part entre l'évêque d'Aleth et les bénédictins de Marmoutiers. Les évêques et les seigneurs bretons, le pape lui-même s'interposèrent entre les parties et les réconcilièrent. Lehon, de ce fait, fut soustrait à la juridiction de Paris ; Durand y perdit le titre d'abbé, et l'évêque d'Aleth y gagna la cathédrale de Saint-Malo.

« Comme gage de réconciliation, l'évêque de Saint-Malo — il s'appelait Pierre — vint rendre visite aux moines de Lehon. Il fit son entrée solennelle au monastère, entouré des religieux qui lui prodiguèrent les marques du plus profond respect et des plus sympathiques égards.

« Nous fêtons aujourd'hui, Messeigneurs, sous la présidence vénérée de Vos Grandeurs, dans cette même église du XIIe siècle, où Geoffroy de Corseul reçut jadis avec tant de déférence l'évêque de Saint-Malo, une autre réconciliation, plus difficile peut-être

Digitized by Google

encore que celle des cœurs, plus rare au moins, la réconciliation du temps et des ruines, avec la patience et la charité.

« Cette église que venait de terminer à peine Geoffroy de Corseul, vers l'année 1180, était loin d'être la première qui eût entendu les psalmodies et abrité les veilles des moines de Lehon. Trois autres l'avaient précédée. La première fut celle que trouva le roi de Bretagne, quand il rencontra, l'an 850, au milieu de la forêt, sous les pas de sa chasse royale, les pauvres ermites de Lehon, à peine vêtus de peaux de chèvres et mourant de faim : l'oratoire des pieux solitaires n'était qu'une chétive cabane faite de branches et de feuilles entrelacés, surmontée d'une croix, humblement accolée aux flancs de la montagne, dans la vallée sauvage de la Rance.

« Bientôt, les libéralités du roi de Bretagne, après la fameuse expédition de Condan à l'île de Serh et l'enlèvement indiscret mais providentiel de la châsse de saint Magloire, permirent aux ermites de Lehon de remplacer par une magnifique église leur pauvre églisette de bois. Le roi les avait autorisés à s'approprier les ruines du temple de Corseul, admirable édifice d'une incomparable splendeur. Les moines usèrent largement de sa permission. Accompagnés d'ouvriers habiles, ils se rendirent à Corseul, dépécèrent cette belle ruine, et après des difficultés inouïes, transportèrent à Lehon, au milieu de chants de triomphe, les blocs bien équarris et les marbres diaprés. Sous leurs mains laborieuses et actives, ces blocs et ces marbres superbes ne tardèrent pas à devenir les tympans, les linteaux, les colonnes, les plus beaux ornements enfin de la basilique de Lehon.

« Mais hélas ! les Normands ne laissèrent pas longtemps sur pied, cette riche église. Remontant la Rance sur leurs barques légères, ils débarquèrent à Lehon vers l'an 920. La forteresse fut impuissante à maîtriser leur fureur. Mais déçus dans leurs espérances, de ne plus trouver au monastère ni moines, ni trésors, ni surtout l'objet principal de leur convoitise, la châsse de vermeil de saint Magloire, ils brisèrent tout ce que les religieux n'avaient pu emporter et livrèrent aux flammes la royale abbaye et sa riche basilique.

« Pendant un siècle, et quelques années au plus, les lierres et les ronces envahirent les murs calcinés de l'abbaye, et le désert redevint le maître de ces lieux délaissés. Mais les premiers moines

Digitized by Google

de Lehon, partis pour Paris avec les reliques des saints bretons, avaient légué aux religieux de Saint-Magloire de Paris, le souvenir de la vieille abbaye; ils en avaient raconté la curieuse fondation, exposé la beauté du site, la fertilité du sol. A Paris on aimait Lehon, et l'on rêvait d'aller relever de ses ruines le monastère breton. L'abbé Harduin choisit donc six de ses religieux les plus enthousiastes et les envoya sur les bords de la Rance. Les nouveaux venus se mirent aussitôt à l'œuvre, et ils firent si bien qu'en peu d'années ils rendirent à la fondation de Nominoë son ancienne splendeur. Leur premier soin fut de rebâtir l'église. Un chapiteau encastré dans le mur extérieur du chevet, au-dessous du grand vitrail, et les débris élégants retrouvés, naguère, des colonnettes du cloître qu'ils bâtirent alors, nous sont les témoins qu'ils ne négligèrent rien pour faire grandiose et durable.

« Toutefois, la ruche bénédictine s'étant considérablement accrue, l'église rebâtie devint trop étroite, et Geoffroi de Corseul, dans la dernière moitié du XIIe siècle, en construisit une plus spacieuse et mieux appropriée aux besoins de la communauté. C'est celle même, Messeigneurs, dans laquelle nous sommes. Sa construction offre les caractères bien tranchés du style roman et du style ogival ; aussi cette particularité en fait-elle un spécimen rare et intéressant de ce que l'on est convenu d'appeler en archéologie, *l'époque de transition*. Le grand portail ouvert entre six colonnettes, avec six voussures en plein cintre, et orné d'une archivolte à dents de scie, est du plus pur roman, tandis que les sept fenêtres géminées de la nef, à lancettes, et surtout la huitième trilobée à meneaux rayonnants, appartiennent au style ogival. Elle se compose d'une nef unique, pleine d'harmonie dans ses proportions, de profondeur et d'élancement. Un mur droit remplace l'abside. La vaste baie du sanctuaire, ornée du riche vitrail qui représente la fondation de Lehon et les miracles de saint Magloire, ne fut ouverte qu'à la fin du XVe siècle, par Guillaume Guéguen, prieur commendataire, évêque de Nantes. Le maître-autel se composait d'un baldaquin garni de colonnes de marbre jaspé, surmonté d'une belle croix abbatiale.

« Ce fut sous les voûtes de cette magnifique chapelle que durant

Digitized by Google

près de six siècles les religieux de Lehon récitèrent l'office conventuel et assistèrent au divin sacrifice. La Révolution française ne chassa pas, comme on le croit généralement, les religieux de Lehon. Ils en étaient partis sur l'ordre de leurs supérieurs, le 24 mai 1767 ; toutefois l'église continua de servir au culte pour les Bénédictins de passage, jusqu'à l'époque de la Terreur. Depuis lors la toiture et la voûte se sont effrondrées, et, lorsque le 30 avril 1881, l'église fut donnée — ce fut une honorable et chrétienne pensée de Mmes Marin et Depaul — à la commune de Lehon pour servir d'église paroissiale, elle ne formait plus, avec ses murs crevassés et ses pignons menaçants, qu'une ruine gigantesque.

« Aussi ne se gêna-t-on pas pour traiter de fous les imprudents restaurateurs. Rien n'arrêta Frère Vincent de Paul, vrai moine du XIIe siècle : la ténacité de ses études, la justesse de ses mesures, la solidité de ses coupes et de ses joints eurent raison de tous les obstacles, et sa voûte restera comme un modèle d'élégance et de solidité.

« Il est vrai que nous y avons mis le temps, puisque commencée en février 1885, la restauration de l'église s'achève à peine aujourd'hui. Mais aussi que de difficultés n'avons-nous pas eu à surmonter et du côté des ressources et du côté du travail lui-même ! L'étape a été longue, ardue, mais rien n'a lassé la charité de nos généreux bienfaiteurs, ni déconcerté leur patience. Aussi sont-elles bien légitimes la reconnaissance et la joie de cette paroisse en cette fête solennelle de consécration, qui couronne si magnifiquement, au moins dans sa partie principale, cette restauration, objet de tant d'inquiétudes et de labeurs.

« Me pardonnerez-vous toutefois, Messeigneurs, d'adresser une pensée de regret à la vieille église paroissiale que nous allons quitter ? Durant près de neuf siècles ne fut-elle pas la sœur voisine de la chapelle monacale ? N'est-ce pas sous ses voûtes, que tant de générations reçurent l'onction sainte du baptême et furent « ensépulturées, munies des saints sacrements nécessaires au salut ? » Avant qu'il disparaisse, j'envoie également un dernier adieu à cet original petit clocher dont la silhouette se dessine si gaiement sur le coteau boisé de Bauvais, et qui tant de fois fut reproduit par le crayon ou le pinceau des artistes.

Digitized by Google

« Ma plume d'historien serait facilement intarissable. Je l'arrête ; me réservant d'expliquer en famille à mes paroissiens, chacune de ces verrières qui représentent les épisodes principaux de l'histoire de Lehon ; de rappeler à leur piété les miracles de guérison et de résurrection opérés en ces lieux par la protection de saint Magloire ; je leur raconterai la vie toute sainte du bon Père Noël Mars, fondateur de la *Société de Bretagne,* dont la cause de canonisation, introduite en Cour de Rome en 1625, n'a peut-être pas dit son dernier mot. Je leur dirai qu'il nous manque encore beaucoup de choses pour terminer dignement notre œuvre, et que, plein de confiance, je tendrai encore la main aux amis de la Bretagne. »

Abbé Fouéré-Macé.

Les Vitraux de l'église abbatiale de Lehon,
par M. Fouéré-Macé.

M. le recteur de Lehon parle, à la fin de son discours, des beaux vitraux dont il a orné la vieille église abbatiale ; ces vitraux, sortis de la fabrique renommée de M. Vermonet, de Reims, sont d'une exécution tout à fait artistique et d'une originalité toute particulière, car ils représentent toute l'histoire de l'abbaye et de la paroisse de Lehon, depuis saint Magloire et Nominoé jusqu'aux douloureuses scènes de l'époque de la Terreur. — Dans un charmant livret édité par M. Caillière (place du Palais, 2, à Rennes), M. Fouéré-Macé a donné, en style excellent et très intéressant, l'explication des trente à quarante sujets contenus dans ces verrières, et un artiste photographe des plus habiles, M. Charles Géniaux, y a joint la reproduction de tous ces sujets, qui forme une délicieuse illustration pour ce joli livret, que nous nous plaisons à recommander à tous les amateurs de belles choses, de belles impressions et de belles illustrations bretonnes.

A. de la B.

Digitized by Google

CHANSONS POPULAIRES

DE HAUTE-BRETAGNE

(Suite[1])

XII

TROISIÈME GROUPE DE CHANSONS QUINTINAISES

Nous donnons à ces chansons la qualification de *quintinaises,* quoique plusieurs d'entre elles se chantent ailleurs qu'à Quintin. Mais les versions publiées ci-dessous nous viennent de ce pays[2], elles fournissent des variantes intéressantes, comme on pourra s'en convaincre pour quelques-unes d'entre elles imprimées dans d'autres recueils : variantes qui donnent souvent lieu, à de curieux rapprochements. Toutes raisons pour faire connaître au lecteur les versions quintinaises de ces chansons

11. — *La Fille du geôlier.*

1.

Dans la prison de Nantes,
Il y a un prisonnier *(bis)*
Personn' ne va le voir
Que la fill' du geôlier

Gué farila dondaine
Gué farila dondé !

[1] Nous reprenons, pour l'achever cette fois sans désemparer, le petit recueil de *Chansons populaires de la Haute-Bretagne,* que nous avions commencé de publier dans cette Revue, il y a deux ans. A. DE LA B.

[2] Comme les dix premières chansons quintinaises de notre recueil, elles nous ont été fournies par Mme de Farcy de Malnoë, à qui nous en témoignons notre gratitude.

Digitized by Google

2.

Personn' ne va le voir
Que la fill' du geôlier. *(bis)*
Elle lui porte à boire,
A boire et à manger ;

Gué falira etc.

3.

Et des chemises blanches,
Tant qu'il en veut changer.

4.

Un jour ell' vient lui dire :
-- « C'est demain q'vous mourrez, »

5.

— « Puisque demain je meurs,
Déliez-moi les pieds. »

6.

Le garçon était leste,
Dans la mer a sauté.

7.

Quand il fut sur la rive,
Il se mit à chanter :

8.

— « Ah ! bénies soient les filles,
Surtout cell'du geôlier.

9.

« Si jamais j'deviens riche,
Oui, je l'épouserai !

10.

« J'lui f'rai porter des robes
Et des colliers dorés. »

Quoique nous ayons coupé en deux lignes, suivant la disposition habituelle, la partie du texte ajoutée successivement dans chaque couplet, il est bien clair que ces deux lignes ne constituent en-

Digitized by Google

semble qu'un seul vers de douze syllabes ; et si l'on suivait les prescriptions de la métrique, ces vers se devraient écrire ainsi :

Dans la prison de Nantes, — il y a un prisonnier
Personn' ne va le voir — que la fill' du geôlier.

Et partout de même :

Le garçon était leste, — dans la mer a sauté....
J' lui f'rai porter des robes — et des colliers dorés.
Etc.

Ce qui marque nettement qu'il n'y a qu'un vers, c'est que, quand on coupe le texte en deux lignes, nulle part on ne trouve de rime à la fin de la première ligne, mais partout il y en a, à la fin de la seconde. Toujours, la même il est vrai, — une rime en *é* ou un son analogue. Cette monotonie ou plutôt *monorimie* n'est pas pour nous étonner : elle était habituelle à la vieille poésie française ; les trouvères des XIe, XIIe, XIIIe siècles, dans les *chansons de geste*, font souvent des laisses ou couplets de 40 et 50 vers, parfois de 100 à 200 sur la même rime.

Il y a dans cette chanson un tableau tout fait : la jeune fille, gagnée par la pitié détachant les fers du prisonnier ; celui-ci, avec un long regard de reconnaissance et d'amour vers sa libératrice, se lançant de l'une des tours du Bouffai dans la Loire. Le poète populaire a dessiné en vrai artiste cette jolie scène.

12. — *La Jeune fille tombée dans la fontaine*

Mêmes observations sur la métrique de cette chanson que sur celle de la précédente. Aussi, après avoir écrit le premier couplet en suivant la mélodie, j'imprimerai le reste, conformément à la métrique, sous forme de vers alexandrins.

I.

Quand j'étais chez mon père,
Petite à la maison, *(bis)*
On m'envoyait à l'herbe[1],
J'allais cueillir du jonc,

[1] *Variante :* « Aux landes ».

Digitized by Google

Au chant de l'alouette
La rose et le thym,
La violette blanche,
Le romarin[1].

2.

L'on m'envoyait à l'herbe, — j'allais cueillir du jonc, (*bis*)
La fontaine était basse, — je suis tombée au fond,
Au chant de l'alouette, etc.

3.

Par le grand chemin passent — trois chevaliers barons[2],

4.

Ils m'ont demandé : « Belle, — pêchez-vous du poisson ? »

5.

— « Comment en pêcherais-je ? — je suis coulée à fond. »

6.

— « Que donn'rez-vous, la belle ? — nous vous retirerons. »

7.

— « Tirez toujours, dit-elle ; — après ça nous verrons. »

8.

Quand elle fut retirée, — s'en fut à la maison,

9.

Se mit à sa fenêtre, — leur dit une chanson.

10.

— « Ce n'est pas ça, la belle, — que nous vous demandons ;

11.

« C'est votre cœur en gage, — savoir si nous l'aurons. »

12.

— « Mon petit cœur, dit-elle, — n'est point pour des poltrons ;

[1] *Var.* « Le jonc marin. »
[2] *Var.* « Trois cavaliers gascons ». — « Trois cavaliers bretons. »

Digitized by Google

13.

— « Est pour les gens de guerre, — qu'ont d' la barbe au menton,

14.

« Le fusil sur l'épaule, — l'épée au ceinturon. »

Comme la précédente, cette chanson on le voit est monorime : seulement la rime en *on* a remplacé celle en *é*.

13. — *Mère et fille.*

1.

Trois garçons de mon village
Sont venus me demander *(bis)* ;
Ma mère était en colère,
Les a tous trois renvoyés.

Ah ! revenez, revenez, revenez !
Ma mère a dit que vous m'aurez.

2.

Ma mère était en colère,
Les a tous trois renvoyés *(bis)* ;
Moi, qu'étais encor jeunette,
Je me suis mise à pleurer.

Ah ! revenez, etc.

3.

— « Qu'avez-vous, petite sotte,
Qu'avez-vous à tant pleurer ? »

4.

« Ce sont mes amants, ma mère,
Que vous avez renvoyés. »

5.

— « Taisez-vous, petite sotte,
Allez donc les rappeler. »

Digitized by Google

6.

J'ai monté sur une roche,
Je me suis mise à crier :

Ah ! revenez, revenez, revenez !
Ma mère a dit que vous m'aurez.

7.

Le plus jeun', le plus honnête,
Est revenu le premier.

8.

Il a embrassé ma mère
Et moi par dessus l'marché.

Ici il faut bien admettre deux vers pour chaque couplet, car chacun de ces vers a sept syllabes, et le prétendu vers de quatorze pieds est un monstre sorti de l'imagination malade des poètes *décadents*. Mais le premier de ces deux vers est blanc, le second seul est rimé, et toute la pièce, ici encore, est sur la même rime, la rime en *é*.

Encore une jolie esquisse, cette chanson, d'un dessin pittoresque, lestement enlevé. On voit d'ici la fillette grimpée sur sa roche, hélant à toute voix ses galants.

14. — *L'Amant volage et repentant*

La première partie de cette pièce ressemble beaucoup à la *Chanson du Saule* de Châteaubriant ; la seconde partie est toute différente ; il y a peut-être bien ici deux chansons soudées ensemble.

1.

Quintin, petite ville[1], allons gai !
Quintin, petite ville[2],
Jamais ne l'oublierai, ma luron lurette,
Jamais ne l'oublierai,
Ma luron luré.

[1] *Variante.* Adieu, la vill' de Rennes.
[2] *Variante.* Adieu, la vill' de Rennes.

Digitized by Google

Il semble qu'il y a ici quatre ou cinq vers, en réalité il n'y en a qu'un. Supprimez les répétitions, les mots de refrain qui ne sont là que pour le son, non pour le sens, et il ne restera plus que cet alexandrin :

Quintin, petite ville, — jamais ne l'oublierai.

A lui seul il forme tout le couplet, et il en est de même des autres dont voici le texte :

2.

Il y a trois jolies filles — tout' parfait' en beauté.

3.

Y en a un' sur les autres, — à qui mon cœur donnai.

4.

J'allai la voir dimanche, — p'tit tard après soupé.

5.

Je la trouvai seulette — sur son lit à pleurer.

6.

— « Ah ! qu'avez-vous, la belle, — qu'avez-vous à pleurer ? »

7.

— « Le bruit court par la ville — que demain vous partez. »

8.

— « Ceux qu'ont dit ça, la belle, — ont dit la vérité ;

9.

« Mon ch'val à l'écurie — est tout sellé, bridé,

10.

« Ne faut plus q'la houssine — pour le faire marcher. »

Ici il semble y avoir une lacune. Jusque là l'amant, volage parlait en son nom et à la première personne ; dans les couplets qui suivent on parle de lui à la troisième. Il devait y avoir une transi-

Digitized by Google

tion, qui manque aujourd'hui, où on le voyait apparemment courir les aventures, puis revenir repentant vers Quintin — et ensuite cela continue ainsi :

11.

Quand il fut sur les landes — entend des glas sonner,

12.

Il demande à son père — qui l'on va enterrer,

13.

— « Mon fils, c'est ta maîtresse — qui vient de trépasser. »

14.

Il a pris son épée, — sur la point' s'est jeté.

Plusieurs versions s'arrêtent là, par égard pour le beau sexe. D'autres ajoutent sur ce dénouement tragique un couplet de regret, qui donne, à vrai dire, le mot de la fin, la note narquoise, fréquente dans la poésie galaise :

Faut-il que, pour un' fille — un garçon s'est tué !

Il y a même d'autres versions où le garçon ne se tue pas du tout et se borne à en montrer la velléité[1].

15. — *La Chambrière malade.*

1.

C'est notre chamberière
Qui est malade au let *(bis)*,
Et notre valet Pierre
Qui la reconsolait,

Joue de ton tambourin, Pierre,
Joue de ton tambourinet.

Abstraction faite des deux derniers vers qui font le refrain, il n'y a ici que deux alexandrins :

[1] Voir ci-dessus p. 16.

Digitized by Google

C'est notre chamberière — qui est malade au let,
Et notre valet Pierre — qui la reconsolait.

Et aux autres couplets tout de même :

2.

Et lui disait : « Ma Jeanne, — Jeanne, veux-tu du lait ? »

3.

La Jeanne a répondu — oui bien, qu'elle en voulait.

4.

Pierre a pris une jatte, — sous la vache il s'en vait.

5.

La vache était fringante, — a joué du jarret.

6.

Elle a cassé le pot, — elle a gâté le lait.

7.

Elle a jeté le gars — par dessus l'tabouret,

8.

Il a juré saint Yaume — (c'est le nom qu'il portait),

9.

Que jamais dessous vache — il ne s'accropirait,

10.

Qu'il n'eût une coiffe — ou ben un collet !

Le dernier vers a dix pieds, les autres douze ; mais les rapsodes populaires s'inquiètent assez peu de ces petites irrégularités, quoi qu'ils en usent moins qu'on ne le croit généralement.

Yaume, c'est Guillaume ; il faut, d'après le 8e couplet, que le valet se soit appelé Pierre-Guillaume ou Guillaume-Pierre.

Ceci est une vraie toile hollandaise à la manière de Teniers : le bon gars Pierrot ou Yaume (comme vous voudrez) assis sur son tabouret, tirant maladroitement le pis de la vache, noble bête

Digitized by Google

agacée, indignée, qui lui lance en pleine poitrine un solide coup d'ergot et le jette les quatre fers en l'air sur la paille de l'étable. Las ! pauvre Yaume, il n'aura même pas la consolation de faire boire du lait à la Jeanne.

16. — *Rosier de mai.*

1.

L'aut' jour, me promenant *(bis)*
Le long d'un bois charmant,
Digue don ma
La dondaine,
Tour ma lura
La dondé.

2.

Dans mon chemin rencontre — une brune à mon gré.

3.

L'ai pris' par sa main blanche, — au bois je l'ai menée.

4.

Quand ell' fut sur la lande, — ell' se mit à pleurer.

5.

— « Qu'avez-vous donc, la belle, — qu'avez-vous à pleurer ? »

6.

— « C'est mon p'tit cœur, dit-elle, — que vous m'avez volé. »

7.

— « Ne pleurez pas, la belle, — je vous le redonn'rai. »

8.

J'y plantis un rosier, — un beau rosier de mai.

9.

Le soir, je le plantis, — au matin il fleurit.

10.

« Dis-moi donc, beau rosier, — pour qui es-tu fleuri ? »

Digitized by Google

11.

— « Je fleuris pour les belles, — cell' qui n'ont point d'ami. »

12.

— « Ne fleuris pas pour moi, — car j'en ai un joli. »

17. — *La Caille.*

Les trois premiers couplets de cette chanson reproduisent presque littéralement les trois premiers de la précédente ; à partir du quatrième le thème change.

1.

Voilà ma journée faite,
Sautez là !
Je vais mi promener
Gai, gai,
Je vais mi promener.

2.

En mon chemin rencontre — une belle à mon gré,

3.

J' la prends par sa main blanche, — au bois je l'ai menée.

4.

Quand elle fut dans le bois, — ell' se mit à chanter.

5.

— « Qu'avez-vous donc, la belle, — qu'avez-vous à chanter ?

6.

— « Je chante un gros lourdaud, — qui n'est pas loin de mé. »

7.

— « Va, petite coquine, — je te rattraperai,

8.

« Soit en gardant les vaches, — ou tes moutons d'été. »

Digitized by Google

9.

« Je n'ai ni veaux, ni vaches, — ni moutons à garder ;

10.

« Ma mère, elle est malade, — je reste à la soigner. »

11.

Il faut plumer la caille -- pendant qu'ous la tenez.

18. — *Fragment de chanson.*

On nous adresse de Quintin le frrgment qui suit. La chanson d'où il provient est fort ancienne et se chante dans plusieurs provinces de France ; il est intéressant d'en constater l'existence dans la région quintinaise.

1.

— « Ah ! dites-moi, ma mèr' m'amie } *bis*
Pourquoi les cloch' sonnent ainsi ? }

2.

— « Ma fill', c'est la procession } *bis*
Qui fait le tour de la maison. }

3.

— « Ah ! dites, ma mèr', m'amie, } *bis*
Quel habit mettrai-je aujourd'hui ? }

4.

— « Prenez le noir, mettez le blanc,
Les deux vous sont également.

5.

— « Ah ! dites-moi. ma mèr' m'amie, } *bis*
Pourquoi vos yeux pleurent ainsi ? }

. . . . . .

(A suivre).

Digitized by Google

ARMATEURS ET MARINS BRETONS D'AUTREFOIS

(Suite)[1].

Les armateurs et les armements nantais, à Brest, de 1689 à 1789. — Un Supplément à l'histoire de la course nantaise avant la Révolution.

La guerre de la Succession d'Autriche devient maritime dès l'entrée en jeu de l'Angleterre. Nous n'avions pas d'intérêt direct à intervenir et même, dans l'état où le cardinal de Fleury et le comte de Maurepas avaient laissé tomber notre marine militaire il était dangereux de risquer une nouvelle lutte avec nos puissants voisins du Nord. L'Espagne nous entraîna dans sa cause, contre l'opinion publique, en France, qui n'était point rassurée sur les chances d'une nouvelle guerre navale. Les hostilités commencèrent sous de fâcheux auspices. La misère était extrême, l'argent rare, les affaires languissantes trahissaient les craintes générales. L'on était fort embarrassé, dans les places de commerce, pour payer les assurances, et des lettres de Nantes disaient, « que de 6 classes d'assurances qu'il y a, on ne trouverait pas pour assurer un sol, parce que, de 430 vaisseaux nantais, les Anglais en ont pris 280 ; c'est ce que nous coûte l'Espagne, qui, l'épée dans les reins, nous a forcés à déclarer la guerre à l'Angleterre[2]. » L'on n'était pas sans inquiétude sur le sort

[1] Voir la livraison d'août 1897.

[2] Journal du lieutenant-général de police Marville, 1744, *Nouvelle Revue rétrospective*, 1. sem. 1897, p. 280, 287.

Digitized by Google

des vaisseaux de la Compagnie des Indes, dans laquelle le commerce nantais avait de gros intérêts. Au lendemain des fêtes pour le rétablissement de la santé du Roi, les actions de la compagnie étaient tombées très bas, et le bruit courait même « que les dividendes seraient retranchés[1]. » Néanmoins, Nantes fit de louables efforts pour tirer de la situation le moins mauvais parti qu'il serait possible. Même, devant l'impuissance de l'Etat à soutenir un projet d'invasion en Angleterre, pour appuyer le prétendant Charles-Edouard, c'est de cette ville que partit l'initiative d'un armement, en faveur du descendant des Stuarts. Un riche marchand de la Fosse, d'origine irlandaise, Antoine Walsh, fut l'organisateur d'une expédition modeste, mais très hardie. Il fournit une petite frégate de 18 canons, *la Dentelle* (M. de la Nicollière-Teijeiro prétend qu'il faut écrire le *Du Teillay*[2]), en même temps que, secondé par son frère et par plusieurs négociants nantais, il obtenait du gouvernement et faisait armer à Brest, le vaisseau l'*Elisabeth* de 56 canons, sous le commandement du capitaine d'Heau, enseigne des vaisseaux du Roi. *L'Elisabeth* vint rejoindre *la Dentelle* à l'entrée de la Loire et les deux navires appareillèrent, le plus petit portant Charles-Edouard. A peine au large, on rencontrait l'ennemi en force, et l'*Elisabeth* soutenait contre *Le Lion*, vaisseau de 74 canons, un mémorable combat, où son capitaine perdit la vie (20 juillet 1745); le second, un digne petit-neveu de Jean-Bart, Pierre Bart, par sa résistance héroïque, donna à la frégate le temps de s'échapper, et il fut assez heureux pour obliger son adversaire à l'abandonner. L'*Elisabeth*, après avoir eu, d'après Guérin, 57 hommes tués et 116 blessés,[3] son gouvernail brisé, sa mâture et ses manœuvres hachées, rentra à Brest. Le vaisseau se répara et réarma dans ce port, pour le compte d'un nouvel armateur M. Rutlige-Gaultier, de Dunkerque, avec MM. Laflèche et Brown, comme associés principaux.

Un très volumineux dossier existe aux archives de l'amirauté de Brest, sur les armements de l'*Elisabeth*. Malheureusement, la plupart des pièces qui concernaient le premier ont été perdues ou de-

[1] *Journal de Marville*, p. 288.
[2] *Corsaires nantais*, p. 177.
[3] Guérin, *Histoire maritime*. V. 279-285.

Digitized by Google

truites. Je relève sur l'une d'elles l'acquit de la somme payée au greffe de l'amirauté par le correspondant de M. Walsh, M. de la Motte, pour la délivrance de la commission d'armement en guerre, 66[l], plus 8[l] 10[s] pour l'enregistrement (2 juillet 1745).

Un *état des vivres* fournis pour la subsistance de l'équipage « pendant son journalier dans le port et rade », du 10 juin au 7 juillet 1745, par la direction des vivres de la marine, est ainsi détaillé :

Pain frais.....	202 quintaux, 50 livres.
Vin de Saintes.....	44 barriques, 32 pots.
Bœuf frais.....	39 quintaux, 51 livres.
Molue (morue).....	13 — 45 —
Légumes.....	33 — 75 —
Huile d'olive.....	167 livres, 13 on.
Chandelle.....	28 livres, 8 on.
Bois (de cuisine).....	6 cordes, un quart.
Sel.....	3 boisseaux.
Fromage.....	18 livres.
Sardines.....	225 —

« Soit, pour 28 jours ou 4 semaines 13,500 rations à raison de 10 sols 10 deniers la ration, en tout 7,312[l] 10[s], dont l'armateur est redevable au munitionnaire. » (L'équipage n'est pas encore au complet ; il n'est guère que 480 hommes ; au second armement, à la première sortie, il s'élèvera à 650 hommes).

Deux pièces de la fin de 1745 sont particulièrement intéressantes. Ce sont des états dressés à Brest, lors du désarmement de l'*Elisabeth* et de son réarmement pour une nouvelle campagne, où l'on apprend les résultats précis du combat du 20 juillet, et où l'on est initié sur les moyens qu'un armateur pouvait employer pour récompenser le zèle d'un équipage dévoué, à défaut de butin à partager (augmentations de soldes ou gratifications, avancements en grades sur le bord). Je résumerai l'une et je reproduirai l'autre presque in-extenso, parce qu'elle me parait être un *tableau d'honneur*, pour les officiers, les volontaires, les marins et les soldats de l'*Elisabeth*. Je ne connais aucun document de ce genre plus instructif, parmi les papiers d'amirauté que j'ai compulsés, et, dans la circonstance, il acquiert

Digitized by Google

d'autant plus de valeur, qu'il met en relief de braves gens, ardents dans la lutte non par cupidité, mais par esprit de sacrifice, avec réflexion, pour assurer le salut d'un homme qu'ils ont eu mission de protéger. L'on n'est pas habitué à rencontrer de pareils exemples d'abnégation dans l'histoire de la course.

Sur une 1re liste de 562 noms du premier armement (non compris un supplément de 37), je relève, en regard de divers, des mentions caractéristiques, dans les proportions suivantes : *déserté*, 106 (le recrutement des équipages de course comprenait des individus de moralité très bigarrée ; à un grand nombre, l'engagement ne tenait guère à cœur, les avances une fois touchées, et la terre exerçant une irrésistible attraction sur des gens aux goûts grossiers : au moment du départ, il y avait toujours des absences, et, aux relâches, les abandons du navire se multipliaient) ; *tué au combat du 20 juillet* ou *mort de ses blessures*, 42 ; *mort*, sans autre indication, 14 (ces deux chiffres réunis correspondent à peu près au nombre des tués fixé par Guérin) ; *blessé* ou *estropié* au combat du 20, 7 (évidemment ce dernier chiffre ne répond qu'à une petite catégorie de blessés).

Une seconde liste, de même nature, est plus nettement détaillée. Elle est intitulée : *Armement et désarmement de l'Elisabeth, armée en course, commandée par Mrs d'Heau et Bart. Rolle. . . . . pour 7 mois 14 jours de campagne à compter du 22 juin 1745, au 10 mars 1746, compris, et pour 8 mois et 19 jours à ceux qui n'ont point eu de demi-solde.*

(Je supprime les mentions d'avances portées en regard des noms; les premiers officiers-majors sont au tiers et n'ont reçu aucune avance).

Officiers majors : M. d'Heau, enseigne de vaisseau, commandant, tué au combat le 20 juillet 1745.

Le sieur Bart capitaine en second, fait capitaine-commandant le 21 juillet 1745.

Le sieur de Linois, écrivain du Roy et premier lieutenant, débarqué le 29 décembre.

Le sieur Conseil, écrivain du Roy, embarqué le 30 décembre.

Le sieur Peignay de la Belangerie, capitaine en second, embarqué le 30 decembre.

Digitized by Google

Officiers majors : Le sieur Durrecher-Morel, 1er lieutenant.
Le sieur Thiercelin, 2e lieutenant.
Le sieur Maillet, 3e lieutenant, débarqué le 4 oct.
Le sieur Jullien, 4e lieutenant, tué au combat le 20 juillet.
Le sieur Girard, 5e lieutenant, débarqué le 4 nov.
Le sieur Prévost, 6e lieutenant.
Le sieur Guenard, 7e lieutenant.
Le sieur Lantier, 8e lieutenant, tué au combat le 20 juillet.
Le sieur Dafleau, 9e lieutenant.
Le sieur d'Heau, 10e lieutenant, tué au combat le 20 juillet.
Le sieur Chevert, 11e lieutenant, débarqué le 20 septembre.
Le sieur Beaulieu, enseigne, fait lieutenant le 20 août.
Le sieur Gonnard, enseigne, débarqué le 28e juillet, ayant le bras coupé.
Le sieur Lafosse Huet, enseigne, débarqué le 21 nov.
Le sieur Maisonneuve, enseigne, fait lieutenant le 20 novembre.
Le sieur Baret, enseigne,
Le sieur Villeneuve, enseigne,
Le sieur de Keranflec, enseigne, tué au combat le 20 juillet.
Le sieur La Rive, chirurgien-major (à 100 l. par mois), débarqué le 8 novembre.
Missire..... (?), aumônier (à 100 l.), débarqué le 23 novembre.
Le sieur Moreau, enseigne, fait lieutenant le 23 novembre, en remplacement du 20 aoust.
Le sieur Moullin, enseigne, du 24 aoust, débarqué le 4e novembre.
Le sieur Duportail, lieutenant, du 20 septembre.
Les sieurs Delacour, Fontaine, Millet, lieutenants.
Les sieurs Grossin, Dermaulx, Hupel, Navarre, Besson, enseignes, en remplacement (à diverses dates).

Digitized by Google

Officiers majors : Le sieur Guillemin, lieutenant, du 25 octobre.
Le sieur Paul, chirurgien-major (à 100 l.), du 8e novembre, débarqué le 24e janvier 1746.
Le R. P. du Chastel, aumônier (à 100 l.).
(Suivent plusieurs noms d'officiers admis en remplacement au commencement de 1746).

Enseignes d'honneur : Le sieur de Pouperon, fait enseigne en pied le 20 aoust.
Le sieur Desessards débarqué le 20e novembre.
Le sieur de la Flèche de Briville.
Le sieur Keruret-Couppe, fait enseigne le 26 aoust, débarqué le 22 octobre.
Le sieur Navarre, du 1er octobre.

Volontaires d'honneur, à la part : [1]
Le chevalier de Fausant de L'Ancise[2], capitaine.
Dumont de Bleville, capitaine en second.
Le chevalier de St-Pont (St-Pons) major, débarqué le 18 janvier 1846).
Guillot de Bellecroix, lieutenant,
Brunneau, lieutenant,
Muy (?) sous-lieutenant,
Colville, 2e sous-lieutenant,
} tués au comba le 20 juillet
Le sieur Destinonville, maréchal-des-logis, fait sous-lieutenant.
De la Boucharderie, brigadier, débarqué le 20e septembre.
De Mussipe, brigadier, fait maréchal-des-logis.
Fousset, brigadier.
de Valincourt, fait brigadier,
Le chevalier de Percy, fait 2e lieutenant de la compagnie des volontaires.

[1] Provenant pour la plupart de régiments du Roi, en situation spéciale de congé.

[2] M. de la Nicollière-Teijeiro écrit « chevalier de Nancize. » Dans toutes les pièces originales que j'ai eues sous les yeux, le nom est écrit L'Ancise ou Delancize.

Digitized by Google

Volontaires : Chevalier de St-Germain, tué au combat le 20 juillet.
Cormier,
Le sieur Jacquemin, cadet, tué....
Lafond, Journet, Boyer, Cohade, débarqués à diverses dates.
de Selvois, tué au combat le 20 juillet.
Desprès du Fresnay, fait enseigne le 24 octobre.
Bailly fait enseigne le 30 décembre.
de Fécamp, Doubbée, Maltoz, Lartigne, Dupont, Dachidec, Galodet, Cancre, de Courselle (sic), Pollot, Deslandes, Chevalier de St-Hadec, etc., débarqués à diverses dates.
Hupel, Navarre, Baron, faits enseignes.

Officiers mariniers : 60 noms, 30 avec la mention *débarqué* à diverses dates, 3 avec la mention *mort*, 7 avec la mention *tué au combat le 20 juillet*, 2 avec la mention *blessé*, à la même date, 5 avec mentions d'avancement ou d'augmentation de solde (un officier marinier fait enseigne ; Auger le Grateau, chirurgien-major à 100 l.). Dans cette catégorie, soldes mensuelles relevées, de 100 l. (1er maître), 75 l. (2e maître), 70 (contre-maître), 40 et 27 (quartiers-maîtres), 40 (bosseman) ; de 60 l. (maître-calfat), 45 (maître-voilier), 45 (armurier), 120 l. (maître-canonnier), 30 l. (2e maître-canonnier) ; de 100 l. (pilote côtier), 50 et 30 l. (autres pilotes) ; de 36 et 25 l. (maîtres de chaloupes et canots), de 60 — 40 l. (charpentiers) ; de 60 l. (2e chirurgien), 40 l. (apoticaire), 30 l. (aide-chirurgien).
Plus 57 noms sous le titre *Remplacements*, avec augmentation de solde.

Matelots : Chiffre difficile à déterminer, dans l'enchevêtrement des mutations ; dans les catégories, les soldes sont portées à 25, 20, 19, 18, 16, 15 et 13 livres.

Digitized by Google

Domestiques de Mrs d'Heau et Bart : liste allongée par les mutations, on y découvre un nègre du nom de Cupidon ; salaires mensuels, 60, 45, 40, 36 et 12 livres.

Mousses, à 10 l., 6 l. et au-dessous.

Détachements de divers régiments du Roi : un sergent faisant fonction de capitaine d'armes à 50 l., sergents ordinaires à 25 l., caporaux à 19 l. 10 s., soldats à 13 l. 10 s.

Parmi les corsaires armés à Nantes, ou qui, armés en d'autres ports, doivent être regardés comme nantais, en raison de l'origine ou de la résidence commerciale de leurs armateurs, de l'extraction ou des relations familiales de leurs principaux officiers, du recrutement au moins partiel de leurs équipages, il s'en rencontre plusieurs, au cours de la guerre contre l'Angleterre, de 1744 à 1748, dans les situations d'armement ou de réarmement, de relâche ou de liquidation, à Brest. Les papiers qui les concernent complètent les documents recueillis par M. de la Nicolière-Teijeiro.

La Valeur, de Nantes, petite frégate de 14 canons de 4 et 20 pierriers, de 121 hommes d'équipage, commandée par Julien Hiron, relâche à Brest le 18 juin 1744 ; le capitaine déclare à l'amirauté qu'il a dû fuir, abandonnant une prise, devant deux corsaires anglais, dont il a essuyé la canonnade sans éprouver d'avaries. En 1745, *la Valeur* prend sa revanche : le 29 août, par 57° latitude et 6° long., en compagnie du corsaire bayonnais *la Dauphine*, capitaine La Rue, la frégate capture un bâtiment de 250 tx, *le Tourneur-galère*, de Bristol, venant de la Barbade avec un chargement de sucre[1] ; le 14 septembre, étant seule, elle rencontre et amarine un autre bâtiment anglais, *la Dorothée*, de 150 tx, venant de la Virginie avec du tabac. Les prises sont amenées à Brest.

[1] Le bâtiment anglais s'est rendu après avoir essuyé deux coups de canon. C'est un navire à 2 ponts et à 3 mâts, de 250 tonneaux, ayant « une cuisine de fer sur le pont (une innovation), avec une chaudière de cuivre rouge séparée en deux et 2 de fer ; » il y avait à bord 2 canons de 4 livres de balles, 8 de 3, 2 de 2, 239 boulets « tant ronds que ramés et à chaine » (feuille d'inventaire). L'équipage était de 22 hommes.

Digitized by Google

La Marie, corsaire de Nantes, capitaine Antoine Rouillé, prend les 11 et 15 juillet 1745, deux petits bâtiments anglais revenant d'Antigoa et de la Barbade, avec des cargaisons de sucre, et, le 17, un troisième, revenant de la Caroline avec un chargement de peaux de bœufs. Le corsaire conduisait vers Brest deux de ses prises, quand il s'est vu contraint de les abandonner, vers les Sorlingues, devant un vaisseau de guerre ennemi, détaché d'une escadre ; il a pu s'échapper. Le 19, il tombe sur un brigantin de 14 canons de 6 liv. et 32 (?) pierriers et de 85 hommes d'équipage, que le capitaine « a supposé être la mouche de l'escadre ; » il l'attaque et l'amarine après deux heures de combat. Mais il faut encore abandonner cette prise : l'escadre ennemie tout entière approche ; le capitaine Rouillé n'a que le temps de faire rentrer à son bord l'officier et les six matelots qu'il avait envoyés sur le navire anglais, d'enclouer ou de jeter les pièces à la mer ; il relâche à Brest avec un grand nombre de malades et sans nouvelles de ses prises (déclaration du 21 septembre).

Précédemment, avec le même navire *la Marie* (de 300 tonneaux, ce qui suppose un assez fort armement), le capitaine Rouillé avait pris « la frégate de Londres le *Villet* » (ou *Willet* ?) de 250 tonneaux, 20 canons, 57 hommes d'équipage, qui revenait de St-Christophe avec une cargaison de sucre.

Vers le même temps, la frégate de Nantes, *la Bellone*, commandée par Rolland Thiercelin, destiné à un anoblissement posthume[1], faisait à Brest la déclaration de deux prises anglaises, *le Pembrock*, de Londres, de 240 tonneaux, 16 canons, 2 pierriers, 31 hommes d'équipage, revenant d'Amérique avec un chargement de sucre et autres denrées, et *la Françoise*, brigantin de Cork de 70 tonneaux, chargé de blé.

Mais partout les Anglais avaient des corsaires non moins hardis que les nôtres et mieux appuyés que ceux-ci par des vaisseaux de guerre en force. Le commerce nantais leur payait sa part de tribut. Le 20 mars 1745, *le Diamant*, de Nantes, faisant retour de Léogane (St-Domingue), est attaqué et pris, dans le sud de l'île de Groix, par 2 corsaires de Guernesey ; l'un de 12 canons et 80 hommes d'équi-

[1] Voir de La Nicollière-Teijeiro, *Corsaires nantais*, p. 151 et suivantes.

Digitized by Google

page, l'autre de 6 canons et 48 hommes, suivant la déclaration de l'ex-capitaine, Joseph Poignand, à l'amirauté de Brest. Aussi les armateurs et les capitaines ont-ils reçu l'ordre de faire rallier leurs bâtiments sur l'île d'Aix, « pour y attendre les convois. » Une ordonnance royale, du 21 avril 1746, règle « le payement des équipages des navires expédiés pour les isles de l'Amérique, sous l'escorte des vaisseaux de Sa Majesté, pendant le temps qu'ils auront été retenus dans les rades pour attendre le départ des convois. » Cette ordonnance a été rendue sur les représentations des négociants de Nantes, dont les navires, sortis de Paimbœuf, ont été retenus à l'île d'Aix, où se formait un convoi sous le commandement de M. de Macnemara. « Les équipages seront payés en entier sur le pied de leur engagement, à compter du jour que lesdits navires seront mis à la voile de la rade de Paimbœuf, conformément à l'usage pratiqué au port de Nantes », jusqu'au jour de leur mouillage à l'île d'Aix ; mais pendant la durée du séjour à ce mouillage, ils ne recevront que la moitié de la solde.

(A suivre). Dr A. Corre.

Digitized by Google

LES GRANDES SEIGNEURIES
DE HAUTE-BRETAGNE

Comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine.

(SUITE[1]).

SENS (BARONNIE).

La seigneurie de Sens, ayant son chef-lieu en la paroisse de même nom[2], fut détachée au commencement du XIVe siècle, en même temps que la terre de la Chévrie et les moulins de Vieuxvy, de la baronnie de Fougères dont elle faisait partie. Le tout avec une haute justice fut alors donné par Yolande de Lusignan, dame de Fougères, à Foulques de Malmains, à charge de le tenir à foi et hommage, pour récompenser ce seigneur des services que lui et ses ancêtres avaient rendus à la maison de Fougères[3].

Foulques de Malmains ne laissa qu'une fille nommée Jeanne, qui épousa Robert du Guesclin, seigneur de Broons, et donna le jour à l'illustre connétable Bertrand du Guesclin. Cette dame apporta à son mari la seigneurie de Sens, et faisant son testament en 1350 elle voulut être inhumée dans l'église de Sens[4].

A la mort de Jeanne de Malmains la terre de Sens revint par droit de bail au baron de Fougères, mais ce seigneur à la requête de Bertrand du Guesclin, fils aîné de la défunte, qui lui avait rendu de grands services, s'empressa de la lui rendre et lui confirma en 1361 le don fait précédemment par Yolande de Lusignan[5].

Le connétable n'ayant pas laissé d'enfants de ses deux mariages

[1] Voir la livraison de juin 1897.

[2] Sens, commune du canton de Saint-Aubin d'Aubigné, arrondissement de Rennes.

[3] Du Paz, *Hist. généal. de plusieurs maisons de Bret.*, 416.

[4] *Ibidem.*

[5] D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 1541.

Digitized by Google

avec Tiphaine Raguenel et Jeanne de Laval, son frère, Olivier du Guesclin, comte de Longueville, hérita à sa mort en 1380 de la seigneurie de Sens. Mais il ne la conserva que peu de temps et la vendit dès 1395 à Robert Brochereul, sénéchal de Rennes, puis de Nantes et enfin chancelier de Bretagne[1].

Robert Brochereul épousa en 1404 Moricette de Montfort, fille du seigneur de la Rivière-d'Abbaretz, qui mourut dès 1407 ; lui-même décéda en 1418[2]. Une de leurs filles, Jeanne Brochereul, s'unit à Guillaume de Montauban, seigneur du Bois-de-la-Roche, et lui apporta la seigneurie de Sens. De cette union naquit Guillaume de Montauban, seigneur de Sens après la mort de sa mère décédée à Parthenay en Poitou le 20 décembre 1429. Ce jeune homme perdit aussi son père vers le même temps, car en 1430 il se trouvait, étant mineur, sous la tutelle de son grand-père Robert de Montauban[3].

Guillaume de Montauban, seigneur du Bois-de-la-Roche et de Sens, épousa : 1° Jeanne de Keradreux, 2° Orfraise de Sérent et 3° en 1467 Françoise du Casso. Il mourut en 1487, laissant de sa première union un fils, Philippe de Montauban, qui devint dans la suite baron de Grenonville, vicomte du Bois-de-la-Roche, seigneur de Sens et chancelier de Bretagne.

Ce dernier vendit à réméré, le 8 juillet 1487, la seigneurie de Sens à Guillaume de Rosnyvinen, seigneur du Plessis de Piré, mais il remboursa celui-ci peu de temps après et rentra en possession de Sens[4]. Nous avons vu précédemment que le chancelier Philippe de Montauban acheta en 1513 la châtellenie de Saint-Brice.

A partir de cette époque, les seigneurs de Saint-Brice furent en même temps seigneurs de Sens, et les deux terres furent même unies en une seule juridiction en 1566. Néanmoins Sens fut quelquefois donné provisoirement en apanage ; ainsi en 1548 Françoise de Volvire, épousant François de Beaupoil, seigneur de Saint-Aulaire, reçut en dot la baronnie de Sens[5], mais son frère François de Vol-

[1] Du Paz, *Hist. généal.*, 430.
[2] *Ibidem*, 553.
[3] *Archives d'Ille-et-Vilaine*, E, 390.
[4] *Arch. d'Ille-et-Vil.*, E. 390.
Saint Gelais, *Nobiliaire*, IV, 275.

Digitized by Google

vire, baron de Ruffec, reprit presqu'aussitôt cette terre dont il rendit lui-même aveu l'année suivante[1] et qu'il donna ensuite en partage à son puîné, Philippe de Volvire. Un des cadets de ce dernier, Jean de Volvire, abbé de la Couronne, eut aussi quelque temps la baronnie de Sens qu'il remit en 1603 aux mains de son frère Jacques de Volvire, baron de Saint-Brice[2]. Aussi le dernier marquis de Saint-Brice fut-il en même temps le dernier baron de Sens.

La seigneurie de Sens, relevant de la baronnie de Fougères et par suite du roi dans les derniers siècles, fut érigée en baronnie, le 14 décembre 1498, par la duchesse Anne de Bretagne en faveur de son chancelier Philippe de Montauban. Louis XIV confirma cette érection par lettres patentes du 30 avril 1651[3].

Par autres lettres du 11 juin 1506, la duchesse Anne accorda encore à Philippe de Montauban la faveur de « marcher immédiatement après les anciens barons de Bretagne », et cette prérogative fut confirmée le 3 octobre suivant par le roi Louis XII[4].

Enfin dès 1378 Charles V avait établi, en faveur de son fidèle connétable, Bertrand du Guesclin, un marché tous les lundis au bourg de Sens et deux foires par an aux fêtes de saint Sulpice (17 janvier) et de saint Barnabé (11 juin). Cette création du marché de Sens fut confirmée en 1607 par lettres patentes d'Henri IV[5].

Les fiefs de la baronnie de Sens comprenaient la paroisse entière de ce nom et s'étendaient même un peu dans les paroisses circonvoisines notamment en Romazy et Vieuxvy. Ils jouissaient d'une haute justice qui punissait encore de mort en 1599. A cette époque, en effet, Julien Bruslé, convaincu d'inceste avec Jeanne Rahnel fille de sa femme, fut condamné par les juges de Sens à « estre mené en chemise, teste et pieds nuds, tenant en ses mains ung cierge de cire ardent, devant la porte de l'église de Sens et là confesser son crime... puis estre conduit à la justice patibulaire de ladite juridiction de Sens et à icelle estre pendu et étranglé, et le

[1] *Arch. de la Loire-Inférieure*, v° Sens.
[2] *Arch. d'I.-et-Vil.*, E, 390.
[3] *Ibidem.*
[4] *Ibidem.*
[5] *Ibidem.* En 1549 ces foires se trouvaient remplacées par trois autres foires tenues aux fêtes de saint Pierre-ès-Liens, saint Mathieu et sainte Catherine.

Digitized by Google

corps dudit Bruslé mort estre ars (brûlé) et mis en cendre. » L'exécution de la complice Jeanne Rahnel fut, à cause de sa grossesse et à la requête de son mari Guillaume Liart, remis à plus tard et cette femme profita du sursis pour échapper à la mort en s'évadant des prisons de Sens[1].

Le sceau de la juridiction de Sens en 1554 présente un écusson portant : *Ecartelé de Volvire et de Saint-Brice, avec un écu (malheureusement effacé) sur le tout* : la légende est : S. DES ACTES DE LA COURT DE SENS[2].

Le baron de Sens avait le droit de faire dans le bourg même de Sens et devant l'église les derniers mariés de la paroisse courir et frapper la quintaine ; le seigneur de Bouessay et le prieur de Sens relevaient de lui et il était seigneur fondateur et prééminencier de l'église de Sens. Aussi ce temple était-il jadis couvert d'écussons appartenant aux sires de Sens et de Saint-Brice.

On y voyait même encore en 1613 les armoiries de la famille du Guesclin et dans un vitrail la figure d'un chevalier agenouillé et priant Dieu, que la tradition regardait alors comme étant le portrait du célèbre connétable Bertrand du Guesclin[3].

Y eut-il jamais un château de Sens ? C'est fort douteux, quoiqu'il y eut en cette paroisse un fief appelé le Châtellier et une pièce de terre du même nom mentionné en 1657. Il est vraisemblable que le manoir de la Chévrie fut dès l'origine la résidence des seigneurs de Sens. En 1549 ce manoir situé en Sens constituait avec les trois moulins à eau de Vieuxvy, de Romazy et de la Denissaye le domaine proche de la baronnie[4]. Mais nous avons vu précédemment que la Chévrie fut vendue en 1624 par le baron de Sens au seigneur de Montmoron, et unie plus tard en 1657 au comté de Montmoron. Les moulins et quelques bois formèrent alors seuls ce domaine proche de Sens. Néanmoins à cause de ses fiefs, l'intendant de Bretagne estimait vers 1711 la baronnie de Sens valoir bien encore 5,000 l. de rente[5].

[1] *Arch. d'Ille-et-Vilaine*, E. 390.
[2] *Ibidem* E. 396.
[3] *Archives d'Ille-et-Vilaine.*
[4] *Archives de la Loire-Inférieure*, v° Sens.
[5] *Archives d'Ille-et-Vilaine*, C. 2157.

Digitized by Google

SÉVIGNE (BANNIÈRE).

La terre de Sévigné, qui a donné son nom à la célèbre marquise petite-fille de sainte Chantal, se trouvait à petite distance de Rennes dans la paroisse de Cesson[1].

Ce fut le berceau d'une noble famille portant pour armoiries : *Ecartelé de sable et d'argent* et dont le premier membre connu est Gaillard de Sévigné, témoin vers 1190 d'une donation faite à l'abbaye de Savigné[2].

La filiation suivie des sires de Sévigné commence avec Jamet de Sévigné, qualifié chevalier en 1279, et père de Guillaume Ier, seigneur de Sévigné en 1294[3].

Ce dernier eut de Pétronille, sa femme, Guy Ier, seigneur de Sévigné, marié en 1332 à Jeanne Le Sage[4]. Guy II, sire de Sévigné et fils des précédents, épousa à la Pentecôte 1355 Agaice Rabaud, dame du Châtelet[5]. Il défendit vaillamment Sévigné sans le rendre aux Anglais pendant le siège de Rennes en 1356 et jura l'association des seigneurs bretons en 1379. De son union sortit Guillaume II, seigneur de Sévigné, qui ratifia en 1381 le traité de Guérande et épousa en juin 1384 Marguerite de Châteaugiron, fille du baron de Châteaugiron. Guillaume III de Sévigné, leur fils, membre de la confrérie d'Argentré en 1402, s'unit par contrat du 10 mars 1410 à Anne de Mathefelon qui lui apporta la terre seigneuriale des Rochers en Saint-Martin de Vitré, que devait plus tard illustrer la présence de la marquise de Sévigné. Nous avons le sceau de Guillaume III en 1417 : il présente son écusson : *Ecartelé d'argent et*

[1] Commune du canton Sud-Est de Rennes. — Il y avait également près de Rennes mais en Gévezé une autre seigneurie du nom de Sévigné dont nous n'avons pas à nous occuper ici.

[2] D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.* I, 720.

[3] *Bull. de la Société archéologique du Fin.*, VII, 60.

[4] *Lettres de Mme de Sévigné*, édit. des Grands écrivains, III, 32. Certains auteurs donnent à Guy Ier pour femme soit Jeanne de Bodégat, soit Isabeau d'Acigné. (*Notes dues à l'obligeance de M. le conseiller Saulnier*).

[5] Voy. ce que nous avons dit précédemment à propos du Châtelet, de l'importance des seigneurs de Sévigné.

Digitized by Google

de sable soutenu par deux griffons, timbré d'un casque et d'une couronne avec une tête de griffon pour cimier[1].

Guillaume IV, sire de Sévigné et chambellan de Jean V, duc de Bretagne, fut chargé en 1424 par ce prince de lever des troupes dans le pays de Vitré; il épousa, par contrat du 25 février 1427, Isabeau de Malestroit qu'il laissa en juin 1443 veuve et tutrice de leur fils qui suit[2].

Guillaume V, seigneur de Sévigné, s'unit par contrat du 10 juillet 1462 à Jacquette de Montmorency. Il fut, comme son père, chambellan du duc de Bretagne et laissa ses seigneuries en mourant à son fils Guillaume III de Sévigné.

Celui-ci épousa avant 1491 Gillette de Tréal, fille du sire de Tréal, dame de Tréal, Bodégat et le Buron en Vigneux paroisses et châteaux où demeure également encore le souvenir de la marquise de Sévigné. Mais Guy III habitait de préférence son manoir des Rochers et il décéda vers 1521[3].

Christophe de Sévigné, son fils et successeur, s'était marié par contrat du 24 mai 1519 à Renée Baraton, fille du seigneur de la Roche-Baraton. Il était mort en 1533 et sa veuve rendit aveu en 1539 en qualité de douairière de Sévigné. Il laissa deux fils, Claude et Joachim de Sévigné : le premier mourut vers 1540 sans postérité ; le second avait épousé par contrat du 18 juin 1534 Marie du Quellenec, fille du vicomte du Faou ; les deux époux firent hommage au roi, le 8 juin 1540, pour leur seigneurie de Sévigné[4]. Ils habitaient ordinairement leur manoir de Tréal en la paroisse de ce nom.

Pierre, sire de Sévigné, fils des précédents s'unit par contrat du 6 mai 1562 à Jeanne Laurens, dame du Branday ; il était déjà mort le 3 août 1569 et sa veuve se remaria à Charles du Bec, baron de Boury[5]. Leur fils Jacques de Sévigné, né en 1567, mourut en 1599 sans laisser d'enfants de son union avec Marie Le Poulchre[6].

Il eut pour héritière sa sœur Marie.

[1] D. Morice. *Preuves de l'Hist. de Bret.* II. 214, 275, 726 et 1166.
[2] *Archives d'Ille-et-Vilaine*, féodalité.
[3] *Archives de la Loire-Inférieure*, V° Noyal-sur-Vilaine.
[4] *Archives de la Loire-Inférieure*, B, 1007.
[5] De Carné, *Les Chevaliers bretons de l'ordre de Saint-Michel*, p. 397.
[6] Biblioth. Nat., *Cabinet des Titres*.

Digitized by Google

Marie de Sévigné, née en 1564, avait épousé en 1584 son cousin Joachim de Sévigné, seigneur de la Baudière en Saint-Didier ; elle lui apporta les seigneuries de Sévigné, des Rochers, du Buron, etc. Chevalier de l'Ordre du roi, Joachim de Sévigné décéda aux Rochers le 19 mai 1612 et fut inhumé le 22 au chœur de l'église Notre-Dame de Vitré en présence de l'évêque de Rennes[1]. Sa veuve Marie de Sévigné ne mourut que le 12 août 1635 et fut enterrée le lendemain près de lui.

Charles, fils des précédents, qualifié baron de Sévigné, né en 1598, épousa : 1° en 1621 Marguerite de Vassé nièce du cardinal de Retz, décédée en 1624 ; 2° Marguerite de Coëtnempren, veuve de Guy de Keraldanet. Ce seigneur mourut aux Rochers le 14 janvier 1635, revêtu de l'habit des religieux de Saint-Dominique ; il fut inhumé à Notre-Dame de Vitré au tombeau de ses ancêtres et sa veuve convola en troisièmes noces avec Honorat d'Acigné.

Le seigneur de Sévigné laissait un fils mineur nommé Henri sous la tutelle de son parent Renaud de Sévigné, seigneur de Montmoron. Henri qualifié d'abord baron, puis marquis de Sévigné, né le 16 mars 1623 épousa en l'église de Saint-Gervais à Paris, le 4 août 1644, Marie de Rabutin, fille du baron de Chantal. Peu de temps après leur mariage les deux époux vinrent habiter les Rochers où ils demeurèrent plusieurs années. Mais ils retournèrent à Paris, et Henri de Sévigné y succomba à la suite d'un duel avec le chevalier d'Albret, le 6 février 1651. Il fut inhumé dans l'église des Visitandines de Paris et l'on plaça sur sa tombe cette épitaphe :

Cy gist haut et puissant seigneur messire Henry marquis de Sévigné, chevalier, seigneur des Rochers, la Haye de Torcé, le Buron, Bodégat et autres lieux, conseiller du roi en ses conseils et gouverneur pour S. M. des ville et château de Fougères, qui avoit épousé dame Marie de Rabutin-Chantal, petite-fille de messire Philippe de Colanges[2], *conseiller du roi en ses conseils ; il décéda le VIe jour de février MVI^c LI, âgé de XXVII ans ou environ*[3].

[1] Abbé Pâris-Jallobert, *Journal hist. de Vitré*, 69.

[2] L'enfeu où fut inhumé Henri de Sévigné appartenait à la famille de Coulanges.

[3] De Guilhermy, *Inscriptions de la ville de Paris*, I, 761.

Digitized by Google

Sa veuve la célèbre marquise de Sévigné décéda à son tour, âgée de soixante-dix ans, au château de Grignan, le 17 avril 1696 ; elle fut inhumée le lendemain dans l'enfeu du comte de Grignan son gendre, époux de Françoise de Sévigné, en l'église collégiale Saint-Sauveur de Grignan[1].

Charles, qualifié marquis de Sévigné, fils des précédents, né aux Rochers en mars 1648, lieutenant du roi au pays nantais, épousa à Saint-Aubin de Rennes le 8 février 1684 Jeanne-Marguerite de Bréhant, fille du baron de Mauron. Il mourut sans postérité à Paris le 26 mars 1713 et fut inhumé dans l'église Saint-Jacques du Haut-Pas. Sa veuve lui survécut jusqu'au 29 avril 1737 et fut inhumée au cimetière de cette même église Saint-Jacques du Haut-Pas[2].

A la mort du dernier marquis de Sévigné la seigneurie de ce nom échut à sa nièce Pauline de Grignan, mariée en 1695 à Louis, marquis de Simiane. Ces derniers vendirent Sévigné, le 17 avril 1715, à René Le Prestre de Lezonnet, baron de Châteaugiron[3].

Celui-ci unit la seigneurie de Sévigné à sa baronnie de Châteaugiron et cette union subsista jusqu'à la Révolution.

La seigneurie de Sévigné était une châtellenie bannerette ; ce fut le 4 novembre 1440 que le duc de Bretagne Jean V voulant récompenser son chambellan Guillaume de Sévigné, érigea sa terre en titre de bannière, l'autorisant à jouir de tous les privilèges des autres seigneurs bannerets de Bretagne[4].

Sévigné était sous la mouvance de plusieurs juridictions. Le manoir et ses dépendances relevaient de la baronnie de Châteaugiron, mais les quatre principaux fiefs étaient tenus directement du roi sous sa juridiction de Rennes, et deux autres fiefs relevaient l'un du marquisat de Cucé, l'autre de la châtellenie de Tizé. C'est à cause cette mouvance de Châteaugiron que le sire de Sévigné faisait l'office de maître d'hôtel à l'entrée solennelle du baron de Châteaugiron dans sa ville ; en récompense le seigneur de Sévigné avait

[1] *Lettres de Mme de Sévigné*, I, 335.
[2] *Ibidem*, XII, 22.
[3] *Ibidem*, XII, 129.
[4] *Lettres du duc Jean V*, IV, 263.

Digitized by Google

droit d'enlever toute la vaisselle de cuisine « tant d'argent qu'autre » ayant servi au repas de son suzerain ce jour-là[1].

Les fiefs de la seigneurie de Sévigné s'étendaient en quatre paroisses : Cesson, Noyal-sur-Vilaine Acigné et Brécé. Sa haute justice s'exerçait au bourg de Noyal-sur-Vilaine ; ses fourches patibulaires à quatre piliers se dressaient sur le pâtis de la Justice au bord du grand chemin de Vitré à Rennes.

Au seigneur de Sévigné appartenaient des prééminences, banc, enfeu, et armoiries dans l'église de Noyal-sur-Vilaine, ainsi qu'un droit de pêche dans la Vilaine avec bateau sur cette rivière[2].

Le domaine proche se composait du château de Sévigné bâti au bord de la Vilaine et dont on voyait encore les ruines en 1583. — des métairies du Haut et du Bas-Sévigné, et de celle de la Pastonnaye — des trois moulins de Sévigné, dont deux à blé et un à draps, etc. Le tout était estimé valoir au siècle dernier un peu plus de 2,000 l. de rente[3].

Le château de Sévigné fut détruit dans la seconde moitié du XVe siècle ; Guillaume de Sévigné s'étant attiré l'inimitié de Landais, ce puissant trésorier, alors au comble de la faveur, fit raser au château de Sévigné « une salle de cent pieds de longueur, » abattre treize journaux de bois et commettre des dégâts évalués à 13,000 l. somme considérable pour le temps. Le sire de Sévigné obtint du duc François II que les juges de Rennes s'informassent du grave préjudice qu'on lui avait causé et lui obtinssent des dédommagements[4]. Néanmoins le château de Sévigné ne fut pas reconstruit et les seigneurs du lieu fixèrent leur résidence la plus habituelle au manoir des Rochers près Vitré. Aujourd'hui deux métairies de construction moderne conservent seules au Cesson ce nom de Sévigné devenu si célèbre.

[1] Du Paz, *Hist. généal. de plusieurs maisons de Bret.*, 173.

[2] *Archiv. de la Loire-Inférieure*, V. Noyal-sur-Vilaine.

[3] Déclaration de la seigneurie de Sévigné en 1583. — *Archives d'Ille-et-Vilaine*, B. 507.

[4] De Couffon, *La Chevalerie de Bret.*, II, 420.

Digitized by Google

LE TIERCENT (BARONNIE).

Les seigneurs du Tiercent, en la paroisse de ce nom[1] commencent, dit M. Maupillé, à figurer dans notre histoire dès les premières années du XIIe siècle, en même temps que les seigneurs de Saint-Brice, de Saint-Etienne, du Châtellier, de Linières et des Flégés, leurs voisins, avec lesquels nous les voyons associés comme témoins dans un grand nombre d'actes de cette époque[2].

Mais c'est surtout aux XIVe et XVe siècles que la famille du Tiercent se signala dans les armées et à la cour des ducs de Bretagne. En 1379 Alain du Tiercent, écuyer, servait sous le commandement de Bertrand du Guesclin ; ce devait être le fils ou le frère de Pierre du Tiercent, chevalier, seigneur du Tiercent, qui épousa Agnès de Fontenay ; nous avons le sceau de Pierre du Tiercent présentant son écu : *D'or à quatre fusées rangées et accolées de sable, tenu par un griffon et un lion, surmonté d'un casque sommé d'un vol*[3].

Jean Ier du Tiercent, écuyer du duc Jean V en 1412, et plus tard son maître d'hôtel, ratifia en 1427 le traité de Troyes. Il fut gouverneur de Rennes et rendit aveu à la baronnie de Fougères pour sa terre du Tiercent en 1435 ; il mourut le 11 décembre 1462[4].

Jean II, sire du Tiercent, conseiller et chambellan du duc de Bretagne, et capitaine de la Charité-sur-Loire en 1481, succéda à son père qui précède. D. Morice nous a conservé un magnifique sceau de ce seigneur décédé le 31 mars 1491. Jean II eut pour successeur son neveu Gilles du Tiercent, fils de Guillaume du Tiercent et de Marie de Montauban.

Gilles Ier seigneur du Tiercent épousa Jeanne de la Lande, dame de Callac et de la Motte-Saint-Armel, et mourut vers 1520, laissant sa seigneurie à son fils François du Tiercent. Mais dès 1545, nous trouvons la terre du Tiercent entre les mains de Gilles II. Ce der-

[1] Le Tiercent, commune du canton de Saint-Brice-en-Coglais, arrondissement de Fougères.

[2] *Notices hist. sur les paroisses du canton de Saint-Brice*, 52.

[3] D. Morice, *Preuves de l'Hist. de Bret.*, I, 402. II n° 63.

[4] *Archives de la Loire-Inf.*, Ve Guignen.

Digitized by Google

nier avait épousé en 1532 Renée Botherel, fille du seigneur d'Apigné. Il fut chevalier de l'Ordre du roi et gentilhomme ordinaire de son hôtel, mais dissipa sa fortune et vendit la plupart de ses seigneuries qui étaient assez nombreuses. Gilles II du Tiercent n'eut qu'un fils nommé René, mort encore enfant, et quand il mourut lui-même vers 1578 son héritier fut Jean du Tiercent, probablement fils de son frère cadet François du Tiercent, seigneur de Ranléon, décédé avant lui[1]. Nous ne savons rien par ailleurs de ce Jean III sire du Tiercent ; il dut mourir sans postérité et ce durent être ses héritiers qui vendirent en février 1602 à Gilles Ruellan, seigneur du Rocher-Portail, la terre et la seigneurie du Tiercent.

Gilles Ruellan est ce parvenu, natif d'Antrain, dont Tallemant des Réaux a raconté la singulière fortune[2]. Anobli en 1603, créé dès 1610 chevalier de l'Ordre du roi, il fit ériger par celui-ci le Tiercent en baronnie. Il épousa d'abord Gillette Nicolas, puis Françoise Miollays et laissa plusieurs enfants de cette seconde union. Il mourut à Paris, et son corps apporté à Rennes fut inhumé le 31 mars 1627 en l'église des Grands Carmes de cette ville.

La baronnie du Tiercent passa alors aux mains du petit-fils du défunt. Gilles II de Ruellan, vicomte de la Mezière, fils de feu Gilles de Ruellan reçu en 1613 conseiller au Parlement de Bretagne et de Marie d'Argouges. Ce jeune homme encore mineur se trouvait placé sous la tutelle de l'abbé Claude d'Argouges ; d'ailleurs, son aïeule Françoise Miollays jouissait alors du Tiercent dont elle fit encore hommage au roi en 1639[3].

Né et baptisé à Rennes en 1614, Gilles II de Ruellan, baron du Tiercent, devint maître des requêtes de l'hôtel du roi et fit à son tour hommage pour le Tiercent en 1653. Il contracta deux alliances et épousa : 1° Françoise Le Maistre, 2° N ... Du second lit sortit Gilles III de Ruellan, baron du Tiercent et reçu en 1677 conseiller au parlement de Bretagne, qui épousa en 1699 Renée Roberde du Louet de Coëtjunval. Cette dame devenue veuve en 1721, reçut en propriété la baronnie du Tiercent « en remplacement de ses deniers

[1] *Archives d'Ille-et-Vilaine.*
[2] Voy. les *Historiettes*, II, 34.
[3] *Arch. de la Loire-Inférieure*, B, 1011.

Digitized by Google

dotaux » aliénés par son mari[1] ; mais elle laissa en mourant, en 1750, cette seigneurie à son fils aîné Joseph-René de Ruellan. Ce dernier seigneur, reçu en 1723, conseiller au Parlement de Bretagne, épousa Hélène-Modeste de Lambilly et rendit aveu au roi en 1750 pour sa baronnie de Tiercent[2]. Il mourut à Rennes, en son hôtel près la place Saint-Pierre, le 4 avril 1781, et fut inhumé le lendemain en Saint-Etienne de cette ville, âgé de soixant-dix-sept ans[3]. Le fils du défunt, Louis-Charles de Ruellan, ancien capitaine de cavalerie et chevalier de Saint-Louis, devint alors propriétaire du Tiercent dont il fut le dernier baron, il en fit hommage au roi en 1784[4]. Né au château de la Ballue, le 16 juillet 1741, il avait épousé Marie-Josèphe de Lavaux dont il ne laissa pas d'enfant ; il décéda, émigré, le 4 juin 1819, à Essen, en Prusse.

Par suite de l'émigration du baron du Tiercent le château et la terre de ce nom furent mis en vente par la nation et rachetés, le 20 octobre 1796, par les deux sœurs de ce baron, Marie-Céleste et Renée-Laurence de Ruellan, veuve de Charles de Muzillac[5].

La seigneurie du Tiercent était le gage féodé d'une des cinq grandes sergenteries de la baronnie de Fougères, et son possesseur fut appelé en cette qualité au parlement du Duc tenu à Vannes en 1462[6].

Cette sergenterie fut démembrée au XVIIe siècle pour former celles de la Vairie en Saint-Sauveur et de la Chasse-Beauvais en Romagné. Elle rapportait à la recette de Fougères environ 3,000 livres[7].

Par lettres patentes d'Henri IV données en faveur de Gilles Ruellan et datées du 17 décembre 1608[8], le Tiercent fut érigé en baronnie. Le roi unit à cet effet les seigneuries du Rocher-Portail en Saint-

[1] *Ibidem.* B, 1035.
[2] *Ibidem.* V° Le Tiercent.
[3] *Reg. des sépultures de Saint-Etienne de Rennes.*
[4] *Arch. de la Loire-Inférieure,* B, 993.
[5] *Notes* de M. le conseiller Saulnier.
[6] *Arch. d'I.-et-Vil.*, I, Q, 64.
[6] D. Morice, *Pr. de l'Hist. de Bret.*, III, 5.
[7] Maupillé. *Notices hist. sur les paroisses du canton de Saint-Brice*, 53
[8] *Ibidem.*

Digitized by Google

Brice et du Plessix-Séneschal en Saint-Mard-le-Blanc — qu'avait achetées en 1596 Gilles Ruellan — à celle du Tiercent ; toutefois cette union du Rocher-Portail au Tiercent ne dura pas longtemps, comme nous l'avons dit en parlant de Saint-Brice. En 1615 le roi Louis XIII renouvela les lettres d'érection de la baronnie du Tiercent.

La haute justice de la baronnie du Tiercent s'exerçait au bourg de Saint-Mard-le-Blanc. Ses fiefs s'étendaient en huit paroisses : Le Tiercent, Saint-Mard-le-Blanc, Baillé, Saint-Ouen-des-Alleux, Saint-Mard-sur-Couaisnon, Vieuxvy, Chauvigné et Saint-Christophe de Valains. Les fourches patibulaires du Tiercent se dressaient sur le rocher du Perret en Baillé ; elles consistaient en 1435 en trois poteaux « deux pour la seigneurie et un par grâce du Duc[1]. » Un second gibet, également à trois piliers et dépendant de la seigneurie du Plessix-Séneschal, s'élevait sur la lande de Saint-Mard.

Gilles Ruellan avait obtenu d'Henri IV en 1603 l'érection de quatre foires, deux au bourg de Saint-Mard les 11 et 25 juin et deux autres au Tiercent, le 6 mai et le 29 août[2].

Le sire du Tiercent était seignéur fondateur et prééminencier de l'église du Tiercent ; il y jouissait, au côté de l'évangile et joignant le chanceau, d'une chapelle qui renferme encore son enfeu et une pierre tombale portant l'écusson de la famille du Tiercent. — Il avait également une chapelle prohibitive dans l'église de Vieuxvy à cause de sa seigneurie de la Sénéchaussière unie depuis plusieurs siècles à celle du Tiercent. — Dans l'église de Chauvigné sa terre des Renaisières lui donnait aussi droit à un banc, une litre et un enfeu. — Comme seigneur du Plessix-Sénéchal, il jouissait du même privilège dans l'église de Saint-Mard-le-Blanc dont il se disait fondateur. — Enfin à raison de son fief de Saint-Martin de Baillé il se trouvait seigneur fondateur de l'église de Baillé et les prééminences de ce temple, écussons, enfeu, lui appartenaient ; de plus, le presbytère de Baillé étant dans ce fief, le recteur devait chaque année présenter au seigneur du Tiercent « un chapeau de roses amendable de 5 deniers monnaie[3]. »

[1] Déclaration de la seigneurie du Tiercent en 1435.
[2] *Reg du Parlement de Bret.*
[3] Aveu du fief de Saint-Martin de Baillé en 1789.

Digitized by Google

Voici quel était le domaine proche de la baronnie de Tiercent :

Le château du Tiercent et ses dépendances, jardins, colombier, bois, étang et terres, le tout comprenant en 1435 de 120 à 140 journaux, — les anciens manoirs du Plessix-Séneschal, et des Renaisières en Saint-Mard-le-Blanc, de la Sénéchaussière en Vieuxvy et des Mezandrés en Chauvigné ; — les métairies de la Porte du Tiercent et de la Couvrie, en la paroisse du Tiercent, des Renaisières, le Guémorel, l'Ourme, les Haute et Basse-Vallées en Saint-Mard le-Blanc, du Haut-Monteval en Baillé, des Grand et Petit Mezandrés et du Mezandré-aux-Porcons en Chauvigné, de la Sénéchaussière et de la Guespinière en Vieuxvy ; — les moulins de Saint-Martin du Tiercent, de Perret, de Monteval et de Bray-l'Auditoire au bourg de Saint-Mard-le-Blanc, etc[1].

Le dernier baron du Tiercent Louis-Charles de Ruellan, marquis de la Ballue, jouissait d'une belle fortune, car on évaluait à 14.000 l. de rente ce que lui avait confisqué la Nation ; or ce n'était que le tiers de ses revenus, ses deux sœurs ayant conservé leurs parts ; mais il faut remarquer que dans le total des 42.000 l. de rente qu'on lui attribuait le revenu du marquisat de la Ballue se trouvait mêlé celui de la baronnie du Tiercent.

Du premier château du Tiercent il reste une belle tour fortifiée du XVe siècle, dominant une vallée qu'occupait jadis un étang ; à côté de cette construction des sires du Tiercent, les Ruellan construisirent au siècle dernier un manoir qu'ils n'habitèrent que rarement, leurs demeures favorites ayant été d'abord le Rocher-Portail en Saint-Brice, puis la Ballue en Bazouges-la-Pérouse. Dans sa pittoresque position le château du Tiercent, propriété actuelle de la famille Collin de la Contrie, est une agréable habitation, un peu solitaire toutefois, car il n'exista jamais de bourg au Tiercent, quoique la paroisse de ce nom soit très ancienne.

L'abbé Guillotin de Corson.

(A suivre). *Chan. hon.*

[1] Déclaration de la baronnie du Tiercent en 1750.

Digitized by Google

POÈTES BRETONS INCONNUS

Alexandre LEGROS

Alexandre Legros ! C'est toute mon enfance qui revit devant mes yeux. Il fut mon premier camarade, devint mon condisciple au lycée de Nantes, resta toute sa vie mon ami.

Il habitait la même maison que moi, je l'y retrouve du plus loin qu'il m'en souvienne. Mais, pour le replacer dans ce milieu où je l'ai connu, il me faut faire un peu d'histoire rétrospective.

Mon père vint à Nantes dans les dernières années du règne de Louis Philippe ; ayant traversé la France en diagonale, de Calais à Nantes, pour se rendre auprès de sa mère, déjà fort âgée, dont le mari, directeur des douanes à Boulogne, était mort presque subitement au début de la Restauration.

Dans cette courte et large rue Mazagran, qui va de l'église Notre-Dame de Bon-Port au quai de la Fosse, mon père loua un très modeste appartement au troisième étage de la maison Bonnet.

Un type curieux, le propriétaire, qui servait à sa façon et à la mode du temps la cause du socialisme.

Le serrurier Bonnet passait pour une des vieilles barbes du parti républicain, affilié à l'une de ces asso-

Digitized by Google

ciations secrètes qui poursuivaient un double but, politique et humanitaire. La Restauration eût fait de lui un *carbonaro*; pour le Gouvernement de juillet, il était un simple *conspirateur*. En 1848, il s'enrégimenta parmi les démocrates nantais et devint un des auxiliaires les plus dévoués de Rocher, son chef dans la hiérarchie métallurgique, un gros industriel et un personnage politique, l'inventeur de la cuisine distillatoire et le commissaire des cinq départements de la Bretagne. Alors, en 1843, les idées n'étaient point tournées vers les revendications sociales, les axiomes subversifs de Proudhon n'avaient pas encore ébranlé la propriété. Bonnet, possesseur d'un immeuble, pouvait être du parti avancé sans mettre en contradiction ses théories avec ses actes.

Bien caractéristique aussi, et tout à fait en harmonie avec son propriétaire, *la maison Bonnet*, sorte de cité bourgeoise, un des plus anciens modèles du phalanstère rêvé par Fourier! Elle abritait sous son toit les types les plus divers, elle groupait par la force de l'habitude et les nécessités de la vie commune des familles qui n'avaient entre elles aucun point de contact.

Je les nomme au hasard de mes souvenirs, ces locataires de la maison Bonnet! Le fils d'un ancien soldat de l'Empire « dit Charles Le duc » père du peintre de marines et d'animaux, frère d'Alphonse Leduc qui fonda à Paris une célèbre maison d'édition musicale; Mme Nagan, la sœur d'un officier supérieur de la grande armée; Mme Auger, femme d'un des pionniers de Cayenne, mère de deux créoles ravissantes, Mlle Berthe, et Mlle Metella qui épousa M. Tulou, le fils du flûtiste de l'Opéra; les Caillebotte, le mari agent délégué pour l'entreprise des

Digitized by Google

Lits militaires, la femme, que l'on n'appelait pas autrement que « la belle Madame Caillebotte » ; M. Boucher, employé dans une administration et un professeur dont je ne retrouve pas le nom, mais dont je me rappelle la mort tragique et volontaire ; M. Lefrançois, ancien collaborateur de son père dans une industrie très prospère, la construction des *ballaous*, petits navires destinés à la course, sur lesquels les derniers corsaires, au temps du blocus continental, couraient sus aux Anglais et rapportaient leurs prises, source d'abondants profits ; M. Edward Leblanc enfin, un marchand de noir ayant trouvé dans son commerce une réussite qui lui permit de se retirer de bonne heure et de montrer patte blanche dans les fonctions de membre du Conseil de fabrique de Notre-Dame, sa paroisse.

La maison Bonnet, éperon s'avançant sur la Fosse, avait deux façades ; l'une, la principale, sur la rue Mazagran, l'autre sur la rue de Launay. L'appartement que nous habitions, au troisième étage, donnait sur cette dernière rue. Au-dessous de nous s'étaient installés M. et Mme Legros, venus de Saint-Malo avec le père et la mère de Mme Legros, un couple de bons vieux, à la figure avenante, le ménage Nicolas.

M. Nicolas, un corsaire du temps de Surcouf, avait joué son rôle dans l'histoire maritime de la cité malouine. Commandant le navire armé pour la course « *Général Perignon*, » il avait sauvé par ses bonnes manœuvres, le 10 novembre 1809, son bâtiment, qu'une corvette anglaise venait de fort mal traiter. Un peu plus tard, le 16 janvier 1810, il soutenait une seconde action contre deux *packets* anglais qui lui tuèrent son maître

Digitized by Google

d'équipage et lui blessèrent plusieurs hommes. Les épisodes de la guerre contre les Anglais, ces éternels ennemis des Bretons de nos côtes, ont dû, plus d'une fois, dans la bouche du grand'père, un des derniers survivants de ces luttes héroïques, émerveiller l'enfance du petit fils, mon ami Alexandre, auquel il me tarde d'arriver, après ce long préambule.

J'avais l'habitude, alors, de descendre l'escalier par bonds successifs, de palier en palier, quand ce n'était pas à califourchon sur la rampe. Assez souvent je rencontrais mon jeune voisin. Nous nous regardions sans nous parler, avec ce beau sérieux des enfants qui s'observent, s'étudient, tournent autour l'un de l'autre ignorant par quels propos d'une banalité prévue se nouent ordinairement les relations.

Un jour, je m'étais accoudé à notre balcon qui avait pour vis-à-vis un de ces vieux magasins, vastes et sombres, qui ont dû servir de prisons pendant la tourmente révolutionnaire, et où s'entassaient alors, à la place des Vendéens suspects, des balles de sucre de la Réunion. En me penchant, j'aperçus, juste au-dessous de moi, Alexandre Legros. De sa fenêtre, il agitait joyeusement une image d'Epinal (je la vois encore, elle représentait des chasseurs de Vincennes) et me faisait signe, sans autre précaution oratoire, de venir examiner, avec lui, le cadeau qu'on venait de lui faire.

Aussitôt, je dégringolai l'escalier; quelques secondes après, je faisais connaissance avec l'heureux possesseur de la feuille grossièrement enluminée. J'étais devenu son ami pour la vie.

Alexandre Legros était alors un garçon grand pour

Digitized by Google

son âge, la tête un peu penchée et emmanchée sur un long cou, l'œil noir, avec, dans le regard, une certaine indécision qui venait du clignotement perpétuel des paupières, les cheveux bruns et drus, un teint rouge, qui devait devenir couperosé. Externe au collège de Nantes, en huitième, sous le père Morel qu'on devait surnommer « le phoque, » il passait, à bon droit, pour un travailleur très ambitieux de succès scolaires, très désireux de faire, à chaque distribution de prix, ample moisson de lauriers en papier vert.

J'étais moins favorisé. On allait me mettre à la « pension Leloup », en termes officiels : « Ecole communale supérieure » dirigée par M. Arsène Leloup, ancien pharmacien à Rennes, futur maire de Nantes, après le 4 septembre. J'entrai dans les petites classes de cette pension très fréquentée ; j'y devais apprendre à lire, car j'étais resté jusque-là rétif à toutes les méthodes de lecture, développées sur des tableaux, que l'esprit ingénieux de mon père avait inventées et expérimentées plus heureusement sur ma sœur et sur mon frère aîné.

Nous devînmes bientôt, Alexandre et moi, deux inséparables. Nous avions, pour les soldats, une passion commune et très fréquente chez les petits garçons, bien que cette ardeur belliqueuse ne dût nous pousser, ni l'un ni l'autre, vers le métier des armes. Dédaignant les soldats de plomb, nous fabriquions les nôtres. Découpés dans des images d'Epinal, collés sur des feuilles de carton, fixés sur des planchettes de bois, nos compagnies d'infanterie, nos escadrons de cavalerie étaient ensuite rangés en bataille pour une petite guerre. Chacun de nous, s'improvisant général en chef, dirigeait

Digitized by Google

les mouvements stratégiques de son corps d'armée, cherchait à surprendre et à vaincre son adversaire. Nous avions des canons mus par des ressorts à boudins, chargés avec des pois secs, qui faisaient de terribles ravages parmi les combattants. C'était l'époque de la conquête de l'Algérie. On ne parlait que du maréchal Bugeaud ; les noms des généraux La Moricière et Bedeau, deux Nantais, ainsi que celui d'Abd-el-Kader, le héros du jour, étaient dans toutes les bouches. Je me souviens qu'on vendait, dans les rues de Nantes, un bulletin de la victoire d'Isly avec un plan de la bataille. Les zouaves avaient été créés récemment, de même que les chasseurs de Vincennes, ou chasseurs à pied, dont Emile Mellinet, encore un Nantais, commanda un des premiers bataillons.

Les jours de vacances, toutes les récréations dont nous pouvions disposer, nous les passions ensemble. Dans l'après-midi nous nous réunissions le plus souvent chez mes parents, où nous avions transformé un vieux poêle en forteresse imprenable : c'était la caserne où se cantonnaient les troupes rivales, entre deux batailles. Le soir, j'allais généralement chez mon ami. Pendant que M. Legros, de sa voix grave et gutturale qui accentuait la légèreté des sujets, lisait en famille les romans de Paul de Kock, l'enfant turbulent que j'étais alors, rebelle à la lecture, préférait passer presque toute la soirée sous le lit qui se trouvait dans la chambre. Je me demande quelles satisfactions je pouvais éprouver à rester ainsi de longues heures, étendu comme un crapaud, au milieu de la poussière, dans une posture aussi bizarre que gênante. Détails puérils,

Digitized by Google

dira-t-on ? Oui, mais chapitres vécus de ma vie enfantine. Pas plus que Rousseau dans ses *Confessions*, ou que Tolstoi dans ses *Premiers Souvenirs*, je ne néglige aucun de ces documents naïfs ; pas plus qu'eux, je n'écris une œuvre d'imagination, un roman d'aventures.

Il me reste de cette époque un souvenir qui s'est gravé dans ma mémoire. Du balcon où nous nous tenions Alexandre et moi, nous vîmes un ballon, qui s'élevait dans l'air, passer au-dessus de nous ; à une corde qui pendait de la nacelle, s'accrochait, se soutenait par les mains, un jeune homme. Le malheureux, un mousse nommé Guérin, prêtant la main au gonflement d'une mongolfière, dans le chantier Chaurand, ne sut pas se dégager assez vite au commandement de : « Lâchez tout ! » Il fut harponné par l'un des crochets du câble qui, déchirant son pantalon, se fixa, heureusement, à sa ceinture. Ne comptant, pour échapper à une mort affreuse, que sur la force de résistance de ses poignets, il se cramponnait désespérément au cordage, et il passait devant nous, au milieu des cris de terreur de la foule, sans que l'aéronaute pût lui porter de sa nacelle le moindre secours. Nous avions eu conscience du danger sans nous en rendre compte bien exactement. Nous sûmes depuis que le jeune Guérin, sauvé par son énergie et son courage, était devenu célèbre dans les fastes aérostatiques. Le récit de cette aventure a trouvé place dans un des ouvrages de Camille Flammarion.

De ce même balcon j'assistai au départ des Polonais réfugiés en France depuis 1831 ou 1832, après l'envahissement de leur pays, et qui, six mois après la Révolution de 1848, se mirent en route, d'accord avec leurs

Digitized by Google

compatriotes des autres résidences, pour aller arracher Varsovie des mains des Russes. Sur la foi du Jérôme Paturot de Reybaud, on s'est moqué de « l'infortuné que ses malheurs ont rendu Polonais », mais nul n'ignore l'ardente sympathie qui unissait alors la France à la patrie de Kocziusko et de Poniatowski, et un mot légendaire de M. Floquet prouve qu'à la fin de l'Empire cette sympathie n'était pas éteinte. La ville de Nantes qui, depuis une quinzaine d'années, donnait l'hospitalité à de nombreux réfugiés Polonais, quelques-uns mariés à des Nantaises, d'autres placés dans les administrations, prit la tête du mouvement que l'opinion dessinait en leur faveur. Le jour où ils partirent pour leur généreuse et chimérique expédition, la garde nationale, les corps constitués qui s'étaient massés au préalable dans le haut de l'avenue de Launay, les accompagnèrent jusqu'au bateau à vapeur devant les conduire à Angers. Je tiens de mes parents une anecdote qui peint bien les sentiments fraternels de la population nantaise pour ses hôtes. Au nombre des Polonais partants, se trouvait un ancien élève de l'Ecole polytechnique de Varsovie nommé Gucki. — M. de Tollenare, agent-voyer en chef du département, qui était sorti de la même école en France, faisait partie de l'escorte des proscrits. Sur le pont du bateau il remit solennellement son épée d'ordonnance de l'Ecole à son ancien collègue, commandant le détachement, et l'embrassa au milieu de l'enthousiasme général, en faisant les vœux les plus chaleureux pour le succès de l'entreprise de ses frères d'armes.

Toutes les classes, tous les âges s'associèrent à cette

Digitized by Google

manifestation. Beaucoup de jeunes gens, parmi lesquels je citerai mon ami Ch. L. Chassin, l'historien de la *Vendée militaire*, alors sur les bancs du collège, avaient résolu de faire la conduite aux Polonais; ils emboîtèrent le pas derrière eux, ils les auraient suivis jusqu'au bout du monde, si la bienveillante intervention de l'autorité n'avait rendu à leurs familles ces précoces partisans de l'émancipation slave. Quant à la foule, accessible à tous les engouements, elle criait : Vive la Pologne ! comme elle crie maintenant : Vive la Russie !

La généreuse tentative des Polonais de Nantes et d'ailleurs ne fut qu'un beau rêve patriotique, comme on sait, qui s'acheva dans les prisons de Varsovie.

Après une année passée dans la grande classe de la pension Leloup, j'exprimais à mon père le désir de rejoindre mon camarade Legros au collège de Nantes. Je m'étais mis en tête de suivre les classes latines et de faire mes humanités, et à l'école communale on n'enseignait pas les langues mortes. En 1850, j'entrais au collège, ayant fait pendant les vacances, avec mon père, ma huitième et ma septième. Je fus reconnu apte à entrer du premier coup en sixième. Mon professeur allait être M. Charles Lechat, ancien élève de l'Ecole normale, qui abandonna l'Université pour la haute industrie et devint maire de Nantes.

Est-on curieux de savoir quels furent mes succès à la fin de l'année ? le second accessit de version latine, le second d'histoire ancienne décerné par Dauban futur auteur de manuels d'histoire, le premier de récitation classique. Ma meilleure récompense fut d'avoir causé quelque fierté à mon père, mon répétiteur ordinaire.

Digitized by Google

Quant à Legros, alors en troisième, il récoltait tous les lauriers, faisait rafle de premiers prix. Sur le palmarès, témoin de ses triomphes, se retrouvent les noms de plusieurs de ses condisciples devenus des célébrités, le peintre Lansyer entre autres et le général Borius, chef de la maison militaire du président Carnot.

Je continuai à suivre mes classes au collège. Alexandre Legros enjamba par dessus la seconde et fit, malgré ce tour de force, une rhétorique si brillante, que l'excellent écrivain Eugène Talbot son professeur, décida sa famille à l'envoyer à Paris pour y préparer l'examen d'admission à l'Ecole normale. La carrière de l'enseignement semblait s'ouvrir devant lui.

C'est de ce premier séjour à Paris (1851-1852) que date ma correspondance avec Legros. Je donnerai, chemin faisant, quelques extraits de ses lettres; on y trouvera, en même temps qu'un tour élégant, la marque d'un esprit sérieux, méthodique et déjà très mûri.

Il entra à l'institution Barbet-Massin, très justement renommée, et suivit les cours du lycée Charlemagne. La différence du niveau des classes entre Paris et la province ne lui permit pas de se maintenir en rhétorique et le força à rétrograder en seconde. Ses parents cachèrent aux miens cette petite disgrâce, et lui-même ne s'en expliqua que tardivement avec moi.

Tu me tiens peut-être rancune, m'écrivait-il quelques mois après, que je ne t'aie point dit, moi-même, que j'étais descendu en seconde. Mais que veux-tu? Je ne sais quelle mauvaise honte me retenait; car après tout, il n'y avait pas de ma faute, d'autant plus que je n'ai point fait ma seconde à Nantes... Aujourd'hui je te dis tout, aussi j'espère que ta rancune s'apaisera.

Digitized by Google

Ma rancune ! Elle était bien naturelle cette fausse honte de mon ami distancé à Paris et hier encore le premier, en tout, dans son collège de province !

N'est-ce pas là une répétition du vieux dicton qu'il est plus doux d'être le premier dans son village, que le second dans Rome ?

Legros mena à l'institution Barbet-Massin une vie « toute simple comme dans toutes les pensions. » Mais de graves événements politiques avaient presque coïncidé avec son arrivée à Paris. Il ne s'en émut pas outre mesure. Le coup d'État du 2 décembre ne troubla point les classiques méditations de l'élève studieux qui m'écrivait un mois après :

Tu sais que je ne suis guère curieux. Ce qui t'étonnera sans doute, c'est que je n'ai encore vu, à Paris, que le musée du Louvre où je suis entré en passant.

Voici les seuls souvenirs qu'il garde de cette mémorable époque :

28 décembre 1851. — Tu as peut-être pensé à moi quand tu as su qu'il y avait du train à Paris. Mais je n'ai rien eu à craindre. Nous avons très bien entendu le canon et la fusillade pendant tout le jeudi, mais ç'a été tout.

25 janvier 1852. — Tu t'es trompé beaucoup en pensant que j'ai eu peur en décembre. Je te prie de croire que je ne suis pas poltron. Il y a bien eu quelques barricades du côté de la rue Saint-Antoine, mais cette rue est si longue que le collège était en sûreté. D'ailleurs, c'était plutôt dans le faubourg. C'est du côté des boulevards, près de la Porte Saint-Martin, qu'il y a eu le plus de mal. Plusieurs maisons ont été tout à fait endommagées.

Sur le même ton d'indifférence calme, Legros parle ensuite du grand *Te Deum* célébré à Notre-Dame le 1er janvier avec « je ne sais combien de régiments sous les armes, depuis l'Elysée jusqu'à la cathédrale. Comme il n'avait pas de carte, il n'a pu voir que le lendemain

Digitized by Google

l'église « ornée au dedans et au dehors de tentures magnifiques. » Dans cette dernière phrase perce un peu de curiosité admirative, mais mon ami ne s'enthousiasmait guère, et ne prenait parti ni pour, ni contre. Il y a déjà du philosophe chez le rhétoricien de seize ans.

Alexandre Legros a d'autres idées en tête ; sans se faire illusion sur les difficultés de sa tâche, il travaille assidûment, prépare ses compositions et ses concours, mérite cet éloge du directeur de l'institution, M. Massin.

M. Alexandre est un excellent jeune homme, plein de douceur et de docilité, il continue à nous satisfaire par le bon esprit dont il est animé.

Suivent des éloges de sa conduite, de son application, des témoignages satisfaisants sur sa réussite dans les diverses branches d'études. Les vers latins sont sa « bonne faculté ; » il y apporte « beaucoup de soin, » il y remporte « assez de succès. »

Bien plus que du changement de gouvernement, et même du tremblement de terre et de la fin du monde annoncés par quelque Nostradamus ou quelque Mlle Couëdon de l'époque, Legros se préoccupait du sort réservé à l'École normale, car sa vie lui paraissait toute tracée dans l'enseignement.

Je ne sais pas trop, m'écrivait-il, comment l'instruction publique sera modifiée. Tous ces temps derniers nous avons craint beaucoup pour l'Ecole normale. On disait qu'elle serait abolie. Jusqu'ici, on s'est contenté d'abroger l'agrégation de philosophie. »

Et il ajoute, avec une sagesse qui n'est point exempte de dédain !

Ici nous ne parlons pas politique.

Tant d'efforts ne devaient pas trouver leur récompense immédiate. A la distribution des prix du con-

Digitized by Google

cours général de 1852, il n'obtint qu'un premier accessit de vers latins. Cet insuccès relatif le découragea, quoiqu'il m'eût écrit, aux approches de la fin de l'année scolaire, avec une résignation au-dessus de son âge :

Ce que j'aurai, je n'en sais rien. Avant les compositions finales, je pouvais prétendre à deux prix, pour le mieux. Peut-être n'aurai-je rien ; au surplus, ce ne sera point de ma faute.

Il donna, jadis, sa copie à son ami, M. Macqueron, qui me l'a offerte. Il s'agissait de développer en vers latin cet argument.

Un Espagnol venu de Gadès à Rome, seulement pour voir Tite-Live, raconte ses impressions dans une lettre à l'un de ses amis.

Pauvre vers latin ! Déjà battu en brèche, à la fin de l'Empire, poursuivi comme un intrus, par les divers ministres que la politique, a depuis le 4 septembre, portés au pouvoir, traqué par l'un, conspué par l'autre, aboli par un troisième, il a définitivement disparu de l'enseignement secondaire. A peine figure-t-il encore au programme de la licence ès-lettres. Traitons-le donc comme un objet d'archéologie littéraire, n'en parlons qu'à titre de curiosité rétrospective. Mais reconnaissons qu'il eut, sur plus d'un jeune esprit, une influence salutaire, développant le goût de l'élégance, communiquant au style français la finesse et la précision des poètes de l'ancienne Rome.

Pour les jolis vers français qu'il devait écrire plus tard, Alexandre Legros a été souvent tributaire de la muse latine. La composition de 1852 le montre déjà disciple fidèle et ingénieux de Virgile et d'Horace.

Le mot « seulement » de l'argument officiel, indiquant le dédain de l'Espagnol pour la Rome pompeuse des Césars, lui a permis de faire d'abord une évocation de

Digitized by Google

cette Rome du Capitole « caput urbis et orbis, » des arcs de triomphe, des tombeaux et des temples. Par un de ces contrastes où se serait complu Victor Hugo, il décrit la Rome ancienne, vertueuse et guerrière, la Rome de Manlius, de Fabius et de Cicéron, celle enfin dont Tite Live a tracé l'impérissable image. Et la comparaison s'impose, elle n'est point à l'avantage du temps présent. Les citoyens se désintéressent des affaires de l'Etat ; abandonnant le forum, ils courent au cirque, poussent le cri fameux : *panem et circenses*! et refusent toute pitié pour le gladiateur dans l'arène, par le geste féroce d'une si terrible éloquence « *pollice verso.* » Il y a quelques emprunts à Lucain, à Juvénal, aux satiriques latins ; mais, beaucoup d'excellents vers nerveux et puissants, qui appartiennent en propre au jeune élève de seconde. On en jugera par ce fragment d'un latin si ferme et dont notre traduction ne donne qu'une idée affaiblie.

Amplius in magnâ nil jam spectabimus urbe :
Cives arma patrum tennes graviora reponunt ;
Desernere forum, leges moresque paternos.
Splendida templa vides, sed candida pectora desunt.
Puraque relligio et templis abiere fugaces,
Nomina vana, Dei. Victori curia servit
Cuilibet, atque alio cras servitura tyranno,
Dum tumidi incedunt, pannosa note, quirites,
Panem et Circenses ! clamant, et pollice verso,
Atque oculo ardenti, satiatur sanguine vulgus.

Qu'aurions-nous à voir de plus dans la grande ville ? Les citoyens amollis déposent les armes de leurs pères, trop lourdes pour leurs bras ; ils ont abandonné le forum, les lois, les mœurs des ancêtres. Tu vois des temples splendides, tu regrettes des cœurs purs. La sainte religion, les dieux proscrits, les dieux, devenus de vains simulacres, sont chassés de leurs autels. Le Sénat est au service du premier vainqueur venu, demain il s'humiliera devant un autre tyran. Quant à la populace, elle marche insolemment, sous ses

Digitized by Google

habits sordides, elle crie : *Du pain et les jeux du cirque* ! retournant le pouce pour demander la mort avec la rage dans les yeux, elle se rassasie de sang humain !

Dans ce saisissant tableau, chaque trait fait image ; entre tous se détache un vers où l'antithèse est, jusque dans les mots, admirablement marquée :

Splendida templa vides, sed candida pectora desunt.

Je vois, d'ici, le délégué du conseil supérieur de l'Université mettant à ce vers une petite accolade avec la mention : « *Très bien* ! »

Que de généreuses hyperboles ou d'épigrammes acérées, ce contraste entre l'austérité républicaine et la pompe césarienne eût inspirées, sous l'Empire, à un lycéen libéral, émule de Rogeard, l'auteur des *Propos de Labienus*, adepte des About et des Prévost-Paradol ! Mais on n'était alors qu'au seuil de l'Empire, et Legros, esprit sage, caractère prudent, aurait toujours hésité à puiser les traits de la satire ailleurs que dans l'arsenal classique.

Mais il s'agit bien d'hexamètres latins ! Sentant l'éveil de la vocation poétique, mon ami avait déjà, à cette époque, rimé pour son propre compte et dans sa langue maternelle. Voici une élégie qu'il m'adressa de Paris, au mois de juin 1852. Je me plais à la reproduire en entier, car elle me paraît, malgré des défauts qui sont ceux de l'extrême jeunesse, donner de vraies promesses de talent. Le titre même peut être respecté ; il me rappelle que cette lamartinienne élégie vint me charmer sur mon lit de souffrance. Ah ! les vers de l'ami valurent bien, pour me guérir, les ordonnances du médecin

Digitized by Google

A MON AMI PAUL EUDEL, MALADE

Ami, voici la nuit, et demain c'est dimanche ;
Dimanche ! à ce seul mot mon cœur s'épanouit :
C'est le jour du plaisir et de la gaieté franche ;
Il me tarde déjà que, radieuse et blanche,
L'aurore ait dissipé la nuit.
C'est que demain, avant que l'horloge enrhumée
Ait douze fois tinté,
La prison qui retient ma jeunesse enfermée
Va s'ouvrir, et me rendre et la ville animée
Et huit heures de liberté.
Aussi pour moi dimanche est un jour sans nuage,
Et l'air que je respire est plus frais et plus pur ;
Plus doux est de l'oiseau l'harmonieux ramage,
Et du ciel à mes yeux plus limpide est l'azur ;
Même, le croiras-tu ? mon pain sec est moins dur.
Tout dort ici ; moi seul je veille,
Et pourtant ce n'est pas aux plaisirs de demain,
Ce n'est pas à quelque merveille
Que rêve ma pensée égarée en chemin.
Je relis ces feuillets où, de mon existence,
Chaque jour imprima quelque doux souvenir ;
Il est si beau, crois-moi, l'azur de notre enfance
Quand aucun souffle impur n'est venu le ternir !
Muet, silencieux, je repasse en moi-même
Ces jours de paix et de bonheur,
Et je crois voir encor ces lieux chers à mon cœur
Où j'ai laissé tout ce que j'aime.

Quand donc, o mon pays, me sera-t-il permis
De fouler sous mes pas, errant à l'aventure,
De tes brillants tapis la riante verdure !
Quand donc vous reverrai-je, ô mes parents chéris,
Vous dont l'amour constant réchauffa mon enfance,
Vous qui faites ma joie et mon plus grand bonheur.
Et vous, ô mes amis, et toi, toi que l'absence
A rendu plus cher à mon cœur.

Mais peut être, étendu sur ton lit de misère,
Au moment où mes vers voudraient te consoler,
Tu souffres, pauvre ami, les tisanes amères,
La diète et ses ennuis, les drogues salutaires
Et d'autres maux encor dont je n'ose parler.

Digitized by Google

Pourtant il faut souffrir : car c'est la loi commune,
Chacun dans ce bas monde a son lot : la fortune
Pour quelques jours, hélas ! t'a ravi la santé ;
Derrière une grille importune,
La cruelle me tient dans la captivité,
Mais, comme dans le ciel plus pur après l'orage,
Le soleil reparait plus brillant et plus doux,
Comme après les frimas et l'hiver en courroux,
Les grâces du printemps nous charment davantage :
De même, cher ami, pour toi voici venir
Le jour de la convalescence ;
Bientôt les heures de souffrance
Ne te laisseront plus qu'un léger souvenir,
Et ce souvenir même aura pour toi des charmes,
Tu te rappelleras les soins de chaque instant,
Les inquiétudes, les larmes
Qu'une mère voudrait en vain, dans ses alarmes
Cacher aux yeux de son enfant.
Tout alors, tout revêt sa plus belle parure
Et les champs, et les cieux et les fruits et la fleur,
La sève de la vie en nous coule plus pure ;
Tout semble conspirer à nous rendre au bonheur.
L'étude même alors, l'étude sait nous plaire ;
Avec joie on reprend ses travaux commencés
Et l'on rentre, oublieux de ses ennuis passés,
Sous le joug détesté mais pourtant salutaire ;
De même aussi, pour moi, quand reviendra le jour
Où je reverrai ma patrie,
Et lorsque de Launay je saluerai la tour,
Près de ma famille chérie,
Je veux, libre et plein de gaité,
Chassant bien loin la rêverie,
Oublier les ennuis de la captivité.

Et cependant la nuit s'avance ;
Diane a de son cours achevé la moitié ;
Moi je veille et rêve en silence ;
Il est si doux au cœur de franchir la distance
Et de rêver à l'amitié.
Pourtant de mes amis le ronflement m'invite
A confier ma tête à mon maigre oreiller ;
Adieu, mon vieil ami, guéris, guéris, bien vite
Et pense, quelquefois, au pauvre prisonnier.

Paris, juin 1852.

Digitized by Google

Ce ne fut pas sans un serrement de cœur qu'Alexandre Legros renonça à la carrière de l'enseignement, qui s'était un instant entr'ouverte devant lui. Plus persévérant, ou plus heureux, il serait devenu sans doute, un distingué professeur de Faculté. L'Université l'aurait conduit à la littérature par une de ces portes qui s'appellent *la Revue des Deux-Mondes*, *le Temps*, *le Journal des Débats*. Peut-être même, aurait-il couronné une carrière brillante par l'Académie française. Le froissement causé par un échec au grand concours en décida autrement.

Il revint donc à Nantes, rentra au collège, et, dans la classe de philosophie — de logique, comme on disait alors — triompha de nouveau sur toute la ligne. Notre censeur, M. Jouvion, souleva ses lunettes d'or et interrompit, à plusieurs reprises, la lecture du palmarès, pour permettre aux élèves de saluer de leurs applaudissements répétés, le nom d'Alexandre Legros « déjà couronné. »

Résultat prévu : à la session d'août 1853, Alexandre Legros conquit brillamment, à Rennes, son diplôme de bachelier ès-lettres.

Pendant que je rompais avec les lettres, à mon vif regret, et que mon père, suivant le programme alors tout récent du ministre Fortoul, me faisait bifurquer vers les sciences, mon ami allait de succès en succès. Cette année 1853 marque une série de faits intéressants dans sa vie. Bachelier ès-lettres au mois d'août, bachelier ès-sciences au mois de décembre, prouvant ainsi à ses examinateurs qu'il passait sans difficulté d'un discours latin à un problème d'algèbre, il se présentait,

Digitized by Google

en septembre, aux examens pour le surnumérariat des Douanes. Envolés les rêves d'antan! Il s'échouait dans cette administration où son père occupait le poste de commis de direction.

J'ai gardé sa copie de l'examen des douanes comme celle du concours général. L'une et l'autre me représentent, sous leurs aspects les plus élevés, le caractère et le talent de mon ami. Dans les vers latins, je retrouvais la grâce et la force de sa pensée, l'agrément de son style; dans la dissertation française, le développement de cette maxime : « Le travail est nécessaire à l'homme » m'apparaissent la méthode de son esprit, la profondeur et la justesse de ses réflexions.

Irréprochablement composée, cette dissertation résume avec beaucoup de vigueur et de netteté la phrase suivante de la conclusion :

C'est le travail qui nourrit l'homme et nourrit sa famille ; c'est le travail qui accroît la richesse individuelle, qui fait la grandeur des Etats et la prospérité des peuples ; c'est le travail enfin qui est le soutien de la morale et le plus solide fondement de la société.

Des sujets de cette nature sont souvent traités au collège; les professeurs de philosophie les indiquent à leurs élèves, mais bien peu de ces jeunes gens témoignent des qualités exceptionnelles que Legros possédait déjà comme un maître! D'un côté, le plan, l'enchaînement des idées, la logique du raisonnement; de l'autre, l'harmonie de la phrase, la cadence des périodes qui font songer à Cicéron ou à Bossuet.

Voulez-vous un exemple :

C'est par le travail que l'homme, non content des aliments grossiers et sauvages de ses premiers pères, se procure une nour-

Digitized by Google

riture plus agréable et plus saine, en cultivant la terre dont il fait sortir les moissons ; c'est à son travail qu'il doit les vêtements qui le couvrent, le toit qui le protège des intempéries de l'air, le lit qui reçoit ses membres fatigués, les palais et les monuments dont ses cités sont embellies, les vaisseaux qui le transportent aux bords les plus lointains et établissent une communication facile entre tous les peuples.

Quelle caresse pour l'oreille ! Pas de voyelles qui se heurtent, pas une syllabe qui ne soit à sa place, harmonie parfaite de la pensée et de l'expression.

Tout le reste de l'examen d'Alexandre Legros fut à la hauteur de cette brillante et solide dissertation. Reçu le premier au concours, il était nommé, dès le 27 septembre 1853, surnuméraire à Nantes.

Peu de traces dans mes notes de ce surnumérariat paisible. Chaque jour qui s'écoulait rendait plus étroite notre liaison. Mon ami s'accommodait fort bien de sa nouvelle existence, et si, comme un employé du ministère de l'intérieur, Joseph Delaroa, il avait écrit les *Patenôtres d'un surnuméraire*, il n'y aurait pas glissé, alors du moins, de traits malins contre l'administration.

Déjà remarqué par son directeur, M. Galot, il rempilssait près de lui les fonctions de rédacteur. On l'appelait souvent dans l'un des beaux salons transformés en bureaux, de l hôtel du quai de la Fosse, construit, au dernier siècle, par Jean-Baptiste Ceineray. Il écrivait, là, sous la dictée de son chef, quelques rapports administratifs, de cette écriture élégante, correcte et fine qui lui fut fort utile dans toutes les étapes de sa carrière.

Sorti de l'hôtel des douanes, il menait chez ses parents la vie la plus réglée. Lever, coucher, repas, tout savait lieu à des heures fixes. Le soir venu, M. Legro,

Digitized by Google

père, fidèle à ses anciennes habitudes, s'installait au coin du feu, sous la lampe, lisant de sa voix lente et grave les romans terribles ou joyeux, que leur publication, par le libraire Barba, en livraisons à dix centimes, pauvrement illustrées, mettait à la portée des petites bourses. Il puisait rarement dans sa bibliothèque romantique, qui se composait de quelques ouvrages reliés dans le goût du temps, à la manière de Bozérian. Ce type accompli de l'homme de famille avait trouvé un autre emploi des longues soirées d'hiver : il faisait de la tapisserie, il en avait garni tout un meuble de salon qui fit partie de son héritage. Je le vois encore penché devant son métier ; n'avait-il pas associé sa femme et son fils à ce travail de l'aiguille où l'esprit se repose !

L'heure sonna pour Alexandre de s'arracher à cette douce et monotone existence. Son surnumérariat avait duré près de deux ans. Le 22 juin 1855, il était nommé receveur des douanes à Moèze, une petite localité de la Charente-Inférieure, située dans la circonscription administrative de la Rochelle.

De sa nouvelle résidence, il m'écrivit, le 26 août de la même année, une lettre très spirituelle et qui intéressera d'autres que moi. Il faudrait la citer tout entière. En voici un fragment des plus pittoresques :

Moèze est un village situé à 8 kil. de Rochefort. Il est bâti sur la grande route d'où l'on voit de loin la flèche élancée de l'église. Au milieu du village viennent aboutir deux ou trois chemins appelés rues par les indigènes. Ces derniers ressemblent à peu près aux campagnards de tous les pays. Ils ne sont pas plus malpropres que les Bretons, ni moins subtils que les Champenois. Mais ils ont une qualité qui leur est propre ! c'est que tous, hommes et

Digitized by Google

femmes, jurent comme des païens et sont dans leurs propos d'une grossièreté abominable. Malgré cela, ils n'en sont pas moins parvenus à un certain degré de civilisation ; ce qui le prouve, c'est qu'ils dansent la polka, la varsovienne et la valse. C'est un talent que je me plais à leur reconnaître et que j'ai pu apprécier lors de la fête d'un petit village voisin de Moèze, qui a été célébrée deux ou trois jours après mon arrivée. Dans une petite salle, sur des planches posées sur des barriques vides, étaient assises les robustes danseuses, l'espérance du canton. On ne voyait pas sur leurs joues cette pâleur rosée que les romanciers se plaisent à vanter aujourd'hui, leur front n'avait ni le poli, ni la blancheur de l'ivoire, mais elles étaient éblouissantes par la teinte cramoisie uniformément répandue sur leur cou, leur figure et leurs mains et par l'apparence rugueuse de leur peau tannée et ratatinée par le soleil. Je ne veux pas oublier les danseurs, dont les souliers ferrés s'unissaient, pour marquer la mesure, aux accords criards d'un violon enrhumé et aux sons rauques et gutturaux que rendait par intervalle le serpent de la paroisse. Il paraît, d'ailleurs, que ces plaisirs se renouvellent assez souvent le dimanche ; ce qui prouve que les habitants de Moèze savent comprendre et cultiver les arts. Pour moi, je n'ai, bien entendu, assisté à cette fête qu'en simple spectateur, me reconnaissant absolument incapable de tous les gestes, pirouettes et autres fioritures dont ils embellissent leur jeu et qui donnent à leur maintien un cachet d'originalité.

(A suivre.) PAUL EUDEL.

Digitized by Google

POÉSIE BRETONNE

Fables bretonnes imitées de La Fontaine.

ER VRAÑ HAG ER LUHERN

Intron er Vrañ baret en ur huéhen,
Ur tam formaj é kreis hé bég,
Um apresté de zeibrein hé mérèn
D'hobér ur pred bourrus ha huég.
Mèz en eutru Luhern é tremèn idan d'hi
Er vlàz ag er formaj e hia betag é fri.
Èn ur sèuél è bèn nezé
Ean e remerk er Vrañ d'er lué
Er guél ag er biúañs e ra hoant d'é galoñ,
Mèz penauz er lemel a begos er pechoñ ?
Er Luhern a viskoah karget a finesseu,
Ne chom ket pèl amzèr de gavouit pèn d'é dreu.
Arlerh en dout lipet é vég,
El-man é kommañs é bredég :
« Deúèh mad d'oh, intron er Vrañ,
« Na braü, na koentik hou kavañ !
« Stang a léhieu e mès hantet,
« Braüoh pechoñ ne mès guélet.
« Mar dé hou poéh hanval doh hou mantèl,
« Mar kañet mad, oh, nezé biskoah guèl
« Doh hui er hetañ leh hemb larèt geu erbet.
» É misk er pechoned en des bet Doué krouéet »
Er Vran é kleúet kement-sé
Joiús ar er bar e saillé

Digitized by Google

Aveit diskoein hé boéh kèrañ
Digeor e hra ur beg ledañ.
Mèz, er beg digeoret, en tam formaj e gouéh
Ha d'er luhern treissour é ma lonket perhuéh.
— « Ne houièh ket, Janik, e lar hinàn goudé,
« Penauz ur méladour e zo lipour eüé.
« Bremàn hui er gouiou, rak aveit hou tiskein
« Ur tam formaj ehuès reit d'ein »
Er vran koart ha méhus e lar mèz devéhat :
« Ne vein ket mui treisset a vama d'un herrad. »

Luhernet a bep sort ar en doar e gavér.
Pe gleuet larèt d'oh konzeu doùs ha tinér,
Er pé e huès d'hobér guellañ :
Dalhet chong ag histoèr er Vrañ.

STEVAN KERHORET.

LE CORBEAU ET LE RENARD

Monsieur le corbeau perché sur un arbre, avec un morceau de fromage à la bouche, se disposait à manger son dîner, à faire un repas des plus friands. Mais voilà que monsieur le renard, en passant au-dessous de lui, sent l'odeur du fromage lui descendre jusqu'au nez. Levant alors la tête, il aperçoit le corbeau sur le haut de la branche. La vue de la nourriture excite son appétit, mais comment la retirer du bec de l'oiseau ? Le renard, de tout temps plein de finesse et de ruse, ne tarde guère à concevoir son plan. Après s'être léché les lèvres, il commence ainsi son discours : « Hé ! « bonjour monsieur le corbeau ! que je vous trouve beau ! que je « vous trouve joli ! J'ai parcouru bien des pays, nulle part je n'ai « rencontré un plus bel oiseau. Si votre voix ressemble à votre

Digitized by Google

« manteau, si vous chantez bien, oh, alors de mieux en mieux ; « à vous la première place, sans mentir, parmi les oiseaux que le « bon Dieu a créés. » Pendant tout ce discours, le corbeau plein de joie, sautillait sur la branche. Pour montrer sa plus belle voix, il ouvre un large bec ; mais du bec entr'ouvert le morceau de fromage tombe, et le renard trompeur l'avale aussitôt jusqu'à la dernière miette.

« Ne saviez-vous pas, dit-il ensuite, que tout flatteur est un « gourmand ? Vous le saurez maintenant, car pour vous l'appren- « dre vous m'avez payé d'un fromage. » Le corbeau honteux et confus dit à son tour, mais un peu tard : « D'ici longtemps je ne « serai plus trompé »

On rencontre sur la terre des renards de toute espèce. Quand vous entendez vous adresser des paroles douces et tendres, ce que vous avez de mieux à faire est de vous rappeler l'histoire du corbeau.

Digitized by Google

POÉSIES FRANÇAISES

L'ART GREC

Chez les Grecs, orateurs, femmes ou capitaines,
L'art naissant marquait tout de son magique sceau,
Sur des cailloux choisis la voix de Démosthènes
Apprenait à couler en limpide ruisseau.

La vierge que suivait la jeunesse d'Athènes,
Recevait chaque jour un hommage nouveau,
Et ses amants gravaient sur le bord des fontaines :
« Comme Leucippe est belle, il n'est rien de plus beau ! »

Pour avoir à Vénus fait un sanglant outrage,
Phryné comparaissait devant l'aréopage,
Son sein nu se fait voir, son crime est acquitté.

Lorsque Léonidas tombait aux Thermopyles,
Vouant aux dieux vengeurs ses armes inutiles,
L'ombre d'Homère était debout à son côté.

HIPPOLYTE LUCAS.

Digitized by Google

SONNETS BRETONS

DÉDIÉS AU BON POÈTE ARMORICAIN
OLIVIER DE GOURCUFF

Ma petite patrie est la Bretagne altière
Où les cœurs sont restés braves, comme autrefois ;
Elle a gardé les mœurs et l'esprit des Gaulois
Et le Breton têtu dit encor sa prière.

Duguesclin et Clisson dont l'Armorique est fière,
N'ont-ils pas guerroyé pour défendre ses droits
Pour Dieu, pour la Bretagne et pour ses anciens Rois
Qui reposent, muets, dans leurs tombes de pierre ?

Et moi je suis Breton en restant bon Français.
La France et la Bretagne ont uni leurs succès,
Leurs deuils, leurs chants d'amour, leurs rêves d'espérance ;

Mais j'aime le vieux sol que Brizeux a chanté,
Et c'est pourquoi mon cœur, en exil, est resté
Attaché, pour la vie, à ce coin de la France.

PAUL LORANS.

Digitized by Google

LE PARDON

Après un long combat sous le soleil brûlant
Deux fiers républicains, rudes soldats de Hoche,
Vont chercher le repos à l'ombre d'une roche
Où se dresse un vieux Christ, mutilé, chancelant.

Le couchant enflammé de son reflet sanglant
Rougit le divin front du martyr sans reproche.
A pas de loup, furtif, un paysan s'approche
Des dormeurs oppressés par un rêve accablant,

C'est un Chouan hâlé, robuste comme un chêne,
Au fond de ses yeux bleus luit un éclair de haine
Et, le poignard en main, il songe au châtiment

Qui doit venger les fils de la Terre Bretonne.
Il va frapper — mais non — il s'arrête, clément,
Car le vieux Christ de pierre a murmuré : PARDONNE.

PAUL LORANS

Digitized by Google

TROIS MARTYRS

On se souvient encore, à Châtillon-sur-Seiche, des noms de trois fermiers : Baratte, Logeais et Bazin qui, pendant la tourmente révolutionnaire, cachèrent chez eux un prêtre non assermenté appelé M. Crosson.

Pour éviter de prononcer son nom, ils le désignaient, quand ils lui parlaient, ou quand il était question de lui, entre eux, par le mot *tonton* qui, dans notre patois, veut dire mon oncle.

« Nous aurons demain la visite de *tonton*, disaient-ils ; il faut cuire de la galette, car il déjeunera sans doute avec nous. »

Une lettre adressée à cet ecclésiastique tomba malheureusement entre les mains d'un traître qui le dénonça. Des soldats le guettèrent et parvinrent à s'emparer de lui. Ils tirèrent un coup de fusil pour prévenir les leurs ; ceux-ci accoururent, saisirent l'infortuné prêtre par les cheveux, le traînèrent dans un pré et le fusillèrent.

Le matin de sa mort il se promenait dans la campagne avec la fermière Bazin. Lui, ordinairement très causeur, se taisait.

— Qu'avez-vous donc ? lui dit la femme Bazin, vous paraissez tout soucieux.

— J'ai le pressentiment que ma fin est proche.

— Ah ! par exemple, répliqua la fermière, pouvez-vous dire cela, *tonton* : le pays est tranquille depuis quelques semaines et personne ne semble s'inquiéter de vous.

Trois heures plus tard il était fusilé.

Les trois fermiers qui lui donnaient l'hospitalité furent arrêtés et conduits à Rennes, à la tour Le Bast. Baratte mourut en prison, et les deux autres revinrent chez eux après avoir subi plusieurs mois de captivité.

Digitized by Google

∴

Un autre prêtre vint le remplacer qui, lui, chercha un abri, dans une excavation, sorte de grotte naturelle, sous les racines d'un vieil arbre, sur les bords de la petite rivière la Seiche. Il y fut découvert et arrêté. Les bleus le fusillèrent également dans les prés Pruneaux, en face le village de Châtillon dans la paroisse de Bruz.

∴

Enfin, un troisième martyr vint habiter la chambre d'une maison de paysan située au village de Pierrefitte, en Bruz.

Il rayonnait dans tous les environs pour porter les secours de la religion aux malades qui réclamaient ses prières à leur dernière heure.

Lorsqu'il se voyait espionné ou suivi, un charretier lui passait bien vite son fouet et sa blouse et, à partir de ce moment, c'était le prêtre qui conduisait l'attelage. D'autres fois il entrait précipitamment dans un champ, se salissait les mains avec de la terre, et se mettait lui-même à conduire la charrue, pendant que le laboureur aiguillonnait les bœufs à la place d'un enfant qui allait se reposer dans un fossé.

Que de fois il évita ainsi d'être arrêté par les soldats du général Hoche qui sillonnaient le pays.

Ses vêtements sacerdotaux étaient cachés dans un cellier sous une cuve tournée *en adent*, c'est-à-dire sens dessus dessous, à la ferme de la Barre. Des fagots, de la paille, des instruments aratoires ne permettaient pas d'approcher facilement de cette cuve.

Ce fut là, dans ce cellier, pendant une grande partie de la Révolution, que l'abbé dit la messe, maria la jeunesse et baptisa les enfants.

Hélas ! malgré sa prévoyance et ses ruses, il fut dénoncé, et le dimanche de la Pentecôte, pendant qu'il disait la sainte messe, dans le bois de Chancor, il reçut une balle en pleine poitrine au moment de l'élévation.

Digitized by Google

La maison de Pierrefitte, aujourd'hui abattue, et où se trouvait l'humble chambre du défunt prêtre, était habitée au commencement du siècle par un sieur Porcher.

Le fils de ce dernier m'a raconté ce qui précède, et m'a affirmé que pendant bien longtemps son père ne put pénétrer le soir, après le coucher du soleil, dans la chambre du mort. Arrivé à un détour de l'escalier sa chandelle s'éteignait et si, néanmoins, il voulait avancer, il se sentait repoussé par une force invisible.

Porcher fit achever la messe commencée dans le bois de Chancor, et à partir de ce jour il n'éprouva plus aucune difficulté pour pénétrer nuitamment dans la chambre du prêtre fusillé[1].

ADOLPHE ORAIN.

[1] Les légendes de prêtres errants réclamant des acolytes pour achever leur dernière messe sont extrêmement nombreuses. Cela tient sans doute à ce qu'un prêtre qui, pour un motif quelconque, est obligé d'interrompre sa messe après la consécration, est obligé de la faire achever par un autre ecclésiastique lequel doit la prendre exactement à l'endroit où elle a été interrompue.

Digitized by Google

LE BON DIEU A LAILLÉ

I.

Le bon Dieu, en compagnie de saint Jean et de saint Pierre, vient quelquefois sur la terre et effectue des promenades dans les pays qu'il affectionne.

Un jour qu'il s'en allait à pied, de Rennes à Bain, toujours en compagnie de ses deux saints favorits, il s'arrêta à Bout-de-Lande pour déjeuner.

Dans l'auberge où il entra, on leur servit une omelette au lard et de la tête de veau qu'ils trouvèrent parfaites, car ils mangèrent tout.

Le bon Dieu, en se levant de table, dit: « Pierre, règle la dépense. »

— La bonne plaisanterie, répondit le portier du paradis, vous savez bien que je suis gueux comme Job.

— Alors c'est à toi, Jean, de régler ce que nous devons.

— Je n'oserais jamais, Seigneur, j'aurais trop peur de vous humilier.

— Je vois bien que vous êtes des farceurs, dit le bon Dieu en souriant, et il jeta une pièce d'or sur la table.

— Je ne puis vous rendre la différence, répondit la bonne femme je n'ai pas de monnaie.

— C'est bien, gardez tout, reprit le bon Dieu, vous en aurez besoin bientôt.

Le mari de la cabaretière, qui fumait sa pipe au coin du feu, avait d'un œil d'envie convoité la bourse pleine d'or du bon Dieu.

« Si je pouvais l'avoir, se disait-il, ma fortune serait faite et je n'aurais plus besoin de travailler. »

Il regarda de quel côté se dirigeaient les voyageurs, et lorsqu'il

Digitized by Google

les vit prendre la route de Bain, il s'empara d'un gros bâton et s'en alla à travers champs les attendre au coin de la lande de Morhéan.

Le maître du monde marchait en avant et arriva le premier près du malfaiteur qui s'élança sur lui, le prit à la gorge et s'écria : « *La bourse ou la vie.* »

Dieu le toucha seulement du doigt et le changea en âne. Puis il chassa la bourrique aux longues oreilles, qui baissa la tête d'un air penaud.

II

Arrivés au haut de la côte de Bel-Air, ils rencontrèrent un meunier qui se rendait à son moulin, chargé d'un énorme sac de grain.

Le pauvre diable n'en pouvait plus, et la sueur lui coulait sur le visage.

— Tu sembles bien fatigué, mon brave homme, lui dit le Seigneur Dieu, tu n'as donc pas d'âne à ton service ?

— Hélas ! je suis trop pauvre pour cela.

— Si tu veux je vais te louer le mien.

— Je ne demande pas mieux, si vous voulez être raisonnable.

— Je te laisserai mon âne pendant sept ans et, chaque jour, tu déposeras une obole dans une tirelire que tu me remettras à l'expiration de notre marché.

— C'est une affaire conclue, répondit le meunier, qui avait examiné la bête en détail et l'avait trouvée capable de faire un bon service.

— Ce n'est tout, ajouta le bon Dieu, je dois te dire que mon âne ne mange point. Chaque fois qu'il semblera avoir faim et qu'il braira comme pour demander sa *bronée*, tu prendras un bâton et frapperas dessus à tour de bras jusqu'à ce qu'il se taise.

Le meunier était ravi comme bien on pense.

III

Lorsque les sept années furent écoulées le bon Dieu, toujours accompagné de saint Pierre et de saint Jean, revint à Bel-Air chercher son âne.

Digitized by Google

Le meunier avait fait fortune, car sa bête qui, en effet, ne mangeait point, avait travaillé comme quatre animaux de son espèce.

Il la rendit au bon Dieu et lui remit le montant exact des oboles amassés jour par jour qui formaient un assez joli chiffre.

Le Seigneur se rendit à l'auberge de Bout-de-Lande.

— Nous reconnaissez-vous ? dit-il à la bonne femme qui vint au-devant d'eux, voilà juste sept ans que nous sommes venus déjeuner ici.

— Et vous nous avez servi, ajouta saint Pierre, une omelette au lard et une tête de veau comme on n'en mange pas dans le paradis.

— Ne pourriez-vous nous en servir de pareilles ? s'empressa de dire saint Jean, qui était tant soit peu gourmand.

— Vous aurez ce que vous désirez, mes seigneurs, répondit la bonne femme, qui reprit en gémissant : oui, je me souviens de votre première visite et ne saurais l'oublier, car c'est à partir de ce jour que mon pauvre homme a disparu.

— Votre homme, dit le bon Dieu ; mais il est à la porte, qui n'ose entrer. Allez donc le chercher.

La femme courut ouvrir la porte et trouva son mari qui, après l'avoir embrassée, vint se jeter aux pieds du bon Dieu en lui demandant pardon.

— Relève-toi, lui dit le Seigneur, tu es pardonné. Prends cet argent que m'a remis le meunier de Bel-Air et rappelle-toi que l'argent gagné est le seul qui profite.

ADOLPHE ORAIN

Digitized by Google

NOTICES ET COMPTES RENDUS

PAR LE BONHEUR. — ROMAN DE DEUX AMES, par Charles Fuster. — Paris, librairie Fischbader, S. D. (1897).

L'écrivain, chez M. Charles Fuster, ne se sépare pas de l'homme ; avec une loyauté parfaite, une franchise dont l'époque présente offrirait peu d'exemples, le second explique le premier. Cette harmonie de la pensée intime et de la phrase très sensible dans les recueils de vers, dans le premier roman de l'auteur et dans son œuvre critique, si importante, règne souverainement sur son dernier livre, au titre un peu énigmatique « Par le bonheur ». C'est, ajoute M Fuster « le roman de deux âmes ». Remarquez que le cœur et l'âme sont toujours les vrais héros de ses livres, qu'il ne se lasse jamais de les interroger, et que cette enquête psychologique est un perpétuel retour sur lui-même. Personnalité, sentimentalité, telle est la double et attachante caractéristique de l'esprit littéraire de M. Charles Fuster — je ne dis pas de son talent, pour montrer qu'il n'y a rien d'artificiel en tout ceci, et je me garde de chercher aucune méchante querelle à la sentimentalité, qui est tout simplement la fleur du sentiment.

« Par le Bonheur » est une histoire si confidentielle, accrochant à la fiction tant de lambeaux tout palpitants de vie, qu'elle ressemble à une autobiographie. L'intrigue est assurément moins compliquée que dans les romans d'Alexandre Dumas, ou même de M. Zola. Tout s'agite, se noue et se dénoue entre l'âme de Georges d'Airel et l'âme de sa cousine Ydelette de Kémartin, sous le ciel du pays le plus bretonnant de la Bretagne, celui de Paimpol, de Tréguier et de l'île de Bréhat.

Ce n'est pas une de nos moindres joies, mêlée de surprise, que de trouver, sous la plume d'un étranger, une si exacte et pénétrante description de cette partie peu connue de l'Armorique, des âpres printemps, des mélancoliques hivers, des Christs des routes au regard douloureux comme celui des femmes de marins, du cloître et de la cathédrale de

Digitized by Google

Tréguier, de cette pointe de l'Arcouest d'où apparait, formidable et séduisant à la fois, l'Océan breton. « Jamais on n'avait ni ne saurait le « décrire — conclut trop modestement M. Fuster — et Georges eut plus « que jamais une très petite idée de la littérature. »

Pauvre littérature ! N'en dites pas trop de mal, cher confrère. Elle vous a donné d'exprimer, en un style approprié au sujet, ce que vous avez observé et senti, le paysage breton, et les caractères bretons de trois de vos personnages, la Bretagne lumineusement gaie avec M. de Kémartin, le vieil enfant, la Bretagne pieuse et résignée avec Mme de Kémartin, la Bretagne tenace, dévouée, sublimement aimante avec Ydelette, qui aime assez son Georges pour lui faire, à un moment, le sacrifice de sa précieuse individualité.

Dirai-je que M. Charles Fuster, rappelant les écrivains du XVIIIe siècle et en particulier son illustre compatriote Jean-Jacques Rousseau a, peut-être excessivement, le don des larmes ? Ce serait médire de la *rosée amère de la douleur*, comme chante une romance délicieusement vieillotte. Livre de bonne foi, en somme, livre vibrant et sincère, où l'auteur s'efface, où l'homme a dû mettre ses plus chères pensées.

O. DE GOURCUFF.

∴

Le POÈME DU RHÔNE en XII chants, texte provençal et traduction française, par Frédéric Mistral. — Paris, Alphonse Lemerre éditeur, 1897.

Plus heureuse que notre Bretagne, la Provence a conservé son grand poète national. Brizeux est mort, dans la pleine maturité de son talent ; la vieillesse de Mistral est toujours féconde en œuvres merveilleuses.

J'ai sous les yeux la dernière venue de ces œuvres, *Le Poème du Rhône*, dont la publication a coïncidé avec les fêtes félibréennes de Valence et d'Orange ; notre collaborateur M. Bout de Charlemont a rendu compte ici même de la visite que la France lettrée vient de faire, à cette occasion, à l'auteur de *Mireille* dans son domaine de Maillane.

Le *Poème du Rhône* est fougueux, emporté, sonore, d'allure presqu'effrayante, par instant, comme le grand fleuve qu'il décrit. Après l'avoir lu, on voit vraiment courir le Nil français : « ce diantre de Rhône, » disait Mme de Sévigné, prend la figure sensible d'un fleuve d'Homère.

C'est bien à Homère encore que font penser ces douze chants, où la

Digitized by Google

poésie, tour à tour héroïque, sentimentale, légendaire, familière coule à pleins bords. L'épisode de Guilhem, le prince hollandais et de l'Anglore, la jolie orpailleuse, est une idylle antique, tranchée par la Parque. La figure de Maître Apian, le patron des sept bonnes barques et le chef des Condrillots, qui lutte contre le « bateau à feu », le monstre, a le relief d'un des Titans de la fable.

C'est dans ce combat de l'homme contre la science que le poème, tout à l'heure égayé par le sourire des *Vénitiennes* et le tumulte de la Foire de Beaucaire, trouve sa terrible catastrophe. La sublime résistance de Patron Apian contre le bateau à vapeur fait songer à celle que nos Bretons déployèrent contre la locomotive « le dragon rouge annoncé par Merlin. »

Saluons, aux deux bouts de la France, ces races fortes et saines encore capables d'enfanter des chefs-d'œuvre, comme le *Poème du Rhône*.

O. DE GOURCUFF.

∴

FLEURS DU NORD. — SONNETS RUSSES. — PRÉFACE DE CHARLES FUSTER, par H. Bout de Charlemont. — Paris, A. Gautherin, éditeur, 1897.

Si jamais livre parut à son heure, c'est bien celui-ci, dont la publication a coïncidé avec le voyage du président de la République en Russie. La poésie mêle sa note au concert. Les *Fleurs du Nord* ne sont cependant pas de pures poésies d'actualité. Sur les cent six sonnets qui composent la gerbe ou le bouquet, les premiers seulement rappellent la semaine, désormais historique d'octobre 1896, et il est permis de ne pas les trouver les meilleurs. En pareille circonstance, MM. Sully Prudhomme, de Heredia, Coppée, ont éprouvé, avant M. Bout de Charlemont, les dangers de l'inspiration officielle.

A peine a-t-il payé au Tzar et à la Tzarine son tribut d'hommages, que l'auteur des *Fleurs du Nord* nous donne ses impressions bien personnelles et très pittoresques, sur un pays qu'il a longuement visité, sur Moscou et Saint-Pétersbourg, le steppe et le fleuve, le cosaque et le moujick. Chacun de ces sonnets est fait avec une « chose vue » — aurait dit Hugo — ou avec un souvenir d'histoire.

Ces petits tableaux où passent, tour à tour, les mystérieuses et farouches peuplades de l'immense empire, Téherkesses indomptables,

Digitized by Google

Toungouses âpres au gain, Kourdes cruels, Lithuaniennes aux belles formes, pêcheurs d'Arkhangel et Juifs polonais, sont souvent des peintures achevées. Quand ils ressemblent à des esquisses, c'est la faute du sonnet et de son moule étroit.

Dans son dernier sonnet « Aux Poètes de la Russie », M. Bout de Charlemont a plaidé pour lui-même, et fort gracieusement, les circonstances atténuantes.

Mais il n'a point, d'ordinaire, besoin d'indulgence. Je pourrais le montrer, en plus d'un de ses poèmes, disciple ou émule des romanciers préférés de la Russie ; un des meilleurs est celui qu'il consacre à Rostôpchin, le formidable incendiaire de Moscou.

Rotopschin, l'exécrable et sublime Vandale,
L'audacieux pandour, le brutal conseiller,
Ne craignit pas d'agir comme un vrai cannibale,
De tout scrupule humain dût-il se dépouiller.

Pour le salut public, la ville féodale
Par lui fut condamnée, et l'on vit travailler
Au forfait nécessaire, une horde infernale
Et la flamme docile aussitôt pétiller.

Un vent impétueux, consommateur de l'œuvre,
S'élève, propageant en tous lieux le fléau
Qui rampe, glisse, ondule, ainsi qu'une couleuvre.

La ville entière brûle. Un dévorant rideau
De feu sur elle étend sa nappe claire où fauve.
Hélas! Moscou n'est plus, mais la Russie est sauve.

La bonne opinion que nous avons de l'auteur de ces vers inégalement beaux, s'accroît de ce qu'il est Breton et a célébré avec un enthousiasme éloquent la Bretagne où il est né, la Provence où il vit, la Russie où il a passé.

O. DE GOURCUFF.

∴

Le R. P. Libercier, pieux et lettré biographe des religieux de son ordre, vient de publier une notice très attachante sur le R. P. Barral, mort récemment. C'est une noble vie, toute de zèle apostolique. Le P. Barral fut le digne disciple du P. Lacordaire, qui lui adressa ses admirables *Lettres à un jeune homme sur la vie chrétienne* et du P. Captier, qui l'as-

Digitized by Google

socia à la fondation de l'Ecole d'Arcueil. Il faut lire, dans la brochure du P. Libercier le récit des derniers moments de l'éminent maître des Novices, se soulevant sur son lit d'agonie et retrouvant toute sa présence d'esprit pour éclairer le Tribunal compétent sur la cause des Dominicains, martyrs de 1871. On dirait un chapitre de la *Vie des Saints*.

O. DE G.

∴

Le numéro de juillet du *Spectateur catholique*, la revue belge qui réalise l'alliance de la pensée et de la foi, offrira à nos lecteurs un intérêt particulier. Après des pièces de vers de nos compatriotes Louis Tiercelin, Olivier de Gourcuff, Charles Le Goffic, Anatole Le Braz, Charles d'Ys, Yves Berthou, Frédéric Plessis, Fleuriot, Kerinou, ce numéro renferme une étude de M. Adrien Mithouard : *L'âme bretonne*, où l'auteur — d'ailleurs, sévère pour nos poètes — souhaite à la Bretagne le grand rêveur mystique qu'elle mérite.

∴

Sur l'initiative des « Bretons de Paris » la ville de Morlaix vient d'inaugurer un monument, œuvre du sculpteur Ludovic Durand, à la mémoire d'un de ses plus glorieux marins, Cornic-Duchêne. Les fêtes, rehaussées par la présence de plusieurs personnalités bretonnes, et d'un délégué du Ministère de la marine, ont été très brillantes. Notre collaborateur, Ch. Le Goffic, l'auteur de *Sur la cité*, peut s'attribuer la plus belle part du succès.

Le Gérant : R. LAFOLYE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

Digitized by Google

LA BRETAGNE
SOUS LE MARÉCHAL D'ESTRÉES

CHAPITRE I

Les débuts du maréchal[1].

On connaît assez bien les principaux incidents de ce tragique épisode de l'histoire de Bretagne qui s'appelle la conspiration de Pontcallec, l'effort des Etats pour secouer la tyrannie bureaucratique que le grand roi leur avait imposée et pour reprendre la libre gestion de leurs affaires (1715), les premières concessions du pouvoir mal affermi du régent (1716), puis l'essai de réaction, les violences du maréchal de Montesquiou, la session mouvementée de 1717-1718, les tentatives de résistance légale (1718), les préparatifs d'insurrection, les assemblées de Lanvaux (8 avril 1719), de Moncontour (12 juin), de Questembert (21 juin), les premières escarmouches, puis les hésitations, la reculade des uns (octobre), les révélations des autres, bref, la débandade complète en décembre, la fuite en Espagne de MM. de Rohan, de Bonamour, de Lambilly, de la Beraye, l'arrestation et bientôt l'exécution de MM. du Pontcallec, de Montlouis, du Couédic et le Moyne de Talhouët. Ce que l'on connaît moins, ou plutôt ce que l'on connaît très mal, c'est l'histoire des années qui suivirent. On se représente assez volontiers la Bretagne terrifiée et domptée par ce sanglant dénouement de son rêve de liberté, ses Etats votant dans le silence de la soumission les subsides demandés, bref, le calme naissant de la violence même de l'orage jusqu'au jour où, trente ans après environ, la Bretagne sort de sa léthargie pour engager de nouveau la lutte contre l'abso-

[1] On trouvera tous les renseignements relatifs aux Etats de 1720 dans la série H des *Archives nationales*, liasses 229 à 233, aux Etats de 1722, liasses 234 à 238, aux Etats de 1724, liasses 239 à 245.

Digitized by Google

lutisme du gouvernement central. C'est bien en effet l'impression qui se dégage de la lecture du seul travail d'ensemble qui ait encore été consacré à l'histoire de notre province depuis la réunion, les *Etats de Bretagne* de M. de Carné. Entre 1720 et 1752 nulle session ne lui semble digne d'être signalée. A peine note-t-il en 1736 quelques symptômes du réveil de l'esprit d'opposition. Combien cette opinion cadre peu avec la réalité des faits ! Pour être moins dramatiques, moins mêlés aux incidents de la politique générale française, les événements de cette époque n'en révèlent pas moins l'existence d'une opposition active, énergique, persévérante, et c'est ce que je voudrais montrer tout d'abord par l'étude des 17 premières années de cette période (1720-1737).

I

L'exécution des quatre gentilshommes, agents principaux ou secondaires de la prise d'armes qui venait d'échouer, ne supprimait pas la difficulté chronique qui embarrassait périodiquement le gouvernement dans ses rapports avec la population bretonne, je veux dire la nécessité de faire renouveler tous les deux ans par les Etats l'autorisation de percevoir les impôts existants ou d'en établir de nouveaux. Il n'avait pas osé les convoquer, comme il aurait dû le faire, en 1719, on était alors en pleine crise, et le garde des sceaux écrivait le 11 octobre au maréchal de Montesquiou qu'il ne s'agissait pas encore de déterminer le lieu où les Etats s'assembleraient, ni l'ordre qu'on y devait apporter. Mais on ne pouvait tarder indéfiniment, et en 1720, on se décida à convoquer les Etats à Ancenis ; on espérait ainsi, en plaçant le siège de l'assemblée à l'une des extrémités de la province, diminuer l'affluence des gentilshommes qui puisaient dans leur nombre une force de résistance incalculable. On n'était pas cependant sans inquiétudes, comme le prouvent les instructions remises le 18 août aux agents du roi. Elles portaient en effet : 1° que si le don gratuit n'était pas voté par acclamation, suivant l'usage introduit il y avait un peu plus de quarante ans par le duc de Chaulnes et sur lequel les Etats avaient voulu revenir en 1717, il fallait arrêter aussitôt tout travail et en-

Digitized by Google

voyer un courrier au roi ; 2° que s'il était voté par deux ordres, il fallait passer outre à l'opposition du troisième ; 3° que toute députation à la cour était interdite ; 4° que nulle proposition ne devait être discutée avant que les présidents des ordres n'en eussent conféré avec les commissaires du roi ; 5° que la capitation ne serait pas abonnée, mais perçue directement par les agents du pouvoir central; 6° qu'il ne devait être toléré ni bureaux diocésains, ni commissions quelconques. Nous verrons bientôt cette dernière clause devenir le pivot de la lutte qui va s'engager.

Ces instructions étaient un refus péremptoire de déférer aux vœux des Etats sur les grosses questions agitées dans leurs assemblées depuis cinq ans. A côté de ces points fondamentaux, la province avait d'autres griefs dont on trouve l'énumération dans les remontrances dressées à chaque session pour être mises sous les yeux du roi. Au rebours de ce que l'on pourrait croire, ces remontrances ne touchent en effet que des points secondaires ; les Etats se plaignent par exemple qu'on ait supprimé en 1714 le juge breton de l'île de Bouin, ce qui est un acheminement à l'union de cette île au Poitou, union d'ailleurs réclamée depuis longtemps par les habitants (art. 3), des édits de mars 1707 et janvier 1715 qui créent ou rétablissent après leur union en 1710 aux seigneuries qui les avaient rachetés pour diminuer le nombre des degrés de juridiction, qui créent, dis-je, dans les justices seigneuriales des juges gruyers pour les eaux et forêts, nécessaires, déclare le roi, pour empêcher les seigneurs ecclésiastiques de dégrader leurs bois dont ils ne sont que les usufruitiers (art. 6), du rétablissement par édits des 23 janvier et 3 juillet 1717 des commissaires enquêteurs et certificateurs de criées pour les appositions et levées de scellés, enquêtes, interrogatoires, inventaires, bannies à fin de saisie réelle, etc., de leur prétention d'imposer leur ministère pour certifier les bannies à fin d'appropriement qui en Bretagne sont certifiées en justice, et d'exiger un droit par chaque héritage et fief, ce qui fait que les tenanciers du domaine royal abandonnent leurs terres pour aller chez les seigneurs. Les Etats se plaignent encore de la multiplicité des bureaux d'insinuation qui est telle qu'on ne sait où aller

Digitized by Google

pour connaître les mutations (art. 11), de l'absence d'un règlement pour les contrôles (art. 10), de ce qu'on paye en assignations les gages des officiers des Etats (art. 12), du rétablissement en 1702 et 1704 des offices d'arpenteurs, greffiers de l'écritoire et experts rachetés en 1701. Il y a même un article Ier qui est en quelque sorte de style, dans lequel les Etats demandent que les bénéfices de Bretagne soient réservés aux ecclésiastiques bretons, ce à quoi le roi, feignant de ne pas comprendre la portée de la demande, répond invariablement que puisque les Bretons reçoivent des bénéfices en dehors de la province, il y a compensation. Il en est de même de la suppression des étapes, rations, quart d'hiver, garnison et logement des gens de guerre, toujours demandée (art. 5), toujours ajournée. Les Etats n'ont obtenu satisfaction que sur trois points : suppression de cette foule d'offices de maréchaussée, créés en juillet et décembre 1708 et octobre 1713, qui avaient fait monter ce fonds de 4.000 à 20.000 livres, tous complètement inutiles, comme ceux que le grand prévôt exerce, ou incompréhensibles, comme celui de trompette, « la fonction de la maréchaussée étant de poursuivre les voleurs et les bandits et de marcher à la sourdine pour les découvrir » (art. 2) ; 2° les baronnies ne comporteront plus le droit de présider la noblesse que si leur acquéreur est d'ancienne extraction (art. 4) ; 3° suppression des offices de commissaires aux décrets ou ventes à l'amiable qui augmentaient les droits et arrêtaient ainsi la circulation des immeubles (art. 7)[1]. C'était tout et c'était maigre.

Il était un point cependant qui tout en n'étant qu'une simple

[1] Dans les sessions suivantes, je note à la fois la répétition des mêmes plaintes, pour Bouin (1720), etc., de petites affaires, usurpation par le domaine des îles et îlots (1722 et 1724), lettres de chancellerie que l'on exige pour les émancipations (1722, 1724), pour les bénéfices d'âge et d'inventaire (1730), évocation à des tribunaux étrangers de procès entre Bretons (duc de la Trémoille, compagnie des Indes, 1722, 1724), application du droit de sceau aux rôles des fouages, du centième denier aux domaines congéables, de l'amortissement aux hôpitaux et écoles de charité, puis des demandes beaucoup trop générales, suppression du casernement 1720, de la capitation trop inégalementrépartie,(1720, 1730),des avocats du roi dans les juridictions royales, (1720),rétablissement de la liberté du commerce,(1720, 1730), le monopole de la Compagnie des Indes empêchant la formation de toute espèce de sociétés, entreprises ou armements, et faisant disparaître le commerce breton (1720).

Digitized by Google

question de personne, avait sa grosse importance et sur lequel les Etats obtenaient gain de cause, c'était le remplacement comme commandant en chef du violent et passionné maréchal de Montesquiou par le maréchal d'Estrées.

Victor-Marie, comte, puis duc d'Estrées, vice-amiral de France, maréchal, chevalier des ordres du roi, grand d'Espagne et chevalier de la Toison d'Or, était alors dans sa 60e année. Entré dans la marine à l'âge de 18 ans, il s'y était distingué en de nombreuses circonstances. Membre de l'Académie française et membre honoraire de l'Académie des Sciences et de celle des Inscriptions, c'était plutôt cependant un amateur des lettres qu'un professionnel. En l'absence du gouverneur de la province, le comte de Toulouse, qui ne faisait guère les fonctions de sa charge, il se trouvait comme lieutenant-général du comté nantais, charge qu'il possédait depuis la mort de son père (1707) et que celui-ci avait lui-même obtenue en 1701 après la mort d'un vrai Breton, Rosmadec de Molac (1699), un des plus grands personnages officiels de Bretagne. Son père avait tenu les Etats en 1689 et 1697, et depuis 1701 jusqu'à 1707 il avait eu le commandement en chef en Bretagne. Par son mariage avec une Noailles (1698), le maréchal se trouvait le beau-frère du marquis de Coëtquen, dont la famille avait jadis été puissante en Bretagne, mais qui tendait de plus en plus à n'être qu'un Breton de Paris. Toute la politique du maréchal d'Estrées tient dans ce fragment de lettre qu'il écrivait le 4 octobre 1720 au contrôleur-général : « Il s'agit de calmer et de tranquilliser une province qui a été si fort agitée, j'estime que pour y parvenir, il faut préférer la voie de la douceur et de l'insinuation à celle de l'autorité. Je crois même que pour le bien du service du roi, il vaut beaucoup mieux que les affaires qui se traitent aux Etats se terminent par leur consentement volontaire et avec la satisfaction de tous les particuliers qui les composent ; cela donne un peu plus de peine, mais ce que l'on fait est bien plus solide et n'a jamais de retour. » Tout en demeurant l'agent du roi, et sans cesser de poursuivre l'exécution de ses exigences, le maréchal, on le voit, savait respecter ceux avec lesquels il négociait.

Digitized by Google

II

« Il y a longtemps, écrivait le 17 septembre 1720 M. de Tressan qui présidait les Etats comme évêque de Nantes[1], qu'il ne s'est rassemblé une si grande quantité de noblesse (400 environ). Ils paraissent bien intentionnés et ils sont dans l'esprit de montrer par leur conduite que le trouble des derniers Etats n'est venu que par la faute du maréchal de Montesquiou. » C'était leur éternelle et habile tactique. Cinquante ans plus tard, on criait : « Vive Duras! A bas d'Aiguillon. »

L'affaire des charges des officiers des Etats et l'affaire des fermes que ceux-ci craignaient de voir adjuger à la compagnie des Indes, ce qui aurait pu porter le gouvernement à continuer le bail par arrêt du Conseil et à ne plus convoquer les Etats, étaient les deux grosses affaires de la session. « La troisième sera la grâce qu'ils veulent demander pour les particuliers de la province, accusés et jugés dans la chambre royale de Nantes. Ils doivent me venir trouver (c'est toujours M. de Tressan qui parle) pour concerter la délibération la plus respectueuse et la plus soumise pour implorer la clémence de S. A. R., ils conviendront dans cette délibération de la faute de ceux qui ont été accusés ou condamnés, ils disent que parmi ceux qui ont été exécutés, on a eu une espèce de considération pour la province, que Pontcallec était l'objet du mépris de tout le monde, qu'un d'eux (Montlouis) n'était point de la province, et que les deux autres étaient dans une si grande pauvreté, qu'ils étaient à charge à tout le monde. » Malgré ces bonnes dispositions, M de Tressan préférait le silence, et il était tout heureux d'écrire le lendemain qu'il avait réussi à éluder l'affaire.

Les Etats s'étaient ouverts le 17. Comme d'habitude, une députation composée des évêques de Léon, M. Jean-Louis de la Bourdonnaye, de Rennes, Christophe-Louis Turpin de Crissé de Sanzay, des abbés de Langonnet, Claude de Marbeuf, et de Beaulieu, François Botherel de la Bretonnière, et des chanoines délégués de

[1] Louis de la Vergne de Tressan.

Digitized by Google

Nantes (M. de Courtalvert) et de Saint-Brieuc (M. de la Lande[1]), pour l'église, de MM. du Boberil du Mollan, de la Chasse, de Sesmaisons, le comte du Brossay, le marquis du Bois de la Motte et de Liré pour la noblesse, des députés d'Ancenis, le sénéchal du Vau, de Moncontour, l'alloué Morin du Portmartin, de Châteaubriant, le syndic le Roy des Guillardais, le maire de Vannes, le Verger de Kercado, de MM. de la Croix, député de Rennes, et Sauvaget, député de Nantes, sortit en habits de cérémonie, le héraut en tête revêtu de sa cotte d'armes, et se rangea au bas du théâtre pour recevoir les agents du pouvoir. Il y avait là, à côté du maréchal, le premier président de Brilhac, l'avocat général au parlement de la Villeguérin et le procureur général de la chambre des Comptes de la Tullaye, l'intendant et premier commissaire Feydeau de Brou, l'ami de Montesquiou, avec lequel il avait lutté contre la Bretagne et que Paul Féval a si puissamment ridiculisé dans la *Louve*, de la Bourdonnaye de Blossac, le futur intendant, alors second commissaire, le trésorier général Bouchard, le receveur général des domaines des Grassières. Le maréchal et M. de Brilhac firent chacun un discours, et M. Jean-François Bossard du Clos, substitut du procureur syndic, répondit au nom des Etats.

Le lendemain 18, les commissaires du roi ayant fait leur entrée aux Etats avec le même cérémonial, M. de Brou fit connaître les demandes du roi, notamment le don gratuit pour trois ans, 1720, 1721 et 1722. C'était une suite de l'irrégularité que l'on avait commise en n'assemblant pas les Etats en 1719, on essayait de la sorte d'avoir un an de tranquillité de plus. Mais les Etats s'émurent. Alors qu'en 1630 on avait substitué la session biennale à la session annuelle, ne se disposait-on pas à la rendre triennale. Le

[1] Clair-Gervais de la Lande, fils de François de la Lande, seigneur de Calan, et de Marie de Boisgelin, né à Plérin en 1687, mort à Saint-Brieuc en 1738. Il fut député du chapitre de Saint-Brieuc aux Etats d'Ancenis où il fit partie de l'importante commission des baux, de celle de vérification de l'état de fonds et calcul d'intérêts des avances arrêtées en la dernière tenue et de celle des procès, toutes trois presidées par son évêque, de la commission pour l'examen du compte de l'ordinaire, que présidait Claude de Marbeuf, abbé de Langonnet, ainsi que de la députation qui fut envoyée le 14 octobre à l'évêque de Saint-Brieuc à cause de son indisposition.

Digitized by Google

don gratuit ne fut pas accordé par acclamation, et l'on alla aux chambres. La délibération fut longue, M. de Tressan dut promettre que cela ne se renouvellerait pas, et sur cette assurance le vote fut unanime. Le premier cap des tempêtes était franchi.

On se trouvait alors en présence de l'affaire des charges qui allait donner lieu, comme l'écrivait le 24 M. de Montaran, à quelques mouvements, et soulever un peu de vivacité et de chaleur. Les concurrents étaient nombreux pour les deux places. Pour celle de procureur général syndic, c'étaient le marquis du Breil de Rays, le comte de Coëtlogon, le sénéchal de Nantes Charette de la Gascherie, fort appuyé par le tiers-état, le président au parlement, Charles-Elisabeth Botherel de Bédée, MM. de Calloet, des Tréhans, de la Villemeneust, Berthou, douteux et peu convenable, disaient les commissaires du roi, et par-dessus tous les plus capables, le chevalier Champion de Cicé et M. du Bouëxic de Guichen. Bédée obtint la majorité dans l'église et dans le tiers, mais la Villemeneust obtint dans la noblesse 80 voix contre 60 à Bédée (on voit combien le chiffre des gentilshommes inscrits donne peu la note du chiffre des présents, puisque plus de la moitié des inscrits était déjà repartie pour ses domaines). Cette marque d'hostilité à Bédée, accompagnée de propos très mortifiants alarma fort les commissaires, on fit venir la Villemeneust, on lui fit savoir que ses démarches pouvaient ne pas être agréables en haut lieu, parce qu'elles mettaient la dissension dans la noblesse : la Villemeneust effrayé engagea ses amis à ne pas protester et Bédée, élu par deux ordres, prêta serment le 24. Pour le trésorier, le même résultat se produisit, et M. de la Boessière, élu par l'église et par la noblesse, fut installé contre l'élu du tiers, M. Dondel, sénéchal de Vannes. Il eut d'ailleurs beaucoup de mal, non seulement à se faire recevoir, mais même à obtenir la majorité dans la noblesse où un fort parti, après avoir mis en avant les noms de MM. de Jacquelot et de Bourgneuf, s'était rallié autour du nom de M. Bourret et faillit lui assurer la majorité, au grand scandale des commissaires qui faisaient observer qu'il était inéligible, n'ayant pas obtenu l'agrément du roi, et surtout de M. de Brilhac, qui, aussi violent que l'intendant, s'indignait que les Etats réclamassent une liberté plus

Digitized by Google

étendue et proposait au maréchal de faire taire les opposants (lettre du 24 septembre).

Tout allait donc, comme l'écrivait Montaran, uniment et fort vite, moitié des gentilshommes présents désirant s'en retourner pour les vendanges. « Hier, écrivait le 1er octobre M. de Tressan, on nous proposa de la part de MM. les Commissaires la gratification pour M. le Maréchal et Mme la Maréchale ; nous avons donné 15.000 liv. à Mme la Maréchale. On nous proposa les fonds pour les étalons ainsi qu'ils sont couchés dans l'instruction, et nous n'avons pas suivi dans ce point-là l'instruction, nous avons ordonné qu'il en serait fait fonds, mais que l'argent serait employé par les commissaires des haras établis par les états dans les diocèses (c'était la suite de la lutte engagée dès 1716 contre les empiétements de la bureaucratie royale). Nous réglâmes tout le reste de l'état de fonds, où nous n'avons rien changé qu'un retranchement fait aux généraux des finances. »

Un passage de la même lettre va nous montrer combien parfois étaient mobiles les résolutions de la noble assemblée. Les commissaires du roi avaient proposé d'abonner les étapes et les quartiers d'hiver. Il y avait dans tout abonnement deux points à considérer : l'un était à l'avantage de la province, c'était elle qui réglait le mode de perception de l'impôt, les agents du fisc royal ne pouvaient y fourrer leurs mains âpres et crochues, les Etats pouvaient même, si l'impôt leur semblait particulièrement gênant, le remplacer par un autre qui leur paraissait devoir rentrer avec plus de facilité. La province souffrait donc moins. M. de Tressan soutenait qu'en trois ans la Bretagne y gagnerait plus de 1.100,000 liv. ; que ce que l'on avait payé jusqu'ici au cours de l'année, payait tous les fonds qu'on leur demandait pour les trois ans, et qu'il considérait si bien la mesure comme une faveur qu'il l'avait sollicitée avec grande attention. Seulement, il y avait le revers de la médaille. Accepter l'abonnement, c'était donner l'existence légale à cet impôt dont on demandait la suppression, c'était en facilitant sa perception renoncer à l'espoir que le roi, reculant devant les conséquences vexatoires de sa politique financière, consentit à la modifier. Tandis que certains bretons, comprenant mieux la position, se sentaient les

Digitized by Google

chargés d'affaires d'un petit pays, dans l'impossibilité de dicter ses lois au puissant voisin auquel l'avait lié le mariage de sa souveraine, et se bornaient à reculer l'heure et à atténuer la portée de la capitulation ; d'autres, par ce sentiment de dignité intransigeante qui les anima si souvent, se refusaient à souscrire à leur propre abaissement, et devant le couteau du vainqueur voulaient s'abandonner tout entiers sans discussion, espérant qu'il reculerait devant les conséquences d'une pareille immolation. C'était un peu la fameuse politique du tout ou rien, nous dirions volontiers avec un Vendéen célèbre, la politique du bloc. Or, à peine M. de Tressan avait-il fini de parler, « qu'un maudit pédant du corps de la noblesse s'avisa de dire que les abonnements étaient dangereux, et qu'à l'égard de la cour on pouvait dire que puisque le marché était si bon pour le présent, *timeo Danaos et dona ferentes*, et sur ce beau dictum, l'abonnement a été rejeté. Le seul ordre de l'Eglise a été d'avis de l'accepter. Je tiens, continue M. de Tressan, que leur refus est infiniment avantageux à S. M., mais je n'ai pu ne pas être affligé de leur sottise. Je crois qu'il convient pour le bien du service du roi que dans l'arrêt qui sera rendu pour la levée des quartiers d'hiver, vous mettiez dans le préambule l'offre qu'a faite S. M. aux Etats d'un abonnement. Vous indisposerez par là les peuples contre la noblesse, et vous ferez perdre à ce corps la confiance parmi eux.» Diviser pour régner, il faut que la despotisme soit bien mal affermi pour qu'au lendemain d'une sanglante exécution, il ait besoin de recourir à de pareilles armes.

Restait l'affaire des fermes. La commission chargée le 19 septembre de dresser les conditions du bail des devoirs et qui avait pour président l'évêque de Saint-Brieuc, comprenait l'abbé de Saint-Maurice, Guillaume de la Vieuville, les chanoines Caulet (de Nantes) et de la Lande (de Saint-Brieuc), le comte de Rezé, MM. de la Roche d'Epinay, de Calloet et de Bruc de Vieillecour, de la Croix (de Rennes), l'alloué de Quimper, Billouart de Kervasegan, le lieutenant de Guérande et le lieutenant de Savenay ; elle communiqua le 30 son rapport aux Etats et la discussion commença le 1er octobre. Quelques gentilshommes s'étaient mis en tête qu'il fallait que les Etats eussent un intérêt dans leurs fermes, on décida

Digitized by Google

donc qu'ils s'y réservaient un sol d'intérêts dont le fermier général ferait l'avance. C'était un moyen de connaître le véritable produit des fermes, en obligeant le fermier à un compte exact, et d'éviter ainsi les augmentations de droits, les diminutions de prix, les indemnités considérables que, sous prétexte de pertes subies, réclamaient les fermiers qui cependant réalisaient d'immenses fortunes au milieu de leurs plaintes incessantes. Les Etats supprimaient le redoublement du droit annuel, réduisaient le droit de jaugeage, suspendaient jusqu'aux prochains Etats la levée des droits des inspecteurs aux boissons, demandaient enfin à résilier l'adjudication faite en 1712 du droit de 45 s. par barrique d'eau-de-vie sortant de Nantes. Les commissaires du roi refusèrent d'abord, puis, pour éviter les embarras, cédèrent sur la question des intérêts sous réserve de l'approbation royale. « La complaisance que M. le Maréchal a eue dans cette circonstance, écrivait M. de Tressan le 4 octobre, lui fait un mérite infini auprès des Etats, l'accrédite au-delà de tout ce que je puis vous dire et contribue fort au bien du service du roi. » Et il en fut toujours ainsi à toutes les époques. Les gouverneurs ou les commandants qui se trouvèrent en face de ce que l'on est convenu d'appeler les diètes polonaises de Bretagne, ne le durent qu'à leur rudesse ou aux ordres particulièrement violents dont ils se trouvèrent être les exécuteurs. La réponse du roi arriva le 10 octobre. Il allait faire communiquer aux adjudicataires du droit de 45 s. la demande des Etats, mais pour la question des intérêts, il lui semblait indigne des Etats, qu'ils se trouvassent exposés à être représentés par un fermier. Ces termes bienveillants touchèrent l'assemblée, et malgré les efforts de quelques gentilshommes qui firent remarquer que sous ces apparences polies, c'était bel et bien un veto royal, les Etats rédigèrent le bail dans le sens voulu par les commissaires du roi. Seulement, au moment de l'adjudication, nouvelle affaire. La noblesse, craignant que les adjudicataires qui se présentaient ne fussent les agents de la compagnie des Indes, voulut d'abord donner la préférence à l'ancien fermier, puis se rabattit à demander les noms des cautions. Tressan parla avec tant de force, que la proposition échoua dans l'Église et dans le tiers, mais la noblesse, vivement agitée, conserva pendant

Digitized by Google

quelque temps une telle aigreur, que les commissaires du roi eurent quelque peine à faire passer leurs dernières demandes dont plusieurs même furent rejetées : la maréchaussée pour laquelle ils ne voulaient accorder que 11.500 liv. au lieu des 19.000 demandées ; les grands chemins, où après un refus pur et simple, M. de Tressan réussit, à force de condescendance, à remettre l'affaire en délibération, mais ne put enlever le vote qu'à condition que les Etats auraient l'entier maniement des fonds et nommeraient à cet effet des commissaires dans chaque diocèse ; les haras, où les Etats voulaient faire faire les achats par leurs commissaires, tandis que le directeur général, M. de Brancas, voulait les faire lui-même et réduire les commissaires bretons au rôle de surveillants. Le gouvernement finit par céder. « Les Etats, écrivait le maréchal le 19 octobre, n'ont d'ailleurs pas trop de tort en cela, depuis la mort de M. Colbert ils donnent à chaque tenue une somme d'argent que ceux qui étaient chargés de l'administration mettaient dans leur poche, n'envoyant dans la province que quelques vieux chevaux bons tout au plus à jeter à la voirie. » Ainsi, moyennant quelques concessions réciproques, tout se calma, et la session fut close le 22 octobre. « Ils ont demandé, écrivait le maréchal, à retrancher de l'excédant un second quart de redoublement des fouages. Je l'ai permis pour en finir. Tout le monde part avec une grande satisfaction, j'espère que les bonnes nouvelles que chacun portera dans son canton ne contribueront pas peu à assurer la tranquillité de cette province. » La seule inquiétude de M. de Brou, c'était que les gentilshommes qui dans les deux dernières années tenaient la main pour empêcher la fraude parce que le fermier leur était agréable, ne fussent les premiers à la favoriser, toujours dans le but de contrarier les agents cachés de la fameuse compagnie (lettre du 2 octobre). Tout cela nous montre combien le gouvernement sentait son autorité mal affermie. Rien n'est intéressant, à ce point de vue, comme la correspondance de M. de Coëtquen[1], qui commandait alors sur la côte nord de Bretagne. Pendant tout le cou-

[1] Je dois connaissance de ces pièces à l'obligeance de M. Alain du Cleuziou, auquel je profite de l'occasion pour adresser de nouveau tous mes remerciements.

Digitized by Google

rant de l'année 1721, il n'est question que de débarquements suspects, d'étrangers, d'émissaires signalés en Bretagne, on surveille Mme de Bonamour, on parle de la rentrée de plusieurs proscrits, du comte de Saint-Gilles par exemple, un des chefs du pays de Rennes, on n'ose pas convoquer les milices garde-côtes pour les revues et les exercices annuels, de peur qu'une fois munis d'armes, les chefs ne les entraînent à l'insurrection (nov. et déc. 1720, janv., avril, mai, juin 1721). Partout l'hésitation, l'incertitude, l'inquiétude, nulle part la belle confiance que l'on se plaît trop communément à attribuer aux agents du pouvoir.

CH. DE LA LANDE DE CALAN.

(A suivre).

Digitized by Google

ARMATEURS ET MARINS BRETONS D'AUTREFOIS

(Suite[1]).

Les armateurs et les armements nantais, à Brest, de 1689 à 1789. — Un Supplément à l'histoire de la course nantaise avant la Révolution.

Le principal intérêt des papiers relatifs aux corsaires nantais, à cette période, — de ceux conservés aux archives de l'amirauté de Brest, — se concentre sur les trois grands armements de M. Le Ray de la Clartais, de Nantes, *l'Hermine, la Galathée* et *la Sirène*. Malgré que les dossiers d'armements et de liquidations soient très incomplets, ils sont encore considérables, et l'on y peut puiser des renseignements fort instructifs. Je choisis parmi ces pièces quelques spécimens susceptibles de donner une exacte idée du *commerce* de course.

Voici d'abord le

Compte que rend Le Ray de la Clartais de l'achapt et armement de la frégate l'Hermine, *commandée par le Sr Fougas*[2], *sortie de Brest le 12 avril pour aller en course contre les ennemis de l'Etat, ensemble les 2 relâches qu'elle a fait à St-Malo les 4 et 23 may suivant et de son relâche à l'isle de Bas du 14 juillet.*

Achapt du corps du navire avec toutes ses dependances dans l'estat qu'il a esté pris par les deux fregattes du Roy *la Sirenne* et *la Galathée*[3] suivant l'estimation des experts. . . . . 20.000[1]

[1] Voir la livraison de septembre 1897.

[2] Faugas, in *Corsaires nantais* de M. de la Nicollière-Teijeiro, p. 142.

[3] Toutes deux armées pour le compte du même armateur, et, comme on le verra plus loin aux ordres des capitaines Gomain et Louvel.

Digitized by Google

Vivres acheptés à Nantes et envoyés à Brest.	1.470[l]	4[s]	8[d]
Payé pour une trompette envoyée à Brest par le s[r] Beustier[1].	30	5	
Conduitte et deniers a dieu payés à divers de l'équipage.	261	4	
Avances payées à divers et perdues par leur désertion.	325		
Remboursé au s[r] Beustier pour 2 voyages à Quimper et sa dépense audit lieu.	91	5	
Depense au cabaret où il avoit esté mis un pavillon à faire du monde.	12		
Pour matelats, couvertures, vieux linges, etc[2].. . .	347	15	
A J. Morier pour une caisse d'instruments pour le chirurgien.	150		
Remboursé au Sr Fougas pour ses divers deboursés à l'armement, en journées, ustenciles, pensions et menus frais.	3273	17	9
A Allice aubergiste, pour dépense chez luy des officiers[3] .	105		
Pour 4 perriers du navire *l'Union*	200		
A Françoise Le Goff bouchère de caresme[4] pour viande par elle fournie.	126		
Diverses gratifications pour services rendus dans le port à l'armement.	200		
A Marguerite le Bian forgeronne pour ses fournitures.	137	14	
A Pouhon, pour compas et horloge.	40		5
Au s[r] Louvel pour 36 sabres livrés par lui au Sr Fougas, à 40 s. pièce.	72		
Pour toile à pavillons payé au s[r] La Peyre	119		4
Pour suplément de remède[5] payé à Audiffret apoticaire.	150		
Au s[r] La Peyre pour 37 barriques de vin rouge qu'il a fourny à 54 l. la b.	1944		

[1] L'officier chargé du recrutement des matelots ; il faisait publier ses opérations sur les lieux à son de trompette.

Sans doute pour les malades et blessés.

[3] Officiers, officiers-mariniers et marins, étaient traités aux frais de l'armateur, en quelque auberge, jusqu'au moment où ils prenaient le service à bord.

[4] Pendant le carême, une seule boucherie était autorisée à vendre de la viande et elle affermait ce droit à l'administration de l'hospice.

[5] Médicaments pour le coffre du chirurgien. J'ai publié plusieurs spécimens de la composition des « coffres à remèdes», à bord de nos anciens corsaires, dans les *Bulletins de la Société archéol. du Finistère*, années 1895, p. 362, et 1896, p. 198.

Digitized by Google

Au dit pour 4 barriques vin blanc à 44 l.	176[1]	
Au dit pour 4 barils de farine de Moriac à 26 l. . . .	104	
Payé aux s[rs] Gomain et Louvel pour leurs armes lors de la prise[1].	800	
Payé au s[r] Azan pour 10 fusils, 8 sabres et 4 bayonnettes.	112	
A Nicole, armurier, pour réparer les armes cy-dessus.	80	
Pour une longue vue livrée au s[r] Fougas.	36	
Pour 83 quintaux de biscuit pris du munitionnaire à 10[l] 10[s] le quintal.	871	10
Pour 11 barils de farine et autres fournitures. . .	183	
Au magagin général du Roy pour divers articles. . .	3.920	
Au directeur des poudres pour 4.400 l. poudre à canon.	4.400	
A François Briand de Saint-Malo pour les frais du premier relâche audit lieu.	3.705	
Audit pour les frais du 2[e] relâche audit lieu, pour carenne.	15.527	2 2
Avances payées à 102 hommes à gages et au 10[e] suivant le rolle pour 2 mois.	5.226	
Id. à 65 hommes sans gages et au tiers, à reprendre sur leurs parts.	2.938	7 8

Etc.

En tout, debours de 74.031[l] 7[s] 3[d].

Arrêté à Brest le 21 mai 1746, signé : Le Ray de la Clartais.

Si l'on se reporte à la liquidation générale des prises du corsaire, donnée par M. de la Nicollière-Teijeiro[2], on verra que les profits ont de beaucoup dépassé les dépenses pour l'armateur et les intéressés : il reste net, entre les mains de ceux-ci, à la fin de la campagne, 238,864 l., « pour être partagées entre eux et les gens de leur équipage suivant leurs conventions. »

La *Galathée* et la *Sirène* sont deux navires prêtés par le Roi et armés à Brest, le premier sous le commandement du sieur Louvel, enseigne des vaisseaux du Roi, le second sous le commandement du sieur Gomain, enseigne de port. Leurs courses furent heureuses. Plus tard, la *Sirène* passa sous les ordres de Louvel, qui, blessé dans un combat, fut lui-même remplacé par M. de la Metterie-Gentil, son second.

[1] Les armes trouvées dans la cabine du capitaine ennemi étaient de droit propriété des capitaines preneurs.

[2] *Corsaires nantais*, p. 142-143.

Digitized by Google

Dans une première course, les prises de la *Galathée*, et de la *Sirène*, au nombre de 9, arrivent à un produit net de 475.201 l., ainsi décomposé :

Le Penroz, pour le 5/9 revenant à la *Sirène*, la prise ayant été faite en compagnie de la *Grande-Biche* de Saint-Malo. . . .	6 661[1]	1[s]	1[d]
L'Union (mêmes conditions).	11.445	2	2
Le Prince de Galles	31.893	12	4
La Sœur aux cinq frères.	10.199	16	4
L'Aimable Julie (liquidée à Morlaix).	19.283	2	
Le Salisbury[1].	152.277	13	
La Marie-Françoise (de Cherbourg, reprise). . . .	13.346	6	5
La Marie de Montsarat[2].	99.691	1	1
La Princesse Louise.	20.783	19	2
	475.201[1]	6[s]	3[d]

Dans une seconde course, sous le commandement de Louvel, *la Sirène* compte seulement quatre prises (*Modbury*, *Reine de Hongrie*, *Dursley*, *Cambridge*), dont je ne possède pas les états de liquidation.

Dans la répartition des profits, les officiers majors entrent pour un tiers, les équipages pour un dixième. Cela ne fait pas généralement de très fortes sommes à la part individuelle : dans une répartition, la part au tiers ne va pas au-delà de 115 liv., et celle au 10e au-delà de 35 liv.; mais les officiers touchent plusieurs parts, en proportion des grades ; les officiers mariniers et plusieurs catégories de matelots, deux parts, une part et demie. Les équipages ont d'ailleurs des salaires au mois, de 24 à 30 liv. pour les uns, de 12 à

[1] Le Salisbury était de 400 tonneaux, 22 canons montés sur affûts, et 122 hommes d'équipage. Son capitaine déclare aux officiers de l'amirauté de Brest, qu'il se battit pendant 4 heures, et qu'après avoir été mis dans l'impossiblité de gouverner par la chute de sa vergue de misaine, il ne put éviter l'abordage ; il ne sait si son pavillon a été amené par les gens de son équipage ou par les français maîtres de son navire. L'affaire se passait en février 1745. En juin de la même année, la *Galathée* osait, d'après Guérin (*Hist. de la marine*, IV, 266), livrer un combat au bâtiment de guerre anglais la *Grande Bretagne*, de 44 canons et 30 pierriers. L'enlèvement à l'abordage de celui-ci n'aurait été empêché que par une blessure du capitaine français. Louvel n'est encore qualifié, sur certaines pièces, que lieutenant de frégate : Il est mentionné l'année suivante, avec le titre d'enseigne de vaisseau.

[2] Montserrat, une des antilles anglaises

Digitized by Google

15 liv. pour les autres. Il y a, sur les bords, des détachements de troupes, prêtés par le Roi et commandés par MM. de Tremigon (Trémignon), de Sanzay, de Kerusoret, de Parcevaux, etc.; un sergent touche par mois 37 liv. 10 s., un caporal, 19 liv. 10 s., un simple soldat, 13 liv. 10 s.

L'on s'aborde moins, depuis que les navires tendent à arrondir davantage leurs formes extérieures[1] : la poudre n'en parle que plus haut à l'occasion, sans que pourtant l'on se tue réciproquement beaucoup de monde. Si l'on désire se faire une idée de la composition d'une artillerie de course et de la consommation de munitions et d'ustensiles qu'elle exigeait dans une seule période de campagne (quelques semaines ou quelques mois), qu'on jette un coup d'œil sur cet

« Estat des munitions et ustancilles consernant la guerre qui ont esté consommées sur la fregatte du Roy la *Sirenne* armée en course sous le commandement du s^r Louvel pendant la campagne qu'elle a faitte depuis le 14 décembre 1745, jusque et compris le 25 may 1746, dont les armateurs doivent payer la valeur à Sa Majesté suivant la condition du traitté passé pour son armement. »

Article du canonnier :

1875 l. et demie de poudre de guerre à 60 l. le quintal (1125 l.).

208 boulets ronds de 8, 30 de 6, 82 de 4, 70 de 3, 4 de 2, 320 de 1 livre (176 l. 16 s. 6) ; — 160 boulets à deux-têtes de 8, 10 de 6, 44 de 4 (129 l. 16 s.) ; — 24 boîtes de fer-blanc remplies de balles de plomb du calibre de 8 (81 l. 12 d.).

1 boute-feu, 8 bâtons de refouloirs et d'écouvillons, 8 boutons, 10 coins de mire, 2 cornes à amorcer, 5 dégorgeoirs, etc.

425 gargousses de 8 (à 4 s. 6 d. pièce), 121 de 4, 42 de 6, 12 de 3 ; 28 douzaines de peaux et 2 de parchemins de la seconde sorte (pour faire des gargousses).

44 grenades chargées avec leur tuyau ; 565 livres de mèche, etc.

Article du capitaine d'armes :

2 fusils ordinaires (30 l.), 6 pistolets (45 l.), 16 haches d'armes (25 l. 12 s.)[2] ; — 580 livres de balles de plomb (à 350 l. le $\frac{0}{0}$, 203 l.).

[1] Guérin, *Hist. de la marine*, V, 17.
[2] Il ne s'agit ici que d'objets consommés, ne l'oublions pas.

Digitized by Google

11 coutelas, 150 baguettes de bois (pour fusils), 28 gargousses, 162 mains de papier (pour confectionner des cartouches), 860 pierres à fusil, 7 pertuisanes, etc.

Le montant de la note est de 2714 l. 11 s. 5 d.

Un 4e navire du même type que les précédents, *le Zéphir*, est armé à Brest en 1745. D'après certaines pièces, l'armateur serait encore M. Le Ray de la Clartais, agissant au nom d'une société de commerçants nantais ; d'après d'autres, un sr Foucade ou Fourcade. Le capitaine est un Thiercelin, dont je n'ai pas relevé le prénom. C'est avec le concours *du Zéphir* que, le 22 février 1746, la *Sirène* s'empare du navire de guerre anglais *Modbury*. Le *Zéphir* prend lui-même le 4 mars, sur la côte d'Irlande, un bâtiment de 260 tx et 22 canons, qui se rendait à la Virginie, avec 200 passagers (dont 52 femmes). Cette prise eut un sort tragique. Confiée aux srs Jean Peu, 2e canonnier, et Mathurin Botherel, bosseman, pour être dirigée sur Brest, elle rencontra le corsaire l'*Etoile*, du Havre, capitaine Auffret, « qui prit à son bord une trentaine des prisonniers, sous le prétexte qu'il y avait trop de monde sur le navire et que les Anglais auraient pu l'enlever et l'emmener à la Nouvelle-Angleterre », tout en exigeant pour prix de son service... imposé, une part dans la capture, avec un écrit signé des conducteurs. Très fortunés furent les prisonniers transbordés, car le bâtiment qu'ils avaient quitté tomba de nuit, le lendemain, sur des roches ; tous les Anglais, les 52 femmes et 10 Français périrent : il n'y eut de sauvés que 5 matelots et les 2 conducteurs. (Déclaration à l'amirauté de Brest du 14 mars).

Dans cette période, la marine de guerre eut pour mission à peu près exclusive de protéger le commerce et les colonies[1] ; elle s'acquitta de cette tâche difficile avec quelque dévouement. Mais le commerce fut stimulé à suppléer à l'insuffisance des vaisseaux du Roi par l'appât de plus grands bénéfices à retirer de la course : une ordonnance, rendue du consentement de l'amiral, fait abandon du 10e qui lui était réservé.

Plus malheureuse devait être pour la France, pour son commerce et ses colonies en particulier, la guerre dite de Sept-Ans. Elle débuta

[1] *Vie privée de Louis XV*, II, 261.

Digitized by Google

par un acte d'odieuse piraterie, auquel l'Angleterre n'hésita pas à se livrer sur nos bâtiments marchands, et elle se continua par la ruine méthodique de notre commerce. L'effort de nos armateurs fut grand, mais hélas ! stérilisé par les honteuses défaillances de la marine royale, sous le commandement d'officiers choisis par le favoritisme. « Les négociants de Nantes, écrit M. de la Nicollière-Teijeiro, ne montrèrent pas l'émulation déployée dans les autres ports français. » Ils n'étaient vraiment pas encouragés à faire mieux par les événements, et leur abstention fut peut-être la conséquence d'une prévision trop nette de l'issue de la lutte ouverte.

Dans les papiers de l'amirauté de Brest, il est question d'un corsaire nantais, le *Maréchal de Richelieu*, de 300 t^x^, de 34 canons de 12 et 8 de 4, de 330 hommes d'équipage, commandé par le sieur Jean-René Budan du Bois-Laurent. gendarme de la garde du Roi. Il s'agit d'une déclaration signée du capitaine, au mois de juin 1757, d'après laquelle le corsaire, à sa sortie de La Rochelle, en compagnie du corsaire bayonnais le *comte de Grammont*, aurait eu une contestation avec celui-ci, au sujet d'une prise.

Des pièces plus intéressantes concernent un armement fait à Brest, par M. Fournié (ou Fournier) « de Nantes, » négociant résidant à Brest, celui de la frégate corsaire l'*Ambition*. Voici qu'elles étaient les « conditions » passées entre l'armateur et le capitaine, un sieur Dubois, enseigne des vaisseaux du Roi.

« M. Dubois prendra le commandement de ladite frégate l'*Ambition* de 18 canons, 12 pierriers et 140 hommes d'équipages pour 5 mois de course. — Il sera accordé à M. Dubois et à son état-major le 6e du net produit de toutes les prises et rançons qu'il fera, sans entrer dans les frais d'armement et de désarmement, magasinage, avaries, frais de vente et de justice et de commission, sur lequel 6e il prélèvera ses 12 parts et les autres officiers leurs parts convenues entre eux et suivant leurs grades. — Il sera alloué à l'équipage qui est engagé au mois, le 10e du produit net de toutes les prises et rançons sur le même pied que ci-dessus. — Le coffre d'armes qui se trouvera dans les prises que M. Dubois n'aura pas pu rançonner lui reviendra et les munitions, poudres, etc., qui pourront se trouver en cargaison dans lesdites prises seront à l'armement. — Il sera de plus alloué à M. Dubois 2 p. 100 de commission sur le montant du produit net de toutes les prises et rançons. — Il lui sera également

Digitized by Google

accordé 500 l. de gratification pour la chambre de chaque prise et rançon[1] passant la somme de 15 000 l. et la moitié ou 250 l. pour toutes celles au-dessous de ladite somme, parceque la chambre restera à l'armateur. » (Brest, 1er avril 1762).

La liquidation générale, arrêtée à Brest le 10 juin 1764, est très satisfaisante.

Le compte de l'armement, tous frais compris, s'élève à.	69.804[l]	5[s]	3[d]
Les dépenses relatives à une relâche et au désarmement, à.	7.049	18	4
Total.	76.934	3	7
Après déduction de divers frais, de la commission de l'armateur, du produit de la vente du navire, il reste « pour le montant général de toutes les dépenses, tant en l'armement que désarmement ».	52.076		
Une rançon et une prise ont produit.	160.995	3	1
Déduction faite des frais de justice, des 6 deniers des Invalides, etc., il reste.	150.560	15	6
Sur laquelle somme il revient à l'équipage pour 10e.	15.656	1	6
A l'état major pour 6e.	26.093	9	3
Au sr Dubois pour les 2 chambres.	750		
Ensemble.	42.499	10	9
Partant reste aux intéressés la somme de. . . .	114.061	4	9
D'où déduit le 2 °/₀ de la commission du sr Dubois, reste net pour l'armateur et les intéressés	111.780		4
« Somme à laquelle il convient d'ajouter la différence qui se trouve entre les fonds faits entre les armateurs pour l'armement dudit corsaire, montant à 69.084 l. 5 s. 3 d., et les dépenses totales dud. armement qui n'ont été que de 52.076 l. 3 s. 7 d , laquelle différence se trouve être de 17 008 l. 1 s. 8 d., dont ledit armateur doit faire raison aux intéressés et laquelle somme ajoutée au produit net des ventes, fait celle de.	128.788	2	»

Ce qui « fait revenir la part de chaque intéressé à 186 l. 8 s. 5 d. p. 100 d'intérêt. »

(*A suivre*). D. A. Corre.

Tous les effets que renfermait la chambre, c'est-à-dire la cabine ou le logement particulier du capitaine revenaient de droit au capitaine preneur, à moins de stipulations particulières formulées par l'armateur.

Digitized by Google

LES PRÊTRES DE QUISTINIC

PENDANT LA RÉVOLUTION

I

Clergé en 1790.

En 1790, la paroisse de Quistinic était desservie par les quatre prêtres qui suivent : MM. Nicolas, recteur ; Célard et Morio, curés (vicaires) ; Olivier, prêtre habitué.

Fils de Guillaume et de Françoise Brien, Etienne Nicolas était né, le 6 mai 1742, au village de Hilvern, en Gueltas, trève de Noyal-Pontivy, et ordonné prêtre, le 18 septembre 1773. Curé de Ploërdut, il devint, en 1781, vicaire perpétuel d'Arzon ; et, en 1790, recteur de Quistinic, par permutation avec Pierre Lavantur, recteur de cette dernière paroisse.

Jean-Louis Célard était né d'Yves et d'Olive Le Roch, le 27 novembre 1754, en Saint-Patern de Vannes, à la croix Cabello, et ordonné, le 20 mars 1787. Vers le milieu de l'année suivante, il fut nommé curé de Quistinic.

Jacques-Vincent Morio, fils de Julien et de Marie-Jeanne Raulais, était également de Vannes, mais de la paroisse de Saint-Pierre ; il naquit, le 18 septembre 1762, et reçut la prêtrise, le 23 septembre 1786. Il n'arrivait à Quistinic qu'au commencement de 1789.

Jean Olivier avait pour père Marin, et pour mère Louise Le Gal. Né en Noyal, le 19 juillet 1722, baptisé le même jour à Pontivy[1], et

[1] M. Olivier était de la ville de Pontivy, mais de la paroisse de Noyal. Son père fut inhumé à Pontivy, bien qu'il fût « mort chez lui en la paroisse de Noyal, le 26 janvier 1745 » *Arch. comm. de Pontivy.*

Digitized by Google

ordonné, le 20 septembre 1749, il demeurait à Guégon, en 1753, et, dès 1786, comme prêtre habitué, à Quistinic.

Ainsi, des quatre prêtres que nous venons de nommer, deux étaient originaires de Vannes, et deux de la grande paroisse de Noyal-Pontivy. Ils inspiraient toute confiance à leurs ouailles, qui choisirent l'abbé Morio pour maire, lors de l'organisation des municipalités.

L'abbé Morio s'en prit à Jean Julien Loher, notaire et un des principaux de l'endroit, qui refusait de livrer les registres dont il était dépositaire, en accompagnant son refus de paroles offensantes[1]. Les choses allèrent si loin que le directoire du district dut intervenir, et ordonner au maire de cesser ses vexations (8 octobre 1790). Le maire n'en fit rien, mais, réprimandé de nouveau quelques jours après, il donna sa démission[2]. Cette démission ne mit pas fin à la guerre puisque, le 8 décembre, arrivait un ordre du département qui mettait Loher « sous la protection et la garde de la loi, en faisant défense à qui que ce soit d'attenter à sa personne et à ses possessions[3]. »

La réconciliation ne tarda pas à s'opérer. Loher était un sincère catholique, et il applaudit certainement à la résolution prise par les prêtres de sa paroisse d'opposer la plus vive résistance à la constitution civile du clergé. Cette opposition allait avoir pour les récalcitrants de graves conséquences, dont la première fut leur remplacement par des prêtres constitutionnels.

II

Régime constitutionnel.

La constitution prescrivait que tout prêtre en fonction, qui refusait le serment, serait remplacé. C'est dans le dessein de pourvoir aux postes vacants que l'assemblée électorale du district se tint à Hennebont, en avril 1791. Or, parmi les prêtres jureurs figurait

[1] L. 912.
[2] Id.
[3] Id.

Digitized by Google

Pierre Louis Jaffray. Né à Pontivy, le 20 avril 1752, de Louis et de Perrine Brabant, il avait, le 20 février 1791, comme prêtre habitué au Port-Louis, prêté serment dans l'église de Notre-Dame[1]. Cet acte l'avait mis en évidence, et désigné à l'attention des électeurs qui le nommèrent, le 4 avril, par 44 suffrages sur 46, curé de Quistinic. Le 5 juin, il assistait à l'installation de Pécart, curé de Merlevenez; deux jours après, il recevait l'institution de l'évêque du Morbihan, Le Masle ; et, le 31 juillet, il prenait possession de sa paroisse[2].

Deux commissaires, Gourdin et Dusaulchoy, assistaient à son installation[3]. Suivant l'habitude, ils firent part de leurs impressions au directoire départemental, et ils le firent en termes dont le conseil communal de Quistinic dut leur savoir gré : « La municipalité s'était très bien comportée; elle avait été au-devant du nouveau curé, avait fait carillonner les cloches à son arrivée, et avait montré pendant toute la cérémonie le zèle patriotique qu'on pouvait en attendre[4]. »

Il y avait cependant une ombre au tableau. La paroisse se montra peu empressée à imiter la municipalité et à saluer l'intrus. Les commissaires avaient remarqué cette abstention avec regret : « Peu d'habitants se présentèrent à l'église lors de la célébration de la messe du nouveau curé, les femmes surtout y étaient en petit nombre[5] » ; mais ils espéraient en un meilleur avenir, escomptant d'avance « la curiosité qui en avait porté plusieurs à se réunir dans le cimetière. » Plût à Dieu que cette curiosité « les engageât pendant quelque temps à une semblable démarche, elles s'enhardiraient peut-être et les bons avis du nouveau curé leur faisant faire un pas de plus les conduiraient insensiblement à l'église paroissiale, où elles reconnaîtront bientôt que les cérémonies religieuses sont les mêmes que cy-devant[6]. »

[1] Notes de Luco.
[2] Id.
[3] L. 914.
[4] L. 914.
[5] Id.
[6] Id.

Digitized by Google

Les cérémonies étaient les mêmes en effet, et rien n'y était changé que la source de la mission dévolue à celui qui les célébrait. Jadis le curé tenait son autorité de l'évêque, désormais il la tiendra du peuple, souverain en toute matière. Les administrateurs s'extasiaient devant une pareille conception, et ils s'imaginaient que le peuple, rétif au commencement, finirait par se rallier aux prêtres constitutionnels, dès que les paroisses en seraient pourvues[1]. Aussi hâtaient-ils de leurs vœux et de leurs efforts l'avènement de ce beau jour, qui devait inaugurer dans le pays l'ère du progrès. Quistinic avait besoin d'être stimulé d'une manière spéciale, et pour le tirer de sa torpeur, le sieur Jaffray obtint de se donner un vicaire.

Le vicaire n'était autre qu'un récollet de Lesneven, le père Colomban, de son nom propre Joseph Minguy[2]. Agé de 52 ans, lors de la suppression des couvents, il choisit la vie commune ; et, dans le désir de la continuer, il se retira pour le 1er avril 1791 chez ses confrères de Pontivy, dont la maison était conservée. Au bout de quelques mois, il faisait défection. Le curé de Quistinic lui demanda son concours, et il ne sut pas refuser. Le vendredi, 7 octobre, il entrait en exercice[3].

Le sieur Jaffray était content. Désormais il se croyait sûr du succès. Il lui restait, il est vrai, un dernier obstacle à vaincre, l'expulsion du clergé catholique ; mais, à ses yeux, cet obstacle ne comptait pas.

III

Expulsion du clergé catholique.

Ces installations d'intrus produisaient dans le pays un mouvement hostile d'opinion, qu'il importait d'enrayer. Dans ce but, les deux commissaires qui avaient installé le curé de Quistinic, proposèrent au directoire départemental de proclamer par une mesure

[1] L. 914.
[2] Id.
[3] L. 773. Le sieur Minguy fut transféré à Languidic en janvier 1792.

Digitized by Google

générale « que tout ancien curé et vicaire qui n'a pas prêté serment, ait indistinctement à se rendre dans un lieu désigné, soit de gré soit de force[1]. »

Le département se laissa aisément persuader, et par un arrêté du 3 septembre 1791 il enjoignit à tous les prêtres fidèles de se retirer dans leurs familles, ou à dix lieues de leur résidence. Cet arrêté plaisait grandement au sieur Jaffray, qui songea tout de suite à s'en servir contre ses prédécesseurs. Pendant deux mois, il avait nourri l'espoir de les gagner à sa cause, de les attirer aux offices qu'il célébrait, usant à leur égard « de toutes les voies de douceur et de modération » qui faisaient le fond de « son caractère[2] ». Ce fut en vain. Estimant qu'il avait poussé assez loin la condescendance, il changea de méthode. Il les accusa devant le conseil municipal d'employer des manœuvres clandestines et publiques, d'égarer les têtes faibles, de discréditer son ministère et de semer le schisme et la division au sein des familles : « Il est temps enfin d'arrêter le cours de tant d'abus contraires à la constitution de l'état », et de sommer les perturbateurs, sauf M. Olivier qu'il exceptait de la mesure, de sortir au plus tôt de la paroisse[3].

Le conseil prit une délibération dans ce sens: Le curé constitutionnel se rendit le lendemain auprès de MM. Nicolas et Célard, et leur donna connaissance de l'arrêté qui les concernait. Ils répondirent qu'ils n'obéiraient qu'à la force. L'abbé Morio lui ayant fait précédemment la même déclaration, il jugea inutile d'aller le trouver. Le voilà donc mis en échec ! Mais cette résistance ne l'abattit pas. Résolu d'avoir le dernier mot, il en référa sur-le-champ au directoire d'Hennebont, et implora vivement son secours (30 septembre[4]).

Le directoire ne l'accorda pas assez vite à son gré. Aussi, le 17 octobre, revint-il à la charge par l'organe du procureur Flambeau, qui précisa de nouvelles accusations contre M. Nicolas : il continuait de dire la messe dans les chapelles frairiales, et d'y faire le prône,

[1] L. 914.
[2] L. 773.
[3] Id.
[4] Id.

Digitized by Google

les dimanches et les fêtes ; dans ces prônes, il ne cessait d'affirmer son droit, et d'avancer « qu'il est le vrai recteur de la paroisse, et que le nouveau n'est qu'un intrus qui fait tout le mal possible, qu'on est excommunié et damné pour assister à ses offices », que les membres de la municipalité auraient à se repentir, menaçant dans un avenir prochain « de marcher dessus avec ses pieds. » Les municipaux crurent ou feignirent de croire à ces bruits qui flattaient leurs passions, et dénoncèrent leur pasteur à la vengeance du directoire. En attendant le résultat de cette démarche, ils convinrent de lui refuser dorénavant, ainsi qu'à ses deux curés, les ornements, les vases sacrés et le luminaire de l'église, et de confier aux intrus les clefs de la sacristie et des chapelles[1].

Telle fut la séance du 17 octobre. Y assistaient avec le maire Julien Nicolas et le procureur, Pierre Conan, François Le Guernevé, Joseph Tréhin, Pierre Chouan, officiers municipaux ; Jean Trudet, Joseph Trudet, Joseph Le Caloch, Pierre Flaha[t], Joseph Pérès, Jean Tréhin, Joseph Le Bruchec, notables. Tous ne signèrent pas, mais seulement Pierre Conan, François Le Guernevé, Jean Flambeau procureur, et Rolland secrétaire-greffier, les autres ayant déclaré ne savoir écrire. Le directoire prit fait et cause pour ces individus, qualifia les prônes de M. Nicolas « d'inconstitutionnels et d'incendiaires », et décida que toutes les pièces seraient communiquées à l'accusateur public près le tribunal criminel à Lorient, avec ordre de faire les poursuites prévues par la loi (21 octobre[2]).

Ces diverses manœuvres eurent pour résultat un arrêté du département, qui expulsait M. Nicolas à dix lieues de Quistinic. Les municipaux se hâtèrent de le lui signifier ; mais il leur déclara de nouveau qu'étant dans sa paroisse, il y demeurera « jusqu'à ce que la force s'en mêle ». Le curé constitutionnel, qui rapportait ces détails, en ajouta d'autres de nature à provoquer une intervention armée : « Il continue à faire à sa messe, qu'il dit à l'heure qu'il lui plaît, un prône où il affecte de fronder toutes les autorités, et il annonce positivement qu'avant peu il mènera avec une verge de fer la paroisse[3]. »

[1] L. 773.
[2] L. 906.
[3] L. 773.

Digitized by Google

Les deux vicaires ne se montraient pas moins *frondeurs*, pour répéter le mot. Pendant que le curé constitutionnel chantait les vêpres, ils jouaient aux boules dans le bourg; ils faisaient des baptêmes sans daigner le prévenir, et même ils affectaient de le « narguer[1]. » L'abbé Célard surtout ne gardait aucun ménagement. Réfugié depuis deux mois au sud-est de la paroisse, il accomplissait dans la chapelle de Sainte-Barbe toutes les fonctions curiales, qui attiraient de divers côtés la foule. Ce succès l'enhardit à tet point qu'il osa un jour se présenter devant le conseil municipal le lui reprocher sa conduite[2]. Ce « grand mépris des autorités constituées », porté à la connaissance des administrateurs, lui valut à son tour , le 6 février 1792, une sommation de s'éloigner de dix lieues, dans les 24 heures de la notification qui lui en serait faite, sous peine d'être conduit par les gendarmes, à ses frais, hors du département[3].

IV

Proscription.

MM. Nicolas et Célard continuèrent d'agir comme si de rien n'était. Le premier faisait assidûment le catéchisme au château de la Villeneuve; le second disait la messe à Sainte-Barbe, tous les dimanches, à l'heure de la messe paroissiale; tous deux confessant, communiant et administrant à l'occasion les fidèles de leurs quartiers, sans que la gendarmerie, venue à Quistinic pour faire une perquisition, découvrît le lieu de leur retraite[4]. Entre temps ils paraissaient au bourg la tête haute, et se rendaient ostensiblement chez Loher, « le patron déclaré de tous les prêtres réfractaires de cette paroisse et aussi des autres[5]. » Chose plus étonnante : M. Nicolas allait de village en village, de maison en maison, annoncer qu'au

[1] L. 773.
[2] L. 941.
[3] L. 934. — L.75.
[4] L. 941.
[5] Id.

Digitized by Google

jour de la Fête-Dieu il porterait « solennellement le Saint-Sacrement à la procession[1]. »

Cette annonce ne pouvait troubler beaucoup le sieur Jaffray, parce qu'au bourg il était le maître. Ce qui le vexait davantage, c'était la messe de Sainte-Barbe, qui dérangeait les offices publics qu'il célébrait dans l'église paroissiale. Pour l'empêcher, il proposa, le 7 juin, de concert avec le procureur Flambeau et le secrétaire Rolland, un moyen bien simple : c'était d'envoyer à Porhmain, chez Louis Le Tallec, deux gendarmes chargés de saisir et de confisquer le calice caché chez ce dernier[2].

Cette dénonciation n'eut pas de résultat ; mais les individus qui l'avaient faite ne perdirent pas courage[3]. Le 20 juin, ils la renouvelèrent presque dans les mêmes termes, insistant pour avoir deux gendarmes qui leur permissent de s'emparer, sinon des prêtres, du moins des calices et des ornements qui leur servaient : « Ce serait le moyen de punir bien sensiblement ces ennemis de la constitution, fauteurs et receleurs de fanatiques et d'incendiaires. Le mal va toujours croissant[4]. » M. Nicolas n'avait-il pas gourmandé et *damné* un malade, *bon citoyen* ? Lui et Célard, donné la communion aux enfants qu'ils avaient catéchisés ? Loher ne se promenait-il pas impudemment avec l'abbé Célard[5] ?

Malgré cette insistance, le directoire n'agissait pas. Le major Beysser se chargea de mettre fin à ses hésitations. Le 18 juillet, il déposa sur le bureau « deux lettres portant des plaintes contre la conduite des nommés Nicolas ex-curé, et Célard, ex-vicaire de Quistinic, qui constamment cachés dans cette paroisse, et souvent déguisés, continuent à y semer le poison du fanatisme. » Devant cette déclaration, la scène changea, les administrateurs prirent feu aussitôt, et demandèrent au département l'autorisation d'appliquer la loi.

Le sieur Jaffray eut vent de ce qui se préparait, et ne se possédait pas de joie ; mais il restait contraire à un grand déploiement de

[1] L. 941.
[2] Id.
[3] Id., à part Rolland, remplacé par Le Velair.
[4] Id.
[5] Id.

Digitized by Google

forces : « prenez seulement deux gendarmes avec vous, écrivait-il à un commissaire, arrivez de nuit chez moi sans monture, et nous ferons bonne capture[1]. » Cette belle confiance avait sa raison d'être : l'abbé Célard ne sortait guère du bourg, et son audace allait parfois jusqu'à revêtir le costume ecclésiastique ; il mangeait constamment chez Loher avec M. Herviant, recteur de Saint-Caradec, et tous les deux pourraient s'y trouver encore à l'arrivée de la gendarmerie[2]. Rien donc de plus facile que de les surprendre, pourvu qu'on se pressât un peu.

On ne se pressa pas assez, et c'est seulement le 26 que le major Beysser fut requis d'arrêter sans retard les coupables[3]. Il obéit aussitôt à la réquisition, mais il en fut pour ses frais de route ; les prêtres furent sans doute avertis à temps, et ils échappèrent à ses recherches.

Cependant la Révolution marchait toujours. Les temps devenaient de plus en plus critiques, et le mois d'août vit paraître des lois et des décrets qui condamnaient au bannissement, à l'exception des sexagénaires et des infirmes, tout ecclésiastique qui refusait le serment. Une détention de dix ans, la déportation à la Guyane, et plus tard la mort, telles étaient les peines réservées à ceux qu'on appelait les réfractaires. Des quatre prêtres de Quistinic, l'abbé Morio seul abandonna son pays. Il passa en Espagne et se trouvait à Cordoue, le 29 avril 1796[4]. Les trois autres se cachèrent à Quistinic ou aux alentours, et se virent exposés à toutes les épreuves qui accompagnent l'état de proscrit.

Abbé Guilloux.

[1] L., 941.
[2] Id. 941.
[3] Id. 934.
[4] Id. 264.

Digitized by Google

LES PERSONNAGES SCULPTÉS

DES MONUMENTS RELIGIEUX ET CIVILS

des rues, places, promenades et cimetières

DE LA VILLE DE NANTES

(Suite et fin[1]).

DU PETIT NOMBRE DE CEUX QUI EXISTENT DE QUELLE MANIÈRE ON DEVRAIT L'ACCROITRE

La sculpture a un triple caractère : *religieux*, — *esthétique*, — *commémoratif*.

Dans le premier ordre d'idées notre ville peut se vanter de son opulence ; par malheur, la quantité ne saurait racheter le manque absolu de la qualité, et ce genre de statuaire est tombé au rang d'un commerce banal. A quelques exceptions près, les modernes fabricants d'images pieuses sont au-dessous de tout comme art et comme inspiration. Nos églises et nos chapelles regorgent de blocs de pierre et de billes de bois dégrossis et polychromés qui ont l'outrecuidante prétention d'élever l'âme vers les régions célestes.

Au point de vue esthétique, il faut considérer l'ornementation des édifices et l'exposition publique d'œuvres sculpturales. Grâce à Dieu, depuis un certain nombre d'années, nos architectes, brisant le moule bourgeois et laid de l'Empire et de la Monarchie de Juillet, sont revenus aux errements des siècles passés, et c'est plaisir de voir les nouvelles demeures de notre cité rivaliser de style et charmer l'œil du passant par leurs jolies moulures et ces

[1] Voir la livraison d'août 1897.

Digitized by Google

mascarons variés et divertissants qui doublent la vie des habitations. Quant à la collection du Musée de Feltre, c'est avec chagrin que je transcris cette plainte légitime exhalée par le plus récent historiographe de Nantes : « La statuaire est en petit nombre et à peine suffisante pour orner les salles du Musée. Dans la sculpture, plus de la moitié des sujets sont d'auteurs inconnus ; il y en a une cinquantaine d'auteurs français et une vingtaine d'auteurs italiens. Nos meilleurs sculpteurs nantais y sont représentés[1] ». Puisse notre aimable et zélé conservateur — qui, je le sais, souffre des lacunes de notre Musée et n'épargnera pour les combler ni son temps ni sa peine, — être mis prochainement en possession du colossal immeuble de la rue du Lycée et voir ses généreux efforts couronnés de succès.

La sculpture enfin sert à perpétuer la mémoire des personnages éminents et à commémorer les événements considérables. Je ne me suis guère occupé dans ma description que des œuvres de ce genre, et, après comme avant, je crains d'être dans le vrai en affirmant que sous ce rapport notre cité n'est pas assez riche et en prétendant que Mellinet n'avait pas tort lorsqu'il gémissait sur cette pénurie et qu'il s'écriait : « Certes le talent ne manque pas à nos artistes, mais la parcimonie municipale est là pour arrêter tout élan de l'imagination ; et nos monuments, nos places publiques ne se décorent que de quelques œuvres en pierre de tuf que le temps détruit en quelques années[2]. » Assurément depuis l'époque où ces lignes furent écrites Nantes s'est enrichi de morceaux de valeur, tels que le spendide mausolée du général de la Moricière, l'admirable cénotaphe de Mgr Fournier, le monument patriotique du cours Saint-Pierre, la belle statue de Guépin et le remarquable médaillon du général Mellinet par Charles Le Bourg ; etc. Je maintiens cependant qu'il reste beaucoup à faire, d'abord pour rendre hommage à des concitoyens qui en sont vraiment dignes, puis pour animer nos promenades et nos places publiques (sur ce point l'antiquité nous a donné des leçons trop peu suivies), enfin pour encourager

[1] Orieux et Vincent : *Histoire et Géographie de la Loire-Inférieure*, I, 326.
[2] Mellinet : *La Commune et la Milice de Nantes*, II, 314.

Digitized by Google

nos artistes et leur procurer, avec un argent honnêtement gagné, une gloire qui rejaillirait sur leur ville natale.

Mais, avant de dire quels personnages me semblent, à des titres divers, avoir mérité cette consécration suprême, je dois me disculper d'un reproche que d'aucuns pourraient m'adresser : je suis *statuophile* et non *statuomane*. Par statuomanie, j'entends le désir immodéré de dresser des statues soit à des célébrités de sous-préfecture, soit à des personnes connues mais que cette glorification ne saurait que ridiculiser, telle l'idée saugrenue de placer dans le square du Bon-Marché l'image en marbre ou en bronze de Mme Boucicaud. Je citerai encore comme exemples de statuomanie le dessein absurde, tombé sous la réprobation générale, de transformer l'avenue des Champs-Elysées en une sorte de Musée Grévin, et le fameux projet du *Panthéon Breton* qui, je ne le cache pas, m'est profondément antipathique. J'applaudis de grand cœur au triomphe de M. Léon Séché quand il parvient à faire ériger une statue à Joachim du Bellay au bord de son *Loire breton* ou quand il obtient que les noms de concitoyens remarquables soient donnés aux avenues d'une nouvelle station balnéaire : c'est là de la belle et bonne besogne. Mais, pour son rêve gigantesque, de multiples et sérieux motifs, trop longs à exposer ici, m'empêchent de le comprendre comme lui. Ce qui serait souhaitable, ce serait l'érection, — au centre de notre province, en un lieu très visité, mais non dans une ville — d'un monument orné des figures de quelques Bretons de tout premier ordre, tels que Nominoë, Alain Barbe-Torte, Jean V, du Guesclin, Richemont, la B. Françoise d'Amboise, la duchesse Anne, Le Sage, Châteaubriand, etc., et de plaques de bronze rappelant les grandes pages de nos annales. Une telle œuvre, dressée en l'honneur d'un *petit nombre* de gloires *incontestables*, plairait évidemment à tous ; nulle jalousie ne serait de mise, nulle discussion ne serait possible ; de Brest à Nantes, de Saint-Pol de Léon à Rennes, chacun serait heureux et fier du *Panthéon Breton*.

Cette question vidée, il me reste à expliquer de quelle manière on devrait accroître le petit nombre des personnages sculptés de notre ville.

Rappellerai-je d'abord, quant aux emplacements disponibles,

Digitized by Google

que la statuaire ornerait avec avantage : la façade et les galeries du nouveau musée des Beaux-Arts : la cour et les salles du nouveau musée archéologique, la façade et les salles de la future Bibliothèque, la cour de la Préfecture, la cour et le jardin[1] de l'Hôtel-de-Ville, la cour du château, les cours des casernes, les places des Enfants-Nantais, de la duchesse Anne, de la Préfecture, Dumoustier, Saint-Similien, Viarmes, Brancas, Lafayette, Graslin, Gigant, Canclaux, du Sanitat, la place square de la Monnaie, les squares de l'Hôtel-Dieu, le square du Palais de Justice, le square situé au bas du cours Saint-André, les quinconces du cours Saint-Pierre, les squares du cours de la République (cours Cambronne), le Marché aux Fleurs (square de la Bourse), le joli Parc d'horticulture et surtout notre admirable et si admiré Jardin des Plantes.

Quels sont nos concitoyens *disparus* — pour les vivants cet honneur me semble excessif et téméraire, — qui par leurs vertus, leurs talents ou leurs services, ont acquis des droits sérieux à voir leur image orner nos monuments, nos places ou nos promenades ? Pour répondre à cette question, j'ai interrogé nos annales et c'est sans aucun parti pris que je signalerai des compatriotes vraiment dignes de cette glorification. Loin de moi, au surplus, la pensée d'établir une liste limitative ; je veux tout uniment démontrer que notre ville n'a que l'embarras du choix.

Suivant le même ordre que pour ma description, je commence par les SAINTS. A défaut d'une chapelle, une statue de haut prix n'est-elle pas due à **saint Yves**, qui partage avec sainte Anne le patronage de la Bretagne et dont le culte, universellement répandu, est abandonné dans notre cité où il fut jadis prospère ? Qui ne se réjouirait de voir s'élever sur la place des Enfants-Nantais un monument grandiose et inspiré où seraient représentés les principaux épisodes de la vie et du martyre des **saints Donatien** et **Rogatien**, sans oublier le touchant miracle de la fuite des Huns suivie de la conversion de Marc Chillon ? Qu'une souscription soit ouverte dans ce but et toutes nos paroisses rivaliseront de générosité pour cette

[1] On peut regretter que ce beau jardin à la française, dessiné par Gabriel, qui ne sert à rienni à personne, ne soit pas ouvert au public.

Digitized by Google

œuvre qu'elles auraient la joie de contempler chaque année lors du pèlerinage pour les biens de la terre.

Quelques figures dominent dans notre vénérable CLERGÉ ; ce serait un honneur pour notre ville que de faire modeler les traits de **saint Similien**[1], peut-être notre premier évêque, le seul en tout cas parmi les évêques de Nantes dont le nom soit inscrit au martyrologe romain et surnommé par Grégoire de Tours *le Grand Confesseur* ; — d'**Evehmerus**, à qui on doit l'érection de la première cathédrale ; — de Mgr **Turpin Crissé de Sansai**, qui établit la maison des écoles chrétiennes et installa les Frères de la Salle en 1733 ; — — de Mgr **Fretat de Sarra**, d'une grande modestie, car il n'accepta l'évêché de Nantes qu'après de pressantes sollicitations et d'une telle charité que chacun répétait le mot de l'évêque du Puy : « l'abbé de Sarra fait la quête pour les autres ; bientôt il faudra la faire pour lui-même. » « Ah ! s'écrie Mellinet, que cette digne et sainte mémoire reste ineffaçable dans le diocèse et puissions-nous quelque jour élever un simple monument où le peuple puisse aller bénir le nom vénéré de Fretat de Sarra[2]. » de Mgr **Duvoisin**[3] sur qui a été porté ce jugement si élogieux : « Jamais peut-être homme ne réunit plus d'esprit à plus de qualité essentielles : l'amabilité sans prétention, la simplicité la plus entraînante sans jamais sortir de sa dignité, une élévation de caractère qui se dérobait sous une excessive indulgence, une piété austère sans la laisser paraître, une générosité sans bornes, un désintéressement à toute épreuve, la foi la plus profonde et la plus éclairée. Jamais il ne profita de la faveur impériale que pour rendre des services et jamais il n'en fit aucune ostentation. Quelques mois avant sa mort il avait écrit à Napoléon : « Je supplie l'Empereur de rendre la liberté au Saint Père le Pape. Ses dernières volontés furent des actes de bienfaisance[4]. »

Il ne serait que juste de rappeler par un monument durable les services rendus à notre ville par plusieurs SOUVERAINS, comme : **Louis XII**, qui épousa Anne de Bretagne dans la chapelle du châ-

[1] On trouve à Nantes la place, la rue et le passage Saint-Similien.
[2] MELLINET : *La Commune et la Milice de Nantes*, v, 247.
[3] On trouve à Nantes la rue Duvoisin.
[4] MELLINET : *La Commune et la Milice de Nantes*, XII, 217-219.

Digitized by Google

teau de Nantes, séjourna souvent dans nos murs et transféra la Chambre des Comptes de Vannes à Nantes; — **Henri IV**, peu aimé, je le sais, de nos concitoyens, mais qui par l'*Edit de Nantes* procura à notre ville une gloire incomparable ; le Marché aux Fleurs, voisin de la Maison des Tourelles où, croit-on, le plus populaire des Rois signa le plus bel acte de la Monarchie française, n'est-il pas tout indiqué pour recevoir la statue équestre du valeureux et galant monarque? — **Louis XIII**, qui reconnut tous nos anciens privilèges, libertés et affranchissements : « Il montra pour les Nantais le même intérêt qu'avait montré sa mère. Aux moindres troubles qui pouvaient atteindre la cité, et ils furent fréquents sous son règne, il se mettait en rapport avec les bourgeois et faisait prendre des mesures pour leur préservation. Il eut assez de confiance en eux pour laisser aux seuls habitants la garde des fortifications[1] ». — **Nominoë**, le vaillant créateur de l'indépendance bretonne, qui, au IXe siècle, délivra notre cité à plusieurs reprises ; — **Alain Fergent**, reconnu par Nantes avec empressement et à qui remontent les traces premières et certaines d'une réorganisation communale dans notre ville ; — **Pierre de Dreux**, dont on a pu dire : « Aucun comte nantais d'origine bretonne n'a plus fait pour l'agrandissement de Nantes que le duc Pierre Ier, étranger à la Bretagne[2]. »

S'il est un corps social à qui tous, sans acception de parti, aiment à voir décerner des honneurs publics, c'est l'ARMÉE ; aussi je ne crains pas de réclamer du marbre ou du bronze pour : **Dunois**, qui, à défaut d'origine, fut un vrai Nantais par le cœur ; en effet, sous le duc François II, il organisa la défense de notre ville contre les attaques de Charles VII ; on allait peut-être céder lorsqu'un secours inattendu arriva ; à la tête de 500 bourgeois de Guérande, Dunois marche sur Nantes, y pénètre par la porte Sauvetout, se joint aux habitants et fait une sortie si impétueuse que les assiégeants s'enfuient ; le Duc décida que la porte Sauvetout s'appellerait *porte de Guérande*. La duchesse Anne étant reconnue, le duc Jean de Rohan qui prétendait avoir des droits sur notre province fut mis par le

[1] Orieux et Vincent : *Histoire et Géographie de la Loire-Inférieure*, I, 413.
[2] Orieux et Vincent : *Histoire et Géographie de la Loire-Inférieure*, I, 382.

Digitized by Google

roi de France à la tête de son armée. Anne était absente de notre cité, il était nécessaire qu'elle y parût car Rohan y avait acquis beaucoup de partisans ; mais, bien que son cœur fût noble et courageux, elle était trop jeune pour agir seule ; tous l'abandonnaient lorsque Dunois, avec quelques seigneurs, vient se mettre à sa disposition : elle accepte et c'est montée sur le même cheval que le vaillant capitaine, accompagnée de 10 guerriers seulement, qu'elle se présente aux Nantais ; elle est accueillie avec enthousiasme au cri de : *Vive notre Duchesse !* « Comment aucun de nos artistes ne s'est-il emparé de ce fait historique dont *la sculpture surtout* pouvait et devait si heureusement tirer parti ? Ne serait-ce pas un sujet tout nouveau que celui qui représenterait un vigoureux destrier breton portant le vieux et célèbre Dunois et, assise à ses côtés, la duchesse Anne, encore enfant, venant, sous la sauvegarde de l'illustre guerrier, se livrer à la foi des Nantais ? »[1] — **La Noue Bras de Fer**[2], l'admirable soldat du XVIe siècle ; — le hardi marin nantais **Vié**, qui assista au combat de la Hogue, fit plus de 80 prises sur l'ennemi et, commandant le vaisseau-amiral de la république de Venise, fut emporté par un boulet dans la guerre contre les Turcs ; — **Barin de la Galissonnière**[3], lieutenant-général des armées navales (son fils le fut également), l'illustre vainqueur de l'amiral Byng à Mahon ; — le canonnier **Toucart**, *garçon plein de courage et d'intelligence*, dit le duc de Richelieu, grâce à qui le combat de Fontenoy, qui s'annonçait comme une défaite irrémédiable, se changea subitement en une éclatante victoire[4], — le **général Bedeau**[5], le héros d'Anvers et de Constantine, le vainqueur des Kabyles, le brillant gouverneur d'Algérie, etc.

En dépit de son fâcheux renom, notre cité n'a cessé de produire de grands ARTISTES dans tous les genres ; mais, c'est un aveu pénible à faire, elle a rarement su en tirer un juste orgueil ; pourquoi faut-il que je sois tenu de solliciter, ne fût-ce qu'un

[1] MELLINET : *La Commune et la Milice de Nantes*, II, 314.
[2] On trouve à Nantes la rue la Noue Bras-de-Fer.
[3] On trouve à Nantes la rue de la Galissonnière.
[4] Cf. MELLINET : *La Commune et la Milice de Nantes*, V, 128-130.
[5] La caserne de la XIe section s'appelle caserne Bedeau.

Digitized by Google

modeste médaillon, pour des hommes tels que : Charles **Erard**, peintre et architecte, qui brossa plusieurs portraits, entre autres celui de M. de Montbazon, gouverneur de Bretagne, pour la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, qui peignit à fresque la coupole de notre cathédrale, sur les plans de qui fut bâtie l'église de l'Assomption à Paris et qui fut Directeur des Académies de peinture de Paris et de Rome ; — Germain **Boffran**, fils d'un très habile sculpteur nantais, architecte remarquable, à qui la capitale doit des morceaux excellents : l'hôpital des Enfants-Trouvés, la chapelle de Noailles à Notre-Dame, les hôtels de Duras, Guerchy, Seignelai, Torcy, etc. ; — Félix **Thomas**, peintre, architecte, sculpteur et graveur, Grand Prix de Rome pour l'architecture (1845), mentionné et médaillé dans toutes les branches, esprit largement ouvert au beau, chargé d'une mission en Babylonie d'où il rapporta des dessins et des documents précieux ; — Jules **Dupré**[1], l'illustre paysagiste, l'émule des Corot, Français, Daubigny, officier de la Légion d'honneur, lauréat de la médaille d'honneur à l'Exposition universelle de 1889, représenté au Luxembourg par *Le matin* et *Le soir*, mais dont, je crois, notre Musée ne possède rien ; — Charles **Battaille**, le célèbre basse chantante de l'Opéra-Comique, le créateur du *Val d'Andorre*, du *Songe d'une nuit d'été*, du *Carillonneur de Bruges*, de l'*Etoile du Nord*, etc., à qui son excellente méthode et son talent parfait de comédien valurent une chaire de chant au Conservatoire ; — *Toussaint Prévost*, dit Théodore **Ritter**, élève de Liszt, un des premiers pianistes du siècle et professeur éminent.

Pour les LITTÉRATEURS, je me montrerai ambitieux et je demanderai des bustes ou des médaillons pour : le laborieux abbé **Travers**[2], l'auteur du *Catalogue raisonné des évêques de Nantes*, d'une savante *Dissertation sur les monnaies de Bretagne* et de l'*Histoire civile, politique et religieuse de la Ville et du Comté de Nantes ;* — le fécond et distingué écrivain **Mennechet**, dont l'*Histoire de France depuis la fondation de la Monarchie* fut couronnée

[1] C'est un oubli impardonnable de n'avoir pas encore donné le nom de ce glorieux concitoyen à l'une des rues ou places de Nantes.

[2] On trouve à Nantes la rue Travers.

Digitized by Google

par l'Académie ; — Charles **Monselet**[1], romancier, poète, auteur dramatique, chroniqueur théâtral au *Monde Illustré* depuis la fondation (1857), esprit pétillant et jeune jusqu'à sa mort[2] ; — la princesse **de Salm-Dick** ; — **Mme de Sévigné**[3], qui fit deux voyages dans notre ville d'où elle data plusieurs lettres et séjourna aux châteaux du Buron et de la Seilleraye ; — **Meschinot**, dit le *Banni de liesse*, maître d'hôtel sous les ducs Jean V, François Ier, Pierre II, Arthur III, François II (la duchesse Anne, devenue Reine de France, lui conserva son emploi jusqu'à sa mort) ; il rima[4] *Les Lunettes des Princes*, ouvrage remarquable par la hauteur des pensées et la hardiesse des conseils donnés aux Princes qui jouit d'une grande réputation[5] et que le distingué Directeur de la *Revue de Bretagne*, le vicomte O. de Gourcuff, a savamment réédité pour les *Bibliophiles Bretons* (1891) ; — **Elisa Mercœur**[6], cette fleur au parfum suave et au coloris merveilleux trop tôt inclinée sur sa tige, cette lyre dont les cordes furent brisées prématurément, cette jeune fille chantée et comblée d'éloges par les Châteaubriand, les Lamartine, les Victor Hugo,

[1] On trouve à Nantes la rue Charles Monselet.

[2] Dans la préface de ses *Poésies complètes*, deux strophes humoristiques rappellent son lieu de naissance et la profession de son père, libraire dans notre ville :

..... La ville de Nantes,
A qui je n'en saurais vouloir,
M'a vu naître sans s'émouvoir
De mes facultés étonnantes.

Le principal étant de vivre
Fidèle au : Tel père, tel fils,
Ma ressource devint le livre,
Mon père en vendait, — moi j'en fis.

[3] On trouve à Nantes la rue Sévigné (hélas ! hélas ! hélas).

[4] Chacun sait que, par une pensée ingénieuse, le jardin du Luxembourg se peuple depuis quelques années de bustes de poètes ; pourquoi notre Jardin-des-Plantes ne suivrait-il pas un si parfait exemple ?

[5] Rappellerai-je le vers connu :

Nantes la Brette en Meschinot se bagne.

[6] M. Maillard a commis une légère erreur en disant que son nom a été donné à une voie publique de notre ville ; la rue Mercœur existait bien avant la naissance d'Elisa et rappelle le souvenir du duc de Mercœur.

Digitized by Google

les Jules Janin, etc., en faveur de laquelle a été écrite cette légitime réclamation : « A Nantes, aucune statue, aucun buste, aucune plaque de marbre ne rappelle à ses compatriotes le nom de cette jeune fille. Notre cité n'est pas assez fière de ses gloires, surtout de ses gloires littéraires et, en particulier, de celle-là. N'aurait-elle pas dû tenter depuis longtemps le ciseau de nos statuaires ? Quelle plus gracieuse figure que cette vierge de 20 ans, morte dans tout l'éclat de la beauté et du talent ? Ne devrait-elle pas être représentée en marbre blanc sur une de nos places publiques[1] ? » — **Elisa Morin**, appelée *la Muse nantaise* ; — Mme **Dufresnoy**, couronnée par l'Académie et à qui ses *Elégies* ont valu le surnom de *Sapho Française ;* — Mme **Waldor**, qui a rimé une très belle œuvre. *Les poésies du cœur ;* — Raymond **du Doré**, dont on a pu dire : « Il y a dans ses poésies des pages qui feraient honneur aux Maîtres[2]. » — Emile **Péhant**[3] l'infatigable Conservateur de notre Bibliothèque dont il rédigea le *Catalogue méthodique* (6 gros vol. in-8°), l'auteur de *Sonnets et Poésies* et de deux grandes épopées : *Jeanne de Belleville* et *Jeanne la Flamme* : « J'espère bien, écrit le charmant poète Caillé, que l'architecte de notre nouvelle Bibliothèque publique n'oubliera pas de placer sur la façade ou dans la salle de lecture un buste de Péhant[4]. » — Eugène **Lambert**, le magistrat estimé, le fin lettré appelé 2 fois à la présidence de la *Société académique de Nantes*, le critique de valeur loué par Lamartine et Hugo, le chantre inspiré des *Fleurs du bien*[5] ; — Stéphane **Halgan**, comparé à Brizeux par Théophile Gautier[6].

La profesion de l'ACTEUR le rattache à l'art et à la littérature, c'est donc le moment d'exprimer un désir, à savoir que la bonne face réjouie de notre compatriote **Daubray**, le fameux comique du Palais-Royal, s'épanouisse dans l'un de nos théâtres.

[1] G. Viau et D. Caillé. *Elisa Mercœur*, p. 11.
[2] J. Rousse : *La poésie bretonne au XIXe siècle.*
[3] On trouve à Nantes la rue Emile Péhant.
[4] D. Caillé : *Emile Péhant*, p. 19.
[5] Cf. D. Caillé : *Mes trois parents.*
[6] Cf. D. Caillé : *Mes trois parents.*

Digitized by Google

Je passe aux SAVANTS et je signale en particulier : le célèbre ingénieur géographe **Ogée**[1], qui a laissé la *Carte de la province de Bretagne*, la *Carte du comté nantais*, l'*Atlas itinéraire de la province de Bretagne* et le *Dictionnaire historique et géographique de la Bretagne ;* — le mathématicien **Bouguer**, membre de l'Académie des Sciences qui l'avait couronné 3 fois; — le docteur François **Bonamy**, médecin et naturaliste, auteur de la *Flore des environs de Nantes*, membre fondateur de la *Société d'agriculture de Bretagne*, membre de l'Académie de médecine ; né à Nantes, il y exerça la médecine et y professa la botanique pendant 50 ans ; ses cours furent toujours publics et gratuits ; il faisait entretenir à ses frais un jardin dans lequel on cultivait toutes les plantes exotiques dont les graines étaient apportées par les capitaines de navires ; — l'aimable, spirituel et érudit archéologue **Bizeul** ; — le premier et distingué conservateur du Musée archéologique de Nantes, dont il rédigea le Catalogue, Fortuné **Parenteau**, auteur de plusieurs beaux travaux de numismatique ; — le savant Armand **Guéraud**, directeur de la *Revue des Provinces de l'Ouest*, fondateur de la *Société archéologique de Nantes*, correspondant des *Antiquaires de France* et du *Ministère de l'Instruction publique*.

Au nombre des HOMMES POLITIQUES de notre pays nantais, j'en rencontre plusieurs à la mémoire desquels on pourrait sans exagération aucune consacrer un marbre ou un bronze : Alphonse **de Goulaine**, chargé par le duc Conan, qui tremblait pour l'indépendance bretonne, d'apaiser la France et l'Angleterre ; ce riche seigneur, diplomate habile, persuada à chacun des deux Souverains que l'indépendance de Conan était nécessaire ; il n'avait agi que dans l'intérêt de sa patrie, mais il n'en reçut pas moins le témoignage précieux de la satisfaction des deux Rois qui l'autorisèrent à porter pour armes : *mi-parti de France et d'Angleterre ;* — **Drouet de l'Angle**, qui eut le grand honneur d'être le *premier maire* de Nantes ; — Daniel **de Kervégan**[2], réélu plusieurs fois maire de Nantes avec enthousiasme ; il fut un magistrat modèle, apaisa plu-

[1] On trouve à Nantes la rue Ogée.

[2] On trouve à Nantes la rue Kervégan.

Digitized by Google

sieurs émeutes et, bien que peu fortuné, refusa avec énergie le traitement de 6000 livres voté à son intention ; la municipalité lui fit cadeau d'une épée d'honneur ornée de ses armes et de celles de la ville et commanda son portrait à l'illustre peintre David qui fut appelé à Nantes exprès pour cela et reçu solennellement ; — **Waldeck-Rousseau**[1], né à Rennes, mais fixé dans notre cité dès le début de sa carrière, avocat de premier ordre, député de la Loire-Inférieure en 1848, maire de Nantes en 1871 et 1873, décoré en 1871 pour services exceptionnels.

Les COMMERÇANTS et INDUSTRIELS ne sont pas d'ordinaire gâtés par les honneurs, et il n'y a là aucune iniquité ; ils ont cherché l'argent, qu'ils laissent la gloire aux autres ! Mais toute règle a ses exceptions, et l'on peut à bon droit demander un souvenir durable en faveur de certains d'entre eux, soit pour reconnaître des services, soit à raison du caractère artistique de telle ou telle industrie ; à titre d'exemples, je citerai : **Vincent Forest**, né et mort à Nantes, élève de Firmin-Didot, imprimeur-lithographe remarquable: il travailla pendant 54 ans, et de fort beaux ouvrages sortirent de ses presses, entre autres : *Le Nobiliaire et armorial de Bretagne*, *Le Maine et l'Anjou*, l'*Histoire généalogique de la maison de Kersauson*, *Les Estampes du XVIIIe siècle*, et cet admirable *Chartrier de Thouars*, médaillé à l'Exposition universelle de 1878 ; — le grand éditeur **Charpentier** ; — **Voruz**, adjoint au Maire de Nantes, député, président de la Chambre de Commerce, consul, un des premiers fondeurs de France : il rendit les plus grands services à la patrie en 1870, car, en dehors des arsenaux de l'Etat, sa maison était alors le seule qui s'occupât du matériel d'artillerie ; on a pu voir aussi au cours de ma description que la fonderie artistique était en honneur chez Voruz.

Dévouement et modestie allant de conserve, le dernier paragraphe de mon plaidoyer concerne les HOMMES DÉVOUÉS ; l'Evangile, d'ailleurs, n'affirme-t il pas que les derniers seront les premiers ? si donc notre édilité avait le généreux vouloir de distraire une part très minime de son budget pour confier à nos statuaires la mission en-

[1] On trouve à Nantes la place Waldeck-Rousseau.

Digitized by Google

viable de faire revivre des concitoyens disparus, qu'elle pense tout d'abord à ceux dont je rappelle à grands traits le désintéressement et l'amour du prochain : « Pierre **de Gallo**, archidiacre à la cathédrale de Nantes, décédé en 1583, avait légué sa riche bibliothèque à l'hôpital de cette ville. Par délibération du 17 novembre 1588, la communauté de ville demanda la conservation de cette collection précieuse et Charles Harrouys de l'Espinay, alors maire, en fit l'acquisition, moyennant 1200 écus d'or. Le duc de Mercœur, qui régnait alors en Bretagne, désirait acheter cette bibliothèque pour lui, mais ayant égard aux sollicitations du maire, il s'en désista en faveur de notre ville. Philippe **de Bourgneuf**, évêque de Nantes, décédé le 17 juillet 1617, ayant légué sa bibliothèque à l'Oratoire, qui conservait alors celle de la ville, à condition qu'elle ne sortirait pas de Nantes, l'abbé **Barrin**, grand vicaire, l'augmenta de ses bienfaits[1]. » « En 1649, une horrible famine menaça Nantes, le peuple était sans pain et les finances de la ville épuisées. Comme de nos jours, ce fut par l'émeute que le peuple demanda du pain : la noble générosité du premier magistrat de la cité arrêta cette effervescence. Messire Mathurin **Boux**, seigneur du Teil et de la Varenne, maire de Nantes, avança de ses propres deniers la somme de 42 500 livres pour l'achat de 500 tonneaux de grain. La commune l'en remercia par une inscription commémorative gravée sur une pierre qu'elle fit sceller à l'Hôtel-de-Ville. Où est cette pierre ? Nul n'y songe dans notre siècle dédaigneux[2] ! » « En avril 1812, la ville se trouvait dépourvue de farines ; la disette menaçait : le maire fit un appel aux négociants. **M. Gullmann**, avec une générosité qui doit ici trouver son éloge, réussit à traiter de l'importation de 140 culasses qu'il fit venir à ses risques et périls et qu'il céda au bureau de Bienfaisance, en n'acceptant que le remboursement de ses avances sans intérêts. Or, dans le délai même de l'arrivée, les farines cédées à 108, 117 et 126 francs s'étaient élevées à 150 francs la culasse. Le Conseil municipal, sur le rapport de M. Louis Levesque un de

[1] *Discours du baron Bertrand-Geslin, maire de Nantes, en installant l'italien Carcani dans les fonctions de bibliothécaire, le 16 février 1809.*

[2] Mellinet : *La Commune et la Milice de Nantes*, IV, 245.

Digitized by Google

ses membres, consigna sur ses registres l'expression de sa reconnaissance envers M. Gullmann[1]. » M. **Urvoy de Saint-Bedan**[2], né à Saint-Brieuc, mais amené tout jeune à Casson dont il devint le maire et le bienfaiteur, fut conseiller municipal de Nantes, conseiller général de la Loire-Inférieure et député. Ayant acquis des connaissances sérieuses dans les lettres et les arts, il profita de sa grande fortune pour collectionner des œuvres remarquables. En 1854, il fit hommage de sa magnifique galerie à notre ville (c'est ainsi que notre musée possède la plus belle série de Brascassat), à la condition, acceptée par elle, qu'il serait fondé un asile pour 160 vieillards pauvres des deux sexes dirigé à perpétuité par les Petites Sœurs des Pauvres : cet acte si admirable donna la prospérité à l'asile Sainte-Anne ouvert dès 1848 passage Russeil avec de faibles ressources. Le legs princier de M. **Dobrée** est d'hier; mais il y va de l'honneur de la ville et du département que l'image de cet homme de bien soit érigée au plus tôt en ce merveilleux palais roman où les richesses de notre musée archéologique vont rayonner d'un nouvel éclat.

Bon Gaëtan de Wismes.

[1] Mellinet : *La Commune et la Milice de Nantes*, XII, 194-195.
[2] On trouve à Nantes la rue Urvoy de Saint-Bedan.

Digitized by Google

POÈTES BRETONS INCONNUS

(SUITE[1])

Alexandre LEGROS

Voulez-vous maintenant savoir comment on célébrait à Moèze « la solennité du 15 août » ?

On s'est réuni à la mairie et, de là, on s'est mis en marche pour l'église. Venait d'abord M. le Maire, portant redingote neuve, chapeau et écharpe ; à la droite, l'adjoint portant veste, casquette et écharpe ; puis les conseillers en blouse ou en veste, en casquette ou en chapeau de paille, et, mêlés aux fonctionnaires, le lieutenant, l'instituteur, le garde-champête portant sur le bras sa plaque en cuivre jaune et noir. Nous étions à peu près entourés, précédés et suivis par un peloton de gabelous, composé de six hommes armés jusqu'aux dents et commandés par le brigadier, le sieur F. Maquaire. Au sortir de la mairie, ce dernier, le sabre au poing a crié : *Pas accéléré*, et nous sommes allés de ce pas jusqu'à l'église, où le curé nous réservait une ruse de sa façon. Nous pensions que le *Te Deum* serait chanté immédiatement après la grand'messe. Point. Après l'office, il y a eu un petit sermon, puis la procession est sortie. En tête marchait une bannière, puis venaient des petites filles en robe blanche, ma foi, et portant sur leurs têtes les coiffes de leurs mamans, larges et hautes de 2 pieds carrés, et en main des oriflammes !! puis des petits garçons, puis des femmes, puis des hommes, deux à deux, puis des enfants de chœur, et enfin le curé suivi de l'instituteur-chantre qui, depuis le matin, chantait, chantait, et commençait à perdre haleine. L'ordre était maintenu par le sacristain qui, au lieu de robe rouge, avait sa blouse bleue accoutumée, et qui nous disait sans cesse : Par ici ! par là !

[1] Voir la livraison de septembre 1897.

Digitized by Google

appuyez à gauche ! Appuyez à droite ! J'oublie de dire que la marche était fermée par le brigadier F. Maquaire et sa troupe, qui aurait, sans doute, voulu reprendre le pas accéléré pour être plus tôt à l'abri de l'ardeur du soleil. Enfin, après une demi-heure de procession, nous sommes rentrés à l'église, et, le salut chanté, on a entonné le *Te Deum* ; après quoi chacun s'est retiré.

Railleries à froid, plaisanteries de pince-sans-rire qui rappellent ces observateurs et ces peintres des petites gens de province, Champfleury ou Henri Monnier.

La lettre, d'ailleurs, ne change point de ton en changeant d'objet. Il y raconte ses impressions de voyage et parle de la Rochelle où il a été prêter serment et qui ne l'a point enchanté.

Les maisons sont mal bâties, petites et percées d'étroites fenêtres à petits carreaux et sans balcons, les rues étroites, tortueuses et pavées de pierres inégales. Des arcades règnent sur le devant des maisons et obscurcissent les magasins.

Legros s'occupe, enfin, d'un mien cousin que l'on voulait diriger vers l'administration des douanes.

Remonte-lui le moral, écrit-il, en raillant, dis-lui, par exemple, que dans 8 ou 10 mois il passera son examen de surnuméraire, que 5 ou 6 mois, après d'apprenti, il passera compagnon surnuméraire, et qu'enfin, 18 mois plus tard, il aura l'avantage d'être nommé receveur dans quelque Moèze, comme il y en a tant dans les directions de Nantes, de Vannes, de la Rochelle et de Napoléon-Vendée ; que sa main résiste donc à la fatigue et que l'espérance le soutienne en lui montrant du doigt ce but si désiré, si désirable.

Toute cette petite charge contre l'administration est d'un comique achevé. Sous son masque triste, Legros avait déjà de ces ironies savantes et calculées, qui venaient d'un scepticisme précoce. Personne mieux que lui, avec son esprit d'observation, n'a su railler

Digitized by Google

le fonctionnarisme. Il en avait saisi, de bonne heure, les petits ridicules.

L'exil de Legros ne devait pas être de longue durée. Il prit fin le 1er septembre 1855, par son rappel à Nantes. Son ancien directeur M. Galot, se souvenant de cet employé dont il avait jadis, comme scribe modèle, apprécié les mérites, lui fit remplir à ses côtés les fonctions de secrétaire et lui confia des mémoires d'une élaboration difficile que bien peu des collègues du jeune commis au bureau de la recette des douanes auraient été capables de rédiger avec une pareille clarté de style.

Nous nous voyions alors très fréquemment, et nous avions un ami commun. J'avais été lié à la pension Leloup avec un aimable garçon du nom d'Edouard Lefrançois, qui mourut prématurément. Cette amitié se continua avec son frère puîné, Alfred, qui, par mon entremise, fit connaissance avec Legros. Nous devinmes trois inséparables. Alfred Lefrançois, né à Nantes en 1833, était fils d'un constructeur de navires, contemporain du blocus continental. Avant de venir rue Mazagran, M. Lefrançois père, dont j'ai déjà parlé, avait demeuré rue de l'Entrepôt, à l'époque de l'incendie terrible de la caserne de cavalerie Il avait lancé de nombreux corsaires de son chantier du quai des Constructions et installa plus tard un nouvel établissement sur la Prairie au Duc. A l'époque dont je parle, il avait cessé de bâtir des longs-courriers pour son compte. Ses deux fils Jules et Alfred venaient de lui succéder et continuaient la tradition paternelle. Mais, déjà, la vieille industrie maritime perdait de son importance. Le

Digitized by Google

chantier Lefrançois était menacé par la concurrence de ses voisins les Guibert, les Jollet et Babin, empressés à suivre le mouvement qui, dans la construction des navires, remplaçait le bois par le fer. Jules et Alfred construisaient surtout des bricks-goëlettes, ils s'occupaient aussi des radoubs ou réparations de vieilles coques fatiguées par la mer. Ils s'estimaient heureux quand, de temps à autre, ils « élongeaient » la quille d'un trois-mâts barque sur le plan incliné de leur chantier, mais ils se sentaient distancés par l'importance toujours croissante des industries voisines.

Manquant d'initiative, sans ambition, Alfred Lefrançois ne songea jamais à s'éloigner de Nantes où il était né, où il épousa une demoiselle de Loynes, descendant d'un des anciens maires de la ville. Il était estimé de tout le monde. Ceux, qui comme moi, l'ont plus particulièrement connu, savent que c'était un esprit très fin très artiste, faisant son métier avec conscience, par devoir, mais aimant à se délasser dans les lettres, dans la poésie qu'il appréciait en délicat, et qu'il cultivait à ses heures. J'ai de lui une pièce de vers où se trouvent quelques jolies strophes.

Alfred Lefrançois avait vingt-trois ans quand s'établit notre intimité. C'était un beau jeune homme, de physionomie ouverte et sympathique, à la grosse moustache, portant les cheveux longs et des lunettes; il jouait un peu de violon, ce qui lui donnait un certain air de ressemblance avec le Schaunard de la *Vie de Bohême*. Au physique, tel que je le retrouve dans un daguerréotype du temps, au moral, tel que me le peignent les confidences amoureuses de ses lettres

Digitized by Google

anciennes, il m'apparaît léger comme un héros de Murger, sentimental comme l'*enfant du siècle* de Musset.

J'habitais, alors, une rue de Nantes bizarrement dénommée *Rue du vieux chemin de Couëron*, qui serpentait derrière les Salorges où, sous Carrier, tant de malheureuses victimes furent entassées. Je me souviens d'une descente de police qui eut lieu chez mon père. Rassurez-vous ! il s'agissait d'une servante qui prétendait éclaircir le drame étrange comme le *Courrier de Lyon*, de l'assassinat de M. Baudin et de sa domestique qui passionnait toute la ville. Elle affirmait avoir vu, de nos fenêtres, la nuit, notre propriétaire, un charpentier nommé Leroy, enfouir dans son terrain les corps des victimes.

Les magistrats n'eurent pas de peine à constater que la pauvre femme était hallucinée. Le mystère devint impénétrable, et trente ans après, tout espoir de retrouver l'absent ou ses meurtriers étant perdu, ses plus proches parents furent mis en possession de son héritage.

A cette époque, j'avais fini mes études ; on m'avait mis, pour apprendre le commerce maritime, dans le comptoir d'armateur de Gabriel Lauriol, plus tard mon collègue au conseil municipal de Nantes.

Mes deux amis avaient pris l'habitude de se réunir tous les jours chez moi. Quand le temps ne nous permettait pas de nous promener sur le quai de la Fosse, jadis planté d'ormeaux séculaires, ou sur les hauteurs boisées de Gulland et des Dervallières, dans le chemin des Folies Chaillou ou de la Contrie, nous partagions nos loisirs entre la conversation, la lecture et le jeu.

Ma chambre, où je recevais le conseil, était garnie de quelques-uns des meubles anciens — les moins bons —

Digitized by Google

que mon père avait eus de sa tante la marquise de Verville, une douairière dont la vie s'écoula par moitié dans le XVIIIe et dans le XIXe siècles. Savourant par anticipation les douceurs de la vie créole je contemplais avidement la peinture placée au-dessus de la glace qui ornait ma cheminée! Virginie y était représentée, abritant Paul de sa robe repliée en capuchon. Je vois encore deux grands porte-manteaux derrière lesquels je glissais, en cachette, les livres défendus, toujours attrayants; une table de bois blanc que mon père, menuisier amateur avait confectionnée, et qui ne brillait pas absolument par la régularité des proportions ou la stabilité de l'équilibre; des fauteuils recouverts en velours d'Utrecht; un lit, en forme de bateau, du temps de Louis-Philippe. Un joli secrétaire en bois de rose a subi bien des pérégrinations, traversé bien des vicissitudes, et reste aujourd'hui une des pièces élégantes de mon mobilier parisien. La maison était enveloppée de treillage, le long desquels je grimpais, préférant ce chemin périlleux à celui de l'escalier. Mon agilité d'alors n'avait d'égale que la profondeur de mon sommeil! N'ai-je pas dormi obstinément pendant que flambait tout près de nous la raffinerie Cossé! Heureux privilège d'un âge qui ignore le sommeil factice obtenu par le chloral ou autres drogues soporatives!

Pour ne rien oublier, je dois dire un mot de notre chien Fox, qui avait pris Legros en horreur. Aussi, mon ami, qui arrivait aux rendez-vous avec une régularité chronométrique, entrait-il en coup de vent pour éviter les crocs du molosse, un simple épagneul, doux pour tout le monde, excepté pour mon ami.

Digitized by Google

Tous trois, frais émoulus du collège où nos goûts littéraires s'étaient éveillés, nous aimions ardemment la poésie. J'avais une vraie passion pour Victor Hugo, pour *les Orientales* surtout, et, plus d'une fois, mes amis furent condamnés à entendre *les Fantômes* jusqu'au bout. Châteaubriand était une autre de mes admirations. Je formais déjà une bibliothèque de mes auteurs favoris : près des poètes figurait l'historien Thiers, dont *La Révolution, le Consulat et l'Empire* paraissaient alors chez Furne, par livraisons.

Et les chansonniers, comme nous les aimions ! De quel cœur nous entonnions *les louis d'or, les bœufs,* de Pierre Dupont, alors dans toute sa vogue ; *le voyage aérien, le Docteur Grégoire* de Gustave Nadaud, charmant poète, aimable homme, avec qui je fus lié plus tard, *Carcassonne,* ou d'autres chansons d'auteurs moins connus, par exemple, le pimpant *Sous-lieutenant,* avec le refrain célèbre : *Drin ! Drin !* naguère remis à la mode ! Béranger, à qui Francisque Sarcey ne s'occupait pas encore de refaire une popularité, n'était pas oublié par nous : et c'est d'une voix sonore que je lançais aux échos de ma chambre le refrain de sa *Lisette* :

Dans un grenier qu'on est bien à vingt ans !

Pauvre chère chambre ! Elle eut ses jours de gloire : elle devint le berceau du Triumvirat !

Voilà un bien grand mot qui évoque les souvenirs de la République romaine déjà mûre pour le pouvoir absolu, les ombres d'Octave, d'Antoine et de Lépide traînant derrière elles un long cortège d'ennemis vaincus et de citoyens proscrits.

Digitized by Google

Mais, notre Triumvirat n'emprunta que son nom à l'histoire, il n'eut rien de commun avec la politique, ni même, avec les sociétés secrètes qui groupaient encore les libéraux et les mécontents. Ce fut tout simplement l'essai d'une association littéraire, philosophique, humoristique, à trois. Ces trois Horaces s'appelaient Alfred Lefrançois, Alexandre Legros et Paul Eudel.

C'est le 19 juillet 1856 que le Triumvirat fut constitué et que nous en rédigeâmes les statuts. Le registre des procès-verbaux atteste que des séances mensuelles eurent lieu, très régulièrement, jusqu'au mois de novembre de la même année. Un livre de caisse était tenu parallèlement ; il enregistrait les cotisations mensuelles (vingt-cinq centimes pour chacun de nous) et les prélèvements quotidiens sur les gains du jeu, qui nous permirent d'honorer par des libations de punch et de vin chaud, des « noces » aussi intimes qu'économiques, nos saints de prédilection, saint Lambert et saint Grégoire, saint Pothin et saint Luc. Ce dernier dut, peut-être, à son titre de patron des peintres, le privilège d'être plus arrosé que les autres; pour sa fête, le 18 octobre, nous dépensâmes la forte somme de 2f,10.

Le Triumvirat dura exactement trois mois et demi. Sa courte existence fut bien remplie, et, si sa renommée avait franchi notre petit cercle de province, il aurait pu trouver sa place dans l'*Histoire des sociétés bachiques et chantantes* d'Arthur Dinaux, comme aussi *la Cagnotte* d'Henri Tessier, autre société nantaise assez nombreuse.

Son livre de caisse n'a d'autre piquant que celui des chiffres, mais ses statuts, avec leur préambule où sont exposés les avantages et les inconvénients com-

Digitized by Google

parés de la promenade et du jeu, avec leurs chapitres successifs, visant le but de la société, l'emploi du temps, les séances de cartes, les sorties, la caisse et les archives, les attributions du président, sont fort curieux et même instructifs. Rien n'y est oublié, tout y est prévu, discuté, réglé avec une clarté et une compétence que ne possèdent pas toujours de plus graves documents. Je n'hésite pas à proclamer ces statuts un modèle du genre, d'autant plus que, si j'eus part à leur élaboration, ils ont été rédigés par Legros et sont entièrement écrits de sa main. Pour montrer que mon ami joignait déjà la perfection du style administratif à l'ironie la plus fine, je veux citer l'un des « considérant » qui précèdent les dispositions statutaires.

Considérant que *toute société doit être régie par un règlement*.

Qu'il est de notoriété publique que dans leurs réunions les susnommés ont l'habitude de commencer par perdre un temps précieux en pourparlers et discussions interminables au sujet de l'emploi de leur temps ; et qu'après maints dilemnes, artifices, jeux de mots, quolibets et propos de rhéteurs, ils finissent toujours par tomber unanimement d'accord qu'ils ne peuvent s'accorder.

Sous la forme juridique et dogmatique qu'elle affecte, la phrase est ici fort élégante et tombe sur un joli trait.

D'après les statuts du Triumvirat, le président était élu pour un mois et devait, comme à l'Académie, prononcer un discours de réception et faire l'éloge de son prédécesseur. Je relève sur le registre des procès-verbaux que Lefrançois, doyen d'âge, et moi fûmes élus présidents au mois de juillet et d'août. Legros remplit les mêmes fonctions deux mois de suite, en septembre et en octobre, il était en même temps secrétaire ou rapporteur des séances.

Digitized by Google

Dépositaire du trio Nantais, j'ai sous les yeux les discours de réception de mes deux amis et même le mien.

Lefrançois, esprit sérieux, mais assez porté à la critique, prend les choses de haut et de loin. Son premier discours est assez incolore. Mais, comme on l'avait réélu le jour même où la société fut dissoute, le 3 novembre 1856, il prononça à cette occasion une harangue beaucoup plus étendue où il s'en prend à l'un de ses deux collègues « admirateur de l'homme surnommé le « saltimbanque littéraire, » où il se définit : « l'humble « prosateur qui n'habillera jamais son style d'oripeaux « dorés, qui ne lui fera pas faire le grand écart et mille « sauts périlleux. »

J'ai bien peur de trouver là une satire de mon enthousiasme pour Jules Janin, très en vue alors ; mais comment en aurais-je voulu, même alors, à l'excellent Lefrançois qui me couvrait de fleurs et pleurait mon prochain départ.

L'un de nous, cher à tous, quitte la France, franchit les mers et va s'établir dans l'autre hémisphère ; que nos souhaits l'accompagnent, puissent ses désirs se réaliser au plus vite, puissions-nous bientôt lui serrer la main de nouveau ! Cette idée seule nous donnera la force nécessaire pour cette pénible séparation...

Que dirai-je de mon discours présidentiel ? Il est fort long, il occupe plus de vingt pages d'un cahier où je le retrouve. Je m'y montre nourri des lettres classiques, citant même, à propos de l'esclave ivre qui accompagnait le char du triomphateur, « une des rares pages « morales de l'histoire romaine. » Ailleurs, je fais l'éloge du président, sortant, Lefrançois ; du trésorier en fonction, Legros, et aussi, avec la ferveur de mon âge,

Digitized by Google

je loue le jeu de cartes, le jeu modeste du moins, le nôtre, car le jeu d'enfer ne m'inspire que des accents indignés. Je ne renie point ce péché de jeunesse, et, sans fausse modestie, je m'emprunte à moi-même cette période emphatique où je définis le Triumvirat idéal, sur lequel je fais planer l'ombre débonnaire et falote du roi d'Yvetot.

Mes frères, unissons nos regrets pour le citoyen qui n'est plus. Le citoyen mort s'est relevé président ; investi de ses nouvelles fonctions, il gouverne. Mais, ne tremblez pas ; son sceptre ne sera point de fer, ni son joug d'airain. Il ne serrera pas la vis de la liberté ; il sait trop bien qu'avec des sujets tels qu'il en a, gens qui savent leur monde sur le bout du doigt, son autorité véritable s'affirmera, sera facile et, tout en le couvrant d'honneurs, laissera de côté les soucis, les embarras du despotisme ! Aussi veut-il aujourd'hui vous parler en simple citoyen qui vous aime, en président qui oublie.

Société du Triumvirat ! Un pouvoir tel que je le comprends et tel que nous le voulons est un pouvoir dont le mobile sera la loyauté et l'abandon, semblable au premier et au dernier acte du gouvernement du roi d'Yvetot, ce débonnaire de premier calibre, ce roi qui aimait à boire du jus de la pomme avec ses sujets égrillards, dont le sceptre n'était qu'une bouteille et la couronne un simple bonnet de coton. O simplicité du premier âge ! Imitant son bon exemple, suivant son code simple et naïf, je me regarderai moi-même comme le dernier des sujets. La bonne harmonie, donnant la main à l'amitié et à la gaieté fera régner entre tous les membres l'égalité la plus parfaite.

Plus loin, je peignais l'ivresse et le désespoir du jeu, notre modeste *rams*, notre innocent *polignac*, comme s'il se fût agi de la funeste passion décrite dans les tirades de *Trente ans ou la vie d'un joueur*.

Entendez-vous les fanfares du vainqueur, les lamentations du vaincu, la douce chanson de l'argent qui tombe dans la poche, la plainte voilée de l'argent qui en sort.

Digitized by Google

Quant à Legros que j'ai gardé pour la fin, ses discours pleins de verve, d'originalité et de qualités que possèdent peu d'auteurs, l'abondance et la précision, peuvent passer pour des modèles du genre. Le premier qu'il prononça, au mois de septembre, est à citer tout entier, depuis sa malicieuse épigraphe jusqu'à sa ronflante péroraison. A peine deux ou trois allusions à des célébrités nantaises de l'époque ont-elles perdu de leur sel : et Legros, toujours discret, ne désigne que par des initiales ces petites illustrations locales.

DISCOURS D'UN MAIRE A SES ÉLECTEURS.

Je n'oublierai jamais l'heureux jour où vous avez fait à mes cheveux blancs l'honneur de les mettre à votre tête.

MESSIEURS,

Bien que je me sois toujours appliqué à prendre pour devise et pour ligne de conduite cette mémorable et profonde parole de saint Polycarpe, à savoir que dans cette vallée de larmes l'homme sage et craignant Dieu ne doit s'étonner de rien, ce n'est pas, croyez-moi, sans une émotion profonde et mêlée d'étonnement, que j'ai vu notre jeune collègue, éloquent interprète des volontés du destin, retirer à deux reprises de l'urne improvisée mon nom, naguère encore inconnu et désormais immortel. Quoi ! Messieurs, c'est moi que vous avez choisi pour vous présider ! moi, membre ignoré de cette illustre compagnie ! moi, humble soldat de cette phalange dont vous êtes les chefs ! moi enfin qui n'avais d'autre ambition que d'être le membre le plus assidu, le plus dévoué de la société, et vous l'avouerai-je, le plus obscur. Oui, Messieurs, j'eus toujours pour les dignités la sainte horreur que Dieu recommandait au vénérable Adam, notre aïeul, d'observer pour l'arbre de la science, et cette horreur native est encore maintenant augmentée par la conviction que j'ai, en vous considérant, de ne pouvoir jamais, malgré mes efforts, m'élever à la hauteur où se sont placés de prime abord mes deux prédécesseurs. L'un, toujours retranché dans la citadelle de la raison, toujours armé du canon de la vérité et du bon sens,

Digitized by Google

est la sentinelle vigilante préposée à la garde de notre constitution; l'autre, léger et badin, tantôt s'élance sur les ailes hardies de son imagination dans le pays des chimères, se plaît à cultiver les fleurs du sophisme dans les allées sinueuses du jardin du paradoxe ; tantôt enfin, revêtant l'humble manteau de la charité, nouveau Vincent de Paul, recueillant sur sa route les bons mots sans asile et les calembours orphelins, pour les réchauffer, les nourrir et leur servir de père.

Qu'ajouterai-je à ce tableau ? je vois ici la personnification vivante de la sagesse; là, le représentant le plus aimable de la grâce et de la plaisanterie; d'un côté, le flambeau qui illumine ; de l'autre, la fusée qui serpente, éclate et éblouit.

Et c'est moi, Messieurs, que vous désignez pour suivre d'aussi grands modèles ! Autant vaudrait choisir un manchot pour maître de boxe, un berger pour roi, un sacristain pour Pape. Moi, président ! moi, remplir dignement ces difficiles fonctions ! Ah ! Messieurs, il me serait mille fois plus aisé de faire du jour la nuit, de la lune un fromage, d'Eugène de Mirecourt un homme de génie, de Paul le blagueur, un muet, du trop aimable M...., un homme aimable, de l'intéressant B...., un poète, des deux H.... deux Agnès, d'un lorgnon un télescope, et du Triumvirat un trio d'imbéciles. Il me serait plus facile de faire que les boiteux marchent, que les sourds entendent, que les aveugles voient, de faire qu'on s'ennuie en votre compagnie, qu'un écolier cesse de fumer en cachette, et que l'Académie cesse d'être le temple du sommeil. Vous voyez donc la difficulté de ma tâche ! Pourtant, malgré cela, malgré mon peu d'ambition, vous me choisissez, vous me nommez président ! Eh bien ! soit, je me résigne ; le vin est tiré, il faut le boire ! Que dis-je ? nous l'avons bu l'autre soir en l'honneur du bienheureux Lambert, glorieux patron de notre société. C'est à lui, Messieurs, c'est à Lambert que j'aurai recours quand vos exemples ou quand votre exemple me fera défaut. Oui, grand Lambert, je me mets, moi et la compagnie que je préside, sous ta sacrée protection, et je te promets que nous ferons maintes libations en ton honneur, si tu veux bien continuer d'étendre sur nous ta protection. *In sæcula sæculorum.*

Réélu président du Triumvirat, Alexandre Legros érdigeait, quelques jours après la séance du 18 octobre, une amusante « note diplomatique, » où il priait ses collègues d'examiner s'il n'y aurait pas lieu de remettre, à l'époque de la dissolution prochaine, l'exposé de l'his-

Digitized by Google

toire complète de la Société. On lui accorda ce qu'il demandait et ce fut seulement le 3 novembre, le jour où la Société fut déclarée dissoute, qu'il prononça, en qualité de président sortant, son oraison funèbre.

Ce discours, qui remplit près de quinze pages de la fine écriture de Legros, est le meilleur morceau littéraire que le Triumvirat ait produit. Pour l'ordonnance générale et l'exacte proportion des parties, mon ami s'est inspiré des grands maîtres de l'éloquence, Démosthène, Cicéron, Bossuet. Son exorde où, s'excusant de traiter, sous une forme légère avec des moyens modestes, un sujet aussi important et aussi vaste, il appelle à son aide les grands historiens anciens et modernes; son exposé de la fondation du Triumvirat ramenant l'ordre et le calme, « au moment « où notre barque fragile allait périr dans l'abîme de « la discorde »; son tableau des travaux et des bienfaits de la Société se développant et prospérant sous la protection des saints du Paradis qu'elle s'était donnés pour patrons! sont des morceaux d'une forme exquise. Je citerai ce qui suit, car l'orateur me vise spécialement : il montre le coup mortel que mon départ va porter à l'Association. Les meubles de ma chambre, les objets familiers qui nous entouraient ont leur part de l'adieu qu'il m'adresse, et les moindres choses prennent, en passant par sa plume un relief étonnant.

C'est au moment où notre société brillait du plus vif éclat, au moment où nous nous abandonnions, pauvres insensés, aux plus douces espérances, aux plus charmantes illusions, c'est à ce moment même que le Triumvirat penchait vers sa ruine, que le plus ferme soutien de ce grand et sublime édifice qui semblait pouvoir défier le temps, allait nous être enlevé! O exécrable ambition, ô

Digitized by Google

soif des richesses, ô amour de l'or, *auri sacra fames*, comme disait Ovide ! que de maux tu as causés ! Pourquoi t'attaquer à nous, pourquoi ne pas nous laisser goûter paisiblement les douceurs de la paix et de l'amitié ; mais non, tu viens, funeste Déesse, tu te pares de tes plus brillants atours ; tu parles ton langage le plus doux ; tu t'écrie : viens, jeune homme, viens, suis-moi, je te conduirai dans un pays où je te comblerai de mes plus riches présents. L'or brille à chaque pas ; il est plus commun que les pierres du chemin, que les grains de sable du rivage et les étoiles qui scintillent au voile de la nuit. Elle disait, et notre ami l'écoutait, tremblant fasciné, haletant, et peu à peu il se laissait emporter sur les ailes de sa jeune imagination vers ce pays aux beaux rivages, aux vastes fonds, au ciel parsemé de constellations inconnues. « Malheureux, où vas-tu ? pourquoi fuir ? pourquoi chercher le bonheur sur une terre étrangère quand peut-être il t'attendait ici, au détour du chemin. Mais il n'écoute rien, il est sourd à la voix de tous, à la voix de son cœur peut-être..... Adieu donc, pauvre insensé, adieu, nous ne t'en voulons pas, nous te plaignons, nous te suivrons de nos vœux, nous te soutiendrons de notre voix s'il le faut, au milieu des ennuis qui t'attendent, des obstacles que tu auras à surmonter. Et toi pauvre société, que vas-tu devenir maintenant ! Adieu les belles espérances que nous avions conçues ! et vous aussi témoins de nos réunions chéries : adieu, chaises dépaillées qui souteniez nos respectables personnes ; adieu, humble chandelle qui pâlissais devant les feux roulants de nos bons mots, de nos calembours, de nos débauches d'esprit ; adieu enfin, vénérable armoire à la porte entrebaillée ; adieu sainte boîte carrée immortalisée par Alphonse Karr ; adieu, enfin, étroite et charmante fenêtre par laquelle nous nous plaisions parfois au milieu de nos réunions.....

Messieurs, voyez nos lacunes et pardonnez à ma douleur qui arrête les paroles sur mes lèvres. Aussi bien que pouvons-nous faire autre chose que de gémir maintenant que notre société est détruite et le Triumvirat dissous !

Mais Legros se révolte contre l'idée d'une dissolution définitive :

Cette société qui semble aujourd'hui abattue, s'écrie-t-il, se relèvera plus forte et plus vivace, comme fait l'arbuste après les vents de l'hiver, aux premiers zéphirs du printemps.

Digitized by Google

Hélas ! le Triumvirat était mort et enterré ; il ne devait pas, comme le phénix, renaître de ses cendres.

A la veille de se dissoudre, il jetait encore l'argent par les fenêtres. Le livre de caisse se termine en effet, par cette déclaration signée de nous trois :

Le trois novembre mil huit cent cinquante-six, jour où la Société du Triumvirat a été déclarée dissoute, il a été reconnu que les dépenses de la Société balançaient les recettes et qu'il ne restait plus rien en caisse ; enfin le Sr Legros, caissier, a été libéré de toute responsabilité.

Une autre épave de ce Triumvirat, qui fut un des plus charmants souvenirs de ma jeunesse, mérite d'être conservée à côté des discours que j'ai cités plus haut. C'est le diplôme suivant délivré à la séance de clôture.

La Société du Triumvirat, réunie en une dernière séance, délivre au sieur Eudel (Paul-Charles-Théodore) le présent certificat de fraternité indissoluble pour servir à lui et à ses descendants.

A Nantes, le trois novembre mil huit cent cinquante-six.

P. Eudel, A. Lefrançois, Legros.

« Fraternité indissoluble », voilà de bien grands mots, autant hélas ! en emporte le vent. J'ai pu pourtant m'appliquer plus d'une fois dans mes rapports avec Legros la belle devise inscrite sur ce feuillet jauni.

Que devint Alfred Lefrançois? J'ai bien dit qu'il s'était marié, mais c'était enterrer trop vite sa vie de garçon. Je retrouve dans mes papiers que, deux ans environ après la disparition du Triumvirat à mon retour de l'île la Réunion nous voulûmes fonder avec Legros et un autre ami, Edouard Corhumel, un cercle qu'il devait présider : *Le Diable à quatre*, et qu'il

Digitized by Google

désirait édifier « sur les bases solides d'une amitié durable. » Il ne put donner l'essor à cet éphémère *Diable à quatre*, et rentra, pour n'en plus sortir, dans la monotonie de sa vie industrielle. Cet excellent garçon eut toujours pour moi une affection sincère que je lui rendais bien! Plus tard, quand nous nous trouvâmes définitivement séparés, il ne cessa jamais de s'intéresser à mes travaux, à mes succès artistiques et littéraires, à mon existence parisienne ; il aimait aussi à se rappeler notre jeunesse, ces gaies soirées du Triumvirat ; quand il mourut à 55 ans, laissant à ses nombreux enfants le précieux héritage d'une honnêteté sans tâche, son cœur n'avait rien perdu de sa chaleur juvénile, et une lettre écrite par un de ses fils deux mois après sa mort, montre que ses meilleurs souvenirs étaient ceux des années d'autrefois « passées dans l'intimité de l'*ami Paul.* »

On me pardonnera d'avoir longuement insisté sur un de mes meilleurs amis dont la mémoire est fort estimée à Nantes, où son frère aîné et son jeune neveu dirigent encore aujourd'hui le chantier Lefrançois.

Je reviens à Legros qui avait prononcé l'oraison funèbre du Triumvirat. « La Société, avait-il dit, est dis-« soute, par suite du départ du sieur Eudel, qui em-« porte tous les regrets. »

Le 25 novembre 1856, je partis en effet pour l'île de la Réunion, sur le navire l'*Anna-Gabrielle*. Mon cœur se serra au moment de la séparation. Lorsque les rives de la Loire s'effacèrent dans un lointain bleuâtre, ma dernière pensée fut pour ma famille et mes amis. J'envoyai, par le pilote qui nous quittait, quelques lignes

Digitized by Google

d'adieu aux deux Triumvirs, membres dépareillés de notre corps social qui restaient dans la bonne ville.

Mes relations épistolaires commencèrent tout de suite avec Legros. Le jour même de mon départ il m'écrivait une lettre qui me parvint à Paimbœuf. Cette lettre inaugure notre correspondance d'une si charmante façon que je veux au moins en citer le début.

En dépit de la civilisation, j'ai souvent regretté de n'être pas venu au monde il y a sept ou huit cents ans. Dans ce temps-là il est vrai, il n'y avait ni chemins de fer, ni crinolines, ni souliers sans couture : les épiciers ne parlaient point encore politique et bornaient tout leur savoir à vendre à faux poids : les écoliers ne fumaient pas en cachette, en dépit de leur estomac et de leur maman. On ne connaissait enfin ni le télégraphe, ni la vie à bon marché, ni les ballons, ni l'oïdium, ni la pomme de terre, ni les gants jaunes, ni l'homéopathie, ni la garde nationale. Aujourd'hui, nous avons tout cela et bien d'autres choses encore qui font de la vie un petit paradis anticipé. Aussi serait-ce le moment de s'écrier, comme faisait Voltaire dans un accès de belle humeur :

Dieu ! le bon temps que ce siècle de fer !

Eh bien ! tout cela ne m'empêche pas de pousser parfois un soupir de regret en pensant aux magiciens, aux follets, aux sorcières, aux diablotins, aux fées et aux loups-garous avec lesquels j'aurais tant aimé à faire connaissance Quel plaisir d'habiter dans la demeure d'un loup-garou, de dîner avec un lutin, de polker avec une sorcière, d'avoir pour cuisinier un follet et une fée pour marraine ! A force d'y songer, je me figure quelquefois que je suis devenu sorcier moi-même et que j'ai dans la main une baguette ensorcelée avec laquelle j'opère toutes sortes de prodiges au profit ou au préjudice de mes connaissances, récompensant les unes et punissant les autres sans leur faire trop de mal cependant, car je reste bon diable au fond.

Un des premiers usages que Legros devait faire de sa baguette magique, on l'a deviné :

J'ai un ami qui va chercher fortune aux Indes : il regrette ses parents, ses amis, ses amours ; pourtant il va partir. Je frappe du

Digitized by Google

pied la terre, et j'en fais sortir pour lui un lingot d'or comme n'en a jamais vu M. Mirès. Avoueras-tu maintenant que je n'ai pas tort de regretter les sorciers ?

Si ces jolies choses étaient signées d'un écrivain connu, la critique les signalerait avec éloges. Je me réjouis, quant à moi, qu'elles m'aient été adressées. J'ai raconté ailleurs les premières péripéties de mon voyage, et comment une terrible tempête nous obligea de relâcher à l'embouchure de la Loire. Peut-être publierai-je, quelque jour, une lettre que j'écrivis alors de la petite et maussade ville de Paimbœuf à un autre de mes amis nantais, qui devint un compositeur de musique des plus distingués, Bourgault-Ducoudray.

Nous remîmes à la voile. La traversée que j'ai racontée dans mon voyage « de Nantes à la Réunion » fut longue et assez accidentée. Je n'arrivai chez mon oncle, à Saint-Pierre de la Réunion, que trois mois environ après mon départ de Nantes.

Alors commença, entre mes deux amis et moi, une correspondance suivie, qui devait durer plus d'un an. Je dévoilais à Legros mon état d'âme, comme on dirait à présent, développant dans mes lettres tout un chaste roman d'amour que j'avais ébauché à Nantes et que la destinée allait briser.

Avec la même chaleur de style, je racontais à mon ami mes impressions sur ce pays nouveau, qui avait tout récemment inspiré à Leconte de Lisle ses seules poésies de sentiment. Privé de lectures, et, d'ailleurs, absorbé par des affaires qui me permettaient tout juste de jeter un coup-d'œil sur la *Revue Britannique* ou le *Musée des Familles*, je sentais s'éveiller mon imagination,

Digitized by Google

à la vue des sites pittoresques de l'île. Je décrivais l'aspect de Saint-Pierre ou celui de Saint-Denis, avec la foule grouillant par les rues « véritable mosaïque humaine », je peignais les Bengalis, les Malgaches, les Chinois, les Cafres, les nègres « laids, trapus, les « cheveux crépus, les lèvres grosses et pendantes », les femmes Malabares « aux cheveux lissés, au nez et aux « oreilles percés de bijoux d'or ou d'argent, vêtues d'un « corsage de couleur rouge avec un jupon blanc. Il me semblait revoir « l'image d'un mardi-gras à Nantes. » Je me retrouvais enfin disciple de Châteaubriand dans les *Natchez* ou de Bernardin de Saint-Pierre, dans le récit de mon passage à Saint-Paul.

Figure-toi, écrivais-je à Legros au retour d'une de ces merveilleuses promenades, figure-toi une ascension sur une montagne qui s'élève de plus de 500 mètres au-dessus du niveau de la mer, dans un véhicule traîné par deux rossinantes, deux mules du pays qui se seraient trouvées déshonorées si elles avaient pris le petit trot. Il faisait un soleil à brûler la cervelle du cerveau le plus brûlé et, pour comble de disgrâce, par le chaud qu'il faisait, je n'avais pas de parasol Toutefois, ma mauvaise humeur ne m'empêchait pas d'admirer les perspectives qui se déroulaient devant moi, cette nature vierge de l'île, ces chaînes de montagnes dans le lointain qui, disparaissant dans les nuages ressemblent à autant de cônes tronqués. Tout à coup la grande route faisant un coude accentué nous nous trouvâmes sur une rampe escarpée qui borde un précipice de 400 mètres au-dessus de la ville. Nous étions arrivés sur le sommet du Bernica. Les mules suaient, soufflaient, étaient rendues. Je les fis arrêter et descendis de voiture, me prenant à considérer le charmant tableau qui se présentait à mes yeux étonnés. A plus de 400 mètres au-dessous de nous, la ville de St-Paul, couverte d'une brume bleuâtre, ressemblait à un petit village déposé au fond d'une ravine. A peine on apercevait quelques fibres agités par le vent, que je pouvais prendre pour de petites plantes. De chaque côté de St-Paul, deux montagnes pyramidales recouvertes d'un voile bleu, se présentaient comme des remparts à mon admiration enthousiaste. Puis à gauche, la mer unie et brillante,

Digitized by Google

reflétant l'azur du ciel et les rayons d'un soleil brûlant, puis, près des côtes, une ceinture d'écume blanchâtre se déroulant sans cesse pour indiquer les récifs. Mon guide conducteur me fit voir le grand Bernard, un des sommets les plus élevés de l'île en me disant qu'il ne fallait pas craindre les fascinations du vertige pour pouvoir gravir ces pitons couverts de neiges éternelles...

Je m'arrête quoique le récit continue, sans rien omettre des beautés de la nature tropicale suivant mes propres impressions. Mon admiration se développa plus tard dans de vrais petits journaux d'une écriture fine et serrée dont le moins étendu a douze pages. Heureux temps, où l'on s'écrivait encore, où l'on s'entretenait longuement à travers l'espace ! Dans un passage que j'ai cité, Legros avait déjà signalé la marche constante du télégraphe « dont l'une des conséquences fâcheuses avait été d'espacer et de raccourcir peu à peu la correspondance ? »

La nôtre ne connut pas cette fatale transformation. Elle se développa sans entraves comme au bon vieux temps. Et j'ai hâte d'arriver aux lettres de Legros, véritable revue mensuelle de ses réflexions, de ses lectures, des petits événements qui s'agitaient autour de lui.

La première est du 8 mars 1857. Elle commence par une citation de Victor Hugo.

Nantes, le 8 mars 1857.

MON CHER AMI,

Ah ! que n'es-tu de ceux
Qui donnent pour limite à leurs pieds paresseux
Leur toit de planches ou de toiles ;
Qui, rêveurs, sans en faire, écoutent les récits,
Et souhaitent le soir, devant leur porte assis,
De s'en aller dans les étoiles !

Digitized by Google

Ces vers de ton poète favori, je me les suis rappelés souvent depuis ton départ, en songeant au vide que ton absence a laissé autour de moi. Au lieu de ces soirées pleines de cordialité, de franchise et de gaîté à la fois badine et sérieuse, qui nous réunissaient chez toi deux fois la semaine, le temps s'écoule maintenant pour moi avec une monotonie à laquelle je ne suis pas encore habitué. Jamais, tu le sais, je ne me suis amusé beaucoup; j'ai toujours eu en moi un fonds de gravité sauvage et d'ennui sérieux qui m'accompagnaient partout. Si j'étais né en Angleterre, j'aurais le spleen. Tel j'ai toujours été, et tel je serai toujours. Mais, du moins autrefois, j'avais par semaine deux soirs de fête, et c'en était assez pour me faire patienter le reste du temps. Aujourd'hui je sens d'autant mieux le prix de nos bonnes réunions que j'en suis privé et que je ne pourrai sans doute les remplacer jamais Je sais qu'il me serait assez aisé de me créer des relations agréables, mais je suis naturellement trop froid, trop réservé pour contracter vite des amitiés nouvelles, et d'ailleurs une amitié vieille de douze ans, une amitié d'enfance surtout ne saurait, selon moi, être remplacée. Aussi n'est-ce point cela que je cherche; je me borne seulement à tâcher d'employer mon temps le mieux que je puis afin qu'il s'écoule le plus vite possible.

Semblable à ces psychologues d'aujourd'hui qui se plaisent à s'analyser, Legros dissèque volontiers sa personnalité morale et la vie ne fit qu'accroître ce « fond de gravité sauvage et d'ennui sérieux qui l'accompagnent partout. »

Après une petite dissertation toute locale sur les cours et les professeurs de l'Ecole des sciences de Nantes, il m'entretient de ses lectures avec le plus complet éclectisme :

. . . . . .

Indépendamment des heures que je passe à ces conférences, heures bien employées, s'il en fut, je consacre aussi une bonne partie de mes soirées à la lecture, et tu serais étonné de l'énorme quantité et surtout de la variété des livres qui me passent par les mains. Je dévore tout ce que je puis me mettre sous la dent, depuis le feuilleton qui se loge, comme dirait Mirecourt, au rez-de-chaus-

Digitized by Google

sèc de mon journal, jusqu'aux traités de morale et de philosophie; depuis les *Entretiens familiers* de Lamartine jusqu'au *Cours de littérature* de la Harpe; depuis les *Contemplations* de Victor Hugo jusqu'aux ouvrages physiologiques du docteur Flourens. Tu as lu peut-être, tu connais au moins de nom, son traité sur la *Longévité humaine*, dans lequel le savant docteur nous apprend qu'au moyen de la frugalité, de la tempérance, de la modération en toutes choses, l'homme pourrait facilement parvenir à l'âge normal de cent vingt ou cent cinquante ans, et même, si la divine Providence voulait bien y mettre un peu de bonne volonté, atteindre peu à peu, par une sorte de progrès continu, jusqu'à l'âge de 200 ans, comme au bon temps des patriarches Quelle découverte charmante, et quelle reconnaissance je voue dans mon cœur au savant qui me donne une si excellente recette ! Je me vois déjà portant gaillardement le fardeau de mes deux cents années, ayant encore bon pied, bon œil, bon estomac et le reste; entouré d'une postérité nombreuse comme celle de Jacob, et devisant au coin du feu, avec toi, vieux aussi, joyeusement, comme nous faisions il n'y a pas six mois encore, et comme nous referons un jour, s'il plaît à Dieu.

En attendant, et à défaut de la *Longévité humaine*, que je te recommande, s'il te tombe jamais sous les yeux, je t'envoie pour ta gouverne, une petite pièce de vers composée, je ne sais quand, par le rimeur Guendeville qui vivait je ne sais où. Cette pièce qui me paraît résumer assez bien le savant traité du docteur Flourens, est intitulée : *Recette pour la Goutte*. Les vers n'en sont pas brillants ; mais ils sont forts de choses. Ecoute plutôt :

Un quarteron d'indifférence
Autant de résolution,
Dont vous ferez infusion
Avec du jus de patience ;
Grande portion de gaîté,
Point de procès, ni de donzelle,
D'ambition ni de querelle ;
Deux onces de société,
Avec deux drachmes d'exercice ;
Point de souci ni d'avarice,
Trois bons grains de dévotion,
Point de nouvelle opinion.
Vous mêlerez le tout ensemble,
Pour en prendre, si bon vous semble,
Autant le soir que le matin,
Avec un doigt de fort bon vin.
Vous verrez que cette pratique
Aux médecins fera la nique.

Je ne sais où ce fureteur de Legros avait trouvé les vers de Guendeville, un gazetier de Hollande du dernier siècle. Il flatte, un peu plus loin, mes goûts naissants de bibliophile me rapppelant la célèbre épigramme.

Digitized by Google

C'est là la bonne édition
Car je vois pages quinze et seize,
Les deux fautes d'impression
Qui ne sont pas dans la maison.

Pour terminer, il me copie... devinez quoi? *Un langage des fleurs.* J'avais désiré emporter dans mon voyage d'Outre-Mer ce specimen galant et sentimental de l'esprit français.

Seconde lettre de Legros du 8 juin 1857. Il est au courant de mon arrivée, il vient de l'apprendre de moi-même, et il me donne, avec autant de raison que d'humour, des conseils pour une nouvelle vie. Toute la première partie de cette lettre est charmante. La dernière, très spirituelle aussi, ne vise que nos relations nantaises et mérite d'être citée mot pour mot. Voltaire et Paul-Louis Courrier reconnaîtraient un de leurs adeptes en finesse enjouée et en joli langage.

Nantes, le 8 juin 1857.

Mon cher Ami,

Enfin tu es arrivé, et très bien portant, dis-tu. Cette nouvelle nous a fait à tous beaucoup de plaisir, car nous craignions que tu ne te ressentisses de l'état de faiblesse et d'indisposition où tu te trouvais encore au moment de ton départ et nous redoutions plus pour toi la maladie que les dangers mêmes de la mer. Il paraît au surplus, que sous ce dernier rapport comme sous le premier, la traversée a été heureuse et qu'elle n'a pas été contrariée par le temps. Quatre-vingt trois jours de mer! Tu n'a pas à te plaindre, maintenant surtout que tu foules en toute sûreté le plancher des vaches, que tu es délivré des *fayaux* du capitaine Chollet, que tu peux dormir dans un bon lit à l'abri du tangage, et que tu as retrouvé une famille. J'imagine au surplus que tu devais avoir grande envie de mettre le pied hors de *l'Anna Gabrielle*, et qu'au moment où tu as entendu crier : Terre! tu a senti ton cœur battre plus fort que de coutume. C'est que, si beau que doive être le spectacle d'une mer et d'un ciel sans limites, il n'est pas facile de s'y complaire quatre-vingt trois jours durant. Sans doute la pen-

Digitized by Google

sée s'élève et l'âme devient plus recueillie et plus grave, face à face avec l'infini. Mais l'imagination y trouve-t-elle aussi bien son compte? elle qui se plaît tantôt à courir, comme un écolier en vacances, par vaux et par monts, légère et court vêtue, tantôt à s'avancer majestueusement comme une princesse couverte de diamants et en robe de cour, changeant dix fois par jour de toilette et de visage, gaie le matin, triste le soir; souriant parfois au milieu des larmes ; grisette et grande damé selon son caprice, Protée impossible à saisir et qui nous échappe en se jouant. Sans doute l'infini est son domaine; mais, si elle s'y promène sans cesse au milieu des palais enchantés qu'elle s'est amusée à construire, il lui prend rarement fantaisie de monter sur le sommet de sa demeure pour embrasser d'un coup d'œil l'immensité de ses possessions ; elle laisse ce plaisir à la Pensée et à la Réflexion ses sœurs aînées. Pour elle, elle va au hasard, à droite ou à gauche, selon que le cœur lui en dit, s'arrêtant pour cueillir une fleur, courant pour saisir un papillon ; rêvant, chemin faisant, tout éveillée ; bâtissant, architecte novateur, un de ces châteaux qu'on ne voit qu'en rêve et qui sont si beaux, où tous les styles se mêlent et s'enlacent amicalement, le dorique aux colonnes sévères et le gothique aux ciselures fines comme des dentelles ; dessinant enfin à grands traits une de ces toiles que l'on ne peut oublier quand une fois on les a vues; où le réel s'unit au fantastique pour en faire un je ne sais quoi d'admirable et qui n'a de nom dans aucune langue. Mais à ces rêves capricieux il faut un cadre changeant et mobile; il faut des jeux d'ombre et de lumière pour éclairer ces créations idéales tantôt brillantes et tantôt rembrunies et qui ne ressortent pas sur le fond calme et plat de l'uniforme immensité. Tout cela signifie, en langage vulgaire — tu ne l'aurais peut-être pas deviné, — que tu as dû t'ennuyer royalement pendant ton voyage et que tu as dû saluer la terre avec un sensible plaisir. Pourtant ce mot : Terre! ne t'a-t-il pas semblé gros de tout ce que l'avenir te réserve? Obstacles surmontés ou espoirs déçus, joie ou tristesse, sympathie ou indifférence, fortune ou travaux inutiles, tout ce qui t'attend sur ce coin de terre perdu dans l'océan, tout cela ne s'est-il pas à ce moment présenté confusément à ton esprit pensif en présence de ce grand fantôme qu'on appelle l'Inconnu et devant lequel on voudrait parfois pouvoir reculer? Mais que dis-je ? Nous ne sommes plus, grâce à Dieu, au temps où l'on avait peur d'un fantôme : aujourd'hui on marche hardiment devant soi, et, si quelque apparition fantastique se dresse sur la route et veut barrer le passage, on va droit à elle et soulevant son voile on lui dit : arrière, que me veux-tu

Digitized by Google

Courage donc maintenant qu'il s'agit pour toi de commencer une nouvelle vie, de t'engager dans une route qui peut être longue et parfois étroite ou bordée d'épines. Le Rubicon est franchi, il ne s'agit plus de reculer ni de prendre ton temps et tes aises pour cheminer. Le but est là, il faut l'atteindre; la voie est longue, il faut marcher vite et sans regarder derrière toi ; la journée sera peut-être brûlante, pars donc dès la première Aube pour mettre à fin le voyage avant que le soleil ne soit au zénith. Mais, en vérité, à quoi bon ces conseils cuirassés de métaphores? Pourquoi t'armer de pied en cap contre ce bon fantôme de l'avenir? Est-il donc si redoutable? Je suis sûr qu'il sera bon prince au fond ; sans doute il aura parfois la mine un peu rébarbative et l'écorce un peu rude. Mais sache seulement le prendre et tu verras qu'il sera aimable et excellent. Qui sait les petites douceurs, les surprises et les cadeaux qu'il te ménage? Je le vois d'ici se mettre à l'œuvre. Comme il entasse complaisamment pour toi les sacs de sucre et de café! Au commandement de sa baguette magique, ils viennent se ranger d'eux-mêmes, comme de vieux grenadiers pour qui le manuel du conscrit n'a depuis longtemps aucun secret ; en voilà déjà plus que je n'en puis compter. Et les piles d'écus, comme elles résonnent joyeuses en tombant dans ton coffre! Dieu du ciel! mon doux Jésus! en voila-t-il des Napoléon et des piastres et des guinées et des dollars! Allons Mirès, Rotschild, Pères aux Ecus, et vous tous Potentats de la finance, venez, accourez tous! Voici revenir parmi nous et pour ne plus nous quitter un nouveau Crésus! Apprêtez-vous, comme moi à le fêter, lui et sa gentille compagne aux grands yeux noirs, que je vois, à travers les nuages de l'avenir, se pencher légère sur son épaule et lui sourire tendrement. Ainsi soit-il!

Mais pour le moment, et puisqu'on ne peut toujours rêver, ni bâtir toujours de ces châteaux où l'on se ferait une vie si belle, revenons à la réalité. Tout d'ailleurs n'est pas déplaisant ou insipide dans ce bas monde, et quoiqu'on s'y ennuie le plus souvent, on y trouve encore quelquefois l'occasion de se dérider. Je n'en veux d'autre preuve que la nouvelle que j'ai à t'annoncer. Et d'abord il s'agit d'un mariage, de deux mariages même. Mais il n'y en a qu'un seul sur lequel j'ai à insister. Il ne s'agit pas, bien entendu de celui de ton frère, que je ne rappelle que pour mémoire. Je ne mentionne non plus qu'en passant celui du vénérable Jean-Jacques Kerbourlou qui vient de voler à un nouvel hyménée dans l'espoir de se ménager une bonne place au ciel, en commençant dès ici-bas son temps de purgatoire. Admirons-le, mon ami, mais ne l'imitons pas. Sans doute en faisant ainsi pénitence dès cette vie, on est assuré d'être digne du paradis à l'heure de la mort

Digitized by Google

mais il arrive souvent, hélas ! qu'on a travaillé et souffert en pure perte. On a gagné sa place au ciel, mais on n'y peut entrer; on a beau présenter à saint Pierre son billet, le portier céleste n'a garde de le prendre et vous rit au nez ; on veut alors forcer la consigne, mais tout est vain ; on ne peut franchir le seuil; la porte est trop basse, à cause du double ou triple croissant dont votre femme a paré votre front. Voilà, en effet dit-on, ce qui est arrivé à l'infortuné sire de Franc-Boisy qui parlemente depuis tantôt trois mois avec saint Pierre, et se donne inutilement toutes les peines imaginables pour entrer de gré ou de force au paradis. Il s'est mis à genoux, il s'est traîné sur les mains ; toujours les bois épais qui couronnent son chef superbe sont venus heurter de leurs ramifications innombrables la porte du céleste séjour qu'il lui est interdit à jamais d'habiter. Hélas ! le malheureux, que va-t-il devenir ? A quoi lui servent toutes les douleurs dont il a été abreuvé ici-bas ? Ah ! que du moins sa destinée lamentable serve de leçon aux humains ! Mais que dis-je ? déjà ils l'ont oublié ; c'est à peine s'ils prononcent encore son nom ! que ne puis-je, moi, voler à son aide ? mais non, c'est à peine si je puis lui donner en courant un souvenir et une larme.....

(suivre.) PAUL EUDEL.

Digitized by Google

UNE LETTRE DU GÉNÉRAL BEDEAU [1]

Lille, 18 7bre 1831.

Je t'en veux, mon cher Justin, de ton trop long silence ; mais je pardonne en récompense de la bonne et longue lettre que tu viens de m'écrire. Elle m'était nécessaire pour me dire quelque chose de ce pays de Guérande où j'ai bien un frère, mais un frère paresseux par nature et par étude, et qui, je crois, me laisserait douter de son existence si je ne comptais assez sur sa prudente vie pour être parfaitement rassuré.

Tu me demandes des détails sur cette Belgique, dans laquelle je me suis promené pendant un mois un peu dans tous les sens, et je te ferai volontiers part de mes remarques et de mon opinion arrêtée sur ce pays.

Ce n'est pas, mon ami, de la lâcheté des soldats qu'il faut se plaindre, mais uniquement de l'incapacité honteuse des chefs qu'on leur avait donnés. Quand la révolution fut terminée, ou plutôt, après que la tentative du prince Frédérick sur Bruxelles eût été repoussée, on s'occupa dans ce malheureux pays à faire ce que l'on nommait des épurations dans l'armée. On renvoya comme suspects d'Orangisme un bon nombre d'excellens officiers et on les remplaça, sans aucun examen préalable, par les hommes appelés chauds patriotes et qui devaient, pour établir leurs droits à une épaulette, faire constater qu'ils s'étaient battus au Parc pendant les deux journées. C'est ainsi qu'un Niellon, ancien comédien, endosse l'habit de général, et que Borremans quitta son écurie de maquignon pour prendre le commandement d'un régiment de chasseurs.

[1] Un de nos collègues de la Société des Bibliophiles Bretons nous communique une lettre trouvée par lui dans ses papiers de famille Outre qu'elle a de l'intérêt en elle-même, le nom de celui qui l'a écrite méritait bien qu'on la tirât de l'oubli. Alors jeune capitaine attaché à l'état-major de l'armée du Nord, celui qui fut plus tard le général Bedeau et s'illustra en Algérie, avait été à même de bien voir, et les jugements qu'il porte, dans l'intimité, sur les hommes et sur les premiers événements de la guerre qui donna naissance à l'indépendance de la Belgique, pourront être utilement notés par l'historien. — R. B.

Digitized by Google

La guerre continuant avec la Hollande, le nouveau gouvernement belge accueillit avec empressement tous les étrangers qui se présentèrent pour combattre. Le voleur M... fut du nombre, et P..., chassé de Paris pour ses dettes et son inconduite, prit le commandement d'une légion de partisans nommée Légion parisienne. Ces hommes avaient du courage, les Hollandais se retiraient sans jamais présenter une ligne manœuvrière, et la guerre de partisans inspira aux Belges une confiance que tout homme éclairé aurait jugé devoir être funeste.

Non contens de recevoir tous les aventuriers qui se présentaient aux frontières, on promit un grade à tout étranger qui quitterait son pays pour venir servir en Belgique. L'écume y abonda, fut reçue, choyée même, obtint des grades assez élevés, mais implanta dans les rangs l'indiscipline et l'immoralité. Il n'y avait pas de forfanterie plus grande que celle de ces guerriers d'un jour. Ils défiaient l'Europe entière et regardaient la temporisation de la Hollande comme une frayeur dont ils devaient se glorifier. Le malheur voulut que pas un homme éclairé ne fût appelé au ministère de la guerre. Il faut dire aussi que, s'il en eût existé un, il eût sans doute échoué dans son plan de réforme qui aurait dû froisser trop d'intérêt et de passions pour qu'on ne s'armât contre lui de l'accusation banale et toujours réussissante d'Orangisme.

La Hollande était parfaitement informée de cet état militaire. Elle crut le moment propice pour opérer dans le pays une contrerévolution. Elle partit et il suffit de suivre les mouvements du prince d'Orange sur la carte, pour être convaincu que si, au lieu de faire sa pointe sur Hasselt, il l'eût poussée directement sur Bruxelles, nous ne serions arrivés que pour assister aux funérailles de la royauté léopoldienne. L'armée ne tint dans aucune rencontre et ne pouvait pas tenir. Les volontaires arrivés à son secours l'incommodaient plus qu'ils ne servaient ; les habitans étaient surchargés par la présence de troupes indisciplinées, pillant partout et ne se battant nulle part. Je parle d'elles, mon cher ami, avec connaissance de cause, car j'ai traversé deux fois les bivouacs de l'armée de la Meuse commandés par le gros général Daine. C'était le 15 août, auprès de Tirlemont, le lendemain de sa dernière défaite ; et, moi

Digitized by Google

novice, j'ai rougi de honte de me trouver l'allié de semblables gens.

Au reste, mon ami, j'ai vu dans le pays lassitude générale provenant du malaise et du manque de parole des gouvernants, indifférence de dynastie pourvu qu'on rende l'activité au commerce et, entre nous, je fais peu de cas de l'assistance de ces voisins, si nous devons soutenir une guerre générale.

Cette guerre générale, mon cher Justin, est aujourd'hui l'avenir en discussion et, puisque je suis arrivé à en parler, permets-moi d'être prophète. Dieu veuille que le résultat prouve que j'ai mal prédit. Te souviens-tu, mon bon ami, ce que je te disais il y a quelques semaines de la guerre de Pologne? Je ne me suis malheureusement point trompé tout à fait, et aujourd'hui encore je me demande comment le fameux Diébitche n'avait pas eu le courage d'adopter le plan de campagne qui a si bien servi son successeur. Beaucoup de gens en France poussent à la guerre. Ce matin encore j'ai entendu de mes croisées la garde nationale lilloise crier : Mort aux Russes ! et j'ai souri de pitié en comparant cette ardeur momentanée à la lenteur qu'elle a montrée dans le service de la place pendant que la garnison était en Belgique. Eh bien ! mon ami, moi militaire, bien préparé à combattre, voyant même dans une guerre de durée un moyen sûr d'employer les petites connaissances que j'ai pu acquérir pendant dix années d'études, je ne désire point cette guerre qu'on demande comme remède à tous maux. Si on nous la déclare, nous la ferons avec courage, nous aurons pour nous notre droit et peut-être aussi les peuples au nom et pour la liberté desquels nous nous défendrons ; mais, si nous attaquons, sois sûr que l'ancien souvenir des conquêtes et des vexations qui en ont été la suite, sera habilement exploité. Nous serons livrés à nous-même et ce sera avec une armée de 400 mille hommes qu'il nous faudra agir offensivement au-delà de nos trois frontières. Nous aurons à commander de très jeunes soldats et nous serons nous-même conduits par des généraux non pas vieux, mais vieillards, habitués depuis 15 années à toutes les jouissances d'une vie sybarite, incapables de supporter les fatigues, lents dans leur pensée, plus lents encore dans l'exécution, ayant oublié toutes manœuvres et trop gonflés de leur supériorité prétendue pour laisser la place à mieux faisants.

Digitized by Google

Crois-moi, voilà quel est aujourd'hui notre état-major général ! En Belgique, où nous n'avons rien eu autre chose à faire que marcher, nous avons pu juger, d'après le désordre qui a constamment existé et dans l'administration et dans les mouvements de troupe, de ce qu'aurait été notre armée si les Prussiens s'étaient présentés sur notre flanc droit ! Ces généraux sont tous napoléoniens. Ils recevaient de cet ancien maître leur besogne toute bâclée ; aujourd'hui il faut qu'eux-mêmes y travaillent et ils ne savent si c'est le commencement ou la fin qu'il faut attaquer tout d'abord. Joints à cette vieillerie l'impatience des jeunes gens qui pourraient mieux faire, le découragement des troupes qui peut dégénérer en indiscipline, et dis-moi quel serait la suite d'un revers : résultat possible que tout homme sage et surtout militaire prudent doit constamment prévoir ? C'est la question que nous autres petits nous nous adressons journellement, et jusqu'à présent je n'ai trouvé personne qui ait pu me convaincre que je voyais en noir.

Je ne veux donc point de guerre commencée par nous et je suis tranquille contre les menaces étrangères, persuadé que nos absolutistes Européens ne guerroyeront pas malgré nous. Ce que je veux, mon bon ami, c'est une paix honorable que je crois fort possible ; puis la diminution des impôts, une coignée de fer dans les sinécures non moins nombreuses que par le passé, une application entière de la loi à tous les individus sans distinction de noms, de rangs ou d'opinions, une instruction libérale pour tout le monde et surtout pour nos pauvres campagnes. Avec cela, mon ami, avec l'indépendance et surtout la probité de la jeunesse actuelle, nous nous débarrasserons de nos pourris qui dominent encore, nous nous déclarerons ennemis des bouleversemens, mais zélés partisans des réformes ; et, s'il plaît à Dieu dont j'implore, moi, l'assistance, nous en viendrons un jour non pas peut-être à un âge d'or nouveau, mais au moins à un gouvernement franc et libéral, voyant avant tout le peuple, gouvernant pour lui et non par lui, et affranchi de toutes les aristocraties, sauf celle de la capacité qui le soutiendra. *Fiat !*

Adieu et tout à toi de cœur.

A. DE BEDEAU.

Digitized by Google

NOTICES ET COMPTES RENDUS

LE PAYS GUÉRANDAIS. — *Exploration du pays guérandais primitif. Etudes sur l'île guérandaise de Batz (comprenant le Pouliguen, Batz et le Croisic)*, par P.-A. Monnier, de Nantes. Angers, Lachèse et Cie, 1897, 2 vol. in-18 de 292 et 344 p. En vente chez l'auteur à Ingrandes (Maine-et-Loire) et chez M. Libaros libraire à Nantes.

Ainsi que l'indique le sous-titre, l'ouvrage de M. Monnier se divise en deux parties distinctes. De la seconde nous n'avons même ici que Batz et le Croisic, pour la bonne raison que, dès 1891, l'auteur avait publié *Le Pouliguen et ses environs. Etudes et souvenirs*, important travail dont notre Revue rendit alors compte.

La première partie comprend une centaine de pages. M. Monnier y remonte fort loin. Il nous parle de la configuration de la côte guérandaise au début de l'époque quaternaire, des Pélasges, des Ligures et des Celtes, avant d'en arriver aux Venètes. Très patriote, c'est sous Guérande que l'auteur place la défaite de ces derniers par César ; c'est là encore qu'il rencontre Corbilon et le Portus Brivates. Nous ne le suivrons point dans ces questions fort controversées, qui échappent d'ailleurs à notre compétence, comme aussi dans le chapitre de l'ancienne religion des indigènes, où les dieux phéniciens, grecs et romains, Baal, Apollon, Vénus, Bacchus et autres défilent devant nous. Peut-être l'étymologie joue-t-elle un bien grand rôle en ces pages. Le lecteur appréciera.

Dans la deuxième partie du livre nous sommes sur le terrain solide de l'histoire documentée. L'auteur a, selon nous, très bien caractérisé son œuvre par l'épigraphe modeste qu'il lui donne en l'empruntant à Montaigne : « J'ai fait seulement icy un amas de fleurs estrangères, n'y ayant fourni du mien que le mince filet à les lier. » On ne saurait par suite lui demander davantage que ce qu'il a voulu nous donner.

A côté d'un précis historique sur les principaux événements qui se sont accomplis à Batz et au Croisic, particulièrement en ce qui concerne le développement du protestantisme au Croisic et la période révolutionnaire, l'écrivain nous fournit de nombreuses notices sur toutes les notabilités de la région qu'il étudie, des listes de prieurs, de curés, de

Digitized by Google

maires, etc. Tout cela ne peut qu'être agréable aux gens du pays et utile aux érudits bretons que ces pages intéresseront à des titres divers.

M. Monnier, qui a tiré tout le parti possible des archives locales qu'il avait sous la main et des *Notes sur le Croisic* de M. Caillo, qui avait ouvert la voie et dont l'ouvrage a eu l'honneur de deux éditions, en 1842 et en 1869, a ignoré divers documents des archives départementales qui auraient pu compléter heureusement ses séries. Touchant les capitaines du Croisic notamment, elles lui auraient appris que Jean de Sérent fut promu en mai 1389 et Jean de la Boissière en octobre 1397. Pour la première moitié du XVe siècle, il y aurait trouvé les noms de Guyon de Rochefort en 1402, Jean du Juch en 1406, Robert Sorin une seconde fois capitaine en 1407, Henri du Val en 1430, Guillaume de Rochefort, sgr de Henleix, en 1434, Pierre Raguenel en 1442 (Arch. Loire-Infér. E 134).

Ce qui dans cet ouvrage plaira aux étrangers et aux touristes auxquels il s'adresse particulièrement, et intéressera aussi bien d'autres personnes, ce sont les curieuses descriptions de mœurs et usages des habitants de la presqu'île guérandaise. Nul ne lira sans émotion le récit de ce naufrage où un prêtre, ancien loup de mer, de sa grosse voix « hèle » l'absolution, en leur présentant un crucifix, à des malheureux qui disparaissent sous les flots au moment où, après des efforts surhumains, il va, avec une équipe de fiers marins, les aborder et peut-être les sauver.

Orné de jolies planches, trop rares à notre gré, le livre de M. Monnier ne peut manquer d'avoir près des étrangers, des habitants de la côte et de tous ceux qu'intéresse le pays breton, le succès auquel il a droit.

René Blanchard.

*
* *

Lettres de Lofficial, député à l'Assemblée Constituante, sur la Révolution de 1789 (publiées par M. Leroux-Cesbron). — Paris, aux bureaux de la *Nouvelle Revue Rétrospective*, S. D. (1897).

M. Leroux-Cesbron, l'érudit angevin qui a publié récemment le *Journal* de Lofficial sur les guerres de Vendée et le traité de la Jaunaye, vient de faire insérer dans la *Nouvelle Revue Rétrospective* des *Lettres* du même député, son aïeul, sur les premiers événements de la Révolution de 1789.

Le « modéré » que nous avons déjà vu à l'œuvre, essayant de panser

Digitized by Google

les plaies faites par la guerre fratricide, écrit à sa femme, « sa bonne amie », et lui donne ses impressions de témoin, parfois même d'acteur, sur les grandes journées de 1789, la Prise de la Bastille, la Déclaration des droits de l'homme, la Marche des femmes sur Versailles, le retour du Roi et de l'Assemblée nationale à Paris.

Lofficial est un brave homme qui a horreur du sang et conscience de son mandat, qui s'écrie du même cœur : « N'y aurait-il qu'une seule mort, c'est trop » ! ou : « Fasse le ciel que nos peines et nos fatigues tournent à l'avantage de notre patrie ! » Il est très libéral, partisan de Necker, désolé de voir son parent de l'Assemblée, le curé de la Trinité de Clisson, « courber la tête sous le despotisme épiscopal, » mais il gémit des excès de la Révolution naissante, il frémit devant les têtes coupées portées au bout des piques, qui servaient d'étendards aux Jacobins et aux tricoteuses du lendemain.

Le député des Deux-Sèvres n'a rien à perdre à la publication de cette correspondance intime, souvent écrite « sur ses genoux, dans l'Assemblée. » Passant du grave au doux, il engage sa femme à venir le rejoindre, à se munir d'une robe noire à cause du deuil du Dauphin, et aussi de satin blanc, « car elle pourra le faire mettre en œuvre ici et s'en servir cet hiver. » Il n'est pas curieux à l'excès ; il ne peut s'empêcher pourtant de remarquer les dames qui « ne désemparent pas des tribunes, elles y restèrent hier soir jusqu'à onze heures et demie ». Les débats en valaient la peine. Dans ses dernières lettres datées des 20 et 24 octobre, il est à Paris, « au milieu du tumulte et du fracas, » regrettant la tranquillité de Versailles. Mais nous espérons que la Correspondance n'en restera pas là ; ce n'est, sans doute, qu'une première série et M. Leroux-Cesbron nous montrera sur son siège de la Convention l'honnête Lofficial, qui garda, au travers de l'horrible crise, les mains pure et la conscience nette.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

SOUVENIRS INÉDITS DU Cte DE LA BOESSIÈRE-CHAMBORS (1633-1715) mis au jour et précédés d'une notice sur la maison de la Boëssière, par le Bon Gaëtan de Wismes. — Rennes, imprimerie Simon, 1897.

Notre collaborateur et ami, le Bon Gaëtan de Wismes, parent et allié de la famille de la Boëssière, vient de publier sur cette maison d'origine bretonne un excellent précis généalogique, qui sert de préface aux *Souvenirs* du Cte de la Boëssière-Chambors. Peu de jours avant sa mort, en

Digitized by Google

1715, ce gentilhomme, que de glorieux états de services avaient conduit au simple grade de capitaine de cavalerie et qui n'avait pas su se concilier la faveur du grand cardinal, dicta à son fils une courte autobiographie pleine de patriotisme éclairé et de résignation chrétienne. Félicitons le Bon G. de Wismes d'avoir exhumé ce précieux document.

O. DE G.

*
* *

L'*Humanité Nouvelle* est une *Revue* internationale, tout récemment fondée, où les recherches sociales et scientifiques n'entravent point la publication de nouvelles et de poésies d'un sérieux mérite littéraire. Les écrivains russes contemporains sont spécialement mis à contribution. La *Revue des Revues* est faite avec beaucoup de conscience, sinon en toute impartialité. Il nous est seulement permis de regretter que le directeur de l'*Humanité Nouvelle*, notre érudit compatriote, M. A. Hamon, qui a ouvert une curieuse enquête sur le socialisme, ait donné la plus large hospitalité à un factum anti-religieux de Mme Clémence Royer.

*
* *

Avec le numéro de septembre 1897, l'excellente *Revue du Nivernais* est entrée dans sa seconde année. Nous aimons à citer ce périodique comme un modèle de publication provinciale. Tous ou presque tous les articles, qu'ils traitent d'histoire ou d'agriculture, d'art ou de bibliographie, sont relatifs au Nivernais. La poésie des lettrés tend la main à la tradition populaire ; l'une et l'autre fraternisent souvent sous la plume du directeur, M. Achille Millien, qui insère dans ce numéro de septembre un conte et plusieurs pièces de vers empreints du sentiment le plus délicat. Rappelons que M. Achille Millien publie chaque année les *Etrennes Nivernaises* : ce recueil est proche parent de l'*Annuaire de Bretagne*, dont l'apparition a été fêtée par tous les amis de notre chère province.

O. DE G.

*
* *

La Société des Bibliophiles Bretons vient de publier son *Bulletin*, qui inaugure une Nouvelle Série et va de l'année 1890 à la présente année 1897. Dans la dernière séance tenue à Rennes le 28 mai dernier, le bureau et le conseil avaient décidé de reprendre une publication dont la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, organe de la Société et dépositaire des procès-verbaux de ses réunions, ne tenait lieu que dans

Digitized by Google

une certaine mesure. De précieux renseignements pour la Bibliographie Bretonne peuvent être recueillis dans ce Bulletin qui renferme avec une liste des noms et des adresses des membres de la Société minutieusement dressée par le secrétaire M. René Blanchard, des notices nécrologiques sur le duc d'Aumale, le général Mellinet, M. le Vte H. de la Villemarqué, Alexandre Perthuis, tous quatre ayant fait partie du bureau et ayant emporté d'unanimes regrets.

*
* *

Notre distingué confrère et collaborateur, M. Louis Tiercelin, vient d'être très cruellement éprouvé par la perte de sa fille ainée. La *Revue de Bretagne* envoie au directeur de l'*Hermine* et à Mme Tiercelin l'expression de sa douloureuse sympathie

Le Gérant : R. Lafolye.

Vannes. — Imprimerie Lafolye, 2, place des Lices.

Digitized by Google

LA BRETAGNE

SOUS LE MARÉCHAL D'ESTRÉES

(*Suite*)[1]

III

La session de 1722 s'ouvrit le 17 décembre à Nantes. « Malgré l'agitation qu'on a voulu mettre dans la province, écrivait l'évêque de Nantes le 18, nous aurons des Etats dont la durée ne sera pas longue. » L'intendant était moins rassuré. « Ils sont ici en très grand nombre, écrivait-il, et je crains que plusieurs ne soient venus en intention de faire quelques tracasseries. » Rien cependant ne vint justifier ces craintes. Lors du vote sur le don gratuit, que le tiers proposait d'accorder sur le théâtre, c'est-à-dire d'acclamation, la noblesse réclama les Chambres il est vrai, mais c'était, écrit le trésorier-général, moins pour délibérer que pour faire montre de son zèle, voulant chacun donner personnellement sa voix. Quelques gentilshommes voulurent mettre à l'accord du don gratuit des conditions, les uns « que S. M. seroit suppliée de vouloir bien en accepter moitié en billets de banque, » les autres « qu'il ne leur seroit fait aucune autre demande pendant le cours de cette tenue. » Leur avis ne prévalut pas, le don gratuit fut voté sans conditions, l'imposition des fouages et la ferme des impôts et billot consentie. « Voilà deux grandes affaires terminées, écrit le 22 l'évêque de Nantes. » L'inquiétude et l'agitation qu'il signalait dans les esprits de plusieurs de la noblesse n'avaient guère trait qu'à des questions de règlement. « Nous prîmes samedi une délibération pour exclure du corps de la noblesse ceux qui n'y devoient pas être admis. Nous crûmes devoir proposer un avis qui, suivant leur esprit, devoit être suivi : ils vouloient qu'on fut obligé de prouver jusqu'au 4e degré

[1] Voir la livraison d'Octobre 1897.

Digitized by Google

(on n'admettait de la sorte que les arrière-petits-fils d'anoblis, dont les pères avaient partagé noblement) pour être admis aux Etats. Il fallut nous rendre à ce qu'ils désiroient, et la proposition que nous avions faite que les officiers de guerre qui servent le roi pussent avoir entrée aux Etats lorsque leurs pères avoient été anoblis fut rejetée. On rejeta aussi ce que nous avions proposé que, pour fixer au 4e degré l'entrée aux Etats, on eut recours à MM. les commissaires du Roi pour faire autoriser la délibération. Nous consumâmes toute la matinée du samedi à prendre une résolution sur cette affaire, et rien ne fut plus bruyant ni plus tumultueux que ce qui se passa ce jour-là. Le lendemain, on proposa de changer la délibération et de confirmer l'ancien usage des Etats par lequel l'entrée en est permise à ceux qui ont partagé noblement (petits-fils d'anoblis). Je m'opposai quelque temps à ce changement, soutenant que la chose ayant été prononcée, ils ne pouvoient plus varier. J'avais mon dessein formé qui réussit. Je leur dis que je croyois que leur délibération étoit contre les règles, que je me rendois à ce qu'ils désiroient à condition qu'ils me donneroient leur parole d'honneur qu'à l'avenir il ne seroit plus proposé de rien changer à ce qui avoit été une fois prononcé dans les Etats : je coupe court par là à un chamaillis qui arrive toujours lors des lectures des délibérations, où chacun voudroit ajouter du sien. »

Une autre affaire agitait fort la noblesse. M. de la Trémoille avait entrepris la réformation de ses seigneuries de Vitré et Montfort : ces réformations étaient la ruine des vassaux dont les titres étaient rarement au complet et qui, si même ils étaient en règle, se trouvaient engagés à des frais considérables. Aussi, craignant l'indulgence du Parlement de Bretagne, M. de la Trémoille demanda des lettres évoquant l'affaire au Conseil et le gouvernement, enchanté d'être désagréable au grand corps judiciaire dont il avait à se plaindre, s'empressa de les lui accorder. L'exaspération fut grande. « Il y a même eu, écrit M. de Brou le 26 décembre, des avis tendant à exclure M. de la Trémoille de la présidence aux Etats, en disant que puisqu'il renonçoit à la province, il falloit que la province renonçât à lui. Ce sentiment n'a pas été suivi et même n'a été proposé que par 15 ou 20 gentilshommes plus échauffés que les

Digitized by Google

autres, mais il a été nommé une commission pour examiner cet arrêt. »

Les correspondances officielles, tout en dénonçant à chaque instant « le ton de difficulté et de contrariété auquel les Etats étoient montés et qui n'avoit jamais eu de pareil » se plaignant que « non-seulement il ne se propose rien qui ne soit contesté, mais que plusieurs particuliers forment tous les jours des monstres pour les combattre sur des affaires dont il n'est point question », (d'Estrées, 11 janvier), reconnaissent cependant « qu'avec de la patience on les ramène à la raison », et finissent toujours par avouer que « l'affaire n'a point souffert autant de difficulté que nous le craignions. » Les deux épisodes les plus vifs (l'exclusion du gentilhomme qui avait manqué à M. de Béthune, et un duel pour une question de préséance qui amena mort d'homme), ne sont même pas relatés dans les lettres officielles, ce qui porte à croire que ces querelles ne touchaient point à la politique. L'affaire des droits dont le gouvernement voulait le rétablissement ou l'abonnement était cependant un gros morceau qu'il semblait difficile de faire avaler sans protestations aux Etats.

Rétablir par deux arrêts du Conseil dans lesquels les Etats n'étaient point nommés et qu'on ne leur avait point fait signifier, des droits aliénés par le roi à leur profit, anéantir de la sorte des aliénations confirmées par des déclarations du roi et par les contrats passés entre les Etats et ses commissaires, cela ne pouvait sembler aux Bretons un procédé équitable. L'évêque de Nantes n'était pas sans inquiétude. « Le Tiers, écrivait-il le 29 décembre, qui connoît les vrais intérêts des peuples, portera à l'abonnement, il sera rejeté par la noblesse, laquelle agit assez souvent et sans principes et sans lumières. Je ne sais que penser du parti que prendra l'Eglise, je suis sûr de cinq des évêques et des abbés, mais il y a un évêque dont je ne suis pas sûr, et peut-être formera-t-il une cabale parmi les bas Bretons qui fera échouer notre abonnement. » Or, sans l'abonnement, les évêques de Basse-Bretagne étaient convaincus que le roi ne pourrait faire de levées dans les diocèses qu'avec des troupes. M. de Tressan, malgré toute son habileté, n'était pas pleinement rassuré. « Ne croyez pas, écri-

Digitized by Google

vait-il, qu'ils ne me rendent quelque sorte de justice ici, ils conviennent que je sais mieux leurs affaires qu'eux-mêmes, ils conviennent que jamais personne ne les a servis plus utilement ni avec plus de zèle que je l'ai fait; mais au milieu de tout cela ils sont persuadés (et ils ont raison de le croire), que mon attachement pour S. A. R. prévaut sur tout. Je les trouve en garde contre moi, et je ne les force à venir de mon avis qu'en les caressant, qu'en leur faisant des politesses, qu'en leur parlant ferme et les grondant quelquefois. »

Fort heureusement pour lui, M. de Tressan trouva moyen d'engager le tiers « à former son avis avec nous, » et la noblesse qui « ne vouloit pas entendre parler des droits nouveaux » ne put faire prévaloir son sentiment . Une grande part de ce résultat devait être attribuée à la « bonne conduite » du président du tiers, Charette de la Gascherie ; mais il s'en fallait que l'affaire eût été tout d'une voix. — « Elle a reçu de très grandes contradictions, écrivait M. de Tressan le 5 janvier 1723 au ministre qui semblait mécontent des termes de la délibération, nous avons fait représentations sur re présentations à MM. les commissaires et pour pouvoir conduire les Etats à ce que le roi désiroit, je me suis prêté en apparence à leurs idées... Pour notre argent nous vous avons donné quelques paroles,... nous ne pouvons point parler un langage différent de celui de notre délibération... et pourvu que vous nous laissiez parler notre langage, lorsqu'il s'agira des intérêts du roi, nous vous donnerons tout ce que nous pourrons vous donner... Enfin l'affaire a réussi. Ce succès assure au roi un payement sûr et certain, sans fouler ses sujets de cette province, et il ne faut pas vous le dissimuler, malgré la fidélité gravée dans le cœur de tous tant qu'ils sont, elle en assure la tranquillité. »

Les grandes affaires étaient terminées. Il y eut bien sur les conditions du bail du droit de jaugeage quelques difficultés. « Comme il y a surtout des Nantois dans la noblesse, écrit le maréchal d'Estrées le 11 janvier, et que leur revenu consiste en vin, ils disputent le plus qu'ils peuvent pour diminuer les droits, quelques-uns même disent pour que la fraude se fasse avec plus de facilité. » Pendant plusieurs jours, les députations se succédèrent sans interruption

Digitized by Google

près des commissaires, réclamant avec acharnement la modification du bail : les commissaires finirent par dire qu'ils y consentaient si les Etats prenaient l'engagement, en cas d'insuffisance, d'augmenter les fouages ou de rétablir les droits d'inspecteurs aux boissons. Les Nantais, redoutant fort cette dernière éventualité, et se rendant compte que les huit autres évêchés ne consentiraient jamais à la première, cessèrent leurs instances, et rien ne fut changé au bail. Un petit orage soulevé par l'arrêt du 15 décembre, relatif au droit de 45 s., bien vite apaisé par un nouvel arrêt, quelques difficultés dans la noblesse pour nommer député en cour M. d'Assigné, qui ne passa qu'à dix voix de majorité, occupèrent les derniers jours de l'assemblée, ainsi que le règlement de l'affaire des épices entre la noblesse et la Chambre des Comptes. Un dernier incident se produisit le 21 janvier ; après l'adjudication, le maréchal voulut accorder un tiercement et renouveler les enchères. Le procédé était inusité et irrégulier, il causa beaucoup de rumeur et le maréchal eût beaucoup de peine à empêcher qu'en plein Etats on ne lui fit sur cette affaire une représentation « qui n'auroit pas convenu. » Tous les esprits y étaient disposés : grâce à la sagesse des présidents des ordres, l'inconvénient fut évité. Le maréchal prit des informations et le lendemain annula le tiercement. « Il n'a été question d'aucune destitution des officiers des Etats, écrivait-il le 21 janvier avec satisfaction, quoiqu'il en ait été fort parlé dans le commencement de l'assemblée. Il me paroît que tout le monde en est content et avec raison. » La clôture eut lieu le 26 janvier : cette session qu'on croyait devoir être si longue et si tumultueuse, n'avait duré que 42 jours.

IV

Somme toute, pour me servir des expressions de M. de Brou[1], la session de 1720 avait été assez tranquille et celle de 1722 à peu près semblable. Mais des symptômes inquiétants s'étaient déjà révélés ; sans doute on n'avait pas heurté de front l'autorité du roi ;

[1] Arch. nat. G, 203 et H, 240 et 545.

Digitized by Google

mais les Etats avaient été remplis de tracasseries, ils avaient commencé à faire des règlements de leur seule autorité, à prendre des délibérations qu'ils avaient mises en exécution sans les faire autoriser, et surtout, j'aurai bientôt à montrer l'importance de ce dernier grief, à nommer des commissions chargées de diverses besognes pendant l'intervalle des sessions, ce qui ne tendait à rien moins qu'à rendre permanente l'autorité des États.

Ces symptômes n'allaient pas tarder à devenir plus alarmants.

La province semblant un peu plus calmée, on crut sans danger pouvoir assembler les Etats en 1724 à Saint-Brieuc. Au point de vue gouvernemental, c'était une faute. Situé beaucoup plus au centre de la Bretagne que Nantes et surtout qu'Ancenis, Saint-Brieuc était un lieu de ralliement beaucoup plus accessible à la majorité des gentilshommes, et le pouvoir était assuré de les trouver en nombre devant lui.

De plus, l'opposition avait eu le temps de se remettre du coup qu'elle avait essuyé. Elle venait de voir rentrer en Bretagne, grâce aux instances de lord Stairs, ambassadeur d'Angleterre, un de ses meilleurs orateurs, le comte Auguste de Baussan du Groesquer, qui s'était déjà signalé en 1717 par son attitude résolue, s'était vu interdire le séjour en Bretagne, puis une première fois gracié, avait pris dans son pays de Tréguier la tête de la résistance, avait figuré parmi les commissaires à l'assemblée de Lanvaux et avait été condamné à mort par contumace en 1720. Amnistié, mais nullement corrigé, il était alors à la fleur de l'âge (il avait 40 ans). « Il a de l'esprit, écrivait l'intendant, mais romanesque et de travers : il croit devoir tout entreprendre pour rétablir les anciens privilèges de la province, et parle toujours de ces privilèges, il a pour premier principe que la province s'étant donnée à de certaines conditions, ils doivent tout entreprendre pour les maintenir, que S. M. n'a droit que de demander un don gratuit, mais que les Etats ont la liberté de refuser toutes les autres impositions qui se lèvent dans l'intérieur du royaume. »

Près de lui l'intendant signalait un homme du même âge, le vannetais Georges-René de Talhouët de Kéravéon, « homme faux, mais qui n'est pas sans esprit, cherchant à mettre du trouble

Digitized by Google

partout, engageant les autres à faire des propositions extraordinaires et tâchant en même temps de ne pas paraître, » c'était chez sa femme à Rennes que se tenait en 1717 ce fameux bureau de correspondance où deux gentilshommes venaient chaque jour apporter les nouvelles de ce qui se passait aux Etats de Dinan. C'était un briochin, Joseph-Yves de la Rivière de Corlay, déjà compromis en 1720, âgé de 30 ans, « très entêté, très influencé par ses relations, et se livrant sans réflexion à tout ce qu'on lui inspire, ce qui fait que sans avoir un génie supérieur et peut-être ne pensant pas de lui-même à prendre de mauvais partis, il les suit avec opiniâtreté lorsqu'il s'y est fourré. » A côté de ce jeune homme, on voyait Joseph-Joachim du Maz, marquis du Brossay, ancien abbé, un rennais, alors âgé de 59 ans, « taciturne, parlant rarement, mais alors cherchant à en imposer par sa manière de parler, alléguant des faits faux comme s'ils étaient certains, et voulant paraître un homme de conséquence, capable dans les affaires qu'il n'entend néanmoins que très médiocrement. » Nouveau venu dans la politique, il n'avait pas été compromis en 1720, non plus que le nantais Pierre-Jacques de Chambelay « opiniâtre, grand fraudeur d'eau-de-vie », et qui allait montrer dans l'affaire Tressan un acharnement inouï ; au contraire, c'étaient déjà de vieux lutteurs que François-Alexandre le Coutelier de Penhoet, encore un nantais, qui s'était fait remarquer en 1718, par son opiniâtreté, « prenant les partis les plus vifs et les plus insensés », et qui s'était fait une spécialité de l'affaire des anciens trésoriers, le rennais Joseph-Jean-François Couault de Chérigny, emprisonné en 1718 et qui soulevait la question des fouages, le colonel marquis César de Coëtlogon, âgé de 25 à 28 ans, « opiniâtre, homme d'esprit, mais l'ayant de travers », privé de son office de procureur-général-syndic, où il avait été remplacé par son oncle, le comte René-Charles-Elisabeth de Coetlogon, vicomte de Loyat.

Puis venaient le rennais François de Jacquelot du Boisrouvray, âgé de 40 ans, un moment candidat à la trésorerie en 1720, élu greffier en 1728 en récompense « du zèle assez peu discret qu'il avait marqué pour les intérêts de la province », un braillard, disait dédaigneusement M. de Brou ; le malouin Hercules de Lescoet, « grand faiseur de mémoires, esprit séditieux, opiniâtre, dérangé et de tra-

Digitized by Google

vers, ayant toujours quelques propositions nouvelles à faire ; » Roland-Joseph de Saulx du Loch, un quimpérois alors âgé de 30 ans, entré tout jeune au service en 1707, réformé à la paix en 1714 comme capitaine d'infanterie, et dès lors très assidu à toutes les sessions, « ayant peu d'esprit, mais entêté et brutal, soutenant les thèses les plus déraisonnables et cherchant à exciter des cabales pour faire passer les avis qu'on lui inspirait de proposer. » Lorsqu'il se présenta en 1738 pour la place de procureur-général syndic, M. de Viarmes, plus calme que M. de Brou, daignait lui reconnaître quelque teinture et quelque connaissance des affaires de la province. Puis Joseph Charette du Tiersans, frère du sénéchal de Nantes, Louis Charette de la Gascherie, que nous avons vu président du tiers aux Etats de 1720 et de 1722, candidat à la place de procureur-général-syndic, et dès lors brouillé avec son heureux rival le président de Bédée ; il avait failli être poursuivi en 1720, « en relation avec les plus opiniâtres, cabalant en particulier, et faisant attention de ne pas paraître », ne manquant d'ailleurs pas d'esprit. « Comme il a une infinité de frères et de cousins dans la ville de Nantes, il y a beaucoup de crédit, et parmi les gentilshommes parce qu'ils se soutiennent les uns les autres. » Cet ancien officier de marine, très remuant, mourut à la veille du triomphe en 1732. Enfin, une recrue non moins précieuse dans l'église que Charette de la Gascherie dans le tiers, c'était l'abbé de Trémigon, « tête échauffée et quasi aussi extraordinaire dans son ordre que M. de Chérigny dans l'ordre de la noblesse », et derrière lequel, pour comble de malheur, on croyait voir le président de Bédée, le nouveau procureur-général-syndic[1].

Pour résister à cette opposition d'une manière efficace, il eût fallu la main à la fois souple et ferme du vieux maréchal d'Estrées. Or, je ne sais pourquoi, on jugea bon de le remplacer en 1724 par le maréchal marquis d'Alègre ; il avait les meilleures intentions du monde, disait M. de Brou ; le belliqueux intendant trouvait même qu'en bien des occasions il ne parlait pas avec assez de fermeté,

[1] L'abbé de Trémigon, chanoine de Rennes, était depuis 1720 membre de la commission pour l'examen des comptes des anciens trésoriers, et du bureau central des adjudications.

Digitized by Google

mais il était nouveau venu dans la province, et ne sachant sur quels éléments s'appuyer dans les Etats, il devait se laisser acculer à des coups de force auxquels son entourage immédiat ne se faisait pas faute de le pousser. L'habile évêque de Nantes, appelé à l'archevêché de Rouen, avait également disparu de la scène, laissant la présidence des Etats à l'évêque de Saint-Brieuc, Pierre-Guillaume de la Vieuxville, dont le rôle politique fut singulièrement effacé. Comme lui, c'étaient des personnages de second plan que le duc de Béthune Charost, baron d'Ancenis, pour la troisième fois président de la noblesse, ou que le nouveau président du tiers, le sénéchal de Rennes, Maurille Michau de Ruberzo. Nulle lettre d'eux ne se trouve dans les cartons qui dénote une vue claire et haute de la situation, nul indice qu'ils s'y intéressent, ils sont là pour représenter, ils représentent, et voilà tout.

V

Un assez curieux épisode des résistances extra-légales contre les nouveaux impôts qui pouvait avoir des suites politiques assez graves, venait de se produire l'année d'avant. Dans la nuit du 18 au 19 août 1723, un rassemblement de vingt particuliers armés de fusils et de baïonnettes, suivis d'autres armés de bâtons et accompagnés de plusieurs charretiers, déchargèrent à la côte de Pléhérel six milliers de tabac et le chargeant sur trois charrettes le conduisirent dans la forêt de la Hunaudaye. Les employés de la ferme du tabac, au nombre de 19, se lancèrent sur la piste des fraudeurs ; comme ils entraient dans la forêt, ils furent assaillis d'une décharge à laquelle ils ripostèrent à portée de pistolet sans voir personne. Mais les fraudeurs, au nombre de huit ou dix, sortirent alors de leur embuscade et tombèrent baïonnette au canon sur les employés, en criant : « Feu de la droite, feu de la gauche, il faut tuer tous ces b... de gueux et de voleurs de maltôtiers. » Effrayés, les employés se sauvèrent, laissant cinq des leurs sur le carreau, dont on releva les cadavres mutilés, et complètement dépouillées. On prétendit que

Digitized by Google

malgré les cris de : « Quartier, miséricorde, la vie ! » les blessés avaient été achevés sans pitié.

Les soupçons s'étendirent très loin. On citait Berthelot du Gage, le Mintier des Granges, Bouëtardais fils, Villerouault Denis, Chesnay Denis, Plessix son frère, Gourhandais des Cognets, Villanrideuc, Guyomarais, Villedurand, Durand de Plancoët, etc. Un cordonnier de Plurien déposa qu'étant sorti de chez lui, il fut rencontré par huit particuliers armés qui l'obligèrent à les suivre, ce qu'il n'osa refuser, reconnaissant parmi eux Trémerreuc fils de Plurien, qui l'avait blessé il y avait environ cinq ans d'un coup de fusil chargé à plomb, et son beau-frère le Corgne. Un autre déposa avoir vu au combat dans la forêt M. Denis de la Chesnaie de Plévenon, en surtout rouge et cheveux bruns à queue. Malgré l'absence presque complète de témoins à charge, un jugement du 27 septembre 1723 condamna par contumace douze personnes à mort et huit aux galères. Parmi les condamnés à la pendaison figuraient quatre gentilshommes, la Fruglaye de la Guyomarais, Denis de la Chesnaie, de Trémerreuc et le Corgne de la Lande. En même temps, le 9 décembre, on donnait l'ordre d'arrêter Bédée du Boisriou de la Bouëtardaie, ancien officier qui comptait dix ans de services, mais Bédée, enfermé à Guingamp, fut enlevé pendant la nuit. Son procès continua, mais rien ne put être prouvé, et le gouvernement, craignant de mécontenter les familles de la noblesse briochine auxquelles appartenaient les condamnés ou les accusés, se décida à les gracier le 14 janvier 1725. (Il semble qu'une nouvelle procédure fut reprise contre Bédée le 21 février, mais elle n'aboutit pas davantage).

VI

La session de 1724 s'ouvrit le 5 novembre, et tout sembla d'abord devoir marcher à merveille. Le don gratuit fut accordé sans difficulté ; M de la Boessière, contre lequel on craignait une cabale, fut réélu trésorier et n'eut contre lui que neuf voix. Dès le 6 novembre cependant, les esprits chagrins s'inquiétaient. M. de la Boëssière écrivait : « L'esprit de tracasserie paraît déjà vouloir

Digitized by Google

éclore, » le 14, M. de Brilhac disait : « L'esprit d'indépendance est plus enraciné que jamais. » M. de Brou signalait bientôt « le grand désordre que répandait la licence d'un certain nombre de jeunes gentilshommes qui faisaient naître tous les jours des incidents sur les affaires qui en étaient le moins susceptibles, osant même traverser assez ouvertement l'exécution des ordres du roi, étouffant par le bruit confus de leurs voix celles des gens les plus sages et les plus sensés de l'ordre de la noblesse, lorsqu'il s'agissait de délibérer sur les demandes que les commissaires du roi étaient chargés de faire à l'assemblée. » Le 16 décembre, il montrait les gens sages s'éloignant peu à peu et écrivait : « Ce qui tourne l'esprit de tous ces gens-ci, c'est, lorsqu'ils sont retournés chacun dans leur canton, de faire bravade de toutes les sottises qu'ils ont faites ; cela leur attire une sorte de considération d'une infinité de gens qui suivent ensuite leurs idées, et selon eux celui qui a fait le plus de résistance devient le plus recommandable. » Il est impossible de dire plus clairement que l'opinion publique était avec les opposants, quoique pût dire d'autre part l'intendant, comme lorsqu'il écrivait le 13 novembre : « Il ne faut pas croire que tous pensent aussi extraordinairement les uns que les autres. Mais les gens les plus sages n'ayant pas les poumons aussi bons et ne voulant pas passer leur temps à s'égosiller, à disputer et à crier, se contentent de ne rien dire, pendant que 15 ou 16 principalement s'emparent de la parole, parlent au nom de toute la noblesse et leur impriment leurs sentiments. »

Le marquis d'Alègre avait commencé par lutter contre ces mauvaises impressions qu'on voulait lui faire prendre. Il avouait bien qu'il survenait de temps en temps quelques difficultés, mais il affirmait que tout finirait par s'arranger. « Si ce qui compose les Etats, écrivait-il le 18 novembre, se conduit à l'avenir comme on a fait jusqu'à présent, il n'y aura que louange à leur donner, » et plus tard : « Il y a un nombre de personnes un peu trop turbulent, mais sans intention de manquer au respect et à la soumission qui sont dus à S. M. ; seulement ils se croient obligés d'agir avec plus de vivacité qu'il ne faudrait pour les intérêts de la province. » M. de Brou ne tarissait pas en gémissements sur cette attitude. « On abuse

Digitized by Google

de sa trop grande douceur, répétait-il fréquemment. » Ces ménagements pour des gens fiers et susceptibles, seule politique cependant qui fut à la fois habile et délicate, lui paraissaient faiblesse. Il ne se consolait pas surtout du rôle que jouait la fille du marquis, Mme de Rupelmonde; elle avait cru faire merveille en cherchant à gagner les esprits les plus difficiles, et de ce contact fréquent avec les chefs, elle était sortie leur alliée, ce qui n'était pas une banale conquête pour ces soi-disant hobereaux sans mesure et sans tact.

Les affaires s'étaient brouillées de bonne heure. Un jour, l'abbé de Trémigon déclarait que les mémoires remis aux députés en cour et au procureur-général-syndic sur l'affaire des anciens trésoriers avaient été altérés; un autre jour (6 novembre), on députait aux commissaires du roi pour demander la grâce des condamnés de 1720, et dans les rangs de la députation figuraient, sur leur demande, tous les gentilshommes compromis, le marquis de Coëtlogon, le comte Becdelièvre du Bouexic, de Kerautret, du Groesquer, le Mintier des Granges, le chevalier le Rouge de l'Isle, de Corlay, du Boisgeslin, Talhouët de Kéravéon, de Chérigny, de Lescoet et de Sévérac. Puis le 10 novembre, MM. de Chambellé et du Tiersans ameutaient toute la noblesse en racontant que quatre commis du tabac étaient entrés violemment dans leur appartement sous prétexte qu'ils étaient des fraudeurs, et l'assemblée députait au maréchal pour protester contre cette violation de domicile et demander la punition des commis. Les Etats refusaient, ce qui était beaucoup plus grave, d'insérer sur leurs registres les demandes du roi. Le roi, disaient-ils, ne peut exiger qu'un don gratuit, tout le reste des sommes que nous lui versons, nous ne les lui *consentons* pas, nous les lui *accordons* de notre propre mouvement, nous devons donc en avoir l'initiative. L'opposition fut telle, les criailleries si violentes, qu'il fut impossible d'énoncer et de faire suivre l'avis contraire de l'église et du tiers qui, d'ailleurs, voyant le mécontentement de la noblesse, déclaraient qu'ils ne voulaient pas qu'on imposât ainsi leur opinion au troisième ordre. La lutte durait depuis quatre jours, malgré tous les raisonnements des commissaires du roi, lorsqu'enfin ceux-ci menacèrent d'entrer aux Etats et d'y faire

Digitized by Google

enregistrer sous leurs yeux les demandes royales. La noblesse céda, mais en garda rancune au marquis.

L'opposition ne faiblissait pas. On avait essayé d'intimider les chefs en leur donnant connaissance de lettres qui parlaient en termes menaçants de l'indignation royale, en leur faisant entrevoir un châtiment sévère de leur conduite, le seul effet de ces démarches fut d'amener les tumultueux à une attitude plus mesurée, sans diminuer en rien l'esprit de résistance. La bombe éclata le 22 novembre. Les commissaires étaient déjà fort irrités d'une délibération qui avait réduit de 856.000 livres à 535.000 le chiffre des fouages, l'impôt le plus mal réparti de tous. Ils communiquèrent le 21 aux Etats une lettre de M. de Tressan, l'ancien évêque de Nantes, promu archevêque de Rouen, et qui nommé en 1722 député en cour par l'ordre de l'Eglise, s'excusait de ne pouvoir venir rendre compte aux Etats de sa députation, demandait que nonobstant on lui accordât la gratification d'usage, et appuyait cette demande de l'autorité royale. Malgré certaines oppositions, la gratification fut votée. Mais le soir même, M. du Groesquer accourt chez le commandant, où presque toute la noblesse était réunie, et là, courant de groupe en groupe, il remue tant et si bien, faisant remarquer aux uns combien la délibération était incorrecte, aux autres combien elle était inconstitutionnelle, qu'il entraîne une partie des assistants. D'autres, ne voulant pas se mettre publiquement en hostilité avec les patriotes, promettent de ne pas paraître le lendemain aux Etats. Donc le 22, lorsque suivant l'usage on donne lecture du procès-verbal de la séance de la veille avant de le signer, un cri s'élève des bancs de la noblesse : « La délibération est inconstitutionnelle, il faut l'annuler, le président ne doit pas la signer. » Il était environ 9 heures et demie du matin. Quelques gentilshommes, M. de Volvire entre autres, protestent. La discussion s'échauffe et se prolonge. De beaucoup les moins nombreux, les courtisans n'osaient quitter la salle des séances, tandis que leurs adversaires se relayaient à tour de rôle pour aller manger, et ils en étaient réduits à se faire apporter un coup à boire et à manger sur le pouce une croûte de pain. Les deux partis tinrent bon pendant cinq à six heures ; enfin, vers 3 ou 4 heures de l'après-midi, le président refusant toujours de

Digitized by Google

modifier la délibération de la veille, la noblesse demande à rédiger une protestation, signée séance tenante par plus de cent gentilshommes[1].

Du coup M. d'Alègre fut exaspéré, et le 23 novembre, mettant à exécution la menace qu'il avait précédemment faite à propos des demandes du roi, il entrait aux Etats avec ses collègues, donnait ordre aux présidents de signer la délibération de la veille, et sur le propre registre des Etats faisait transcrire une ordonnance qui cassait la délibération relative aux fouages. Ce coup d'autorité, d'autant plus inattendu que le maréchal s'était jusque-là montré plus conciliant, d'autant plus humiliant que jamais il ne s'était rien passé de pareil, produisit quelque effet sur le moment. « Les esprits les plus turbulents sont consternés, écrivait M. de Brou. » Au lieu d'arriver aux Etats le 24 dès 8 heures du matin, comme ils en avaient l'habitude pour empêcher que rien ne s'y passât

[1] C'étaient MM. de France, Huchet de Villechauve, du Maz du Brossay Pantin de la Guerre, du Plessis, Hay de Tizé, de la Boissière, du Groesquer, Lanascol, de la Rivière de Corlay, le Mintier des Granges de la Lande de Caslan, de la Boessière, du Cartié, Villevalio, de Querfistre de Bavalan, Penhoët, Budes, Lescoët, Menemur, Saint-Gilles Durantaye, deux Saint-Gilles le ch. de Ponthual, la Caunelaye, des Landes Millon, Pennelé, Péan de Pontfily, le Coutelier de Penhoet, de Barberé, de Chérigny, le ch. de la Crochais, de Jacquelot, Berthelot de Saint-Illan, du Tromeur, Viadelou de Saint-Quéreuc, Kermorial fils, le ch. du Lestier, Meslet de la Tremblays, Séréac, François Hercules de Lescoet, deux de Vaucouleurs, Sourville, François-Ange de la Monneraye, Joseph du Bot, de Launay Comatz, Louis-Pierre de la Bouëxière, Pierre de Trolong, Lesquen de l'Argentaye, du Rumain, de Boyséon, Gouvello de Kérantré, de Kéraly, du Breil Baudré, du Pérenno et du Pérenno de Penvern, de Saint-Meleuc, ch. de la Fond, Guérin de la Grasserie, de Kersauson du Roscoët, du Trévou de Bréfeillac, le marquis de Montplaisir, du Mangoer, de Trécesson, le ch. de l'Isle-Rouge, G. Gouyon de Vaudurant, du Noday, Bédoyère, Louis de Tréal du Préby, du Tiersans, de Chambellé, du Botdéru, M. de Coëtlogon, la Garlaye, le Loup de Coetanscours, de Frémeur du Chastel, de Tanouarn, de la Marche Kersauzon, Beschais de la Place, Verrière, le ch. de la Besnerays, P. de Cadaran de Kerman, G. de Trévelec, de la Reignerais, Thipault de Breignou, le ch. de Bouveny, de Guichen du Bouëxic, de l'Isle Kerouan, Kergus, Keravéon, de la Piglais, de Montlige Martin, Saint-Gilles Kergily, du Lestier, de Saulx, Lesquen, Rouand, de la Belinaye, Bertault, Lesquen de Kerohan, du Chesne Ferron, Geslin de la Villeneuve, René de Vaucouleurs, Bertault de Champsavoir, de Léon de Kergoff, Joseph-Gabriel Martin, Pierre Becdelièvre, Pioger de Chantraduc. Le baron d'Ancenis, M. de Carman et une quarantaine de gentilshommes persistèrent seuls dans leur première délibération.

Digitized by Google

dont ils n'eussent connaissance, les chefs de l'op'position ny firent leur apparition que vers midi, et M. de la Vieuxville, voyant les choses encore plus en beau, annonçait que plusieurs qui se sentaient portés aux tracasseries prenaient le parti de se retirer. « Ils sont infiniment plus modérés et plus tranquilles, » écrivait d'Alègre le 28, et de fait on expédia assez promptement quelques affaires qui restaient à régler et dont on n'espérait pas sortir de longtemps. M. de Brou, toujours inquiet par fonction et par caractère, redoutait cependant des surprises. Il craignait que les états, refusant désormais de rien traiter à l'amiable, ne répondissent à tout : « Le roi n'a qu'à ordonner, nous obéirons, mais nous ne donnerons point notre consentement », paroles menaçantes qui, en annonçant qu'on ne cédait qu'à la force, laissaient entrevoir la possibilité d'une résistance nouvelle transportée en dehors des Etats sur le terrain extra-légal, comme les coups d'autorité de Montesquiou l'avaient fait surgir en 1719. Il fut assez vite rassuré de ce côté, mais pour tomber dans d'autres transes. Les têtes échauffées étaient vite revenues à leurs premières dispositions. Un jour on demandait la révocation d'un maître de poste à Vitré et on chargeait un gentilhomme, M. de Tizé, de lui chercher un remplaçant, comme si les Etats voulaient mettre la main sur une administration. Un autre jour, M. de la Haute-Touche avait, à propos des gratifications, une vive altercation avec l'évêque de Saint-Brieuc. Comme en 1716, les Etats cherchant à éclairer l'opinion publique pour s'appuyer sur elle, réclamaient l'impression de l'état de fonds, c'est-à-dire du budget, base éternelle de toutes les discussions. Lorsqu'il s'agit des gages du Parlement, la noblesse protesta vivement contre l'édit qui, sous couleur de réunion des semestres, avait eu pour but en 1720 d'enlever leurs sièges aux magistrats soupçonnés d'intelligence avec les conjurés de Lanvaux. Puis M. de Chérigny, toujours ardent, lançait sa proposition d'enquête sur la réforme des fouages, et c'était dans cette situation agitée, troublée, qu'après six semaines de session, les Etats se séparaient le 16 décembre 1724.

(*A suivre*) Mis CH. DE LA LANDE DE CALAN.

Digitized by Google

LES PRÊTRES DE QUISTINIC

PENDANT LA RÉVOLUTION

(Suite)[1]

V

Confiscation.

L'état de proscrit entraînait la confiscation des biens. M. Morio eût pu conserver le sien, s'il avait voulu se soumettre à la formalité du passeport, quand il partit pour l'étranger; mais, ayant quitté le pays sans déclaration, il fut réputé émigré et traité comme tel. Ce vicaire habitait une chambre dans le bourg; et M. Nicolas, depuis l'installation du curé constitutionnel, une maison située au sud du jardin du presbytère. La municipalité se rendit à leur domicile, le 16 janvier 1793, et dressa procès-verbal des effets qu'elle y avait trouvés[2]. Le lendemain, « considérant que les biens de ces deux prêtres sont sous la main de la nation, parce qu'ils sont prévenus d'émigration sans passeport », le directoire arrêta que la vente en serait faite, le 22 février. Le citoyen Jaffray, curé constitutionnel, reçut l'ordre d'y assister, au nom du gouvernement[3].

La municipalité n'avait pu procéder à l'inventaire des effets de l'abbé Célard parce que Loher, qui possédait ses clefs, avait refusé de les remettre. Ce refus irrita le directoire, qui chargea le même Jaffray de demander au notaire les clefs en question, et de l'avertir

[1] Voir la livraison d'Octobre 1897.
[2] L. 906.
[3] Id.

Digitized by Google

qu'en cas de résistance il serait amené par deux gendarmes au district. Devant cette menace, il céda. Les effets de M. Célard furent annotés aussitôt, et leur vente fixée au 11 mars[1].

Sur les entrefaites, le curé constitutionnel apprit que tous les effets des fugitifs ne se trouvaient pas dans les maisons occupées par eux, et que certains particuliers en récelaient une partie, à l'insu de l'administration ; il concluait de ce renseignement, dans une lettre du 9 février, qu'il convenait de faire à cet égard d'actives recherches, et d'ajourner la vente jusqu'au moment où on aurait mis la main sur les objets disparus[2]. Le procureur-syndic fut de cet avis ; le 11, il envoya la dénonciation au citoyen Bertrand, juge de paix de Bubry, et le pria de suivre cette affaire avec le zèle et le patriotisme qui le caractérisaient : « Faites taire, écrivait-il, les mauvaises intentions et prouvez que la confiance qui vous a été donnée l'a été à juste titre[3] ». Il lui signalait nommément Loher, personnage suspect ; il y en avait d'autres que le soupçon atteignait également et qu'il saurait découvrir[4]. Le succès dépendait de sa clairvoyance et de son activité.

Cet avertissement ranima le zèle du juge, qui fit sans doute de sérieux efforts pour répondre à l'attente de ses maîtres.

VI

Expédition de Saint-Yves.

Le curé et les municipaux n'avaient pas lieu d'être contents. Que leur importait en somme la prise et la vente de quelques effets mobiliers ? Pour que leur haine ou leurs rancunes fussent satisfaites, il leur fallait la capture des ecclésiastiques eux-mêmes. Le 15 mars,

[1] L. 906.
[2] Id.
[3] L. 935.
[4] Id.

Digitized by Google

ils suppliaient le directoire du district de faire dans le pays les plus exactes perquisitions et d'avoir soin, si on voulait les rendre fructueuses, de se concerter avec le directoire de Pontivy[1]. Le directoire ayant omis de leur répondre, ils s'adressèrent au procureur-syndic, qui leur déclara, le 25, qu'on se disposait à prendre les mesures les plus efficaces pour nettoyer leur canton. « Mais, ajoutait-il, permettez que je ne vous les trace pas afin de ne rien éventer, vous en serez avisé à temps, le moment n'est pas encore favorable parce que nous sommes dénués de bras, ils arrivent ce soir, nous nous concerterons avec Pontivy, un peu de patience[2]. »

Cette nouvelle comblait d'aise les municipaux, qui attendaient d'un moment à l'autre l'expédition annoncée. Or les semaines s'écoulaient, et la troupe n'arrivait pas. Pourtant si l'on ne se hâtait d'en finir avec les rebelles, où s'arrêterait leur audace ? Ne venaient-ils pas braver la loi jusque dans le bourg ? Dans la nuit du 15 mai, les patriotes au nombre d'une douzaine s'étaient réunis chez le curé. Pendant qu'ils devisaient de la situation, on vint les avertir que huit ou dix hommes, la tête enveloppée de mouchoirs blancs, se dirigeaient vers le presbytère. Des sentinelles furent aussitôt placées à toutes les issues. Vers 2 heures du matin, le domestique du curé les aperçut qui rôdaient tout autour. Ayant crié trois fois *qui vive* sans que personne répondit, il tira un coup de fusil qui les fit s'enfuir vers Bubry et Lanvaudan[3]. Bientôt les municipaux apprirent que le moulin de la Villeneuve avait été brûlé, que le bourg cependant n'avait pas souffert, parce que « la providence des choses ne leur a pas permis de s'endormir dans une fausse sécurité[4]. » Que serait-il donc arrivé s'ils ne s'étaient pas tenus sur leurs gardes ? Cette pensée les faisait trembler d'épouvante.

Les prêtres fidèles leur paraissaient la cause de tout le mal, entr'autres, l'abbé Jean Le Goff, de Saint-Yves, en Bubry. Une femme avait rencontré un paysan du côté de la cure, ayant un mouchoir sur la tête et des culottes longues : « Nous savons,

[1] L. 935.
[2] Id.
[3] L. 249.
[4] Id.

Digitized by Google

s'écriaient-ils, que c'est le costume du prêtre de Saint-Yves[1]. » L'abbé Célard, le curé de Lanvaudan, pour ne nommer que ceux-là, rivalisaient avec l'abbé Le Goff de zèle et d'activité. En dépit de la constitution et de ses partisans, ils ne cessaient de confesser, de conférer le baptême, d'administrer les malades, de célébrer les mariages. Saint-Yves était comme leur quartier d'opération, et c'est là qu'il fallait frapper un grand coup, si l'on voulait couper court à un désordre qui s'aggravait chaque jour : « Nous vous conjurons, au nom de tous les citoyens de Quistinic et d'ailleurs, écrivaient les municipaux au district, de faire cesser à Saint-Yves une infraction aussi scandaleuse à la loi, et de stimuler la coupable inertie de la municipalité de Bubry... Rien ne serait plus facile que d'en arrêter quelques-uns pendant ces fêtes de la Pentecôte où se fait l'ouverture du pardon de Saint-Yves, qui a lieu le dimanche 19 du courant, où ils seront certainement suivant leur coutume, à confesser samedy prochain et même peut-être bien avant dans la nuit[2]. »

C'est le 16 que les municipaux envoyaient à Hennebont ces plaintes et ces renseignements. Le directoire décida de les mettre à profit et de faire partir, dans la nuit du 18 au 19, 50 chasseurs sous la conduite d'un commissaire, désirant « que le résultat soit avantageux[3]. » Le détachement partit à 9 heures du soir, et se dirigea vers Quistinic dont les municipaux devaient lui servir de guides. Aucun de ceux-ci ne s'étant présenté au rendez-vous, le commissaire fut obligé de prendre d'autres guides dont l'ignorance ou la mauvaise volonté retarda sa marche[4]. Au bourg, où il arriva fort tard, en fait de municipalité il ne trouva que le curé Jaffray, qui prétexta une indisposition pour ne pas l'accompagner. Malgré ces contrariétés, il poursuivit ses recherches et se porta sur Saint-Yves, où il avait eu avis « qu'un prêtre réfractaire continuait de résider et de fanatiser[5]. » A son arrivée, vers 7 heures du matin, toutes les portes de l'église étaient ouvertes. Cette singularité l'étonna. Ayant mandé aussitôt Vincent Le Méchec, procureur de la

[1] L. 249.
[2] Id.
[3] Id.
[4] L. 907.
[5] Id.

Digitized by Google

commune et chargé des clefs, pour en avoir l'explication, il sut que l'abbé Le Goff avait célébré la messe de bon matin ; que le calice dont il s'était servi lui appartenait en propre, celui de la chapelle ayant été porté au district ; que le montant des offrandes, s'élevant à 200 livres, avait été recueilli par un pauvre inconnu. Sans perdre de temps, il courut chez l'abbé Le Goff, avec l'espoir de l'y rencontrer encore ; mais le nid était vide. Furieux de son échec, il revint à la chapelle, ordonna d'en enlever la pierre sacrée, d'en fermer et barricader les portes, et de se saisir de Vincent Le Méchec, « que tout concourt à montrer de connivence avec le prêtre rebelle[1]. » Le procureur fut conduit à Hennebont, le même jour 19, et maintenu jusqu'à nouvel ordre en état d'arrestation[2].

Ce maigre résultat avait de quoi déconcerter les municipaux de Quistinic. Ils avaient provoqué cette expédition et fondé sur elle de grandes espérances. Ils avaient compté que le détachement tiendrait garnison à Saint-Yves pendant les fêtes de la Pentecôte, et empêcherait les prêtres catholiques d'y exercer leurs fonctions ; qu'il réussirait même à en surprendre quelques-uns, ou du moins à leur couper les vivres en s'emparant des offrandes[3]. Aucun de leurs vœux ne se trouva réalisé. L'année suivante leur réservait une autre déception plus amère encore. Le curé Jaffray abdiqua son sacerdoce.

VII

Apostasie du curé constitutionnel.

Les prêtres de Quistinic prêchaient d'exemple. Plutôt que de vendre leur conscience et de se soumettre à des lois condamnées par l'Église, ils se résignaient à tout perdre jusqu'à la vie. Leur remplaçant n'avait pas de ces scrupules. Pour lui, la résistance était une sottise, et il était d'avis de tout sacrifier pour conserver ses aises. Il le montra une fois de plus en 1794.

[1] L. 907.
[2] L'abbé Le Goff fut pris dans la suite et guillotiné à Lorient.
[3] L. 249.

Digitized by Google

Le curé constitutionnel se croyait à l'abri des revers de la fortune. Il avait fait de bonne heure le serment prescrit par la constitution civile; prêté, le 16 novembre 1792, le nouveau serment de maintenir la liberté, l'égalité et de mourir en les défendant, poursuivi, avec une vigueur rancunière, de malheureux ecclésiastiques qui n'avaient commis d'autres crimes que de suivre le droit chemin. Si donc quelqu'un avait donné des gages au nouveau régime, c'était lui. Et pourtant le voilà, en avril 1794, enfermé comme un simple réfractaire, par ordre du représentant du peuple, Le Carpentier. D'où venait cette disgrâce?

C'est que par un arrêté, daté le 13 avril de Saint-Malo, ce fanatique représentant avait décidé que tout prêtre devait abdiquer ses fonctions et remettre ses lettres de prêtrise, sous peine de passer pour suspect et d'être mis en arrestation. Contre son habitude, le citoyen Jaffray ne se hâta pas d'obéir. On l'en punit quelques jours plus tard, en l'envoyant à l'abbaye de la Joie, près d'Hennebont. Une fois en détention, il se prit à réfléchir. Estimant qu'après avoir fait tant de sacrifices aux exigences révolutionnaires, ce n'était pas la peine de regimber, il annonça, le 2 juillet 1794, l'intention de payer un nouveau tribut à la patrie : « Puisse ce témoignage, écrivait-il, être le plus sûr garant de mon républicanisme et de mon dévouement sans bornes à la cause populaire, que j'ai irrévocablement embrassée[1]. »

Le curé constitutionnel était sincère. Le meilleur témoignage qu'il pût donner à l'impiété du jour, était d'abandonner sa paroisse et d'abjurer son sacerdoce. En récompense, il recouvra la liberté. Cependant la liberté, acquise au prix d'une dégradation, ne coûte-t-elle pas trop cher? On ne sait où il se retira, au sortir de l'abbaye; mais ce ne devait pas être à Quistinic. Ses partisans avaient à rougir de sa conduite, et les catholiques n'avaient nul besoin de ses services.

Si les catholiques méprisaient ses services, ce n'est pas qu'ils eussent abondance de prêtres. Nous avons déjà signalé la fuite de M. Morio. Au commencement de 1794, Jean Olivier disparut à son

[1] L. 771.

Digitized by Google

tour, mais d'une autre manière : il tombait aux mains des persécuteurs.

VIII

Détention et assassinat de M. Olivier.

En raison de son grand âge, Jean Olivier n'était sujet qu'à la réclusion. Mais aller en réclusion, c'était faire acte d'adhésion à des lois injustes, et plutôt que de s'y soumettre, bien qu'il fût « caduc et infirme, incapable de marcher[1] », il se jeta dans une vie errante, qui dura 18 mois. Vers la fin de février 1794, il rentra dans sa maison de Quistinic, occupée par Marguerite Passal, sa domestique, qui la gardait en son absence. Il y vivait sans bruit lorsque, le 11 mars, l'agent national, deux commissaires et deux municipaux, qui faisaient le recensement des grains, parvinrent à le découvrir. Ils mirent des soldats à sa porte, en attendant les ordres du directoire, qu'ils informèrent de cette arrestation. Le directoire répondit par l'envoi de la gendarmerie, qui amena, le 13, le prêtre et sa domestique dans les prisons de Lorient. Leur procès ne traîna pas. A peine étaient-ils écroués que l'accusateur public du tribunal criminel demandait de les citer le lendemain à la barre, et de prononcer à leur égard « le jugement qu'ils avaient encouru. »

Ainsi fut fait. Le 14, à 9 heures du matin, le vieux prêtre comparut devant le tribunal :

« Interrogé où il exerçait son état de prêtre ?

« Répond qu'il demeurait sur la paroisse de Quistinic, où il exerçait les fonctions de simple prêtre.

« Interrogé s'il a prêté le serment exigé par la loi des ecclésiastiques ?

« Répond que non.

« Interrogé pourquoi il n'a pas quitté le territoire de la République française, comme la loi l'exigeait des prêtres insermentés ?

[1] L. 1369-1370.

Digitized by Google

« Répond qu'il croyait n'être pas sujet à la déportation.

« Interrogé pourquoi, son âge le mettant hors le cas de déportation, il ne s'est pas rendu près l'administration du département pour demeurer en réclusion ?

« Répond que n'ayant pas de passeport, il craignait de sepréssenter à l'administration du département.

« Interrogé où il a été depuis 18 mois ?

« Répond qu'il a couru les différentes paroisses du district d'Hennebont et d'Auray, mais qu'il s'est abstenu de fournir ses fonctions de prêtre.

« Interrogé quelle est la femme avec laquelle il a été arrêté ?

« Répond que c'est sa domestique, et qu'elle le sert depuis 10 ou 12 ans.

« Interrogé combien il y avait de temps qu'il était rendu chez lui, lorsqu'il a été arrêté ?

« Répond aux environs de trois semaines[1].

L'interrogatoire de M. Olivier achevé, commença celui de sa domestique, qui déclara tout d'abord être âgée de 40 ans et originaire de Lanvaudan.

« Interrogée si elle l'a suivi depuis qu'il est fugitif ?

« Répond que non et qu'elle était restée chez lui.

« Interrogée depuis quand le prêtre Olivier était retourné chez lui ?

« Répond depuis 15 jours.

« Interrogée pourquoi elle était restée au service d'un prêtre réfractaire ?

« Répond qu'elle était restée pour garder les meubles de sa maison.

« Interrogée pourquoi, quand Olivier est arrivé chez lui, elle ne 'a pas dénoncé à la municipalité de Quistinic ?

« Répond qu'elle ne se croyait pas obligée de le faire[2]. »

Le tribunal ne l'entendait pas ainsi. Il prétendait qu'elle n'avait pas le droit de recevoir son maître dans sa propre maison, ou qu'elle devait le dénoncer aussitôt à la justice. Et puis n'était-elle pas la

[1] Notes de Luco.
[2] Id.

Digitized by Google

messagère attitrée des prêtres de Quistinic, de Bubry et de Melrand? Pour s'être rendue coupable de tant de crimes, elle se voyait condamnée à la perte de ses biens et à la déportation à vie[1].

Quant à M. Olivier, ses biens furent également confisqués ; et si sa tête ne roula pas sur l'échafaud, il en fut redevable à son âge avancé (71 ans). Le tribunal le condamna seulement à la détention « dans le lieu à ce désigné ». Le lieu dont il s'agit était le Petit-Couvent de Vannes, maison d'arrêt pour les détenus politiques. M. Olivier y entra le 18 mars, quatre jours après le prononcé du jugement, et y resta jusqu'au 12 janvier de l'année suivante. Transféré ce jour à la Retraite des femmes avec ses autres confrères sexagénaires et infirmes, il fut mis en liberté le 25 mars, en même temps que ses compagnons de captivité, en vertu d'un arrêté pris, le 24, par Briie, représentant du peuple[2].

Le vieux prêtre reprit le chemin de Quistinic, et s'établit dans le bourg comme par le passé. Après tant d'épreuves, il avait droit au repos, et il espérait qu'il ne lui serait pas refusé. Son espoir fut déçu. L'année ne s'était pas écoulée que la persécution recommença et lui coûta la vie. La colonne mobile de Baud, si célèbre par ses chasses aux prêtres, le rencontra, le 29 décembre, au village de Locumélien, et sans autre façon, l'*assassina* sur place. C'est le propre terme dont se servit Loher, officier public de la commune, dans l'acte qu'il dressa du décès de la victime[3], et personne n'objectera que le mot est trop fort.

La perspective d'un sort pareil ne découragea nullement MM. Nicolas et Célard. Tout en se cachant avec soin, ils se prodiguèrent plus que jamais ; mais la besogne était grande, et leurs forces n'y pouvaient suffire. Dieu merci, l'auxiliaire était prêt.

IX

Ordination de Mathurin Le Guerroué.

Fils de Corentin et de Marguerite Nicolas, neveu par sa mère du

[1] Notes de l'abbé Luco.
[2] *Ibidem.*
[3] Arch. communales de Quistinic.

Digitized by Google

recteur de Quistinic, Mathurin Le Guerroué était né, le 23 février 1769, au village de Kerimaux, en Gueltas. Son oncle prit soin de son éducation, lui fit faire des études, et il était tonsuré au moment de la Révolution. Forcé par les événements de renoncer à la carrière ecclésiastique, il entra en apprentissage chez un menuisier d'Arzon et y demeura trois ans[1]. Il y était encore lorsque, vers la fin de 1792, M. Nicolas se réfugia dans la même commune, et reçut l'hospitalité des filles Fleury, au village de Tumiac. Reconnu bientôt par les patriotes, le proscrit fut dénoncé au directoire départemental qui chargea, le 27 décembre, le citoyen Le Gris, substitut du procureur de la commune de Vannes, de le capturer s'il était possible[2]. Le substitut requit promptement des forces suffisantes, et se mit en route le lendemain, animé par l'espoir du succès. M. Nicolas put lui échapper ; mais il n'en fut pas de même de son neveu. Les soldats le saisirent vers onze heures du soir, et l'emmenèrent dans les prisons de Vannes où il fut écroué, le 29, par le gendarme Malliaux[3]. Cet enlèvement souleva de vives protestations. Les municipaux d'Arzon invoquèrent le droit de l'homme, « qui défend de se saisir des gens sans motif ni plainte incivique reconnue préalablement[4] », et demandèrent sa mise en liberté.

Sorti de prison, Mathurin Le Guerroué reprit ses études, et dès qu'il fut convenablement instruit, M. Nicolas résolut de lui procurer le périlleux honneur du sacerdoce ; mais le moyen, dans des circonstances aussi difficiles ? Il suffisait de passer en Espagne, en Angleterre ou en d'autres contrées voisines : les évêques n'y manquaient pas. Rien n'obligeait cependant de franchir la frontière. En plein foyer révolutionnaire, à Paris, l'évêque de Saint-Papoul remplissait courageusement la même fonction.

Nommé évêque de Gap en 1778, transféré à Saint-Papoul en 1782, M. de Maillé de la Tour-Landri n'avait pas émigré à l'exemple de ses collègues de l'épiscopat. Il vint à Paris, et se tint caché en cette ville ou aux environs, bravant tous les dangers pour tâcher

[1] L. 1269.
[2] L. 237.
[3] L. 743.
[4] L. 1269.

Digitized by Google

de multiplier les prêtres fidèles, dont le nombre allait sans cesse en diminuant. C'est à lui que s'adressa l'abbé Le Guerroué. Muni d'un dimissoire de M. Poisson, recteur de Rieux et vicaire général du diocèse de Vannes, il s'achemina vers Paris à l'aide d'un itinéraire indiquant les auberges où il pouvait sûrement descendre, et reçut la prêtrise en juin 1797, peut-être le 18 du mois. C'est du moins de ce jour que date sa permission de célébrer à Paris, comme le témoigne la pièce suivante : « Je certifie que Mathurin Guéroué est prêtre catholique romain, et a la permission de dire la messe dans notre diocèse. A Paris, le 18 juin 1797, Hure[1]. » Sept jours plus tard, il était de retour à Rieux, auprès de M. Poisson, qui attesta de son côté « qu'il a été ordonné par un évêque catholique », d'après le dimissoire accordé à cet effet[2].

Le temps était à la paix. Les lois contre l'Église étaient peu à peu rapportées, et les prêtres reparaissaient dans leurs paroisses ; mais parmi eux régnait une grande division, relativement à l'exercice du culte. Les uns le voulaient public et solennel ; les autres, privé et secret, comme si l'on était en deuil. C'est cette dernière manière de voir que M. Poisson adopta, conformément aux instructions des évêques. Dans une longue circulaire, en date du 20 juin, il permit « d'exercer le culte privé dans les églises ou chapelles sans distinction jusqu'à nouvel ordre, sans chant quelconque soit *pro vivis*, soit *pro defunctis* » ; et même ce culte privé, il l'interdisait, sous peine de suspense, dans les chapelles aux jours de pardon, « à cause des troubles et des scandales qui le faisaient gémir[3]. » M. Poisson avait fait, au sujet des dispenses, d'autres recommandations importantes, en sorte que M. Le Guerroué savait à quoi s'en tenir, lorsqu'il reçut ses pouvoirs pour Quistinic, le 27 du même mois, par une lettre ainsi conçue :

« Louis-François Poisson, recteur de Rieux, vicaire général du diocèse de Vannes, à notre très cher Mathurin Guéroué, prêtre de ce diocèse, salut en Notre-Seigneur Jésus-Christ. Certains de votre

[1] L. 277.

[2] Id.

[3] L. 287.

Digitized by Google

science, piété et zèle, nous vous donnons les pouvoirs de confesser les fidèles dans la paroisse de Quistinic, et même d'absoudre des cas de censures réservées, du consentement du recteur de laditte paroisse, et aussi dans les paroisses voisines qui se trouveront entièrement dépourvues de prêtres, ou bien du consentement des prêtres qui y seraient attachés, et ce jusqu'à nouvel ordre[1]. »

M. Le Guerroué se rendit auprès de son oncle, qui trouva en lui un auxiliaire dévoué. L'occupation ne lui manqua pas dans un moment où une liberté relative permettait aux fidèles l'approche des sacrements. Ce moment dura peu. La tempête surgit bientôt avec une nouvelle violence, et les tribulations du nouveau prêtre devinrent d'autant plus vives et plus multipliées, qu'il partageait la destinée d'un homme à qui les républicains attribuaient une influence considérable, et qu'ils se mirent à rechercher avec un redoublement d'ardeur.

(*A suivre*), ABBÉ GUILLOUX.

[1] L. 277.

Digitized by Google

ARMATEURS ET MARINS BRETONS D'AUTREFOIS

(Suite)[1].

Les armateurs et les armements nantais, à Brest, de 1689 à 1789. — Un Supplément à l'histoire de la course nantaise avant la Révolution.

Sous Louis XVI, la marine militaire renaît avec un éclat inattendu. On ne laisse plus les officiers se mêler d'affaires où des intérêts particuliers peuvent les entraîner à oublier ceux de l'Etat : ils doivent consacrer tout leur temps, toute leur science, toute leur énergie, à la défense du royaume, à celle des colonies, à la protection du commerce. L'honneur refleurit et la lutte contre l'Anglais s'inspire d'un sentiment noble, dégagé de toute alliance avec la cupidité ; dans le milieu transformé, excellente école, la porte est plus largement ouverte à l'élément roturier, par les ordonnances de 1786. La course est encore active, dans quelques ports (Dunkerque, Saint-Malo) ; mais elle n'a point l'extension d'autrefois. Les armements sont moins nombreux, les navires équipés de moindre force. Il faut dire qu'un système est inauguré, dont la rade de Brest est comme le foyer, qui contribue à la réduction de la course : c'est celui des croisières par petits groupes de bâtiments de l'Etat, légers, pourvus d'une artillerie bien distribuée, poussant des pointes hardies et inopinées sur les routes de ravitaillement ou de retour des convois ennemis. Ce sera le système adopté plus tard, par le comité de salut public, et qui vaudra à Brest de pouvoir se procurer subsistances, matières d'approvisionnement de toutes sortes, au milieu de la pénurie générale, parfois avec une abondance suffisante pour fournir à d'autres villes, à Nantes même, sur les appels réitérés de Carrier.

[1] Voir la livraison d'octobre 1897.

Digitized by Google

Dès l'ouverture des hostilités, en 1778, on voit poindre un nouvel esprit. L'âpreté au gain est toujours un stimulant pour des corsaires ; mais il s'y mêle un sentiment patriotique, qui s'exaltera jusqu'à la refouler : déjà l'on a comme dominante, au cœur de nos marins, cette haine de l'Anglais qui s'épanouira si ample, chez nos équipages révolutionnaires, qu'elle leur fera oublier tout autre objectif que sa satisfaction. On peut dire...., ce qu'on n'a point encore fait, que je sache, que la course, d'abord plus mercantile que patriotique, est en train de devenir surtout patriotique.

Les archives de Brest fournissent peu de documents relatifs au commerce et aux armements nantais de cette période.

En septembre 1778, je trouve mention de deux commissions d'armements en guerre de marchandises, pour des navires de Nantes, la *Fidèle* (capitaine Marc Moreau) et le *Saint-Honoré* (capitaine René Cuete ?) destinés aux îles françaises d'Amérique.

En 1780, l'*Emile*, de Nantes, de 300 t. et 6 canons, est affrété par l'Etat à M. Marcorel, armateur à Nantes : le navire vint prendre charge à Brest, pour le compte du roi, à destination de la Martinique[1] ; capturé par un corsaire anglais, il fut repris par le corsaire malouin le *Bougainville*.

[1] Je possède son rôle d'équipage :

Officiers-majors :

Capitaine, Jean-François Bahezre, de St-Brieuc, à. . .	150 l.	par mois.
Second, Piccory, de Paimbœuf, à.	120	—
Lieutenant, Pichon, à.	70	—
Chirurgien, Jacques Frémont, de Nantes, à.	100	—

Officiers mariniers :

Maître, Pellegrin, à	60 l.	par mois.
2e maître, Le Corre, de Dinan, à.	40	—
Charpentier, Guerry, de Nantes, à.	60	—
Calfat, Dupé, de Nantes, à.	45	—
Tonnelier, Gaillard, de Nantes, à.	50	—

Matelots (de Nantes, La Rochelle, St-Malo, Dinan), 7, à 30 et 36 l. p. mois.
Novices (de Nantes, Morlaix, St-Malo), etc., 7, à 15, 20, 24 et 25 l. par mois.
Mousses, 2, à 15 l.
Un domestique à 60 l.
2 passagers.

Digitized by Google

Des négociants de Nantes sont intéressés dans quelques armements brestois.

En 1782, un chasse-marée lorientais, la *Félicité*, sorti de Nantes avec un chargement de blé, pour les hôpitaux de la marine à Brest, est rencontré par l'*Alerte*, corsaire de 20 canons et 90 hommes d'équipage, appartenant au gouverneur de Guernesey. L'anglais n'a pas de peine à amariner le petit bâtiment français, dépourvu de tout moyen de défense. Mais quelle revanche vont prendre les vaincus ! 6 Anglais bien armés sont mis à bord de la prise, où il n'est laissé que 2 Français, les frères Lefranc, de l'île d'Arz[1]. On fait route pour un port anglais. Une tempête s'élève, la *Félicité* est fort maltraitée et les conducteurs, peut-être trop abreuvés d'eau-de-vie, perdent la tête. Les frères Lefranc « leur dirent que s'ils vouloient sauver leur vie, ils alloient manœuvrer pour le premier port de France ; ce qui ayant été accepté sans délai, les comparants (je reproduis la déclaration de nos Bretons à l'amirauté de Brest) firent aussitot route pour Camaret où ils arrivèrent et mouillèrent ; ayant fait débarquer les 6 Anglais, ils les présentèrent au syndic des classes, qui les a fait transporter dans les prisons de cette ville où ils sont détenus. »

Entre les places de Brest et de Nantes, il y a parfois des procédures commerciales à régler. En 1783, l'amirauté de Brest ordonne le paiement « de frais de pilotage (100 l.) de Brest à Nantes, » convenus entre un ancien maître de barque et un capitaine hambourgeois ; en 1786, un sieur Olenschlague et ses associés, de Nantes, ont une affaire avec le s^r Pluchon-Duplessis, fils, courtier à Brest, à propos de cafés portés sur un connaissement et non livrés ; la même année, à la suite du naufrage de la *Concordia*, des frais de frêt à partager sont l'objet d'un débat entre Simon Plumard, écuyer, sieur de Rieulx, négociant et ancien consul de Nantes, et des armateurs de Brest, etc.

Les relations entre les deux ports sont d'ailleurs moins importantes qu'autrefois. Sous Louis XIV, l'arsenal de Brest tirait de Nantes une grande partie de ses approvisionnements. Sous Louis XV,

[1] Morbihan.

Digitized by Google

la course établit entre les 2 centres des rapports assez étroits. Sous Louis XVI, la marine s'approvisionne plutôt à Bordeaux ; ses gabares vont charger des bois, divers objets de gréement ou des subsistances, à la Rochelle, au Havre, jusqu'à Bayonne. En 1785, sur 455 entrées, inscrites sur le registre des mouvements du port marchand, à Brest, pour 160 navires venant de Bordeaux, Blaye ou Libourne, 19 seulement arrivent de Nantes[1].

A cette époque, le commerce maritime est menacé d'une crise, particulièrement inquiétante pour Nantes.

Les colonies d'Amérique, soumises à un système de protectionnisme étroit, dicté par l'intérêt des négociants métropolitains, élevaient des plaintes énergiques. Elles protestaient contre des règlements, qui les obligeaient à écouler tous leurs produits exclusivement dans certains ports français, à ne s'approvisionner des denrées les plus usuelles, à ne recevoir des nègres que par l'intermédiaire des armateurs de la métropole : les colons étaient à la merci d'une poignée de négociants étrangers à leurs besoins, dédaigneux de leurs intérêts ; ils étaient, disaient-ils, exploités, parfois réduits à manquer des choses les plus nécssaires, quand les commerçants français ne pouvaient ou ne voulaient pas leur envoyer des farines, du vin, les étoffes dont ils avaient besoin, en échange de leur sucre. Et ces mêmes colons avaient tout près d'eux des Américains, qui s'offraient à leur fournir des vivres à très bas prix, à les débarrasser de produits que refusait la métropole. La prohibition amenait la contrebande. Les interlopes pullulaient sur les côtes de St Domingue, dont les habitants étaient intéressés à favoriser les tentatives du commerce anglo-américain de préférence à celui de la métropole.

Un arrêt du Conseil d'Etat du 30 août 1784 essaya d'atténuer une situation intolérable, pour les colons, en ouvrant aux étrangers certains lieux d'entrepôts dans les îles françaises : là, sous la surveillance des agents de l'administration, les Américains purent dé-

[1] On se préoccupe, à cette époque, d'assurer entre Brest et Nantes des communications exemptes de tout risque, en temps de guerre, par un système de canalisation intérieure, qui ne devait recevoir une solution définitive qu'en 1822.

Digitized by Google

barquer et charger des marchandises de nature déterminée, à la grande satisfaction des planteurs. Mais le commerce français jeta les hauts cris, contre ce qu'il appelait une atteinte à ses privilèges. Les clameurs redoublèrent, lorsque s'agita la question de la liberté de la traite des nègres. Cet odieux trafic était d'un gros rapport pour les négociants de Nantes et de Bordeaux ; il profitait à quelques-uns au préjudice d'un très grand nombre d'intéressés : des colons, d'abord, auxquels les négociants métropolitains livraient des esclaves à des prix bien supérieurs à ceux réclamés par les Anglais, « les plus habiles de tous les marchands de nègres[1] ; » de la population maritime ensuite. La traite à la côte de Guinée, loin d'être une école utile pour les matelots, était une école de démoralisation, aussi la cause d'une très grande perte d'hommes, dont la nation aurait pu tirer un meilleur emploi. On calculait en effet que la traite occupait 4500 matelots dont la moitié périssait en Guinée[2]. Quel sacrifice de braves gens, dont les bras eussent été si

[1] « Ils achètent à bon marché les nègres, se les procurent en peu de temps et les vendent à proportion de cette diminution de frais. Un nègre brut qui se vend 2000 livres à St-Domingue par les traitants français, ne vaut que la moitié de ce prix à la Jamaïque. » *Du commerce des colonies, ses principes et ses lois*, brochure anonyme de 1785, p. 48.

[2] Proportion énorme pour une campagne dont la durée n'excédait jamais 18 mois. La mortalité comparée pour les équipages employés au commerce des Antilles était évaluée au 5e.

Le commerce de Nantes avec les Antilles était très actif : il venait en seconde ligne, après celui de Bordeaux ; on jugera de son importance, d'après cet *état des denrées portées en 1775 des colonies françaises de l'Amérique dans les ports de la métropole.*

Noms des ports de France.	Nombre des vaisseaux arrivés dans les ports de France.			
	de St-Domingue	la Martinique	La Guadeloupe	Cayenne
Dunkerque.....	12	—	1	—
Le Havre.....	40	41	15	—
Honfleur.....	4	—	—	—
Saint-Malo.....	8	3	—	2
Nantes.....	94	4	14	—
La Rochelle....	21	1	1	1
Bordeaux.....	135	39	45	1
Bayonne.....	4	5	—	—
Marseille.....	35	29	5	—

Digitized by Google

précieux à bord des vaisseaux de guerre, en temps d'hostilités ! Mais c'était bien là le souci de quelques riches maisons, dont un pareil commerce soutenait la fortune ! « Un négociant de Nantes, à qui l'on faisait observer que l'arrêt du 30 août était une loi d'humanité, et qu'il en résulterait que les nègres, mieux nourris, mourraient moins et peupleraient davantage, répondit froidement : *Voilà le mal, cela fera tomber le commerce de la côte, qui est la richesse de nos meilleures maisons, et si l'on avait pensé de même il y a 30 ans, je n'aurais pas fait fortune*[1]. »

La Révolution va bientôt changer toutes choses, en dépit des résistances.

Mais hélas ! qui oserait affirmer que l'excessivité des appétits dans le lucre, l'âpreté au gain de quelques-uns, trop au détriment d'un grand nombre, l'ampleur de fortunes obtenues au prix du sacrifice de milliers de vies humaines, n'aient pas contribué à faire éclore des germes de haines, de jalousies, de réaction atroce, à l'époque où s'entrechoquèrent les sentiments de couches sociales très opposées. Qui oserait affirmer que Carrier, de sinistre mémoire, eût pu accomplir son œuvre sanglante, dans une vaste cité, s'il n'avait rencontré une armée toute prête à l'appuyer, parmi des misérables hantés par la ressouvenance de terribles désespoirs

Nantes et Bordeaux reçoivent principalement des sucres, des cafés, du cacao, de l'indigo, des cotons. De la seule colonie de Saint-Domingue, Nantes importe :

En sucre brut pour une valeur annuelle de		8.419.239[1]
En café	—	4.481.053
En indigo	—	4.274.480
En cotons	—	1.723.602

On voit, d'après ces chiffres, combien Nantes avait à redouter des corsaires ennemis qui se portaient sur les routes de retour de ses navires ; mais les prises de ses propres corsaires sur les marchands anglais, revenant de la Jamaïque et autres colonies de leur nationalité, compensaient jusqu'à un point les pertes.

[1] Brochure précitée. Saint-Domingue ne produisait pas la quantité de vivres nécessaire pour la seule nourriture de ses esclaves, et c'était la cause dominante des réclamations des colons, pour obtenir la liberté du commerce, aux îles, avec les Américains, bien à portée de leur fournir des vivres aux conditions les plus avantageuses et toujours en approvisionnement suffisant.

Digitized by Google

Tout se paie, tout s'expie en ce monde, et il était impossible que, du sein de familles de marins, d'ouvriers, maigrement payés, comptant des parents morts, à bord de navires particuliers, sur les côtes de l'Afrique et aux Antilles, des regards farouches ne se levassent point vers cette aristocratie commerciale, riche, puissante, en quelque sorte née de leurs dénuements. L'égoïsme et l'oubli de la solidarité mutuelle seront toujours le prétexte et la cause intime des pires déchirements révolutionnaires.

Dr A. Corre.

Digitized by Google

TRADITIONS BRETONNES VERSIFIÉES

LES ABEILLES ET JÉSUS

A. M. O. de Gourcuff.

Avant Notre Seigneur il n'était point d'avettes ;
Ce fut le doux Jésus dont la main dessina
De leurs corps allongés les formes très coquettes,
Et leurs ailes de gaze avec art façonna.

Il en fit par bonté d'habiles ouvrières
Picorant sur les fleurs qui s'ouvrent sous le ciel,
Sachant pour le temps froid, prévoyantes fourrières,
Disposer les rayons qui conservent le miel.

Mais de tous ces talents les bêtes orgueilleuses,
Loin de s'en contenter, désiraient plus encor ;
Rien ne satisfaisait leurs âmes vaniteuses :
« O Seigneur, donnez-nous des maisons tout en or. »

Jésus leur répondit : « Sachez bien cet axiome :
Qui veut trop s'élever risque d'être abaissé ;
Vous aurez pour logis des maisons tout en chaume,
Avec un toit de boue, au rebord du fossé. »

— Donnez-nous tout au moins, ô Seigneur, la puissance ;
Que notre âcre aiguillon inspire la terreur,
Et que par lui piqués, avec grande souffrance
Les hommes de la mort sentent venir l'horreur. »

— Du méchant contre lui se retournent les armes :
L'homme, par vous piqué, sentira votre dard ;
Atteint par le poison, il versera des larmes,
Mais après ce forfait, vous mourrez sans retard. »

Paul Sébillot.

Digitized by Google

LA VIERGE ET LE GRAIN DE BLÉ

Marie au temps jadis visitait la Bretagne :
La course étant fort longue, elle était à cheval,
Montée ainsi que sont les femmes de campagne ;
Aucun nimbe doré n'ornait son front royal.

Au bord d'un champ gisait un beau brin de filasse
Qu'une fille, en jouant, y avait égaré ;
La Vierge, descendue, aussitôt le ramasse,
Et remonte à cheval après l'avoir serré.

Un bel épi traînait, échappé de la gerbe,
La Vierge tout auprès passa, sans s'arrêter,
Et parut le traiter comme un méchant brin d'herbe
Qui tout au plus pouvait quelque bête tenter.

Un homme qui marchait près de là, sur la route,
S'en étonna beaucoup, et dit, parlant tout haut :
« Cette femme à cheval est folle, sans nul doute :
Et vient de faire ici l'action d'un nigaud.

Pour un seul brin de chanvre elle s'est détournée ;
La voilà qui dédaigne un gros épi de blé,
Bien mûr, et dont la tige est pour le moins ornée
D'un demi cent de grains sur sa paille assemblé. »

— Mon ami, dit la Vierge avec un doux sourire,
Un brin de lin qui traîne est perdu pour toujours ;
Mais d'un grain de froment chacun son profit tire :
Il peut aux malheureux être d'un grand secours,

Et si quelque chrétien n'en fait sa nourriture,
Il est utile au moins aux petits animaux,
Les oiseaux du bon Dieu l'auront pour leur pâture ;
Il nourrira l'insecte ou bien les vermisseaux. »

Paul Sébillot.

Digitized by Google

LA PIERRE QUI CHANTE

A M. Paul Chardin.

Sur le sommet de la colline,
Se dresse au rebord d'un chemin,
Un bloc énorme qui domine
D'en haut tout le pays voisin.

On ne voit pas la verte mousse
Y mettre un tapis de velours,
Et le lichen jamais ne pousse
Sur ses flancs aux lisses contours.

Et cette roche fut nommée
En bas-breton *Men Varia ;*
La bergère est accoutumée
D'y dire l'*Ave Maria.*

Quand le brillant soleil se lève
Lui dardant son premier rayon,
De la pierre aussitôt s'élève
Dans le ciel pur un très doux son.

Ce n'est pas elle que l'oreille
Entend comme un lointain hautbois,
Qui par sa musique réveille
Les petits oiseaux dans les bois,

C'est, dit-on, le chant de Marie
Qui se module en si beaux tons,
Quand sa bouche divine prie,
Dès le matin, pour les Bretons.

Paul Sébillot.

Digitized by Google

POÈTES BRETONS INCONNUS

(SUITE[1])

Alexandre LEGROS

A partir du 10 août, les lettres de mon ami se suivent à peu près de deux mois en deux mois. Elles paraphrasent avec une abondance qui ne paraît jamais excessive, le *Laudator temporis acti* de son maître Horace.

Nantes, le 10 août 1857.

MON CHER CAMARADE,

Je t'envoie aujourd'hui quatre pages de morale ; oui, mon vieux, ne te récrie point, ne prends point de lunettes pour t'assurer si tu as bien lu. Je l'ai dit, tu ne te trompes pas, tu as tout ton bon sens, je t'envoie quatre pages de morale, et si j'avais le temps et la place je t'en enverrais trois autres avec. Eh quoi ! dis-tu, Alexandre est-il devenu moraliste ? Non, non, pas encore du moins. Je ne suis pour le moment qu'un pauvre pécheur, tout bourrelé d'erreurs et de péchés, qui aurait certes bien mauvaise grâce, s'il voulait moraliser autrui, quand il a tant besoin d'être moralisé lui-même *Primo mihi !* Dieu sait que ce n'est point ici une formule d'égoïsme, mais bien hélas ! d'humilité chrétienne.

Comment oserais-je donner des préceptes de morale ? Ne serait-ce

[1] Voir la livraison d'octobre 1897.

Digitized by Google

pas une dérision ? C'est à moi d'en recevoir, de m'en pénétrer, de m'en nourrir, de me les assimiler, ou tout au moins de les mettre en réserve pour en faire usage un jour quand je serai grand papa. Grand papa ! C'est alors que je devrai, bon gré mal gré, devenir moraliste. Il me siérait mal alors d'être satisfait du temps présent, il sera de mon métier d'être, comme le vieillard d'Horace :

Difficilis, querulus, laudator temporis acti
Me puero, castigator censorque minorum.

« Aujourd'hui, dirai-je, en branlant la tête et d'une voix chevro-
« tante, tout va mal, tout dégénère. Vous me dites que, maintenant,
« l'homme fait des miracles, vous me parlez de progrès ! Votre
« progrès me fait pitié, et vos miracles, ils sont plaisants ! Vos
« vêtements sont si mal feutrés qu'ils ne garantissent plus du
« froid ; vos rues si mal pavées qu'on ne peut se promener sans
« fatigue ; vos cuisiniers si mal habiles que les aliments ne se di-
« gèrent plus ! Le soleil lui-même, ce soleil que j'ai connu si bril-
« lant autrefois, il vieillit, il s'use, il n'a plus d'éclat ni de chaleur !
« Oui, partout la décadence dans la nature, dans les arts, dans
« l'humanité. Les poètes d'aujourd'hui n'ont pas de génie, les
« mœurs s'altèrent de plus en plus ; la vertu des anciens jours a
« disparu ; les enfants sucent avec le lait la désobéissance et la
« corruption. Oui, mes enfants, telle est la vérité. Eh quoi ! vous
« riez, vous trouvez mes paroles ridicules, insensées peut-être !
« *O tempora, o mores !* O jeunesse pervertie ! o fils dénaturés, déses-
« poir de mes vieux jours, vous périrez sur l'échafaud, ou bien,
« suivant la circonstance, vous mourrez à l'hôpital ! » Et c'est alors que je donnerai carrière à toute mon éloquence, que je tonnerai contre les vices, que je prodiguerai les préceptes de morale, comme ceux que je t'envoie aujourd'hui. Qu'il fera beau me voir alors ! Quel spectacle ! Ah, mon vieil ami, je te réserve une place à mes petits sermons. — Mais, comme je te le disais, je n'en fais point encore. Aussi, le chapitre de morale que je t'envoie, je me suis borné, l'avouerai-je ? à le copier. Et encore, ô misère, dois-je confesser que ce n'est pas en mon nom que je te l'adresse, mais au nom de ta sœur, qui te moralise habituellement et qui, ne sachant pas si elle t'écrirait par la malle du 10, m'a chargé de la commission, jugeant apparemment que le régime moralisateur auquel tu es soumis ne pouvait être interrompu sans danger.

Cette petite dissertation morale est immédiatement suivie de la description la plus circonstanciée du qua-

Digitized by Google

drille des lanciers qu'un chef de musique militaire anglais venait d'inventer, et qui faisait fureur. Nous aimions la danse et j'éprouvai autant de plaisir à connaître les figures du nouveau quadrille que Legros en avait pris à me les énumérer. Les Lanciers semblaient appelés à détrôner le bon vieux quadrille français et à se partager avec la polka, la mazurka, la varsovienne, les goûts d'une jeunesse qui ne *bostonnait* pas encore. Sachant passer du grave au doux et revenir du plaisant au sévère, après avoir abandonné la morale pour les lanciers, Alexandre Legros les quitte pour la littérature ; Alfred de Musset, Béranger, Eugène Sue, venaient de mourir presque coup sur coup.

Le premier, jeune encore, était bien loin, dit-il très justement, d'avoir ramassé sa moisson de gloire ; quant à Béranger, notre chansonnier, un de nos plus grands poètes, il avait depuis longtemps toute la renommée qu'il est permis à l'homme de souhaiter.

Sur Eugène Sue, Legros cite encore de ces anecdotes dont se sont toujours montrés friands les biographes de ces hommes célèbres.

« Dans ces derniers temps, il avait eu à souffrir force taquine-
« ries de la part des prêtres savoyards, au point, dit le *Phare de*
« *la Loire*, que le fameux socialiste avait dû abandonner je ne sais
« plus quel village où il habitait. Le curé avait défendu aux habi-
« tants, sans doute sous peine de s'attirer les censures de l'Eglise,
« d'avoir aucuns rapports avec Eugène Sue. Ce dernier n'avait pu,
« en conséquence, trouver dans l'endroit, personne qui consentit à
« lui faire des chemises ! »

On voit que l'esprit de mon ami était ouvert à toutes les nouvelles de la République des lettres, comme on disait autrefois.

La lettre suivante (10 octobre 1857) ne touche point à

Digitized by Google

la littérature. Après d'affectueux compliments de condoléance sur la mort de ma grand'mère, il s'y montre surtout préoccupé de sa carrière dans les douanes. Son traitement venait d'être élevé à 1200 francs. Ce modeste avancement inspire de sages réflexions au jeune employé, qui n'ambitionnait pas alors les postes les plus élevés.

Après tout, m'écrit-il, je me trouve encore parmi les plus heureux. J'ai été nommé, presque à mes débuts, dans une grande ville, auprès de mes parents. J'ai obtenu mon avancement avant mon tour, et je suis dans les bureaux du Directeur, ce qui est aujourd'hui assez pour être satisfait, si j'étais sage et si je savais

Contentus vivere parvo.

Malheureusement je ne suis pas encore assez philosophe. Mais, patience! je le serai un jour. Dans l'administration des douanes on apprend, bon gré mal gré, à le devenir.

Legros se calomnie. Le vers d'Horace, qu'il cite, lui servit toujours, lui servait déjà de devise. Toute sa vie, il se contenta de peu et ne chercha pas les honneurs; ce furent les honneurs qui vinrent à lui.

Dans la même lettre, il pose et discute, d'après Philidor, un problème d'échecs. Nous nous étions, lui et moi, passionnés pour ce noble jeu. Nous engagions, à distance, des parties, comme il s'en joue entre les champions du Café de la Régence et ceux de tel ou tel club de Londres, de New-York ou de Saint-Pétersbourg. Legros tout imaginatif qu'il était, apportait au jeu d'échecs cet esprit de précision que nous l'avons vu déployer dans les grandes et dans les petites choses, dans les statuts du Triumvirat et dans la description du Quadrille des Lanciers.

Digitized by Google

Le 10 décembre 1857, il me parle précisément d'une résurrection possible de notre chère société, que lui fait espérer mon prochain retour en France. C'est en termes d'une grâce et d'une délicatesse vraiment exquises, qu'il évoque nos bonnes soirées d'antan.

Déjà voilà le passé qui ressuscite à la voix de mon imagination. C'est le soir. Nous sommes dans ta chambre, la fumée des cigares s'élève lentement en spirale. Tout à coup, ta verve s'éveille, elle nous anime et nous électrise, les lazzis sont lancés et renvoyés prestement, comme le volant d'une raquette; les bons mots, les récits poignants se mettent de la partie et, de temps à autre, à la sourdine, le calembour met à la fenêtre son bon gros visage goguenard, et puis nous parlons de choses graves, de nos désirs, de nos rêves, des femmes, de l'amour et puis... Mais hélas! tout cela est passé, bien passé, et la résurrection de ce bon vieux temps n'est encore qu'une espérance et tu es encore, et pour combien de temps? séparé de nous par trois mille lieues et par l'Océan.

Plus loin, mon ami fait une nouvelle excursion sur le terrain littéraire. Les *Dernières chansons* de Béranger venaient de paraître; au bout de quelques jours, une seconde édition était mise en vente, — grand succès! car un volume de vers ne se vendait pas alors aussi facilement que des romans en vogue d'Eugène Sue ou d'Alexandre Dumas.

Mon ami, qui n'avait pu se procurer le volume, copiait à mon intention les *Adieux à la France*, pour me montrer que Bérenger « avait conservé jusqu'à sa mort « toute la puissance de son beau génie. » Il faisait suivre cette citation d'un petit jugement qui dénote le critique minutieux et expert, mais exaltant un peu, aux dépens de Victor Hugo, le poète chansonnier alors à l'apogée de sa réputation.

Digitized by Google

Ces vers sont écrits, me dit-il, avec la simplicité qui caractérise Béranger. Point de métaphores recherchées, point d'emphase ni de clinquant, mais une clarté vive et une sensibilité vraie qui va droit au cœur. On est saisi d'une émotion grave et douce, en entendant ce vieillard déjà couché dans la tombe, et se relevant par un dernier effort, jeter avant de mourir, un adieu suprême à la patrie — Il y a une grande différence entre le style de Béranger et celui de nos autres poètes contemporains, de Victor Hugo, par exemple, dont j'aurais à te parler, si ma lettre n'était déjà assez volumineuse. Ce sera pour la première fois que je t'écrirai. Je te rendrai compte en même temps de deux livres de Michelet, l'*Oiseau* et l'*Insecte*, dont le dernier a paru à la fin du mois dernier.

Alexandre Legros tint sa promesse, du moins en ce qui concerne Michelet. Dans sa lettre suivante datée du 9 janvier 1858, il glissait, entre une demande de miel vert de la Réunion et une gaie anecdote nantaise, le petit morceau de littérature suivant où les idées de Michelet sur l'intelligence et l'âme des animaux sont très finement appréciées. Je cite, sans même faire grâce au lecteur d'un coup d'encensoir donnné au « petit historien « comme nous appelions irrévérencieusement M. Thiers.

Nantes, le 9 janvier 1858.

. . . . . .

En fait de littérature, je n'ai pas grand'chose à t'annoncer aujourd'hui. Point de livre nouveau de quelque importance depuis ma dernière lettre, sauf une étude sur Châteaubriand, par M Villemain qui va publier une série d'ouvrages dans le même genre sous le titre de la Tribune moderne. On annonce aussi les deux premiers volumes des mémoires de M. Guizot, et les deux derniers de l'histoire du Consulat et de l'Empire de M. Thiers. L'avant-dernier, qui contient le récit de la campagne de France paraîtra en mars, le dernier, relatif aux Cent Jours et à Waterloo paraîtra en juillet. Mais j'oublie que tu ne professes pas une haute estime pour le talent de mon petit historien et que tu partages contre lui l'antipathie de Mirecourt. A propos de Mirecourt, tu auras appris sans doute, avec plaisir, que cet écrivain venimeux avait été condamné maintes fois l'année dernière à des amendes et à la prison,

Digitized by Google

en tout à douze ou quinze mois de prison, et 25.000 francs d'amendes pour diffamation. Ce n'est pas trop pour ses méfaits.

Je t'ai dit quelques mots, dans ma dernière lettre, des deux ouvrages de Michelet, l'Oiseau et l'Insecte. Ce ne sont pas, comme leur titre semblerait l'indiquer, des livres d'histoire naturelle; l'auteur n'a pas négligé l'observation sans doute; il a vu par lui-même; surtout il a eu recours aux ouvrages spéciaux des grands naturalistes; il est donc exact quant aux faits; mais peut-être se trompe-t-il quant aux inductions extrêmes qu'il en tire. Ce qu'il cherche surtout en effet, ce n'est pas à faire de la science; ce qu'il le frappe, ce n'est pas la structure physiologique des êtres qu'il décrit; ce qu'il veut nous faire admirer ce n'est même ni la beauté de leurs formes, ni leurs travaux. Ce qu'il voit dans toute cette étude, c'est qu'il a affaire à des êtres *intelligents;* c'est que ces êtres n'agissent pas toujours en vertu d'une force aveugle, de l'instinct; mais, qu'en outre, ils pensent, ils délibèrent, ils ont une *âme*. Non pas une âme semblable absolument à celle de l'homme; mais une âme identique, analogue, contenant en germe toutes les puissances de l'âme humaine, et destinée, comme la nôtre, à subir des modifications successives, infinies, à travers lesquelles elles arriveront à un état de plus en plus complet, de plus en plus voisin de la perfection. C'est cette idée qui domine dans tout son ouvrage, et qui lui donne une vive originalité. Dans « l'Oiseau » il ne faisait que la laisser entrevoir; dans « l'Insecte » il l'exprime plus explicitement et il l'applique à l'homme.

« Oui, dit-il, à propos des métamorphoses des insectes, oui l'an-
« tiquité eut raison et la science moderne a raison; c'est mort et
« ce n'est pas mort: c'est, si l'on veut, mort partielle. Et la mort,
« est-elle jamais autrement? N'est-ce pas une naissance? — A
« mesure que j'ai vécu, j'ai remarqué que chaque jour je mourais
« et je naissais; j'ai subi des mues pénibles, des transformations
« laborieuses. Une de plus ne m'étonne pas. J'ai passé maintes et
« maintes fois de la larve à la chrysalide, et de la chrysalide à un
« état plus parfait, lequel, au bout de quelque temps incomplet,
« sous d'autres rapports, me mettait en voie d'accomplir un cercle
« nouveau de métamorphoses. — Je sais, je sens que des germes
« existèrent chez moi qui ne furent pas développés. Un autre
« homme, et meilleur peut-être, fut en moi, qui n'a pas surgi.
« Pourquoi des germes supérieurs qui m'auraient fait grand,
« pourquoi des ailes puissantes que parfois je me suis senties, ne
« se sont-ils pas déployés dans la vie et l'action?

« Ces germes ajournés me restent: tard pour cette vie peut-être,
« mais pour une autre? qui sait?.... »

Digitized by Google

Je n'avais pas l'intention d'en rester là sur ce sujet, car les deux volumes de Michelet méritent un plus long examen. Je t'en enverrai un autre extrait, dans ma première lettre. . . . . .

Je ne revins pas aussi tôt que Legros l'avait espéré, et je donnais encore à mon ami l'occasion de m'écrire deux fois à la Réunion.

Le 9 mars, il se lamentait sur ses espérances déçues et ses projets renversés. Il ne croyait plus à mon retour prochain et, avec une profonde amertume, déclarait que l'absence est la sœur de l'oubli.

C'est une épreuve que nous pourrons faire tous. Triste épreuve ! La sagesse que nous donnent les années vaut-elle la poésie de nos premiers sentiments ? L'expérience vaut-elle l'illusion ? J'en doute. Mais qu'importent les regrets ? Il faut, quoique nous fassions, après avoir fleuri, nous dessécher, puis jaunir, comme ces pauvres feuilles qui se fanent au soleil d'été pour tomber au vent d'automne. Tâchons donc de prendre le temps comme il vient et que la volonté de Dieu soit faite !

Après cette boutade chagrine, que termine, d'une façon assez inattendue, une parole de résignation chrétienne, Legros reprend son petit cours de littérature contemporaine. Michelet continue de l'intéresser et d'éveiller son esprit de penseur, autant que sa verve d'écrivain. Je lui emprunte donc deux pages encore, qui ne paraîtront ni banales, ni monotones ; des allusions aux libraires nantais, le bouquiniste Baudin, un type de vieux maniaque que notre génération appelait à bon escient le « gardien du Sérail », et Petitpas, qui fonda, rue Crébillon, une librairie aujourd'hui disparue; enfin un rappel de nos soirées partagées entre le jeu et la lecture laissent à cette petite dissertation critique le ton familier et amical qui lui convient.

Digitized by Google

Nantes, 9 mars 1858.

. . . . . .

Je t'ai parlé dans ma dernière lettre de « l'Oiseau » et de « l'Insecte » de Michelet et j'ai cherché à te faire connaître le sens philosophique de l'ouvrage. Je dis le sens et non le but, car, si j'en crois l'auteur, il s'est mis au travail sans système, sans idée préconçue, sans savoir que ses observations et ses lectures l'amèneraient à proclamer l'existence de l'*âme* des bêtes. Aussi son livre (car ces deux ouvrages ne sont que deux parties d'un même livre) n'a-t-il aucune apparence d'un livre philosophique. La conviction qui anime Michelet ne se fait voir au grand jour que par intervalles et dans quelques pages qu'il a écrites en forme de conclusion. Mais cette conviction, si elle échappe le plus souvent à l'œil du lecteur, existe partout, comme nous disions en physique, à l'état latent; elle est partout près d'éclater. Aussi elle anime, elle vivifie son livre, elle fait, des animaux qu'il décrit, des personnages vivants d'un drame, d'autant plus émouvant, qu'on est moins habitué à considérer les animaux comme doués de la pensée, et qu'on est porté davantage à attribuer leurs actes à l'instinct. Pour Michelet, peu de place, très peu de place à l'instinct, tout ou presque tout est produit de l'intelligence. C'est en quoi il exagère. Mais, cette exagération même, que de vivacité ne donne-t-elle pas à ses récits et de coloris à ses tableaux! Je ne parle pas du style, si original, si propre à donner du relief et de la vie aux objets dont il fait la description.

Il y a bien, çà et là, des longueurs, des chapitres qui ne se rattachent qu'indirectement au sujet et qu'il eût mieux valu retrancher, notamment dans l'*insecte*. Mais il en est d'autres, et en bien plus grand nombre, qu'on relit toujours avec plaisir, je ne citerai que ceux où il décrit les pérégrinations des oiseaux, les voyages du rossignol, l'éducation du petit oiselet par sa mère, les mœurs des fourmis et des abeilles, etc... Dans ce nombre j'avais choisi un passage qui est tout un petit drame (c'est un combat de fourmis), et qui m'avait paru propre à te donner une idée de la manière de notre historien fantaisiste. Je comptais te le copier, mais je n'ai plus le volume sous la main, et je suis forcé de remettre mon projet à une autre fois. D'ailleurs, j'imagine que Saint-Pierre n'est pas complètement dépourvue de Baudins (le nôtre me parle souvent de toi) ou de Petitpas, et que tu vas quelquefois, comme tu faisais au bon vieux temps, donner un coup d'œil aux livres nouveaux qui arrivent de France. Si donc ce que je t'ai dit de Michelet te donne le désir de le lire, tu pourras sans doute t'en passer la fantaisie.

Après cela, tu t'étonneras peut-être que, te croyant à portée de

Digitized by Google

toutes les nouvelles littéraires, je t'entretienne si souvent de mes lectures. Que veux-tu ? lire est ma plus chère distraction et je dirai presque mon seul passe-temps. Je vis plus retiré que jamais ; je n'ai pas même dansé une seule fois cet hiver. De quoi te parlerais-je donc si ce n'était des livres dont je me nourris, en admettant que tu les aies sous la main à Saint-Pierre, peut-être ne les as-tu pas lus. Car, je m'en souviens, tu n'aimes la lecture qu'à dose infinitésimale. J'admets, au contraire, que tu les connaisses, tant mieux, tu prendras peut-être intérêt à savoir si nous jugeons l'ouvrage de la même manière, si nous y avons trouvé les mêmes défauts, si nous sommes touchés des mêmes beautés.

Autre raison : grâce au peu de bruit qui se fait autour de moi, l'histoire de mes lectures est presque devenue celle de mes pensées, t'en parler c'est donc en quelque sorte te donner de mes nouvelles. C'est, d'ailleurs, t'entretenir d'un sujet qui faisait souvent l'objet de nos causeries, et, en me lisant, tu te reporteras parfois au temps, trop tôt passé, où nous discourions à l'aise, le soir, après ton dîner, entre 6 et 7 heures, en attendant notre partenaire du Polignac, toi, fumant sur ton lit dans une pose ultra-académique, moi, près de la fenêtre, assis dans la position que j'affectionne, sur une chaise légèrement inclinée..... .....

Alexandre Legros m'annonçait, en postscriptum de cette lettre du 9 mars, qu'il m'écrirait par le courrier du 9 avril.

Les circonstances en décidèrent autrement. A cette dernière date, j'avais quitté la Réunion et, le 22 juin, après quatre-vingt-cinq jours de traversée sur le trois-mâts l'*Antarès*, capitaine Moyon de Montoir, je revoyais Nantes, ma famille, et mes amis.

On était en plein été. Sans que le voyage m'eût fatigué, je me trouvai heureux, avant de reprendre ma vie de travail, d'accompagner les miens à la Bernerie, une petite plage de la baie de Bourgneuf. Voyant de près les marins et les pêcheurs, j'écrivis une Nouvelle sur les mœurs de ces braves gens. J'avais alors, et déjà depuis plusieurs années, senti l'éveil de la vocation lit-

Digitized by Google

téraire. Je m'étais lié avec William Busseuil, mon ami de collège, dont le père dirigeait le *Courrier de Nantes*. Mon ambition était de prendre place parmi les rédacteurs de cette feuille, près du chroniqueur Antoine Derrien, et un poète de quelque talent, Aloneau, l'auteur de *Pastiche*, chargé de la critique théâtrale. Ce fut, en effet, le *Courrier de Nantes* qui inséra mes premiers essais.

Legros m'avait fait espérer qu'il viendrait me voir à la Bernerie. Ses occupations l'empêchèrent de donner suite à ce projet. Sa lettre du 27 juillet est toute *douanière* au sens précis du mot ; il semble y continuer la rédaction d'un rapport, qu'il n'interrompt que pour me parler des changements de résidences ou des augmentations de traitements de ses collègues. Vers la fin seulement, il glisse quelques traits sur le massacre des chrétiens en Arabie ; car, dans l'humanité, tout n'est qu'un perpétuel recommencement. Il s'étend aussi sur « l'apparition assez bruyante du *Roi Voltaire*, par Arsène Houssaye, l'auteur du *41e fauteuil*. Nous nous voyions alors moins souvent que par le passé. Alexandre Legros, très remarqué par ses chefs, semblait borner toute son ambition à devenir « un bon douanier, comme il le disait, et je l'entretenais de projets d'avenir qui intéressaient médiocrement son esprit de bureaucrate. Ses parents étaient venus habiter avénue de Launay, un coin de ces vastes terrains acquis au commencement du siècle, par la famille Allard, dont l'un des descendants malgré sa cinquantaine, véritable Antinoüs, incarnait alors à Nantes, par sa mise élégante et correcte, le type du parfait dandy, selon Georges Brumel.

Les Legros avaient loué, dans l'avenue Launay à moitié

Digitized by Google

bâtie, un petit hôtel qui convenait à leurs goûts, surtout aux habitudes d'ordre de Mme Legros, ménagère minutieuse au premier chef. Mon ami habitait une chambre du premier étage simplement meublée. C'était alors un grand garçon, d'extérieur modeste, sans aucune prétention à l'élégance, à l'aise dans des vêtements mal coupés, le col serré d'une grosse cravatte noire, portant des chemises d'ouvrier endimanché.

Avec une régularité irréprochable, le père et le fils se rendaient chaque jour aux Douanes. Le premier était arrivé, d'échelon en échelon, jusqu'au poste de premier commis de direction, après avoir débuté dans les plus modestes emplois. Le second, travaillait dans les mêmes bureaux, où sa facilité de rédaction le désignait de plus en plus pour un prompt avancement.

Un changement de situation allait se produire pour Legros avant même la fin de cette année 1858. Pendant que je poursuivais à Nantes ma carrière commerciale, et qu'un stage chez M. Suffisant me préparait à remplir des fonctions exceptionnelles dans la maison d'Alphonse Cézard l'un des fils de Nicolas Cézard, le Bonaparte de l'industrie des sucres, les hasards de l'existence me séparaient encore une fois de mon ami d'enfance qui, le 14 septembre, était nommé commis des douanes de la première division au Ministère des Finances, à Paris.

Pendant vingt années que nous vécûmes loin l'un de l'autre, lui à Paris, moi à Nantes, avec de rares occasions de nous voir, nos relations ne cessèrent point d'être très cordiales et très suivies. Notre correspondance avait recommencé, dès le 8 novembre 1858, par

Digitized by Google

une lettre qu'on me permettra de citer presque tout entière, car elle caractérise mon ami à merveille, avec sa timidité un peu farouche, son goût de l'étude, sa passion pour l'isolement et son amour de la lecture qui lui inspiraient, pour distraction favorite, l'habitude de bouquiner aux étalages des libraires des quais ou du Palais-Royal.

Depuis plus d'un mois que je suis à Paris m'écrit-il, je n'ai pas encore réussi à m'habituer entièrement à mon nouveau genre de vie; il est vrai, qu'il n'est pas des plus gais. Seul dans mon bureau, la plus grande partie de la journée, je n'en sors que pour me promener seul, dîner seul, rentrer chez moi sans dire mot à âme qui vive, avec la perspective de recommencer le lendemain. Ici, les employés ne se voient pas entre eux, on se dit bonjour au bureau, on y va même de temps en temps causer l'un chez l'autre, mais tout se borne là, une fois sorti du ministère, chacun s'en va de son côté. Donc, je m'ennuie comme un roi et je tâche de m'y faire. En un mot, je cherche à vivre avec mon mal. Je compte du reste, que le hasard sera assez bon pour se charger de me trouver lui-même un remède.

Quelle résignation ! La misanthropie du jeune employé est bien peu aiguë ! Ce remède à son « royal ennui », il le cherche, d'ailleurs, et le trouve parfois dans la lecture à bon marché du flâneur parisien qui, sous l'œil négligemment bienveillant, ou obliquement méfiant du bouquiniste, feuillette et parcourt les volumes de l'étalage en plein vent. Dans le passage qui va suivre, Legros se révèle imitateur, sans le savoir, d'un personnage de la *Vie de Bohême* de Murger.

Pour le moment une de mes distractions favorites consiste à bouquiner (il écrit dans son respect du livre, *Bouquiner* avec un grand B). Tu sais que j'ai toujours été un peu bibliophile ou bibliomane, si tu l'aimes mieux. Je m'abandonne à cette innocente passion. Je bouquine, le matin, le long des quais en me rendant

Digitized by Google

au bureau (il demeurait rue de Seine). Je bouquine, le soir, à 5 heures en revenant au logis. Enfin, après mon dîner, entre 6 et 7 heures, je bouquine de plus belle à l'étalage de Garnier frères au Palais Royal. Ici, les livres étalés, du moins dans bon nombre d'endroits, peuvent être manipulés, feuilletés et lus par les amateurs, sans que le propriétaire cherche seulement à y mettre son *veto*. Il m'arrive donc quelquefois de lire un ou deux chapitres d'un livre en faisant une digestion. C'est là mon pousse-café habituel. Quand je dis pousse-café, c'est une simple manière de parler, car je ne caféise pas après mon dîner. Toujours est-il que c'est autant de pris sur l'ennemi ? Quel ennemi ? Le libraire ? non, grand Dieu ! Le libraire est mon ami. C'est de l'ennui que je parle. Voilà mon ennemi acharné. »

Bibliophile ! Bibliomane ! Ce sont des goûts innés chez Legros, et dont il avait puisé le germe à Nantes dans la bibliothèque modeste de son père, mais qui ne devinrent jamais envahissants, grâce à sa très stricte économie. Tout au moins en parle-t-il avec une finesse digne du sujet.

Mais il ne borne pas là ses petites études sur la vie de Paris. Il mêle l'utile à l'agréable, la vie du corps à celle de l'esprit. Se souvenant du Triumvirat, il me demande si j'ai fondé « quelque nouvelle Société, de concert avec « Lefrançois et Edouard Corhumel, les deux autres fils « Aymon. » Puis, souhaitant de m'avoir près de lui, à Paris, il me fait sur les restaurants et les logements de la capitale, un véritable cours d'instruction pratique où l'on trouvera, avec de curieux renseignements sur la vie matérielle d'un jeune homme à Paris, il y a quarante ans, la marque de cet esprit d'une régularité si méthodique.

Paris, 8 novembre 1858.

. . . . . .

En ce qui concerne la nourriture, ce qu'il y a de mieux à faire, c'est de laisser de côté la pension plus ou moins bourgeoise et de

Digitized by Google

prendre ses repas au restaurant. Ici, à moins d'avoir son temps réglé comme un chronomètre, il est presque impossible de se rendre chaque jour, à heure fixe à sa table d'hôte, ou bien on est exposé à n'arriver qu'au milieu ou à la fin du repas. A chaque pas en effet on trouve sur son chemin quelque chose qui vous arrête; ici des gravures; là des livres; plus loin un incident comme il s'en produit à tout instant dans une ville d'un million d'âmes. Ajouter pour le badaud le désir de flâner un peu ou de faire une promenade en attendant l'appétit; pour celui qui est dans les affaires, et ce serait ton cas, le besoin de voir un client, de terminer une lettre, etc., et tu comprendras que la table d'hôte ne convient qu'aux vieux grand-pères qui n'ont faim qu'à telle heure, ne digèrent bien que dans tel endroit et qui mourraient s'il fallait seulement changer un iota à leur mode d'existence. — Les restaurants, au contraire, ont cet avantage inappréciable qu'ils sont toujours disposés à vous recevoir, à quelque heure qu'on y entre; de 9 h. du matin à 9 h. du soir on y trouve ce que l'on demande, ou à peu près, et, dans tous les cas, les mets sont assez variés pour qu'on puisse se faire servir quelque chose à son goût. De plus, comme il y a des restaurants à chaque carrefour et dans toutes les rues, on n'est jamais forcé d'aller bien loin pour apaiser les plaintes de son estomac. Suppose, au contraire, que tu aies eu l'idée malheureuse de t'installer dans une pension bourgeoise au centre de Paris et que la faim te vienne surprendre au milieu d'une promenade au Jardin des Plantes ou au Bois de Boulogne, te voilà obligé de faire une heure de marche pour arriver à ta satanée pension; encore, une fois arrivé, seras-tu obligé d'attendre l'heure sacramentelle du dîner si tu es arrivé trop tôt, ou, si tu es venu trop tard, de te contenter sur ce qui restera. Donc, foin de la pension bourgeoise et vive le restaurant! Et ne crois pas que je sois seul de mon avis. Interroge, si tu veux, tous les habitants de Paris, et 999,999 sur un million te répondront: Vive le restaurant! foin de la table d'hôte! Aussi la table bourgeoise, si honorée jadis au temps de nos grand'mères est-elle bien déchue aujourd'hui. Je ne cherche pas à l'humilier à plaisir, mais il m'est bien permis de constater un fait: c'est que tout le monde l'abandonne. Ses plus fervents adeptes, ses courtisans les plus assidus lui montrent le dos à cette pauvre reine déchue. Triste retour des choses d'ici-bas! Tandis qu'autrefois elle se voyait entourée d'un cercle d'adorateurs aussi nombreux que les étoiles du ciel et les grains de sable de la mer, elle n'a plus aujourd'hui qu'un petit nombre de fidèles quand même, entêtés, ennemis de toute innovation, partisans fanatiques du passé. Elle-même sent sa décadence, elle comprend que son

Digitized by Google

beau temps est fini ; que son règne a cessé et que sa fin est proche ; elle se résigne à son sort ; elle ne se plaint pas, elle est trop fière pour cela, mais elle se cache, elle baisse la tête ; elle ne se montre que de loin en loin, dans les lieux écartés, solitaires ; elle fuit le monde, la lumière et le bruit qui lui rappellent un temps écoulé sans retour.

Cependant le restaurant envahisseur se pavane orgueilleusement où régnait autrefois sa rivale ; il croît et multiplie, suivant la parole du prophète, il est fêté, choyé, honoré, vanté. Il est d'ailleurs avenant, aimable et bon prince ; il ne repousse personne ; il reçoit les petits et les grands ; la bourse enrichie de perles et l'escarcelle de cuir ; l'habit noir et la blouse ; la pièce d'or et la monnaie de billon.

En effet, on peut vivre à Paris pour ce que l'on veut ; cependant, on n'y vit pas encore pour rien ; mais, par le temps qui court, on ne tardera guère. Pour le moment, on peut dîner pour 10 sous ou pour 20 francs et déjeuner pour moitié. Il y a en effet des restaurants de toutes classes et de toutes catégories ; restaurants à la carte, restaurants à prix fixes, restaurants à 3, à 2, voire même à un plat ; restaurants proprement dits et crèmeries, bouillons, etc... Quant aux prix, ils varient nécessairement suivant la renommée de l'amphitrion, suivant aussi le nombre des plats, la quantité et la qualité des mets. Ainsi, le dîner qu'on paierait 15 fr. par exemple chez Véry ou chez Chevet, on l'aura pour 6 fr. chez un de ses confrères moins connus, et ce sera bon. Mais je ne m'arrête pas à ces notables de la gastronomie ; je passe aux restaurants à prix fixes, de beaucoup les plus fréquentés. L'échelle supérieure n'arrive guère au delà de 4 fr. ou 4 fr. 50 ; on en compte peu de cette catégorie. Il n'en n'est guère non plus à 3 fr. 50. Le menu consiste en 1 potage, 1/2 bouteille de vin, 3 ou 4 plats, 1 dessert. La différence de 0 fr. 50 en plus ou en moins provient en général de la qualité du vin.

Viennent ensuite les restaurants à 2 fr., ils sont très nombreux ; et ceux à 32 sous, ils sont innombrables. Dans les deux on a, outre le potage et la 1/2 bouteille de vin, 3 plats aux choix et 1 dessert. Dans les derniers les plats sont plus petits, moins biens préparés, et les mets d'une qualité un peu inférieure. Les restaurants à 1 fr. 30 et 1 fr. 40 ressemblent à ceux de 32 sous dans la même mesure qu'un homme qui a perdu un membre à la bataille ressemble à celui qui a conservé tous les siens ; c'est dire qu'on n'y a droit qu'à deux plats au lieu de trois. Il ne manque pas non plus de tables à 1 fr. 10 et 1 fr. 15 ; même système qu'à 1 fr 30, si ce n'est que la 1/2 bouteille de vin a fait place à un simple carafon.

Digitized by Google

Nous ne sommes pas au bout, car la concurrence est grande et c'est à qui allèchera le mieux les dîneurs par une modicité de prix fabuleuse. Le *nec plus ultra* c'est, je pense, l'annonce d'un empoisonneur dont l'officine est en face de chez moi : potage, vin, 3 plats, 1 dessert et pain à discrétion le tout pour 1 fr. C'est bien tentant. J'avoue pourtant que je n'ai pas osé en essayer. Descendons encore ; je ne parlerai pas des tavernes plus ou moins propres à 18, 16 ou même 14 sous, dont je n'ai fait qu'entrevoir, en passant, le profil. Mais il y a encore ce qu'on appelle les crèmeries, où l'on ne penserait trouver que des préparations à la crème, mais qui offrent cependant encore quelques ressources. Ici, on ne donne que strictement ce qu'on demande : un sou, deux sous de pain ; un bouillon si vous voulez, 1 plat, 2 plats comme vous l'entendez. Les mets sont du reste peu variés, mais ils ne sont pas mauvais à ce qu'on dit. Chaque plat vaut de 0f,30 à 0f,45 suivant l'espèce. Si nous allions au dernier degré de l'échelle, nous descendrions dans ces lieux qui n'ont de nom dans aucune langue, et qu'on appelle bouillons, à cause du seul produit qu'ils fabriquent. Là, on peut dîner pour 6 sous, bouillon et bouilli compris.

Mêmes différences quant aux déjeuners. Sans parler de ceux à la carte, il y en a également de toutes les classes et de tous les prix. Voulez-vous seulement un café au lait, cela vous coûtera ici 15 sous, là 12, plus loin, 6 ou 8 seulement. Voulez-vous un déjeuner à la fourchette ? vous en trouverez à 90 centimes, 1 fr., 1f,10, 1f,25, et partout vous aurez : pain, vin, 2 plats et dessert. La qualité seule diffère. Aimez-vous mieux un seul plat et le café ensuite ? Vous l'aurez, plus le pain, le vin, le beurre et le dessert pour 1f,25.

Ainsi, toujours moyen de régler sa dépense sur sa bourse.

Il en est un peu de même pour le logement; cependant ici on a moins de latitude. On ne peut guère trouver de chambre meublée un peu propre à moins de 30 ou 35 fr. ; encore, y a-t-il des quartiers où pour ce dernier prix on n'aurait qu'une mansarde à peine meublée, avec un mauvais lit sans rideaux. J'en ai vu dans ce genre-là du côté de la Madeleine. Dans le quartier où je demeure, c'est moins cher, comme sur presque toute la rive gauche ; pour 35 fr., j'ai une chambre petite, mais convenablement propre, un lit, un fauteuil, 2 chaises, une table pour écrire, une petite armoire vitrée, le tout en acajou ; de plus, luxe inouï, une pendule sur ma cheminée ; enfin, avant ma chambre une sorte de petit vestibule de 2m carrés où se trouve un grand porte-manteau. Du reste, au 4e étage et 80 marches à monter.

Reste encore le blanchissage qui n'est peut-être pas beaucoup plus cher qu'à Nantes, mais qui se fait, dit-on, au moyen de drogues

Digitized by Google

corrosives. Voici les prix que l'on m'a cités : une chemise blanchie et repassée, 6 sous; un mouchoir de poche 1 sou ; bas et chaussettes, 2 sous.

Voilà, mon cher ami, les renseignements que je puis te donner. Je désire qu'ils puissent te suffire ; tu verras, du reste, que d'après cela, on ne peut guère vivre ici à moins de 1800 ou 2000 fr., en économisant bien entendu, et en ne faisant point de dépense inutile.

Retenu à Nantes par les obligations des affaires et les liens de la famille, je ne vins pas à cette époque habiter Paris. Mais j'y allais quelquefois, et ma première visite était pour l'ancien Ministère des finances de la rue Rivoli, incendié par la Commune en 1871, où étaient installés alors les bureaux des Douanes, Legros et moi redevenions compagnons pour quelques jours, nous étions de fervents amateurs de théâtre. Je sus, à l'un de ces voyages, qu'il avait essayé de collaborer au journal *la Patrie*, je crois, et qu'il y avait apporté des articles d'économie politique, mais il eut peur de se créer des ennuis en haut lieu et renonça à son projet.

Cette collaboration aux journaux parisiens éveille pour moi le souvenir de nos deux camarades du lycée de Nantes, Henri Polo, de l'*Eclipse*, qui s'établit éditeur rue du Croissant, et Henri Demangeat, parent du jurisconsulte. Très élégant et de beaucoup d'esprit, Demangeat avait, son droit terminé, trouvé le moyen d'entrer comme attaché aux bureaux de la presse, que dirigeait alors M. Imhaus du Ministère de l'Intérieur. Bien qu'il eût des relations avec le parti légitimiste et qu'il collaborât à la *Gazette de France* de Janicot, il devint conseiller de préfecture à Vesoul où il contracta de terribles habitudes. Il est mort tristement ayant ainsi, qu'Alfred

Digitized by Google

de Musset, trop sacrifié à la Muse verte. Son nom est revenu plus d'une fois sous ma plume, je publierai quelque jour sa correspondance étincellante de verve.

Alexandre Legros, qui voyait de loin en loin quelques camarades de collège, Orain, Lebreton, Plantier, Caillo, habitait, je l'ai dit, rue de Seine, un petit appartement dans une vieille maison meublée. Son mobilier était des plus simples : un lit Louis-Philippe en forme de bateau, des rideaux de reps, ni tableaux, ni gravures pour égayer les murs nus, sur la cheminée deux vases en porcelaine peinte et dorée qui ne sortaient pas de Sèvres. Sa famille, qui venait le voir quelquefois, descendait dans la même maison. En ces occasions, M. et Mme Legros ne manquaient jamais de commander, pour la rapporter à Nantes, quelques bien massives pièces d'argenterie de ménage au poids et à la façon suivant l'antique usage. C'était le seul luxe de ces bons bourgeois de province. Ils continuaient ainsi, sous une autre forme, leur système d'économie. « Ce sera pour Alexandre quand il se mariera », disait, avec fierté, Mme Legros.

Je possède un très grand nombre de lettres d'Alexandre Legros datées de Paris. Les plus intéressantes sont les plus anciennes. Car à mesure qu'il avançait en âge et devenait un haut fonctionnaire, il perdit, peu à peu, l'habitude de causer longuement avec moi de ses goûts et de ses occupations, de nos souvenirs nantais, des menus faits de son existence parisienne. Par la sécheresse croissante de ses lettres, réduites souvent à n'être que des courts exposés de sa situation financière il m'initiait à la médiocrité de son existence : on eût

Digitized by Google

dit qu'il venait de commenter lui-même cet axiome qu'il formulait un jour. « La monotonie est le partage des employés.

Mais n'anticipons pas sur les événements. Pendant les premières années qui suivirent notre séparation, de 1859 à 1863 environ, quelle variété et quel charme dans sa correspondance !

Il paraît que j'avais commis la petite hérésie, (qui donc me jettera la première pierre ?), d'agrémenter d'un H l'adjectif exorbitant. Legros, qui se flattait, non sans raison, d'avoir une orthographe impeccable me raillait très plaisamment.

Je suis d'une paresse exorbitante, mais Dieu merci sans H. J'accepte le reproche, il le faut bien car en conscience je le mérite mais je proteste de toutes mes forces comme le ferait à ma place tout bon Français contre l'excroissance Hideuse et Horripilante dont tu t'es plu à l'affubler. Est-ce donc pour rendre ce reproche plus saisissant que tu l'as armé de ce H épouvantable, qui comme un PropHète de malHeur, semble ne lever ses deux grands bras au ciel que pour lancer l'anatHème.

Cette lettre, du 26 mars 1859, se poursuit sur un ton enjoué, Legros se réjouit de me savoir le fondé de pouvoir d'Alphonse Cézard ; l'avantage est grand, selon lui, d'avoir pour patron le fils d'un nabab et il ajoute :

Que faut-il davantage pour se forger une félicité qu'aurait enviée l'heureux Jupin lorsque, à l'heure de midi, assis dans son fauteuil au haut de l'empyrée, il savourait complaisamment une tartine d'ambroisie et sirotait dévotement une coupe de nectar ? Oh ! pourquoi les dieux propices ne m'ont-ils pas fait naître à l'ombre d'un boucaut de sucre de la Martinique ou d'une caisse de la Havane ! C'est là qu'il m'aurait été doux de passer ma vie. Là, comme dit l'auteur de *Jocelyn*

... là peut-être
J'eusse été... mais je suis ce que je devais être.

Digitized by Google

Je ne garantis pas l'authenticité de ce vers de Lamartine. Legros était fort capable de couvrir d'un pavillon illustre sa propre marchandise poétique. Quant à son portrait du bon Jupin entre une tartine d'ambroisie et une coupe de nectar ne fait-il point penser au *Virgile travesti*, de Scaron ? Un moment après, c'est de son travail de bureau qu'il m'entretient minutieusement, s'écriant tout-à-coup au bout d'une phrase. « Par ma foi ! je viens de faire un vers. « Puis il passe à la solution d'un problème d'échecs, enfin il attaque notre sujet favori, la littérature.

Il me conte qu'il s'est abonné à un nouveau recueil, *Le magasin littéraire*, pour avoir la primeur des *Œuvres posthumes* d'Alfred de Musset, du reste je le laisse expliquer lui-même que son attente a été déçue.

Comme la plupart des œuvres posthumes, elles sont loin de valoir ce que le poète a publié de son vivant et peut-être ne les destinait-il pas à voir le jour.

Un petit proverbe « L'âne et le ruisseau » a seul trouvé grâce devant le fin lecteur qui disserte aussi sur les autres articles de son *Magasin littéraire*, particulièrement sur les pages consacrées par Saint-Marc Girardin.

A l'amour ingénu dans les auteurs de l'antiquité et dans quelques écrivains modernes et sur la *Revue littéraire* d'un certain Taxile Delord qui ne manque pas d'esprit assurément mais qui craint d'aborder franchement son rôle de critique et finit à cause de cela par devenir souvent maniéré.

On peut croire, d'après cet aveu, que le dilettantisme littéraire de M. Jules Lemaître, ou M. de Anatole France, n'aurait pas été tout à fait du goût d'Alexandre Legros.

Digitized by Google

En revanche son esprit classique le portait, non sans réserve, vers le professeur Gidel qui occupait la chaire de rhétorique au lycée de Nantes et faisait à l'Ecole des Sciences et des Lettres des cours très suivis.

Le maître a-t-il produit sur toi beaucoup d'effet. Il possède une grande facilité d'élocution, de l'élégance, une voix sonore ; il a en outre une mémoire prodigieuse. Mais, à mon avis, il ne creuse pas assez son sujet. S'il en parle pendant vingt minutes, c'est le bout du monde. Le reste du temps est consacré aux Grecs, aux Romains, il le serait aux Indiens et aux Chinois si l'orateur savait la langue de Brahma et de Confucius. Et puis son geste ! comme il est peu élégant et surtout peu varié ! On dirait qu'il va à tout moment vous asperger d'eau bénite...

Mon ami reproche ensuite à M. Gidel de n'avoir pas, dans son cours de poésie française, parlé des tragédies de Voltaire et d'avoir consacré une douzaine de séances aux farces du moyen-âge, *au Roman de la Rose*, aux troubadours surtout. Le futur proviseur du lycée Louis le Grand avait fait des littératures du moyen-âge son étude favorite ; sa thèse de doctorat avait pour titre : « *Les Troubadours et Pétrarque.* » Dans cette préférence pour une époque, alors imparfaitement connue, il se montrait novateur intelligent, et son ancien auditeur de l'Ecole des sciences, ne voulant pas le suivre sur ce terrain, le quittait sur ce compliment un peu ironique.

Après tout, malgré son clinquant et ses autres défauts, M. Gidel peut faire encore plaisir de temps en temps pris à faible dose ou quand on veut faire de la littérature en amateur. Et puis son cours est suivi par des dames et des demoiselles.

Du vrai Caro ! le prototype avant la lettre de Bellac du *Monde où l'on s'ennuie.*

Comme contraste et pour nous rappeler que le lycée de Nantes a compté parmi ses professeurs deux des

Digitized by Google

universitaires les plus distngués de ce siècle, Alexandre Legros parle d'Eugène Talbot,qu'il a rencontré toujours sémillant, marchant le nez au vent, et qui lui a paru très content de son sort.

Peu de mois après la lettre que je viens d'analyser une autre m'arrivait portant une suscription collective : « mon cher Paul et toi mon bon Ignace. » C'était un de mes cousins, en compagnie duquel je me disposais à faire un voyage à Paris. Legros nous souhaitait d'avance la bienvenue, nous félicitait d'avoir choisi le mois de septembre, « une bonne saison pour visiter Paris, » s'offrait à nous servir de guide « dans la ville splendide » comme devait dire un peu plus tard le baron de Gondremark, de la *Vie parisienne* d'Offenbach. Il poussait même l'obligeance jusqu'à rédiger, à notre usage un petit programme, « la semaine d'un jeune provincial à Paris. » Rien n'y était oublié ; ni les églises, ni les théâtres, ni les musées, ni les bals publiques ; Mabille, qui a emporté le secret de la haute noce du second Empire et Bullier, la Cythère des étudiants y avaient leur place comme le palais de la Bourse, que l'on visitait alors moyennant un franc ou le palais de l'Industrie, qu'une exposition venait d'édifier et qu'une autre exposition va démolir ! Un souvenir encore, ce concert Musard, où notre ami voulait nous conduire après une promenade aux Tuileries et aux Champs-Elysés. Son itinéraire est entremêlé de détails intimes, un peu scabreux parfois, qui m'empêchent de le reproduire ici. Mais en indiquant l'emploi d'une journée, je montrerai quel Parisien observateur il était devenu. Je prends le Jeudi.

Digitized by Google

Place Dauphine, — La Morgue (si cela ne vous empêche pas de déjeûner), — Notre-Dame, — Palais de Justice, — Hôtel-de-ville, — Caserne Napoléon (extérieur), — Place Royale, — Le Père-Lachaise, — Dîner, — Saint-Eustache, – Coup d'œil en passant, à la Bibliothèque Impériale, fermée en septembre), aux passages Colbert, Vivienne, Véro, Dodat, — Banque, — Place des Victoires, — Halles centrales et au blé, — Fontaines des Innocents et Molière, — Place Louvois.

Et la monotonie de l'énumération est rompue par cette petite note.

Pour faire passer complètement les émotions de la Morgue et du Père-Lachaise, passer la soirée au Théâtre du Palais-Royal.

On conviendra qu'en nous donnant comme antidote des horreurs de la Morgue, le joyeux théâtre de Geoffroy, Gil Pérès et Hyacinthe, notre mentor se montrait fort expert dans l'art de varier nos plaisirs.

Fin appréciateur de l'art dramatique, il l'était aussi ! A la fin d'une lettre d'affaires écrite un peu plus tard il y glissait ces judicieuses réflexions sur le théâtre à Paris.

Comme le temps a été en général assez laid, et que la nuit qui tombe de si bonne heure interdit la promenade ou lui ôte tout au moins une partie de son charme, je me suis mis à fréquenter les théâtres, un peu plus souvent qu'autrefois : Français, Odéon, Gymnase, Palais-Royal, Variétés, Opéra Comique, Théâtre Lyrique, Théâtre Déjazet, j'ai vu un peu de tout, et j'ai passé ainsi d'excellentes soirées. Le théâtre est bien certainement un des plus grands plaisirs de Paris. Grâce à cette variété de genre, à cette multitude de pièces qui se renouvellent sans cesse, on a toujours à sa portée le moyen de passer sa soirée d'une manière conforme à ses idées du jour. Est-on sérieux, on a sous la main des tragédies, des drames ou quelque haute comédie de mœurs ou de caractères. Est-on gai et veut-on ne pas laisser échapper sa gaieté, on a du comique tant que l'on veut depuis le plus bouffon jusqu'à celui du

Digitized by Google

meilleur aloi. Sans doute tout ce que l'on entend n'est pas parfait, on ne voit pas que des chefs-d'œuvre, bon nombre de pièces ne soutiendraient pas la lecture ; mais le talent de l'acteur supplée à tout ce qui manque à l'auteur. Aussi ne faut-il pas s'étonner, si telle pièce qui réussit à Paris échoue complètement en province. C'est la faute des interprètes, car, en général, les théâtres de province sont assez mal montés : le personnel d'opéra passe encore, mais le reste, triste ! triste ! — Dans une de ces pièces que j'ai vues, c'était au théâtre Déjazet, j'ai reconnu le fameux aphotegme de Busseuil fils. « Dans le doute, absinthe-toi » C'est dans une pasquinade intitulée, je crois, *Madame Absalon*. Je t'enverrai cela un de ces jours pour servir à qui de droit.

On a singulièrement abusé, depuis, de la boutade attribuée à notre ami Busseuil, variante réaliste du précepte : Dans le doute, abstiens-toi. Mais tout le passage m'a paru à citer, nous montrant quelques traits et non des moins agréables du caractère de Legros.

Les distractions dont il prenait modérément sa part, ne lui firent pas un instant perdre de vue le but sérieux de sa vie, son avancement dans l'administration des des Douanes. Il revient, dans toutes ses lettres sur cette administration qu'il aime, et qui avait reconnu en lui un de ses dévoués serviteurs.

Tantôt, à propos d'une réduction que la maison Cézard, demandait sur les cafés importés de Java, il traite avec une clarté élégante, toute la question des droits sur les cafés étrangers. Tantôt il aborde, en ces termes, au sujet de la candidature d'un négociant nantais au Corps Législatif, l'éternel conflit des théories protectionnistes et libre-échangistes :

Je préférerais un négociant à un industriel surtout quand il s'agit de représenter une grande place de commerce comme Nantes. Et puis les industriels en raison même de leur position, sont, en général, protectionnistes en diable, grands amateurs des prohibitions et du système restrictif, toutes choses qui, je crois, ont fait

Digitized by Google

leur temps. Un commerçant, au contraire, aura, sous ce rapport, des idées plus libérales, plus conformes à l'esprit d'entreprise, et de liberté commerciales qui travaille la société actuelle et que je partage généralement, quoique douanier. Quand je dis : quoique douanier, ce n'est pas que je prétende que mon administration veuille à toute force conserver ce qui existe et rester stationnaire, quand le progrès se fraie une route de toutes parts. Au fond, elle est moins opposée aux réformes qu'on ne le suppose, et, si elle anathématise le libre échange absolu, ce qui se conçoit puisque ce serait la ruine, elle ne demanderait pas mieux qu'un dégrèvement survint sur la plupart des marchandises notamment les denrées coloniales ; et je ne serais pas étonné que cette question qui vient encore d'être remise sur le tapis, comme tu le sais, sans doute, ne finit par aboutir prochainement.

(A suivre). P. Eudel.

Digitized by Google

POÉSIE BRETONNE

AR PLAC'HIK

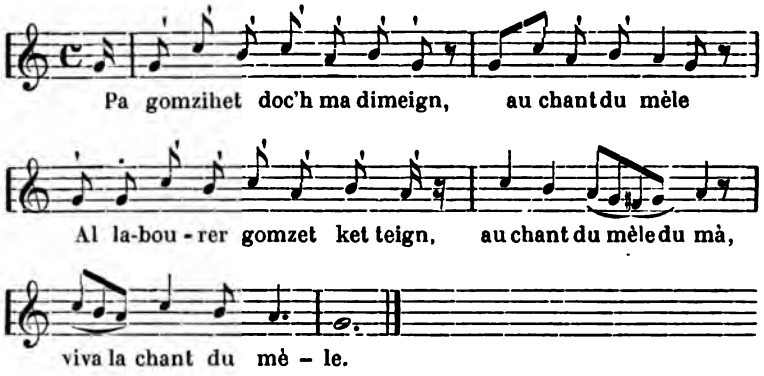

1.

Pa gomzihet doc'h ma dimeign, au chant du mèle;
Al labourer gomzet ket teign, au chant du mèle, du ma, viva la
[chant du mèle.

Al labourer, ve louz douz traou,
A louzo deign ma linseriaou.

2.

Pa gomzihet doc'h ma dimeign
An artizan gomzet ket teign;
An artizan, pan i fachet,
'Ve 'vel eur porc'hel dilostet.

Digitized by Google

3.

Pa gomzihet doc'h ma dimeign
Ar masoner gomzet ket teign ;
Ar masoner, d'ar leign an ti
A dall é vroeg gant eun tam pri.

4.

Pa gomzihet doc'h ma dimeign,
Ar marichal gomzet ket teign ;
Ar marichal e korn an tan
A ve du el or morian.

5.

Pa gomzihet doc h ma dimeign
Ar c'hemener gomzet ket teign ;
Ar c'hemener gant e nadaou
A biko deign ma ivinaou.

6.

Pa gomzihet doc'h ma dimeign
Ar guéader gomzet ket teign ;
Ar guéader, pan é n'hi stern,
A zo 'vel an diaoul en ifern.

7.

Pa gomzihet doc'h ma dimeign
Doc'h ur c'habiten komzet teign ;
Ar plac'h a gemer kabiten
A venvo pinvik ha laouen.

Chanté à Pleumeur-Gaultier, par Mlle X.

BARDE DU MÉNEZ-BRÉ.

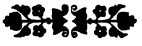

Digitized by Google

TRADUCTION

LA JEUNE FILLE

I.

Quand vous me parlerez de mariage, au chant du mèle; ne me parlez pas d'un laboureur; au chant du mèle, du mâ, viva la chant du mèle — Le laboureur est « sale d'en bas »; il me salirait mes draps.

II.

Quand vous me parlerez de mariage, ne me parlez pas d'un ouvrier; — l'ouvrier, quand il se fâche, ressemble « à un cochon auquel on a enlevé la queue ».

III.

Quand vous me parlerez de mariage, ne me parlez pas d'un maçon; — le maçon, du haut d'une maison, aveugle sa femme avec « un morceau d'argile ».

IV.

Quand vous me parlerez de mariage, ne me parlez pas d'un forgeron; — le forgeron, au coin du feu, est noir comme un moricaud.

V.

Quand vous me parlerez de mariage, ne me parlez pas d'un couturier; — le couturier, avec son aiguille, me piquerait les ongles.

VI.

Quand vous me parlerez de mariage, ne me parlez pas d'un tisserand; — le tisserand, quand il est à son métier, est tout comme un diable dans l'enfer.

VII.

Quand vous me parlerez de mariage, parlez-moi d'un capitaine; la fille qui « prend » capitaine vivra riche et heureuse.

Digitized by Google

POÉSIE FRANÇAISE

L'OFFICE DES MORTS

Le soir de la Toussaint, la vaste cathédrale
Allume son autel pour l'office des morts.
Les glas tintent du haut de sa tour colossale
Et la foule bientôt se presse à ses abords.

J'entre et je vais m'asseoir dans cette nef immense,
Où riche, pauvre, enfant, vieillard, sont confondus.
Tous semblent recueillis dans un profond silence ;
Chacun songe en son cœur à ceux qu'il a perdus.

L'orgue se mêle aux voix, et les psaumes funèbres
Se succèdent longtemps demandant au Seigneur
La lumière pour ceux qui sont dans les ténèbres
Et la paix pour tous ceux qui sont dans la douleur.

En écoutant ces voix, je repasse le nombre
Des êtres que j'aimais pour toujours envolés.
Quand l'autel s'est éteint, je sors dans la nuit sombre,
Et j'erre poursuivi par les glas désolés.

JOSEPH ROUSSE.

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

Monseigneur BÉCEL

En la personne de Mgr Bécel, l'épiscopat français perd une de ses lumières, le diocèse de Vannes un père vénéré. Oserons-nous ajouter que la *Revue de Bretagne* perd un lecteur fidèle, un ami de la première heure ?

C'est dans le Morbihan même, à Beignon, que Mgr Bécel, seul évêque breton des cinq départements de la Bretagne, naquit le 1er août 1825.

Ses remarquables études au grand séminaire de Vannes et des raisons personnelles le recommandèrent à Mgr Morlot, archevêque de Paris, qui le nomma vicaire à la Trinité. S'il fut alors présenté à l'Empereur et s'il prêcha aux Tuileries, il ne remplit jamais, comme on l'a dit par erreur, les fonctions d'aumônier à la Cour impériale.

Nommé chanoine titulaire et archiprêtre de la cathédrale de Saint-Pierre de Vannes, l'abbé Bécel fut promu à l'épiscopat de la cité bretonne en 1865 et préconisé, le 22 juin 1866, à Notre-Dame de Paris.

La *Bio-Bibliographie bretonne* de M. Kerviler donne la liste complète des ouvrages mystiques nombreux et importants de Mgr Bécel, ainsi que de ses mandements, toujours animés du plus pur esprit évangélique et d'un grand amour pour les populations bretonnes.

Il laisse la mémoire universellement respectée d'un grand serviteur de Dieu. La Bretagne, qui lui doit la reconstitution de la basilique de Sainte-Anne-d'Auray, n'oubliera jamais l'éminent et excellent prélat, son enfant.

Digitized by Google

Nous apprenons avec regret la mort du peintre nantais, C. Ogier, décédé à Paris à l'âge de 41 ans. Ses obsèques ont eu lieu le 15, à l'église Notre-Dame-des-Champs, au milieu d'un nombreux concours de parents et d'amis.

Peintre de plein air, M. Ogier exposait au Champ-de-Mars et à l'Eclectique : il s'était surtout fait connaître comme un lumineux aquarelliste ; le midi pyrénéen, la grève de Saint-Jean-de Luz et l'Espagne ensoleillée gardèrent ses préférences. Mais il savait rendre aussi, avec une pénétrante poésie, les paysages des environs de Nantes et les sites des bords de la Loire.

Son talent le faisait apprécier, et son caractère le faisait aimer de tous.

Digitized by Google

NOTICES ET COMPTES RENDUS

Histoire du Collège de Dinan, d'après des documents la plupart inédits, pas Ch. Bellier-Dumaine. — Typographie Oberthur à Rennes, 1897.

Je ne trouverais pas mauvais que le ministre de l'Instruction publique imitât son collègue de la Guerre, qu'on invitât les professeurs à écrire l'histoire de leurs collèges, comme on engage les officiers à faire l'historique de leurs régiments. Que de monographies intéressantes, résumant tout le passé scolaire de la France, nous devrions aux encouragements officiels ! Mais nous devons déjà plus d'un effort heureux, plus d'un résultat à l'initiative privée. Entre les plus écoutées, une voix de Bretagne répond à notre appel : l'excellente *Histoire du Collège de Dinan,* qu'un professeur de ce collège, M. Bellier-Dumaine, publie avec la collaboration artistique d'un de ses collègues, M. Roblot, mérite à tous égards d'être recommandée. Les guides mentionnent le collège de Dinan où étudièrent (comme le rappelle une inscription) Châteaubriand et Broussais ; les voyageurs le regardent en passant. Mais le livre de M. Bellier-Dumaine nous fait pénétrer dans le vieil établissement et connaître mieux que sa façade.

Le collège de Dinan, très ancien, date probablement du XIIIe siècle. Son érudit historiographe n'a pu recueillir toutefois, sur son existence nomade et son fonctionnement, que peu de documents antérieurs à sa translation dans le Couvent de la Victoire. Ce fut un prélat éclairé, Mgr des Laurents, évêque de Saint-Malo, qui s'intéressa au collège, chassé de partout, (dont le dernier domicile avait été la maison de Duclos), le prit sous sa protection, sous sa direction, et l'établit définitivement dans le couvent abandonné par les Bénédictines. L'installation eut lieu à la rentrée des classes de 1777.

Depuis cette époque, M. Bellier-Dumaine a retracé tous les faits, tous les incidents de la vie du collège. Il le montre rattaché à l'Etat au début de la Révolution, prenant part aux luttes contre la Chouannerie, devenu

Digitized by Google

« Licée National », revendiqué par le Séminaire en exécution d'une loi de 1828, proscrit alors, réintégré enfin dans la possession de la Victoire et tenant, grâce à des Principaux distingués, Huret, Joubin, Levannier, un rang honorable dans la hiérarchie universitaire.

L'histoire du collège de Dinan emprunte encore un vif intérêt à plusieurs de ses élèves, Châteaubriand « qui n'y apprit pas grand'chose », Broussais qui y montra son tempérament batailleur, Leconte de Lisle qui y sentit l'éveil de la vocation poétique, nos contemporains, J. M. Peigné, Paul Sébillot.

Excellent livre et dont les photographies de M. Roblot, admirablement reproduites par la maison Oberthur, font un beau livre.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

JOURNAL DE BORD DE MON FRÈRE EMILE, publié par Paul Eudel. — Savenay, imprimerie Allair et Huteau, 1897.

Plus d'un lecteur de cette *Revue* a déjà suivi avec intérêt, dans une autre publication périodique, la *Revue des provinces de l'Ouest*, ce *Journal de bord* de M. Emile Eudel, qui paraît aujourd'hui en volume.

Presque tous les écrits d'Emile Eudel sont perdus.

Les fragments qui nous restent datent de diverses époques ; les plus importants ont trait à l'expédition de Gorée et du Grand Bassam (1852-1854), à la guerre de la Baltique et à la campagne de Crimée (1855), a une croisière sur les côtes d'Afrique et d'Italie (1856). Ce sont des notes prises au jour le jour par le plus consciencieux des officiers de marine et rédigées, ce qui ne gâte rien, dans un style alerte. Une bravoure calme, une belle humeur sans exubérance, une aptitude réelle à discerner et à décrire les beautés de la nature et de l'art, une passion pour l'histoire naturelle qui sous le marin laisse percer le conchyologiste : voilà les traits de caractère sensibles à chaque page de ce *Journal* et bien dignes d'en faire une attachante lecture.

Les curieux d'histoire anecdotique ne manqueront pas de relever, dans ces notes si précises, plus d'un détail ignoré ou peu connu sur les guerres maritimes auxquelles Emile Eudel prit part et le récit de la guerre de Crimée bénéficiera de la faveur qui s'attache aux choses de la Russie. Nous suivrons plus volontiers encore l'écrivain et l'homme (c'est tout un) dans ses promenades à Pompéia, à Naples, au tombeau de Virgile. Il y avait un observateur et un artiste dans l'aspirant d'alors, dans le futur fonctionnaire colonial.

Digitized by Google

Au cours d'une excellente préface, M. Jules Troubat, un des secrétaires de Sainte-Beuve, a rendu pleine justice au brave et modeste serviteur de la patrie, au Breton de tête et de cœur que fut Emile Eudel, et il n'a eu garde de passer sous silence ce goût, ce flair du collectionneur que l'auteur du *Journal* eut en commun avec son frère Paul.

M. Paul Eudel, l'éditeur de ce *Journal*, nous permettra d'ajouter qu'en honorant la mémoire de son frère, il a une fois de plus bien mérité des lettres françaises.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

LE POÈME DE SAINT ANTOINE DE PADOUE, par Maria Dumarais. — Ligugé (Vienne), imprimerie Saint-Martin, 1897. Prix : 1f,75.

Consacrer plus de trois mille vers, tout un volume à l'exaltation d'un saint, c'est une grande preuve de piété, et par ce temps où la science essaie de couper les ailes à l'idéal chrétien, c'est un acte de courage. Pour ces seules raisons, Mlle Maria Dumarais, une vendéenne, l'auteur du *Poème de saint Antoine de Padoue*, mériterait d'être félicitée; elle a droit à d'autres éloges.

Son livre renferme, en cinquante-cinq chapitres, un récit très circonstancié de la vie apostolique, des voyages et des miracles du glorieux disciple de saint François d'Assise, de l'éloquent et séraphique thaumaturge, que la France peut disputer à l'Italie, puisqu'il s'appelait Fernand de Bouillon, de la famille du conquérant de Jérusalem, et laissa des traces de son passage dans plusieurs villes françaises. C'est dans un château du Limousin que la tradition religieuse veut que l'Enfant-Jésus se soit reposé entre les bras de saint Antoine

Ce miracle immortalisé par Murillo et d'autres grands peintres, est le plus beau des anneaux d'une chaîne qui, jusqu'à la mort du saint, resta ininterrompue. Ce sont des guérisons, des résurrections; c'est une mule, qui, à Bourges, se prosterne devant l'Hostie et confond les adversaires de la présence réelle; c'est un pécheur coupable de voies de fait contre sa mère, qui recouvre le pied qu'il s'était tranché, dans un accès de repentir.

Tous ces prodiges étaient, chez leur auteur, inséparables d'une puissance surnaturelle que Mlle Maria Dumarais dépeint très heureusement :

Il remuait les cœurs de façon merveilleuse,
Ce doux convertisseur des pécheurs égarés,
Et sa ressource était vraiment miraculeuse.
Ses moyens étaient sûrs autant que vénérés,

Digitized by Google

Et parfois l'on trouvait des charmes
— Devant sa parole de feu —
A pleurer : bienfaisantes larmes !
Un peuple qui pleure est à Dieu.

Je n'ai pas besoin de recommander ce dernier vers. Comme son divin Maître, l'illustre moine était l'ami des petits, des humbles.

Sur les êtres charmants au joyeux babillage,
Saint Antoine étendait la main,
Il aimait leur sourire et leur riant visage,
Et de leur voix le gai refrain.
. . . . . .
Sa parole tombait — bienfaisante rosée —
Sur les affligés du chemin,
Sa pitié consolait toujours l'âme brisée
Vers laquelle il tendait la main.

Cette poésie sans artifices, sincère, simple et qui garde un précieux parfum de naïveté, s'accorde très bien avec les merveilles qu'elle décrit. Abandonnant, à de rares intervalles, sa tâche de biographe fidèle, Mlle Maria Dumarais se livre aux effusions de son cœur. Je voudrais citer plus de deux ou trois strophes de son parallèle entre les moines et les oiseaux :

Les moines, les oiseaux sont de modestes frères,
Vivant d'un peu de pain et de graines légères ;
Les premiers ont pour vêtement
Leurs sublimes vertus. Des seconds le plumage
Les garantit toujours des vents et de l'orage,
Ils modulent en paix et fort joyeusement.
Bardes de la nature, échos de ses merveilles,
Les oiseaux n'ont-ils pas des notes sans pareilles ?
Et les moines leur font écho.
Ils chantent dans la nuit, au fond du sombre cloître,
Ou le jour à l'autel alors qu'ils sentent croître
Leur foi qui se ravive à l'heure du *Credo*,
Les moines, les oiseaux habitent la frontière
De ce monde incroyant, mais ils quittent la terre
Soit par leurs aspirations
Ou par leur vol rapide. Ils vivent en famille,
Sous le même feuillage où quelque joli trille
Se mêle à la prière, aux méditations.

Digitized by Google

Ces vers ne caresseront pas l'oreille des Orontes modernes, mais ils iront au cœur de plus d'un Alceste, parce que la foi naïve « y parle toute pure ». Mlle Marie Dumarais n'a point seulement, ni surtout fait œuvre d'écrivain. Son livre est un perpétuel hommage, un encens qui monte vers l'autel du saint que des personnes pieuses, dont le nombre va croissant, regardent comme le dépositaire du pain des pauvres, et l'un des meilleurs patrons de la France chrétienne. Saint Antoine est aussi invoqué — qui l'ignore ? — pour retrouver les objets perdus. Il compte aujourd'hui, parmi ses plus ferventes zélatrices, un poète que toutes ses grandeurs ont séduit.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

LES ANNALES DU THÉATRE ET DE LA MUSIQUE, 22e année, par M. Edmond Stoullig, avec une préface de M. A. Claveau. — Paris, Ollendorff, éditeur, 1897.

Quand une publication artistique en arrive à sa 22e année, elle aurait le droit d'être reconnue d'utilité publique, mais quand elle traite du théâtre, elle n'a pas besoin d'encouragements officiels, elle fait son chemin toute seule, car, progrès ou décadence aidant, l'histoire du théâtre devient l'histoire de la société contemporaine. Possédons-nous donc un Molière en herbe, un Shakspeare en gerbe ? Hélas ! non, tout au plus la menue monnaie de ces génies, mais nous avons des comédiens. Ne vous récriez pas : le comédien est notre maître à tous, et aux auteurs les premiers. C'est justement « l'éducation du comédien » que M. A. Claveau, l'éminent critique du *Soleil*, a prise pour thèse de la préface qui ouvre le volume nouveau, si ingénieusement composé, si excellemment documenté de M. Edmond Stoullig.

S'il appliquait au théâtre un fameux aphorisme culinaire, M. Claveau dirait que l'on peut naître artiste, mais que l'on devient comédien. Il développe cette vérité avec une absolue compétence. Et ce lui est une occasion de réhabiliter la grande école nationale de musique et de déclamation, ce Conservatoire qui partage avec l'Académie le privilège d'ameuter tous les roquets de la presse.

La préface de M. Claveau, très substantielle en ses trente pages, est un des meilleurs morceaux que je connaisse sur l'art dramatique. Les curieux la compareront, en lui donnant l'avantage qui résulte d'une haute et saine raison, au *Paradoxe* célèbre de Diderot, et ne craindront pas de la rapprocher de la scène historique de l'*Impromptu de Versailles* ou des conseils d'Hamlet aux comédiens.

Digitized by Google

Quant au livre de M. Edmond Stoullig, il vaut autant que ses vingt-et-un frères aînés; il fait même plus d'honneur encore à notre distingué confrère, qui l'a signé seul, sans son habituel collaborateur, M. Edouard Noël. C'est la plus diserte et la plus alerte revue critique des grands et petits spectacles, de toutes les pièces jouées en 1896. tout le long de Paris, de l'Opéra à l'Eldorado, de la Comédie-Française à Cluny. Une indulgence éclairée a présidé à la rédaction de ces *Annales*, vrai modèle du genre.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

ABÉCÉDAIRE D'ARCHITECTURE ANCIENNE, par le vicomte de Colleville. — Paris, Bibliothèque de l'Association, 1898.

Bien connu comme historien, publiciste et poète, M. le vicomte de Colleville s'affirme, dans l'*Abécédaire* que nous avons sous les yeux, comme un érudit et un archéologue de sérieuse valeur.

L'avertissement définit le livre « un résumé succinct de nombreux ouvrages et une sorte de lexique des termes d'architecture. »

M. de Colleville nous permettra d'ajouter — puisqu'il s'agit d'architecture — que dans l'agencement des matériaux entassés par ses prédécesseurs, il a fait preuve d'un discernement très artistique.

La « définition des termes d'architecture » sous forme de dictionnaire. est suivie de notes sur l'histoire de l'art architectural des anciens peuples, Indiens, Phéniciens, Babyloniens, Perses, Juifs, Chinois, Mexicains, Egyptiens.

M. de Colleville définit ensuite les divers ordres d'architecture, et ce lui est une occasion de disserter sur l'art grec, l'art étrusque, l'art romain.

Puis il arrive à l'ère celtique dont les plus intéressantes manifestations menhirs, cromlechs, dolmens existent dans notre Bretagne. Nous pouvons regretter que les alignements de Carnac aient une mention un peu brève, et trouver qu'il eût fallu citer le fameux menhir de Locmariaquer, dont le transfert projeté à Paris émeut aujourd'hui le monde savant de la Bretagne.

La matière des monuments (mortier, ciment, pavés, briques, tuiles) les colonnes, les autels, les temples, les thermes, les arcs-de-triomphe, les aqueducs, les maisons, les théâtres et les cirques sont ensuite passés en revue par l'auteur qui a réservé une part importante aux sépultures, tombeaux gallo-romains, catacombes chrétiennes.

Voici enfin, précédés d'une classification des divers styles architecto-

Digitized by Google

niques modernes, de bons chapitres sur l'architecture religieuse, civile et militaire des derniers siècles. Ici, comme ailleurs, on peut reprocher à l'ouvrage de M. le vicomte de Colleville un peu de confusion et un certain défaut de méthode, mais il faut lui savoir gré d'avoir mis à la portée de tous un trésor d'informations.

O. DE GOURCUFF.

*
* *

LA PROPRIÉTÉ PENDANT LE SIÈGE ET LA COMMUNE... par E. Durand Morimbau. — Paris, F. Clerget, éditeur 1898.

Si Proudhon avait vécu jusqu'en 1870-1871, il aurait été effrayé, sans doute, du sinistre commentaire que les événements et les individus voulurent donner alors à son fameux axiome : La propriété, c'est le vol.

Dans Paris assiégé par les Prussiens, possédé par la Commune, les propriétaires passèrent de mauvais quarts d'heure. Le gouvernement du 4 Septembre avait donné de grandes latitudes aux locataires pour les paiements et les congés : l'insurrection du 18 Mars suspendit officiellement toutes les poursuites pour échéances.

Ces choses sont bien loin de nous, mais les attaques du socialisme anarchique contre la propriété prouvent qu'elles pourraient emprunter à un avenir prochain l'actualité la plus sinistre. L'excellent livre de M. Durand Morimbau, déjà connu des spécialistes, sera donc lu avec intérêt par tous ceux que préoccupe la question sociale sous sa forme la plus immédiatement saisissable. Ils y trouveront des actes et même des décrets contre la propriété, que la Commune de 1871 poursuivit d'une haine féroce. Dans les folies d'une démagogie aux abois, le comique le dispute souvent à l'horrible.

A la fin du volume, nourri de faits et d'anecdotes, de M. Durand Morimbau se trouve une savante discussion du projet de loi sur le « Homestead » ou « foyer stable » présenté au Parlement par un député-juriste, M. Léveillé. M. Francis Magnard, l'ancien directeur du *Figaro*, a très clairement résumé les bienfaits qui pourraient résulter du vote de cette loi. « Au moment où la propriété est battue en brèche, attaquée « comme une forme surannée du lien social, cette création de foyers so- « lides sur toute la surface du sol français serait une réponse des plus « heureuses aux tentatives malfaisantes du socialisme agricole. » M. Léveillé est Breton, et nous applaudirions des premiers au vote de sa loi.

O. DE GOURCUFF.

Digitized by Google

*
* *

Le dernier tome publié de la *Nouvelle Revue Rétrospective* (janvier-juin 1897) se maintient comme intérêt à la hauteur des précédents. L'histoire des premières années de ce siècle continue d'être représentée par les saisissants *Mémoires* de J. F. Bourgogne sur la Campagne de Russie (au travers desquels passe une image sinistre de l'Empereur vaincu « à pied et un bâton à la main ») et aussi par une *Relation*, d'une éloquence bien militaire, de la bataille de Waterloo par un témoin et un acteur, le général baron Delort. Au même ordre d'idées politiques moins napoléoniennes pourtant, appartient un récit documentaire du Retour de l'Empereur en mars 1815, tiré des Archives de la guerre.

Remontant dans le passé, nous aimerions à insister sur des *Lettres inédites*, étincelantes d'esprit, de Voltaire, à M. et Mme de Beaumont et sur un *Journal anecdotique*, fourmillant d'anecdotes sur le règne de Louis XV, que dressait le lieutenant général de police Feydeau de Marville et que M. Paul d'Estrées a exhumé de la Bibliothèque Carnavalet.

Nous aurions encore beaucoup à dire sur le précieux recueil que dirige avec tant de discernement M. Paul Cottin ; nous tenons surtout à signaler trois « numéros » qui a des titres différents intéressent la Bretagne.

M. le Dr Corre, qui poursuit avec la plus heureuse persévérance ses investigations dans les Dépôts de la Marine, a tiré des Archives de la mairie de Brest le *Journal* d'un marin, nommé Henry, relatif à l'entrée à Naples, à l'attaque de Cagliari, faits d'armes accomplis par l'escadre de la mer Méditerranée, pendant les années 1792 et 1793.

Un disciple du célèbre malouin Lamennais, Jean Dessoliaire, tailleur à Neuvy-Saint-Sépulcre (Indre) écrit à son « bon et vénérable père » à son « bien-aimé » des épîtres enthousiastes d'une très curieuse phraséologie ; il *lamennise* de tout son pouvoir (c'est son mot) et, soignant le matériel, il envoie à l'auteur des *Paroles d'un Croyant* une douzaine de bouteilles de bon vin blanc du pays. Presque de la même époque (1852) est une lettre datée de Nantes où Michelet proclame son jardin du quartier Barbin « un paradis ».

O. DE GOURCUFF.

*
* *

Je n'ai pas, en temps voulu, souhaité la bienvenue au *Clocher Breton*, C'est un oubli que je répare avec empressement. La *Revue de Bretagne*, en sœur aînée, a suivi avec le plus vif intérêt les progrès de la revue lorientaise et sa marche ascendante vers le succès.

Digitized by Google

Aujourd'hui, le *Clocher Breton* est dans sa troisième année, il s'enorgueillit de patronages illustres, il compte parmi ses collaborateurs nombre des meilleurs écrivains de la Bretagne, anciens et nouveaux.

S'inspirant d'un particularisme que je suis loin de blâmer, le distingué directeur de ce périodique, M. René Saïb proteste contre le projet de transfert à l'Exposition de 1900, du gigantesque menhir de Locmariaquer, le Mené-er-H'rœck, et il associe ses compatriotes à sa protestation. Aux voix autorisées de Le Braz et de Le Goffic, de Durocher et de Parker, de cinquante autres bons bretonnants de Bretagne, je mêle tardivement la mienne. Laissez la rose au rosier, la pierre au sol celtique. Pourquoi, dans l'admiration des badauds de la grande foire, le menhir sacré irait-il faire concurrence à la Tour Eiffel ? O. DE G.

*
* *

La *Revue Nantaise* qui vient de se fonder à Nantes, avec M. Marcel Giraud-Mangin pour directeur littéraire, M. Grandjouan pour directeur artistique, a droit à toutes nos sympathies. Cet élégant périodique illustré qui fait honneur à ses rédacteurs, à ses dessinateurs, à son imprimeur, se propose de consacrer des notices aux membres les plus qualifiés de la colonie nantaise de Paris. M. Ed. Lemé étudiera prochainement l'éminent compositeur Bourgault-Ducoudray, dont la modestie égale le talent.

*
* *

Le concours du célèbre chansonnier Th. Botrel, l'auteur de cette saine *Paimpolaise* partout acclamée et vendue déjà à plus d'un million d'exemplaires, a donné un intérêt breton à la soirée artistique organisée par deux groupes royalistes de Paris pour l'anniversaire du mariage de Monsieur le duc d'Orléans. Au programme figurait un autre poète breton, non des moindres, M. Léon Durocher, avec son *Conte royal* si joliment rimé,

A l'heure où la nuit rassemble ses voiles,
A l'heure où déjà les pâles étoiles
Frissonnent au souffle errant du matin,
Entre les bosquets surgit une fée,
De lueur d'opale et de lys coiffée,
Une fée au doigt de satin.

Puisque nous parlons poésie, il nous sera permis de citer une strophe encore, quatre vers du *poème* dans lequel notre sympathique confrère

Digitized by Google

R. de Fréchencourt, serviteur dévoué d'une noble cause, pousse un vivat en l'honneur de son Roi et de sa Reine.

Montmorency, Dunois, Bayard et du Guesclin,
Pressez-vous aux combats sans peur et sans reproche,
Et si les trois lys d'or semblent à leur déclin,
Rassurons-nous, car Jeanne approche.

On nous dit que la pièce d'où ces beaux vers sont extraits est un début poétique. Il appartenait donc à M. de Fréchencourt de démontrer une fois de plus la vérité de cette maxime : *Les grandes pensées viennent du cœur.*

*
* *

Encore deux manifestations artistiques auxquelles nos compatriotes de l'Ouest (Bretons en tête) ont pris bonne part.

A la *Muse de Montmartre*, un nouveau cénacle de poètes honnêtes qui compte parmi ses organisateurs M. Henry Coutant, le sympathique rédacteur en chef de l'*Ouest artistique*, M. Ch. Bernard, embouchant le clairon du vieil auteur de la *Chanson de Roland*, fait applaudir son beau poème « Les Aigles. »

Au cours de Mlle des Essarts, 108, rue du Bac, des fragments de l'*Oasis* et une scène lyrique, *Béatrice*, viennent d'être chantés avec un très grand succès par Mlle Eléonore Blanc et M. Pecquery. L'auteur des paroles est le poète aux inspirations élevées du *Pays d'Arvor*, M. Adrien de Carné ; celui de la musique, Mlle Célanie Carissan, une nantaise d'un talent très original. O. DE G.

*
* *

LYS FAUCHÉ, par Camille Natal. Mignot, éditeur, Lausanne. Prix : 50 centimes.

L'auteur du *Roman d'une Laide*, de *Cœurs de Femmes*, de *Gerbe d'Œillets*, trois ouvrages couronnés par la *Société de l'Encouragement au bien*, ainsi que de deux monologues, spéciaux pour jeunes femmes et jeunes filles : *Presque Mariée* et *Plume Brisée*, offre au public une brochure : *Lys fauché*.

Sous sa coquette couverture, cette brochure contient, en quelques pages, tout un drame, ayant pour décor les bords de la Méditerranée. De jolies descriptions de la côte d'azur, de son ciel sans nuages, et des fleurs qui croissent en cette région bénie et visitée par les chauds rayons

Digitized by Google

du soleil hivernal, tout cela forme un tout charmant, qui se lit avec autant d'intérêt que de plaisir.

C'est en vers sans prétentions que ce poème est écrit.

***

De la vie a la mort, (Folk-lore de l'Ille-et-Vilaine) par Adolphe Orain.

Le grand éditeur des *Traditions populaires de toutes les nations*, M. Maisonneuve, de Paris, vient de publier le 33e volume de sa curieuse collection.

Ce dernier livre, qui intéresse spécialement les habitants de l'Ille-et-Vilaine, est l'œuvre de notre compatriote M. Orain.

Ce sont les usages et les coutumes de nos campagnes depuis la naissance jusqu'à la mort : le baptême, les nourrices, les relevailles, l'enfance, les maladies, les jeux, les rondes, la jeunesse, les amours, les conscrits, les fiançailles, le mariage, la vie commune, les croyances, les superstitions, les sorts, les propos villageois, les grivoiseries du foyer, les pronostics de la mort, la mort et les revenants.

Le Folk-lore de l'Ille-et-Vilaine comprendra deux volumes de 300 pages chacun. Le premier, en vente présentement, va jusqu'aux croyances et superstitions. Le second aura trait principalement à *la légende de la Mort*.

Nous nous contenterons aujourd'hui d'annoncer cet ouvrage, appelé à un grand succès ; nous en rendrons compte plus tard. P. R.

***

Au moment de mettre sous presse, nous tenons à enregistrer le grand succès de la dernière soirée artistique organisée le 20 novembre, dans la salle de la Société d'Horticulture, par M. Léon Séché, l'infatigable président de l'Association Bretonne Angevine. Assistance nombreuse et choisie, programme très brillant.

Aux attractions toutes parisiennes des artistes de la Comédie Française et de l'Opéra Comique : Coquelin et Delaquerrière, Mmes Martini Lise d'Ajac, Bl. Kaurianne, est venue s'ajouter la saveur locale des poésies du terroir de Paul Pionis et d'Olivier de Gourcuff, dites par Mme Lherbay, de l'Odéon.

Le Gérant : R. Lafolye.

Vannes. — Imp. Lafolye, 2, place des Lices.

Digitized by Google

LES GRANDES SEIGNEURIES
DE HAUTE-BRETAGNE

Comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine.

(SUITE[1]).

TOURIE (VICOMTÉ).

C'est une très ancienne paroisse que celle de Tourie[2] puisqu'il en est fait mention dès l'an 845[3], mais l'on sait peu de chose de sa seigneurie.

Connue de tout temps sous le nom de vicomté de Tourie, cette seigneurie faisait à l'origine partie de la châtellenie de Rougé ; elle relevait toutefois de la baronnie de Vitré et ressortissait à la châtellenie de Marcillé-Robert membre de cette baronnie[4].

On ne connaît point d'autres seigneurs de Tourie que les barons de Châteaubriant devenus à la fin du XVe siècle héritiers des barons de Derval depuis longtemps déjà propriétaires de la châtellenie de Rougé.

La vicomté de Tourie était une haute justice annexée au XVIIe siècle à la juridiction ordinaire de la baronnie de Châteaubriant et exercée dans la ville de ce nom. Cette seigneurie comprenait la paroisse entière de Tourie et s'étendait, en outre, dans cinq autres paroisses : Coësmes, Fercé, Noyal-sur-Bruz, Soulvache et Villepot[5].

[1] Voir la livraison de Septembre 1897.
[2] Commune du canton de Retiers, arrondis. de Vitré.
[3] *Cartulaire de Redon*, 32.
[4] *Archiv. d'Ille-et-Vilaine*, C, 1819.
[5] *Arch. d'Ille-et-Vilaine*, C, 1818.

Digitized by Google

Le vicomte de Tourie était seigneur supérieur de l'église de cette paroisse ; il y jouissait des prééminences et y présentait un petit bénéfice de trois messes par semaine, appelé la chapellenie du Guesclin[1].

En 1626, en effet, le duc de Montmorency, baron de Châteaubriant et vicomte de Tourie, autorisa son chapelain Julien Coustard à dire ces messes en l'église de Tourie « durant la reconstruction de la chapelle sise au chasteau de la Motte-du-Guesclin en Tourie, détruite ainsi que ce chasteau par les dernières guerres[2]. » Une note ajoute que ces messes se dirent d'abord, après la ruine de cette chapelle, dans celle du château de Derval[3].

Tout cela fait remonter aux guerres de la Ligue la destruction du château de la Motte et de ses dépendances. Maintenant pourquoi ce château et cette chapellenie portaient-ils le nom de du Guesclin ? Nous ne saurions le dire, mais il est certain que ni le château ni la chapelle ne furent reconstruits.

Actuellement sur le territoire de Tourie on voit encore le village de la Motte et l'ancien manoir de la Salle ; peut-être à l'origine l'une de ces maisons se trouvait-elle le chef-lieu de la vicomté ? Mais quand vint la Révolution le domaine de la vicomté de Tourie consistait surtout en la terre du Boisguy qui fut confisquée sur le prince de Condé, dernier baron de Châteaubriant, et vendue nationalement le 7 septembre 1796[4].

TRANS (Baronnie)

La seigneurie de Trans dans la paroisse de ce nom[5] semble être un démembrement de la baronnie de Combour fait à titre de juveignerie ou partage de cadet. En effet, le seigneur de Trans devait encore au XVIIe siècle au baron de Combour une rente annuelle

[1] *Archives d'Ille-et-Vilaine*,, 9 G, 83.
[2] *Reg. des insinuations ecclés. de l'évêché de Nantes.*
[3] *Ibidem.*
[4] *Arch. d'Ille-et-Vilaine*, 9 P, 33.
[5] Trans, commune du canton de Pleine-Fougères, arrondiss. de Saint-Malo.

Digitized by Google

de dix sous payable le jour de l'Assomption en la main du sergent de Combour à Pleine-Fougères, et de plus le sire de Combour était seigneur supérieur de l'église de Trans[1].

Toujours est-il qu'au XIVe siècle cette seigneurie de Trans, avec son château de Villeaudon, appartenait aux Chantegrue. Vers 1383 décéda Bertrand de Chantegrue, « seigneur de Traan, » laissant ses fiefs de Trans et son hébergement de Villeaudon à Jeanne de Chantegrue femme de Guillaume Ier du Boisbaudry, seigneur dudit lieu[2]. Cette dame mourut elle-même le vendredi avant la Pentecôte en 1415, et son fils aîné Guillaume du Boisbaudry devint alors maître de la seigneurie de Trans dont il fournit le minu au duc de Bretagne le 2 juin 1416[3].

La famille du Boisbaudry devait pendant plusieurs siècles conserver la baronnie de Trans.

Guillaume II du Boisbaudry avait épousé en 1383 Marie du Tiercent, dont il eut Guillaume III du Boisbaudry, seigneur de Trans après lui, marié en 1417 à Agnès de Cheveigné fille du seigneur de Champclin et décédé le 14 décembre 1464[4].

Jean du Boisbaudry, fils aîné du précédent, épousa en 1440 Bonne de Romilley fille du seigneur de la Chesnelaye, mais mourut avant son père, laissant un fils mineur nommé Pierre. Sa veuve se remaria à Arthur de Vendel.

Ce Pierre du Boisbaudry, placé sous la tutelle d'Olivier de Tréal, seigneur de l'Adventure, hérita de son grand-père, devint seigneur de Trans et rendit aveu au duc pour cette terre le 25 mai 1465[5] ; il n'était alors âgé que dix ans, mais était déjà fiancé depuis un an avec la fille de son tuteur, Marguerite de Tréal, qu'il épousa quand il fut d'âge convenable. Il mourut encore jeune le dimanche de la Passion 1492, laissant ses seigneuries à son fils François qui en fournit le minu l'anné suivante[6].

[1] De la Borderie, *la baronnie de Combour* (*Bull. de la Société arch. d'Ille-et-Vilaine*, II, 191).
[2] *Archiv. de la Loire-Inférieure*, V° Trans.
[3] *Ibidem*.
[4] *Archives d'Ille-et-Vilaine*, E, 628.
[5] *Archives de la Loire-Inférieure*, V° Trans.
[6] *Ibidem*.

Digitized by Google

François du Boisbaudry, seigneur de Trans, s'unit en juillet 1505 à Isabeau de Sévigné, fille du seigneur de Montmoron ; il fit son testament le 28 janvier 1521 et mourut peu de temps après, car deux ans plus tard sa veuve rendit aveu pour la seigneurie de Trans, au nom de son fils Christophe encore mineur[1] : celui-ci avait pour curateur en 1528 son oncle François du Boisbaudry, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem[2].

Christophe du Boisbaudry, sire de Trans, épousa en octobre 1540 Olive Brunel, fille du seigneur du Breil en Gévezé. En 1576, M. de Bouillé, lieutenant-général du roi en Bretagne, rendit témoignage des services rendus à S. M. par Christophe du Boisbaudry et Pierre du Boisbaudry son fils aîné. Quatre ans après le seigneur de Trans fit son testament le 22 octobre 1580[3].

Pierre du Boisbaudry succéda à son père en qualité de seigneur de Trans ; il avait épousé, dès le mois de juillet 1580, Renée Le Vayer, dame de Launay-Trozel ; devenu veuf il se remaria en octobre 1587 à Hélène Bruslon, fille du seigneur de la Musse[4]. Créé par Henri III capitaine de deux cents hommes d'armes, Pierre du Boisbaudry devint ensuite chevalier de l'Ordre du roi, fit hommage à S. M. pour la terre de Trans le 22 mai 1598, lui rendit aveu en 1601 et mourut vers 1610[5].

Claude du Boisbaudry, sire de Trans, fruit du premier mariage du seigneur précédent, s'unit en février 1608 à Catherine du Gouray, fille du seigneur de la Coste. Il en eut Olivier du Boisbaudry, qui lui succéda et rendit après sa mort, le 11 août 1633, aveu au roi pour la seigneurie de Trans[6].

Cet Olivier du Boisbaubry épousa 1° dans la chapelle de la Chesnelaye en Trans, le 1er février 1643, Juliette de Romilley et 2° à Saint-Germain de Rennes, le 19 novembre 1647, Denise de la Porte fille du seigneur d'Artois. Il mourut à Noël 1659 et sa veuve fut

[1] *Archives d'Ille-et-Vil.*, E. 628.
[2] *Archives de la Loire-Inférieure.* B, 1011.
[3] *Archives d'Ille-et-Vilaine*, E, 628.
[4] *Ibidem*
[5] *Archives de la Loire-Inférieure*, B, 1015.
[6] *Ibidem*, V° Trans.

Digitized by Google

inhumée à Bonne-Nouvelle de Rennes le 18 février 1671. Deux garçons issus du second lit succédèrent, l'un après l'autre, à Olivier du Boisbaudry : l'aîné, Jean-Baptiste du Boisbaudry, seigneur de Trans, s'unit en août 1670 à Marguerite de Poix, fille du seigneur de Fouesnel et mourut sans postérité ; il fut inhumé le 23 mai 1672, dans son enfeu au chœur de l'église de Trans, et sa veuve se remaria à Jacques des Vaux, comte de Levaré[1] — le cadet, François du Boisbaudry, seigneur de Trans après son frère, se maria à Renée Le Pape et décéda à Rennes le 7 août 1677 ; son corps fut inhumé le surlendemain dans le chanceau de l'église de Trans ; sa veuve ne mourut qu'à 78 ans, le 7 février 1730, en son hôtel à Rennes et fut enterrée le 9 en l'église de Bonne-Nouvelle[2].

Marc-Antoine du Boisbaudry, fils posthume du dernier seigneur de Trans, naquit à Rennes le 19 septembre 1677 et épousa en la chapelle du Gage en Pleugueneuc, le 17 novembre 1697, Jeanne-Marie de Saint-Gilles ; il fit hommage au roi pour la seigneurie de Trans en 1731 et mourut le 15 décembre 1745 ; sa veuve le suivit au tombeau le 22 mars 1757, âgée de 73 ans[3].

Le seigneur de Trans laissait cette terre à sa fille Marie-Arthuze du Boisbaudry femme de Pierre-François de Visdelou, seigneur de la Villethéart : ceux-ci en rendirent aveu au roi le 24 mai 1746[4].

Ce seigneur et sa femme étaient morts en 1765 et le 10 août de cette année-là leurs enfants François de Visdelou, comte de la Villethéart, et ses sœurs Jeanne et Nathalie de Visdelou vendirent la terre et baronnie de Trans ; l'acquéreur fut, moyennant 145,000 livres Julien de la Motte, seigneur de Beaumanoir, marié au Cap en 1749 à Marie Bouleau[5] ; celui-ci fit hommage au roi le 10 mars 1785[6].

Le nouveau seigneur de Trans mourut à Dinan le 20 juin 1787, laissant plusieurs enfants, entre autres Pierre-Martial de la Motte, qualifié marquis de Montmuran, et Joséphine de la Motte mariée en

[1] *Archives d'Ille-et-Vilaine*, E, 628.
[2] *Reg. des Sépult. de Rennes et de Trans.*
[3] *Archives de la Loire-Inférieure*, B, 161 et 378.
[4] *Ibidem*, V° Trans.
[5] *Archives d'Ille-et-Vilaine*, E. 633.
[6] *Archives de la Loire-Inférieure*, B. 1004.

Digitized by Google

1772, dans la chapelle du château du Trans, à Jacques Artur, seigneur de la Villarmois en Trans.

Le marquis de Montmuran épousa à Saint-Etienne de Rennes, le 15 avril 1788, Jeanne-Charlotte de Guibert, veuve du marquis de Lanjamet[1]. Il fut le dernier à posséder la baronnie de Trans qui fut confisquée pendant son émigration ; il mourut sans postérité en 1823.

La terre et le château de Trans furent vendus par la Nation en 1796, mais un membre de la famille Artur de la Villarmois put les racheter[2].

Qualifiée de baronnie d'ancienneté[3] la seigneurie de Trans devait probablement ce titre à l'importante baronnie de Combour dont elle était un démembrement. Quant au titre de marquis de Trans que prenaient parfois les derniers possesseurs de cette seigneurie, il n'appartenait en réalité qu'à la terre de la Chesnelaye unie à celle de Trans en 1680.

La seigneurie de Trans ne se composait à l'origine que du manoir de Villeaudon — appelé depuis château de Trans — de son étang avec un moulin et de quelques fiefs relevant du duc de Bretagne[4].

Mais un siècle plus tard le seigneur de Trans possédait en cette paroisse trois manoirs : Villeaudon, Vertbois[5] et l'Abbaye-sous-Trans, avec un plus grand nombre de fiefs[6].

Vers 1630 Olivier du Boisbaudry acheta et unit à sa terre de Trans la seigneurie du Chastellier-en-Trans, consistant en sept fiefs avec haute-justice, que lui vendit Renée Garel, femme de Joachim du Fournet[7].

Le même seigneur du Trans acquit en 1645 de Pierre de Gondy, duc de Retz, les terre et seigneurie de la Chesnelaye en Trans[8].

[1] *Reg. des mar. de Rennes.*
[2] *Archives d'Ille-et-Vilaine*, 1, Q. 54.
[3] Potier de Courcy, *Nobil. de Bret.* III, 171 et 457.
[4] Déclaration de Trans en 1383.
[5] On montre encore l'emplacement de ce manoir dans le parc actuel du château de Trans.
[6] Déclaration de Trans en 1501.
[7] *Archives de la Loire-Inférieure*, V° Trans.
[8] *Archives Nationales*, P. 1709.

Digitized by Google

Par lettres patentes datées du mois de décembre 1680[1], Louis XIV unit, en faveur de Renée Le Pape veuve de François du Boisbaudry, seigneur de Trans, et tutrice de ses enfants, tous ses fiefs situés dans les paroisses de Trans, Vignoc, Cuguen, Langan, La Boussac et Sougeal en une seule juridiction avec haute-justice, sous le nom de seigneurie de Trans, le tout relevant directement du roi en ses sénéchaussées de Rennes et de Hédé[2].

C'est la baronnie de Trans ainsi constituée que nous allons maintenant faire connaître en détail.

La juridiction de cette seigneurie s'exerçait au bourg même de Trans et s'étendait sur toute la paroisse de ce nom ; elle ne comprenait pas moins d'une cinquantaine de fiefs, tant en Trans qu'en Pleine-Fougères, Bazouges-la-Pérouse, La Fontenelle, Vieuxviel, Sougeal, Cuguen, La Boussac, Vignoc et Langan. De ces fiefs le plus grand nombre relevait directement du roi sous Rennes et Hédé ; les autres étaient tenus des baronnies de Fougères et de Combour et du comté de Landal.

Le jour Saint-Denis le sire de Trans devait aux gens du roi « 12 sols mon. payables au pied de la croix du cimetière de Trans. » Il était également redevable au baron de Combour de « 3 sols 4 deniers de rente de garde » et des 10 sols de rente commune que nous avons signalée plus haut.

Les fourches patibulaires de la seigneurie de Trans se composaient en 1633 de trois piliers élevés sur le grand chemin de Trans à Bazouges, au commun de la Croix de Montmouët[3] ; un pilori avec ceps et collier se dressait au bourg de Trans.

Le baron de Trans avait droit de faire ses vassaux nouvellement mariés fournir deux courses de quintaine aux féries de Pâques et de la Pentecôte[4].

Quant aux femmes récemment épousées, elles devaient « incon-

[1] Enregistrées au parlement de Bretagne le 25 novembre 1681 et à la Chambre des Comptes de Nantes le 3 février 1683.

[2] *Archives d'Ille-et-Vilaine*, E. 628.

[3] *Archives de la Loire-Inférieure*, V° Trans.

[4] Déclaration de Trans en 1633.

Digitized by Google

tinent après leurs épousailles se présenter à la sortie de l'église, hors du cimetière de Trans, et y chanter chanson à danser[1]. »

Un tenancier du fief du Val en Trans, possédant une maison au village de Montviel, devait à son seigneur le premier jour de chaque année « une paire de couteaux dorés, du prix de 10 sols, présentés au château de Trans sous peine de 64 sols d'amende[2]. »

Par lettres patentes de 1643 et 1648, enregistrées au parlement de Bretagne en 1645 et 1648, le roi avait concédé à Olivier du Boisbaudry, seigneur de Trans, le droit de bâtir des halles au bourg de Trans et d'y tenir un marché tous les lundis et quatre foires par an les 2 mai, 29 juin, 1er août et 28 octobre[3].

D'autres lettres patentes données par le duc de Bretagne Pierre II en 1451 accordèrent au seigneur de Trans le privilège de chasser dans la forêt de Villecartier, voisine de Trans mais faisant partie du domaine ducal[4].

Si le baron de Combour était seigneur supérieur de l'église de Trans, le sire de Trans en était le fondateur : en 1765 ce dernier avait dans le chœur de ce temple, du côté de l'évangile, un grand banc fermé accompagné d'un enfeu, présentant les armes du Boisbaudry : *d'or à deux fasces de sable, la première chargée de 3, la seconde de 2 besants d'argent.* Le même écusson était plusieurs fois répété tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'église, peint dans les verrières et sculpté aux parois des murailles[5].

Aux siècles derniers le presbytère de Trans relevait de la seigneurie de ce nom « à debvoir de foy, hommage, rachapt et 5 deniers de rente ; » de plus aux quatre fêtes solennelles, chaque année, le recteur de Trans devait fournir « auxdits seigneur et dame de Trans, et à leurs enfants et domestiques, les deniers d'offrande » qu'ils avaient coutume de présenter au grand autel de l'église paroissiale[6].

[1] *Archiv. Nationales*, P 1712.
[2] *Revue hist. de l'Ouest*, Mémoires, III, 39.
[3] *Arch. du Parl. de Bret.* 20e reg. 48.
[4] *Archiv. d'Ille-et-Vilaine*, B, 949.
[5] Prise de possession de Trans en 1765.
[6] Déclaration de Trans en 1678.

Digitized by Google

Nous ne parlons point ici des droits féodaux particuliers à la seigneurie de la Chesnelaye unie à celle de Trans, parce que nous les avons précédemment décrits.

Le domaine proche de la baronnie de Trans se composait des terres de Trans et de la Chesnelaye ; ayant déjà fait connaître celle-ci, il nous reste à parler de la première comprenant ce qui suit :

Le château de Trans — anciennement Villeaudon — « avec ses pavillons et escalier de pierre, chapelle dédiée à sainte Anne et fondée de trois messes par semaine[1], colombier, cours et jardins, grande esplanade allant jusqu'à l'étang, bois de décoration et rabine de quatre rangs de chesnes conduisant au bois de Roche-Creuse : » — les halles de Trans, l'auditoire et sa prison joignant le cimetière — l'ancien manoir de l'Abbaye-sous-Trans avec sa chapelle et son colombier — l'ancien manoir du Vertbois — les métairies de la Porte de Trans, du Poirier, de la Planche, la Fontaine, la Rouaudaye, la Saudraye et la Métairie-Neuve, toutes en Trans, de Villecunan en Pleine-Fougères et de la Quérantonnaye, en Sougeal — les bois de Trans — les étangs du château de Trans, de Vaulée, et de la Forêt — les moulins de Vaulée, de Sous-les-Hayes et de la Forêt[2] — les prés et marais de Sougeal, etc.[3].

Aujourd'hui le château de Trans, édifice reconstruit en 1770 mais augmenté depuis de plusieurs pavillons et tourelles, occupe le centre d'un beau et vaste parc ; c'est la propriété et la demeure d'un descendant des anciens seigneurs du lieu, M. Artur, comte de la Villarmois.

TREGUIL (VICOMTÉ).

Parmi les nombreux manoirs de la paroisse d'Iffendic[4] se trouvait celui de Tréguil appartenant en 1427 à Jean Marquer et en 1513 à

[1] Cette chapelle bâtie et dotée par Claude du Boisbaudry fut bénite en 1611.

[2] L'étang et le moulin de la Forêt, sis dans les bois de Villecartier, étaient afféagés moyennant 220 l. que le sire de Trans payait chaque année à la baronnie de Fougères.

[3] *Archiv. d'Ille-et-Vilaine*, E, 628.

[4] Commune du canton et de l'arrondissement de Montfort.

Digitized by Google

Eustache Marquer, fils de Joachim[1]. Cet Eustache Marquer épousa Anne du Rocher, dame de la Gailleule près Rennes, décédée vers 1520[2]. Il en eut un fils nommé comme lui Eustache Marquer qui s'unit le 19 février 1541 à Jacqueline de Mathan, fille du seigneur de Coulonges[3].

L'année même de son mariage Eustache Marquer, seigneur de Tréguil et de la Gailleule, parut à la montre militaire « bien monté et armé en habillement d'homme d'armes, accompagné d'un coustilleux bien armé et bien monté et d'un page portant lance ; il déclara tenir en fiefs nobles 520 l. de rente[4]. »

La fille aînée de ce seigneur, Louise Marquer, hérita à la mort de son père, des seigneuries de Tréguil et de la Gailleule qu'elle apporta à son mari René de Bourgneuf, seigneur de Cucé et premier président au parlement de Bretagne, décédé en 1587. Louise Marquer lui survécut et vivait encore en 1609[5].

Leur fille Renée de Bourgneuf contracta alliance en 1603 avec André Barrin, seigneur du Boisgeffroy, et reçut en dot la terre et seigneurie de Tréguil. Cet André Barrin, conseiller au parlement de Bretagne, devint en 1644 marquis du Boisgeffroy et vicomte de Tréguil et décéda le 10 juillet 1649. Jean Barrin, son fils aîné, eut alors le Boisgeffroy et André Barrin son fils puîné eut Tréguil. Mais ce dernier ne conserva pas la nouvelle vicomté qui passa, probablement par acquêt, aux mains de la famille Becdelièvre de la Busnelaye.

Tréguil appartenait, en effet, en 1666 à Guy du Pont d'Echuilly et à Françoise Becdelièvre sa femme, — et en 1682 à Jean-Baptiste Becdelièvre, seigneur de la Busnelaye et premier président à la Chambre des Comptes de Bretagne, neveu de la précédente dame et époux de Renée de Sesmaisons[6].

[1] Des Sallès, *Anciennes réformations de la noblesse de l'évêché de Saint-Malo*, 42 et 280.

[2] *Archiv. de la Loire-Inférieure*, V° Saint-Grégoire.

[3] Du Paz, *Hist. généalog. de plusieurs maisons de Bretagne*, 297.

[4] *Ms. de Missirien* (Biblioth. de Rennes).

[5] *Archiv. d'Ille-et-Vilaine*, E, 34.

[6] Déclaration du comté de Montfort.

Digitized by Google

Ce furent ces derniers seigneur et dame de la Busnelaye qui par contrat passé en mai 1699, vendirent la vicomté de Tréguil à Joseph Huchet et Catherine Crosnier, seigneur et dame de Cintré[1].

Le nouveau vicomte de Tréguil perdit sa femme au mois de novembre 1709. Elle lui avait donné plusieurs enfants dont l'aîné Louis-Marie Huchet, né en 1699, devint plus tard seigneur de Cintré et de Tréguil. Ce fut lui qui épousa le 19 juin 1734, à Erdeven, Françoise-Pélagie de Talhouët, fille du seigneur de Keravéon[2].

Qualifié marquis de Tréguil et comte de Cintré, Louis-Marie Huchet mourut à Rennes le 14 décembre 1752, pendant la tenue des Etats de Bretagne, et fut inhumé le surlendemain dans l'église des Cordeliers de Rennes[3] ; sa veuve décéda à Auray, chez les Dames Cordelières, le 15 décembre 1761[4].

Georges-Louis Huchet, qualifié marquis de Cintré et vicomte de Tréguil, fils des précédents, épousa en 1763 Julie-Françoise de Grimaudet, dame de Gazon, dont il eut sept enfants ; il fut le dernier seigneur de Tréguil, émigra au moment de la Révolution et ne mourut qu'en 1822[5].

A l'origine la seigneurie de Tréguil relevait du comté de Mont fort et n'était qu'une moyenne justice. Le 25 mars 1642 André Barrin, seigneur de Tréguil, acheta 8,000 l. d'Henry duc de la Trémoille et comte de Montfort, les bailliages en haute justice d'Alansac et de la Bouyère en Iffendic, distraits du comté de Monfort[6].

Par lettres patentes datées du mois de janvier 1644 et enregistrées au Parlement de Bretagne le 20 juin suivant, Louis XIV unit, en faveur d'André Barrin, ces fiefs d'Alansac et de la Bouyère à la seigneurie de Tréguil s'étendant déjà en sept paroisses : Iffendic, Monterfil, Saint-Jean de Montfort, Coulon, Saint-Maugand, Pleumeleuc et Saint-Gonlay. Par ces mêmes lettres le roi érigea le tout en une seule seigneurie avec haute-justice sous le titre de vicomté de Tréguil[7].

[1] *Arch. de la Loire-Inférieure*, V° Iffendic.
[2] *Arch. du Morbihan*, E. supl. 136.
[3] *Reg. des sépultures de la paroisse Saint-Etienne de Rennes.*
[4] *Généal. de la maison de Talhouët*, 386.
[5] *Généal. de la famille Huchet.*
[6] Abbé Oresve, *Hist. de Montfort* 210.
[7] *Archives du parl. de Bret.* 19e reg. 427.

Digitized by Google

C'est en l'auditoire de Montfort que s'exerçait tous les vendredis la haute juridiction de Tréguil ; ses fourches patibulaires consistaient en quatre piliers[1].

Le vicomte de Tréguil avait dans l'église d'Iffendic une chapelle prohibitive avec banc, lisière, enfeu et armoiries, à cause de sa terre du Breil ; il jouissait de plus d'un banc dans l'église Saint-Jean de Montfort en raison de ses fiefs d'Alansac et de la Bouyère.

Mais à cause de ces mêmes fiefs le seigneur de Tréguil devait au comte de Montfort « à l'issue des premières vespres de la feste sainct Jean-Baptiste par chacun an, à la passée et entrée du cimetière de Saint-Jean de Montfort, un chapeau de fleurs de cherfeil (*chèvre-feuille*) sauvage à peine de saisie desdits fiefs[2]. »

Voici quel était le domaine proche de la vicomté de Tréguil :

« Le manoir et maison seigneuriale de Tréguil avec ses pavillons, chapelle, colombier, galeries, cours, pourpris, rabines, avenues, bois fustayes et bois taillis » - les métairies nobles de la Porte de Tréguil, du Breil-Nouvel, de la Touchère et de la Poulanière — un étang et son moulin, etc[3].

Le vicomte de Tréguil possédait également en Iffendic les deux terres seigneuriales du Breil et de la Roche-Trébulan ; quoique celles-ci ne semblent pas avoir été régulièrement unies à la vicomté, elle formaient cependant avec elle un ensemble considérable qu'on estimait en 1734 valoir 9000 l. de vente[4].

Vendu nationalement en 1796 et racheté alors par la famille Huchet de Cintré, le château de Tréguil est aujourd'hui la propriété et la belle résidence de M. le baron d'Antin, dont la femme née Huchet de Cintré descend des derniers vicomtes de Tréguil.

L'abbé Guillotin de Corson.
Chan. hon.

[1] Déclaration de Tréguil en 1711.
[2] Déclaration de Montfort en 1679.
[3] Déclaration de Tréguil en 1682 et 1711.
[4] *Archives d'Ille-et-Villaine* C. 2,157.

Digitized by Google

LUC-OLIVIER MERSON

DEPUIS SON ENTRÉE A L'INSTITUT

Au moment où les journaux entretiennent leurs lecteurs des futurs nouveaux billets de banque de cent et de mille francs, composés le premier par Luc-Olivier Merson et le second par Flameng, il m'a paru intéressant de compléter l'étude que, dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, j'ai consacrée, en juin 1892, à celui de ces deux artistes qui par son père appartient à Nantes et à la Bretagne : *Luc-Olivier Merson*. Mais je veux éviter avec soin de répéter ce que j'ai déjà dit dans mon précédent article, dont celui-ci n'est que le complément, et, en attendant le jour où je publierai dans une seule et même étude les documents que j'ai donnés dans mon travail de 1892 et ceux que j'apporte aujourd'hui, étude qui par son unité, son équilibre et sa cohésion acquerra du nerf et de l'ampleur ; je veux, après avoir parlé des œuvres que Luc-Olivier Merson a composées avant son entrée à l'Institut, parler de celles qu'il a exécutées depuis, et montrer qu'il a justifié la parole dont Bouguereau en 1892 saluait son triomphe, lui disant : « Vous prenez place à l'Institut assez jeune (il avait alors 46 ans) pour que le passé n'exclut pas l'avenir et j'ai la certitude que vous nous donnerez encore de grandes et belles œuvres, auxquelles nous applaudirons, comme nous avons applaudi à celles qui vous ont valu cette suprême distinction. »

∴

J'en étais resté au Salon de l'année 1892 qui vit Luc-Olivier Merson entrer à l'Institut ; il avait exposé à ce Salon l'*Homme et la Fortune* acquis depuis par M. Descamps-Scrive, de Lille, et l'*Annonciation* tirée des Evangiles apocryphes. « La Vierge, disais-je, est venu

Digitized by Google

puiser de l'eau dans un site rocheux. Un ange la salue de loin, agenouillé. » Ila de puis donné une suite à ce tableau de l'*Annonciation* dans une petite toile naguère exposée au cercle Volney et aujourd'hui passée en Amérique, à Atlanta (Georgie). Ici la Vierge est au seuil de son logis, le petit Jésus dans ses bras, passent à une courte distance des laboureurs, qui, à l'instar de l'Ange de l'*Annonciation*, salue le divin groupe.

J'ai dit que le tableau de l'*Annonciation* représentait la Vierge dans un site rocheux, cela me remet en mémoire un petit tableau exposé au cercle Volney en même temps que le précédent : *Je vous salue Marie*, et ayant pour titre : *l'Ermite ;* petite figure dans un grand paysage de rochers ; site pris à Saint-Marc près de Saint-Nazaire (Loire-Inférieure). Cette petite toile, représentant *l'Ermite* raccommodant des filets, a été acquise par le Musée de Nîmes.

Mais, avant de passer aux ouvrages de grandes dimensions signalons de suite aux bibliophiles deux livres illustrés par Luc Olivier Merson depuis 1892 : le *Paroissien de Jeanne d'Arc* édité par Mame et le *Saint Julien l'Hospitalier* de Flaubert dont l'édition entière, sur le seul nom de l'illustrateur fut, au dire de l'éditeur Féroud, enlevée avant qu'un seul volume ait été mis en vente.

Notre artiste vient de commencer l'illustration des *Trophées* de José Maria de Hérédia. Cette illustration est d'ordre exceptionnel, unique presque ; un riche bibliophile du département du Nord en fait seul les frais. Le premier dessin est terminé et l'ouvrage entier sera achevé en 1900.

Il a composé, dans un autre genre, trois sujets en camaïeu pour décorer une cheminée monumentale de l'hôtel G..., travail exquis d'invention, de grâce et de rendu ; une suite de petits vitraux d'appartements tirés de l'histoire de *Gargantua*, et les deux beaux anges en mosaïque de la coupole de la crypte du monument du célèbre Pasteur à l'Institut de la rue Dutot, travail que M. André Pératé a loué dans l'*Art ancien et moderne*. (Livraison d'avril 1897) admirant dans cette œuvre « l'allure, l'expression, la draperie des anges et le charme exquis de son léger décor » qu'il juge inimitables.

Le nom de Pasteur vient de tomber de ma plume, et cela me fait souvenir d'une erreur que j'ai commise dans mon article de 1892,

Digitized by Google

où je disais que la première ébauche du *saint François d'Assise prêchant aux poissons*, appartenant au Musée de Nantes, se trouvait chez M. Pasteur.

Ce M. Pasteur, qui n'a rien de commun avec le célèbre antirabique et qui habite à Paris, rue Saint-Didier, 56, possède non point une *ébauche*, mais un *tableau* première manière, du *saint François d'Assise prêchant aux poissons*, dont celui de Nantes n'est qu'une répétition avec quelques variantes et plus de chaleur dans l'effet.

Puisque j'en suis à réparer une erreur autant en réparer de suite plusieurs, j'ai dit dans le même article que la *Vision* du Salon de 1873 avait été achetée par le Musée de Lille. Ce n'est pas tout à fait exact, ce tableau fut, en effet, acheté par l'Etat pour le Musée de Lille. J'ai parlé aussi d'un camarade de Luc-Olivier à la *Villa Médicis*, Soldé graveur en médaille, c'est Soldi qu'il faut lire. Enfin dans le premier vers du second tercet d'un sonnet de Frédéric Blin, on lit *son* au lieu de *ton*, ce qui rend le vers incompréhensible ; comme on lit dans un autre endroit : « Le temps que Luc-Olivier passa à Rome *par* une des plus brillantes périodes de la *Villa Médicis* » au lieu de « *fut* une des plus brillantes périodes de la *Villa Médicis*. Mais passons vite sur ces erreurs de jadis pour nous occuper des chefs-d'œuvre d'aujourd'hui.

Luc-Olivier a exécuté, ces temps derniers, deux toiles importantes pour Chantilly (*Pavillon de Silvie*). Ces deux peintures comportent chacune une douzaine de personnages ; en voici les titres : *La duchesse de Montmorency et le poète Théophile*, — *Mademoiselle de Clermont et le duc de Melun*.

Dans le premier tableau, costumes du temps de Louis XIII ; dans le second, du temps de Louis XIV ; et, il est remarquable que l'artiste semble avoir été peu gêné par cette double excursion dans des époques qui ne lui étaient pas familières.

La plus réussie de ces deux peintures, est si nous nous en rapportons à la critique, la première où la jeune duchesse écoute son poète accoté à un arbre, entourée de ses dames, assise sur un tertre, pêchant à la ligne, la rivière au-dessous au premier plan. Tout là dedans est excellent : la disposition des figures, la grâce, l'esprit des attitudes et des physionomies, et le site, et le reste.

Digitized by Google

Le tableau de Mlle de Clermont a moins de réussite, mais peut-être est-ce le sujet qui a moins d'intérêt et de piquant et qui se prêtait moins à la plastique, car l'exécution en est également supérieure.

Luc-Olivier Merson travaille aujourd'hui sans désemparer aux toiles qu'on marouflera, finies, dans l'escalier de l'Opéra-Comique, d'un côté : la *Poésie*, de l'autre, la *Musique*, et au-dessus un large plafond résumant les deux sujets. Les études sont faites, les cartons presque achevés, et la couleur s'étend déjà sur de larges parties des toiles blanches.

Il est en train aussi de composer le dessin d'une énorme tapisserie, pleine de figures et d'ornements pour l'Ecole des Beaux Arts, c'est la *Glorification de l'Art français*, un de ses meilleurs ouvrages et un de ses tableaux de prédilection ; plusieurs panneaux destinés à la décoration du cabinet du recteur de la Sorbonne et de l'escalier des fêtes de l'Hôtel-de-Ville de Paris. Pour ce dernier ouvrage les études et les esquisses sont très arrêtées. C'est une entreprise des plus compliquées et très vaste, renfermant des motifs d'ornementation en quantité, et au moins trois cents figures, beaucoup de petites, beaucoup de grandes, et même de plus grandes que nature.

Je disais en terminant mon article de 1892, que Luc-Olivier Merson avait une rare fierté professionnelle et qu'il résilia une commande de deux tableaux payés 25 000 fr. chaque, parce que la personne qui les lui commandait se croyait en droit, pour son argent, d'exiger certaines modifications que l'artiste jugeait compromettantes pour sa renommée. Espérons que pareille mésaventure n'arrivera pas pour l'ouvrage que vient de lui confier la plus grande dame de l'aristocratie financière de notre pays qui a presque fini par ses exigences d'ailleurs justifiées dans la circonstance, par lasser Flameng, je veux parler de la Banque de France et de son billet de cent francs, dont l'art doit rehausser encore la valeur si nous en croyons la description que M. Thiébaut-Sisson en a fait dans le *Temps* (N° du 19 nov. 1897).

Après avoir parlé du Billet de mille francs composé par Flameng, ce critique arrive à celui de cent francs, composé par Luc-Olivier Merson. Il commence par décrire alors le célèbre tableau de Poussin : « *Et Ego in Arcadia* » puis il ajoute :

Digitized by Google

« Il me semble que M. Luc-Olivier Merson, dans la façon dont il a composé son billet de cent francs, se soit inspiré de la page pleine de grandeur de Poussin. Remplacez le tombeau à l'antique par une sorte de soubassement où s'inscrivent les mots obligatoires Banque de France. Sur ce soubassement s'appuient à droite et gauche des figures pensives de jeunes femmes. Vous aurez la composition de Merson.

« Comme M. Flameng, il a eu l'ingénieuse idée de détacher ses figures, non sur un fond neutre ou banal, mais sur un véritable fond de décor de nature, dont le détail précise le sens allégorique des figures, en même temps que des génies enfantins, à leurs pieds, portent les attributs qui doivent les désigner plus clairement.

« Et rien n'est joli comme de voir, derrière ces figures pleines de grâce, mais d'une grâce mesurée et si noble, se dresser le pommier chargé de fruits, ou l'olivier arrondi, aux feuilles élancées. Entre les arbres des cheminées d'usines et des fabriques s'entrevoient...

« Entre les deux figures, encadrée dans un médaillon, une tête allégorique dont l'exécution a été confié à un graveur en médaille, M. Daniel Dupuis, le morceau devant être, non pas imprimé, mais mais exécuté en filigrane dans le papier.

« Le soubassement qui porte les indications de valeur et les signatures des chefs de service est décoré, au centre, d'une gerbe de fleurs et de feuillages sur laquelle se détache le cartouche portant la mention 100 francs. Tout autour s'arrondissent des guirlandes parties de deux vases symétriques placés à droite et à gauche. Le reste du champ est orné d'un ornement Louis XV en treillis agrémenté de rinceaux élégants.

« Au revers, une bande formée par des mosaïques de marbre occupe toute la largeur du rectangle. Sur ce soubassement s'appuient à droite et à gauche d'un cartouche central renfermant les textes de lois, des figures allégoriques. Ici, un forgeron dont le bras armé, d'un marteau s'est posé sur une enclume, là une fortune montée sur sa roue et munie d'une corne d'abondance. Un enfant porteur d'une palme la précède.

« Toutes ces figures se détachent sur un fond imbriqué où s'im-

Digitized by Google

priment les lettres B. F. Au-dessus du cartouche central, médaillon à tête allégorique. L'encadrement de toute cette partie supérieure est formé par les mots : *Banque de France,* disposés sur un semis très léger de feuillages.

« Tel est, fidèlement décrit, le détail des compositions que nous verrons bientôt apparaître sur la face et sur les revers des nouveaux billets. »

Ces billets feront connaître, même aux gens les moins adonnés à l'Art, le nom et le talent de Luc-Olivier Merson que les artistes et les connaisseurs ont depuis vingt-cinq ans en si haute estime, et qui est aujourd'hui professeur à l'*Ecole des Beaux-Arts* et membre de l'Institut où il a été appelé, le 3 décembre 1892, au fauteuil laissé vacant par la mort de Signol, par une belle majorité de 10 voix contre Carolus Duran et Benjamin Constant.

A l'occasion de ce triomphe un banquet fut organisé et deux cents convives tant artistes qu'hommes et dames du meilleur monde répondirent à l'appel. A cette fête que l'on pourrait presque qualifier fête de famille, car, circonstance rare y assistaient non seulement la femme et les enfants du peintre, mais encore son père et sa mère. Bouguereau porta au dessert un toast élogieusement développé au héros de la soirée et à sa famille. Il disait entr'autres choses charmantes à Luc Olivier Merson :

« Il y a vingt ans quand notre pays en deuil avait besoin de consolation, pendant qu'Antonin Mercié modelait son *Gloria Victis*, que Joseph Blanc peignait *Invasion*, vous avez conçu et exécuté cette belle toile *Le Sacrifice à la Patrie*, votre dernier envoi de Rome. Désormais votre place était marquée parmi les artistes qui devaient tant faire pour rehausser le prestige de la France.

« Depuis, vous avez choisi le terrain de vos travaux préférés, vous avez entrepris la série de vos charmantes interprétations de l'Histoire Sainte et des Légendes chrétiennes, et, tout en faisant preuve d'une haute originalité, vous avez su vous laissez pénétrer par la poésie, le calme et la foi des artistes de la première Renaissance.

Digitized by Google

« Vos œuvres feraient croire que leur auteur a été contemporain de la Légende dorée, de Giotto et d'autres grands mystiques de cette époque. J'en demande pardon à votre modestie, mon cher ami, mais j'affirme que tandis que vous vous assimilez la délicatesse, le charme indéfinissable des primitifs, vous y ajoutez une correction de dessin et une connaissance de la technique de l'art, qu'ils n'ont fait que chercher...

« Tout pour vous est une occasion de faire œuvre durable, et vous possédez ce don distinctif des artistes de race, celui de vous identifier aux scènes que vous représentez.

« L'Académie des Beaux-Arts ne pouvait rester insensible à tant de qualités, à tant de succès, aussi vous a-t-elle appelé dans son sein, convaincu que son nouveau collègue, par le caractère exceptionnel de son talent, lui était nécessaire... »

Puis à la fin de son toast Bouguereau but « *à la santé, au bonheur de la famille Merson.* »

Luc-Olivier répondit par une improvisation pleine de tact et de mesure, avec la note émue familière qui convenait, et une netteté d'élocution tout à fait remarquable. En terminant, il eut quelques mots exquis pour les soins que son père avait donnés à son éducation artistique ; et celui-ci, le brillant et consciencieux peintre et critique, qui, il y a deux ans, a fait encore paraître un livre sur les vitraux, qui, dans ces derniers temps, a consacré une remarquable *introduction* au livre de feu Paul Mantz : *La peinture Française du IXe au XVIe siècle*, et, qui est en train d'achever, à 75 ans, un volume sur « *La Peinture* au XVIIe et au XVIIIe siècles, couronnement du précédent, se voyait, lui vieilli dans le culte des arts, rajeuni avec un merveilleux éclat dans la personne de son fils qui, célèbre par ses tableaux, venait encore de se révéler un habile artiste dans l'art de manier notre belle langue française, et qui justifiait le mot de Lamartine dans les *Girondins* : « La source du génie est souvent dans la race et la famille est la prophétie de la destinée. »

A propos de cette élection à l'Institut et du banquet qui la suivit, qu'il me soit permis avant de clore cette étude de narrer une anecdote qui relie par un même lien sympathique le père et le fils.

En 1890, s'ouvrit à la *Bodinière* deux expositions sous ce vocable :

Digitized by Google

« *Poil et Plume* ». Les peintures, aquarelles, dessins, gravures étaient d'hommes de lettres professionnels. On y remarqua les ouvrages de Jean Rameau, d'Haraucourt, de Gustave Toudouze, etc. M. Olivier Merson, critique d'art, envoya son contingent. Suivant le programme chaque exposant était tenu de faire suivre son nom et son adresse d'une devise devant figurer au catalogue. M. Olivier Merson songeant à son fils, sa gloire et son orgueil, pris pour la sienne celle-ci évocatrice, par un jeu de mot, de l'idée de lumière : « Fiat Luc ». Or, à l'occasion de l'élection de son fils à l'Institut, il reçut des félicitations sous toutes les formes et de partout. Entre autres un télégramme portant ces mots : « Et factus est Luc ». Et en effet, Luc-Olivier Merson est bien devenu, non seulement membre de l'Institut, grâce sans doute à des dispositions naturelles et héréditaires et aussi aux conseils remplis d'expérience et d'autorité de son père, comme il le reconnaissait dans son toast en réponse à celui de Bouguereau, mais encore il est bien la lumière qui doit faire briller à travers les siècles à venir le nom de *Merson*.

DOMINIQUE CAILLÉ.

Digitized by Google

LES PRÊTRES DE QUISTINIC

PENDANT LA RÉVOLUTION

(Suite)[1]

X

Acharnement des révolutionnaires

Le recteur de Quistinic faisait sur les révolutionnaires l'effet d'un cauchemar. Non seulement ils le regardaient comme le chef ou l'inspirateur des nombreux rassemblements qui se formaient dans sa paroisse, ils l'accusaient encore de tous les méfaits qui s'y commettaient. C'est ainsi qu'au commencement de 1796 un ancien chef de chouans, nommé Le Pape, ayant été fusillé parce qu'il refusait de marcher, ils le rendirent responsable de cette exécution[2]. Comme si les chouans n'eussent pas des règlements imposés par les circonstances, et dont ils châtiaient la violation avec une implacable sévérité.

Dans le courant de la même année 1796, il éprouva une chaude alerte. Le 6 octobre, des gendarmes de Baud arrivèrent à l'improviste au village de Locmaria qu'il habitait d'ordinaire, et découvrirent dans l'appartement, où il logeait avec son neveu, un certain nombre de lettres et de mémoires. Mais les deux ecclésiastiques n'y étaient plus, ils venaient de le quitter, à peine une demi-heure auparavant. En entendant ce rapport, le commissaire cantonal de Baud n'en pouvait croire ses oreilles : « Les scélérats, écrivait-il...

[1] Voir la livraison de novembre 1897.
[2] L. 269.

Digitized by Google

ont toujours sans doute des gens à leur main pour les prévenir, mais que l'on ne peut encore connaître . . »[1] Ce n'étaient pas leurs effets qu'on lui avait apportés qui pouvaient le consoler. Il lui fallut pourtant s'en contenter pour le moment, et il demanda au commissaire central quel usage il convenait d'en faire. Ce dernier répondit que rien n'empêchait de distribuer les menus objets aux gendarmes, ou à défaut de ceux-ci, aux indigents. En même temps il louait l'activité de ces militaires, et leur recommanda de redoubler de zèle, persuadé que leurs efforts se verraient tôt ou tard couronnés de succès[2].

Oui, si ces militaires étaient incorruptibles : l'étaient-ils ? Un rapport du 13 novembre 1797 les accuse formellement d'avoir procuré l'évasion de M. Nicolas, *pour de l'argent*[3]. C'est sans doute pour rétablir leur honneur ou dissiper les soupçons que, le 19 du même mois, ils se portèrent de nouveau sur le village de Locmaria. Dans la chapelle, sous les marches de l'autel, outre « plusieurs ornements d'église pour dire la messe, avec la boitte à calice », ils découvrirent six chandeliers et une petite croix, des mauvaises chemises, un surplis, une aube et quelques vieux livres d'église ; trois registres pour baptêmes, sépultures et offrandes ; un petit sac contenant 24 livres ; mais des réfractaires, nulle part[4].

L'inutilité de tant d'efforts exaspérait les révolutionnaires. Ce qui porta au comble leur fureur, ce fut d'apprendre que, vers le mois de septembre 1798, il s'était tenu à Quistinic ou dans les environs une assemblée de prêtres, sous la présidence de MM. Videlo, recteur de Bubry ; Duparc, recteur de Melrand ; et, il va sans dire, Nicolas. « L'objet principal était de savoir s'il importoit à la clique roiale de ressusciter la chouannerie[5]. » A en croire Le Malliaud, commissaire central, qui envoyait ces détails, le 9 octobre, au ministre de l'intérieur, MM. Videlo et Nicolas soutinrent la nécessité d'une nouvelle lutte. Ils jugeaient sans doute que le plus sûr moyen d'obtenir la

[1] L. 266.
[2] Id.
[3] L. 274.
[4] Id.
[5] L. 288.

Digitized by Google

paix religieuse, était de se rendre redoutable aux persécuteurs ; et, pour avoir opiné dans ce sens, ils s'attirèrent les épithètes les plus malsonnantes. Le Malliaud les traitait de *monstres*, d'*éternels ennemis de la société*, de *partisans des projets sanguinaires de l'itt*[1]. Que n'était-il en son pouvoir de leur infliger un châtiment exemplaire ! « Comptez toujours, s'écriait-il, sur notre énergie et notre surveillance ; mais sans forces, notre zèle comme celui du général seront impuissants[2]. »

Pas aussi impuissants qu'il le prétendait. Ayant reçu de précieux renseignements sur la résidence des proscrits, il brûla de prendre sa revanche et sollicita de l'administration centrale, le 28 novembre, l'autorisation de rassembler à cet effet quatre brigades de gendarmerie. L'ayant obtenue, il requit dès le lendemain Félix-Marie-Hypolite Coroller, chef d'escadron de gendarmerie à Hennebont, d'agir en conséquence et de visiter avec le plus grand soin les lieux indiqués comme suspects en Quistinic, Bubry, Plouay et Melrand[3].

XI

Capture de M. Nicolas.

Le citoyen Coroller ne se fit pas répéter l'invitation. Il réunit au plus tôt, sous prétexte de les passer en revue, les brigades d'Auray, du Faouët, de Lorient et d'Hennebont ; et, l'inspection faite, il leur donna rendez-vous à un point convenu d'avance pour n'éveiller aucun soupçon. Le 3 décembre, il partit d'Hennebont, accompagné de Calvé, commissaire cantonal de Plouay, et se dirigea aussi directement que possible, en passant par Pontaugan[4], vers le village de Kerbéron, en Quistinic

Kerbéron est situé sur le Blavet près de l'endroit où la rivière forme un coude et tourne brusquement vers l'ouest. Dans un des

[1] L. 283.
[2] Id.
[3] Id.
[4] Notes de Luco.

Digitized by Google

champs qui en dépendent, se voyait une vieille masure ; dans cette masure, une espèce de souterrain pratiqué à l'usage du recteur et de son neveu par des gens de Melrand et par deux chouans de Quistinic, Mathurin Mintho et Pierre Le Dan ; et, au fond de ce trou, deux lits dont la composition était des plus élémentaires : un peu de paille étendue sur le sol, une couette de balle, une couverture de laine, et des draps. C'est dans ce refuge que, depuis un certain temps, s'étaient retirés les deux prêtres. C'est sur cette pauvre couchette qu'au cœur de l'hiver ils reposaient leurs membres fatigués. Dans leurs rapports avec le public, ils ne portaient pas de soutane et ils vivaient déguisés, c'est-à-dire, en habit de paysan. Louis Le Goff, laboureur du village, allait les gourmander quelquefois, et il devait se trouver en leur compagnie, à l'arrivée de la troupe. Surpris par cette apparition subite, tous trois se sauvèrent à travers champs. Par malheur, ils furent aperçus des soldats qui se précipitèrent à leur poursuite et réussirent à en arrêter deux, le recteur et le laboureur[1].

Coroller prit tout de suite leur signalement. Voici celui de M. Nicolas : « taille de cinq pieds onze pouces, visage long, front ridé, cheveux et sourcils châtains, barbe *idem*, yeux gris et malades, nez long, bouche grande, menton rond ». L'ayant ensuite fouillé, il trouva dans ses poches « une bourse renfermant 39f85, trois petites boîtes en étain renfermant du coton imbibé d'huile, un extrait de rituel romain et un chapelet » ; puis, dans la cabane qu'il occupait, cinq livres d'église, la copie d'une lettre de Mgr de Tréguier à un prêtre du diocèse de Saint-Brieuc, une étole, un *dessus* de calice et un gilet de laine grise. La perquisition terminée, la troupe reprit sa marche, emmenant les prisonniers[2].

Or il paraît que les habitants du village n'étaient pas fâchés de cet événement. La présence de M. Nicolas les gênait, ils craignaient d'être compromis. Outre que « les personnes à qui appartenait la masure étaient mécontentes de l'y voir », elles « lui en avaient fait des reproches »[3]. Louis Le Goff avoue franchement dans son inter-

[1] Notes de Luco.
[2] Id.
[3] Id.

Digitized by Google

rogatoire qu'il ne lui épargnait pas les observations à ce sujet[1]. Cela étant, ne serait-on pas tenté de croire que la dénonciation si précise partit du village, et que le recteur ne fut trahi que par les siens ?

La joie de ces peureux fut partagée par l'administration. Le Malliaud en particulier poussa un cri de triomphe : « La capture d'un scélérat de cette espèce, s'écriait-il, est encore plus précieuse que celle de plusieurs émigrés. Ceux-ci seraient en effet sans force et sans crédit et tomberaient bientôt en notre pouvoir, s'ils n'étaient soutenus et protégés par les apôtres de la rébellion[2]. » *Scélérat, apôtre de la rébellion, incendiaire prêchant le meurtre et l'assassinat,* qualifier de la sorte un prêtre dont l'unique tort était d'avoir refusé un serment injuste, et préféré la vie de proscrit à la guillotine et à la déportation ; ou d'avoir dit, dans une assemblée, que « les chouans étaient ses enfants[3] », n'était-ce pas dépasser la mesure ? Mais Le Malliaud, on l'a vu, était coutumier du fait. Il se surpassa le jour où il déclara qu'après avoir fait chercher M. le recteur tant de fois inutilement, « la Providence l'avait fait tomber entre les mains des républicains. » Faire intervenir la Providence dans une affaire de ce genre, c'était vraiment joindre à l'odieux le ridicule. Le commissaire avait-il oublié qu'il faisait profession d'athéisme ou de la plus complète indifférence en matière religieuse ?

Quoi qu'il en soit, la capture de M. Nicolas fut la seule satisfaction que Coroller éprouva dans sa tournée. Il ne découvrit ni M. Videlo, qui se cachait d'ordinaire chez Anna Hellec, au bourg de Bubry ; ni les dépôts d'armes et de munitions qu'on lui avait signalés. Il rentra le 5 décembre à Hennebont, et confia le lendemain les deux prisonniers à la brigade d'Auray qui allait rentrer dans sa résidence, avec ordre de les conduire jusqu'à Vannes[4].

[1] Notes de Luco.
[2] Id.
[3] L. 288.
[4] Luco.

Digitized by Google

XII

Déportation et mort de M. Nicolas.

Aussitôt arrivé à Vannes, M. Nicolas fut amené devant l'administration centrale ; et, après quelques questions établissant son identité :

« Interrogé s'il ne demeurait pas habituellement chez Le Goff ?

Répond que non.

Interrogé s'il n'a pas prêté le serment républicain ?

Répond que non.

Interrogé où il exerçait son culte ?

Répond dans les champs, partout et autant qu'il le pouvait.

Interrogé s'il a connaissance des assassinats commis dans le mois de vendémiaire dernier près du Pont-au-Gan !

Répond qu'il en a entendu parler.

Interrogé s'il n'a pas un neveu prêtre ?

Répond que oui, qu'il est prêtre il y a un an passé du mois de juin.

Interrogé où il a été fait prêtre ?

Répond, à Paris, par l'évêque de Saint-Papoul.

Interrogé s'il sait où est ce prétendu évêque ?

Répond que non.

Interrogé où réside son neveu ?

Répond qu'il est errant.

Représenté à l'interrogé une pièce portant pour titre : copie d'une lettre de Mgr l'évêque de Tréguier à un prêtre du diocèse de Saint-Brieuc, interpellé de déclarer s'il la reconnaît comme ayant été trouvée dans sa demeure ?

Répond qu'il ne la connaît pas, qu'elle aura probablement été remise à son neveu.

Tels sont ses interrogatoires et réponses, desquels lecture lui faite, déclare qu'ils sont véritables, y persister et a signé *Nicolas de Quistinic*[1]. »

[1] Notes de Luco.

Digitized by Google

On procéda ensuite à l'interrogatoire de Louis Le Goff, dont nous connaissons une partie déjà. Les déclarations de cet homme sont curieuses à plus d'un titre et ne dénotent pas précisément un zélé catholique :

« Interrogé s'il n'avait pas assisté à la messe du prêtre Nicolas ?

Répond n'avoir jamais assisté à aucune messe.

Interrogé pourquoi l'on témoignait de la satisfaction lorsqu'on a arrêté Nicolas et lorsqu'on l'a vu partir?

Répond que l'on était bien aise, parce que l'on craignait que sa présence eût causé quelque peine aux habitants du village.

Interrogé s'il a connaissance que ce Nicolas ait prêché la révolte et ait engagé à se soulever ?

Répond qu'il n'a rien entendu à ce sujet ; qu'on lui a seulement dit qu'il était extrêmement dur et qu'il menaçait.

Observé au déclarant que la soupe destinée pour Nicolas se trouvait chez lui, ainsi que la viande qui devait exister dans un banc faisait présumer qu'il allait s'y retirer quelquefois, particulièrement pour y manger ?

Répond que jamais il n'y est venu, qu'il se peut que le jour où on l'arrêta, on ait porté chez lui la viande et la soupe qui lui appartenaient, mais qu'il l'ignore, parce qu'il était à travailler son champ[1]».

Louis Le Goff n'étant ni fanatique ni recéleur de prêtres, les juges se montrèrent indulgents à son égard, et lui rendirent la liberté, le 8 du mois suivant. M. Nicolas n'eut pas la même chance. Malgré le démenti de Louis Le Goff, qu'aucune raison n'autorisait à révoquer en doute, il fut accusé « de prêcher la révolte et de fomenter la guerre civile », et condamné à être déporté à la citadelle de Saint-Martin-de-Ré[2].

Le commissaire central avait hâte « d'en délivrer le pays ». Aussi, dès le lendemain, 8 décembre, écrivit-il au commandant de la gendarmerie nationale de donner les ordres nécessaires pour le faire incessamment conduire de brigade en brigade au lieu de sa destination. Les municipalités du Morbihan auraient à lui fournir

[1] Notes de Luco.
[2] Id.

Digitized by Google

un cheval, s'il était nécessaire. Les municipalités des autres départements que le déporté devait traverser seraient invitées à en faire autant[1]. Le commandant Hue répondit, le 10, qu'il allait s'occuper de remplir de son mieux les intentions de l'administration. Le départ fut cependant retardé de quelques jours, et M. Nicolas n'arriva, à Saint-Martin-de-Ré, que le 2 janvier 1799[2].

A cette date, rien ne faisait pressentir le 18 brumaire, qui devait pourtant éclater, comme un coup de tonnerre, au bout de quelques mois. Depuis ce moment, une détente s'opéra dans les esprits, et les administrations catholiques reprirent le dessus. C'est ce qui arriva notamment à Quistinic. Le peuple se souvint alors de son vieux pasteur qui avait tant souffert pour lui procurer les secours de la religion, et le 5 avril 1800, la municipalité réclama sa libération. Cette pieuse démarche n'aboutit pas. M. Nicolas était si redouté que le gouvernement ne voulut pas le relâcher[3]. Il ne survécut pas longtemps à ce refus, et le 1er septembre suivant, son âme s'envola vers Dieu qu'il avait si bien servi.

XIII

Mort de M. Célard.

Les prêtres de Quistinic étaient bien à plaindre. L'assassinat ou la déportation : voilà leur sort. Serait-il également celui de l'abbé Célard ? D'après le cours ordinaire des choses, il devait s'y attendre ; mais, plus heureux que ses confrères, il ne rencontra ni traîtres ni soldats sur son chemin, et il fut épargné.

M. Célard résidait au village du Botello[4], à proximité de la chapelle de Sainte-Barbe, dont nous avons si souvent parlé. On peut croire qu'il ne cessa d'y remplir, dans la mesure du possible, les fonctions de son ministère, et il le faisait d'une manière si dis-

[1] Note de Luco.
[2] Manseaux.
[3] Luco.
[4] Arch. comm. de Quistinic

Digitized by Google

crète que son nom ne figure pas une seule fois dans les nombreuses dénonciations dirigées contre son recteur.

Bien que circonspect, il ne fut pas sans peines et sans inquiétudes. Depuis la constitution des colonnes mobiles, les alertes devenaient fréquentes, et il va de soi que l'abbé Célard en connut toutes les amertumes. Cette vie de fatigues et de privations, ces alarmes continuelles finirent par épuiser ses forces. Dieu permit cependant qu'il vécût assez de temps pour assister au triomphe de l'Église, consacré par la promulgation solennelle du Concordat. Six mois plus tard, le 19 novembre 1802, à une heure de l'après-midi, il s'éteignit doucement au bourg, et il alla rejoindre dans un monde meilleur ceux avec qui il avait tant combattu ici-bas, MM. Olivier et Nicolas.

ÉPILOGUE

Le lecteur sera sans doute curieux de savoir ce que sont devenus les autres prêtres qu'il a vus à l'œuvre pendant cette sombre époque. Des renseignements reçus à la dernière heure permettent de le satisfaire, en partie du moins.

L'abbé Le Guerroué ne sortit pas de Quistinic. Il y resta comme vicaire au retour de l'ordre, et décéda au bourg, dans la fleur de l'âge, le 5 octobre 1804.

M. Morio fournit une assez longue carrière. Revenu d'Espagne après la pacification religieuse, il fut nommé, le 7 mai 1804, recteur de Moustoir-Ac, et mourut au commencement de 1815.

Quant au curé constitutionnel, toutes les recherches faites pour le retrouver ont été jusqu'à ce jour infructueuses.

Abbé Guilloux,

Recteur de Saint-Barthélemy par Baud, (Morbihan).

FIN

Digitized by Google

POÈTES BRETONS INCONNUS

(SUITE[1])

Alexandre LEGROS

Le zèle de Legros, sa juste et fine pénétration des affaires administratives allaient être récompensés. Le 31 décembre de cette année 1859, qui, pour lui comme pour moi, marqua une amélioration de situation, ses appointements étaient portés à 1800 francs, par faveur spéciale cette augmentation prit son effet du 1er décembre.

C'est donc, m'écrivait-il, un avancement tout à fait au choix que je viens d'obtenir et qui me place dans de très bonnes conditions, par rapport à tous les employés de mon âge ou qui ont le même temps de service. »

Un an après il passait à 2100 francs.

Chaque année lui apporta ainsi, avec une élévation de traitement, un avancement progressif dans cette administration où il devait arriver à tenir une des premières places. Retracer une à une toutes les étapes de cette brillante carrière serait tomber dans trop de détails.

On le mit bientôt au bureau du tarif des douanes. Il dut s'adonner à un travail que la mutation continuelle des droits rendait extrêmement compliqué. La France devenant libre-échangiste sous le ministère Rouher traversait alors, au point de vue économique,

[1] Voir la livraison de novembre 1897.

Digitized by Google

une période difficile. Le branle avait été donné par Richard Cobden. Legros, qui sentait venir le mouvement, comme le prouve la lettre citée plus haut, entreprit, avec un ordre et une précision extraordinaires un travail de révision des tarifs, monument colossal qui le fit remarquer en haut lieu. C'est dans ce département du Tarif, le plus important de l'administration des douanes qu'il fit tout son chemin. Ses rapports des modèles de clarté et de logique lui firent franchir assez rapidement tous les degrés de l'échelle. Ils seront toujours utilement consultés. A chacun d'eux pouvait s'appliquer la phrase de La Bruyère ! « Entre toutes les « expressions qui peuvent rendre une seule de nos « pensées, il n'y en a qu'une qui soit la bonne, on ne « la rencontre pas toujours en écrivant, il est vrai « néanmoins qu'elle existe et tout ce qui ne l'est point « est faible. »

Legros s'était fait de bonne heure une spécialité de ces questions de tarif qu'il maniait habilement et le 18 avril 1861, il m'écrivait :

Tous ces temps-ci, j'ai été surchargé par les traités de commerce avec la Prusse et la Suisse et par une très longue réclamation de tes bons concitoyens, les vinaigriers nantais. Il ne s'agissait point ici d'une question de douane, mais d'un rapport au Comité des arts et manufactures dont mon chef de division est membre : Suivant ses vues, que je crois exactes du reste, j'ai dû démolir toute l'argumentation des Nantais, et cela m'a pris pas mal de temps, grâce aux très volumineux dossiers qu'il m'a fallu lire et digérer ensuite.

Il tint donc cette fois la plume pour son chef de division, un peu comme Victor Hugo jeune fut le secrétaire de François de Neufchâteau, un homme d'Etat oublié.

Digitized by Google

Même à ses débuts quand d'autres montrent le poing à la destinée il eut le bon esprit d'être content de son sort. Au commencement de l'année 1865, qui, par extraordinaire ne lui apporta pas d'avancement, il me disait :

J'ai été assez favorisé pour subir un retard avec patience.

Une autre fois il caractérisait à merveille son idéal d'*aurea mediocritas*.

Mon sentier est bien étroit, et là même où il s'élargit trop tard, vers la fin, il ne laisse pas apercevoir un horizon bien vaste. Mais, puisque j'en ai déjà parcouru sans encombre la partie la plus épineuse, je ne me crois pas en droit de me plaindre. J'ai renfermé mon ambition dans la limite du possible. Grâce à mes goûts modestes, je parviens à vivoter sans trop de peine ; au 1er janvier, on m'a laissé espérer que l'avancement ne tarderait pas longtemps. Tout sera donc pour le mieux, s'il arrive, et, s'il n'arrive pas, ne pouvant autrement faire, j'en prendrai tranquillement mon parti. Quelquefois, je l'avoue, dans des moments d'ennui ou de découragement plus ou moins fondé, je me suis pris à regretter de n'avoir pas tenté quelque autre carrière. Mais quand je regarde parmi le petit nombre d'anciens condisciples que la diversité des goûts et hasard ne m'ont pas fait perdre de vue, comme la plupart en sont encore à chercher leur voie ou se traînent péniblement dans celle qu'ils ont choisie, quand je m'examine moi-même et vois combien l'activité chez moi est toute intérieure et pas disposée à se produire au dehors pour se traduire en faits matériels, je me demande si je n'ai pas pris, sans m'en rendre compte, un des chemins les plus sûrs et un de ceux qui me convenaient le mieux. »

Comme je me faisais, près de lui, l'avocat du mariage, — je venais de prêcher d'exemple, — il me répondait :

Je partage de tout point tes idées. Est-il besoin d'ajouter que je serais très heureux, à l'occasion, de pouvoir les mettre en pratique ? Mais il y a un gueux de *mais* qui rend la chose plus difficile. Comme dit notre ami Hugo :

Le pain est cher, le bois est cher, le vin est cher.

Digitized by Google

(C'est un vers, on pourrait aisément s'y tromper).
Et voilà pourquoi je reste célibataire. Heureusement que je sais en prendre mon parti.

Alexandre Legros, qui s'analysait ainsi, sans partialité ni faiblesse en psychologue très exercé, ne manquait point de m'entretenir du monde extérieur de la vie de Paris. Tantôt c'était une pièce célèbre, vers 1863 et reprise récemment à la Comédie Française, *Le fils de Giboyer*, d'Emile Augier, qu'il jugeait avec sagesse, concluant :

Les flèches de l'auteur ne tueront personne.

Tantôt il s'occupait de la transformation de Paris par M. Haussmann :

Il n'y a rien de nouveau ici, excepté les démolitions qui continuent sur une grande échelle. On vient d'ouvrir d'énormes boulevards à partir de La Madeleine jusqu'au parc Monceau autrefois fermé au public, et qu'on a arrangé à la manière du Bois de Boulogne. On va abattre aussi une partie des maisons de la Cité, en face du Palais de Justice pour élever une caserne. Il y en aura bientôt à chaque grand carrefour. Enfin on démolit une partie des Tuileries qui menaçait ruine, et l'on va mettre les nouvelles constructions en harmonie avec le Louvre, ce qui conduira à en faire autant pour le reste des Tuileries. Ce sera long et coûteux.

Il revenait ensuite aux théâtres, un de ses thèmes favoris, et, après avoir finement raillé cette mode des pièces à femmes, agrémentées de niaiseries, que le second Empire a transmise à la troisième République, parlait d'une Nantaise, Mlle François qui avait débuté à l'Opéra.

Les théâtres ne donnent que de pitoyables pièces, des exhibitions de mollets et d'épaules, des pas de cancans, de mauvais calembourgs, il n'en manque pas — mais quelque chose de spirituel ou de littéraire, on n'en voit plus... Mlle François a repris ses débuts,

Digitized by Google

suspendus pendant plusieurs mois par suite de la mort de son père. Elle paraît avoir été accueillie favorablement, et l'on dit qu'elle réussira quand elle aura surmonté la crainte et la timidité bien naturelles lorsqu'on aborde l'Opéra et des rôles créés par de grands artistes.

Se souvient-on d'une *scie* qui fut un moment célèbre, sous l'Empire, et dont l'opposition fit mine de vouloir s'emparer ? Le cri : Ohé Lambert ! bien plus stupide que séditieux, a été noté à sa date (août 1864) par le minutieux Legros.

Paris est revenu au calme plat après s'être un instant émancipé à l'occasion du 15 août. Tu as vu sans doute dans les journaux quelle abominable rire a signalé ce jour de fête. Un haut personnage, qui a parcouru le boulevard ce jour-là entendant le cri de Lambert résonner à ses oreilles tout le long de sa promenade paraît avoir cru un instant à une personnalité irrespectueuse. Quelques braillards ont même été arrêtés, dit-on dans le voisinage des Tuileries. Mais on les a relâchés le lendemain matin. Maintenant Lambert est oublié, comme le sont les pauvres Polonais, les pauvres Danois, et les fameux Treize qui étaient plus de vingt sans s'en douter.

La correspondance de Legros avec moi se poursuivit avec autant de régularité que d'intérêt, jusqu'au seuil de l'année terrible, ou plus exactement, jusqu'au 28 juillet 1869. Je reçus à cette date un billet laconique m'apprenant que son père, qui depuis plusieurs années était receveur des douanes à Saint-Nazaire, venait de mourir à Paris. « Plains-nous, ma pauvre mère et moi, « me disait mon ami, nous sommes bien malheureux. »

Comme on le sait, l'union de la famille Legros était très grande. La blessure causée par la mort du père fut lente à se cicatriser. Mme Legros vint presque tout de suite habiter avec son fils. Dans une lettre que m'écrivait mon ami, près d'un an après le malheur qui

Digitized by Google

les avait frappés, je trouve la preuve de sa vive affection pour ses parents, surtout pour sa mère.

Depuis huit mois, je suis sous le coup d'une véritable prostration morale. J'ai été cruellement éprouvé par la perte si subite de mon père et maintenant c'est l'état de ma mère qui m'inspire sinon des inquiétudes, du moins un découragement profond. J'avais espéré que le changement de résidence et d'habitudes amènerait chez elle une réaction et qu'elle reviendrait peu à peu à la tranquillité d'esprit. Il n'en a rien été jusqu'ici et la vue de cette douleur contre laquelle je suis impuissant m'enlève souvent toute énergie. Il y a eu des moments où j'ai senti une sorte d'anéantissement me gagner et où j'aurais voulu ne plus penser.

Ce découragement qu'il notait avec tant de pénétration et qu'il exprimait avec une si grande sincérité aurait pu lui porter un coup grave. Mais les événements allaient l'arracher bientôt à ses réflexions mélancoliques. La dernière lettre que j'ai citée est du 14 avril 1870. Au mois de juillet l'Empereur déclarait la guerre à la Prusse. Le 18 août, Legros m'écrit pour me prier de rechercher à la Préfecture de Nantes un certificat constatant qu'il a été exempté du service militaire en 1855, il ajoute : « Je m'attendai à être pincé d'un jour à l'autre pour la garde nationale. « Le 30 août, nouveau billet avec cette phrase patriotique :

Il part beaucoup de personnes de Paris, cependant il n'est guère facile que les Prussiens nous attaquent tant que nous aurons notre armée sur leurs flancs. Paris est du reste bien approvisionné et bien armé, et, maintenant que les Allemands qui s'y trouvaient en grand nombre ont été expulsés, il pourrait soutenir un long siège. Je suis donc tranquille pour le moment.

Paris est investi par les armées allemandes. Mme Legros s'est réfugiée à Saint-Malo chez des parents. Son fils resté à son poste et faisant correctement son ser-

Digitized by Google

vice de garde national, lui écrit toutes les fois que les pigeons voyageurs emportent à travers les lignes prussiennes la correspondance des assiégés. Je cite presque intégralement trois de ces lettres datées du 24 octobre du 6 et du 15 décembre. On y trouvera d'intéressants détails sur les émotions des Parisiens, sur l'aspect extérieur et sur l'alimentation de la grande ville pendant cette période critique. Pour rassurer sa « chère maman, » Legros se montre conteur enjoué, plein de belle humeur, vrai Gaulois et bon Français.

CINQUIÈME LETTRE

Paris, 24 octobre 1870.

Chère Maman,

La semaine qui vient de s'écouler n'a pas apporté de changement notable dans notre situation. Les Prussiens nous ont attaqués deux nuits de suite du côté de Vanves et de Bicêtre. De part et d'autre on a brûlé beaucoup de poudre, mais comme on tirait au hasard, dans l'obscurité, on ne s'est pas fait grand mal. Nous avons été plus heureux vendredi dans une grande reconnaissance au-delà de Rueil et de Bougival. Les Prussiens pour nous arrêter ont dû s'exposer au mont Valérien qui les a mis en déroute. Comme résultat matériel ce n'est pas très important; mais il faut commencer par de petits engagements pour aguerrir les jeunes troupes. Sous ce rapport on a fait beaucoup de chemin depuis un mois. Les mobiles manœuvrent en vieux soldats et se conduisent admirablement devant l'ennemi. Ils n'attendent que le jour d'une vraie bataille. Ils attendront sans doute encore plusieurs semaines. Il faut pouvoir les remplacer hors des remparts et dans les forts par des gardes nationaux ; c'est ce qu'on fera bientôt au moyen de bataillons de volontaires qu'on est en train d'organiser. Il faut aussi que nous ayons un plus grand nombre de chassepots et de canons. On en pousse la fabrication avec activité, dans les grandes usines de Paris. Il faut enfin que les armées de la province soient

Digitized by Google

prêtes à marcher. C'est alors seulement que l'on combinera les efforts pour rompre le blocus.

Je fais, tu le vois, de la stratégie, quoique je n'y entende rien, mais tout le monde en fait à cette heure et c'est contagieux. Il y a cependant une autre question qui commence à prendre une grande place dans la conversation. C'est celle de la *mangeaille*, de la viande en particulier. — « Avez-vous essayé du cheval ? — Depuis huit jours je n'ai pu me procurer de côtelettes. — On m'a promis un pâté pour après demain. » Voilà ce qu'on entend toute la sainte journée. Je commence à trouver cela monotone, presque autant que la *Marseillaise*, qu'on a cessé du reste de chanter. Il est de fait que les goinfres ne sont pas en ce moment à leur aise. Cent grammes de bœuf ou de mouton, par jour et par estomac, voilà le rationnement établi par la plupart des mairies. Dans certains quartiers on a 125 gr., je ne sais pourquoi, mais dans d'autres on n'en a que 75, ce que je ne m'explique pas davantage. La distribution a lieu dans des boucheries spéciales, mais il faut y faire queue depuis 3 heures du matin. Le rationnement vous suit dans les bouillons et autres gargottes. Plus de charcuterie, le gouvernement garde les viandes salées comme une poire pour la soif. Reste le cheval qui n'est pas rationné. Le Parisien a quelque peine à y mordre, mais il y viendra et ne s'en trouvera pas plus mal. J'ai expérimenté le noble coursier toute la semaine dernière et je déclare que j'en suis très satisfait. Le filet grillé est très bon et on prétend que le cheval à la mode est encore meilleur.

Si je te parle de ces petites misères, c'est uniquement pour te rassurer sur les privations dont tu te préoccupes sans doute à mon sujet. En réalité, il n'y a qu'une chose qui me manque, c'est d'être sans nouvelles de toi depuis si longtemps. Je sais que tu es en bonnes mains, et que si tu te trouvais indisposée nos bons parents te soigneraient mieux que je ne pourrais le faire ici. N'importe, j'ai hâte que tu puisses répondre à mes lettres. Malheureusement je ne compte pas que ce soit avant un grand mois.

En attendant, sois tranquille sur mon compte. Je vais très bien, la maison aussi. Par exemple, elle aura besoin d'un bon coup de balai. Mais ce n'est pas une affaire. Nous emploirons un jour ou deux à y faire une *Saint-Gilles* soignée.

Je t'embrasse de tout cœur ainsi que nos bons parents.

A. Legros.

Digitized by Google

DIXIÈME LETTRE

6 décembre 1870.

CHÈRE MAMAN,

Il ne faut pas t'inquiéter si tu ne reçois pas régulièrement de mes nouvelles. Deux de nos ballons sont tombés au milieu des Prussiens et un troisième est allé jusqu'en Norvège. Peut-être quelqu'une de mes dernières lettres a-t-elle été ainsi perdue. Tranquillise-toi, je vais toujours bien.

J'espérais recevoir des nouvelles de toi au moyen des cartes réponses que je t'ai envoyées, mais il n'est rien venu. Cependant, des nouvelles particulières sont arrivées de diverses localités, entre autres de Saint-Malo. Etaient-elles envoyées par l'administration des Télégraphes ou par celle des Postes, c'est ce que les journaux n'ont pas dit. Je sais bien que tous les pigeons qu'on nous expédie de Tours ne nous parviennent pas ; il y en a qui se perdent en route, surtout par le mauvais temps, et d'autres sont tués au passage par des oiseaux de proie que les Prussiens ont lâchés, dit-on, dans les environs de Paris pour captiver nos pauvres messagers. Ces jours-ci encore, on a abattu un aigle et un épervier au moment où ils fondaient sur de malheureux pigeons. Fais, si c'est possible, une nouvelle tentative pour me dire comment tu te portes, ainsi que nos bons parents ; pour le moment, je n'en demande pas davantage, puisque vous n'avez rien à craindre des Prussiens.

Je t'ai déjà dit, je crois, qu'on avait beaucoup diminué l'éclairage dans les rues afin de ménager les approvisionnements de charbon. Il faut en effet assurer la marche des usines qui travaillent pour le gouvernement à la fonte des canons. Depuis huit jours on a complètement supprimé le gaz chez les particuliers. Aussi la plupart des magasins ferment-ils dès que vient la nuit. Il n'y a guère que les cafés, les restaurants qui restent ouverts, en s'éclairant tant bien que mal au pétrole. Chez Duval où j'ai dîné l'autre jour, on est plus primitif; à défaut de lampes on se sert de bougies fichées dans des bouteilles. C'est original mais pas gai du tout.

Le manque de charbon a un autre inconvénient plus grand, c'est qu'il empêche de se chauffer. Depuis quelques jours le froid est très vif, les ruisseaux gèlent dans les rues et on n'est pas à

Digitized by Google

l'aise même dans son lit. Les malheureux, et il y en a beaucoup, doivent bien souffrir et les pauvres soldats aussi qui ont bivaqué à la belle étoile sur les hauteurs au delà de la Marne pendant trois ou quatre nuits.

Tu as peut-être appris qu'on avait établi une taxe sur les absents. Rassure-toi, elle n'atteint pas les personnes dont les logements continuent à être occupés par un de leurs habitants ordinaires. Nous sommes donc à l'abri. Par exemple le père Michaud aura à payer 20 ou 30 francs par mois pour toute la durée de son voyage, sans compter qu'on a requisitionné une de ses boutiques pour le service de la garde nationale. Voilà ce que c'est que d'aller en villégiature mal à propos. Le pauvre homme sera bien marri; si du moins certains de ses locataires ne profitent pas des circonstances et d'un décret rendu dernièrement pour ajourner le paiement de leurs loyers.

Je pense que les événements vont marcher. Toute la semaine dernière on s'est battu, et nous avons culbuté les Prussiens en leur faisant beaucoup de mal. En fin de compte cependant nos troupes ont dû rentrer; mais ce n'est pas un échec. En faisant cette sortie, on comptait probablement sur une marche en avant des armées de province, marche qui ne s'est pas faite probablement parce que les ordres transmis de Paris ne sont pas arrivés à temps. Peut-être étaient-ils dans le ballon qui est allé en Norvège. Mais il faut espérer que ce contre-temps ne se renouvellera pas. Dans ces trois batailles du 29 novembre et des 2 et 3 décembre, les mobiles d'Isle-et-Vilaine se sont encore distingués; ils ont malheureusement perdu beaucoup de monde. Leurs chefs de bataillon sont tous blessés. Il faut excepter le bataillon de Saint-Malo qui se trouvait du côté du Mont-Valérien, où l'on ne s'est pas battu. Ici on a beaucoup de confiance et on espère bien venir à bout de l'ennemi si l'armée de la Loire l'attaque ; l'attaque se fera en même temps d'un autre côté.

Adieu, chère Maman, je t'embrasse de tout mon cœur ainsi que nos bons parents.

A. Legros.

Digitized by Google

DOUZIÈME LETTRE

Paris, 15 décembre 1870.

CHÈRE MAMAN,

Rien d'important depuis ma dernière lettre ; quelques petits engagements aux avant-postes, voilà tout. L'ennemi ne paraît pas vouloir nous attaquer, ce serait perdre beaucoup de monde sans espoir de réussir. De temps à autre quelques journaux prétendent encore que nous allons être bombardés, mais on n'y croit guère. On pense que les Prussiens se bornent à nous tenir bloqués jusqu'à ce que le manque de vivres nous oblige à capituler. Ce ne sera pas encore tout de suite, mais c'est le meilleur parti qu'ils aient à prendre, à la condition cependant qu'ils puissent empêcher les armées de province de venir nous secourir à temps. Que font ces armées? Voilà ce que nous voudrions bien savoir. Depuis quinze jours il ne nous est arrivé aucun pigeon du gouvernement de Tours. Les Prussiens ont cherché à nous donner le change. Il nous en ont expédié deux de ceux qu'ils avaient capturés avec un de nos ballons. Ces deux pigeons étaient porteurs de dépêches donnant sur la situation de la province les renseignements les plus lamentables ; mais les nouvelles étaient signées de personnes qui en réalité n'ont pas quitté Paris, et cela, avec d'autres indices, a permis de reconnaître la ruse. Ce qui paraît vrai, c'est que nous aurions été battus près d'Orléans et que cette ville aurait été reprise. Le général en chef de l'armée Prussienne a pris la peine de l'écrire au général Trochu. C'était sans doute dans le but de nous démoraliser ou d'exciter des troubles dans Paris: il n'en a rien été heureusement. La nouvelle cependant doit être exacte, car un homme dans la position de M. de Moltke se déshonorerait trop en affirmant un fait faux. Mais, comme il ne donnait aucun détail sur nos partis, on en a conclu que l'affaire n'avait pas une très grande importance et beaucoup de gens supposent qu'il n'y avait plus à Orléans qu'une partie de l'armée de la Loire et que la plus grande partie a dû se joindre à l'armée de Kératry. Ce ne sont là malheureusement que des espérances et il faudrait autre chose. Les Parisiens sont très impressionnables, ils ne sont pas encore découragés, mais ils auraient besoin d'être remontés un peu.

Nous venons de voir une petite panique. Quelques journaux

Digitized by Google

avaient laissé entendre qu'on serait peut-être forcé de rationner le pain pendant quelques jours, parce que les moulins ne suffisaient pas en ce moment à moudre les blés, et qu'il faudrait une semaine ou deux pour installer des meules en assez grand nombre. Dès le lendemain on a accaparé le pain ; certaines personnes en ont acheté dix fois plus que leur consommation ordinaire ; aussi, dimanche, n'ai-je pas pu en trouver, quoique j'ai couru depuis les Batignolles jusqu'à la Madeleine. Dès huit heures du matin il n'en restait plus un morceau, j'ai dû ce jour-là manger à la gargotte. Pour le cas où cela se reproduirait, j'ai acheté le lendemain une douzaine de livres de biscuit de mer et quelques livres de farine, dont je tâcherai de me faire des crêpes sans lait, ni œufs, ni beurre, bien entendu, mais à l'eau et à la graisse. J'ai bien fait, car depuis mardi il est défendu de vendre du biscuit et de la farine, afin que tout soit réservé pour la fabrication du pain. Le gouvernement a rassuré du reste la population en annonçant que le pain ne serait pas rationné, de sorte qu'on en trouve maintenant à toute heure comme autrefois. Je me suis précautionné de quelques conserves et d'un peu de chocolat. Il est probable que tu trouveras tout cela intact quand tu reviendras, mais c'est là à tout événement. J'ai encore tout le riz que tu as acheté et une partie des pommes de terre. Tu peux donc être tranquille. Toute la semaine on a vécu des chevaux tués dans les dernières batailles, maintenant on va alterner avec le hareng (un par jour) et avec le riz (75 grammes). C'est un peu maigre ; mais je trouve par-ci par-là quelque saucisson de cheval, une espèce de chair à pâté (par exemple je ne sais pas de quoi elle est faite), je me fais des soupers au moyen d'extrait de viande, ou du vin chaud avec du pain grillé ; tout cela ne fait pas engraisser, mais je ne suis pas difficile et tant que ça ne sera pas plus dur je ne croirai pas avoir souffert. Que de gens sont loin d'en avoir jamais autant. Je suis content malgré cela que tu ne sois pas soumise à ce régime.

Nos rues ne sont plus éclairées qu'au pétrole ; cela ressemble affreusement aux anciens reverbères, si ce n'est qu'on y voit moins.....

Et la guerre passa comme tout passe. La Commune vint. Legros dut transporter son bureau à Versailles. Il fut installé près de la galerie des Maréchaux. Peu après, le 1er juillet 1871, il fut nommé sous-chef de bureau à l'administration centrale, et s'installa, avec ses

Digitized by Google

collègues, dans les bâtiments du Louvre, car le Ministère des Finances de l'Empire où je l'avais visité souvent avait été « flambé » par les ordres de l'un des sectaires de la Commune.

Nos relations continuèrent à distance toujours très cordiales. De légers prêts d'argent qui me furent toujours régulièrement remboursés ne vinrent jamais par des questions d'intérêt troubler notre bonne intelligence.

Entre la nomination de sous-chef de bureau de mon ami et celle de chef (1er juin 1878), se place une lettre des plus honorables pour son caractère. Il fait tout d'abord allusion à un triste événement, qui sous sa plume, devient tragi-comique ; le suicide d'un de ses homonymes dont s'était émue mon affectueuse sollicitude.

Mon cher Paul, je m'empresse de t'écrire deux mots pour dissiper les inquiétudes que t'a causées à mon sujet le suicide du sieur Legros, de la rue du Temple. Je n'ai, Dieu merci, aucun motif pour en venir à pareille extrémité. Je te remercie d'avoir pensé à moi à cette occasion, malgré les reproches que tu es fondé à me faire pour mon indifférence apparente, reproches que tu ne me fais pas cependant. Bien que ton silence à cet égard puisse s'expliquer par l'inopportunité de dire son fait à un pauvre diable qui vient de se périr, j'aime mieux en conclure que tu me pardonnes malgré mes récidives, et que notre vieille amitié n'est point ébranlée. J'espère donc qu'à ton prochain voyage, tu viendras, comme tu le faisais autrefois, fumer une pipe dans mon bureau et deviser de nous-mêmes et des autres. Depuis deux ans que je ne t'ai vu, que de choses se sont passées sans compter celles qui sont dans l'air ! Pour moi, je puis me rendre cette justice que j'ai activement coopéré au rétablissement de la prospérité publique par les tarifs que j'ai faits, refaits et finalement défaits pour remettre les choses comme devant. Cela m'a valu en 1871 mon grade de sous-chef (et non de chef comme un farceur l'a raconté), puis l'année dernière

Digitized by Google

un avancement de classe. Les choses en sont là en attendant le départ de mon chef de bureau, qui commence à se faire désirer plus que de raison.

Legros se félicitait donc, et très justement, d'avoir été un des utiles ouvriers du relèvement national. Sa position s'améliorait d'année en année. Il avait quitté son modeste logement de la rue de Seine pour venir habiter, avec sa mère au 87 de la rue de Rome un quartier qui avait toutes ses préférences. Ses appointements de 6.000 francs, comme chef de bureau de 4e classe étaient portés, presque aussitôt, à 7.000 francs, car on l'élevait à la 3 classe.

Jusqu'alors, il avait fait toute sa carrière, dans les bureaux de Paris. J'ignore s'il sollicita après vingt ans de services au Ministère, ou si on lui offrit un poste en province. Toujours est-il qu'un décret de juillet 1879 le nommait directeur de 4e classe à Perpignan. Je venais précisément de quitter Nantes pour m'installer rue de Rougemont. Legros, que je trouvai en train de boucler ses malles, me parut accepter très philosophiquement son départ de Paris.

Son séjour à Perpignan fut de courte durée, — un simple stage de dix-huit mois à peine. Notre correspondance n'en a pas gardé la trace. Il écrivit cependant beaucoup dans sa nouvelle résidence car, à défaut de lettre, je retrouve des vers dans ses papiers. Il était poète. Le Cañigou, cime la plus élevée des Pyrénées-Orientales, inspira sa muse alerte. Voici quelques-uns des triolets agréablement imités de Voiture et de Banville qu'il rima à cette occasion.

Digitized by Google

Le Canigou quand vient l'hiver,
Revêt un long manteau d'hermine,
Sous sa fourrure il a grand air,
Le Canigou quand vient l'hiver,
On dirait quelque duc et pair,
Quelque bourgeoise à fière mine.

Du vieux géant sur le ciel bleu
Le torse en vigueur se détache.
Superbe, il est là comme un Dieu.
Le vieux géant sur le ciel bleu
Sous l'ardeur d'un soleil de feu
Brille son casque au blanc panache.

(A suivre). P. EUDEL.

Digitized by Google

CONTE DE NOEL

LE CHATEAU DES BIGORNEAUX[1]

Légende de Saint-Malo.

A M. Eugène Herpin.

Autrefois les maisons, en la cité corsaire,
Avaient des murs en bois, où se mêlaient du verre
Les losanges étroits encadrés par le plomb ;
Sur la rue avançait leur façade en surplomb,
Et les toits rapprochés, en limitant la vue,
Laissaient voir à grand'peine un petit coin de nue.
De l'assise en granit s'élançaient des poteaux,
Sculptés étrangement, qui portaient les linteaux ;
Sur les poutres couraient des guivres grimaçantes
Et des diables cornus supportaient les charpentes.
Ainsi l'on construisait en l'ancien Saint-Malo,
Bien avant que Trouin n'eût pris Rio-Janeiro.
Lorsqu'ayant aux Anglais infligé des désastres,
Les marins enrichis faisaient frire des piastres,
Que pour se divertir ils jetaient aux passants,
L'antique cité prit des aspects plus puissants :
Au dur granit taillé le bois céda la place,
Et l'on vit des hauts murs se profiler la masse.
Pourtant il est encore, en quelques coins perdus,
Des logis qui se sont jusqu'ici défendus,

[1] Vignots.

Digitized by Google

Et montrent presque entiers, dans les étroites rues,
Les vestiges croûlants des modes disparues.
L'un d'eux, dont trois cents ans ont noirci les panneaux,
Est plaisamment nommé Château des Bigorneaux,
Et lorsqu'un étranger la raison en demande,
On l'explique aussitôt en contant sa légende.

Une très pauvre veuve, avec son pauvre fils,
Au siècle dix-septième habitait ce logis.
C'était un fier marin lorsque, plein de courage,
Il se fit enrôler dans un bon équipage
Formé de matelots du vaillant littoral
Qui, seuls, montaient jadis le navire amiral;
Son bateau, par malheur, sombra près de Terre-Neuve:
Au naufrage échappé, le garçon de la veuve
Des eaux sauva son corps, mais perdit la raison.
Depuis, avec sa mère, en l'étrange maison,
Il vivait, innocent, comme on dit en Bretagne,
Où la pitié toujours ce malheur accompagne,
Car on plaint ces enfants et pour eux l'on est doux,
Même on dit que la chance habite avec ces fous.
Pour le nourrir la veuve, au coin de la ruelle,
Vendait des bigorneaux, un sou la grande écuelle;
Elle en récoltait tant, du Bé jusqu'au rempart,
Que pour son innocent, elle avait, mis à part,
Lorsqu'elle avait vendu toute sa marchandise,
Des sous pour lui payer parfois la friandise.

Il arriva pourtant, un jour de basse mer,
Où le froid vous glaçait jusqu'au fond de la chair,
Qu'elle eut, en les cueillant, à souffrir de la bise:
Par une grosse toux au lit la voilà mise.
Seule, elle aurait son mal plus aisément souffert:
Qui nourrirait son fils, au milieu de l'hiver,
Lorsqu'elle ne pourrait, s'en allant sur la grève,
Chercher son gagne-pain quand la morte-eau s'achève?

Digitized by Google

On était justement la veille de Noël :
La veuve se plaçait, en ce jour solennel,
Près de la cathédrale : au sortir de la messe
Pour avoir ses vignots il était toujours presse.

L'innocent, dans son lit qui l'entendait gémir,
En son esprit obscur, avant de s'endormir,
Eut comme un souvenir qu'en des fêtes pareilles
On lui disait jadis qu'on voyait des merveilles :
Il se souvint du soir où l'on met ses sabots
Pour que le doux Jésus y place ses cadeaux.
Il ouvrit la fenêtre, et dans le ciel sans voiles
Parmi le bleu profond où brillaient les étoiles,
Il crut voir l'Enfant-Dieu qui dans les airs passait,
Et des bébés croyants les désirs exauçait.
Alors, se déchaussant, près de la cheminée
Il posa ses sabots, et sa mère étonnée
Le vit les arranger, comme il faisait jadis
Pour recevoir les dons venus du Paradis.
Il se mit à prier, en regardant la voûte,
Et Jésus, tout là-haut, l'écouta sans nul doute ;
Car au moment précis où, sonnant dans la nuit,
Les cloches annonçaient la messe de minuit,
Il aperçut soudain, ainsi que dans un rêve,
Un nuage éclatant qui venait de la grève.
Il faisait une tache, énorme, dans le ciel
Et paraissait s'étendre au-delà de Fréhel[1].
Bientôt, tout bruissant, le nuage arriva
Juste sur la maison, et quand il se creva
On vit des bigorneaux de la plus belle espèce
Des sabots en rampant venir emplir la caisse.
De leurs corps gris bientôt fut couvert le plancher,
Et, quand manqua la place, on les vit s'accrocher

[1] Cap qu'on aperçoit de Saint-Malo.

Digitized by Google

Aux panneaux vermoulus qui formaient la façade ;
Sur l'ardoise du toit ils tombaient en cascade.
Tout le temps qu'au clocher le gros Malo sonna,
Leur foule à la maison de grimper s'obstina.

Le lendemain la veuve, au sortir de la messe
S'en fut près du portail ; on vint en grande presse
A l'écuelle acheter les merveilleux brigaux[1].
On les trouva si bons qu'on lui fit des cadeaux ;
Elle eut assez d'argent pour vivre la semaine,
Avec son grand enfant, à l'abri de la gêne.

Ce spectacle à Noël se revoit tous les ans :
Ceux qui de tout péché sont alors innocents,
Peuvent sur la façade, en passant par la rue,
Voir ramper des vignots l'affluence accourue
Pour tapisser encor, comme au temps d'autrefois,
Ce singulier château dont les murs sont de bois.

PAUL SÉBILLOT.

[1] Vignots.

Digitized by Google

POÉSIE BRETONNE

EN OÈD DE ZIMÉEIN

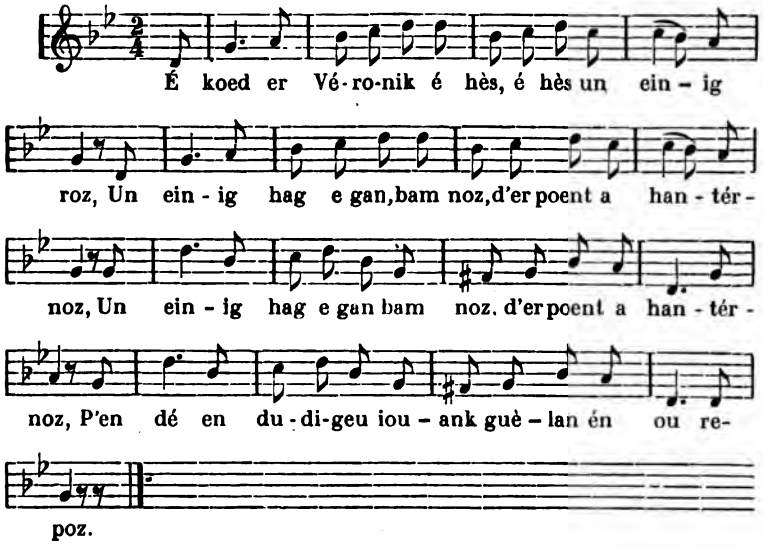

É koed er Véronik é hès, é hès un einig roz,
Un einig hag e gan bam noz, d'er poent a hantér noz.
Un einig hag e gan bam noz, d'er poent a hantér noz,
P'en dé en dudigeu iouank guélan én ou repoz.

En einig-sé, dré é sonen, e lavar hemb fari,
É tremén bean er iouankis é raug er gouhoni :
D'er ré e zou é klah ou chanj, e lar é ma rekis,
Ha choéj ou hoant ha diméein, é kreiz ou iouankis.

Digitized by Google

« Mem boé lavaret t'oh me mam, lavaret t'oh, me zad,
Ma ne garoh men diméein é oé ret t'ein kuitat,
Ma ne garoh men diméein, oé ret t'ein kuitat bro :
Hillèh iouankoh aveit on mé zou diméet guerso.

« Hillèh iouankoh aveit on mé zou é terhel menaj ;
En dès bugalégeu menut hag e zei devout bras,
En dès ha meùel ha matèh, tachen pé kommenand,
Hag e ia liès d'er marhad, e saù eur hag argand.

« Perag enta, me zad, me mam, n'em lausket hui eùé
De ziméein p'en dé me hoant, p'en dé me volanté,
Un aval kentéh m'en dé blod e zou mât te zaibrein,
Ur verh iouank de drihuèd vlé zou mât te ziméein.

« Pe vé arriù ur verh iouank seihtek pé trihuèh vlé,
Dé ket guèlat e hra nezé, nameit fallat bamdé,
Pe vé arriù ur pautr iouank é pemb plé ar-n-uigént
Dé ket guèlat e hra nezé, nameit monet d'é hént.

TRADUCTION

L'AGE DE SE MARIER

Dans le bois de Véronic, il y a un petit oiseau de couleur rose ; un petit oiseau qui chante tous les soirs, à l'heure de minuit ; qui chante tous les soirs à l'heure de minuit, au moment où les jeunes gens goûtent leur plus doux repos.

Ce petit oiseau, dans son chant, répète sans cesse que la jeunesse passe vite pour faire place à la vieillesse. Il dit à ceux qui cherchent à s'établir qu'ils doivent choisir leurs fiancés et se marier en pleine jeunesse.

Digitized by Google

« Je vous avais dit, ma mère, je vous avais dit, mon père que, si vous ne vouliez pas me marier, j'étais obligée de vous quitter ; si vous ne vouliez pas me marier, j'étais obligée de quitter le pays : beaucoup de jeunes filles, plus jeunes que moi, sont mariées depuis longtemps

« Beaucoup de jeunes filles, plus jeunes que moi, tiennent déjà ménage, ont de tout petits enfants qui grandiront, possèdent une ferme, une propriété, un domestique, une servante, et vont souvent au marché, amassent de l'or et de l'argent.

« Pourquoi donc, mon père, ma mère, ne me laissez-vous pas aussi me marier, puisque j'en ai le désir et la volonté ?

Une pomme, aussitôt qu'elle est faite, est bonne à manger ; une jeune fille à dix-huit ans est bonne à marier.

« Quand une jeune fille est arrivée à l'âge de dix-sept ou dix-huit ans, ce n'est plus s'améliorer qu'elle fait mais décliner de jour en jour ; quand un jeune homme est parvenu à sa vingt-cinquième année, ce n'est plus s'améliorer qu'il fait mais s'affaiblir et s'en aller rapidement.

(Recueilli et traduit par Yan Kerhlen).

Digitized by Google

POÉSIE FRANÇAISE

SOUVENIR DE « MI-VOIE »

(A Monsieur O. de Gourcuff).

.... Les vers de M. Marc Daubrive ont le tort à mes yeux de n'être pas assez breton ; ....
M. Marc Daubrive joue agréablement de la flûte ; un air de biniou dans son prochain recueil ne serait pas pour nous déplaire. »

O. de G.

(*Revue de Bretagne* — compte-rendu de *Pâques Fleuries*.

L'immense frondaison des genêts verts se tord
Sous les grands coups de vent dont la plaine est sapée...
Et du soleil couchant la colline est nimbée
Comme un glorieux menhir dans un poudroiement d'or :

La voici, la vision souvent développée
Au coin de nos foyers !.. souvenirs éternels
D'inspiration par la plaintive mélopée
Des vieux bardits nationaux des ménestrels ;

Sur ce pli de terrain où la lutte évoquée
Vibre éternellement, ses éloquents décors
Parlent au voyageur : c'est la prosopopée
Que récite la plaine aux souvenir des morts.

Puisqu'ils ont combattu pour leur sol et la gloire
Que la lande ait leur corps : que l'histoire ait leurs noms !
Chacune, aussi bien, doit partager les renoms
Que le passé dégage, et fixer leur mémoire.

Digitized by Google

Comme aux rochers de Roncevaux manque le cor,
Les éclairs des cimiers manquent à la bruyère :
A l'antique légion glorieuse et meurtrière
La majesté des lieux seule survit encor !

Mi-Voie !... où donc es-tu, légendaire équipée
Des preux du temps jadis !... Thermopyles d'Arvor,
Pour respecter le champ de la vieille épopée,
Cinq siècles n'ont pas su changer votre décor.

Et, depuis on dirait que la lande s'endort....
Tandis qu'à l'occident dans la nue estompée,
S'incline en demi cercle un dernier rayon d'or,
Comme si le soleil saluait de l'épée !..

MARC DAUBRIVE.

Digitized by Google

éteinte. Le comte Raoul de Kersaint, son chef actuel, a de son mariage avec Mlle de Mailly-Nesle, deux enfants, un fils et une fille.

Sur les faits de guerre qui montrèrent, chez Armand-Guy de Kersaint, un digne héritier de la vaillance paternelle, sur ses écrits politiques, sa collaboration aux journaux, son rôle municipal, son attitude patriotique et courageuse à la Convention, M. Kerviler a dit excellemment tout ce qu'il fallait dire. — J'ai publié, en 1885, dans la *Jeune France*, une notice assez complète sur le *Bon Sens* de Kersaint; l'annonce d'un livre que le regretté M. Bardoux devait consacrer à l'homme et à l'écrivain m'a fait abandonner le projet d'une étude d'ensemble.

Cette famille de Kersaint avait en partage plusieurs des traits distinctifs de la race bretonne : le goût aventureux des expéditions lointaines, le courage dans les combats, la ténacité du caractère. Elle a produit un autre officier de marine, préfet maritime d'Anvers sous Napoléon et contre-amiral, Guy-Pierre de Coetnempren, comte de Kersaint, dont une fille, Agathe, épousa mon grand-père paternel, et dont l'autre fille Henriette est morte supérieure des dames du Sacré-Cœur, au Canada. Quant à la fille du conventionnel, Claire de Coëtnempren de Kersaint, elle devint cette séduisante duchesse de Duras, une des gloires de la Restauration à qui Sainte Beuve a consacré l'un de ses plus pénétrants *portraits de femmes*. M. Kerviler a laissé peu de chose à dire sur l'écrivain. Comme il cite les éditions et même les traductions d'*Ourika*, je lui indiquerai la 3e édition Ladvocat (1826), avec une gravure de Deveria et une autre de Desenne. Il y a aussi une très jolie petite édition in-32 d'*Edouard*, publiée avec des illustrations de G. Roux, dans la collection des Romans-Miniatures.

Je demande pardon au lecteur d'avoir cédé, à propos de l'article « Coëtnempren », au charme de mes souvenirs de famille et j'enregistre à la hâte ce que M Kerviler dit des Coetquen, si anciens qu'ils ne daignèrent pas se présenter à la réformation de 1668, des Coignets, des du Combout, et des Conan qui primitivement princes, comtes et ducs de Bretagne, furent aussi représentés, de nos jours, par plusieurs médecins et un simple poète.

La poésie, elle n'est point absente de la Bio-Bibliographie bretonne. Ici même, elle peut revendiquer un juge à Nantes, épigrammatiste habile, traducteur de Catulle et de Lucain, Pierre-Louis Cœuret du Joliers, M. Sullian (nom breton de Julien) Collin, que ses graves travaux de jurisconsulte n'ont point empêché de donner le branle au *Sonneur de Bretagne* et de cultiver agréablement la Muse ; et cet excellent Prosper

Digitized by Google

Coinquet, dont nous tous, grillons nantais, fûmes jadis les prophètes, et qu'une plaisante erreur typographique a transformé en *Bérenger*, nantais, par un e !

La cause de l'art est bien servie par le père et le frère de Sullian Collin, organistes distingués de Saint-Brieuc et de Rennes. En remontant dans le passé, nous aurions à citer Michel Colomb, le plus grand sculpteur de la Renaissance française, l'admirable auteur du *Tombeau des Carmes*, qu'a célébré, en un sonnet, Larvorre de Kerpenic, proche parent de M. Kerviler. Un autre sculpteur, du Commun du Locle, dont la *Cléopâtre* est fort remarquée au musée de Nantes, mériterait aussi de nous arrêter.

L'illustre imprimeur Simon de Colines passe généralement pour breton. Rappellerai-je qu'il équivoquait sur son nom, prenant pour armes parlantes des lapins (connils) ?

Les Collas, qui ont un médecin et un romancier très distingué, les Collet, qui nomment un archéologue et un poète, les Collineau, avec un poète encore et encore un médecin, les Colombel, haut placés et avantageusement connus à Nantes jusqu'au jour où l'un des leurs sombra dans la misère, sont minutieusement passés en revue.

Je crois que j'allais oublier Anthyme-Denis Cohon, l'évêque de Dol et de Nîmes, le bruyant partisan de Mazarin. Ni M. Kerviler, ni M. l'abbé Robert ne me le pardonneraient. O. DE GOURCUFF.

LES PACIFICATIONS DE L'OUEST, tome II ; LA DICTATURE DE HOCHE, par Ch.-L. Chassin. - Paris, Paul Dupont, 1898.

La figure de Hoche hante M. Chassin ; elle ne le détourne pas de son but, puisque le jeune et illustre général mérita le titre de *Pacificateur de la Vendée*, mais elle rayonne au centre de son grand ouvrage ; elle inspire à l'historien, entre deux documents, une phrase enthousiaste à la Plutarque, un éloge de « l'homme de guerre et de paix », qui eut au cœur une seule haine, celle de l'ennemi héréditaire, de l'Anglais.

Ce tome II des *Pacifications de l'Ouest* est d'un intérêt palpitant. On y entrevoit Cadoudal, Frotté, Puisaye. On y suit pas à pas les rapports de Hoche, succédant à Canclaux comme général en chef de l'armée de l'Ouest, avec les deux chefs les plus irréductibles de la chouannerie, Charette et Stofflet. Nous n'assistons pas à la mort de Stofflet, mais la suprême résistance de Charette, traqué dans sa Vendée par une petite armée républicaine, sa capture par Travot, son interrogatoire, sa pro-

Digitized by Google

menade dans les rues de Nantes, si différente de son entrée triomphale de l'année précédente, et terminée par son exécution, sur la place Viarmes, où il montra le plus mâle courage, tous ces tragiques et chevaleresques épisodes provoquent chez M. Chassin d'inutiles sévérités. On doit regretter que l'historien de la *Vendée patriote*, moins impartial qu'à l'ordinaire et sacrifiant à de vieilles rancunes, ne désarme pas devant Charette mort.

Arrachant leurs masques à l'amiral Villaret Joyeuse et au successeur intérimaire de Hoche, le général Willot, M. Chassin montre aisément que son héros traversa, sans une défaillance, et avec le seul souci du bien public, une époque fatale à beaucoup de consciences. Victime de tentatives d'assassinat et d'empoisonnement, où la main des Anglais est visible, Hoche ne se détourna jamais de son double but : Pacifier la Vendée, atteindre l'Angleterre au cœur. Il ne réussit que sur le premier point, mais le résultat fut assez beau et nous nous rencontrons avec M. Chassin pour honorer son respect de la liberté religieuse.

O. DE G.

⁂

PRO DEO, PRO REGE, deux volumes de poésies, par le vicomte Oscar de Poli. Paris et Lyon. Delhomme et Buguet, 1897. — *Jean Poigne d'Acier*, récits d'un vieux chouan, 5e édition, par le même. — Limoges, Barbou, 59.

Je connais peu de personnalités littéraires aussi attrayantes et aussi variées que celle du vicomte de Poli. Les historiens, les archéologues, les héraldistes qui ont le culte intelligent du passé trouvent en lui un émule ou un maître ; les romanciers et les poètes le saluent respectueusement et lui font place dans le bataillon sacré qui résiste aux assauts du scepticisme et de l'immoralité.

Ce sont des ouvrages purement littéraires que le vaillant gentilhomme, qui croise une plume sur une épée, nous présente aujourd'hui.

Jane Poigne d'Acier date de quelque trente ans. Développant une nouvelle, *Le dernier des Plantagenet*, ce roman historique eut jadis quatre éditions. L'auteur vient de publier la cinquième, à la vive satisfaction des lecteurs anciens et nouveaux. Tant d'héroïsme fut alors dépensé, de part et d'autre !

M. le vicomte de Poli, narrateur parfois épique, est bien dans la tradition française ; il n'a pas, en vain, fréquenté chez Paul Féval, qui,

Digitized by Google

dans une lettre piquante, lui confessait être l'auteur de la légendaire *Chanson de Monsieur de Charette*. Mais c'est surtout de Barbey d'Aurévilly, le puissant et batailleur écrivain de l'*Ensorcelée* et du *Chevalier des Touches*, que j'aimerais à le rapprocher. J'ajoute que *Jean Poigne d'Acier* est le meilleur roman de la chouannerie bretonne, et que l'auteur y témoigne beaucoup de tendresse pour la vieille province demeurée si longtemps fidèle aux traditions monarchiques, qu'il a prises pour règle de sa vie. M. de Poli n'est pas de ceux qui cachent leur drapeau, il est royaliste avec une crânerie que ses adversaires mêmes ont le devoir de saluer ; il conte les guerres de la Vendée, et le souvenir de ces luttes épiques me semble surtout utile à rappeler en un temps où s'appauvrit le sang français. Luttes fratricides, hélas ! mais qui, dans l'éloignement, cachent leurs misères sous le courage déployé dans les deux camps *Jean Poigne d'Acier*, un émule aristocratique de Jean Chouan, est le dernier des Plantagenet. Il n'est que maître Plantegen pour les hôtes du manoir de Kerguenec, jeunes gens enthousiastes (l'auteur en tête, à qui il conte ses hauts faits de la grande guerre.

Et je vous prie de croire que le Chouan n'y allait pas de main morte : tuer un bleu pour lui n'était pas un meurtre. Ce sont des récits armés, encore pleins de la griserie de la bataille, qu'il fait à ses auditeurs sous ces titres imagés et sonores : *Le Clocher de la Domineux Le puits de la Jargeays. Le moulin de la Regrippière. Le carrejour de Saint-Pardoux.* Quel entrain dans l'action ! que de coups donnés et reçus !

En deux volumes qui portent les plus beaux titres du monde : *Pro Deo Pro Rege,* le vicomte de Poli a réuni ses vers, poésies de jeunesse, poésies d'âge mûr, toutes vibrantes de foi chrétienne et patriotique.

Pro Deo s'ouvre par un *Credo* d'une inspiration aussi haute que celui de Polyeucte et dédié à un autre bon poète, M. Achille Millien, l'auteur de la préface. Vient ensuite la traduction de l'Ode latine de Léon XIII à la France, dont nous avons parlé ici même. Puis c'est une succession d'Odes et de sonnets, de pieux cantiques et d'honnêtes satires concourant au même but, la glorification de l'Église de Dieu. On me permettra de citer à part une pièce touchante, l'*Angelus en Bretagne*, que M. de Poli m'a fait le grand honneur de me dédier ; un vieillard et un enfant, qui prient ensemble, représentent l'agenouillement de la race bretonne, à son aurore et à son déclin, devant le divin symbole :

La première étoile rayonne
Et les oiseaux ne chantent plus,
Le clocher antique bourdonne,
Voici l'heure de l'*Angelus*.

Digitized by Google

Le vieux Breton dans sa chaumière,
A découvert son front blanchi ;
L'enfant, doux et fier a fléchi
Les genoux auprès de son père....

Pro Rege, que nous recommande en quelques pages d'introduction le baron Tristan Lambert, habite des régions moins sereines. La satire y devient souvent pamphlet, flagellant les puissants du jour avec la verve gouailleuse d'une *petite Némésis*. Mais ce ne sont là que fugitives échappées. Toutes les grandeurs de la France, de Vercingétorix au duc d'Uzès, des croisés aux cuirassiers de Reichoffen, aux petits mobiles de 1870, de Henri IV à Lazare Hoche lui-même, ont leur écho dans l'âme et dans le verbe du poète qui, un jour, en voyage, pensait à la *doulce France* et s'écriait :

Je n'eus jamais au cœur qu'une même pensée,
Poème d'orgueil tendre et d'adorant espoir,
Un seul désir de flamme; ô France ! Te revoir

Et ailleurs, s'adressant toujours au cher pays :

Dieu le veut, sois l'étoile et la reine du monde !
Aux nations de proie, ô France, tu survis !
Ton grand cœur se retrempe à la source féconde
Dont l'eau sainte donna la victoire à Clovis.

Je n'ai pas besoin de dire pourquoi ces beaux vers, à l'heure présente, paraissent plus réconfortants. L'auteur de ce poème où revit toute la noblesse française « La devise héraldique », était bien digne, après l'*Hosanna*, d'écrire le *Sursum corda* !

O. DE GOURCUFF.

RECHERCHES SUR L'ENVOÛTEMENT, par Edouard L. de Kerdaniel. — Paris, Chamuel, éditeur, 1898.

Nous recevons un petit livre que le renouveau des sciences occultes fera paraître plus intéressant. Ce sont les *Recherches sur l'envoûtement* d'un jeune magistrat, Breton d'origine, M. de Kerdaniel.

Les flèches de l'ironie voltairienne se sont émoussées contre ce vestige de l'antique magie. Aujourd'hui la critique se fait respectueuse : un des administrateurs de l'école Polytechnique, le colonel de Rochas, n'a-t-il pas renouvelé les expériences des alchimistes du moyen-âge ?

M. de Kerdaniel touche à peine au sujet, dans ce qu'il a de plus actuel

Digitized by Google

et de plus brûlant. Son enquête ne passe guère les limites des siècles révolus. Après de sagaces réflexions, où les sorciers et les inquisiteurs eux-mêmes ont leur part d'une indulgence éclairée, l'auteur relate le curieux procès qui coûta la vie au seigneur André Philibert, comte du Pléorz, du duché d'Aoste.

Cela se passait en 1723. Il y a aujourd'hui bien moins de sorciers. Mais, dans nos campagnes, la croyance aux sorts est tenace, et il le savait bien, le poète du *Chemineau*, quand il lançait ce sinistre refrain de ballade :

Le j'teux d'sorts a passé par là...

Nous pourrions même montrer que la superstition nous envahit, comme elle gagna les Grecs et les Romains de la décadence. Mais ce serait sortir du cadre que M. de Kerdaniel a rempli avec beaucoup de tact et d'érudition.

O. DE GOURCUFF.

∴

POÉSIES de Henri-Charles Read — 4e édition. — *Paris*, Alph. Lemerre, éditeur, 1897.

Un diplomate, qui s'est essayé avec succès dans la littérature, M. le Cte de Mouy, publia, vers la fin de l'Empire, d'attachantes biographies des écrivains mort jeunes. Le titre même du livre « Les jeunes ombres » avait la douceur mélancolique d'un hémistiche de Virgile. La galerie, composée quelques années après, aurait certainement renfermé un portrait de plus, celui d'un poète fauché dans son printemps : Henri-Charles Read, l'émule français des Kirke White et des Novalis.

Une main pieuse a recueilli tous les feuillets, au bas desquels la Mort mit brutalement le mot « fin ». A des poèmes achevés, d'une sensibilité exquise, d'une forme raffinée déjà et d'une philosophie précoce, elle a joint de précieux fragments, qui donnent à Henri Read une ressemblance de plus avec André Chénier.

Sous d'éminents patronages, présenté par un autre poète chez qui le cœur vaut le talent, François Coppée, le petit volume fit son chemin ; plusieurs fois réimprimé, jugé digne d'entrer dans la *Petite Bibliothèque* de l'édireur Lemerre, il se logea sur le rayon de choix de plus d'une bibliothèque, il en est aujourd'hui à sa 4e édition.

Je n'en puis donc parler autant que d'un livre nouveau. Tous les lettrés ont apprécié, dans la poésie si variée d'inspiration de Henri Read, la no-

Digitized by Google

blesse du cœur, la franchise de l'esprit, la pureté de la forme. Entre toutes, cette effusion paraîtra touchante, qui marque le pressentiment d'une fin prochaine.

Ne regrettons jamais les jeunes gens que meurent.

Cette fascination de la mort est souvent sensible chez le poète de vingt ans.

Je suis bien jeune encore, et la tombe m'attire,

s'écria Henri-Charles Read, avec une sorte d'allégresse qui lui donne sa confiance en l'au-delà. O. DE GOURCUFF.

∴

PAGES POUR L'ISOLÉE, par Jacques Dusonchet (notes posthumes de René-Marie Skirrll). — Paris, F. Clerget, éditeur, 1898.

Je ne vois pas trop pourquoi M. Jacques Dusonchet a pris un masque à la Joseph Delorme ou à l'Elie Mariaker, celui de René-Marc Skirrll. Ses réflexions philosophiques, ses boutades amoureuses, ses impressions de voyage surtout n'ont aucune raison de s'appeler « Pages pour l'Isolée.» Un vrai sens artistique et même un vrai bon sens se révèle, et éclate sous des paradoxes qui n'ont rien de trop violent. Une admiration un peu vive pour Wagner et Dresde m'avait fait concevoir quelques doutes sur le patriotisme de M. Jacques Dusonchet, mais l'auteur m'a rassuré en parlant du morne ennui qui s'exhale de Berlin, de la basse corruption qui suinte de Vienne, et tout à fait gagné, quand, touchant le sol français, il s'écrie : « Terre de France ! Pour connaître la joie de la revoir, point n'est besoin de chauvinisme au cœur ; il suffit de l'avoir quittée un long moment. » Voilà qui prouve l'utilité des voyages. O. DE G.

∴

LES MORFONDUS, par Eugène Morel. — Paris, Paul Ollendorff, éditeur, 1898.

Tout récemment, M. Eugène Morel faisait représenter, en collaboration avec M. André de Lorde, un drame d'une moralité sévère où un mari, devenu aveugle, s'élevait jusqu'au pardon par l'effort de la résignation chrétienne. Le jeune auteur a prouvé la souplesse et la variété de son talent en publiant une série d'études de psychologie, de physiologie conjugale plutôt, sous le titre passablement bizarre : *Les Morfondus*. Il m'est interdit de rien citer de ce livre qui peint un ménage à la dérive et une société fanfaronne de vices. M. Eugène Morel est d'un pes-

Digitized by Google

simisme à faire paraître Balzac le plus indulgent des philosophes mondains ; le poète ne trouve pas plus grâce devant lui que l'un des tristes acteurs des petites comédies de l'alcôve : « Ce bijoutier de la poésie était un seigneur autrefois. C'était le bel esprit. Un art qui s'est perdu. Plus de bel esprit. Plus de seigneurs Il y a le pion. » M Morel me paraît sur le chemin des haines généreuses. O. DE G.

∴

LE POÈME DE L'AUBE, par René Aubriot de la Palme. — Paris, Bibliothèque de l'Association, 1897. — NOS AÏEUX, poésies, par Frédéric Berthold. — Paris, Clerget, 1898.

M. Aubriot de la Palme est un jeune poète idéaliste qui parle très chastement de l'amour, très noblement de Dieu. Attristé, un peu désabusé même, il ne se consume point en stériles regrets, sa volonté le fait planer au-dessus des misères humaines, son esprit cherche au-delà, et l'on peut bien augurer, comme écrivain et comme penseur, de l'auteur de ces vers :

Le pardon et l'amour c'est la seule victoire
Que l'homme doit chercher pour sa paix et sa gloire !
Le pardon ! la rosée immense qui descend
Du ciel et de la croix du Christ avec son sang,
L'amour ! l'amour surtout, éperdu, tendre, austère,
Plus fleur d'azur que fleur éclose sur la terre,
Né dans le cœur à l'ombre immense de la croix,
Et montant pour revivre au sein du Roi des Rois !

Ces vers ne sont extravagants ni de fond ni de forme. Je signale avec plaisir les mêmes mérites dans le recueil « Nos aïeux », d'un autre jeune poète, M. Frédéric Berthold. *L'homme vainqueur de l'ours. Le foyer lacustre, L'érection d'un menhir*, sont d'un disciple de Leconte de Lisle, disciple ayant su garder sa personnalité, et j'aimerais à citer quelqu'une des belles strophes du *Druide*.

Son temple est un taillis et son dais une branche.

Ailleurs, M. Frédéric Berthold marie la grâce à la force et son ode à l'azur « divin azur » révèle un familier des hauts sommets de l'art.

O. DE GOURCUFF.

Digitized by Google

∴

Les Chasseurs d'épaves, par Georges Price, illustré par Mucha. Un vol., in-4° orné de 22 grav. Prix : percal., plaques spéciales, tr. dor., 7 fr. — A. Mame et Fils, éditeurs à Tours.

Beaucoup auraient pu croire que Jules Verne n'avait point fait école et qu'il était seul à conter ces admirables aventures, aussi captivantes pour les grandes personnes que pour les adolescents, si M. Georges Price, notre compatriote, n'avait depuis longtemps conquis auprès du maître incontesté une place brillante que personne n'a songé à lui disputer encore.

Les *Chasseurs d'épaves*, le dernier roman sorti de la plume de M. Georges Price, est, avant tout, une œuvre de haute imagination ; mais l'on se tromperait fort en pensant que l'auteur a obéi seulement à sa prodigieuse fantaisie. La partie scientifique, les détails techniques de la navigation, l'histoire, la géographie, les mœurs, tout est étudié avec soin, scrupule même, exposé avec netteté et un talent très rare de vulgarisation. Dans le dédale des événements, l'auteur tient le fil des situations inextricables, en apparence, avec une maîtrise extraordinaire.

Le récit des *Chasseurs d'épaves* commence par une courte et pittoresque description de la ville de Nantes. Un jeune professeur de danse, M. Rémy Siffadault, sort de chez lui, un beau matin, le chapeau mal lustré, la cravate de travers, la jaquette déboutonnée et les mains veuves de gants pour se rendre dans cette tenue, si peu conforme à ses habitudes d'exquise correction, chez le maire de la ville afin d'apprendre l'adresse de M. Novellarès et de son fils don Ventura Novellarès. Le général Novellarès, père de don Ventura, a été fait prisonnier politique dans la Nouvelle-Cordoue ; mais le général est innocent, et si vous tenez à savoir pourquoi il est dans un cachot et ce qu'il advint de lui ainsi que des autres personnages.... lisez le livre.

Vous y trouverez de quoi rire et pleurer, rire surtout... On tremble, on se réjouit, on a peur, on s'esclaffe, mais on ne s'ennuie jamais, et c'est là l'essentiel, n'est-ce pas ?

Les compositions de Mucha, l'artiste si à la mode, viennent rehausser encore l'intérêt de ce charmant livre.

Digitized by Google

Contes de Bonne Perrette, par René Bazin. Un volume petit orné de 40 dessins. Percal., orn. en or et coul , tr. dor., 10 fr. — A. Mame et Fils, éditeurs à Tours.

Ce que nos écrivains ont souvent écrit de plus exquis, ce sont de petites œuvres courtes, nouvelles et contes. Nous croyons qu'on en devra dire autant de M. René Bazin, à propos de son livre le plus récent, les *Contes de bonne Perrette*. Qu'on lise le *Petit chantre*, la *Jument bleue*, *Celui qui menait la rivière*, le *Retour*, et les autres récits qu'il a groupés dans ce volume, et sans doute on pensera que par la variété, l'émotion, l'observation mêlée de poésie, la langue si souple et si nette, les *Contes de bonne Perrette* feront bonne figure parmi les meilleures œuvres de nos conteurs français.

L'illustration ne contribuera pas peu à la diffusion de ce charmant ouvrage, et MM. Vulliemin, Rudaux et Aug. F. Gorguet ont su traduire tout le pittoresque et toute la poésie du texte.

Le Liseron, par Camille Natal. — Chamuel, éditeur, 5, rue de Savoie, Paris. — Envoi, *franco*, contre mandat ou timbres-poste. — Prix : 50 centimes.

C'est bien un touchant poème que celui retracé dans le *Liseron !*

Combien poétique est la comparaison faite entre le gracieux liseron et la douce vierge, héroïne de l'épopée historique que cette brochure — très joliment imprimée entre parenthèse — retrace à notre souvenir.

Dans le *Liseron* on retrouve le talent poétique de l'auteur qui signa déjà tant d'œuvres goûtées et appréciées en nos contrées, telles que *Gerbe d'Œillets* (1 fr. 50), *Cœurs de Femmes*, prose (3 fr. 50), *Deux Poèmes en prose* (80 centimes), de *Mademoiselle Collette* (10 cent.), de *Cousin Flavien* (10 centimes), des *Récits d'un vieil Oncle* (ce volume, illustré, est spécial pour les enfants de 7 à 12 ans) ; de *Presque Mariée* (50 centimes), gai monologue pour jeunes filles ; de *Plume brisée* (50 cent.), autre monologue spirituel et drôle, et faisant finement la critique des femmes bas-bleus:

Camille Natal, on le sait, est déjà trois fois lauréat de la Société de

Digitized by Google

l'Encouragement au Bien, où cet auteur obtient des médailles d'honneur pour ses Romans : *Roman d'une Laide (épuisé)*, *Cœurs de Femmes* (prose), ravissant volume très luxueusement édité et susceptible d'être offert en cadeau de Noël ou du jour de l'an), et pour son odorante *Gerbe d'Œillets* (1 fr. 50), dont la deuxième édition est encore sur le point d'être épuisée.

N'omettons pas, en terminant, de signaler les dernières productions de cette plume fine et délicate : *Lys fauché* (50 centimes), touchant poème qui nous offre, en dehors de l'intérêt de l'intrigue, d'admirables descriptions du Midi de la France.

***

Encore un succès pour nos deux compatriotes, M. Adrien de Carné et Mlle Célanie Carissan. *Les Troyennes abandonnées* composent une scène lyrique d'une vraie puissance, où la poésie et la musique se prêtent un mutuel appui Les exécutants, Mlle Steiner et Mme Désormeaux en tête, ont partagé le succès des auteurs, à la première audition qui a eu lieu le 19 décembre.

***

Les livres d'étrennes de la librairie Charavay, Mantoux et Martin.

Le livre d'étrennes un peu délaissé aujourd'hui trouve encore un asile dans quelques maisons d'édition où la collaboration d'écrivains distingués et la mise en œuvre des procédés récents de la gravure lui donnent un attrait particulier.

Rien de plus littéraire, et de plus artistique, par exemple, que *la Cantinière*, le magnifique album tiré en couleurs par la librairie Charavay, Mantoux et Martin avec un texte de Georges Montorgueil et des dessins de Job. C'est l'histoire de France, de 1789 à 1815, racontée par une cantinière, témoin de victoires incomparables et de glorieuses défaites. Les fastes de la Révolution, du Consulat, de l'Empire défilent sous nos yeux en une série de tableaux émouvants, pittoresques, d'une exécution parfaite.

Cet album qui égale, s'il ne le surpasse, celui de *France, son histoire*, publié l'an passé par les mêmes auteurs et les mêmes éditeurs, nous paraît le triomphe de la gravure en couleurs. J'ajoute que le commentaire des belles actions de la cantinière *France*, écrit avec flamme par M Montorgueil sera pour la jeunesse la plus saine et la plus réconfortante des lectures

Digitized by Google

La même librairie publie un fort beau volume de récits de bord, « A l'abordage » dû à la plume bien française de M. Henry de Brisay et enrichi de 50 illustrations, gravées sur bois du peintre Zier, ainsi qu'une édition illustrée, digne de plaire à tous les âges, des *Deux Gosses* de M. Pierre Decourcelle, qui retrouvent dans le roman leur immense succès de théâtre. L'attendrissante histoire de Fanfan et de Claudinet a été soigneusement revue pour la jeunesse, dont elle fera les délices.

O. DE G.

La Cantinière, album grand in-8. Prix 12 francs. *A l'abordage*, in-4° broché, 12 francs, relié 15 francs. *Les deux Gosses*, grand in-8° Broché, 9 francs, relié 11 francs.

⁂

VINCENT DE GOURNAY, par G. Schelle. — Paris, Guillaumin et Cie, 1897.

Le perpétuel conflit entre les protectionnistes et les libre-échangistes prête un intérêt piquant à l'étude très documentée de M. Schelle sur Vincent de Gournay. Cette étude, qui forme un gros volume, a pour nous un mérite de plus : l'économiste Vincent de Gournay est un Breton de Saint-Malo, et s'il ne brille pas au premier rang des illustrations de la cité-corsaire, la Bretagne doit reconnaître en lui un de ses dignes enfants.

Jacques-Claude Vincent, fils d'un négociant malouin, prit, plus tard, le nom de Gournay, d'une terre dont il avait hérité. Il voyagea de bonne heure, s'initia aux affaires, et devint intendant du commerce, avec l'appui de Machaut et de Silhouette. Riche par lui-même et par son mariage il mourut en 1759, à 47 ans. Dans de trop rares écrits, il développa des idées aussi fécondes que neuves sur la liberté du commerce ; ses nombreux disciples ont vu en lui le véritable créateur de l'économie politique.

C'est contre les monopoles et le plus écrasant de tous, celui de l'Etat, que Gournay dirigea surtout ses efforts. Mais il n'est point, comme on le répète, l'auteur de l'axiome révolutionnaire : Laissez faire, laissez passer, par lequel ses successeurs ont résumé sa doctrine. Il a seulement dit, en parlant des artisans de son temps : « Laissez-les faire. » Continuée et développée par des hommes de la valeur de Gournay et de Morellet, l'œuvre de Gournay a été bien caractérisée dans un éloge célèbre de Turgot. Mais on l'appréciera surtout en lisant le livre, plein de

Digitized by Google

la plus sagace érudition, de M. G. Schelle. Les rapports de l'économiste avec la Bretagne, sa province natale, notamment avec Montaudoin de la Touche, fondateur de la *Société d'agriculture* de Nantes, auront pour les lecteurs bretons un intérêt particulier.

O. DE GOURCUFF.

∴

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ÉDITIONS D'ART

L.-HENRY MAY

Editeur des collections Quantin

9 et 11, rue Saint-Benoît, Paris.

La **SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ÉDITIONS D'ART** *que dirige* M. L.-Henry MAY, *continue les traditions de l'*Ancienne maison Quantin.

Le catalogue si riche et si varié de cette grande Librairie s'enrichit pour les Etrennes de 1898 d'une série d'ouvrages d'une valeur remarquable. Tous les genres y sont représentés en des livres exécutés — ainsi qu'il est de règle dans la Maison — avec un soin scrupuleux et un luxe surprenant pour le bon marché.

Digitized by Google

TABLE GÉNÉRALE DU VOLUME

ANNÉE 1897. — SECOND SEMESTRE

JUILLET

I. — DOCUMENTS HISTORIQUES : *Jeanne de Goulaine, dame de Carman.* — Cᵗᵉˢˢᵉ DU LAZ, 5.

I. — CURIOSITÉS BIBLIOGRAPHIQUES BRETONNES : *Les Colloques de Quiquer de Roscoff.* — ARTHUR DE LA BORDERIE, membre de l'Institut, 18.

III. — *Les personnages sculptés des monuments religieux et civils des rues, places, promenades et cimetières de la ville de Nantes* (suite). — Bᵒⁿ GAETAN DE WISMES, 28.

IV. — *Un point d'Histoire de Nantes :* Pas de massacres à la Saint-Barthélemy 1572. A qui peut en revenir l'honneur ? — S. DE LA NICOLLIÈRE-TEIJEIRO, archiviste de la ville de Nantes, auteur du *Livre Doré*, 42.

V. — POÉSIE BRETONNE : *Le Chant de la Saint-Jean (Kanen Gouil Yehan) :* Recueilli et traduit par J.-M. CADIC, 47.

VI. — POÉSIE FRANÇAISE : *Sur le Crucifix sanglant.* — MARC LE GRAND, 55.

VII. — *Contes et légendes du pays de Gouarec.* — PAUL-YVES SÉBILLOT 57.

VIII. — NOTICES ET COMPTES RENDUS : *Répertoire de Bio-Bibliographie bretonne*, par René Kerviler, fascicule vingt-cinquième (Clerc-Coëtm.) ; *Saynètes*, par Sylvane de Kerhalvé; *Nouvelle Revue rétrospective*, t. v., juillet-décembre 1896 ; *Rosemonde*, drame historique en trois actes, en vers par Madeleine Lépine ; *La Nichina*, roman, par Hugues Rebell ; *Miss Cherry, professeur de flirt*, consultation en un acte, par L. Michaud d'Humiac ;

Digitized by Google

Almanach des spectacles, année 1896, par Soubies; *Deux sonnets*, par Dominique Caillé ; *La Revue* et ses collaborateurs. Olivier de Gourcuff. — *Vers le Calme*, par Léon Grenet. François Gérard, 70.

IX. — Nécrologie : *Le Baron des Jamonières*. — Olivier de Gourcuff, 79.

AOUT

I. — *Armateurs et Marins bretons d'autrefois*. — Dr A. Corre, 81.

II. — *Consécration de l'église abbatiale de Lehon*, (8 juillet 1897). — Arthur de la Borderie, 93.

III. — *Un Érudit nantais*. — L. Dulac, 96.

IV. — Curiosités bibliographiques bretonnes : *Les Colloques de Quiquer de Roscoff* - Arthur de la Borderie, membre de l'Institut, 102.

V. — *Les personnages sculptés des monuments religieux et civils des rues, places, promenades et cimetières de la ville de Nantes* (suite de la description. — Bon Gaëtan de Wismes, 116.

VI. — *Un point d'histoire de Nantes, Réponse à M. de la Nicollière-Teijeiro*. — Bon Gaëtan de Wismes, 132.

VII. — Poésie bretonne : *Pa oan soudard* (*Quand j'étais soldat*). — Barde du Ménez-Bré, 137.

VIII. — Poésie française : *Deux sonnets*. — H. Bout de Charlemont, 140.

IX. — *Les Fêtes Félibréennes dans le Sud-Est*. — Bout de Charlemont, 142.

X. — Notices et comptes rendus : *Deux Soubrettes*, saynète en vers, par Olivier de Gourcuff. Baron Gaëtan de Wismes. — *Gens de mer, Sur la côte*, par Charles Le Goffic ; *Sa Sainteté Léon XIII à la France*, ode latine, traduction en vers du vicomte Oscar de Poli ; *Les Frissons*, par Ch. de Saint-Cyr ; *Le Travail et l'Argent* (projet de contract) à MM Léon Bourgeois et Urbain Gohier, par F. Clerget ; *La Machinerie au Théâtre depuis les Grecs jusqu'à nos jours*, par E.-M. Laumann ; *A douche que veux-tu ?* Impressions du Pompier de service

Digitized by Google

(Louis Schneider) ; *Du char antique à l'automobile*, par F. Marcevaux ; Mme Louise d'Alq et son *Anthologie féminine ; Sous une rose*, romance, musique de R. Deneufbourg, poésie de *Camille Natal ; Sans fard !* en vers et pour tous par John Croisier ; *L'Échos du Merveilleux* ; l'Exposition industrielle à Belleville ; *La revue des provinces de l'Ouest* et les plaques commémoratives. — O. de Gourcuff, 150-160.

SEPTEMBRE

I. — *L'Eglise de Lehon pendant dix siècles* (850-1897). A. de la B., 161.

II. — *Chansons populaires de Haute-Bretagne* (suite). — Arthur de la Borderie, de l'Institut, 166.

III. — *Armateurs et Marins bretons d'autrefois* (suite). — Dr A. Corre, 178.

IV. — *Les Grandes Seigneuries de Haute-Bretagne*, comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine (suite). L'abbé Guillotin de Corson, chan. hon., 188.

V. — *Poètes bretons inconnus : Alexandre Legros.* — Paul Eudel, 202.

VI. — Poésie Bretonne : *Er Vran hag er Luhern.* — Stevan Kerhoret, 224.

VII. — Poésies françaises : *L'art Grec.* — Hippolyte Lucas, 227. *Sonnets bretons ; le Pardon.* — Paul Lorans, 228.

VIII. — Légendes du pays de Bruz : *Trois martyrs ; Le Bon Dieu à Laillé.* Adolphe Orain, 230.

IX. — Notices et comptes rendus : *Par le Bonheur*, roman de deux âmes, par Charles Fuster ; *Le Poème du Rhône* en XII chants, texte provençal et traduction française, par Frédéric Mistral ; *Fleurs du Nord, Sonnets Russes, Préface de Charles Fuster*, par H. Bout de Charlemont ; *Le R. P. Libercier ; Le Spectateur catholique ;* Le monument de *Cornic-Duchêne* à Morlaix. — O. de Gourcuff, 226.

OCTOBRE

I. — *La Bretagne sous le maréchal d'Estrées.* — Mlle Ch. de la Lande de Calan, 241.

II. — *Armateurs et Marins bretons d'autrefois* (suite). — Dr A. Corre, 254.

Digitized by Google

III. — *Les prêtres de Quistinic pendant la Révolution.* — Abbé Guilloux, 262.

IV. — *Les personnages sculptés des monuments religieux et civilsdes rues, places, promenades et cimetières de la ville de Nantes* (suite et fin) — Bon Gaetan de Wismes, 271.

V. — *Poètes bretons inconnus : Alexandre Legros* (suite). — Paul Eudel, 285.

VI. — *Une Lettre du général Bedeau.* — R. B., 312.

VII. — Notices et comptes rendus : *Le pays Guérandais*, par P.-A. Monnier, René Blanchard. — *Lettres de Lofficial, député à l'Assemblée Constituante, sur la Révolution* de 1789 (publiées par M. Leroux-Cesbron); *Souvenirs inédits du Cte de la Boessière-Chambors (1633-1715)* mis au jour et précédés d'une notice sur la maison de la Boëssière, par le Bon Gaëtan de Wismes; l'*Humanité Nouvelle ; Revue du Nivernais ; Etrennes Nivernaises; Bulletin des Bibliophiles Bretons ; Mort de Melle Tiercelin.* — O. de Gourcuff, 316.

NOVEMBRE

I. — *La Bretagne sous le maréchal d'Estrées* (suite). — Mis Ch. de la Lande de Calan, 321.

II. — *Les prêtres de Quistinic pendant la Révolution* (suite). — Abbé Guilloux, 336.

III. — *Armateurs et Marins bretons d'autrefois* (suite). — Dr A. Corre, 348.

IV. — Traditions bretonnes versifiées : *Les Abeilles et Jésus*; *la Vierge et le grain de Blé ; la Pierre qui chante.* — Paul Sébillot, 355.

V. — *Poètes bretons inconnus : Alexandre Legros* (suite). — Paul Eudel, 358.

VI. — Poésie bretonne : *Ar plac'hik, (la jeune fille).* — Barde du Ménez-Bré, 384.

VII. — Poésie française : *L'office des Morts.* — Joseph Rousse, 387.

VIII. — Nécrologie : *Monseigneur Bécel ;* C. Ogier, 388.

Digitized by Google

IX. — Notices et comptes rendus : *Histoire du collège de Dinan*, d'après des documents la plupart inédits par Ch. Bellier-Dumaine ; *Journal de bord de mon frère Emile*, publié par Paul Eudel ; *Le Poème de Saint-Antoine de Padoue*, par Maria Dumarais ; *Les Annales du Théâtre et de la Musique*, 22e année, par M. Edmond Stoullig ; *Abécédaire d'architecture ancienne*, par le vicomte de Colleville ; *La Propriété pendant le Siège et la Commune*, par E. Durand Morimbeau ; *Nouvelle Revue Rétrospective; Clocher Breton* ; *Revue Nantaise; Th. Botrel, Léon Durocher, R. de Fréchencourt* à la soirée artistique organisée pour l'anniversaire du mariage de Monsieur le duc d'Orléans ; *Deux manifestations artistiques ; Lys fauché*, par Camille Natal. — O. de Gourcuff ; *De la vie à la mort*, Folklore de l'Ille-et-Vilaine), par Adolphe Orain. — P. R. ; *L'Association Bretonne Angevine*, 390.

DÉCEMBRE

I. — *Les Grandes Seigneuries de Haute-Bretagne*, comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine (suite). — L'abbé Guillotin de Corson, chanoine honoraire, 401.

II. — *Luc-Olivier Merson depuis son entrée à l'Institut.* — Dominique Caillé, 413.

III. — *Les prêtres de Quistinic pendant la Révolution* (suite). — Abbé Guilloux, 421.

IV. — *Poètes bretons inconnus : Alexandre Legros* (suite). — Paul Eudel, 430.

V. — Conte de Noël : *Le Château des Bigorneaux.* — Paul Sébillot, 445.

VI. — Poésie bretonne : *En Oèd de ziméein (l'Age de se marier).* — Yan Kerhlen, 449.

VII. Poésie française : *Souvenir de Mie-Voie.* — Marc Daubrive, 452.

VIII. - Notices et comptes rendus : *Généalogie de la maison Jégou du Laz*, suivie de Pièces Justificatives complémentaires. Gaston de Carné. — *Répertoire général de Bio-Bibliographie bretonne* par M. René Kerviler (fasc. 26e) ; *Les Pacifications de l'Ouest*, t. II ; *La Dictature de Hoche*, par Ch.-L. Chassin ; *Pro Deo*,

Digitized by Google

Pro Rege, deux volumes de poésies, par le vicomte Oscar de Poli ; *Jean Poigne d'Acier*, récits d'un vieux chouan, par le le même ; *Recherches sur l'envoûtement*, par Edouard-L. de Kerdaniel ; *Poésies* de Henri-Charles Read ; *Pages pour l'Isolée*, par Jacques Dusonchet (notes posthumes de René-Marie Skirrll) ; *Les Morfondus*, par Eugène Morel ; *Le Poème de l'Aube*, par René Aubriot de la Palme ; *Nos aïeux*, poésies par Frédéric Berthold ; *Les Chasseurs d'épaves*, par Georges Price, illustré par Mucha ; *Conte de bonne Perrette*, par René Bazin ; *Le Liseron*, par *Camille Natal* ; *Les livres d'étrennes des librairies Mame, Charavay et May*, O. DE GOURCUFF. 454.

IX — Tables du second semestre 1897, 469.

Digitized by Google

TABLE PAR ORDRE DE MATIÈRES

DU 2e SEMESTRE DE L'ANNÉE 1897

ETUDE D'HISTOIRE DE BRETAGNE

Armateurs et marins bretons d'autrefois, par le Dr A. Corre, p. 81-82, 178-187, 254-261, 348-354.

Les Grandes Seigneuries de Haute-Bretagne, comprises dans le territoire actuel du département d'Ille-et-Vilaine, par l'abbé Guillotin de Corson, p. 188-201, 401-412.

La Bretagne sous le maréchal d'Estrées, par M. le Mis Ch de la Lande de Calan, p. 241-253, 311-335.

Les prêtres de Quistinic pendant la Révolution, par M. l'abbé Guilloux p. 262-270, 336-347, 421-429.

DOCUMENTS HISTORIQUES

Testament de Jeanne de Goulaine dame de Carman, publié par la Cte de du Laz, p. 5-16.

Une lettre du général Bedeau, publiée par R. B., p. 312-315.

BIOGRAPHIE. NÉCROLOGIE

Les personnages sculptés des monuments religieux et civils des rues, places, promenades et cimetières de la ville de Nantes. par le Bon Gaëtan de Wismes, p 28-41, 116-131, 271-284.

Un point d'histoire de Nantes, par S. de la Nicollière-Teijeiro, p. 42-46.

Un point d'histoire de Nantes. Réponse à M de la Nicollière-Teijeiro, par le Bon Gaëtan de Wismes, p. 132-136.

Nécrologie. *Le Baron des Jamonnières*, par M Olivier de Gourcuff, p. 79-80.

Un érudit nantais, par M L. Dulac, p 96-101.

Poètes bretons inconnus ! Alexandre Legros, par M. Paul Eudel, p. 202-223, 285-311, 358-383 430-444...

Nécrologie *Monseigneur Bécel. Ch. Oger*, par X***, p. 388-389.

Artistes bretons : Luc-Olivier Merson, par D. Caillé, p 413-420.

Digitized by Google

CRITIQUE LITTÉRAIRE BIBLIOGRAPHIE

Curiosités Bibliographiques Bretonnes : *Les Colloques de Cuiquer de Roscoff*, par M. Arthur de la Borderie, p. 17-27, 102-115.

Chansons populaires de Haute-Bretagne, publiées par M. Arthur de la Borderie, p. 166-177.

POÉSIES BRETONNES

Le Chant de la Saint-Jean (*Kanen gouil Yehan*), recueilli et traduit par J.-M. Cadic, p. 47-54.

Pa oan soudard (*Quand j'étais soldat*), par le Barde de Menez Bré, p. 137-139.

Er Vran hag er Luhern (*Le Corbeau et le Renard*), par Stevan Kerhoret, p. 224-226.

Ar plac'hik (*La jeune fille*), par le Barde du Menez-Bré, p. 384-386.

En Oèd de ziméein (*L'Age de se marier* (recueilli et traduit par Yan Kerhlen), p. 449-451

POÉSIES FRANÇAISES

Sur le Crucifix sanglant du bazar de la Charité, par M. Marc Le Grand, p. 55-56.

Deux sonnets, par M. H. Bout de Charlemont, p. 140-141.

L'Art grec, par Hippolyte Lucas, p. 227.

Sonnet breton, le Pardon, par M. Paul Lorans, p. 228-229.

L'office des morts, par M. Joseph Rousse, p. 387.

Souvenir, de Mi-Voie, par M. Marc Daubrive, p. 452-453

NOUVELLES ET LÉGENDES

Contes et Légendes du pays de Gouarec, recueillis par M. Paul Sébillot, p. 57-69.

Légendes du pays de Bruz : *Trois martyrs ; le bon Dieu à Laillé*, par M. Adolphe Orain, p. 230-235.

Traditions bretonnes versifiées : *Les Abeilles et Jésus ; La Vierge et le Grain de blé ; La Pierre qui chante*, par M. Paul Sébillot, p. 355-357.

Digitized by Google

MÉLANGES

Consécration de l'église abbatiale de Lehon, par M. Arthur de la Borderie, p. 93-95.

Les fêtes félibréennes dans le Sud-Est, par M. Bout de Charlemont, p. 142-149.

COMPTES-RENDUS DE LIVRES

Répertoire de Bio-Bibliographie bretonne, de M. René Kerviler ; *Saynètes*, de Sylvane de Keralvé ; *Nouvelle Revue rétrospective* (juillet-décembre 1896); *Rosemonde*, drame de Mme Madeleine Lépine ; *La Nichina*, de M. Hugues Rebell ; *Miss Cherry, professeur de flirt*, de M. Michaud d'Humiac ; *Almanach des spectacles*, pour 1896, de M. Albert Soubies ; *Deux sonnets*, de M. D. Caillé ; *La Revue*, par M. Olivier de Gourcuff, p. 70-76.

Vers le Calme, de M. Léon Grenet, par M. François Gélard, p. 76-78.

Deux Soubrettes, saynète de M. Olivier de Gourcuff, par le Bon Gaëtan de Wismes, p. 150-151.

Gens de mer, de M. Ch. Le Goffic ; *Sa Sainteté Léon XIII à la France*, ode traduit par le Vte Oscar de Poli ; *Les Frissons*, de M. C. de Saint-Cyr ; *Le Travail et l'Argent*, de M. F. Clerget ; *La Machinerie au théâtre depuis les Grecs jusqu'à nos jours*, de M. E.-M. Laumann ; *A douche que veux-tu*, de M. L. Schneider ; *Un char antique à l'automobile*, de M. F. Marcevaux ; *Anthologie féminine*, de Mme Louise d'Alq ; *Sous une rose*, de Mme Camille Natal ; *Sans fard*, de M. John Croisier ; *L'Echo du Merveilleux, la Revue des provinces de l'Ouest*, par M. Olivier de Gourcuff, p. 151-160.

Par le Bonheur, de M. Charles Fuster ; *Le poème du Rhône*, de Frédéric Mistral ; *Fleurs du Nord*, sonnets russes, de M. Bout de Charlemont ; *Le R. P. Libercier, Le spectateur catholique*, par M. Olivier de Gourcuff, p. 236-240.

Le pays guérandais, de M. P. A. Monnier, par M. René Blanchard, p. 316-317.

Lettres de Lofficial, publiées par M. Leroux-Cesbron ; *Souvenirs inédits du comte de la Boëssière-Chambors*, publiés par le baron G. de Wismes ; *Revues, Bulletin de la Société des Bibliophiles Bretons*, par M. Olivier de Gourcuff, p. 317-320.

Histoire du collège de Dinan, de M. Ch. Bellier-Dumaine ; *Journal de*

Digitized by Google

bord de mon frère Emile, publié par M. Paul Eudel ; *Le Poème de saint Antoine de Padoue*, de Mlle Maria Dumarais ; *Les Annales du théâtre et de la musique*, 22e année, de M. Edmond Stoullig ; *Abécédaire d'architecture ancienne*, de M. le Vte de Colleville ; *La Propriété pendant le Siège et la Commune*, de M. Durand-Morimbeau ; *Nouvelle Revue rétrospective* (janvier-juin, 1897) ; *Clocher breton*, *Revue nantaise*, *Association bretonne-angevine*, par M. Olivier de Gourcuff, p. 390 — 400.

De la Vie à la Mort, folk-lore de l'Ille-et-Vilaine, de M. Adolphe Orain, p. 400.

Généalogie de la famille Jégou du Laz, de Mme la Ctesse du Laz, par M. Gaston de Carné, p. 454-455.

Répertoire général de Bio-Bibliographie bretonne, de M. René Kerviler (26e fascicule) ; *Les Pacifications de l'Ouest*, tome II, de M. Ch. L Chassin ; *Jean Poigne d'Acier, Pro Deo, Pro Rege*, de M. le Vte Oscar de Poli ; *Recherches sur l'envoûtement*, de M. de Kerdaniel, *Poésies* de Henri-Charles Read, 4e édition ; *Pages pour l'Isolée*, de M. Jacques Dusonchet ; *Les Morfondus*, de M. Eugène Morel ; *Poésies*, de M. Aubriot de la Palme et de M F. Berthold ; Livres d'étrennes des librairies Mame, Charavay et May, par M. Olivier de Gourcuff, p. 455-468.

Digitized by Google

TABLE DES NOMS D'AUTEURS

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

Barde du Menez-Bré (le). — *Pa oan soudard) Quand j'étais soldat)*, poésie bretonne, p 137-139.

Ar plac'hik (La jeune fille), poésie bretonne, p. 384-386.

Blanchard (René). — *Une lettre du général Bedeau*, p. 312-315. — *Le pays guérandais*, de M. P. A Monnier, p. 316-317.

Borderie (Arthur de la) — *Curiosités bibliographiques bretonnes ; Les Colloques de Cuiquer de Roscoff*, p. 17-27, 102-115. — *Consécration de l'église abbatiale de Lehon*, p. 93-95. — *Chansons populaires de Haute-Bretagne*, p. 166-177.

Bout de Charlemont (H.) — *Deux sonnets*, p. 140-141. — *Les fêtes félibréennes dans le Sud-Est*, p. 142-149.

Cadic (l'abbé). — *Le chant de la Saint-Jean (Kanen gouil Yehan)*, recueilli et traduit, p. 47-54.

Caillé (Dominique). — *Artistes bretons. Luc-Olivier Merson*, p. 413-420.

Calan (le Mis de la Lande de) — *La Bretagne sous le maréchal d'Estrées*, p. 241-253, 321-335.

Carné (Gaston de). — *Généalogie de la famille Jégou du Laz*, p. 454-455.

Corre (le docteur). — *Armateurs et marins bretons d'autrefois*, p. 81-92, 178-187, 254-261, 348-354.

Daubrive (Marc) — *Souvenir de Mi-Voie*, poésie, p. 452-453.

Dulac (L.). — *Un érudit nantais*, p. 96-101.

Eudel (Paul). — *Poètes bretons inconnus : Alexandre Legros*, p. 202-223, 285-311, 358-383, 430-444.

Gélard (François). — *Vers le calme*, de M. Léon Grenet, p. 76-78.

Gourcuff (Olivier de). — *Le Bon des Jamonnières*, p. 79-80. — *Mgr Bécel Ch. Ogier*, p. 388-389. — *Comptes-rendus de livres*, 70-76, 151-160, 236-240, 317-320, 390-400, 455-468.

Guillotin de Corson (l'abbé). — *Les Grandes Seigneuries de Haute-Bretagne, comprises dans le territoire du département d'Ille-et-Vilaine*, p. 188-201, 401-412.

Digitized by Google

GUILLOUX (l'abbé). — *Les prêtres de Quistinic pendant la Révolution française*, p. 262-270, 336-349, 421-429.

KERHLEN (Yan). — *En Oèd de ziméein* (*l'Age de se marier*), poème breton, *recueilli et traduit*, p. 449-451.

KERHORET (Stevan). — *Er Vran hag er Luhern* (*Le Corbeau et le Renard*, poésie bretonne, p. 224-226.

LAZ (Cᵗᵉˢˢᵉ du). — *Testament de Jeanne de Goulaine, dame de Carman* p. 5-16.

LEGRAND (Marc). — *Sur un crucifix sanglant*, poésie, p. 55-56.

LORANS (Paul). — *Sonnet breton : Le Pardon*, poésie, p. 228-229.

LUCAS (Hippolyte). — *L'Art grec*, poésie, p. 227.

NICOLLIÈRE-TEIJEIRO (S. de la). — *Un point d'histoire de Nantes*, p. 42-46.

ORAIN (Adolphe). — *Légendes du pays de Bruz*, p. 230-235.

ROUSSE (Joseph). — *L'office des morts*, poésie, p. 387.

SÉBILLOT (Paul). — *Traditions bretonnes versifiées*, p. 355-357. — *Conte de Noël*, p. 405-448.

SÉBILLOT (Paul-Yves). — *Contes et légendes du pays de Gouarec*, p. 51-69.

WISMES (Baron Gaëtan de). — *Les personnages sculptés des monuments de Nantes*, p. 28-41, 116-131, 271-284.

Un point d'histoire de Nantes, p. 132-136.

Deux Soubrettes, d'OLIVIER DE GOURCUFF, p. 150-51,

Le Gérant : R. LAFOLYE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Widener Library
3 2044 100 897 958

Digitized by Google